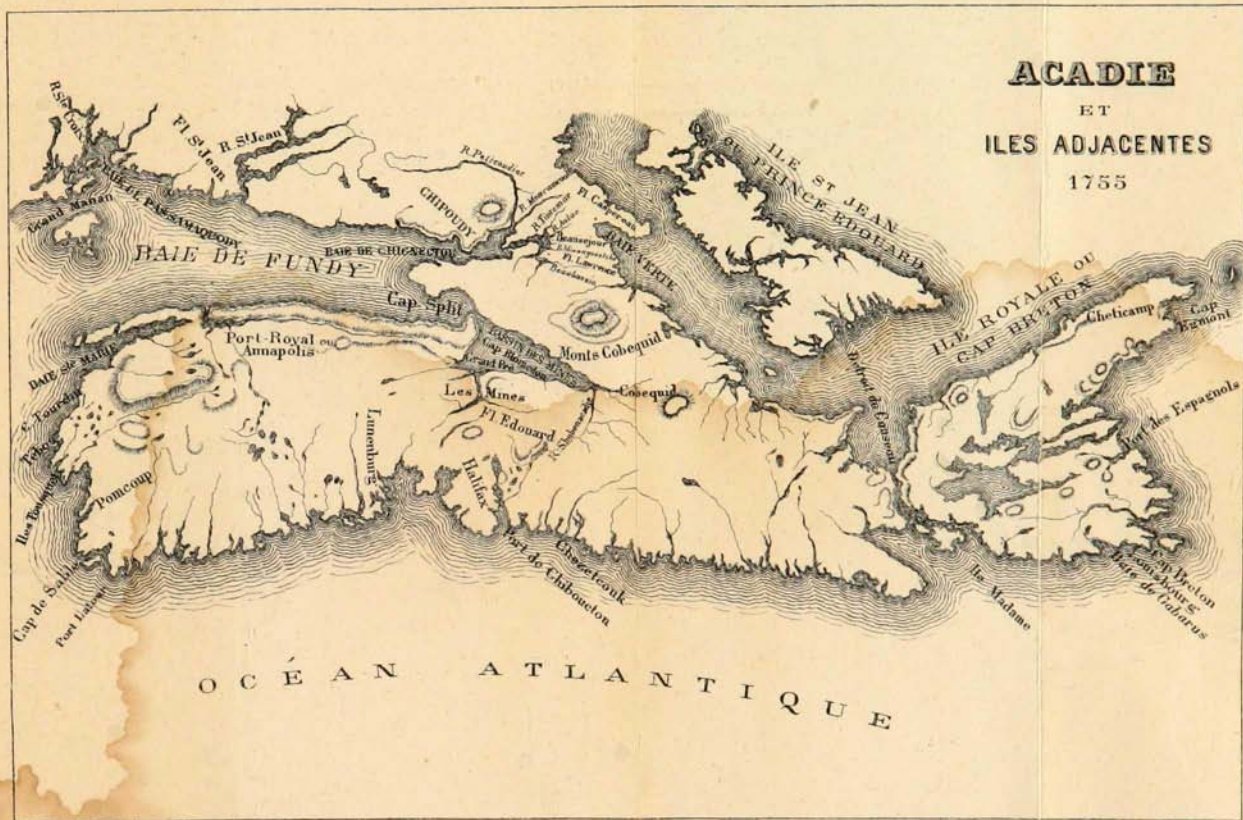




Bibliothèque Nationale du Québec

ACADIE
ET
ILES ADJACENTES
1755



348 = familles métisses d'Acadie.



308

UNE

COLONIE FÉODALE

EN AMÉRIQUE

L'ACADIE

No 24

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1889.

RAMEAU DE SAINT-PÈRE

UNE

COLONIE FÉODALE

EN AMÉRIQUE

L'ACADIE

(1604-1881)

Written their story stands on tablets
of stone in the church yards.

(LONGFELLOW.)

Les Clercs de St. Viateur

BIBLIOTHEQUE

de la

RESIDENCE PROVINCIALE

TOME SECOND



~~971/6
R 71 co
N. 2~~

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

MONTRÉAL

(CANADA)

GRANGER FRÈRES

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1699, RUE NOTRE-DAME

1889

Tous droits réservés

FC
2043
R354
1889
t.2

B. Q. R.
NO. 4467

UNE
COLONIE FÉODALE
EN AMÉRIQUE

CHAPITRE X

ANNAPOLIS ET DOMINATION ANGLAISE

(1701 à 1730)

En commençant l'histoire des Acadiens sous la domination anglaise, je crois utile et juste de signaler les belles recherches que M. l'abbé Casgrain a entreprises depuis plus d'un an sur la proscription des Acadiens. Ce savant distingué, aussi connu par son érudition que par le charme de son style, a bien voulu me communiquer quelques-uns des documents curieux qu'il a déjà recueillis; je suis d'autant plus heureux de lui témoigner ici ma gratitude, que je trouve ainsi l'occasion de le féliciter du juste honneur que l'Académie française vient de décerner à son mérite, en couronnant le *Voyage au pays d'Évangeline* (mai 1888). Pour lui, pendant que l'Académie examinait son livre et appréciait ce touchant hommage rendu aux martyrs et aux proscrits de l'Acadie, il poursuivait à Londres le cours de ses études, malgré la faiblesse de sa vue fatiguée par de longs travaux.

Là il relève peu à peu les plus précieux renseignements

et il retrouve les actes disparus, qui déjà jettent une lumière toute nouvelle sur l'odieuse proscription de 1755. Époque longtemps obscure, comme le sont souvent les choses odieuses, et que Longfellow a stigmatisée d'un opprobre éternel. Cependant l'obscurité même de ces tristes circonstances avait provoqué beaucoup de commentaires, bien que dans ces derniers temps il s'était même produit quelques essais de justification.

Mieux intentionnées qu'heureuses dans leurs discussions, ces tentatives ont généralement étonné le public, sans le convaincre, quoique plusieurs écrivains distingués n'aient pas craint de les appuyer avec l'autorité de leur nom. Mais nous ne pensons pas que désormais on voie se renouveler ces essais malheureux, en présence de la masse de documents que M. Casgrain aura à publier. Halliburton et plusieurs autres écrivains s'étaient plaints, non sans raison, des lacunes évidentes que présentaient les archives d'Halifax. Déjà une partie de ces pièces absentes ont été retrouvées au *British Museum* et aux *Colonial Records* de Londres, et chaque jour de nouvelles recherches viennent accroître l'importance de ces découvertes.

Il devient incontestable aujourd'hui qu'à partir de 1714 les gouverneurs d'Annapolis ont constamment prodigué leurs efforts pour empêcher les Acadiens de quitter la Nouvelle-Écosse, et il est non moins certain qu'ils ont souvent cherché à fausser le traité et les conventions qui ont suivi la paix d'Utrecht, en même temps que dans l'exécution ils en eludaient le sens.

Nous avons ressaisi également les textes originaux de ces conventions synallagmatiques, consenties par lesdits gouverneurs et qui réglaient les conditions de séjour des habitants sur le territoire anglais. La lecture en est instructive, car on y voit aisément que ces conventions, bien que solennelles en apparence, n'ont jamais été que des leures,

des promesses fallacieuses avec lesquelles pendant quarante ans on a conduit les Acadiens, de supercheries en supercheries, vers le piège dans lequel ils ont succombé en 1755. Tant que l'on a eu besoin d'eux, on a feint une tolérance perfide, et le jour où l'établissement d'une forte colonie anglaise fut assuré, on a traité ces cultivateurs visibles et trop confiants comme une population de brigands et d'assassins.

Enfin, un hasard singulier et vengeur a déjà révélé dans les archives l'existence de plusieurs documents, desquels il résulte que les promoteurs de ces violences sauvages contre nos malheureux compatriotes cherchaient à abriter des spéculations méprisables, tout en assouvissant des haines fanatiques.

Pendant que l'on poussait dans les navires à coups de crosse de fusil les hommes, les femmes et les enfants, culbutés par-dessus leurs mères, il s'était établi dans les villages abandonnés un pillage en règle, où figuraient des courtiers, des agents interlopes : qui, à la fantaisie de Winslow et de Lawrence, choisissaient pour eux les plus beaux chevaux ; qui, de connivence avec ces officiers indignes, vendaient en masse, aux spéculateurs de Boston, des bestiaux confisqués, et qui sans doute emballaient aussi quelques bonnes bouteilles de vin et d'eau-de-vie pour cette brute de Murray, ce phénomène de la nature, qui lui avait donné une tête d'homme plantée sur un corps de porc.

Nous avons cru nécessaire d'entrer dans ces détails, pour faire apprécier à nos lecteurs l'importance des investigations récemment faites à Londres, et ce que l'on peut en espérer encore dans l'avenir. Pour nous, lorsque M. Casgrain eut l'obligeance de nous montrer les manuscrits qu'il rapportait d'Angleterre, nous en apprécîâmes tout de suite la valeur. Déjà nous tenions rassemblés nombre de documents, fort propres à montrer la faiblesse et la

(vanité des justifications entreprises par MM. Archibald et Parkman. Mais dès que M. Casgrain m'eut autorisé à bénéficier de ses communications, je n'hésitai pas à remanier entièrement le texte primitif, de manière à faire pénétrer largement dans mon récit les lumières nouvelles que l'on me présentait.

Je devais ce juste tribut de remerciements et de félicitations à l'auteur de ces recherches, qui ne tendent à rien moins qu'à transformer entièrement la physionomie de cette période si mal connue jusqu'à présent, que toute l'Amérique du Nord a désignée, au siècle dernier, sous le nom de *Neutralité* des Acadiens.

Nous allons maintenant, revenant sur nos pas, jeter un coup d'œil sur l'occupation de Port-Royal par les Anglais, sur les suites du traité d'Utrecht, et sur les Acadiens, troublés, inquiets dans leurs villages de l'intérieur, encore incertains sur la ligne de conduite qu'ils devaient adopter. Les vainqueurs, qui avaient appelé Port-Royal *Annapolis*, y laissèrent une garnison de quatre cent cinquante hommes sous les ordres de Wetch, nommé gouverneur à titre provisoire. En peu de temps la maladie et les désertions réduisirent à tel point cette troupe, que l'année suivante, en 1711, il se trouvait à peine cent cinquante hommes en état de porter les armes. Les Acadiens de la campagne, qui n'avaient point été compris dans la capitulation du fort, et qui restaient ainsi libres de leurs mouvements, n'ignoraient pas la situation précaire de la garnison; ils commencèrent à s'agiter et entrèrent en correspondance avec Saint-Castin, qui s'était maintenu au milieu des Abénakis. Un nommé Abraham Godet, de Beaubassin, dressa même une embuscade, à la suite de laquelle il fit prisonnier un commissaire anglais de la garnison. Cette agitation devint enfin assez manifeste po

inquiéter le gouverneur; celui-ci, pensant qu'il y avait quelque connivence entre les habitants d'Annapolis et les gens du dehors, fit saisir cinq des principaux Acadiens de la banlieue : *Pierre Le Blanc*, *Jean Commeaux*, *Guillaume Bourgeois*, son père *Germain*, et notre vieille connaissance *François Brossard*, un des fondateurs et habitants de Chipody.

Ce dernier était revenu à Port-Royal, après la prise de la place, pour visiter son fils et sauvegarder les biens qu'il y avait conservés, mais son vrai domicile était toujours à Chipody, car il ne figure à Port-Royal, ni au recensement de 1707, ni à celui de 1714. On arrêta en même temps le Père Récollet Justinien Durand, curé de la paroisse, et de fréquentes excursions en armes furent dirigées hors de la forteresse, pour maintenir le pays en respect.

Cependant Saint-Castin, ayant traversé la baie Française avec quarante-deux hommes, se joignit à quelques habitants du pays et parvint, en déroband soigneusement sa marche à travers les bois, jusque dans les environs de Port-Royal; sa présence ne fut même pas soupçonnée par les Anglais. Ceux-ci, au nombre de quatre-vingts, opérèrent donc une de leurs sorties habituelles sous les ordres du capitaine Pigeon; c'était à la fin de juillet 1712 : ils furent surpris par les Indiens et les Acadiens, à quatre lieues d'Annapolis; la mêlée fut très-rude, mais désastreuse pour les Anglais : trente furent tués sur place et le reste fait prisonnier; cet endroit s'appelle encore aujourd'hui : *Bloody bridge* (le pont sanglant).

A cette nouvelle, tous les Acadiens furent sur pied : on envoya un émissaire à M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada; l'abbé Gaulin, curé des Mines, alla prévenir à Terre-Neuve le commandant de Plaisance, et deux cents Acadiens s'étant joints à la troupe victorieuse de Saint-Castin, on bloqua aussitôt Annapolis.

L'occasion, en effet, était unique : dans le fort il ne restait guère plus que soixante soldats découragés et peu propres à faire une sérieuse résistance; le fort lui-même, en très-mauvais état; ils étaient à la merci d'un coup de main tenté résolument! Malheureusement, on voulut attendre le canon et les officiers que l'abbé Gaulin avait été demander à Plaisance. Ce retard perdit tout. Dans l'intervalle, des renforts arrivèrent de Boston, tandis que le corsaire Morpain, parti de Plaisance avec les canons, ayant été rencontré par des navires anglais, succombait dans un combat héroïque, mais inégal, qui dura trois heures.

L'occasion de reprendre Port-Royal était perdue!

Aussitôt l'avis reçu, M. de Vaudreuil s'était empressé, de son côté, de diriger sur l'Acadie deux cents hommes, sous les ordres du marquis d'Alogny. Mais la distance entre le Canada et l'Acadie était grande, et cette petite colonne n'était pas encore à la moitié de sa route qu'elle apprit par les émissaires de Saint-Castin le ravitaillement de la place et l'impossibilité de l'attaquer sans artillerie. Les Canadiens, n'ayant pas de canons avec eux, furent donc obligés de rebrousser chemin.

Il fallut alors lever le blocus d'Annapolis; à partir de ce moment, la conquête anglaise se trouva définitivement consolidée. Les Acadiens demeurèrent fidèles à leurs souvenirs, à leurs traditions, inébranlables dans leur patriotisme et dans leurs croyances; mais, se cantonnant désormais exclusivement dans leurs travaux agricoles et dans l'extension de leurs paroisses, ils attendirent les événements.

La paix, conclue à Utrecht en 1713, vint confirmer cet état de choses. L'Acadie fut abandonnée à l'Angleterre, et la mort de la reine Anne, aussi bien que celle de Louis XIV, en 1715, passèrent inaperçues au milieu de ce peuple solitaire et oublié.

La situation des Acadiens, assez mal précisée dans le traité d'Utrecht, avait été mieux définie par les conditions postérieures que la Reine avait consenties en leur faveur¹; malheureusement, les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse se refusèrent toujours à en appliquer intégralement la teneur. Les Anglais avaient en effet un intérêt majeur à empêcher les Acadiens de profiter de ces conditions, qui leur permettraient de quitter la Nouvelle-Écosse quand il leur conviendrait; on s'efforça donc autant que possible de les détourner de ce dessein et de leur ôter toute facilité d'émigration. Ce but était d'autant moins aisé à atteindre, que le traité d'Utrecht avait laissé les frontières absolument indéterminées entre le Canada et l'Acadie.

Nous nous étions réservé, au nord de la péninsule acadienne et fort proche d'elle, les îles du golfe Saint-Laurent, où nous construisions, dès l'année 1714, une forteresse très-importante à Louisbourg. Enfin, plus près encore des Acadiens, à quelques lieues de Beaubassin, la France se maintenait en possession de tout le district de Chipody, Petiscodiak et Mémérancooke, ce qui amenait nécessairement des relations très-fréquentes entre les Acadiens du Nord et les Canadiens postés sur la frontière encore discutée. Cette indétermination des limites ne fut pas du reste une des conséquences les moins fâcheuses de ce traité d'Utrecht, si mal conçu et si mal rédigé.

Les Français prétendaient que l'Acadie ne devait s'entendre que de la presqu'île, tandis que le canton de Chipody, qui était en dehors de l'isthme de Shédiac, se trouvait réservé à la France. Les Anglais, au contraire, soutenaient que l'Acadie comprenait tous les anciens fiefs de d'Aulnay et de Latour, c'est-à-dire tout ce qui entourait la baie Française, la presqu'île, le Nouveau-Bruns-

¹ Voir le chapitre précédent.

wick presque entier et une partie du Maine. La controverse était pendante, mais en attendant les Français se considéraient comme étant toujours les maîtres de Chipody, du fleuve Saint-Jean et du territoire de Pentagoët, où Saint-Castin se maintenait au milieu des Abénakis comme féal et lieutenant du roi de France.

Durant les premiers temps qui suivirent la conquête, quelques familles et beaucoup de jeunes gens de Port-Royal se dirigèrent donc sur Chipody; d'autre part, ce territoire était si près de Beaubassin, et Beaubassin était si parfaitement hors de la portée du gouverneur anglais, qu'il se maintint des relations et des transactions fréquentes entre les deux colonies. Les Acadiens se croyaient donc en territoire français à Chipody; ils se persuadèrent même à la longue que le district de Beaubassin, par une sorte d'annexion usuelle et continue, formait une prolongation du territoire français, et ils vivaient en conséquence.

En une autre partie de la province, les relations étaient au moins aussi fréquentes avec les Français, car toutes les paroisses acadiennes expédiaient journallement leurs denrées sur la ville de Louisbourg. Les Anglais avaient bien défendu, sous des peines sévères, ce trafic et ces relations avec l'étranger, aussi bien par mer que par terre, mais la faiblesse de la garnison anglaise, l'impossibilité où elle était de pénétrer dans l'intérieur, ne permettaient point d'empêcher ce mouvement d'affaires et de population, de sorte que les prescriptions restaient à l'état de lettre morte. Il en résulta que, bien longtemps encore après la conquête, les paroisses acadiennes de l'intérieur jouirent en fait d'une grande indépendance, de telle sorte, qu'en fait, ce n'étaient pas les Acadiens qui dépendaient des Anglais, mais plutôt ceux-ci qui semblaient dépendre des Acadiens.

Les Anglais étaient certainement, en droit, les maîtres

du pays, ils entretenaient à Port-Royal une garnison et un gouverneur, celui-ci était même assisté d'un conseil colonial, composé de quelques officiers de la garnison et de cinq ou six négociants de Boston, établis sous les murs du fort; mais ce petit groupe de marchands forma pendant quarante ans la seule population anglaise de l'Acadie. C'est cet état de choses, que tout concourait à consolider, qui irritait les gouverneurs anglais et qui leur rendait si antipathiques les conditions annexées au traité d'Utrecht; ils auraient volontiers rêvé l'anglification des Acadiens, ce qui devenait impossible en laissant toujours ouverte cette perspective d'une émigration facile sur le territoire français.

Le second gouverneur, Wetch, fut remplacé en 1713 par Nicholson, celui-là même qui avait pris Port-Royal; Caulfield et Doucett remplacèrent successivement Nicholson jusqu'en 1717. A cette époque, le colonel Philipps fut nommé gouverneur, titre qu'il conserva jusqu'en 1749; mais, en réalité, Philipps n'administra la Nouvelle-Écosse que de 1719 à 1722; à partir de cette dernière année, il résida continuellement en Angleterre, sauf pendant un retour momentané, de 1729 à 1731. Pendant toute cette période, le commandement fut effectivement exercé : d'abord par le capitaine Armstrong, sous le titre de lieutenant-gouverneur, jusqu'en 1739, et lorsque celui-ci se fut tué d'un coup d'épée, ses fonctions furent dévolues au major Mascarène, mais toujours sous la suprématie nominale de Philipps.

Mascarène prolongea son administration sous le titre de président du conseil, jusqu'en 1749, et ce fut alors que le colonel Cornwallis devint gouverneur en titre de la Nouvelle-Écosse, à la place de Philipps. Il procéda aussitôt à la fondation d'Halifax, de Luxembourg et autres colonies anglaises, faits qui déterminèrent l'occupation réelle et définitive du pays par la Grande-Bretagne.

Jusqu'alors l'exercice de l'autorité des gouverneurs, on le voit, avait été très-borné; étant presque toujours confinés dans leur fort d'Annapolis et dans la banlieue de Port-Royal, ils n'avaient aucun moyen d'action sur les autres districts. Le gouvernement anglais avait conquis ce pays plutôt pour se débarrasser du voisinage des Français que pour s'y établir; ne voulant y faire aucun sacrifice, il se contentait de maintenir en Acadie juste assez de soldats pour y garder leur drapeau : cinq compagnies d'infanterie à Annapolis et quatre à Canseaux, le tout comportait un effectif moyen de trois cent vingt hommes environ, y compris les officiers.

On comprend par là comment il était impossible aux gouverneurs anglais de pénétrer dans l'intérieur de la contrée; c'est en vain que les divers commandants et les officiers de la garnison réclamèrent à plusieurs reprises près du *Board of Trade*, à Londres, afin que l'on accrût l'effectif de la garnison et que l'on colonisât l'Acadie. Le gouvernement anglais ne se montra ni plus actif, ni moins insouciant que le gouvernement français. Au moment où éclata la guerre de 1744, la situation était toujours la même, et aucun cultivateur anglais ne s'était encore établi même dans la banlieue de Port-Royal.

Il résultait de cet état de choses, que les Anglais ne tiraient de l'Acadie aucune espèce de ressources; on n'y trouvait aucun commerce; on n'y levait aucun impôt. Quelques auteurs ont voulu à tort en faire un mérite au gouvernement de Londres. S'il ne demandait aucunes contributions, c'est qu'il eût été impossible de les percevoir. Les commandants d'Annapolis avaient bien eu la pensée de déclarer les seigneurs de l'Acadie déchus de leurs droits, en rattachant directement leurs fiefs à la couronne d'Angleterre, afin de recevoir en leur lieu et place les cens, rentes et autres droits féodaux. Mais ceux de ces

seigneurs qui étaient restés dans le pays réclamèrent la propriété de leurs fiefs comme étant garantie par le traité d'Utrecht et plus encore par la lettre de la reine Anne; et ils paraissent avoir été maintenus, au moins en fait, dans la jouissance de leurs droits; ainsi les d'Entremont, Martin de Cobeguid, etc., etc., conservèrent leurs domaines. Parmi ceux qui avaient quitté la presqu'île, les gouverneurs anglais établirent en principe qu'ils étaient déchus de leurs fiefs, lesquels seraient dévolus à la couronne; mais parmi ces fiefs, il y en avait d'indivis, entre autres aux Mines. Cette situation indéterminée fit trainer les choses en longueur; puis il arriva que des officiers anglais s'allièrent à ces familles, et devinrent ainsi propriétaires de quelques parts dans ces seigneuries; ils réclamèrent alors du chef de leurs femmes, mais par une action personnelle, et la mainmise de la couronne fut différée.

Plusieurs fiefs enfin étaient absolument hors de la portée des gouverneurs d'Annapolis; or, telles étaient encore la forte tradition de la hiérarchie féodale et l'honnêteté des Acadiens, que les tenanciers, qui auraient pu dans ce conflit ne payer à personne, allaient consciencieusement porter chaque année leurs redevances et leurs rentes à Louisbourg, entre les mains de leurs seigneurs; usage qui faisait jeter des cris d'indignation aux Anglais d'Annapolis, comme on peut le constater très-souvent dans la correspondance officielle¹.

Quoi qu'il en soit, bien que l'on ait fréquemment établi et conservé, surtout aux Mines, des agents commissionnés pour recevoir tout ce qui pouvait être dû au Roi, ces préposés ne touchaient rien ou presque rien d'aucune redevance ou d'aucune taxe. Les gouverneurs anglais comprenaient très-bien que cette situation fautive et humiliante

¹ *Archives de la Nouvelle-Écosse (passim).*

n'était même pas sans danger. Mais comment y remédier? Pour imposer leur autorité aux Acadiens, il eût fallu disposer d'une garnison plus nombreuse, et la cour de Londres ne voulait à aucun prix augmenter la dépense.

D'autre part, ils étaient à chaque instant à la merci des Acadiens, pour toutes les nécessités de la vie : avaient-ils besoin de blé, de légumes, de bétail? ils ne pouvaient en aller chercher ailleurs; ils ne pouvaient même pas se procurer de bois à brûler, sans recourir aux Acadiens; et si l'on avait besoin d'opérer le moindre travail ou le moindre transport, il fallait aller solliciter leur bonne grâce, pour qu'ils voulussent bien louer ou prêter leurs chevaux. Il est bien difficile de se faire respecter, et plus encore de se faire obéir, de gens qui ne vous aiment pas, qui ne vous craignent point, et dont on a perpétuellement besoin.

Aussi ces mêmes gouverneurs ne cessaient-ils de réclamer un accroissement de troupes, et surtout l'établissement d'une colonie anglaise à proximité d'Annapolis qui les affranchit de cette nécessité, à laquelle ils étaient assujettis vis-à-vis des habitants. On trouve dans les archives d'Halifax un grand nombre de plans envoyés à ce sujet au bureau des plantations, les uns ayant en vue d'amener des colons de la Grande-Bretagne, les autres proposant de recourir aux habitants de la Nouvelle-Angleterre; il ne fut donné suite à aucun de ces projets, et cependant la nécessité de prendre une résolution devenait de jour en jour plus urgente.

En effet, tandis que la garnison anglaise languissait faible et isolée autour du fortin d'Annapolis, sans aucune racine dans le pays, sans qu'on vit aucune population s'établir autour d'elle, le nombre des Acadiens s'augmentait avec une rapidité toujours croissante. Le dernier recensement que nous avons établi dans le précédent volume, celui de 1707, portait la population totale à mille sept cent

trente-huit âmes. A partir de la conquête, il ne se fit plus de recensement officiel, mais en 1714, le Père Félix Pain, curé de Beaubassin, exécuta avec l'aide de ses collègues, dans toutes les paroisses, un recensement nominal, fort bien fait, dont le total s'élève à deux mille cinq cent vingt-huit personnes; or, en 1731, nous trouvons dans l'ensemble des paroisses acadiennes quatre mille huit cent quarante-neuf habitants. La population se doublait donc tous les seize ans sans le concours d'aucune immigration. ✓ p. 16

Cette progression menaçante était d'autant plus à considérer, qu'elle se produisait dans des circonstances fâcheuses; non-seulement, en effet, toute relation ordinaire était rompue avec la France, mais pendant quinze ans après la conquête, on ne vécut plus en Acadie que sous un régime provisoire, les habitants ne sachant pas s'ils continueraient à y demeurer, ou s'ils n'iraient pas s'installer dans les îles françaises du golfe; incertains de leur avenir, campés plutôt qu'établis sur leurs héritages, ils se tenaient chaque année prêts à partir, aussitôt après la rentrée de leurs récoltes. Une telle situation était donc très-préjudiciable à l'expansion des jeunes familles sur les terres en friche, et les Anglais pouvaient se demander, non sans inquiétude, quelle eût été la rapidité du développement des Acadiens, dans des circonstances plus favorables? Il se passa alors quelque chose d'analogue à ce que l'on a pu observer plus tard au Canada, en 1760, après la conquête: les familles cessèrent de s'étendre au large, elles se resserrèrent sur leurs héritages; la population tout entière se pelotonna sur les territoires anciennement occupés, et toujours prête à les quitter. ✓

Pendant elle n'en continua pas moins à croître en nombre d'une manière rapide, jusqu'à se doubler en seize ou dix-sept ans, comme on pourra s'en convaincre par les recensements cités quelques pages plus loin. Les gouver-

neurs anglais avaient donc un juste sujet de concevoir quelques inquiétudes pour l'avenir, surtout en considérant l'état d'isolement où ils vivaient; aussi l'un d'entre eux, Philipps, écrivait-il à Londres, en 1730 : « Il est
 ✓ « temps de considérer le formidable accroissement de ce
 « peuple, car il semble vraiment que ce soit la race du père
 « Noë qui s'avance autour de nous pour nous engloutir
 « (2 septembre 1730). »

Cela était fort bien dit, mais que faire pour arrêter cet envahissement? — Tous les officiers anglais avaient déclaré les uns après les autres qu'il fallait éviter à tout prix le départ de ces travailleurs robustes, actifs et intelligents, sans lesquels la garnison d'Annapolis manquerait absolument de tout. Caulfield, le 3 mai 1715, Philipps en 1720 (rapport Mascarène), Armstrong en 1726, puis Philipps de nouveau en 1730, tiennent tous le même langage, mais
 ✓ aucun d'eux n'a exposé cette situation avec plus de lucidité que le major Mascarène, en 1720, dans le rapport qu'il rédigea à ce propos pour le *Bureau des plantations* de Londres; rapport fortement motivé, rédigé avec mesure et intelligence, et que l'on peut encore consulter
 ✓ avec le plus grand fruit. Il était donc dangereux de laisser cette population s'accroître, mais il était non moins dangereux de forcer les Acadiens à abandonner la contrée.

Pour résoudre ce dilemme, le gouvernement anglais avait bien imaginé de prendre une garantie contre leur mauvais vouloir, en leur faisant prêter un serment d'allé-
 ✓ geance; mais les Acadiens, qui étaient d'honnêtes gens, leur répondirent dès le principe, en 1714, qu'ils étaient Français de cœur et de naissance, qu'ils ne voulaient point être exposés à prendre les armes contre la France, et qu'ils préféreraient quitter le pays et se rendre dans les îles françaises du golfe, comme les traités leur en donnaient le droit.

Cette réponse augmenta encore l'anxiété des Anglais, qui voyaient très-bien que cette émigration, en les affaiblissant, allait tout droit fortifier la colonie française. On ne répondit donc rien aux observations des Acadiens; puis quelques années après on fit reparaître le serment d'allégeance; nouveau refus des Acadiens, nouveau délai de la part des Anglais, puis une nouvelle proposition de serment; ce roulement dura quinze ans, interrompu quelquefois par des essais de transactions boiteuses; mais il fallait toujours reprendre la négociation en sous-œuvre.

De 1714 à 1730, on vécut des deux parts dans un état permanent d'incertitude et de défiance, les Anglais n'osant pas laisser partir les Acadiens et espérant toujours les amener à composition, ceux-ci toujours installés en une sorte de provisoire et menaçant toujours de partir à chaque demande de serment.

Cependant cette existence mêlée de crainte et d'antagonisme, à force de durer longtemps, finit par créer des habitudes; les inquiétudes s'affaiblissaient peu à peu, et lorsque Philipps revint en 1730, lorsqu'à force de duplicité insinuante et artificieuse il parvint à tomber d'accord avec les habitants, dans toutes les paroisses acadiennes, il lui fut plus facile d'établir un serment d'allégeance, accepté sous toutes réserves par les Acadiens.

Ceux-ci se considérèrent alors, sous la foi de ce serment synallagmatique, comme solidement assis sur leurs terres; la tension de leurs esprits commença à se relâcher, pour faire place à une confiance renaissante. Ils se mirent donc à étendre leurs *settlements*, en proportion de l'accroissement numérique qui s'était produit pendant la période précédente. Cet accroissement continua à se développer de plus en plus : modérément, cependant, dans la seigneurie de Port-Royal, mais rapidement à la Grand-Prée, dans tout le district des Mines, et plus largement encore au

nord-ouest de la baie Française (baie de Fundy), dans la seigneurie de Beaubassin, sur l'isthme de Shediac et dans les fiefs de Chipody et de Péticoudiak. Déjà nous avons constaté que, malgré la conquête anglaise, malgré l'état d'agitation et de scission qui maintenait la population acadienne comme en suspens, il s'était manifesté une grande augmentation dans son sein. Tandis qu'en 1707 elle ne comptait encore que 1,730 personnes, il s'y trouva, en
 ✓ 1714, — 2,528 âmes, ainsi réparties :

PORT-ROYAL. — 41 familles groupées près du fort, — 4 dans la banlieue, — 23 dans le quartier des Cappes, — 83 dans la vallée depuis la banlieue jusqu'aux derniers habitants; total, 914 âmes. (Nous ne comprenons pas dans ce compte quelques familles anglaises qui demeuraient proche du fort avec les officiers.)

SEIGNEURIE DES MINES. — 48 familles dans la Grand-Prée, — 5 sur la rivière Gaspareaux, — 53 sur la rivière de Pisiguit, — 24 sur celle des Habitants, — 5 à la Vieille Habitation; total, 887 âmes.

SEIGNEURIE DE WECOBEGUIT. — 24 familles; total, 155 âmes.

SEIGNEURIE DE BEAUBASSIN OU CHIGNITOU. — 59 familles; total, 352 âmes.

Mais dans ce grand recensement de 1714 ne sont pas compris les fiefs de Chipody et Péticoudiak, situés à l'ouest de Beaubassin; il s'y trouvait 55 personnes en 1714; nous avons tout lieu de croire que l'on ne peut évaluer ce groupe à moins de 70 habitants en 1707; enfin nous avons encore 250 âmes qui représentent les habitants des seigneuries de Pobomcoup, du fleuve Saint-Jean, de la Hève, et autres dispersés sur les côtes ou dans l'intérieur; ce qui porte le total des Acadiens, en 1714, à 2,528 âmes.

Seize ans plus tard, en 1730, les missionnaires de

l'Acadie envoyèrent à Québec un nouveau recensement par familles portant leur nombre à 696 familles. En y ajoutant quelques localités omises, nous évaluons à 4,345 ¹⁷³⁰ âmes le total de cette population; elle était ainsi répartie : Port-Royal, 900; les Mines, 1,718; Cobeguit, 442; Beaubassin, 840; Chipody, 170; Pobomcoup, 80; rivière Saint-Jean, 75; côtes de l'Est et diverses, 180; total, 4,345.

De 1714 à 1730, en seize ans, l'accroissement avait donc été de 72 pour 100 dans tout le pays; si l'on décompose cette augmentation, on trouve qu'elle s'élevait à 100 pour 100 aux Mines, à 140 pour 100 à Beaubassin et à Chipody, tandis que Port-Royal était resté stationnaire. Cela n'a rien qui doive nous étonner, car nous savons par diverses plaintes des gouverneurs d'Annapolis, que les gens de Port-Royal envoyaient constamment de nombreux émigrants dans le fond de la baie Française; non-seulement parce que les rivières de Chipody avaient été primitivement peuplées par eux, mais parce qu'ils étaient convaincus que ce territoire était en dehors des limites anglaises.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment cette progression prit un nouvel essor; tous en effet, plus confiants dans l'avenir, s'appliquaient, dans le calme de la paix, aux travaux des champs et à la création de nombreuses fermes; il convient, en outre, de signaler une cause spéciale qui, pendant de longues années, stimula singulièrement l'extension des cultures dans la contrée. Nous voulons parler de la construction de la ville et des fortifications de Louisbourg, dans lesquelles la France engloutit 30 millions en un quart de siècle.

L'Acadie était le seul pays de production qui fût proche de cette ville; chaque année ce pays envoyait sur les chantiers de Louisbourg une masse énorme de matériaux, de grains, de farines, de bestiaux et même de légumes. Ces

√ marchandises s'échangeaient, à la vérité, contre quelques produits français achetés par les Acadiens, mais, en fait, ceux-ci réalisaient et emportaient une grande partie du prix de leurs denrées en écus de 6 livres. Cette monnaie française devint extrêmement abondante de 1730 à 1755 parmi les habitants, et il se forma ainsi de nombreux capitaux qui facilitèrent beaucoup le développement de leurs travaux et de leurs progrès.

√ Les communications de l'Acadie avec Louisbourg et le golfe Saint-Laurent s'opéraient par deux routes principales : l'une remontait des Mines, au nord-est, par la rivière Shibénacady jusqu'à diverses criques qui se déversaient dans le havre de Chibouctou ou dans celui de Chédabouctou; l'autre gagnait l'isthme de Shédiac, que l'on traversait pour aboutir à la baie Verte, sur le golfe Saint-Laurent. Par l'une ou l'autre voie, lorsque l'on atteignait la mer, les marchandises étaient embarquées pour Louisbourg, qui se trouvait à peu de distance. L'activité de ce transit amena, sur ces deux routes, la formation de plusieurs postes et même de quelques petits groupes d'Acadiens qui vivaient de ces transports : il s'en trouvait plusieurs au nord-est, jusque sur le *gut* de Canséau, où les Français de l'île du cap Breton avaient fondé de leur côté, sur la rive septentrionale du *gut*, un établissement nommé le Port-Toulouse; ce port servait d'entrepôt au transit, et il avait déjà acquis en 1755 une certaine importance. (Voir à l'*Appendix*, 4^e série.)

√ Mais c'était surtout sur le parcours de la seconde route, qui arrivait au golfe Saint-Laurent par l'isthme de Shédiac, que les établissements acadiens, à partir de 1730, conquièrent un développement territorial très-étendu : tout l'intérieur de l'isthme entre Beaubassin et la baie Verte du golfe Saint-Laurent se couvrit de cultures, de hameaux fertiles et plaisants : « Du côté de la

baie Verte, dit Beamish-Murdoch, les habitants français étaient établis dans des sites charmants avec de bonnes maisons, des jardins et autres dépendances » ; on y rencontrait à foison des noms de fantaisie qui rappelaient la vieille humeur gauloise : c'était la rivière de *Tintamarre*, — le hameau de *Joli-Cœur*, — le havre de l'*Avocat*, — *Belair*, — le *Lac* et la *Coupe*, — le pays de *Cocagne* et le pays de *Painsec*, — *Beau-Séjour*, — la *Prée des Bourgs*, — la *Prée des Richards*, — la rivière des *Héberts*, — la butte à *Mirande*.

Souvent ces hameaux n'étaient dus qu'à l'établissement d'une seule famille acadienne dont les dédoublements successifs avaient multiplié les maisons ; leur nom même indiquait parfois cette formation patrimoniale (en France ce fait se rencontre aussi fréquemment) ! On y trouvait de jolies habitations entourées d'arbres fruitiers et de clos verdoyants ; pays ondulé et riant, pittoresque et ombragé, où ils vivaient du produit de leurs vergers, de leurs troupeaux et aussi du commerce de transit, auquel ils prenaient une large part. En 1730, nous avons constaté quatre mille huit cent quarante-neuf habitants dans l'Acadie ; en 1737, ce chiffre était plus que triplé. La confiance renaissait graduellement, chacun put se croire désormais à demeure fixe, sur le lieu où il était établi ; aussi ces pays charmants s'embellirent-ils de plus en plus par les soins assidus de leurs habitants ; partout se répandit un aspect de quiétude et de gaieté.

Mais ce bonheur si sage, si réel en lui-même, reposait sur de grandes illusions ; cette paix insouciance et joyeuse cachait de très-grands dangers. Sur quoi reposaient en effet cette confiance et ces joies, que traversaient à peine de temps à autre les reprises d'hostilité entre la France et l'Angleterre ? Sur la persuasion que les serments qu'ils avaient acceptés en 1730 avaient résolu toutes leurs difficultés,

qu'ils avaient définitivement établi pour eux cet état de neutralité qu'ils réclamaient depuis quinze ans; quinze ans durant lesquels ils étaient restés, vivant au jour le jour, campés plutôt qu'établis sur leurs domaines, toujours incertains sur leur avenir, toujours prêts à partir après chaque récolte.

Qu'était-ce donc que cet état de neutralité? Comment avait-il été établi, comment était-il défini? Quelle sûreté présentait-il? Quelles étaient sa portée et sa valeur? Toutes questions dont l'importance échappait aux Acadiens et dont il est nécessaire d'étudier la gravité dans un chapitre spécial.

CHAPITRE XI

LA NEUTRALITÉ. — FRENCH NEUTRALS.

Le rapide exposé que nous venons de présenter doit faire comprendre quelle fut la situation respective des gouverneurs anglais d'Annapolis et des Acadiens français répandus dans la presqu'île, durant les années qui s'écoulèrent entre la paix d'Utrecht, en 1713, et la guerre de Sept ans, en 1755.

Nous avons vu au chapitre ix comment le traité d'Utrecht, modifié et complété par la lettre de la reine Anne, donnait aux Acadiens le droit de quitter le pays en emportant leurs biens meubles, ou de rester sur leurs héritages, tout en conservant la liberté de vendre lesdits biens quand il leur plairait, comme pourraient le faire tous autres sujets anglais, et de se retirer ensuite où ils voudraient, en emportant leurs meubles, argent et bestiaux; le tout sans délai spécifié.

L'ensemble de ces traités devint, par l'effet des circonstances ultérieures, l'origine d'un *modus vivendi* consacré au dix-huitième siècle sous le nom de *neutralité*; l'histoire de cet état de neutralité est, à proprement parler, l'histoire des efforts tentés par les gouverneurs d'Annapolis pour annuler ou tout au moins pour modifier la situation faite aux Acadiens, à la suite de la paix d'Utrecht. Cette lutte a eu constamment pour but de contourner

avec subtilité le texte formel des conventions; elle présente trois phases différentes, et, comme toutes les entreprises qui procèdent en contradiction avec la légalité et avec la réalité des faits, elle a abouti logiquement, en 1755, à l'abus de la force, dans un accès de violence furieuse et brutale.

1713-1720
 PREMIÈRE PÉRIODE. — Les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse virent, dès le principe, les dangereuses conséquences auxquelles pouvait aboutir la situation faite aux populations françaises de la contrée. Tout l'approvisionnement d'Annapolis et de la garnison dépendait des paroisses françaises : les grains, les bestiaux, le bois, les charrois, les travaux de toutes sortes étaient fournis par les Français; leurs denrées et leurs services étaient seuls à proximité du fort; leur départ eût donc laissé la garnison entièrement dépourvue de toutes les choses nécessaires à la vie.

D'autre part, le voisinage d'une population étrangère, bien établie et d'un accroissement rapide, était une menace pour l'établissement nouveau; d'autant plus que les Français se montraient animés de sentiments peu favorables aux Anglais : l'amour de la patrie, la différence des croyances religieuses, une vieille animosité existant entre les deux races, présageaient pour l'avenir une hostilité probable, qui devait rendre cette proximité nuisible et même dangereuse.

Nous possédons peu de documents directs relatifs aux premiers temps de l'administration anglaise, mais nous savons que, dès l'année 1714, Nicholson vit clairement ce dilemme se dresser devant lui : craignant également et le départ des Acadiens qui l'eût laissé aussitôt dans un état précaire, et leur maintien dans la péninsule, qui pouvait préparer de très-grands embarras pour l'avenir, s'ils jouis-

saient intégralement des conditions stipulées en leur faveur.

Pour échapper à cette alternative, il imagina donc de créer des obstacles à l'embarquement des habitants français, et de leur persuader ensuite de demeurer sur leurs héritages, en prêtant un serment d'allégeance pur et simple à la couronne d'Angleterre. Cet acte eût impliqué en quelque sorte la renonciation de leurs droits, et les eût laissés à la merci du gouvernement anglais. Seulement, il prévint mal le résultat de ses démarches; il croyait les intimider, il ne fit qu'aliéner leurs esprits.

« Nicholson, écrit le gouverneur Mascarène¹, proposa
 « à cette époque aux habitants français, soit de devenir
 « sujets de la couronne, soit de se retirer en un autre pays
 « dans un délai d'un an. Ceux-ci, jusqu'au dernier homme,
 « se décidèrent pour l'émigration, entraînés par les grandes
 « promesses que leur firent alors deux officiers français
 « envoyés à cet effet du cap Breton; cependant ces habi-
 « tants, ne trouvant pas de vaisseaux, restèrent, et depuis
 « lors, quoiqu'ils aient été souvent requis de prêter le ser-
 « ment, ils s'y sont toujours refusés. »

Mais pourquoi n'ont-ils pas trouvé de vaisseaux? Pourquoi sont-ils restés dans cet état ambigu où les avait placés le traité d'Utrecht, modifié par la lettre de la Reine?

Pendant longtemps les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse, et encore aujourd'hui certains auteurs anglais, leur ont reproché cette permanence comme une sorte de manœuvre frauduleuse, par laquelle ils se maintenaient dans un état douteux, sans être ni Anglais, ni Français. Mais nous savons aujourd'hui la véritable cause de cette singularité équivoque, grâce aux recherches persévérantes de divers écrivains et notamment de M. l'abbé Casgrain.

¹ *Archives N.-E.*, Lettre de Mascarène, pages 158 et 159.

✓ Le 18 mai 1718, le capitaine Doucett, lieutenant-gouverneur d'Annapolis, ayant écrit à M. de Brouillant, gouverneur de Louisbourg, une lettre où il se plaignait énergiquement du séjour prolongé des Acadiens, tout en reconnaissant leur droit de quitter le pays, M. de Brouillant lui répondit aussitôt¹ :

« Le retardement du départ des Acadiens de la
 « Nouvelle-Écosse a eu pour cause, comme vous avez dû
 « le savoir, l'impossibilité dans laquelle M. de Nicholson
 « et autres commandants de l'Acadie les ont mis de pou-
 « voir exécuter les conventions que l'on avait faites : les
 « uns en ne voulant pas leur laisser emporter leurs biens ;
 « et les autres n'ayant pas voulu permettre qu'il leur
 « fût par nous envoyé des appareaux, pour gréer les
 « petits bâtiments qu'ils avaient construits, et dont ils ont
 « été obligés de se défaire presque pour rien aux mar-
 « chands anglais ; je ne manquerai pas d'informer le Roi
 « mon maître de tout ce que vous me marquez sur cela,
 « afin que... »

A cette lettre, le gouverneur anglais ne répondit rien ; car il n'y avait rien à répondre. Le récit de M. de Brouillant était la pure vérité, et il se trouvait d'ailleurs confirmé implicitement par une lettre de M. de Pontchartrain, du 7 mars 1714, et absolument certifié par une lettre de Mascarène, de la fin d'avril 1748. L'une et l'autre sont extraites des *Archives de la Nouvelle-Écosse*, pages 4 et 159.

La première constate que les Acadiens se plaignent de M. Nicholson, comme cherchant à entraver la liberté de leur départ, et que ces mêmes Acadiens demandent à avoir le droit de construire des navires, afin d'emmener leur blé et leurs bestiaux.

¹ Extrait des *Colonials Records, West Indies*, à Londres.

Dans la deuxième, le gouverneur Mascarène raconte comment, en 1720, les Acadiens refusèrent au colonel Philipps d'accepter le serment d'allégeance, « en affirmant ✓
 « qu'ils avaient été retenus dans le pays, contre leur
 « volonté, par le général Nicholson. Et cela était en partie
 « vrai, ajoute Mascarène, car le général Nicholson avait
 « déclaré qu'il ne les laisserait pas partir sur des navires
 « construits en territoire anglais, et que c'était aux Fran-
 « çais de venir les chercher eux-mêmes ». Témoignage qui
 est confirmé par les éditeurs eux-mêmes des *Archives* en
 une note, page 264.

Ces deux pièces, mêlées parmi les autres documents, dans la publication des *Archives d'Halifax*, n'avaient pas jusqu'à présent attiré l'attention; mais leur coïncidence avec la lettre susénoncée de Brouillant, que vient de découvrir M. Casgrain, leur donne une gravité exceptionnelle. Il en résulte en effet que Nicholson a empêché les Acadiens de partir, de propos délibéré et même avec une remarquable duplicité. D'une part, il empêchait ✓
 les Acadiens de se servir de tout navire construit sur le territoire anglais, tandis que, d'autre part, il rendait impossible au gouverneur de Louisbourg d'envoyer à Port-Royal non-seulement des vaisseaux, mais les agrès mêmes qui eussent été nécessaires pour aménager aucune embarcation.

Voilà donc un fait solidement établi, savoir, que par sa ruse et sa fourberie, Nicholson a empêché les Acadiens de partir en 1714; d'une part, en effet, il prohibait l'emploi des navires construits sur le territoire anglais; et d'autre part, M. Brouillant l'affirme, il défendait l'entrée des navires français dans les ports de la Nouvelle-Écosse. Sur cette donnée, comparée avec la masse des documents, il est facile de rétablir l'ensemble des faits qui se sont passés : il ne suffisait pas d'empêcher le départ des Aca-

diens, il fallait les lier par un acte solennel à la domination anglaise, de telle façon qu'ils parussent renoncer à toutes les garanties stipulées en leur faveur, à la suite de la paix d'Utrecht; Nicholson calculait alors qu'il pourrait présenter adroitement cette affaire comme étant terminée pour toujours, à la cour de Londres, où il était très-pressé de se rendre à cette époque.

Cette impossibilité de tout embarquement acadien, qu'il avait si habilement ménagée, lui servit donc de prétexte pour incriminer la négligence des commandants français, qui, disait-il, n'envoyaient pas les vaisseaux qu'ils avaient promis; il partit de là pour persuader aux Acadiens qu'il ne leur restait qu'une chose à faire : c'était de rester paisiblement sur leurs héritages en prêtant serment à la reine
 ✓ Anne. Ce serment fut repoussé par tous les Acadiens, *to a man*¹, en alléguant qu'ils étaient retenus dans le pays contre leur volonté.

Nicholson en fut outré, et chercha à les intimider en les malmenant et recourant même à la violence (lire les plaintes des Acadiens à M. de Pontchartrain, 22 septembre 1714, et la lettre du major Caulfield, du 1^{er} novembre 1715. — *Archives de la Nova Scotia*). Voyant cependant que le temps trainait en longueur et qu'il ne pouvait plus guère retarder son retour en Angleterre, il arriva, de négociations en négociations, à ajouter à la formule du serment qu'il leur proposait cette addition bizarre, dans laquelle il accolait le roi de France au roi d'Angleterre; formule que les Acadiens ont plus d'une fois rappelée aux autres gouverneurs et que l'on retrouve plus ou moins formellement, dans la réponse des Acadiens au gouverneur Doucett, le 5 novembre 1717 (*Archives*, page 15), et dans

¹ Voir *Archives de la Nouvelle-Ecosse* : Lettre de Mascarène, du 6 avril 1748, page 158, et la note éditoriale de ces Archives, page 164.

le serment prêté en 1730 à Philipps dans le quartier des Mines. (Archives du ministère des affaires étrangères, à Paris.)

« Les Acadiens reconnaissent le roi d'Angleterre pour ✓
 « souverain seigneur de la Nouvelle-Écosse ou Acadie; mais
 « s'engagent en même temps à ne prendre les armes, ni
 « contre le roi de France, ni contre le roi d'Angleterre. »

Ce serment fut accepté par les Acadiens. Nicholson en ✓
 prit acte, et put ainsi, avant son départ, écrire à Londres
 qu'il avait conclu un arrangement définitif, au moyen
 duquel les colons français consentaient à demeurer dans
 la Nouvelle-Écosse, en prêtant serment d'allégeance au
 roi d'Angleterre. Il avait de fortes raisons pour en agir
 ainsi; nous savons en effet, par la correspondance de son
 successeur, Thomas Caulfield, que la garnison était alors
 dans un état de pénurie très-grave, et hors d'état de passer
 l'hiver à Annapolis¹ *sans périr de misère*, si les Aca-
 diens quittaient le pays; Nicholson était donc très-pressé
 d'échapper à cette situation difficile.

Cette manière de faire est d'autant plus facile à con-
 cevoir, que les mêmes procédés furent employés par Arm-
 strong en 1727 et Philipps en 1730; il semble que leurs
 négociations aient été exactement calquées sur celles de
 Nicholson; quant à celui-ci, personne ne peut être surpris
 qu'il ait imaginé une pareille supercherie : les lettres de
 ses successeurs, et notamment celles de Caulfield du 3 mai
 et du 1^{er} novembre 1715, nous le montrent comme ✓
 dépourvu de toute délicatesse morale.

Ce fut lui qui inaugura ainsi cette série de subtilités
 cauteleuses et de transactions perfides au moyen des-
 quelles les gouverneurs s'opposèrent jusqu'en 1730 à l'exé-
 cution du traité d'Utrecht et du décret de la reine Anne,

¹ Archives N.-E., 3 mai 1715.

tantôt en empêchant les Acadiens d'avoir des moyens d'embarquement, tantôt en leur persuadant par des promesses illusoires de rester sur leurs héritages. Tel fut le premier germe de cette question de la neutralité qui s'agita pendant quarante ans, toujours éludée par les Anglais et toujours revendiquée par les Acadiens.

Après le départ de Nicholson, en 1715, le major Caulfield devint lieutenant-gouverneur à Annapolis. Nous avons cinq lettres de lui, dont une retrouvée par M. Casgrain dans les *Colonials Records*, à Londres. Toutes se rapportent exclusivement à deux points de vue : les nécessités urgentes de la garnison, qui ne peut compter d'une manière régulière sur les fournitures de la Nouvelle-Angleterre, et en second lieu l'appréhension perpétuelle qu'il éprouve de voir les Français quitter le pays, ce qui réduirait la garnison d'Annapolis au plus absolu dénûment.

Enfin dans sa dernière lettre, mentionnée aux *Archives* le 24 décembre 1716, il annonce qu'il a fortement engagé ceux de la rivière d'Annapolis à prêter serment et qu'il envoie leur réponse. Cette réponse, qui n'avait point été conservée aux Archives d'Halifax, M. Casgrain l'a retrouvée à Londres dans les *Colonials Records* et en voici le texte :

« Nous ne pouvons jurer d'autre serment que celui-ci :

✓ « Moy je promets sincèrement et jure que je veux estre
 « fidele et tenir une veritable alégeance à Sa Majesté le
 « roi George, tant que je sere à l'Acadie et Nouvel-
 « Escosse, et qu'il me sera permy de me retiré là où je
 « jûgeré à propos avec tous mais bien, meuble et effet,
 « quand je le jugeré à propos san que nulle persone puise
 « man empesche.

« Annapolis-Royal, ce 22 janvier 1716. »

Caulfield demande, en l'envoyant à Londres, qu'on lui

indique ce qu'il doit faire; on n'a pas trouvé la réponse des bureaux de Londres, mais il est probable que cet acte n'a eu d'autre résultat que de faire patienter un peu plus longtemps les Acadiens, en les maintenant dans cette indécision dont les Anglais se servaient pour sauvegarder l'occupation d'Annapolis.

Il faut croire que ces bureaux de Londres avaient bien à cœur de faire rester les Acadiens dans la contrée en s'assurant d'eux par un serment d'allégeance, car aussitôt que Caulfield fut remplacé par John Doucett en 1717, un des premiers actes du nouveau lieutenant-gouverneur fut d'envoyer dans toutes les paroisses acadiennes un autre modèle de serment; il lui fut répondu que l'on était prêt à accepter son serment, mais *qu'ils ne voulaient prendre les armes ni contre Sa Majesté Britannique, ni contre le Roi de France, ni contre aucun de leurs sujets ou alliés*¹. Il convient de remarquer cette formule, car c'est à peu de chose près la même que ci-dessus, celle que les Acadiens ont toujours assuré avoir employée vis-à-vis de Nicholson et aussi celle qui est consignée sur le Serment juré aux Mines en 1730.

Voilà où en étaient les choses, lorsque le colonel Philipps fut nommé gouverneur en chef de la Nouvelle-Écosse en août 1717. Nicholson et ses lieutenants ayant toujours vécu dans une expectative indécise et provisoire, lui laissaient une situation difficile. Au point de vue d'une stricte équité, toutes choses en effet étaient absolument dans le même état qu'au lendemain du traité d'Utrecht, puisque les Acadiens avaient toujours été empêchés de partir lorsqu'ils s'y préparaient, tantôt par la force, tantôt par des promesses trompeuses que couvrait un serment frauduleux.

¹ Voir *Archives N.-E.*, page 16.

1720-1730

DEUXIÈME PÉRIODE. — Le nouveau gouverneur, qui avait été mêlé à toutes les intrigues de son temps, était un de ces esprits présomptueux et vains tout remplis de leur mérite, gâtés par la fortune et qui se croient tout permis, parce que le hasard leur a été favorable. Nommé gouverneur en 1717, il n'arriva en Amérique qu'en 1719; il débuta comme un foudre de guerre, lançant de tous côtés des proclamations, des reproches et des menaces; quand il s'adresse aux Acadiens, il n'écrit pas : il fulmine.

Mais il partait en guerre avant d'être armé pour le combat : il semblait qu'il ignorât tout ce qui s'était passé depuis la prise de Port-Royal : le traité d'Utrecht; — la lettre de la reine Anne; — le besoin absolu que le gouverneur et la garnison avaient de conserver les cultures des Acadiens; — les conditions formelles que ceux-ci avaient toujours apportées à la prolongation de leur séjour. Tous ces faits, il les ignore ou veut les ignorer; mais la nécessité, *dura lex*, lui apprend bien vite ce qu'il ne savait pas.

Il avait convoqué les Acadiens pour qu'ils eussent à prêter serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre; ils arrivèrent à Port-Royal le 26 mai 1720, avec l'abbé Gaulin, curé des Mines. Philipps débuta de prime-saut par célébrer les louanges du Roi, et l'extrême bienveillance qu'il voulait bien montrer aux Acadiens en les admettant à son allégeance dans des conditions qui devaient certes dépasser toutes leurs espérances. Le Père Gaulin, prenant la parole, lui dit que Sa Majesté était en effet bien bonne de vouloir ainsi se mêler de leurs affaires, mais que sa proposition n'allait rien moins qu'à violer le serment qu'ils avaient juré devant Nicholson, et qu'ils désiraient rester fidèles à leur parole, sans y rien changer, car s'ils en modifiaient les termes, ils seraient exposés au ressentiment des Indiens et à leur vengeance. La conversation

reprit alors sur divers sujets, puis on se sépara sans rien conclure.

Les habitants des Mines lui envoyèrent peu après une lettre pour lui exposer que s'ils étaient restés si longtemps sur leurs domaines, c'était malgré eux; que d'ailleurs la reine Anne avait prorogé leur permis de séjour sans fixer aucun délai, et que si on les tourmentait sur l'article du serment, ils quitteraient l'Acadie pour se rendre avec leurs bestiaux sur les îles françaises, comme ils en avaient conservé le droit.

Très-mécontent de ces communications, le gouverneur d'Annapolis expédia à son collègue français de Louisbourg une longue série de plaintes contre les Acadiens; cette épître n'eut d'autre résultat que de lui attirer une verte réplique de l'officier français; celui-ci lui reprochait de fausser le texte des traités et de méconnaître la lettre de la reine Anne, d'après laquelle la situation des Acadiens était parfaitement régulière.

Philipps se sentit très-embarrassé en recevant cette épître, d'autant plus embarrassé qu'il connaissait ou devait connaître une lettre que le marquis de Vaudreuil, gouverneur général du Canada, avait écrite de sa main au lieutenant-gouverneur Doucett, le 22 septembre 1718, lettre dans laquelle il se plaignait de ce que les officiers anglais refusaient de délivrer aux Acadiens *des passe-ports pour partir, et la liberté d'emmener avec eux leurs meubles et leurs bestiaux*; il devait aussi connaître la lettre de M. de Brouillant, du 21 juillet 1718, adressée au même gouverneur Doucett, et celle de M. de Pontchartrain, du 7 novembre 1714, l'une et l'autre portant plainte contre les officiers et les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse qui s'opposaient au départ des Acadiens. Philipps était donc pris littéralement la main dans le sac, car s'il ne connaissait pas toutes ces pièces, il était d'une igno-

rance impardonnable, et s'il les connaissait, il était de mauvaise foi en se plaignant du séjour prolongé des Acadiens.

Aussi sa réponse à M. de Brouillant, du 10 août 1720 (*Archives N.-E.*), porte-t-elle la trace très-visible des difficultés dans lesquelles il se trouvait acculé : il ne répond pas un mot aux accusations réitérées que les Acadiens avaient portées contre les officiers d'Annapolis ; il assure M. de Brouillant que dans toutes ces discussions il n'apporte aucun mauvais vouloir personnel, il n'agit que d'après des ordres supérieurs ; il s'excuse gauchement de n'avoir point parlé du décret de la reine Anne, et il proteste qu'il a pour elle le plus grand respect ; il reconnaît toute l'autorité de son décret, mais il finit en équivoquant sur la lettre de Pontchartrain, qui, dit-il, n'a pas insisté en 1714 sur l'exécution de ce décret ; comme si une omission vis-à-vis d'un droit formel constituait une renonciation !

Lorsque l'on analyse avec soin toutes ces lettres, toutes ces démarches, toutes ces ambiguïtés et que l'on considère le besoin absolu où les Anglais se trouvaient de conserver les Acadiens dans la presqu'île, il est difficile de se défendre d'un soupçon sur la bonne foi de Doucett et de Philipps. Ces soupçons naissent d'autant plus aisément que, dans toute leur correspondance, les gouverneurs anglais semblent prendre à tâche de ne jamais citer le décret de la Reine ; ils n'en parlent que contraints et forcés, alors qu'on le leur met sous les yeux ; et, d'autre part, il est non moins surprenant de voir une partie des lettres que nous citons faire défaut dans la collection imprimée des *Archives de la Nouvelle-Écosse*, notamment la lettre du marquis de Vaudreuil et celle de M. de Brouillant de 1718, c'est-à-dire les plus importantes. L'ensemble de ces faits présente donc une physionomie louche qui a frappé tous ceux qui les ont étudiés ; et plus on les étudie, plus ils deviennent suspects.

Ces négociations, ces transactions boiteuses fatiguaient Philipps, sans aplanir les difficultés qui l'entouraient; il prit donc le parti de s'adresser au capitaine Mascarène, l'officier le plus intelligent de la garnison, et lui demanda un rapport sur la situation de l'Acadie et des Acadiens; cet exposé porta le dernier coup à ses illusions. Mascarène, dans une étude que l'on pourrait encore consulter avec profit, établit fort clairement que, si l'on a conservé très-longtemps les Acadiens sur leurs terres, bien qu'ils n'eussent jamais accepté l'allégeance de la couronne, c'est qu'on avait un grand intérêt à ne pas leur permettre de quitter le pays : — 1° parce que leur retraite, laissant la garnison anglaise dans un isolement absolu, la priverait de tout approvisionnement proche et régulier; — 2° parce qu'en partant, s'ils coupaient les digues qu'ils ont construites, ce serait un mal irréparable, le pays devenant incultivable pendant de longues années; — 3° parce que les Indiens abandonnés à eux-mêmes, dans ces paroisses désertées, ruineraient tout et deviendraient beaucoup plus dangereux qu'auparavant; — 4° enfin, parce que cette masse de population française laborieuse et riche, transportée avec tous ses bestiaux sur le territoire canadien et notamment dans les îles du golfe, y créerait une force redoutable contre les colonies anglaises.

Pour lui, Mascarène, la seule manière de résoudre la question, était d'augmenter le chiffre de la garnison et d'établir près d'elle une ou plusieurs fortes colonies anglaises qui assureraient l'indépendance de ces services et des approvisionnements.

Ce ne fut pas sans une certaine confusion que Philipps lut le travail de Mascarène : tandis que les Acadiens prétendaient avoir conservé la plénitude des droits de sortie que la reine Anne leur avait accordés sans réserve; tandis que le commandant français de Louisbourg et le marquis

de Vaudreuil confirmaient absolument cette prétention en produisant des textes et des faits sans réplique ; voilà ses propres officiers qui venaient certifier que jamais les Acadiens n'avaient juré de serment d'allégeance pure et simple, que les gouverneurs avaient accepté ces réserves ostensiblement ou tacitement, à cause de la nécessité absolue où ils se trouvaient de conserver les cultivateurs français de la Nouvelle-Écosse ; et il reconnaissait même, autant que sa situation officielle le lui permettait, que plusieurs fois, sous le coup de cette nécessité, on avait empêché directement ou indirectement le départ des Acadiens ¹.

Le gouverneur commença donc à apercevoir l'inexactitude de ses conceptions, le vide de ses projets et les fausses démarches dans lesquelles il s'était fourvoyé tout d'abord : il modifia aussitôt ses allures ; au lieu de l'arrogance des premiers jours, il entra en transaction avec les Acadiens, ainsi qu'il résulte des lettres qu'il écrit à Londres au *Board of plantations* ². Dans ces lettres, après avoir donné libre cours à son dépit et à sa colère contre les habitants du pays, en suggérant même déjà l'idée de la proscription si elle était possible, il revient aux idées immédiatement pratiques : il propose, d'une part, de renvoyer chez eux avec de bonnes paroles les députés acadiens qu'il convoquait, en leur promettant une prolongation de séjour ; cela permettrait de gagner du temps, jusqu'au moment où l'on aurait pris un parti qui pût permettre de se passer d'eux dans le pays. Je les vois, en effet, dit-il, continuer à travailler, à préparer leurs terres, à bâtir comme des gens tout à fait étrangers à l'idée de quitter leur maison. (*Archives*, page 51, ligne 32.)

¹ Lettres de Mascarène, de 1748. *Archives N.-E.*, p. 158 et 159.

² Voir, *Archives N.-E.*, les lettres de juillet 1720, des 26 et 27 septembre, du 28 décembre, p. 33, 35, 36, 55.

Dans la lettre du 26 mai 1720, il avait insinué confidentiellement aux membres du *Board* que l'on pourrait peut-être rédiger pour les Acadiens un serment spécial, avec quelques ménagements qui le rendraient plus facilement acceptable. Dans celle du 26 septembre, il termine en disant : « J'espère qu'il se formera quelque plan dans la « mère patrie, pour peupler cette contrée avec des gens « de la Grande-Bretagne, au printemps prochain; *les « habitants, d'ici là, ne penseront point à s'éloigner, « jouissant en ce moment du bénéfice du délai que je « leur ai accordé, jusqu'à ce que j'aie reçu vos nouvelles « instructions* ¹... » Les *Lords of Board* saisirent au vol une proposition qui momentanément coupait court à ces interminables discussions, tout en les dispensant de prendre une résolution définitive : ils expédièrent donc, le 28 décembre 1720, cette réponse qui mérite d'être conservée :

« Il nous semble que les Français de la Nouvelle-Écosse « ne deviendront jamais de bons sujets de Sa Majesté.....; « c'est pourquoi nous pensons, *qu'ils devront être expul- « sés du pays aussitôt que les forces que nous avons « dessein de vous envoyer seront arrivées dans la Nou- « velle-Écosse.....* Quant à vous, ne vous hasardez point « dans cette expulsion sans un ordre positif de Sa Majesté; « à cet effet, vous ferez bien de persister vis-à-vis d'eux « dans la même ligne de conduite prudente et réservée; « tâchez de les détromper au sujet du libre exercice de « leur religion, qui leur sera certainement accordé, *si l'on « juge que cela soit utile pour rester sur les terres qu'ils « occupent.* »

Cette lettre est une merveille dans son genre : il est vraiment regrettable que certains auteurs modernes,

¹ *Archives N.-E.*, p. 35 et 36.

grands amateurs de documents, et qui cherchent aujourd'hui à justifier la proscription des Acadiens, ne l'aient point reproduite. Elle complète et elle éclaire les phrases entortillées dans lesquelles Philipps enveloppait son petit machiavélisme. Lorsqu'on lit cette missive ministérielle, on pressent déjà le complot odieux de la proscription, on est saisi d'un frisson ; on croit entendre les premiers sons de la sinistre trompette qui devait ordonner l'embarquement.

Dans ces phrases roides et glacées en apparence, on sent la colère qui couve en secret dans le cœur. Sous les dehors patelins qu'elle est obligée de revêtir, cette colère contenue s'envenime, s'enrage avec le temps pour éclater furieuse, aveugle et bestiale, en 1755, après avoir fermenté pendant trente-cinq ans. Là est le véritable secret des excès auxquels se portèrent les Anglais à cette époque, et les bonnes âmes qui en sont surprises n'ont pas besoin, pour les expliquer, de prêter aux Acadiens des crimes imaginaires. Maintenant on peut dire avec assurance que la proscription n'a pas été une œuvre improvisée *ab irato*, mais préparée et méditée de longue date : on y pensait déjà en 1720 !

Ces documents suffiraient, à défaut de tous autres, pour montrer quelle appréhension extrême éprouvaient le *Board of plantations* en Europe, et en Amérique le gouverneur d'Annapolis, dans la crainte de voir les Acadiens leur échapper. Elle éclate à chaque ligne ; on veut à tout prix éviter ce malheur ; aussi faut-il voir, malgré l'âpre colère qui les dévore au dedans, comme ils prodiguent les bonnes paroles : c'est avec une douceur insinuante que *la gracieuseté* du sieur Philipps, en louant *la tendresse du roi George*, leur glisse ces assurances perfides de liberté, de quiétude, de franchise religieuse ; afin de tirer en longueur en louant la tendresse du roi George, et de leur faire

accepter une tolérance provisoire qui n'engageait à rien, en attendant l'heure des circonstances favorables où l'on pourrait les égorger sans inconvénient.

Philipps comprit parfaitement cette consigne : lui qui avait fait sa fortune dans les intrigues de la cour, se trouvait tout à fait sur son terrain ; il rentra son grand sabre et les phrases superbes de sa mise en scène, et il continua la politique qu'il venait d'inaugurer : amadouer les Acadiens pour les faire demeurer sur leurs terres, réclamer l'allégeance si l'occasion se présente, sinon prodiguer de belles paroles sans toutefois s'engager jamais à fond, se réserver toujours quelque retraite honnête, de manière à prouver que l'on n'avait jamais fait de promesse, mais seulement des ébauches de contrats ; telle fut désormais sa règle de conduite. On obtint ainsi des Acadiens la somme d'utilité que l'on en désirait, en leur prodiguant la tolérance, sans jamais leur donner aucune certitude.

Philipps fit durer encore cette situation pendant deux ans : sans nier la duplicité de Nicholson, mais sans accepter non plus le serment sous réserve que réclamaient les Acadiens ; sans se prononcer sur leur droit absolu de rester, mais sans exiger non plus leur départ, les maintenant au contraire sur leurs terres, en prolongeant le délai de leur séjour. Il leur fit considérer qu'il était bien préférable pour eux de conserver leurs héritages, et qu'après tout, en acceptant le régime anglais, on finirait toujours par s'arranger. Il gagna ainsi 1722, année où il retourna en Europe.

Cependant il ne partit pas sans avoir bien prémuni ses compères du *Board of Plantations* des dangers de cette situation ; il envoya aux lords le rapport si parfaitement établi de Mascarène, en leur exposant nettement : que les esprits étaient certainement pacifiés ; qu'il avait eu à la vérité le bonheur de terminer avec succès le règlement

de toutes les difficultés pendantes sur le serment d'allégeance, mais il avertissait que si l'on maintenait indéfiniment l'état de choses actuel, on pouvait laisser se développer un grand péril pour l'avenir; tandis que, d'autre part, il fallait éviter de pousser à bout les Acadiens, de peur qu'ils ne vinssent à quitter précipitamment la contrée en compromettant l'existence de la garnison et l'établissement même d'Annapolis; il concluait alors, ainsi que Mascarène, en réclamant l'installation d'une forte colonie anglaise, comme étant le seul remède propre à conjurer ces divers dangers.

« Si vous n'appréciez point la sagesse de ces avis », écrivait-il à Londres au secrétaire *Craggs*, « mieux vaudrait alors, pour l'honneur et le profit de la couronne, rendre aux Français cette colonie, que de vous contenter d'une possession nominale dont vous supportez toutes les charges, et dont ils ont tous les profits pour subvenir à leur établissement stérile du cap Breton. » C'est en ces termes que le gouverneur quitta Annapolis en 1722, y laissant comme lieutenant-gouverneur le capitaine John Doucett, lequel fut remplacé peu après par le lieutenant-colonel Armstrong, homme violent, d'un esprit grossier et désordonné, qui ne parlait de rien moins que de traverser à main armée la Nouvelle-Écosse et de tout pourfendre, si l'on voulait bien lui envoyer des troupes.

Mais il éclata tout à coup, de 1722 à 1726, au nord des colonies anglaises, une guerre terrible contre les sauvages, durant laquelle la question du serment d'allégeance se trouva reléguée au dernier plan.

Ce ne fut que le 27 juillet 1726 que commença à reparaître, dans une lettre d'Armstrong, la question du serment. « Les habitants français, dit-il, ont toujours refusé de prêter le serment; on m'informe qu'ils sont encore résolus à quitter la province plutôt que de s'y soumet-

« tre; quelques-uns ont transporté leurs bestiaux au cap
« Breton, et le gouverneur français s'est transporté dans
« l'île Saint-Jean, afin d'y préparer des terres pour leur
« usage¹. »

Devant ces circonstances qui paraissaient urgentes, la peur prit ce matamore, qui tout à coup transforma son visage; lui qui les années précédentes voulait briser violemment toutes les volontés, lui qui ne parlait de rien moins que d'imposer par la terreur la soumission dans les esprits, se fit doux et insinuant : il attira les Acadiens dans des réunions bien préparées, où il leur prêchait, avec componction, les avantages considérables qu'ils s'assureraient en acceptant le serment et en devenant cordialement les loyaux sujets du roi George.

Ils auraient le libre exercice de leur religion, la libre jouissance de leurs terres, la libre disposition de leurs héritages; et lui, Armstrong, le gouverneur, promettait personnellement de toujours interpréter favorablement leurs engagements. Est-ce que ce n'est pas lui qui devait appliquer les clauses de ce compromis qu'il les engageait à accepter, lui, leur gouverneur, qui s'obligeait à les traiter avec douceur, à les administrer comme un père? Le Roi, d'ailleurs, était si bon, si gracieux, c'était un bonheur, en même temps qu'un honneur, que d'être sous sa tutelle! Enfin, il parla si bien qu'il leur persuada de lui envoyer des délégués, avec lesquels il conféra à diverses reprises, et il parvint à organiser une sorte de réunion générale de tous les chefs de famille (de la rivière d'Annapolis).

Ici se joua une fourberie de haute volée (25 septembre 1726), dont voici le récit rédigé par Armstrong lui-même dans son rapport officiel. Étant venu dans cette réunion

¹ Lettre d'Armstrong, du 27 juillet 1726.

avec tous les membres du conseil, il en prit la présidence et leur lut une traduction française du serment qu'il leur présentait. « Quelques-uns d'entre eux demandèrent alors « qu'il y fût inséré une clause formelle, suivant laquelle ils « ne pourraient jamais être obligés de prendre les armes. « Le gouverneur, prenant alors la parole, leur fit observer « qu'une pareille clause était bien inutile, puisque les lois « anglaises interdisaient le service militaire aux catho-
« liques romains. Sa Majesté, d'ailleurs, avait tant de « sujets protestants à placer avant tous autres dans ses « armées!

« Tout ce que Sa Majesté leur demandait, c'était d'être « de fidèles sujets et de ne se joindre à aucun de ses « ennemis; au contraire, ils devront, dans leur propre « intérêt, dévoiler tous les desseins, conspirations, com-
« plots perfides et dangereux, qui pourraient se tramer « contre les sujets de Sa Majesté ou contre le gouver-
« nement; et dans ces conditions ils jouiront, eux, Aca-
« diens, de leurs héritages et les cultiveront paisiblement « sans inquiétude.

« Cependant ils maintinrent leur refus d'accueillir la « motion susmentionnée, à moins qu'on y insérât la « clause qu'ils réclamaient. Le gouverneur, ayant alors « pris l'avis de son conseil, consentit à ce que ladite « clause fût inscrite en marge sur la traduction française « du serment, *afin de surmonter ainsi par degrés leur « répulsion*. Dans ces termes, ils acceptèrent et adhè-
« rèrent à la formule par écrit, sur les deux exemplaires « français et anglais. » (Malheureusement il n'est resté qu'un exemplaire : celui où la note marginale n'existait pas; c'est celui que l'on a envoyé à Londres.)

« Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province « pria ensuite les députés d'engager ceux qui étaient « absents à venir le dimanche suivant au plus tôt, afin

« d'être eux aussi dûment qualifiés pour la jouissance de
 « leur patrimoine et des privilèges de tout sujet anglais ;
 « il leur recommanda enfin, dans leur propre intérêt,
 « leurs devoirs de soumission et de loyauté, et de se con-
 « duire comme de bons et loyaux sujets. Ceux-ci renou-
 « velèrent les promesses susénoncées, et après avoir bu
 « à la santé de Sa Majesté, de la famille royale et plu-
 « sieurs autres toasts loyaux du gouverneur, le gouve-
 « neur leur souhaita une bonne nuit. »

Quoique le texte en soit un peu long, nous avons voulu citer *in extenso* cette pièce curieuse, qui fait bien ressortir le genre de diplomatie qui régnait en ces parages : la mise en scène, le simulacre de bonhomie qui broche sur le tout, la régálade qui entraîne le consentement, et ce bonsoir qui clôt la séance, en envoyant les gens au lit, après avoir bien bu, tout y accuse l'habileté consommée d'un maquignon matois.

Comme elle est bien jouée, cette insertion marginale, qu'il feint d'accepter *pour les amener à lui par degrés*, insertion négligemment placée sur un seul des procès-verbaux, *que personne ne lut et qu'on n'a pas revue!* Quoi de plus admirable aussi que ce faux-fuyant équivoque sur l'enrôlement militaire?

Comment, dit Armstrong, vous avez peur d'être enrôlés de force? Mais songez donc qu'étant catholiques, vous n'auriez pas seulement le droit de vous enrôler de bonne volonté! Voilà, certes, une des plus jolies mystifications qui aient été inventées dans le royaume de la fourberie! Ceci relève de la comédie et non pas de l'histoire, et c'est un grand malheur que Molière n'ait pas connu cette aventure! « Quoi donc, eût dit Scapin, craignez-vous que je prenne votre bourse? Mais sachez que je n'en voudrais pas, lors même que vous me prierez de la prendre. »

De plus habiles que ces pauvres cultivateurs pouvaient

bien d'ailleurs être dupés par ce faux bonhomme d'Armstrong, car le Père Gaulin lui-même, le curé des Mines si redouté et si détesté par les Anglais, s'y laissa prendre, et le 11 octobre, quinze jours après la mémorable séance que nous venons de raconter, il offrait au gouverneur d'accepter, lui aussi, le serment d'allégeance. Armstrong s'empressa de profiter de cette ouverture pour renouveler, dans les paroisses des Mines et de Chignitou (Beaubassin), les plus pressantes instances pour les engager à suivre l'exemple des Acadiens d'Annapolis; mais là ses négociations furent moins heureuses, et, après avoir expédié en ces quartiers deux de ses officiers, il écrit le 30 avril 1727 :

« J'ai la mortification d'annoncer à Votre Grâce que
 « nous n'avons rien pu obtenir des habitants aux Mines et
 « à Beaubassin; cela est dû en grande partie aux intrigues
 « et aux excitations d'un certain *Gambell*, ci-devant lieu-
 « tenant dans notre armée, lequel est maintenant l'associé
 « de quelques négociants républicains (*Antimonarchicals*)
 « de Boston, qui trafiquent en ce moment dans ces quar-
 « tiers et qui y répandent les plus détestables principes. »

Il éprouva bientôt après un nouvel échec; ayant voulu faire renouveler leur serment d'allégeance aux Acadiens de Port-Royal, au moment de l'avènement de George II, ceux-ci s'y refusèrent formellement, en articulaut hautement que leur signature avait été surprise par fourberie, ce qui était la vérité, de sorte qu'il ne resta rien de cette dextérité de mauvais aloi dont il s'était si fort enorgueilli.

Ce fut alors qu'il eut l'idée d'expédier parmi les Acadiens un jeune officier de la garnison, nommé Robert Wroth; celui-ci, plus heureux que ses devanciers, obtint l'acquiescement des habitants et leur signature, mais en acceptant de telles conditions et de telles réserves que, le 13 novembre 1727, le conseil d'Annapolis, considérant ces

actes comme déshonorants pour la majesté royale, les déclara nuls et sans valeur.

Quant aux actes eux-mêmes, ils disparurent, et quelles que soient les recherches que l'on ait faites, on ne put trouver d'autre trace de ces négociations que la délibération du conseil d'Annapolis qui en annulait les résultats. Halliburton, Beamish-Murdoch, tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la Nouvelle-Écosse, ont été fort surpris de cette disparition et ont fait de vains efforts pour combler cette lacune; il était réservé à M. Casgrain d'éclaircir ce mystère en retrouvant à Londres, aux *Colonial Records* : 1° les instructions données au sieur Wroth par le gouverneur Armstrong; 2° le compte rendu rédigé par Wroth lui-même sur sa mission dans les paroisses acadiennes; 3° le texte même des conventions qu'il avait conclues avec les habitants.

Lorsqu'on lit ces pièces, on comprend qu'on les ait supprimées à Halifax; on comprend aussi avec quelle légèreté et quelle duplicité se conduisaient, s'extorquaient ces prestations de serment que l'on voulait imposer aux Acadiens. Voici d'abord la copie des conventions arrêtées d'un commun accord entre Wroth et les Acadiens, c'est-à-dire le serment et son annexe :

« Je promets et jure sincèrement, en foi de chrétien,
 « que je serai entièrement fidèle et obéirai vraiment à Sa
 « Majesté le roy Georges le second, que je reconnois pour
 « le souverain seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse.
 « Ainsi Dieu me soit en aide.

« Je, Robert Wroth, enseigne et adjudant des troupes de
 « Sa Majesté, promets et accorde aux habitants des Mines
 « qui auront fait et signé le serment de fidélité au roy
 « Georges second, les articles ci-dessous qu'ils m'ont de-
 « mandés, savoir :

« 1° Qu'ils auront le libre exercice de leur religion, et
 « pourront avoir des missionnaires dans les lieux néces-
 « saires pour les instruire catholiques, apostoliques et
 « romains;

« 2° Qu'ils ne seront nullement obligés à prendre les
 « armes contre qui que ce soit, et de nulle obligation de
 « ce qui regarde la guerre;

« 3° Qu'ils demeureront en une véritable possession de
 « leurs biens, qui leur seront accordés à eux et à leurs
 « hoirs dans la même étendue qu'ils en ont jouys cy de-
 « vant et en payant les mêmes droits accoutumés du pays;

« 4° Qu'ils seront libres de se retirer quand il leur sem-
 « blera bon et de pouvoir vendre leurs biens et de trans-
 « porter avec eux le provenu sans aucun trouble, moyen-
 « nant toutes fois que la vente sera faite à des sujets
 « naturels de la Grande-Bretagne, et lorsqu'ils seront hors
 « du terrain de Sa Majesté ils seront déchargés entière-
 « ment de leur signature du serment.

« *Signé* : Robert WROTH. »

Ce serment n'est guère, au fond, que la reproduction et la confirmation du décret de la reine Anne; Wroth ne le signa cependant qu'avec répugnance, mais cela n'a pas lieu de nous surprendre, car jamais les Anglais n'acceptèrent franchement cette disposition royale; lors même qu'ils la proclamaient, comme il arriva à Philipps en 1720, ils conservaient encore au fond du cœur l'arrière-pensée de l'abolir ou de l'éluder. Toutes les revendications des Acadiens tendent au contraire à la remettre en lumière et à en conserver pour eux le bénéfice. La réapparition de ces conditions n'a donc rien de bien extraordinaire en elle-même; mais ce qui est étrange, ce qui passe toute mesure, ce sont les circonstances qui ont précédé et accompagné cette négociation.

Partout où se présenta Wroth, à Beaubassin comme aux Mines, il débuta par des banquets : 1^{er} jour, on mange, on boit beaucoup, mais on ne parle de rien ; — 2^e jour, nouveau banquet, où Wroth annonce la mort du Roi, l'avènement de son successeur, qui porte le plus grand intérêt aux Acadiens. « On boit à la mort du premier Roi, on boit à la santé du second, on boit à sa gracieuseté, on boit à la santé de la Reine, de l'autre Reine, on boit à toutes les autres royales et loyales santés, et cet impudent vaurien de Wroth finit pas boire avec componction à la divine Providence qui, par des voies invisibles, offre aux Acadiens un moyen imprévu de sortir du mauvais pas dans lequel ils sont tombés ! Dernier toast qui fut le couronnement de cet assaut de gobelets.

« Après quoi, reprend Wroth, je jugeai le moment opportun de placer mon petit discours de la manière suivante : Je ne doute pas, mes amis, que vous ne sachiez ce qui m'amène ici, à savoir que par la mort du Roi mon maître, de glorieuse mémoire, la divine Providence vous a miraculeusement donné l'occasion de sortir de la mauvaise voie dans laquelle vous étiez tombés. »

Ici, en avant la musique : éloge du Roi et de ses bontés, mais aucune mention encore du serment qui était le but de son voyage ; seulement il les convoque à un autre banquet, durant lequel on procéderait à la proclamation du nouveau Roi, et Wroth profite de l'occasion pour les engager à amener le plus de monde possible, car il faudra acclamer et signer la proclamation du Roi.

« Les habitants arrivèrent deux jours après, ayant à leur tête Pierre Hébert et les quatre députés ; ils célébrèrent la solennité aussi décemment que possible : feux de joie, fusées, etc. ; on but de nouveau loyalement toutes les santés royales. La proclamation étant lue, je dis aux

« habitants qu'il fallait la signer, car autrement ils ne
 « pourraient pas être regardés comme s'étant joints avec
 « moi pour reconnaître mon maître comme leur roi légi-
 « time. Mais alors un des députés se leva, et me pria de
 « permettre que l'un d'entre eux, nommé *Vecco*, en qui
 « ils avaient grande confiance » (et qui probablement savait
 l'anglais), « lut de nouveau la proclamation aux habitants ;
 « car, ajouta-t-il, *nous ne sommes que des pauvres gens*
 « *très-ignorants*. Après avoir lu la proclamation, ce *Vecco*
 « demanda d'une voix basse et chicanière à insérer quel-
 « ques observations à la suite de la proclamation avant
 « de la signer.

A ce moment *Wroth*, qui voyait sa supercherie prête à être dévoilée, entra ou feignit d'entrer dans une grande colère ; il répondit à *Vecco* qu'il n'était qu'un bandit qui ne possédait par un pouce de terre dans la contrée (c'était en effet un habitant nouveau) et que lui, délégué par le gouverneur, ne pouvait tolérer que des misérables comme lui eussent l'honneur de signer un tel acte.

« Je repris alors la proclamation, dit *Wroth*, et je priai
 « les chefs et les députés de dîner avec moi, en répartis-
 « sant le reste des habitants dans des maisons préparées
 « à cet effet ; aussitôt que nous eûmes diné et bu les
 « santés nécessaires dans de telles occasions, les députés
 « me demandèrent à se retirer, afin de se consulter les
 « uns les autres, me donnant quelque assurance de donner
 « une réponse à ma satisfaction.

« Vers le coucher du soleil ils revinrent en effet, mais
 « au lieu de se soumettre, comme ils le devaient, en prê-
 « tant le serment de fidélité susmentionné, ce fut *Vecco*
 « qui vint, au nom de tous, me présenter une copie du
 « serment que je leur avais donnée auparavant, faisant
 « au-dessous de l'acte la demande de certaines réserves.
 « Immédiatement je montrai tout le ressentiment dont

« j'étais capable, et leur tournai les talons, leur disant
 « que ce que je pouvais imaginer de mieux, en leur faveur,
 « c'était de croire que les liqueurs avaient excité leur
 « impudence, en leur donnant l'audace de proposer des
 « conditions à un serment aussi bénévole, et que j'espé-
 « rais que le sommeil les rendrait sensibles à leur mau-
 « vaise conduite; j'attendrais donc au lendemain pour
 « avoir leur réponse. »

Le malheureux se trouvait pris dans son propre piège; il parlait des liqueurs! c'était lui qui les avait fait servir; il espérait troubler l'esprit des gens et leur faire signer aveuglément, sous prétexte de proclamation, le serment d'allégeance qu'il voulait extorquer; mais les spiritueux avaient tourné contre lui, et tandis qu'il s'applaudissait de ses ruses, ces campagnards, qui le laissaient faire, avaient éventé la fourberie; loin de se troubler l'esprit, ils puisèrent une assurance toute nouvelle dans les libations mêmes que ce singulier ambassadeur leur avait prodiguées; ils venaient donc à l'instant final l'avertir sans se fâcher, avec un air narquois, qu'il avait oublié de compléter le serment qu'il leur proposait; ils venaient lui demander d'y inscrire les réserves qu'ils avaient toujours réclamées en pareille occurrence.

C'était comme un renard qu'une poule aurait pris.

Furieux, mais non encore dépourvu de tout espoir, l'officier anglais revint à la charge le lendemain; mais sous l'apparence de leur modeste bonhomie, il les retrouva inexorables : « Ils continuèrent à insister, dit-il, sur les
 « mêmes demandes, et après les avoir sérieusement pesées,
 « et les jugeant compatibles avec les traités, les actes du
 « parlement et du commerce, je les leur accordai comme
 « une concession. Mais en raison de leur défiance en mon

« autorité personnelle, je fus obligé de certifier la chose
« dans le corps du serment .»

Quelle audace! quelle fourberie! quelle humiliation et, après toute honte bue, quelle retraite! Le charlatan surpris à tricher pendant la foire ne se console pas de sa mésaventure avec plus de liberté d'esprit. Ce délégué avait bien étudié, certes, le jeu de son maître Armstrong, mais comme il le dépasse! Il possède peut-être un peu moins d'habileté dans la main, mais combien a-t-il plus d'aplomb et plus de cynisme dans ses tripotages!

La scène se passait à Chignitou (*Beaubassin*), le 15 ou le 16 octobre 1727. Le lecteur s'imagine peut-être qu'après une telle déconvenue Wroth n'eut autre chose à faire que de retourner à Annapolis? Pas du tout : il se rembarqua aussitôt pour aller dans les seigneuries des Mines, afin d'y arriver, s'il était possible, avant que cette triste négociation de Chignitou fût ébruitée. Il arriva aux Mines le 17 octobre : là il recommença les mêmes parades, les mêmes diners, les mêmes libations ; il reprit tour à tour les mêmes rôles de maquignon bon enfant et de soldat en colère ; il refit les mêmes discours et les mêmes marchandages, pour aboutir aux mêmes insuccès et aux mêmes déboires ; mais aussi il nous raconte tout cela avec la même et imperturbable sérénité d'esprit :

« Après plusieurs journées de discussions, les habitants
« revinrent le 26 octobre, en requérant des conditions à
« peu près semblables à celles qu'avoient stipulées les habi-
« tants de Chignitou; mais la majeure partie des habitants
« fit en outre de grandes objections sur le mot : *j'obéirai*,
« ce qui ne me troubla point, l'*anglais* » (lisez le *texte*
anglais) « étant ce par quoi je devais me gouverner, et
« trouvant, après avoir consulté, que la chose pouvait être
« traduite d'une manière plus agréable pour eux, et aussi
« conforme à l'*anglais*, je jugeai à propos d'altérer la

« copie, comme il est vu dans le serment qu'ils prirent. »

Ainsi voilà un homme qui ne craint pas, dans un traité à double exemplaire, d'altérer l'exemplaire français de manière à rendre la convention plus facile à accepter; sachant bien que la partie française entendra le texte d'une façon, tandis que lui, l'Anglais, le comprendra d'une tout autre manière. Il raconte tout ceci avec un grand calme, sans même soupçonner qu'il y ait là une friponnerie. Après tout, dit-il, je signerai en français tout ce que l'on voudra. Pour moi, il n'y a que le texte anglais qui compte. A ses yeux mêmes, il montre là une certaine habileté (*smartness*) qui le réjouit et le console un peu des déconvenues et des humiliations qu'il a été forcé d'avalier auparavant.

C'est après cette dernière transaction que Wroth revint à Annapolis, où il fut assez mal reçu, comme nous l'avons raconté, par le conseil et par Armstrong lui-même. On ne s'explique pas très-bien cette grande irritation qui se manifesta contre lui; car, après tout, il ne s'était guère écarté des instructions délivrées par le gouverneur, et d'autre part il avait exactement suivi son exemple; les conventions qu'il avait conclues sont en effet, à peu de chose près, modelées sur celles qu'Armstrong avait arrêtées lui-même l'année précédente avec les habitants d'Annapolis. On est donc tenté de se demander si ses collègues avaient bien qualité pour se montrer si sévères à son égard.

Cependant, comme dans cette affaire on marche toujours de surprise en surprise, on trouve à côté de ce blâme, dans cette même délibération du conseil d'Annapolis, du 13 novembre 1727, une décision bien plus extraordinaire encore : après avoir décidé que les actes souscrits par Wroth étaient nuls et sans effet, « il est résolu que néanmoins, comme lesdits habitants ont signé ces actes, « qu'ils ont proclamé Sa Majesté et reconnu son titre et

« son autorité sur toute la province, ils sont bien devenus « ses sujets, et qu'ils jouiront de tous les privilèges » (ce qui implique aussi sans doute toutes les obligations) « des « autres sujets Anglais » .

De telle sorte que voilà une assemblée publique qui refuse de reconnaître une convention synallagmatique dans laquelle elle est partie prenante, et qui s'arroge ensuite le droit de diviser l'obligation en deux parts : déclarant nuls et récusant tous les engagements qui pouvaient la charger vis-à-vis de la partie adverse, mais retenant comme bonnes et valables toutes les promesses de cette partie adverse qui pouvaient lui profiter. On ne peut même pas comprendre comment une réunion d'hommes a pu concevoir une idée aussi abusive, et il faudrait parvenir jusqu'à nos jours, jusqu'au conseil municipal de Paris, pour retrouver une pareille répudiation de toute notion de justice.

Tout pour moi, rien pour les autres.

Le bureau des colonies, à Londres, fut lui-même révolté, à la fin, par tant d'abus et par l'inconvenance dangereuse des bouffonneries administratives d'Armstrong et de ses acolytes. Résolus d'y mettre un terme, les lords du *Board* s'adressèrent à Philipps, qui était toujours gouverneur titulaire de la Nouvelle-Écosse, en le priant de retourner en cette contrée, afin d'y résoudre cette question acadienne d'une manière définitive et à peu près raisonnable. C'est ainsi que se termina la deuxième période, ou, si l'on veut, le deuxième acte de cette tragi-comédie que l'on pourrait appeler les **TRANSACTIONS BURLESQUES**.

TROISIÈME PÉRIODE. — Philipps quitta donc à son grand regret la cour de White-Hall et Londres, où il menait, avec

son gros traitement, une si douce vie. Ce vieil intrigant politique ne fut pas beaucoup plus heureux qu'Armstrong dans l'organisation de l'Acadie; mais comme il avait plus de formes, plus d'intelligence et plus de savoir-faire, il sauva mieux les apparences, et parvint même à établir dans la contrée une pacification au moins provisoire.

Aussitôt arrivé, il déploya une telle activité que, trois semaines après, le 3 janvier 1730, il put étaler aux yeux des commissaires, sinon des résultats solides, au moins des apparences d'arrangement et d'apaisement général qui pouvaient éblouir leurs esprits.

« Je viens de recevoir, écrit-il à Londres, la soumission
« de tous les habitants de cette rivière (Annapolis), et
« l'on m'assure que ceux des Mines et autres établisse-
« ments à la tête de la baie de Fundy ont résolu de
« suivre cet exemple..... Vous verrez par le parchemin
« ci-inclus que tous les habitants de cette rivière, âgés de
« plus de seize ans, ont accepté et signé leur allégeance au
« Roi, etc., etc. »

Le 26 novembre 1730, il assurait que la prestation du serment était terminée dans toutes les paroisses, il annonçait que tous les Acadiens avaient accepté l'allégeance, puis il repartait pour l'Angleterre au commencement de 1731. Comment avait-il fait? Comment s'y était-il pris pour obtenir si promptement et si aisément cette transformation inattendue? C'est ce qu'il a été pendant longtemps très-malaisé d'éclaircir! Si l'on en croyait sa correspondance, sa mission se serait accomplie, non sans fatigue, mais avec une grande facilité : « Tous les hommes
« de cette rivière se plaisent à dire que c'est le bon sou-
« venir qu'ils ont conservé de mon administration, com-
« parée avec celles qui l'ont suivie, qui a décidé leur adhé-
« sion : cet honneur m'était réservé; je n'ai eu besoin

« d'employer ni menace, ni contrainte, et je n'ai pas non
 « plus prostitué la majesté royale dans de honteuses capi-
 « tulations, comme l'a fait l'enseigne Wroth.

« Personne jusqu'ici n'avait pu réussir dans cette entre-
 « prise; mais ayant éprouvé à leurs dépens combien mon
 « gouvernement était différent de ceux qui l'ont suivi, ils
 « m'ont fait savoir qu'ils étaient prêts à adhérer à mes
 « demandes. »

Cependant cette grande facilité dont il se vante, cette bonne opinion excessive qu'il montre de sa personne, de son mérite, de son influence, ont précisément suscité la méfiance; et Halliburton n'hésite pas à manifester ses doutes : *Il n'a pas convaincu ces hommes obstinés*, dit-il, *il a dû les tromper!* Il rappelle alors les manœuvres et les fourberies d'Armstrong, et il suppose qu'il a dû se passer en 1730 quelque tour d'adresse du même genre. Mascarène, dans une lettre du 6 avril 1748, paraît confirmer cette prévision d'Halliburton. « Bien que cette réserve de
 « ne point prendre les armes n'ait point été insérée par
 « Philipps en 1730, les Acadiens ont toujours soutenu que
 « cette promesse leur avait été faite; et je tiens de ceux qui
 « ont assisté aux Mines à la prestation du serment, qu'en
 « effet une semblable promesse leur a été consentie. »

Halliburton prévoyait la vérité, seulement il ne la prévoyait pas tout entière; Mascarène connaissait, devait connaître toute la vérité, mais il n'osait pas l'affirmer expressément. En réalité, Philipps avait trompé tout le monde : il avait accordé aux Acadiens une promesse de neutralité qu'il savait bien pouvoir être contestée; et il trompait le gouvernement anglais en lui annonçant un serment sans réserve, alors qu'il avait promis l'exemption du service militaire. Seulement, ce maître fourbe voulait en finir au plus vite, afin de retourner à Londres, et, pour ce faire, il lui suffisait de bâcler un acte plus ou moins

retentissant, qui pût éblouir la vue et lui assurer dès le premier abord un favorable accueil en débarquant en Angleterre.

Mais si jusqu'à présent aucun document positif n'avait permis d'éclaircir suffisamment les ambiguïtés de cette négociation, aujourd'hui nous possédons l'acte même du serment accepté par Philipps : des recherches, faites en 1887 au ministère des affaires étrangères à Paris, avec mon ami l'abbé Casgrain, mirent entre nos mains un certain nombre de documents contemporains et connexes à la proscription des Acadiens. Parmi eux se trouvaient plusieurs certificats relatifs au serment juré par les Acadiens en 1730; voici le procès-verbal de ce qui s'est passé aux Mines :

« Nous, Charles de la Gaudalie, prêtre, curé missionnaire
 « de la paroisse des Mines, et Noël-Alexandre Noiville, prêtre,
 « bachelier de la sacrée Faculté des théologiens de
 « Sorbonne, missionnaire apostolique et curé de l'Assomp-
 « tion et de la Sainte Famille de Pigiguit, certifions à qui
 « il appartiendra, que Son Excellence le seigneur Richard
 « Philipps, écuyer, capitaine en chef et gouverneur général
 « de la province de Sa Majesté la Nouvelle-Écosse ou Aca-
 « die, a promis aux habitants des Mines et autres rivières
 « qui en dépendent, qu'il les exempte du fait des armes et
 « de la guerre contre les Français et les sauvages, et que
 « lesdits habitants se sont engagés uniquement et ont
 « promis de ne jamais prendre les armes dans le fait de
 « la guerre, contre le royaume d'Angleterre et son gou-
 « vernement.

« Le présent certificat, fait et donné et signé par nous
 « cy nommés, le 25 avril 1730, pour être mis dans les
 « mains des habitants et leur valoir et servir partout où
 « besoin sera ou que de raison en est.

« *Signé* : de la Gaudalie, curé; Noël NOUVILLE, prêtre et « missionnaire.

« Collationné par Bourg Belle-Humeur, le 25 avril 1730. »

✓ Quel était ce Bourg Belle-Humeur? C'était l'homme de confiance de Philipps, qui l'employait aux Mines comme receveur, pour le compte du gouvernement anglais.

Ce procès-verbal fut, sans doute, envoyé directement au gouvernement français, lequel était garant des conditions stipulées dans le traité d'Utrecht en faveur des Acadiens. C'est ce qui explique sa présence dans les Archives du ministère des affaires étrangères à Paris, et non pas dans celles de la marine. Enfin, nous nous permettrons d'annexer à ces documents importants une pièce noyée et inaperçue dans les archives de la Nouvelle-Écosse : c'est une pétition envoyée au conseil supérieur par les habitants de Misagouesh, en 1753¹.

Voilà une pièce qui donne beaucoup à réfléchir, et qui dérange singulièrement les assertions et les combinaisons de Philipps : c'est un serment sous toutes réserves qu'il a accordé et accepté; Halliburton, avec le flair d'un vieux magistrat², avait-il donc deviné juste, lorsqu'il le jugeait si sévèrement?

Mais il convient d'abord d'examiner l'autorité de ce procès-verbal, qui donne à Philipps un si cruel démenti. Les noms des missionnaires qui l'ont signé sont des noms notoires, authentiques, et qui étaient parfaitement connus dans toute la Nouvelle-Écosse; après avoir rédigé et certifié ce récit, ils l'ont remis entre les mains de Bourg, dit Belle-Humeur, qui l'a collationné et authentiqué. Quel était ce Bourg? C'était ce qu'on appelait alors un procu-

¹ Voir cette pétition à l'*Appendix*, série 4.

² Halliburton était juge en chef de la Nouvelle-Écosse en 1830.

reur fiscal, qui dressait des actes, arrangeait les affaires de famille, établissait les comptes de chacun; il était tout particulièrement chargé par les gouverneurs d'Annapolis de recevoir le peu qu'ils pouvaient avoir à toucher dans ce district et de tenir correspondance avec eux; c'était une espèce de fonctionnaire, l'homme de confiance de Philipps, lequel, six mois après, le commissionna définitivement notaire public et royal pour le quartier des Mines, le 10 décembre 1730. Il connaissait par lui-même les faits dont il était question; c'est par conséquent un homme dont on peut croire le témoignage en cette circonstance; c'était même le seul homme qui eût à peu près qualité officielle pour recevoir et légaliser des actes en ce pays.

Lorsque ce procès-verbal fut revêtu de sa signature, il fut envoyé avec plusieurs autres papiers à Louisbourg, d'où il fut expédié plus tard en France par M. des Herbiers, gouverneur de cette ville, qui le dirigea sur le ministère des affaires étrangères, et non pas au ministère de la marine, parce que ce papier était une espèce de pièce diplomatique. Il s'y trouve aujourd'hui aux Archives, avec d'autres papiers de la Nouvelle-France : fonds d'Angleterre, tome 448, folio 218 (année 1762, novembre et décembre); plus, tome 449, folio 340 (année 1763, janvier et février).

On peut donc considérer comme un fait constant que Philipps a consenti à annexer les réserves ordinaires au serment juré dans le district des Mines, en 1731. La publication des Archives d'Halifax est donc visiblement incomplète; néanmoins, lorsqu'on parcourt ce volume après avoir lu le procès-verbal de 1730, on est étonné d'y rencontrer beaucoup de pièces inaperçues d'abord, et qui viennent le corroborer. Voici, par exemple, la lettre de Philipps, du 26 novembre 1730 : « Vos Seigneuries, dit-il, remarquent que, dans le haut de la baie de Fundy j'ai modifié

« le serment que j'avais reçu à Annapolis, parce que les habitants le trouvaient trop fort; la modification, du reste, est peu importante. »

Cette phrase, noyée dans d'autres détails, était un jalon; il avait toujours dit que le serment avait été prêté partout; voilà maintenant qu'il prépare sa retraite en indiquant d'une manière vague les changements qu'il n'avoue pas encore, mais dont il prépare l'aveu. Remarquons aussi, en passant, qu'il n'indique pas ici que cette altération du serment ait eu lieu aux Mines en particulier; il dit : *dans les établissements du haut de la baie.*

Il faut en conclure qu'il en avait été de même à Cobeguit et à Beaubassin. On a d'autant plus de raisons pour en agir ainsi, que dans ces mêmes Archives d'Halifax nous trouvons une pétition adressée au gouverneur, en 1753, par les habitants de Misagouesh, près de Beaubassin, dans laquelle est contenu un procès-verbal fort détaillé du serment qu'ils avaient prêté en 1730 à Richard Philipps et qui est transcrit dans l'*Appendix*, 4^e série; serment qui renferme toutes les réserves portées dans celui des Mines. On peut donc affirmer que partout, sauf à Annapolis (dont le cas demande à être examiné), Philipps a accordé les plus larges restrictions dans les serments qu'il a obtenus en 1730.

Cette tradition était d'ailleurs parfaitement constante dans toute la Nouvelle-Écosse, aussi bien parmi les Anglais que parmi les Français : Mascarène, qui était à Annapolis au moment de ces transactions, la constate dans deux lettres d'avril 1748 (*Archives N.-E.*, p. 158). Cornwallis, dans une lettre de septembre 1749, citée par Beamish, certifie que Philipps avait accordé aux Acadiens les réserves qu'ils réclamaient, et Lawrence convient du même fait. (Lettre du 11 août 1755.)

De ce faisceau de preuves il se dégage évidemment que

Philipps a peut-être été fort habile pour dissimuler ou effacer les traces de sa responsabilité personnelle, en abusant d'une certaine confiance qu'il avait su soutirer aux Acadiens. Mais, en réalité, les faits se sont passés partout à peu près comme au temps de Nicholson, d'Armstrong et de Wroth. Partout on a proposé le serment pur et simple, partout les habitants ont réclamé leurs réserves habituelles; puis on a négocié, on a marchandé plus ou moins l'acceptation de ces réserves, et partout encore le gouverneur anglais a fini par reconnaître la justice des réclamations acadiennes, toujours conformes au décret de la reine Anne, et il leur a accordé des satisfactions, diverses peut-être dans la forme, mais toutes identiques au fond, sur les conditions demandées.

Philipps est le seul qui soit parvenu, et dans une seule paroisse, à surprendre au moins en apparence un serment sans réserve; mais encore ce serment a-t-il été immédiatement infirmé par une protestation des Acadiens, lesquels, six mois après, refusèrent de le renouveler, alléguant qu'ils avaient été trompés. Halliburton et Mascarène ont considéré cet acte comme frauduleux, et les gouverneurs subséquents ne paraissent pas en avoir tenu un compte bien sérieux.

On peut donc affirmer que, depuis Nicholson jusqu'à Philipps, il a existé une chaîne ininterrompue d'actes officiels émanant des gouverneurs mêmes de la Nouvelle-Écosse, actes qui sont la déduction du décret de la reine Anne et qui consacrent d'une manière authentique : premièrement, le droit qu'avaient les Acadiens de rester dans la Nouvelle-Écosse sans prêter de serment d'allégeance, avec la faculté de se retirer quand ils le voudraient avec leur avoir; secondement, ces actes constatent, en fait, que les Anglais ont conservé les Acadiens sur leur territoire, parce qu'ils avaient besoin de leurs services et qu'ils crai-

gnaient de les voir s'établir dans les colonies françaises.

Mais si la plénitude du droit a toujours été conservée et consacrée par l'usage aussi bien que par la tradition, il est non moins certain que ces réserves ont toujours été consenties de mauvaise grâce, et cela, depuis la mort de la reine Anne (1713) jusqu'à Philipps, en 1730. Il est même visible que les Anglais ne les ont jamais acceptées franchement, mais toujours au contraire avec l'arrière-pensée d'é luder ces concessions ou de les abolir. Presque toujours ils se sont efforcés, par quelques artifices, de se ménager un retour en arrière, pour renier les conventions en temps opportun.

Dans cette partie où ils étaient trichés, les Acadiens entrèrent avec plus de sincérité, et à partir de 1730 ils considérèrent toutes les difficultés comme aplanies. Croyant à fond aux arrangements conclus avec Philipps, ils se regardèrent comme étant désormais solidement implantés chez eux, et sans aucunement s'anglifier, sans cesser d'être très-dévoués à la France, ils exécutèrent loyalement leurs conditions. Il est bien certain, en effet, que s'ils eussent consenti à prendre les armes durant la guerre de 1744, la garnison d'Annapolis et la domination anglaise n'auraient pu échapper à une complète destruction.

Ils finirent même par avoir une telle confiance dans le gouvernement de la Grande-Bretagne, qu'ils laissèrent les garnisons anglaises s'installer paisiblement aux Mines, qu'ils se laissèrent désarmer à la veille de la proscription déjà menaçante, et que, au moment même de cette proscription, un grand nombre d'entre eux laissèrent leur linge et menus effets serrés dans leurs armoires; les femmes se contentaient de les fermer à clef, en recommandant qu'on n'y touchât pas, et qu'elles les retrouveraient à leur retour¹.

¹ *Voyage au pays d'Évangeline*, par M. Casgrain.

Confiance très-naïve et très-honnête, mais qui toucha fort peu les Anglais, comme ils le firent bien voir. Pendant seize ans, on a usé et abusé sans mesure de cette confiance aveugle, de manière à les empêcher d'aller s'établir dans les îles françaises, et à les conserver dans la presque île tant que leur présence pouvait y être utile, en se ménageant d'ailleurs toute facilité pour se débarrasser d'eux à loisir quand on le jugerait à propos.

C'est ainsi que se termina le dernier acte de ce long débat sur la neutralité. A partir de 1731, il ne fut plus question du serment d'allégeance : le gouvernement anglais parut se contenter des négociations bâclées par Philipps ; il feignit de ne pas s'apercevoir des réserves qu'il avait stipulées. Ces conventions de 1731, appliquées depuis lors sans protestation, sans objections, devinrent mieux qu'un acte diplomatique : elles constituèrent un fait, une situation de notoriété publique, consacrée dans toute l'Amérique du Nord sous le nom de NEUTRALITÉ.

Il sembla dès lors que toute discussion fût pacifiée, et les Acadiens vécurent désormais dans la conviction qu'il existait entre eux et la couronne d'Angleterre une convention réciproque et indissoluble qui abritait leur avenir contre les risques de la guerre.

Position fautive, illusions dangereuses que les gouverneurs d'Annapolis entretenirent par des voies détournées, dans la crainte où ils étaient de voir les Acadiens abandonner la contrée, laissant la colonie anglaise affaiblie et sans ressources, tandis qu'ils auraient été fortifier les îles françaises du golfe Saint-Laurent ! Erreur déplorable qui conduisit nos malheureux compatriotes à leur ruine et à la cruelle catastrophe de 1755 !

CHAPITRE XII

VIE INTÉRIEURE DES ACADIENS

De 1730 à 1744.

Dans l'*Harpagon*, de Molière, nous avons tous lu ou applaudi cette scène de haut comique où maître Jacques, le cuisinier, met d'accord Harpagon et son fils :

MAITRE JACQUES, à *Harpagon*.

Cela est fait; votre fils consent à tout ce que vous dites.

HARPAGON.

Voilà qui va le mieux du monde.

MAITRE JACQUES, à *Cléanthe*.

Tout est conclu; il est content de vos promesses.

CLÉANTHE.

Le ciel en soit loué.

MAITRE JACQUES.

Messieurs, vous n'avez plus qu'à parler ensemble : vous voilà d'accord maintenant; et vous alliez vous quereller, faute de vous entendre!

HARPAGON.

Tu m'as fait plaisir, maître Jacques, et cela mérite une récompense. (*Jacques tend la main, Harpagon tire son mouchoir.*) Va, je m'en souviendrai.

Maitre Jacques, c'est à proprement parler Philipps, ce gouverneur intrigant de la Nouvelle-Écosse, Philipps retournant en Europe en 1731 et se félicitant d'avoir mis tout le monde d'accord. Cependant il mentait au Roi en lui affirmant que les Acadiens avaient accepté son allégeance sans réserve, tandis qu'il trompait les Acadiens,

rassurés désormais par des contrats illusoires dont l'un était falsifié, celui de Port-Royal, et les autres si parfaitement contraires à ce qu'il avait demandé d'abord, que Philipps semble avoir ménagé un prétexte pour attaquer la validité de la convention.

Toutes les parties cependant parurent satisfaites. Les Acadiens, après avoir protesté contre l'acte frauduleux d'Annapolis, considéraient cependant les autres procès-verbaux comme une garantie suffisante. La couronne d'Angleterre fit semblant de ne pas s'apercevoir des réserves stipulées par les Acadiens; ne conservait-elle pas toujours d'ailleurs la faculté d'invoquer, au moment convenable une nullité prétendue? A Londres, on consentit donc à paraître dupe, et, sous bénéfice d'inventaire, avec un muet sourire, on accepta les arrangements conclus et l'apaisement qui paraissait les suivre.

Mais au revers de la comédie, le plus content des trois, c'était encore le vieux Philipps, qui, tout en demeurant gouverneur, quittait enfin les froids brouillards de son gouvernement enfumé; il allait reprendre dans le confortable de la capitale la jouissance de son traitement de vingt-cinq mille livres, et, comme le Roi n'était pas un Harpagon, il pouvait encore espérer une récompense honnête de ses services, et même (dans le premier moment) des compliments sur son habileté. Ce n'était pourtant qu'une pacification plâtrée; mais tout le monde se prêta complaisamment aux illusions qui l'avaient fait naître, et il en sortit un état de confiance provisoire et de quiétude relative qui dura près de vingt ans.

Le développement des Acadiens reprit son cours : non-seulement leur développement numérique, non-seulement l'extension territoriale qui s'opérait par contiguïté de voisinage, mais nous voyons reparaitre ces expéditions à longue portée qu'avaient inaugurées : *Jacob Bourgeois* à

Beaubassin; *Terriau* aux Mines; *Mathieu Martin* à Cobeguit; *Thibaudeau* et *Blanchard* à Chipody; le génie de l'entreprise ressaisit leurs petits-enfants, qui renouvelèrent en diverses circonstances le projet de transporter des colonies en diverses parties désertes de la province. C'est dans les archives d'Halifax que nous trouvons la trace de ces entreprises acadiennes, car c'est aux gouverneurs d'Annapolis que les chefs de famille, avec un bon vouloir plein de naïveté, allaient raconter leurs desseins, pour obtenir la permission de s'y établir.

A la fin de 1731, peu de temps après le départ de Philipps, plusieurs habitants de Port-Royal déposèrent leurs requêtes, afin de pouvoir aller s'établir dans le district de Chipody. — Le 28 mars 1732, Joseph et Pierre Surette, Joseph Cadet (ce doit être *Godet*), Martin Aucoin et Joseph Babin, demandèrent l'autorisation d'explorer le territoire nommé la crique de *Musquash*, sur la côte nord de la baie Française (Fundy). — Dans le même temps, Paul Le Blanc, Jean Le Blanc dit des Sapins, Jacques Thibaut et Benjamin Le Blanc, font la même demande pour la vallée de la *Rivière aux pommes*; en août 1740, Landry et huit autres habitants de la rivière de Port-Royal demandent l'autorisation d'aller s'établir avec leurs familles à Tebogue ou Chebogue, vers le cap Sable, qu'ils avaient été explorer l'hiver précédent et où déjà ils avaient bâti des maisons. Enfin, en 1745, le 20 mars, Pierre Alain demanda à bâtir un moulin sur la rivière Chiconecto; et combien d'autres suppliques semblables dont la trace a disparu!

Toutes ces demandes, du reste, étaient vaines et inutiles; si les Anglais paraissaient momentanément désirer le maintien des Acadiens sur leurs fermes, ce désir n'allait pas jusqu'à les voir avec satisfaction s'étendre et se fortifier par toute la contrée; la réponse était invariablement la

même : on autorisait en général l'exploration, mais on interdisait d'y former aucune espèce d'établissement.

Il en était de même en toute matière; ainsi il était impossible d'être autorisé à bâtir une église! Les Anglais, s'ils en eussent eu le pouvoir, auraient volontiers pratiqué le régime des Turcs, alors que les chrétiens ne pouvaient réparer leurs églises ni même leurs maisons, sans acheter un firman du Grand Seigneur. Il est vrai que le pouvoir des Anglais était plus restreint que celui du Sultan et que l'on se passait souvent de leur autorisation, surtout dans les districts éloignés; on construisit ainsi une église à Beaubassin en 1723, comme il résulte d'une inscription que j'ai relevée à Amherst, en 1860, sur une pierre récemment arrachée dans une fouille, et qui sans doute était la pierre d'angle de l'église :

IN MONUMENTUM, IN BEATE ANNE
PRIMUM LAPIDEM POSUIT ET BENEDIXIT
DOMINUS DE BRESLAY, VICARIUS EPISCOPI
QUEBECENSI¹;
ANNO MDCCXXIII SALUTIS, IN VICO
BEAUBASSINSI, DIE 9 MENSIS JUNII.

Sur l'isthme de Shediak, il s'établit un très-grand nombre de fermes et même de hameaux, entre Beaubassin et le golfe Saint-Laurent. Un plus grand nombre encore se créèrent au delà de l'isthme, dans le district de Chipody, pays que l'on considérait comme étant situé hors de la frontière et faisant partie du territoire français. Nous avons constaté que, l'année 1705, il s'y trouvait cinquante-cinq personnes en quatorze familles (chapitre x). Depuis lors,

¹ Je pense qu'on doit lire à la première ligne : *Id monumentum, in beatæ Annæ honorem*. On lit *in*, parce que le *d* aura été mal écrit; dans *beatæ Annæ*, *a* a été remplacé par un *e*, comme il arrive souvent dans les inscriptions, et le mot *honorem* avait été omis ou effacé.

cette colonie avait été ralentie dans sa croissance, d'abord par la guerre entre la France et l'Angleterre, ensuite par la conquête anglaise; mais peu à peu on vit renaître, surtout à Port-Royal, un mouvement d'émigration vers Chipody. Divers documents des Archives de la Nouvelle-Écosse signalent ce mouvement, entre autres une lettre de Philipps, de 1731, qui nous apprend qu'un assez grand nombre de familles françaises étaient établies à Chipody, parmi lesquelles dix-neuf familles consentaient, dit-il, à prêter le serment d'allégeance. En 1734, le recensement ecclésiastique attribue à Chipody soixante-cinq familles, ce qui doit s'entendre des rivières Chipody, Memerancook, Petit Coudiak, etc., etc.

Le progrès devint alors de plus en plus rapide, car en 1750 on comptait de cent soixante à cent soixante-quinze familles dans cette contrée, qui acquit un grand renom de fertilité et d'aisance (*Appendix*, série 4). C'est du reste à partir de 1730 que l'essaimage des familles acadiennes commença à reprendre un grand essor vers des colonies nouvelles.

Ces colons de Chipody montrèrent du reste à diverses reprises un caractère énergique; après la prise de Port-Royal, deux d'entre eux, tout en laissant leur famille sur les rivières de Chipody, revinrent à Port-Royal, où ils avaient sans doute encore quelques propriétés à sauvegarder; c'était Jean-François Brossard, un des campagnons du meunier Thibaudeau, et Germain Bourgeois. Leur opposition aux Anglais était sans doute un peu accentuée, car ils figurent parmi les cinq hommes alors arrêtés à Port-Royal, lors de l'embuscade d'Abraham Godet, près de cette ville. Alexandre Brossard, fils de Jean-François, représenta Chipody à l'assemblée des Acadiens, en 1749; enfin, un des plus fameux chefs de bande qui se levèrent après la proscription en 1755, à l'ouest de l'isthme de Shediak,

Noël Brossard, était le petit-fils ou le cousin de ceux-ci. (Casgrain, *Pays d'Évangeline*.) Nous avons exposé dans le chapitre x comment, après la conquête, les Acadiens, malgré l'accroissement de leur nombre, avaient formé peu d'établissements nouveaux; ils se resserraient au contraire sur le territoire de leurs anciennes fermes; dans cet espace limité, les habitudes laborieuses et régulières de leur vie les conduisirent forcément à perfectionner leurs cultures et leurs industries domestiques; les profits considérables que leur fournissait le marché de Louisbourg leur donnaient toutes facilités pour entreprendre des travaux utiles et féconds; comme ils occupaient peu de terres nouvelles, ils s'étendirent non plus seulement sur les plaines basses et dans les marais endigués, mais encore sur les terres hautes, qu'ils avaient longtemps laissées à l'état de terres à bois, en arrière de leurs habitations, pour subvenir à leurs constructions et à leur chauffage.

Les relations anglaises les accusent souvent, et bien à tort, sur ce sujet, de négligence et d'apathie; on leur reproche de ne cultiver que les terres basses et de négliger entièrement les terres hautes, qui étaient plus médiocres; or, les Acadiens montraient au contraire beaucoup de bon sens; ils se conformaient à une loi économique démontrée par A. Smith, savoir : que l'homme sage ne cultive le sol qu'au fur et à mesure qu'il y a intérêt à le faire, et que c'est folie de dépenser un grand travail à cultiver des terres maigres et pauvres, tant que l'on a autour de soi des terres plantureuses restant incultes. C'était donc avec un grand sens qu'ils appliquaient toute l'activité de leur travail à cultiver les bonnes terres en délaissant les médiocres.

Les pionniers d'Amérique et de tous autres pays en font encore tout autant aujourd'hui; il n'y a de critiquable en cette affaire que la malveillance et l'ignorance que les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse étalaient en cette circon-

stance avec une fatuité ridicule. Toutefois, dès que le besoin s'en fit sentir, les Acadiens n'hésitèrent point à défricher les collines boisées, notamment dans le quartier de Beaubassin, où ils occupèrent dans toute sa largeur l'isthme de Shediac, et au delà de l'isthme, vers Memerancook.

Au milieu de tant d'émigrants qui se répandaient de toutes parts, on eût pu croire qu'une partie de cette jeunesse surabondante se porterait dans les îles françaises du golfe, surtout dans cette première période d'hésitation et de méfiance qui suivit la conquête anglaise, en 1713.

S'il fallait en croire les plaintes répétées des gouverneurs d'Annapolis, les agents français de Louisbourg auraient constamment prodigué les démarches, les sollicitations et les offres pour entraîner les Acadiens sur les terres françaises. Plût à Dieu qu'il en eût été ainsi ! Ces plaintes étaient absolument injustes ; les traités consacraient expressément le droit de se retirer dans ces îles, et lorsque les gouverneurs de Louisbourg ont revendiqué ce droit comme appartenant aux Acadiens, les gouverneurs anglais n'ont point osé le nier, ou se sont retirés, comme nous l'indique la correspondance de Philipps, en balbutiant des faux-fuyants ; mais ces protestations françaises ne furent jamais que de vaines paroles.

De 1714 à 1730, nous ne connaissons que deux tentatives sérieuses destinées à attirer les Acadiens dans l'île Saint-Jean : l'une en 1714, alors que MM. Denys de la Ronde et de Pensens furent chargés par la France de présider à l'exécution des derniers détails du traité d'Utrecht. Ces messieurs exhortèrent vivement les Acadiens à venir s'établir sur le territoire français, conformément aux conditions de ce traité. A cette occasion, on mit en avant, de la part de la mère patrie quelques belles promesses de sympathie et de concours en faveur des Acadiens, puis ce fut tout.

Une seule famille de Beaubassin suivit le conseil des officiers français : Michel Haché-Galand vint s'installer peu de temps après, avec les siens, dans l'île Saint-Jean ou Port-Lajoie. Il paraîtrait qu'on lui accorda quelques avantages, afin d'attirer d'autres familles acadiennes; mais les affaires se traitaient alors si peu sérieusement, avec si peu d'esprit de suite, qu'il ne fut plus question de cet établissement; on ne chercha même pas à profiter des tiraillements, des débats qui s'élevaient journellement entre les Anglais et les Acadiens, pour faciliter le transport de ceux-ci sur les îles du golfe; il n'y avait pas dans toute l'île Saint-Jean un seul agent du gouvernement français, et les pêcheurs qui étaient venus de France s'y établir en petit nombre y vivaient au hasard.

Il faut arriver jusqu'en 1726 pour trouver une nouvelle démarche faite près des Acadiens dans le but d'encourager leur émigration : on envoya alors sur l'île Saint-Jean ce même M. de Pensens qui, après le traité d'Utrecht, avait déjà figuré en ces parages; il s'agissait en ce moment d'y établir un poste permanent,..... on donna quinze hommes à ce commandant. Sancho en avait davantage dans son île. Par exemple, le gouverneur de Louisbourg publia ensuite une belle déclaration sur les avantages que l'on trouverait à peupler cette colonie.

Il invita les Acadiens à s'y transporter, mais s'il n'y avait point eu quelques travaux à exécuter pour la création du poste, il n'y serait probablement venu personne. Ce fut à Beaubassin que l'on s'adressa, afin de pourvoir au logement et à l'approvisionnement des soldats; il vint donc quelques Acadiens, dont plusieurs se fixèrent au Port-Lajoie, près des Haché-Galand, lesquels, à eux seuls, formaient déjà sept foyers distincts. Les nouveaux venus attirèrent d'année en année quelques familles de leur parenté; bref, toute cette immigration se résumait, pour

1735, en un total de trente-cinq familles acadiennes installées dans l'île Saint-Jean, en outre des pêcheurs et autres émigrants venus de France.

Voilà les deux seules démarches sérieuses qui furent tentées durant cette période, parmi les populations de la presque île acadienne, laquelle, en 1735, comptait de six à sept mille âmes. On peut juger par là combien le gouvernement français apportait peu de zèle et d'empressement à cette affaire. Tel était l'aveuglement de la cour de Versailles, que l'on y trouvait bien plus avantageux de dépenser 30 millions dans les fortifications de Louisbourg, qui ne servirent jamais à rien. Ce fut seulement vers 1748, après la paix d'Aix-la-Chapelle, que commença à se prononcer une émigration sérieuse des Acadiens vers l'île Saint-Jean, et en 1749 la population totale de cette île ne s'élevait encore qu'à un millier d'âmes, dont la moitié environ sortait de l'Acadie.

Ce qui achève de prouver combien le gouvernement français fit peu d'efforts pour attirer les Acadiens dans les îles, c'est la médiocrité des résultats obtenus : il n'y avait guère d'Acadiens dans l'île du Cap-Breton qu'à Louisbourg, lesquels étaient à peu près tous sortis de Port-Royal de 1710 à 1713, après la conquête et par suite de la conquête; en dehors de l'enceinte fortifiée, aucune culture, mais sur les côtes de l'île on voyait circuler quelques bateaux caboteurs ou pêcheurs, dont les patrons venus de l'Acadie campaient dans les criques du littoral; ils étaient peu nombreux, et plusieurs documents nous prouvent que la plupart étaient des métis venant des côtes de l'Est.

C'est dans l'île Saint-Jean seule que s'étaient établies des familles acadiennes; or, nous savons d'une manière précise qu'en 1735, sur toute la population de l'île (quatre-vingt-une familles), il n'y avait que trente-cinq

familles acadiennes, environ deux cent quarante personnes; et comme il y avait sur ce nombre des enfants nés dans l'île, il ne se trouva pas plus de cent cinquante à cent soixante émigrants dans le laps de vingt ans.

Doit-on regretter cette inaction du gouvernement français? C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre, aujourd'hui que nous connaissons toute la suite des événements.

La domination française eût certainement été consolidée par le peuplement de l'île Saint-Jean, si on l'eût entrepris plus tôt et qu'on y eût entretenu, même sans fortifications, une garnison convenable; mais en supposant que l'on eût pu transporter deux mille Acadiens en 1720, on serait à peine parvenu en 1750 à y grouper dix mille habitants, en supposant le concours de quelque immigration française, ce qui eût été insuffisant pour repousser une agression anglaise dans une île très-longue, qui est toute en littoral. Si, d'ailleurs, il était venu du gouverneur de Louisbourg un ordre formel de rendre les armes, comme dans la capitulation de 1758, qu'aurait pu faire une aussi petite population avec une garnison très-faible, qui dès l'abord eût livré le port de débarquement, en délaissant le poste avec tous les officiers?

Quant aux Acadiens, qu'eussent-ils gagné? Ceux qui se transportèrent dans l'île furent plus maltraités et plus malmenés encore que les proscrits de 1755; les deux tiers périrent par la misère et les naufrages. Il était donc déjà trop tard pour transporter utilement sur ce territoire français les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, à moins de soutenir cet établissement par une série de dépenses et d'efforts persistants dont le gouvernement de Louis XV était absolument incapable. Quoi qu'il en soit, les inquiétudes des officiers anglais étaient visiblement très-exagérées, leurs récriminations contre le gouvernement fran-

çais tout à fait illusoires, et l'émigration vers les îles du golfe n'exerça pendant quarante ans qu'une influence imperceptible sur la population acadienne.

Pourquoi les gouverneurs d'Annapolis affectaient-ils donc de signaler partout des intrigues imaginaires par lesquelles les Français cherchaient, disaient-ils, à attirer les Acadiens dans les îles du golfe? Était-ce un prétexte pour tracasser les Acadiens? ou simplement une faiblesse d'esprit qui les aveuglait? Il est certain que plusieurs de ces gouverneurs avaient une intelligence assez médiocre, entre autres cet Armstrong qui, après avoir commandé en Acadie pendant la guerre indienne, reprit cette fonction de lieutenant-gouverneur très-peu de temps après le départ de Philipps, en 1731.

Sa mauvaise éducation et le désordre de sa conduite avaient mécontenté tous les gouverneurs, et son nouvel avènement à la direction des affaires ne fut pas propre à le réhabiliter aux yeux du public.

Ce fut lui qui provoqua tous ces projets, les uns ridicules, les autres peu honnêtes, au moyen desquels on prétendait parvenir soit à coloniser l'Acadie à l'anglaise, soit à protestantiser les Acadiens; ce fut encore lui qui inaugura les interdictions systématiques de toute découverte, de tout défrichement nouveau dans les forêts et dans les régions inoccupées.

Heureusement que les conventions arrêtées avec Philipps, en 1731, qui avait pacifié les esprits et fait naître une grande confiance, étaient encore très-récentes, de sorte que les habitants supportèrent ces bourrasques sans qu'il en résultât aucun trouble notable dans leurs progrès ni dans leur existence. Mais son extravagance le jeta dans des dissentiments continuels avec son conseil et avec presque tous ceux qui l'entouraient, si bien qu'il finit par se suicider en 1739.

Son successeur comme lieutenant-gouverneur fut le capitaine Mascarène, attaché depuis longtemps à la garnison d'Annapolis et dont nous avons parlé; il avait eu déjà l'occasion de participer activement à l'administration de la province, qu'il connaissait parfaitement; Armstrong l'avait chargé notamment, en 1735, de commander une petite colonne qui avait parcouru très-paisiblement le quartier des Mines et même celui de Beaubassin, où jusqu'alors aucun soldat anglais n'avait pénétré; il s'était fait assez bien accueillir par les habitants, et, sans froisser personne, il sut mener à bonne fin cette expédition et recueillir d'utiles et sérieuses observations.

Il avait d'autant plus de mérite à se maintenir dans cette sage réserve, que son chef était un homme emporté et peu intelligent, et que lui, par son origine et son éducation, aurait pu être dominé plus que tout autre par des préjugés hostiles aux catholiques et aux Français. Son père, en effet, était un huguenot français réfugié en Angleterre; lui-même était né en France, à Castres, avant cette émigration, et il parlait très-bien le français, ce qui lui fut fort utile en Amérique.

Mais comme il était infiniment supérieur à Armstrong comme instruction, comme caractère et comme élévation d'esprit, il sut s'élever au-dessus des difficultés de sa situation. Les relations des Acadiens avec lui furent beaucoup plus faciles qu'avec les autres gouverneurs; même lorsqu'il écrit aux missionnaires de l'intérieur, ses lettres sont non-seulement très-mesurées dans leurs termes, mais quelquefois pleines de courtoisie et d'enjouement.

Il n'y avait guère autour de lui que ces prêtres et quelques officiers anglais qui eussent avec l'Europe d'autres relations que celles du commerce; car les Acadiens s'occupaient peu de littérature, et les Yankees qui habitaient à Annapolis n'étaient pas beaucoup plus familiers avec

les travaux intellectuels ; or, nous voyons Mascarène, qui savait fort bien le français, pratiquer des échanges de livres avec les missionnaires.

Il leur envoyait ceux qui lui venaient de Londres, et eux lui communiquaient les nouveautés qui leur parvenaient par l'intermédiaire de Louisbourg ; on voit parfois surgir dans ces lettres quelques ébauches de controverses, mais sans aigreur et sans fanatisme ; Mascarène avait de l'esprit, mais il ne cherchait point à être piquant, et c'est merveille de voir comment des deux parts, en une situation si délicate, les situations se terminent en souriant et se reprennent avec bonne humeur.

Mascarène recueillit du reste le fruit de cette conduite adroite autant que bienveillante, car s'il avait répandu autour de lui l'irritation et la haine, il est probable que lors de la guerre de 1744, au moment des envahissements successifs que les Canadiens effectuèrent dans la presqu'île, ils eussent profité de l'occasion pour soulever les Acadiens et les exciter à venger leurs griefs.

Il convient lui-même, dans sa correspondance officielle, que si les Acadiens se fussent joints alors aux troupes du Canada, c'en était fait de la domination anglaise en Acadie ; les fortifications d'Annapolis étaient comme démantelées en 1744, et la garnison hors d'état de résister en 1746 aux attaques de Ramsay, si les Acadiens lui avaient fourni un simple contingent de cinq ou six cents hommes. Mais depuis 1730, les Acadiens jouissaient avec confiance de cet état de neutralité qui leur avait été assuré, ils le croyaient du moins, par les accords conclus en 1731 ; leurs cultures, leurs travaux, leurs progrès de toutes sortes, avaient répandu parmi eux, sinon une grande richesse, au moins une grande aisance et beaucoup de bonheur, de ce bonheur, simple et solide, qu'il est mal aisé de détruire et même de troubler ; il faut en effet lorsque les hommes

peuvent se contenter de peu pour être heureux, des circonstances extraordinaires pour altérer leur quiétude, car ils subviennent aisément à leurs besoins, et il est assez difficile, à moins qu'ils ne soient des sots, de surexciter leurs désirs assez pour les rendre malheureux.

Les Acadiens, tout en restant très-bons Français, très-attachés à leurs traditions et à leur nationalité, voulaient donc respecter honnêtement les engagements qu'ils avaient pris. Aussi refusèrent-ils de se soulever, lorsque les troupes françaises entrèrent dans l'Acadie; il est vrai qu'ils en furent bien mal récompensés, mais ils conservèrent intact jusqu'au bout le droit d'adresser aux gouverneurs de la Nouvelle-Écosse toutes les représentations, toutes les réclamations qu'ils leur présentèrent. — Ce qu'ils demandaient alors, ce n'était pas une faveur, c'était un droit; cela leur a coûté fort cher, mais encore aujourd'hui ils peuvent marcher le front haut et dire aux Anglais : « Nous avons fait notre devoir jusqu'au bout, mais vous, vous n'avez pas fait le vôtre. »

Mascarène obtint ce résultat uniquement par sa conduite prudente et réservée; il ne tourmenta pas les Acadiens, ne chercha point à les traverser par des tracasseries puériles et odieuses tout à la fois; il se contenta d'être à peu près équitable, et, sans leur réclamer aucun serment, il obtint d'eux plus d'exactitude et de déférence qu'aucun autre gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il se préoccupait d'ailleurs avec soin et intelligence de l'administration générale du pays; c'est lui qui eut l'idée d'amener les Acadiens à envoyer régulièrement des délégués à Annapolis, à installer dans leurs paroisses, de concert avec lui, des magistrats, notaires, constables, etc., choisis parmi eux.

En signalant ces faits, je le juge avec une grande impartialité, car en agissant ainsi il travaillait avec bien plus

d'efficacité contre la France que ne le firent jamais les Armstrong, les Philipps et les Lawrence; mais je désire montrer quelle différence je sais faire, même parmi des adversaires, entre d'honnêtes gens et un amas de vauriens dont quelques-uns, comme Lawrence, avaient été ramassés dans la boue. Mascarène n'était ni un soudard ivrogne, ni un fanatique insolent et pillard; c'était un homme qui s'occupait sérieusement de sa fonction: il s'inquiétait de l'état des routes, des digues, de tout ce qui touchait aux intérêts publics du pays et des habitants; à tous ceux qui le rencontraient, il aurait pu répondre: «Je suis un homme qui travaille pour le bien général de cette province.»

Après avoir parlé des gouverneurs de la Nouvelle-Écosse et de leur administration, il est à propos que nous disions au moins quelques mots du clergé, qui remplissait un rôle si important dans cette petite société. En 1710, au moment où les Anglais prirent possession de l'Acadie, nous ne pensons pas qu'il s'y trouvât plus de quatre prêtres, savoir: le Père Justinien Durand et le Père Bonaventure Masson, à Port-Royal; le Père Félix Pain aux Mines, et un missionnaire à Beaubassin, qui desservait à la fois les Français et les sauvages. Nous ne saurions exposer avec détail toute l'histoire de leurs successeurs; qu'il nous suffise de dire que la série des missionnaires n'y fut jamais interrompue; leur nombre se trouva quelquefois fort réduit, quelquefois aussi il se trouva plus considérable.

La prospérité et les progrès de toute nature que nous avons constatés parmi les Acadiens, depuis 1731, contribuèrent fortement à soutenir et à développer l'accroissement de la population.

Mais on peut dire qu'en moyenne, de 1710 à 1755, on comptait en Acadie de quatre à six missionnaires. Les plus notables d'entre eux furent l'abbé de Breslay, l'abbé de la Gaudalie et l'abbé de Miniac, qui furent vicaires géné-

raux de Mgr l'évêque de Québec; M. Gaulin, M. de la Gaudalie, le Père Félix Pain, M. Désenclaves, M. Manach, M. Maillard, etc., etc. En 1740, voici quel était à peu près le personnel du clergé acadien : à Port-Royal, *M. Vauquelin et M. Désenclaves*; — aux Mines, *M. Chevreux et M. de Miniac*; — à Cobeguit, *M. Girard*; à Beaubassin, *M. l'abbé Desclaches et le Père Germain*.

Une partie de ces missionnaires étaient des Récollets qui venaient d'un couvent de Récollets qui étaient à Louisbourg; les autres, qui appartenaient aux Missions étrangères, étaient envoyés directement par l'évêque de Québec. M. de Miniac était le grand vicaire de l'évêque; il avait succédé dans cette charge à l'abbé de la Gaudalie, qui lui-même avait remplacé l'abbé de Breslay, lequel dirigea cette province depuis la conquête jusque vers 1735. M. Désenclaves, que nous venons de citer comme étant curé de Port-Royal, était venu de Québec en Acadie peu d'années avant 1740; il fut un des missionnaires de l'Acadie qui se distinguèrent le plus par leurs travaux et leur dévouement; au moment de la proscription, il suivit les Acadiens réfugiés dans les bois; ils furent découverts et saisis avec lui, en 1756, dans les forêts du cap Sable, à moitié morts de misère. Quelque temps après, il put retourner d'Halifax en France, où il alla mourir obscurément dans le Limousin, dont il sortait. (Voir *Appendix*, série 4.)

Si nous revenons maintenant à la population acadienne, nous verrons qu'entre 1714 et 1730 elle s'est élevée de 2,528 à 4,345 âmes, s'étant accrue de 72 pour 100. Cette progression continua à s'accroître de plus en plus; car, de 1730 à 1739, un recensement opéré pour le compte du gouvernement français nous fournit un total de 7,114 habitants en Acadie, ce qui représente un accroissement de 60 pour 100 en neuf ans; et en 1748, bien que nous

n'ayons pas de recensement direct, nous possédons assez d'éléments pour calculer que la population de la presque île acadienne seule s'élevait à 11,925 habitants, ce qui constitue en neuf ans un progrès de 65 pour 100.

Il convient de décomposer ici ces accroissements, comme nous l'avons fait pour les périodes précédentes : en 1739, le district de Port-Royal présente un progrès annuel de 1,50 pour 100, le district des Mines 7,30 pour 100, le district de Beaubassin 8 pour 100, et les petits cantons du fleuve Saint-Jean, de Pobomcoup et des côtes de l'Est, 9 pour 100. — En 1748, l'accroissement annuel de Port-Royal est de 5 pour 100; celui du district des Mines, 6,50 pour 100; celui de Beaubassin et de Chipody, 11 pour 100; Pobomcoup et les côtes de l'Est, 3 pour 100, et le fleuve Saint-Jean, 5 pour 100.

Quant aux sources de ces recensements et à la discussion des évaluations qu'ils contiennent, nous renvoyons le lecteur à l'*Appendix*, au tableau général des recensements acadiens depuis 1700 et aux observations qui l'accompagnent. (*Appendix*, série 5.)

Cette progression si rapide et si uniformément soutenue dans ses divers échelons est un des symptômes de progrès général dans une société; ce progrès général se trouve ici confirmé par l'extension des établissements et des cultures sur une étendue de plus en plus large, et par le développement considérable de l'aisance et même de la richesse dans tout le pays. L'extension des cultures et des établissements se révèle par la diversité que l'on remarque dans le progrès de la population selon les diverses localités. Il est facile de remarquer que l'accroissement de Port-Royal est constamment moindre que celui de toutes les autres paroisses; celui des Mines, quoique très-élevé, est plus ou moins inférieur à celui de Beaubassin, et à peu près égal à celui des petits cantons.

Il en résulte que Port-Royal envoie des émigrants nombreux à Beaubassin et sur les côtes de l'Est, bien qu'il soit le centre de la région, et qu'il soit situé dans un excellent pays. Nous avons déjà consigné cette observation, et nous en avons indiqué quelques causes incidentes; mais le maintien de cette progression dans le mouvement nous montre qu'aux extrémités les Acadiens formaient constamment des établissements nouveaux aux dépens de la forêt et tout spécialement, selon leur tradition, aux dépens des vallées submersibles. Tous ces établissements acquéraient promptement une remarquable aisance, et nous avons déjà signalé la rapide diffusion de la richesse et les sommes considérables d'espèces métalliques que la place de Louisbourg jetait chaque année dans les campagnes acadiennes; beaucoup d'entre eux ne se contentaient pas de serrer ces écus dans leurs coffres et savaient en faire un usage fécond, les uns en facilitant l'établissement de leurs enfants sur des terres nouvelles, d'autres en construisant des goëlettes sur lesquelles ils transportaient à Louisbourg les denrées de leur pays; ils s'embarquaient même sur la baie Verte, à l'isthme de Shediak, pour aller gagner l'embouchure du Saint-Laurent et le Canada. Plusieurs se livraient en grand au commerce du bétail, comme ce *Joseph Le Blanc*, dit le Maigre, qui, sur un simple avis de l'amiral français, en 1744, amena d'un seul coup à Chibouctou quatre-vingts bœufs pour le service de la flotte; on lui fit promener ces quatre-vingts bœufs à travers toute la péninsule, on ne les lui paya pas, et il supporta cette perte considérable sans broncher dans ses opérations de négoce. Le Maigre (Joseph) fut mêlé à toutes les affaires commerciales et politiques de 1740 à 1755; ruiné par les événements, poursuivi et emprisonné par les Anglais, il alla s'échouer au Port-Toulouse, en 1750.

Quelques-uns de leurs petits armateurs sortaient de la baie Française et, transformant leur cabotage en une navigation au long cours, allaient gagner les Antilles, où ils portaient du bois et du poisson salé qu'ils échangeaient contre du rhum, de la mélasse et autres denrées coloniales. Un des plus notables parmi ces navigateurs fut *Joseph-Nicolas Gauthier*, dont les Archives font souvent mention, et qui avait ses principaux magasins dans le haut de la rivière de Port-Royal, à *Belair*, ancienne demeure des parents de sa femme, Marie Alain.

Son père, Nicolas Gauthier, natif d'Aix en Provence, était dans les derniers temps de la domination française capitaine d'armes à Port-Royal; il était mort quand son fils se maria en 1715. (Voir les registres de Port-Royal.)

Peut-être ce jeune homme avait-il assisté aux deux sièges héroïques que soutint Port-Royal sous le commandement de Subercasse? Peut-être ce Gauthier, qui passa sa vie dans des entreprises maritimes, fit-il partie de ces équipages de corsaires qui coopérèrent avec tant d'énergie à la défense de la place?

Nous n'en savons rien de positif; mais l'acte de mariage de 1715 susénoncé nous apprend que Joseph-Nicolas épousa alors Marie Alain, dont le père, Louis, avait pratiqué le cabotage avec les colonies anglaises du temps de M. de Brouillan; celui-ci en parle dans sa correspondance. Louis Alain avait été mêlé à cette époque à diverses entreprises coloniales et maritimes; il était alors associé avec un nommé Naquin, lequel demeurait dans le haut de la rivière de Port-Royal, à *Belair*. (Voir son acte de décès en 1706, registres de Port-Royal.) C'est de ce Naquin, célibataire et sans enfants, que les Alain tenaient cette habitation.

En héritant de son beau-père, Joseph-Nicolas Gauthier poursuivit ses opérations commerciales; de 1715 à 1744,

il accrut considérablement sa petite fortune et devint un des plus riches habitants de l'Acadie. Nous savons par un document déposé aux Archives qu'il possédait : deux habitations sur la rivière de Port-Royal ; deux moulins à blé, un à scie, et deux vaisseaux ; il entretenait enfin un commerce étendu dans lequel il avait engagé un capital de 25,000 à 30,000 livres. L'ensemble de sa fortune paraît avoir dépassé 80,000 livres, somme considérable pour le temps et pour le lieu.

Sa principale résidence était en ce lieu de Belair, dont nous venons de parler, et dans le document précité on évalue au prix de 22,000 livres la ferme, les bâtiments d'habitation et les magasins ; ses approvisionnements de blé, de farine et de diverses autres marchandises nécessitaient en effet de vastes locaux, car il paraît avoir donné à ses affaires un grand développement ; il transportait avec ses navires de la farine, des madriers, du bétail, de la morue, à Boston, à Louisbourg et jusqu'aux Antilles. Il en rapportait des marchandises de toute espèce, qu'il entreposait non pas à Port-Royal, mais dans ses habitations, d'où il rayonnait non-seulement dans la paroisse, mais aux Mines, où ses navires pouvaient aborder directement, sur les côtes de l'Est et jusqu'à Beaubassin. Les détails de son existence et de ses travaux nous sont parfaitement connus par une pétition très-longue adressée par Gauthier à M. de Maurepas, ministre de la marine en France, lui demandant une indemnité pour les pertes que les Anglais et les Français lui avaient fait éprouver pendant la guerre de 1744 à 1748.

Il était secondé dans ses opérations par sa femme, Marie Alain, une forte et vaillante Acadienne, et par sa nombreuse famille. Ses deux fils aînés, Joseph et Pierre, avaient, en 1744, dépassé vingt-cinq ans ; c'étaient de forts et déterminés gaillards, qui naviguaient avec leur père, con-

voyaient les marchandises, et qui déjà pouvaient le suppléer au besoin, soit à la maison, soit à la mer.

Les Gauthier vécurent paisiblement à Belair, de 1715 à 1744, au milieu des occupations variées du commerce; actif, entreprenant, âpre à la besogne, le père était sans cesse en route par terre et par mer, ramenant les marchandises, les expédiant dans toutes les directions, sous la conduite de ses fils et de ses engagés; puis il repartait pour Boston ou pour la Martinique, tandis que Marie Alain, l'ange gardien du foyer domestique, demeurait à la maison, entourée de ses plus jeunes enfants, au milieu de ses ménagères qui filaient le lin et qui tissaient la toile sous ses ordres. Comme une matrone vigilante, elle maintenait partout l'ordre et la paix, conservant toutes choses, surveillant les moulins et les fermes, tenant les comptes et dirigeant elle-même le service des magasins.

Heureuses les familles ayant à leur tête de si nobles femmes, qui, sans se laisser éblouir par la richesse, pensent qu'il n'est pas nécessaire de cultiver les colifichets et les vanités du luxe pour se placer à la hauteur de leur fortune! Malheureusement, il n'est pas donné à tout le monde de posséder cette élévation d'âme qui, tout en conservant les habitudes de la simplicité et du travail, sait tenir son rang avec une dignité que rehausse leur intelligence et leurs vertus.

Gauthier était alors au plus haut point de sa fortune; il fut désigné par les Acadiens du district de Port-Royal pour être député au conseil d'Annapolis, mais il est probable qu'il s'était déjà signalé par son zèle pour la cause française, car cette nomination ne fut pas agréée par le gouverneur Armstrong.

En 1735, nous le voyons se rendre à Louisbourg pour voir M. Duvivier, officier français qui avait épousé une Acadienne; il venait l'avertir qu'un des parents de sa

femme était mort, et que le gouverneur avait fait saisir l'héritage au nom de la couronne¹. Cette visite et les relations qui en résultèrent avec Duvivier furent peut-être une des causes premières de la part active que Gauthier prit aux événements de 1744, alors qu'éclata la guerre entre la France et l'Angleterre. Lorsque Duvivier entra en Acadie et vint bloquer Annapolis, en août 1744, ce fut à Belair, chez Gauthier, qu'il établit son quartier général, à quelques lieues du fort; il paraît même qu'il y avait installé une sorte de camp retranché. Le propriétaire de Belair devint un des principaux fournisseurs de la petite armée française.

Les Acadiens ne s'étant point soulevés pour seconder l'entreprise de Duvivier, celui-ci dut se retirer². L'année suivante (1745), le capitaine Marin renouvela la tentative de Duvivier; en mai, il reprit ses relations avec Gauthier et se disposait à presser vivement l'attaque de la place, lorsque la nouvelle de l'investissement de Louisbourg par les Anglais l'obligea à partir précipitamment à la fin de mai pour regagner l'île du Cap-Breton.

Ces deux expéditions inutiles, auxquelles Gauthier avait donné son concours, le laissaient dans une situation difficile; son fils Pierre avait été déjà arrêté par les Anglais, avec un nommé Paul Suret, sous l'accusation d'avoir connu l'arrivée du capitaine Marin sans en avoir averti le gouverneur; lui-même fut averti que l'on ne tarderait pas à envahir sa maison. Il se tint donc sur ses gardes, de telle façon qu'il put se mettre en sûreté, dès que l'arrivée des soldats fut signalée; de là il gagna le bassin des Mines à travers les bois, avec son fils Joseph.

Marie Alain, sa digne et courageuse femme, fit tête à

¹ Beamish, p. 510.

² Lettre de Mascarène, décembre 1744. *Archives N.-E.*, p. 146-147.

l'orage avec la dignité et l'énergie qui lui étaient propres ; mais les Anglais, irrités de ne point trouver son mari, l'arrêtèrent elle-même et l'emmenèrent à Annapolis avec ses enfants, après avoir pillé l'habitation et les magasins. Le courage ne lui fit point défaut ; elle supporta cette arrestation sans faiblir, et, quand elle eut retrouvé dans le fort son fils Pierre, Jean Le Blanc dit le Maigre, dont nous avons déjà parlé, et plusieurs autres Acadiens, ce fut elle qui remonta leur énergie ; après plus de deux mois d'emprisonnement et de misères, par le plus grand froid, elle se concerta avec eux, et ils réussirent tous à s'échapper le 31 janvier 1746.

En plein hiver, le 31 janvier, ils gagnèrent la campagne et parvinrent, sains et saufs, à rejoindre Gauthier aux Mines. Ce dernier se rendit alors avec toute sa famille à Beaubassin, pour tâcher de ramasser les débris de sa fortune ; il y était encore lorsque l'amiral d'Anville arriva à Chibouctou avec sa flotte, en septembre 1746.

Il se mit en rapport avec l'escadre et fut requis, lui et plusieurs autres Acadiens, pour conduire et piloter les navires sur Port-Royal. Cette entreprise ne fut même pas tentée, mais dans l'hiver qui suivit, ses deux fils s'adjoignirent à l'expédition extraordinaire que Coulon de Villiers et ses Canadiens dirigèrent sur les Mines.

L'esprit ranimé par ce brillant succès, Gauthier et ses fils reprirent la mer sur un de leurs navires qu'ils avaient retrouvé à Beaubassin ; ils pratiquaient le cabotage en 1747 sur les côtes de la baie Française, lorsqu'ils furent pourchassés par une goëlette de Boston commandée par Cobb et armée en course. Ils venaient en effet d'être tous proscrits et mis hors la loi, ainsi que Joseph le Maigre, Brossard dit Beausoleil de Chipoudy, Bugeaud des Mines et plusieurs autres.

Ils se décidèrent alors à quitter l'Acadie et parvinrent,

dans le cours de 1747, à gagner l'île Saint-Jean sur leur navire; c'est de là qu'il envoya une pétition à M. de Maurepas pour réclamer le montant des avances qu'il avait faites à diverses reprises aux troupes françaises, et quelques indemnités pour les pertes énormes qu'il avait subies. En 1749, il figure dans une répartition de secours faite à plusieurs habitants de l'île Saint-Jean¹, et il fut employé, ainsi que son navire, en 1750 et années suivantes, pour faciliter l'intercourse des familles acadiennes qui venaient se réfugier avec leurs bestiaux à l'île par la baie Verte.

A partir de cette époque, nous ne trouvons plus aucune trace de lui dans les documents. A-t-il succombé en 1759 dans cette proscription, plus affreuse encore que la première, qui frappa les Acadiens de l'île Saint-Jean? Cela n'est pas probable: lui et ses fils étaient des gens trop avisés, trop énergiques et trop alertes pour s'être laissé prendre dans l'île comme dans une souricière, au moment où le gouverneur la remit aux Anglais, après la capitulation de Louisbourg. Ont-ils été s'engouffrer comme tant d'autres infortunés dans ces retraites sauvages de la baie des Chaleurs, où fut le dernier refuge des proscrits? Ont-ils péri comme les autres dans la misère et les angoisses d'un abandon sans espoir? Nul ne le sait.

Cette existence laborieuse, où l'esprit d'aventure se mêle aux soucis de l'économie domestique, a arrêté notre attention, non-seulement parce que nous y trouvions de curieux détails sur la vie intérieure des Acadiens, mais parce que nous y rencontrions de précieuses indications sur la marche économique et sociale de cette société qui, d'abord ramenée en quelque sorte à l'état primitif, gravitait peu à peu vers la richesse, à force de travail, d'économie et de modestes vertus.

¹ Voir à l'Appendix, série 4.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière sur l'histoire que nous venons de parcourir, nous y trouvons les premiers d'entre eux vivant d'une vie sauvage et, pendant plus de vingt ans, abandonnés comme des naufragés dans une île déserte, jusqu'à l'arrivée de M. de Razzilly. Ce fut pour ce petit peuple isolé l'époque embryonnaire de la formation.

Latour fut le chef barbare qui conduisit sa troupe à travers les bois, vivant de chasse, de pêche et d'aventures; quelques unions fortuites se formèrent avec les squaws des Micmacs; encore un pas de plus, et ces Européens déclassés tombaient dans la sauvagerie; mais les missionnaires qui rôdaient avec eux dans ces déserts venaient de temps en temps consacrer ces unions, tempérer leur existence violente et créer la stabilité de la famille; ces robes de bure, en s'aventurant ainsi dans la forêt, pour parler de l'âme humaine avec les trappeurs et les sauvages, c'était le premier ferment de la vie morale et intellectuelle, au milieu de cette vie matérielle et brutale; c'était le germe de la grandeur de l'arbre enfermé dans la petitesse d'un noyau.

Razzilly, d'Aulnay et Denys amenèrent en 1630, avec les nécessités du vivre, les provisions premières, leurs compagnons et l'outillage; donnant en outre l'exemple du travail régulier et de l'économie domestique, ils firent peu à peu renaître parmi ces demi-sauvages les habitudes sédentaires de la vie civilisée.

Tout était simple alors, et la vie bien modeste, les ressources médiocres, les instruments de travail rares et très-mal emmanchés; tout était précaire, mais on ne vivait plus au jour le jour; d'année en année les habitudes de l'homme civilisé se consolidaient, l'horizon d'une vie nouvelle s'éclaircissait comme par une aurore de printemps et raffermissait les courages en faisant poindre l'espérance dans les cœurs.

La mort de d'Aulnay fut un grand trouble; le retour de Latour un temps d'arrêt; l'invasion anglaise un recul. En 1660, les ressources de chacun, si précieusement amassées, étaient certainement diminuées; les progrès matériels se trouvaient réduits et compromis, mais le progrès moral, les habitudes prises, l'espérance de réparer les pertes restaient intacts; on se reprit au travail, et quand M. de Grandfontaine vint, en 1671, ramener avec une paix définitive la réorganisation de toutes choses, chaque famille avait déjà reconstitué sa demeure, ou tout au moins son abri, son rustique mobilier et ses petits approvisionnements.

De 1671 à 1700, tout fut consolidé, de grands progrès se réalisèrent : nous voyons, sous des formes diverses que chacun reconquiert peu à peu une certaine aisance; les logements, certes, sont toujours très-grossiers, ce ne sont souvent que des huttes couvertes d'écorces, le mobilier est encore réduit à sa plus simple expression, les habitudes de la vie dépourvues du confort le plus élémentaire; mais les bestiaux sont nombreux, tout le monde a ses vaches, et chacun vit de sa récolte; les approvisionnements sont constants, le travail suivi et progressant, les moyens de travail se perfectionnent incessamment, et, comme tous ont perdu depuis longtemps les habitudes européennes, tous sont relativement satisfaits de cette abondance, que la marche assurée de leur progrès apporte à leur foyer.

En dehors de cette heureuse médiocrité qui renaît pour tout le monde, nous voyons surgir quelques hommes plus habiles, plus hardis, tels que : Bourgeois, Terriau, Melancon, Thibeaudeau, Blanchard, qui ont aggloméré, je n'ose pas dire des capitaux, mais des amas considérables de grains et de fortes bandes de bestiaux, au moyen desquels ils peuvent créer de nouveaux établissements et s'aventurer dans d'importantes entreprises.

De 1700 à 1710, le progrès économique s'accroît sur toute la ligne, les travaux se développent, les cultures s'étendent malgré la guerre, il se crée un rudiment de commerce, une immigration naturelle se montre et se multiplie de France en Acadie, on voit naître des capitaux. Ce mouvement s'arrêta quelque temps après la conquête anglaise; mais le progrès de la production se concentra sur place en se perfectionnant, et détermina des exportations toujours croissantes, qui répandirent dans toutes les familles une véritable aisance.

A partir de 1720, cette aisance, communément répartie, présente dans son ensemble tous les caractères d'une richesse générale, mais très-uniformément distribuée; la monnaie métallique arrive à surabonder, et dans chaque maison il y a des réserves.

Au point où était parvenue la situation économique de l'Acadie, où chacun trouvait l'abondance autour de sa demeure, la société n'était déjà plus pauvre, mais elle n'était pas encore riche; cette transition est toujours critique. Cependant la distribution de la richesse commençait déjà à se modifier, comme nous l'avons vu dans le récit qui précède, mais c'est par l'essor naturel de la formation du capital que l'on voit naître les inégalités de la fortune. Rien n'est encore changé dans la parité des conditions de la vie, et l'on n'aperçoit ni fatuité vaniteuse chez les uns, ni basse jalousie chez les autres.

C'est le culte de la tradition qui sauvegarda l'uniformité des existences; les désirs et les imaginations n'ayant jamais été fortement secoués, l'esprit était empreint d'une grande modération. Sous cette influence, les mœurs restant simples, quoique la production s'accrût d'année en année, les besoins des habitants trouvaient largement une satisfaction raisonnable dans le travail qui produit, et dans la récolte qui réjouit l'âme autour de la maison; la femme et les

enfants, heureux et gais, se berçaient sans souci dans les usages traditionnels, et le foyer domestique à lui seul suffisait à fournir au corps son entretien, et au cœur des joies douces que ne troublait aucun fiévreux désir.

Quelques-uns diront : « C'est un sommeil, une société qui s'ankylose dans l'immobilité » ; et les progrès considérables que les documents nous racontent répondent à cette allégation ; il n'est pas besoin d'avoir la fièvre pour marcher.

Cette société marchait, son progrès s'accomplissait sans secousse, mais rapide et soutenu ; l'homme conquérait à la fois, et les forces matérielles qu'il transformait à son usage, et les forces morales qui assouplissent l'âme par une juste discipline. Cette âme qui s'observe, se règle alors peu à peu et double sa puissance en dirigeant ses impulsions, au lieu de se laisser entraîner par elles. Telle est la loi du double progrès, celui qui fait marcher en équilibre toutes les facultés de l'homme, au lieu de courir en boitant, se portant tout d'un seul côté pour le plus grand malheur de l'humanité. N'est-ce pas la vraie civilisation et aussi la véritable richesse ? Bonheur et richesse que chacun parmi les Acadiens pouvait facilement atteindre, sans donner accès à la jalousie et sans que nul eût le droit de les reprocher à personne.

Ils aimaient le travail, la vie de famille et la tradition des anciens. Or, selon la tradition, on devait, dès le début de son existence, établir la trame de l'étoffe qu'il faudrait tisser pendant toute sa vie et pour soi et pour ses enfants ; dans cette préparation de l'avenir ils apportaient beaucoup d'entrain et de riante animation ; c'était une des joies de la jeunesse que de préparer ainsi le nid de la famille, maison, mobilier, défrichements, plantations et jardins ; ils pourvoyaient tout de suite à tout avec le concours de leurs parents et de leurs amis.

Quand tous ces arrangements étaient terminés et mis en

ordre, quand ils étaient mariés et que leur existence était convenablement enrayée, les jours poussaient les jours, avec une besogne régulièrement ménagée, et lorsque venait le soir, ils se réunissaient volontiers les uns chez les autres pour deviser à l'aise, car ils aimaient la conversation, les chansons joyeuses et les vieilles histoires. Il ne manque point d'écrivains qui ont rendu hommage à leurs qualités; des esprits de premier ordre et d'une grande délicatesse ont été profondément émus autant par leurs vertus que par leurs malheurs, et ils ont célébré la simplicité de leurs mœurs et la poésie de leur vie dans des pages ravissantes qui ne périront jamais.

Cependant il ne faut rien outrer et ne pas les revêtir, par l'imagination, d'une auréole romanesque; les Acadiens n'étaient ni poétiques, ni enthousiastes, ni rêveurs; c'étaient tout simplement de braves gens, très-obligeants les uns pour les autres, très-religieux, très-dévoués à leur famille, et vivant gaiement au milieu de leurs enfants, sans beaucoup de soucis; on pourrait peindre leur physionomie en deux mots : *c'était un peuple honnête et heureux.*

Pour nous, qui n'inventons rien et qui vivons dans la prosaïque réalité de l'histoire, nous traduirons seulement ici les souvenirs de quelques hommes qui n'ont d'autre mérite que d'avoir été leurs contemporains; ces hommes, que nous avons choisis tout exprès, sont des Anglais qui ont vécu parmi eux; tous ont été plus ou moins les ennemis des Acadiens et ne peuvent, par conséquent, être suspectés de partialité à leur égard. Le premier est un capitaine, Brook Watson ¹, qui a pris une part active à la proscription de 1755. Peut-être accomplit-il sa lugubre besogne avec moins de violence, moins de grossièreté que Winslow le puritain et Murray le boucher; mais enfin ce

¹ Casgrain, *le Pays d'Évangeline*, p. 84.

fut un de ceux qui saisirent et embarquèrent de force les hommes, les femmes et les enfants; c'était lui qui avait commandé le détachement envoyé à la baie Verte, avec ordre d'enlever les habitants et de tout brûler; il n'avait donc point d'intérêt à se noircir davantage lui-même, en exagérant le charme de leurs vertus et l'heureuse simplicité de leurs mœurs; ce qu'il a écrit, c'est évidemment le récit tout naturel des impressions que son esprit a conservées en séjournant au milieu d'eux.

« C'était un peuple honnête, industrieux, sobre et vertueux; rarement des querelles s'élevaient parmi eux. En été, les hommes étaient constamment occupés à leurs fermes; en hiver, ils coupaient du bois pour leur chauffage et leurs clôtures, et faisaient la chasse; les femmes s'occupaient à carder, à filer et à tisser la laine, le lin et le chanvre que ce pays fournissait en abondance.

« Ces objets, avec les fourrures d'ours, de castor, de renard, de loutre et de martre, leur donnaient non-seulement le confort, mais bien souvent de jolis vêtements. Ils leur procuraient aussi les autres choses nécessaires ou utiles, au moyen du commerce d'échange qu'ils entretenaient avec les Anglais et les Français. Il y avait peu de maisons où l'on ne trouvât pas une barrique de vin de France. Ils n'avaient d'autres teintures que le noir et le vert; mais afin d'obtenir du rouge, dont ils étaient remarquablement épris, ils se procuraient des étoffes rouges anglaises, qu'ils découpaient, *échiffaient*, cardaient, filaient et tissaient en bandes, dont étaient ornés les vêtements des femmes.

« Leur pays était tellement abondant en provisions, que j'ai entendu dire qu'on achetait un bœuf pour cinquante chelins, un mouton pour cinq et un minot de blé pour dix-huit deniers. On n'encourageait pas les jeunes gens à se marier, à moins que la jeune fille ne pût tisser une

paire de draps et que le jeune homme ne pût faire une paire de roues. Ces qualités étaient jugées essentielles pour leur établissement, et ils n'avaient guère besoin de plus, car chaque fois qu'il se faisait un mariage, tout le village s'employait à établir les nouveaux mariés.

« On leur bâtissait une maison; on défrichait un morceau de terre suffisant pour leur entretien immédiat; on leur fournissait des animaux et des volailles; et la nature, soutenue par leur propre industrie, les mettait bientôt en moyen d'aider les autres.

« Je n'ai jamais entendu parler d'infidélité dans le mariage parmi eux. Leurs longs et froids hivers se passaient dans les plaisirs d'une joyeuse hospitalité. Comme il avaient du bois en abondance, leurs maisons étaient toujours confortables. Les chansons rustiques et la danse étaient leur principal amusement. »

Le second, c'est le colonel Cornwallis, gouverneur général de la Nouvelle-Écosse de 1749 à 1752, celui-là qui préluda de la manière la plus brutale à la proscription de 1755. Voici ce qu'il disait dans un discours adressé aux Acadiens eux-mêmes, le 25 mai 1750 :

« Mes amis, du moment que vous déclarez votre désir
« de partir et de vous soumettre à un autre gouverne-
« ment, notre détermination a été de n'empêcher per-
« sonne de suivre ce qu'il imagine être son intérêt.....
« mais nous vous avouons franchement que votre déter-
« mination nous fait de la peine.

« Nous connaissons bien votre industrie et votre tem-
« pérance, et nous savons que vous n'êtes adonnés à aucun
« vice ni à aucune débauche. Cette province est votre
« pays; vous et vos pères l'avez cultivée; naturellement
« vous devez jouir des fruits de votre travail.

« Tel était le dessein du Roi notre maître; vous savez
« que nous avons suivi ses instructions, vous savez que

« nous avons tout fait pour vous assurer non-seulement
 « la jouissance de vos terres, mais aussi leur possession
 « dans l'avenir. Nous vous avons aussi donné toutes les
 « assurances possibles quant au libre et public exercice
 « de la religion catholique romaine. Quand nous arri-
 « vâmes ici, nous espérions que rien ne pourrait vous faire
 « autant de plaisir que la détermination de Sa Majesté de
 « peupler cette province. Certainement il ne pouvait rien
 « arriver de plus avantageux pour vous. Vous possédez les
 « seules terres cultivées de cette province, elles produisent
 « du grain et nourrissent des bestiaux suffisants pour
 « toute la colonie. C'est vous qui en auriez eu tous les
 « avantages pendant longtemps.

« Enfin nous nous flattions que nous vous eussions fait
 « le peuple le plus heureux du monde, et nous sommes
 « très-chagrins de trouver, dans notre gouvernement, des
 « personnes qu'il est impossible de contenter et sur les-
 « quelles notre déclaration n'a produit que mécontente-
 « ment, jalousie et murmures.

« Nous n'avons pas à nous plaindre de tous les habi-
 « tants; nous savons très-bien qu'il y a des gens mal
 « disposés, intéressés et pervers, parmi vous, qui cor-
 « rompent les autres. Votre inexpérience des affaires vous
 « rend faciles à séduire et à tromper.

« Dans votre pétition, vous demandez *une permission*
 « *générale de départ*; comme il est impossible que vous
 « puissiez tous vous rencontrer au même rendez-vous
 « avec vos familles afin de partir tous ensemble, on doit
 « entendre par « congé général » une permission générale
 « de quitter le pays quand vous le jugerez à propos, par
 « terre, par mer et par tous les moyens de transport qu'il
 « vous plaira..... » Il explique alors les difficultés d'une
 telle opération et les désordres que ce départ en masse
 occasionnerait.

« La seule manière par laquelle vous puissiez quitter
« cette province est de suivre la réglementation établie ;
« la règle veut que chaque personne désirant quitter le
« pays doive se munir de notre passe-port, qui devra être
« présenté aux troupes ou aux vaisseaux qu'elle rencon-
« trera, et nous déclarons que rien ne nous empêchera de
« donner des passe-ports à tous ceux qui en demanderont,
« du moment que la paix et la tranquillité sont rétablies
« dans le pays. »

La troisième personne dont nous avons consulté les mémoires est un homme encore bien plus compromis dans les méfaits de cette triste campagne : il s'agit d'un grossier maquignon nommé *Moyse de les Derniers*, qui était le factotum du proscripteur en chef *Lawrence*, et qui a été l'agent principal des rapines qui ont précédé et suivi les scènes affreuses de la proscription. Nous verrons en effet en son lieu et place ce que l'on a ignoré jusqu'à présent, savoir : que ces proscripteurs mêlaient volontiers le pillage à la violence, et qu'ils ont su réaliser de honteux profits en égorgeant leurs victimes.

Moyse de les Derniers, que nous présumons avoir été un Jerseyais, d'après son nom et son langage, était sans doute un de ces commerçants interlopes qui circulent dans les campagnes ; protestant, il était bien vu des Anglais ; Français d'origine et de langage, il lui était plus facile qu'à d'autres de négocier avec les Acadiens.

Venait-il de Boston ? l'avait-on amené pour aider les Anglais dans leur besogne, comme l'on fit de certains Suisses français, tels que Des Barres, Deschamps, etc. ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, Lawrence apprécia tout de suite le parti qu'il pourrait en tirer, et il le nolisait pour opérer la piraterie à son profit parmi les malheureux que l'on allait sacrifier. Or ce Moyse de les Derniers s'établit ensuite à Halifax ; il y vécut vieux, et fut invité par le

docteur Andrew Brown, d'Halifax, à transcrire sur le papier quelques-uns de ses souvenirs.

Brown, qui se proposait de rédiger une histoire de la Nouvelle-Écosse, comptait utiliser ces mémoires ; mais le manuscrit, resté inédit, fut déposé à la bibliothèque d'Halifax, et c'est de ce cahier, communiqué à M. Casgrain, que nous avons tiré les pages qui suivent :

« Les Acadiens étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie lu le récit dans aucune histoire. Ils vivaient dans un état de parfaite égalité, sans distinction de rang dans la société. Les titres de « messieurs » n'étaient pas connus parmi eux ; ignorant le luxe et même les commodités de la vie, ils se contentaient d'une manière de vivre simple, qu'ils se procuraient facilement par la culture de leurs terres.

« On ne voyait parmi eux que bien peu d'ambition ou d'avarice ; ils allaient au-devant des besoins les uns des autres avec une bienveillante libéralité ; ils n'exigeaient pas d'intérêt pour les prêts d'argent ou d'autres propriétés ; ils étaient humains et hospitaliers à l'égard des étrangers et d'une grande libéralité pour ceux qui embrassaient leur religion.

« Ils étaient très-remarquables pour leur inviolable pureté de mœurs. Je ne me rappelle pas un seul exemple de naissance illégitime parmi eux, même aujourd'hui ; leurs connaissances en agriculture étaient très-limitées, quoiqu'ils cultivassent assez bien leurs terres endiguées..... Ils ignoraient complètement les progrès des arts et des sciences ; je n'ai connu qu'une seule personne parmi eux qui sût lire et écrire ; quelques-uns pouvaient le faire, mais très-imparfaitement¹, et aucun parmi eux n'avait appris

¹ Il y a là une erreur : il suffit, pour la rectifier, de parcourir leurs actes ; sur un des actes de serment, en 1730, on trouve quarante-neuf signatures sur deux cent vingt-sept inscrits ; de même pour les

les arts mécaniques; chaque cultivateur était son architecte, et chaque propriétaire était un cultivateur; ils vivaient presque entièrement indépendants des autres peuples, excepté pour se procurer du sel et des outils, vu qu'ils ne se servaient que de très-peu de fer pour les autres objets d'agriculture; ils cultivaient et confectionnaient eux-mêmes leurs vêtements, qui étaient uniformes; ils aimaient les couleurs noires et rouges avec des lisières aux jambes, des boucles de rubans et des nœuds flottants. Malgré leur négligence, leur défaut de moyens et de connaissances en agriculture, ils amassaient d'abondantes provisions de bouche et de vêtements, et avaient des habitations confortables : c'était un peuple fort sain, capable d'endurer de grandes fatigues, et vivant généralement jusqu'à un grand âge, quoique personne n'employât de médecins; ces hommes travaillaient fort dans le temps des semences et des récoltes, et dans la saison convenable pour faire ou réparer leurs digues, et dans les occasions où l'ouvrage pressait. Ils se procuraient ainsi, pour la moitié de l'année au moins, des loisirs qu'ils employaient en réunions et en réjouissances dont ils étaient très-avides; mais les femmes étaient plus constantes à l'ouvrage que les hommes, cependant elles prenaient une grande part à leurs divertissements; quoiqu'ils fussent tous entièrement illettrés, il arrivait rarement toutefois qu'aucun d'eux restât longtemps silencieux en compagnie, ne semblant jamais en peine de trouver un sujet de conversation; bref, ils paraissaient toujours joyeux et gais de cœur, et unanimes en presque toute occasion; si quelques disputes

médecins, on en connaît plusieurs : Saint-Seine, — Bugeau, etc., etc., étaient chirurgiens, médecins, sans compter un médecin irlandais qui, espérait-on, aurait pu anglifier les habitants; cette suppression absolue des écoles est du reste imputable non pas à eux, mais aux Anglais. Le peu qu'ils savaient était dû à leurs curés.

s'élevaient dans leurs transactions, ils se soumettaient toujours à un arbitrage, et leur dernier appel était aux prêtres : quoique j'aie eu quelques exemples de récriminations les uns contre les autres au retour de ces décisions, cependant on découvrait rarement ou jamais parmi eux des idées de malice ou de vengeance ; enfin ils étaient parfaitement accoutumés à agir candidement en toutes circonstances, et réellement, s'il y a un peuple qui ait rappelé l'âge d'or tel qu'il est décrit dans l'histoire, c'étaient les anciens Acadiens. »

Je me permettrai d'ajouter qu'il me semble lire une page de quelque très-vieille chronique ; c'est bien là le Français pur sang abandonné à sa propre nature, car chacun y reconnaîtra ce que nous appelons vulgairement le caractère ou le tempérament gaulois. Je ne regrette donc pas d'avoir négligé Raynal, pour faire parler ces personnages inconnus dont le témoignage est saisissant ; j'y trouve en outre une occasion trop rare de réhabiliter un peu la mémoire et l'esprit de ce vieil abbé dont on s'est beaucoup moqué ; il était certes plus gourmé que judicieux, plus prétentieux que savant ; je croirais volontiers même qu'il connaissait fort mal l'histoire des Acadiens ; sa phraséologie philosophique les a rendus presque ridicules au lieu de les servir, et plus d'un lecteur a fait rimer en souriant les bergers de l'Acadie avec les bergers comiques de l'Arcadie.

Il faut bien croire cependant que la *Philosophie des deux Indes* recueillit un jour par hasard des informations très-sérieuses sur les habitudes patriarcales des Acadiens, sur l'honnêteté de leur existence, les joies naïves de leurs foyers domestiques et la simplicité de leurs mœurs, puisque nous retrouvons aujourd'hui, enfouis depuis un siècle en Amérique, dans des dépôts inconnus, des manuscrits qui confirment exactement le récit et les

appréciations de Raynal ; les renseignements que les voyageurs rapportaient en Europe étaient donc bien conformes à ceux que d'autres témoins oculaires consignaient par écrit en Amérique ; Raynal a peut-être eu tort de les affubler dans le langage ampoulé du dix-huitième siècle, mais le ton seul en est faux et la chose est bien vraie.

CHAPITRE XIII

GUERRE DE 1744. — LOUISBOURG. — LA GRAND'PRÉE.

Si cette expédition des Canadiens-Français n'était pas aussi authentique, on aurait de la peine à la croire possible. C'est ainsi cependant que ce peuple intrépide et zélé accomplit cette marche extraordinaire en vingt-trois jours.

HALLIBURTON.

Il y avait trente ans que les Acadiens vivaient dans une quiétude heureuse et laborieuse, sans emportement dans le progrès, mais aussi sans somnolence, lorsque la paix fut rompue entre la France et l'Angleterre. Cette déclaration de guerre fut connue dans l'île du Cap-Breton deux mois plus tôt qu'à Boston, et le gouverneur français de Louisbourg résolut de profiter de cette circonstance : il organisa une expédition sur l'Acadie et mit à sa tête M. Duvivier, officier français qui, dans sa jeunesse, avait servi sous Subercase à Port-Royal ; il avait alors épousé une Acadienne, Marie Mius de Pobomcoup, dont la mère était une Saint-Étienne de la Tour. Ce furent ses relations dans la contrée qui le désignèrent au choix du gouverneur pour ce commandement.

Neuf cents hommes, tant soldats que miliciens, furent mis sous ses ordres ; il partit dans le mois de mai, il surprit le poste de Canseau, où les Anglais entretenaient quatre-

vingts soldats pour la protection de leurs pêcheries, et s'en empara sans résistance. De là il se dirigea sur la baie Verte; mais en cet endroit, il perdit un temps précieux, car étant passé de la baie Verte à Beaubassin, il n'y trouva aucun navire propre à transporter ses troupes par eau; il se rendit par terre aux Mines, où il ne campa que le 24 août.

Cependant les Anglais avaient appris à Port-Royal la prise de Canseau, et s'aperçurent bientôt de l'agitation que ces événements avaient jetée parmi les Indiens et même parmi les Acadiens; ils conçurent de grandes inquiétudes. Une terreur panique se répandit dans la place; on prétendait que le vieux corsaire Morpain, qui du temps de Subercase avait jeté si souvent l'effroi parmi les Anglais (il aurait eu alors soixante ou soixante-dix ans), avait reparu dans le haut de la rivière; on ajoutait qu'il était à la tête de cinq cents hommes, tant Français qu'Indiens, prêt à attaquer Port-Royal. Cette fausse rumeur jeta un tel trouble dans les esprits, que chacun se précipita vers le fort pour y porter ses objets les plus précieux, et l'on disposa toutes les embarcations pour recevoir les femmes et les enfants, que l'on expédia à Boston¹.

Ces craintes, du reste, n'étaient pas sans un certain fondement; le fort était dans un état déplorable, et il s'y trouvait à peine cent hommes en état de porter les armes; si Duvivier eût fait assez de diligence pour se présenter au milieu de juin à Port-Royal, avec un petit nombre d'hommes choisis, ce qui lui était possible, il eût probablement, dans la première confusion de ce trouble, enlevé de vive force la place d'Annapolis. Ce qui confirme cette opinion, c'est que l'abbé Leloutre, le missionnaire des Indiens, connaissant le désordre et l'inquiétude qui régnaient

¹ Il resta cependant soixante-dix femmes et enfants à Port-Royal (Beamish).

parmi les Anglais et ne voyant point arriver les troupes françaises, prit sur lui de réunir les Micmacs, qui se portèrent immédiatement sur Annapolis le 1^{er} juillet 1744.

Ils n'étaient pas plus de trois cents, mal armés, mal commandés et abandonnés à eux-mêmes; à peine pouvait-il y avoir avec eux quelques aventuriers français ou acadiens. Néanmoins, dès qu'ils apparurent, les Anglais s'enfermèrent dans le fort, abandonnant tous les dehors, sans prendre même le temps de détruire les habitations et les clôtures, qui venaient jusqu'au chemin couvert. Dans le premier moment, les assaillants parvinrent à garnir de feux de mousqueterie tous les abords de la place; ils ne furent arrêtés dans leur élan que par le canon, et s'ils eussent été accompagnés d'un petit détachement de soldats bien commandés et habitués à affronter l'artillerie, il est probable que l'on eût de prime-saut emporté les retranchements.

Quoi qu'il en soit, les réparations commencées dans le fort furent entièrement arrêtées; tout ce que put faire Mascarene, ce fut de maintenir les Indiens à distance, à l'aide de son artillerie, pendant cinq jours; enfin arriva dans le bassin le *Provincial Galley*, du Massachusetts, avec une petite troupe de soixante-dix hommes; à la vue de ce renfort, les Indiens abandonnèrent l'attaque et remontèrent vers les Mines pour y attendre l'expédition française. Celle-ci, nous l'avons vu, ne les rejoignit que le 24 août 1744; or, dans l'intervalle, la garnison d'Annapolis avait reçu de nombreux renforts, et l'on y comptait plus de trois cents hommes, bien pourvus de munitions et d'artillerie. Les Français, au contraire, étaient toujours sans canons; ils comptaient à la vérité sept à huit cents hommes, mais dans cette troupe il ne se trouvait en réalité que soixante soldats réguliers, le reste se composant de miliciens et d'Indiens.

Cependant Duvivier, voulant racheter le temps perdu,

se porta aussitôt en avant, et il campa en vue de Port-Royal le 25 août; il espérait y trouver une petite escadre de trois vaisseaux de guerre qui devaient lui apporter de Louisbourg quelques canons absolument nécessaires pour réduire le fort; malheureusement, ces bâtimens n'arrivaient pas. Sentant bien qu'il était hors d'état d'entreprendre tout de suite aucune attaque sérieuse, il essaya de harasser les Anglais en les harcelant perpétuellement, par des tirailleurs le jour, et par des attaques simulées pendant la nuit; puis il fit sommer Mascarène de lui rendre la place sous condition, à savoir : que l'on suspendrait le feu de part et d'autre, mais que les portes lui seraient ouvertes, à l'entrée des navires français dans le port; si, au contraire, ses propositions n'étaient pas acceptées, il allait aussitôt prendre ses mesures pour tenter un assaut aux risques et périls de la garnison.

Le commandant anglais ne fut point dupe de ce manège; il comprenait très-bien que ces propositions n'étaient faites que pour masquer l'impuissance des assaillants. Mais telle était l'émotion qui régnait encore parmi les Anglais, que la plupart des officiers de la garnison lui conseillèrent de les accepter, tant ils appréhendaient d'être faits prisonniers de guerre! Ils commençaient d'ailleurs à se rebuter du service des remparts, car les attaques multipliées des Français fatiguaient et épuisaient les hommes de garde!

Le gouverneur sut néanmoins résister à ces appréhensions, et, sans rompre ouvertement les pourparlers, il parvint à les trainer en longueur. Pendant trois semaines, il resta dans cette situation fautive et laborieuse; enfin un brigantin et un sloop entrèrent dans la rade, pavés des couleurs anglaises; il était sauvé! Ces bâtimens lui amenaient de Boston, outre les munitions, un détachement des *Indiens-Rangers* de Goreham; il les fit débarquer hors du

fort, de façon qu'ils pussent escarmoucher en arrière contre les Français.

Les sauvages, qui formaient les deux tiers de la petite armée française, sont très-impressionnables et impropres à soutenir une agression prolongée; Duvivier luttait cependant contre le découragement qui les envahissait, lorsque le 3 octobre arriva le capitaine de Gannes, envoyé par le gouverneur de Louisbourg, avec ordre de ramener le détachement de réguliers qui était à Port-Royal. Ce fut en vain que Duvivier insista pour qu'on attendit les navires qui venaient de Louisbourg.

De Gannes voulut absolument partir le dimanche 4 octobre; il resta dix jours aux Mines, et était encore le 62 octobre à Beaubassin, où il reçut de Louisbourg un avis du départ des vaisseaux pour Port-Royal, où ils arrivèrent ce jour même, 26 octobre; mais de Gannes ne s'était ménagé aucune communication avec ce pays, de sorte que les vaisseaux, bien qu'ils fussent restés quatre jours dans le bassin, ne recevant aucune nouvelle du détachement français, reprirent la mer.

Pour se justifier, de Gannes prétendit qu'il lui fut impossible de rester plus longtemps en Acadie; mais ces explications sont fort peu claires; il paraît au contraire visible que, malgré les conseils de Duvivier, de Gannes, qui resta aux Mines jusqu'au 13 octobre, commit deux erreurs graves : l'une, de partir trop tôt; l'autre, de ne pas organiser du côté de Port-Royal une surveillance ou une communication possible avec lui, qui reste à Beaubassin jusqu'à la fin d'octobre. On commettait ainsi la faute absolument inverse de celle que l'on avait commise au début de la campagne; après avoir perdu trois mois pour venir de Canseau à Port-Royal, on précipitait maintenant une retraite que rien ne rendait nécessaire : ces renforts anglais étaient insignifiants; les cinquante Indiens recrutés

par le capitaine Goreham étaient presque sans armes et peu propres au service ; de Gannes, au contraire, aurait dû considérer qu'il attendait une escadre à laquelle ne pouvaient tenir tête les petits navires anglais qui étaient dans la rade. Pour lui, que pouvait-il craindre ? Ne restait-il pas toujours libre de se retirer quand il le voudrait ? Il ne gagnait donc rien par sa retraite, et il perdait toutes les chances qui pouvaient lui être favorables.

En effet, il y avait à peine quelques jours qu'il avait levé le siège, lorsque deux vaisseaux français entrèrent dans le port, le 26 octobre ; les deux bâtiments américains furent pris dans le bassin même, presque sans résistance ; le lendemain, un sloop de guerre vint encore renforcer les Français ; ils portaient tous ensemble soixante-quinze canons ; si de Gannes fût resté quelques jours de plus devant Annapolis, la position devenait extrêmement critique pour les Anglais, lesquels, attaqués par terre et par mer avec de l'artillerie, eussent eu beaucoup de peine à se défendre dans leur fort à demi ruiné.

D'autre part, le chef de la petite escadre, s'apercevant à son arrivée que les troupes françaises étaient parties, et voyant qu'il lui était impossible d'attaquer cette garnison nombreuse avec ses seuls équipages, craignit de se laisser cerner dans le bassin par des forces supérieures. Après avoir attendu trois jours sans recevoir aucune nouvelle du détachement, il regagna la mer avec ses deux prises ; ses appréhensions, qui étaient très-sages, et l'approche de la mauvaise saison, justifient certainement sa conduite ; mais en fait, cette précipitation fut aussi fâcheuse que celle de de Gannes, car il arriva de Boston, quatre jours après ce départ, tout un convoi chargé de vivres et de munitions qui fût inévitablement tombé entre ses mains¹.

¹ Voir Beamish et Halliburton.

La possession de Port-Royal se trouva ainsi de nouveau consolidée entre les mains des Anglais, et l'officier français, ayant peu après quitté la presqu'île, laissa les Acadiens dans un grand embarras : il est vrai qu'ils n'avaient pas pris les armes et qu'ils s'étaient maintenus dans les termes stricts de la neutralité qu'ils avaient toujours revendiquée ; mais, dominés par leurs secrètes sympathies autant que par la force majeure, ils avaient fourni à l'expédition française des vivres et une assistance qui pouvaient, avec le moindre mauvais vouloir, être interprétés contre eux.

Peut-être eussent-ils mieux fait de risquer ouvertement une levée de boucliers, en se joignant aux assaillants, car Annapolis eût alors probablement succombé, comme le fait observer Mascarène dans sa correspondance¹ ; or, cet événement eût tellement changé la face des choses, que les Acadiens se fussent trouvés à l'abri de toute appréhension ! Malheureusement, ils restaient en ce moment exposés sans défense au ressentiment des Anglais. Comme ils sentaient très-bien la fausse position où les avait placés cette triste et stérile expédition, toutes les paroisses envoyèrent aussitôt à Annapolis des députés pour protester de leurs intentions pacifiques et pour démontrer avec quelle exactitude ils avaient observé la neutralité qui avait été stipulée. Ils prouvèrent qu'ils n'avaient point pris les armes, et montrèrent les proclamations et les sommations par lesquelles Duvivier et ses officiers les avaient contraints, sous les menaces les plus graves, de leur livrer toutes les fournitures qu'ils avaient remises à ses troupes.

Il paraît que leurs missionnaires, hommes sages et expérimentés, montrèrent en cette occasion une réserve, une prudence et un dévouement pour leurs paroissiens

¹ Lettres de Mascarène du 13 octobre 1774, du 15 mars 1745 et de décembre 1744. *Archives N.-E.*, p. 146.

qui facilitèrent singulièrement l'heureuse issue de ces négociations¹; mais M. Beamish, érudit distingué et le meilleur des hommes dans le commerce usuel de la vie, se laisse étrangement aveugler par l'amour-propre national, quand il assure en outre que c'est en reconnaissance du doux et excellent régime de l'administration anglaise que les Acadiens refusèrent de prendre les armes.

Quant à Mascarène considéré personnellement, on ne peut que souscrire à l'éloge qu'en fait M. Beamish; en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, il montra une élévation de caractère et une générosité de sentiments que l'on n'a jamais retrouvées en aucun autre fonctionnaire anglais de la Nouvelle-Écosse. Il reçut fort bien les députés des Acadiens, écouta et accueillit leurs protestations avec condescendance. Dans sa correspondance avec le *Board of Trade*, il témoigne hautement que, sans la réserve de leur conduite et celle des missionnaires, la partie eût été fort compromise; mais il ne se hasarde point à dire que cette manière de faire fût le résultat d'aucune reconnaissance ou sympathie quelconque pour les Anglais; il laisse même entrevoir avec une certaine finesse que les Acadiens n'ont au fond et ne sauraient avoir ni amitié ni bienveillance pour leurs conquérants!

L'inquiétude que jeta cette expédition dans la Nouvelle-Écosse eut un écho considérable dans la Nouvelle-Angleterre, et précipita, sans doute, la résolution que l'on prit alors d'équiper une flotte importante afin d'attaquer et de réduire Louisbourg. Cette expédition de Duvivier, qui devint ainsi plus funeste qu'utile, avait été très-mal conduite; tandis qu'il eût fallu pousser une pointe vive, prompte et directe sur Port-Royal, on s'amusa à prendre

¹ Beamish, p. 37.

sur la côte de Canseaux quelques navires qui coûtèrent plus cher qu'ils ne valaient, et comme d'autre part on était dépourvu de tout moyen régulier d'attaque, la démonstration que l'on fit sous les murs de Port-Royal se trouva trop longue ou trop courte : trop longue, car elle excita sans compensation dans l'esprit des Anglo-Américains une inquiétude qui les attira aussitôt sur Louisbourg¹; trop courte, car la partie étant engagée, il eût fallu attendre jusqu'au bout la petite escadre qui apportait avec l'artillerie la certitude de s'emparer de Port-Royal.

Louisbourg avait été construit par les Français, dans l'île du Cap-Breton, après la perte de l'Acadie, pour garder les abords du golfe Saint-Laurent; on y dépensa des sommes énormes, dans une position si mal choisie qu'elle était à la fois insalubre, impropre à être fortifiée, et dans une région absolument incultivable. Cette prétendue citadelle fut prise en quelques jours, le 15 juin 1745, non pas même par les Anglais, ni par les marins anglais, mais par les Yankees de Boston, presque sans résistance. Tout y était mauvais, les fortifications mal situées, mal calculées, mal bâties; les murailles, toutes neuves, en maçonnerie, s'écroulaient avant que le canon les eût frappées, et l'assaillant pouvait, avant d'être maître de la place, établir des batteries qui atteignaient les vaisseaux dans le port et les coulaient à fond. La garnison était si mal composée, qu'elle se trouvait déjà avant le siège en état d'insurrection latente, et cette désorganisation fut une des causes de la capitulation prématurée de la place. Il faut considérer en outre que Louisbourg, placée très-loin des populations acadiennes, ne pouvait exercer aucune action utile ni pour les attirer, ni pour les protéger; aussi trente ans après la construction de cette place, qui coûta 30 millions,

¹ Beamish, p. 47.

(cf. 110 = répété.)

il ne se trouvait encore, en 1750, dans toute l'île du Cap-Breton, que quatre mille âmes, dont la moitié dans la ville même. Sur tous ces habitants, c'est à peine si cent ou deux cents étaient d'origine acadienne, tandis que dans l'île Saint-Jean, où le gouvernement français ne fit aucune construction, aucuns frais, il s'était établi dans le même laps de temps, par la force des choses, deux mille habitants, dont les neuf dixièmes étaient des cultivateurs acadiens. Tous étaient venus à leurs frais, sans être sollicités, poussés en partie par les ennuis qu'ils avaient à subir de la part des Anglais, et attirés, d'autre part, par la qualité des terres de l'île; cinq ans après, leur nombre avait doublé. Le gouvernement français ne cherchait donc pas, comme le prétendent les Anglais, à embaucher les Acadiens; car, si la France eût dépensé au port Lajoie de l'île Saint-Jean un seul des 30 millions gaspillés à Louisbourg, on eût trouvé dans cette île dix mille âmes en 1750, et plus de quinze mille âmes en 1758, tant par l'immigration des Acadiens que par celle des Français d'Europe, et cette population aurait pu concourir du dehors à la défense de la place.

Après la prise de Louisbourg, Mascarène, rassuré, se prit à réparer son fort de Port-Royal, et opéra simultanément quelques enquêtes sur les relations des Acadiens avec les Français pendant le séjour de Duvivier aux Mines. Tout en faisant bon accueil à leurs déclarations et en reconnaissant que la modération de leur attitude l'avait tiré d'un grand péril, il pensait bien que plus d'une connivence avait dû se produire entre quelques-uns des habitants et les envahisseurs. On arrêta donc aux Mines : Amand Bugeaud, fils de l'ancien chirurgien de ce district, — Joseph Le Blanc, dit *le Maigre*, — et quelques autres; ils furent acquittés et relâchés, mais on surveilla les Acadiens avec méfiance, et, selon la tradition des gouver-

neurs, on cherchait autant que possible à entraver leur développement.

En 1742, plusieurs habitants de Beaubassin ayant député un nommé Quessy, pour obtenir de Mascarène des concessions de terre en un lieu appelé *le Lac*, au quartier de Chignitou, le gouverneur repoussa leur demande en une lettre que l'on trouve encore aux Archives d'Halifax, lettre qui, contrairement aux habitudes de Mascarène, est un chef-d'œuvre de sous-entendus et de réticences, si bien qu'on la croirait calquée sur la correspondance de ses prédécesseurs. Trois ans après, en 1745, Pierre Alain demanda à établir un moulin sur la rivière de Chignitou, et on lui répondit que les instructions reçues par le gouverneur interdisaient toute nouvelle concession aux habitants.

Mascarène agissait d'autant plus en maître que l'escadre sortie de Boston pour aller assiéger Louisbourg arrivait sur les côtes du cap Breton. Il se croyait donc à l'abri de tout danger, lorsque le sieur Marin, officier français qui avait passé l'hiver à Beaubassin, survint aux Mines (1745) dans les premiers jours de mai, avec trois cents Français et trois cents Indiens. Ils se dirigèrent rapidement sur Annapolis, surprirent deux schooners marchands qui arrivaient de Boston et s'emparèrent de leur chargement; mais après avoir passé inutilement trois semaines près d'Annapolis, ils furent rappelés par le gouverneur de Louisbourg, où ils ne purent arriver du reste qu'après la capitulation de la place.

Toutes ces agitations, ces mouvements de troupes allant, partant, revenant chez les habitants, avec leurs exigences violentes et quelquefois brutales, jetaient de grandes inquiétudes dans l'existence des pauvres Acadiens; les intrigues de la politique française, le séjour des officiers français parmi eux, et d'autre part la méfiance et

les enquêtes multipliées des Anglais, achevaient de troubler leur esprit et leur sécurité.

Aussitôt après le départ du capitaine Marin, on vit donc affluer de nouveau à Annapolis les députations des diverses paroisses apportant les actes de réquisitions et autres ordonnances qu'ils avaient dû subir, les menaces consignées par écrit, dans les ordres et les affiches qui avaient été publiées dans tout le pays, afin de pourvoir à la subsistance des troupes françaises; quelques habitants isolés avaient pu se joindre à celles-ci, mais ils protestaient en masse n'être jamais sortis des limites de la neutralité, qu'ils avaient scrupuleusement respectée.

C'est au moment même où le capitaine Marin dirigeait inutilement cette expédition stérile contre Annapolis, qu'une flotte anglo-américaine sortie de Boston débarquait près de Louisbourg, le 30 avril 1745, une armée de quatre mille Américains qui s'emparèrent en un mois et demi de l'île du Cap-Breton et de la ville de Louisbourg, où l'on travaillait depuis vingt-cinq ans à établir une forteresse formidable. Les milices américaines déployèrent incontestablement un courage, une activité et une dextérité très-supérieurs à tout ce qu'elles avaient montré dans les guerres précédentes. — Ces troupes, officiers et soldats qui pour la plupart étaient étrangers au métier et aux habitudes militaires, se conduisirent comme des vétérans et se couvrirent de gloire.

Que dire au contraire de la défense de Louisbourg, de sa garnison qui déserte le poste principal, la clef de la ville, avant même d'avoir subi le premier coup de feu? L'incurie et l'incapacité des officiers, l'insubordination et la lâcheté des soldats, le désordre de tout le monde, atteignent des proportions inimaginables; pour expliquer une telle sottise et une telle panique, il faut croire que tous avaient perdu la tête dès le commencement de l'ac-

tion; malheureusement, ce fait ne fut point isolé, et nous allons retrouver l'année suivante un exemple encore plus désastreux de cet esprit de désordre et de cette faiblesse de tête qui envahissaient peu à peu la société française pendant le dix-huitième siècle.

La prise de Louisbourg eut un tel retentissement en France, que le gouvernement résolut aussitôt de faire les plus grands efforts pour réparer cet échec; malgré la faiblesse de notre marine, on équipa, en 1745 et en 1746, une flotte de onze vaisseaux de ligne et de huit frégates; cette flotte escortait un convoi portant trois mille hommes de débarquement; elle fut placée sous les ordres du duc d'Anville, qui devait la conduire en Amérique; son but était de reprendre Louisbourg, de chasser les Anglais de l'Acadie et d'assurer la prédominance de la France dans le nord de ce continent.

Pendant que cette flotte se préparait à mettre à la voile, le gouverneur du Canada, prévenu de ce puissant armement, préparait un petit corps de troupe qui pût seconder par terre l'action du duc d'Anville; au commencement de juin 1746, un détachement de trois cents Abenakis partit de Québec, sous les ordres du lieutenant de Saint-Pierre, pour gagner l'isthme de Shédiak par la voie de terre. Le capitaine Marin rassemblait de son côté les Micmacs autour de la baie Française, avec quelques aventuriers canadiens; ils atteignirent Beaubassin le 17 et le 21 juin; un détachement de six cents Français, commandé par M. de Ramsay, avait été d'autre part embarqué sur sept navires pour gagner le golfe Saint-Laurent; les trois partis se trouvèrent au commencement de juillet 1746 réunis à Baubassin, formant une petite armée d'environ quinze cents hommes.

Lorsque M. de Ramsay parvint à Beaubassin, il apprit que la frégate française *l'Aurore* était entrée à Chibouc-

tou le 12 juin. L'*Aurore* formait, avec le *Castor*, l'avant-garde de la flotte du duc d'Anville, mais le *Castor* n'entra à Chibouctou que le 9 juillet; cette petite escadre était commandée par M. du Vignan, qui fit aussitôt sonder M. de Ramsay sur l'état de Port-Royal et l'opportunité d'attaquer cette place. L'abbé Leloutre, que ces navires avaient amené de France, appuya fortement ce projet.

Ramsay rassembla ses officiers, qui accueillirent chaleureusement la proposition. Il écrivit donc en ce sens à M. du Vignan, et concentra tout de suite ses munitions de guerre et de bouche à Beaubassin, afin de les faire passer de là aux Mines; en même temps, il écrivit à Québec pour demander un mortier et quelques bombes pour soutenir l'attaque de Port-Royal. Tout se préparait donc pour le siège avec une patriotique ardeur, lorsque l'on reçut une lettre de M. du Vignan annonçant qu'il n'avait parlé de Port-Royal que légèrement et à titre de renseignement; ni ses ordres, disait-il, ni l'état de ses vaisseaux ne lui permettaient d'entreprendre un tel siège.

Cette froideur désespérante fut bientôt suivie d'un avis du gouverneur de Québec, lequel, saisi tout à coup de la crainte de voir les Anglais remonter le Saint-Laurent, ordonnait à M. de Ramsay de revenir tout de suite au Canada, en abandonnant le projet du siège d'Annapolis; il eût été imprudent, disait-il, d'attaquer cette place sans autre soutien que celui des deux petites frégates. Seulement on lui enjoignait de laisser à Beaubassin deux ou trois cents Français avec les Indiens Micmacs, pour garder l'isthme.

Cet ordre était apporté par la *Petite-Marguerite*, qui transportait en même temps des armes, des munitions et des vivres; il parvint à Ramsay comme il était déjà arrivé aux Mines; surpris et découragé, il expédia aussitôt au Canada, le 21 août, le major de la Naudière pour expliquer la situation, tout en préparant sa marche en

arrière; il se résigna d'autant plus à cette retraite que M. du Vignan, à court de vivres, avait quitté Chibouctou avec ses deux frégates depuis huit jours, le 12 août; on résolut seulement de laisser aux Mines le capitaine Coulon, avec trois cents Canadiens; il devait y passer l'hiver.

Dans ce mélange d'ordres, de contre-ordres, dans ce désordre de la direction générale de l'entreprise, tout fut extrêmement funeste aux Acadiens; plusieurs des habitants d'Annapolis, qui se préparaient à accueillir les Français, furent tellement compromis, qu'ils durent se réfugier aux Mines et que leurs propriétés furent saisies; nous trouvons parmi eux Nicolas Gautier, qui avait offert de piloter la flotte française vers Annapolis. Sa femme avait été arrêtée et menée à Annapolis avec un de ses fils.

Que devenait cependant la puissante flotte annoncée par M. du Vignan? Elle eût dû partir de la Rochelle à la fin d'avril; mais par suite de fautes et de retards administratifs, elle ne prit la mer que le 22 juin 1746; ayant été surprise en route par une forte tempête, elle fut dispersée, et ce ne fut que le 10 septembre que deux vaisseaux de ligne atteignirent les côtes de l'Acadie avec quelques navires de transport. Ils relâchèrent au port de Chibouctou (Halifax), où ils furent rejoints, le 16, par trois autres vaisseaux de ligne, puis vinrent successivement quelques frégates et navires de transport; le surplus de la flotte, dont six vaisseaux de ligne, fut dispersé dans toutes les directions, et deux de ces vaisseaux, l'*Ardent* et le *Mars*, ayant voulu regagner les côtes de France, furent pris par les Anglais.

C'était donc la moitié à peine de la flotte qui était parvenue dans le port de Chibouctou; ces navires se trouvaient dans un triste état, et les équipages, malades, étaient déjà démoralisés; on avait perdu en mer près de treize cents hommes. Bigot, de si triste mémoire, était l'inten-

dant de cette expédition ; il envoya tout de suite un exprès pour prévenir l'abbé Leloutre et M. de Ramsay de son arrivée. Ce dernier, qui était déjà en route pour regagner le Canada, revint sur ses pas.

Ce changement incessant de direction avait déjà porté de fâcheuses conséquences ; les hommes se fatiguaient de cette incertitude, surtout les Indiens, dont une forte partie se dispersait de tous côtés ; cependant rien n'était encore perdu ; Ramsay, changeant rapidement sa marche, s'arrêta à peine au quartier général de l'isthme de Shédiak, rallia les trois cents hommes du capitaine Coulon en passant aux Mines, et vint camper sous les murs d'Annapolis avec sept cents hommes, avant la fin de septembre. Grande fut sa déception ! Il pensait y trouver soit la flotte, soit au moins quelque petit corps de troupes auquel il pût se rattacher ; pouvait-il soupçonner la désorganisation désastreuse qui s'était abattue sur cette armée, à laquelle le fortin anglais n'aurait pas pu résister vingt-quatre heures ?

L'amiral d'Anville, découragé par les pertes énormes que lui avait infligées la tempête, atteint peut-être par l'épidémie qui décimait sa flotte (treize cents hommes morts en mer), mourut lui-même six jours après son arrivée à Chibouctou (le 16 septembre) ; il fut remplacé par le vice-amiral d'Estournelle, qui venait d'entrer le jour même en rade avec trois vaisseaux de ligne. Effrayé de l'état de la flotte, du nombre des morts, de la situation des malades, ce vice-amiral parait être tombé dès son arrivée dans une agitation d'esprit extrêmement grave.

Le 18 septembre, il rassembla un conseil de guerre, et proposa tout de suite de lever l'ancre et de retourner en France ; il fallut l'énergique opposition de presque tous ses officiers pour surmonter l'effroi fiévreux qui l'avait saisi ; la discussion fut affreuse et dura sept heures. Obligé de céder, d'Estournelle se retira dans sa cabine, surexcité

presque jusqu'au délire. Durant la nuit, il se jeta sur son épée, et on le trouva au matin mourant, l'épée au travers du corps.

Le contre-amiral de la Jonquière prit le commandement. C'était un homme de ressource et doué d'énergie, mais le courage des équipages et des soldats était fort abattu par cette série ininterrompue de malheurs; la mort tragique de d'Estournelle revêtait une telle empreinte de désespoir, que la panique était devenue extrême et presque générale; il était certes assez naturel de penser, après la délibération si grave de la veille, que l'on allait s'empres- ser d'envoyer toutes les forces disponibles pour soutenir le mouvement de Ramsay sur Port-Royal. Pas du tout! Tout le monde maintenant voulait partir. Les officiers paraissent n'avoir eu aucune notion du pays dans lequel ils devaient opérer; de même que leur collègue du Vignan, qui les avait précédés, ils ne connaissaient aucune des res- sources que pouvait fournir le pays; ils ne soupçonnaient même pas les embarras au milieu desquels se débattait Mascarène, avec sa garnison de deux cents hommes, dans le fort d'Annapolis, forteresse de sable garnie de madriers, hors d'état de résister.

Sauf M. de la Jonquière, qui conserva toujours son sang- froid, les principaux chefs de la flotte étaient harassés et découragés par la fatalité qui semblait les poursuivre; ils dédaignaient, comme il arrive trop souvent dans les armes spéciales, les avis et même les renseignements des offi- ciers expérimentés, mais inférieurs. Le Canada leur avait envoyé avec M. de Ramsay une troupe de partisans extrê- mement habiles, comme la suite l'a bien prouvé; au lieu de prendre leur principal point d'appui sur ce détache- ment très-résolu et fort alerte, ils méprisèrent ouverte- ment leur concours. Il semblait que toute réflexion et toute présence d'esprit eussent disparu en cette affaire.

M. de la Jonquière fut absolument impuissant à maîtriser cette frénésie de désespoir; à peine put-il obtenir que l'on essayât de faire une tentative sur Annapolis. Du 18 septembre au 10 octobre, l'état-major assista, éperdu et comme affolé, à la désorganisation toujours croissante des équipages et des soldats, sans pouvoir prendre un parti; on commença le 10 à rembarquer les troupes, et le 13 on quitta Chibouctou, sans trop savoir où l'on se dirigerait. La flotte comptait encore quarante-deux voiles, presque toutes de haut bord; il n'y avait que douze petits navires. Le 14, quelques-uns des bâtiments légers furent expédiés sur la France; le surplus, dont sept vaisseaux de ligne, se dirigea sur le cap Sable, comme pour aller à Annapolis, mais ayant rencontré près du cap des vents contraires, ils mirent à terre les pilotes acadiens qu'ils avaient pris à bord et prirent la route de l'Europe.

En quittant Chibouctou, on n'eut même pas la pensée de laisser à M. de Ramsay les navires pris sur les Anglais avec leurs canons, leurs munitions et quelques canonniers; on brûla dans le port tout ce que l'on n'emportait pas. Quelques jours avant de partir, on avait envoyé à Québec la frégate *la Renommée* avec quatre vaisseaux chargés d'approvisionnements de toute espèce, et pendant que ces navires étaient en route, on faisait partir de Québec sept navires chargés de farine, de morue, de fer, d'avoine, pour ravitailler la flotte, laquelle n'en aurait eu nul besoin, tous ces articles étant plus abondants aux Mines qu'à Québec.

C'est ainsi que se termina un armement de trente et un vaisseaux de guerre et de trente-cinq transports chargés de trois mille hommes de débarquement. Après avoir perdu la moitié des navires et le tiers des soldats, la flotte en débris rentrait en France sans avoir rencontré l'en-

nemi et sans avoir rendu l'ombre même d'un service. Certes les éléments furent contraires et les officiers montrèrent une bien grande faiblesse d'esprit, mais ici comme dans les deux sièges de Louisbourg se montre surtout, avec une rare évidence, cette désorganisation générale de la société française, qui grandit incessamment à mesure que l'on s'avance dans l'époque désastreuse du dix-huitième siècle. Jamais on n'avait vu autant d'incapacité unie à tant de fatuité depuis l'expédition des Athéniens en Sicile. Les officiers de cette flotte n'étaient-ils pas d'ailleurs le reflet de la cour de Versailles? Et qui donc mériterait mieux d'être comparé aux Athéniens d'Alcibiade que ces courtisans dissolus, raisonneurs et présomptueux, qui entouraient Louis XV?

Cependant le Canadien Ramsay demeurait seul, à la veille de l'hiver, abandonné au milieu du désert avec une poignée de soldats, tandis que les malheureux Acadiens restaient exposés à la vengeance de leurs ennemis. Mais ces braves gens ne s'abandonnèrent point eux-mêmes, et ils vont nous montrer ce que peuvent des hommes de cœur et de bon sens aux prises avec les difficultés de la vie.

Dès que Ramsay eut connu clairement l'état désastreux et désordonné de la flotte française, il quitta Annapolis et se replia sur le quartier des Mines: là il se trouvait encore à portée d'opérer de concert avec la flotte, si les circonstances devenaient favorables. Mais lorsqu'il apprit le départ définitif des Français, il se retira jusqu'à Beaubassin, pour y passer l'hiver. En ce lieu, il maintenait plus sûrement ses communications avec la mer, et surtout avec le Canada, car il espérait toujours recevoir, au printemps, des renforts soit de ce pays, soit de la France.

D'autre part, Mascarène, après avoir réparé et ravitaillé le fort d'Annapolis, avait obtenu de la Nouvelle-Angleterre un supplément de troupes qui lui permit de faire occu-

per, en décembre 1746, le quartier des Mines par un détachement de quatre cent soixante-dix hommes commandés par le colonel Noble, du Massachusetts. Celui-ci s'installa à Grand'Prée, le 15 décembre 1746; Ramsay en fut avisé le 8 janvier. Les Canadiens conçurent aussitôt le hardi dessein d'enlever par surprise les Anglais qui étaient cantonnés aux Mines.

Ainsi voilà des hommes qui, partis depuis huit mois de Québec, ont été conduits deux fois jusqu'à Annapolis et deux fois repliés sur les Mines, réexpédiés une autre fois sur Québec, ressaisis à moitié chemin et ramenés à Beaubassin. Toujours placés sous le coup d'ordres et de contre-ordres incessants, ils n'ont fait que des courses inutiles, ils ont vu les renforts européens tombés en débandade, la flotte désemparée, désorganisée, impuissante. Sont-ils démoralisés, découragés par tous ces mécomptes, ou par l'exemple? Aucunement! Dès le premier avis, ils sont dispos et gaillards pour aller, au cœur de l'hiver, attaquer à cinquante lieues de là un corps anglais deux fois plus nombreux qu'eux.

Leur plan fut arrêté avec une promptitude d'esprit égale à leur courage : on envoya aussitôt avertir les Abénakis, qui expédièrent à la hâte soixante hommes commandés par un Saint-Castin, un des petits-fils du célèbre Béarnais, le capitaine des sauvages de 1672. Ramsay choisit dans son petit détachement deux cent quarante Canadiens, et comme il était grièvement blessé au genou, il en remit le commandement au capitaine Coulon de Villiers ; les préparatifs furent menés avec entrain comme pour une partie de plaisir, et, le 23 janvier 1747, Coulon quitta Beaubassin avec ses deux cent quarante hommes, soixante Abénakis et une vingtaine d'Acadiens proscrits qui se joignirent à eux.

L'hiver sévissait alors dans toute sa rigueur, et la terre

s'étendait, couverte de neige, à perte de vue dans l'horizon ; ces neiges du Nord étincellent sous un soleil magnifique qui brille sans échauffer leur immobile blancheur. Toute végétation a disparu ; seuls les grands arbres et les maisons s'élèvent au-dessus de cette solitude uniforme ; les maisons rappellent l'existence de l'homme qui les a bâties, et les forêts révèlent la vie universelle de la nature, dont Dieu suscite et détermine la distribution dans l'univers.

Ceux qui ne sont pas habitués à de tels spectacles sont saisis tout d'abord d'un vague sentiment d'appréhension et d'effroi ; il semble que la vie universelle tienne à un fil ; une légère modification dans la chaleur ou dans la lumière détruirait la vie dans le monde tout entier. Mais les hommes que nous allons voir entrer en scène dans ces immenses déserts étaient familiers avec cette rigidité des paysages du Nord : rapides dans leurs mouvements, très-résolus dans leur attitude, fort gais dans leurs allures, quand ils marchaient avec leurs longues raquettes qui semblaient glisser sur la neige, nul d'entre eux n'éprouvait aucun souci. L'entreprise commença, il est vrai, dans d'excellentes conditions. Ce fut à midi, le 23 janvier 1747, qu'ils quittèrent joyeusement Beaubassin, par un soleil resplendissant. Ils commençaient cependant un rude voyage. On ne pouvait, en effet, songer à traverser aucun bras de mer en cette saison difficile ; il fallait donc s'éloigner du littoral très-découpé de cette côte, et contourner la baie Française à une grande profondeur dans les terres, puis traverser pendant huit jours des forêts sauvages où l'on ne rencontrait ni vivres ni abri ; pas une maison, pas un homme ! Ils devaient pourvoir par eux-mêmes à la nourriture du jour et au repos de la nuit, portant leurs approvisionnements avec eux et sur une demi-douzaine de traînes de clisses qui souvent ralentissaient leur marche. Nous

verrons tout à l'heure comment ils s'abritaient la nuit sur une terre gelée, sous un ciel brillant et glacé.

Ils étaient trois cents, biens munis de fourrures, de mitasses et de capotes; la hache était placée en bandoulière, le fusil sur l'épaule, et un grand couteau bien affilé à leur côté; sans tambour ni trompette, mais en bon ordre; les officiers marchaient dans les rangs, à pied comme tout le monde, chacun à tour de rôle tirant les trains de clisses, comme dans un portage. On fumait, on causait, on chantait, on plaisantait et l'on faisait halte quelquefois, pour essayer de tirer le gibier s'il en passait. Personne ne paraissait redouter les froides épreuves de cette dure traversée, ni les dangers qui devaient en couronner le terme.

Le soir on cabanait : *cabaner*, c'est querir le bois qu'il faut pour le grand feu de toute la nuit, chercher de l'eau si cela est possible, faire cuire les marmites et creuser pour chacun, dans la neige, un de ces trous où l'homme trouve un abri si sûr et si chaud quand il sait s'en servir. On dressait enfin le poste de nuit et l'on s'enfouissait dans les cabanes de neige, afin de se préparer par un bon repos à la marche du lendemain. Telles furent leurs journées, sans autres distractions que celle de la poursuite accidentelle de quelque gibier qui venait améliorer leur ordinaire, ou des *poudreries*, quand il en survenait; *poudrerie*, c'est une bourrasque de neige qui tourbillonne autour de vous en vous aveuglant. Ce mode de voyager implique forcément une certaine lenteur dans la marche; on ne franchit pas en moyenne plus de trois ou quatre lieues par jour. Encore faut-il une longue habitude de cette existence à demi sauvage pour pouvoir en supporter l'âpreté et les fatigues.

Enfin ils parvinrent sans encombre, le 1^{er} février, à Cobeguit, paroisse acadienne complètement isolée; tout

le monde y arriva fatigué, mais bien portant ; nos lecteurs n'ont point oublié ce nom, c'était l'ancienne seigneurie bizarre et abrupte de Mathieu Martin, située tout à l'extrémité de la dernière branche de la baie Française, la plus éloignée, la plus isolée, la plus sauvage de toutes les seigneuries de l'Acadie. Mais pour nos coureurs de bois, les *loges* de Cobeguit étaient des palais ; on s'y reposa *un brin*, on renouvela les approvisionnements, on recueillit quelques renseignements, et le surlendemain, 3 février, on se remit en marche sur Pigiguit, où l'on arriva de bonne heure le 9. C'était le premier village du canton des Mines ; il y avait dix-sept jours qu'ils étaient partis de Beaubassin, bivouaquant chaque soir dans la neige et vivant sur les rations emportées. En cet endroit, ils étaient encore à cinq lieues de la Grand'Prée, où se trouvait le campement de l'ennemi. Aussitôt arrivés, ils dispersèrent de petits postes dans toute la campagne, de manière à empêcher aucune nouvelle de parvenir aux Anglais.

Ceux-ci, se croyant protégés par d'infranchissables obstacles, étaient à la vérité sans aucune méfiance ; mais à Pigiguit, les Canadiens avaient appris que, par suite de quelques renforts récemment survenus, l'effectif anglais dépassait maintenant six cents soldats ; de cette information il résultait qu'il leur faudrait combattre un contre deux. Cette nouvelle ne troubla pas leurs résolutions, mais elle leur imposait la nécessité de multiplier leurs précautions et de perfectionner leurs préparatifs d'attaque. Après s'être amplement reposés pendant le reste du jour et la nuit suivante, ils laissèrent en ce lieu leurs traînes et tout ce qui pouvait les embarrasser et se mirent en marche le 10 février, avec un petit nombre de guides acadiens qui se joignirent à eux. Vers la chute du jour, à trois lieues de Pigiguit, ils firent une halte pour prendre leurs dernières dispositions.

On leur avait très-bien expliqué à Pigiguit comment les Anglais avaient réparti leurs hommes dans vingt-quatre maisons, dont ils s'étaient fait donner la description détaillée. Coulon forma dans sa troupe, forte en ce moment de trois cent quarante-six hommes, dix détachements de vingt-six hommes chacun, qui devaient attaquer simultanément les dix plus fortes maisons où se trouvaient les officiers et la majeure partie des Anglais. Lui-même conserva à sa disposition 78 hommes, 4 cadets et 4 officiers : MM. de Beaujeu, de Ligneris, de Lery et Le Mercier, afin d'attaquer la principale habitation où était le colonel Noble avec son état-major. Cette réserve formait en même temps un corps de soutien pour les détachements qui allaient rayonner autour d'elle.

L'opération tout entière reposait donc sur cette troupe centrale : si elle parvenait de prime saut à emporter la grande maison et à saisir l'état-major, elle assurait aussitôt le succès général, en consolidant sur son parcours l'action de tous les petits détachements, au milieu des Anglais surpris et dispersés ; et c'est ainsi en effet qu'il en arriva. Dans chaque troupe furent placés quelques-uns des Acadiens qui accompagnaient la colonne, afin qu'ils pussent guider directement les hommes sur la maison désignée. Deux de ces groupes étaient dirigés par les frères Gauthier.

Ces préparatifs étant achevés, ils se remirent en marche avec les plus grandes précautions, et ils atteignirent, à neuf heures du soir, la rivière Gaspereau ; à une demi-lieue de la Grand'Prée, ils s'arrêtèrent dans un fond isolé pour attendre que la nuit fût plus avancée. C'étaient des hommes énergiques et rudes qui ne craignirent pas de rester dans cette embuscade, sans feu, sur la terre gelée, jusqu'à une heure du matin ; alors s'éleva une tempête de neige épouvantable qui, loin de les effrayer, leur parut,

au contraire, une circonstance favorable dont il fallait profiter.

Le 11 février, à trois heures du matin, ils arrivaient à la Grand'Prée sans avoir été aperçus. Les maisons étaient bien gardées par des sentinelles, mais celles-ci furent presque partout surprises et égorgées ; aussitôt les maisons sont défoncées à coups de hache, et les Canadiens, se précipitant à l'intérieur, attaquèrent les Anglais encore engourdis par le sommeil. Quelques-uns furent tués dans leur lit ; d'autres n'eurent que le temps de sauter sur leurs armes sans s'habiller ; le brave colonel Noble, étant encore en chemise, le sabre à la main, fut traversé d'un coup d'épée ; son frère et trois autres officiers tombèrent à ses côtés.

Un officier yankee nommé Hubbard, dont la famille, dit-on, se fixa plus tard en France, était avec une trentaine d'hommes dans une autre maison, dont l'entrée fut défoncée à coups de hache ; les Anglais, réveillés en sursaut, se précipitèrent vers la porte ; les quatre premiers, dont était le capitaine, furent abattus par les assaillants ; Hubbard se trouva tomber entre les mains d'un Abenakis, qui le saisit par la chevelure pour le scalper, pendant que les Français se ruaient sur les Anglais dans l'intérieur ; mais Hubbard, qui n'était pas mort, plongea son couteau dans le ventre de l'Indien, se précipita dehors et se blottit dans un coin. Au même instant, quelques Anglais sortant de leur gîte passèrent devant lui en fuyant, et l'un d'eux tomba tout proche, atteint d'un coup de fusil ; les Canadiens, de leur côté, coururent à la poursuite de ceux qui se sauvaient ; Hubbard rentra alors dans la maison ; il s'y trouvait par terre huit Anglais, tués ou blessés ; il pansa sa blessure et resta là jusqu'au lever du soleil ; à ce moment, des Acadiens entrèrent dans la maison, et comme le capitaine savait le français, il s'entendit avec eux et se remit prisonnier entre leurs mains.

De toutes parts, c'étaient de pareilles scènes d'assauts, de combats et de massacre. Le commandant Coulon et ses officiers se distinguaient au premier rang; il reçut une balle dans le bras, Lusignan eut la cuisse cassée et un coup de feu dans l'épaule; tous les deux furent transportés à Gaspereau. Le commandement passa au capitaine de La Corne. Cent cinquante Anglais furent tués ou blessés dans cette première fureur de l'attaque; beaucoup d'autres furent faits prisonniers; les hommes qui purent s'échapper allèrent rejoindre ceux qui étaient restés dans les maisons non attaquées et, au nombre de trois cent cinquante, ils se réfugièrent dans un grand bâtiment où ils s'enfermèrent. L'attaque des Canadiens, aussi habilement conçue que bien conduite, avait donc entièrement réussi!

A six heures du matin, ils étaient maîtres du terrain et tenaient les Anglais bloqués dans leur retraite. Cette maison, construite tout en pierres, était une de celles que l'on devait occuper tout d'abord; elle était restée entre leurs mains par l'erreur d'un des guides qui s'égara dans l'obscurité. Cette erreur aurait pu devenir fatale, en laissant à l'ennemi une construction solide pour s'abriter et se reconnaître; mais la bravoure des Canadiens coupa court à cet inconvénient.

Les Anglais, bloqués, entassés les uns sur les autres, presque sans vivres et sans eau, essayèrent sur les huit heures de faire une sortie; ils se ruèrent au nombre de deux cents sur le quartier général des Français: les Canadiens tinrent bon, repoussèrent l'attaque et commencèrent à leur tour à refouler leurs assaillants dans le grand logis où ils s'étaient retranchés; la fusillade fut assez vive jusque vers midi; à ce moment, les Anglais, se voyant cernés, sans provisions et sans aucun secours possible, demandèrent à capituler; une suspension d'armes fut accordée jusqu'à neuf heures du matin pour le lendemain 12 février.

La Corne envoya aussitôt consulter le commandant Coulon, qui avait été transporté avec les autres blessés sur la rivière Gaspereau, où les Français avaient laissé leur chirurgien et leurs bagages : les Anglais demandaient quarante-huit heures de délai pour évacuer les Mines, et les honneurs de la guerre à leur départ ; ceux qui avaient été faits prisonniers devaient rester aux mains des Français.

Ces termes étaient très-avantageux, dans la situation où se trouvaient les assiégés, mais les Français étaient si peu nombreux qu'ils craignaient de se surcharger d'une telle masse de prisonniers ; on accepta donc les termes de la capitulation, en tenant du reste l'ennemi en respect avec cinq petites pièces de canon qui lui avaient été enlevées durant le combat.

Pendant que leurs soldats s'employaient à enterrer les morts et à faire les préparatifs du départ, leurs officiers passèrent quelques heures au milieu de la troupe française ; or, tels étaient leur ignorance et leurs préjugés à l'égard des Canadiens, qu'ils furent très-surpris d'y trouver des hommes bienveillants, animés de sentiments généreux, et des officiers instruits et bien élevés, alors qu'ils s'imaginaient rencontrer des hommes brutaux et à moitié sauvages¹.

Ils partirent enfin le 14 février pour Annapolis par la route de terre, au nombre de 330 soldats et 18 officiers ou employés ; après avoir perdu plus de 100 morts et laissé 125 hommes prisonniers ou blessés, ils étaient encore plus nombreux que leurs agresseurs ! Ces derniers, les Canadiens, avaient eu 7 hommes tués dont deux Indiens, et 14 blessés, parmi lesquels le commandant Coulon de Villiers et un autre officier nommé Lusignan².

¹ Beamish.

² Rapport du capitaine de La Corne. (*Appendix*, série 4.)

Si nous nous sommes étendus avec quelque détail sur cette action, c'est à dessein, afin que le lecteur se rendit compte de la valeur de ces partisans canadiens. Voilà ce que fit, abandonnée à elle-même, cette poignée d'hommes dont la plupart étaient des miliciens plutôt que des soldats ; on ne saurait ce qu'il convient de louer le plus, de l'énergie virile que nécessita leur marche, ou de la bravoure qu'ils déployèrent dans l'action, si l'une et l'autre n'étaient encore dépassées par leur habileté dans la poursuite de l'entreprise. Ces hommes étaient bien ceux-là qui devaient, dix ans plus tard, soutenir contre les armées anglaises cette lutte de géants qui dura six ans, et dans laquelle ils succombèrent, accablés non pas par l'ennemi, mais sous le poids de leurs propres victoires.

Il est facile maintenant d'apprécier ce que l'on aurait pu obtenir l'année précédente, en adjoignant à cette troupe les débris reconstitués de l'armement du duc d'Anville ; ce renfort n'eût-il été que de mille ou douze cents hommes, avec quelques canons, il est permis de supposer que les Anglais eussent été rapidement délogés d'Annapolis. Succès considérable, car la France en reprenant possession de la Nouvelle-Écosse avec une population de quinze mille âmes, on eût vu l'état des choses singulièrement changer dans l'Amérique du Nord.

Mais déjà régnait parmi nous, surtout dans les hautes classes, cet esprit de présomption hautaine et de vertige licencieux qui devait porter de si tristes résultats dans la guerre de Sept ans. Les officiers de la flotte méprisaient cette poignée d'aventuriers canadiens qui, pour eux, étaient à peine des soldats ; on riait de ces petites expéditions hasardeuses, mais un peu mesquines, qu'il eût fallu faire en leur compagnie ; depuis Louis XIV, nous étions atteints de cette manie de faire grand qui annule nos plus précieuses qualités depuis plus de cent ans.

Coulon de Villiers ne pouvait pas prolonger longtemps son séjour aux Mines : ce quartier avait beaucoup souffert du passage successif des troupes anglaises et françaises ; les approvisionnements s'épuisaient, on fut même embarrassé pour y faire les semailles du printemps. Les Canadiens repartirent donc le 23 février, après dix jours de repos, par le même chemin de neige et de glace qu'ils avaient parcouru un mois auparavant. Avant leur départ, ils détruisirent tout ce qui ne pouvait pas s'emporter, mais ils emmenèrent les prisonniers et quatre drapeaux. Les cinq petits canons pris aux Anglais furent abandonnés. Peut-être eussent-ils mieux fait de les transporter avec eux ; c'était toujours en effet le défaut d'artillerie qui avait empêché de reprendre Port-Royal ! Comme ce retour nécessitait moins de précautions, on n'y employa que quatorze jours, et ils arrivèrent à Beaubassin le 8 mars 1747.

A peine étaient-ils arrivés, qu'il fallut se remettre en route ; un vaisseau et trois barques canadiennes avaient apporté des ravitaillements et les attendaient avec des instructions du gouverneur, qui ordonnait le retour immédiat d'une partie des troupes pour Québec ; M. de Ramsay les suivit au 1^{er} juin, ne laissant dans l'isthme que M. Legardeur de Repentigny, avec trente soldats, qui revinrent eux-mêmes à Québec en juillet. Ce retrait successif de tous les détachements de l'Acadie était motivé par la crainte qu'inspiraient au Canada les projets d'invasion annoncés par les Anglais : la dernière flotte française qui portait au Canada le nouveau gouverneur, M. de la Jonquière, venait en effet d'être capturée le 3 mai par les Anglais.

Dans de telles circonstances, le brillant fait d'armes de la Grand'Prée se trouvait aggraver la situation des Acadiens, au lieu de l'alléger. Bien que l'ensemble de la population eût subi passivement les invasions anglaises et françaises sans prendre les armes, plusieurs entre d'eux

avaient trop montré leur sympathie aux Canadiens pour ne pas être plus ou moins suspects. Le dernier des soldats français avait à peine quitté l'Acadie que les Anglais envoyèrent réoccuper les Mines, d'abord très-sommairement en avril, et plus sérieusement en août; à cette dernière date, le navire anglais apporta pour dix mille livres de marchandises qui furent réparties entre les Acadiens en paiement des denrées de toutes sortes fournies au bataillon du colonel Noble.

Mais en même temps qu'ils effectuaient ce paiement d'assez bonne grâce, les officiers anglais annoncèrent l'intention de poursuivre un certain nombre d'habitants qui étaient réputés avoir pris les armes. Douze furent mis hors la loi, parmi lesquels la famille Gauthier, dont nous avons déjà parlé plus haut, et, le 5 novembre, onze autres furent sommés de se présenter à Annapolis devant la cour. Par cette générosité qui ne manquait pas d'habileté, le gouverneur Mascarène montrait qu'il était homme à reconnaître la sincérité des neutres qui maintenaient scrupuleusement leur parole, et à punir ceux qui avaient recours à la violence. Sur ces entrefaites, la paix fut conclue à Aix-la-Chapelle, le 19 août 1747; ce traité rendait l'île Royale aux Français, qui s'empressèrent de remettre en état les fortifications de Louisbourg, au grand déplaisir des officiers anglais de la Nouvelle-Écosse et du Massachusetts. Ceux-ci en effet avaient été vivement frappés des dangers que les provinces anglaises avaient couru pendant la dernière guerre; ils se préoccupaient activement de chercher les moyens d'y remédier pour l'avenir, et la restauration de Louisbourg n'était pas faite pour diminuer leurs appréhensions.

Mascarène mandait bien au duc de Bedford que les Acadiens étaient restés paisibles durant toute la guerre, malgré les efforts multipliés des Français pour les pousser à une

révolte ouverte; mais trois mois après, le 8 septembre, il écrit au même : « Il y a là, aux Mines, une faction composée
 « de ceux des habitants qui, s'étant prononcés trop ouver-
 « tement pour l'ennemi, ont été mis hors la loi par le
 « gouverneur Shirley (de Boston); ils se sont dispersés
 « parmi les habitants français de cette province; ils re-
 « çoivent des encouragements du Canada, accueillent les
 « déserteurs et, soutenus par les Indiens, ils poussent les
 « autres à l'insubordination. Il faudra beaucoup de temps
 « et une attention soutenue pour amener ces Français à
 « être de loyaux sujets et pour les guérir de cette inclina-
 « tion qu'ils ont naturellement pour ceux qui leur tiennent
 « de si près par le sang et par la religion. »

Ceux de Beaubassin ne lui inspiraient pas beaucoup plus de confiance, et il n'y a point de lettre où Mascarène n'insiste sur la nécessité de renforcer l'occupation militaire de la contrée et de consolider l'établissement de la colonie anglaise. L'indécision où le dernier traité avait laissé la question des limites, qui n'étaient fixées nulle part entre le Canada et les possessions anglaises, ajoutait une nouvelle gravité à la situation. Les Canadiens continuaient à occuper la rivière Saint-Jean, Chipody, Mémerancook, toute la contrée en dehors de l'isthme de Shédiak et une partie de l'isthme lui-même; tous ces détachements étaient sous la direction du capitaine Marin, un des officiers de l'expédition de la Grand'Prée, homme adroit, aventureux, très-familier avec les Indiens, sur lesquels il exerçait une grande influence. Journellement surgissaient de petits conflits qui pouvaient amener des scènes de violence.

Cet état de choses réveilla dans l'esprit des officiers anglais l'idée déjà plusieurs fois émise d'installer à tout prix des colonies anglaises dans la Nouvelle-Écosse. Les uns proposaient de renforcer et de multiplier les garnisons anglaises; les autres, d'intercaler parmi les établissements

acadiens des groupes de colons pris dans la Nouvelle-Angleterre, afin de faciliter la fusion des deux peuples; on proposait de favoriser, même à prix d'argent, les conversions au protestantisme.

Ces projets plaisaient médiocrement au gouvernement anglais, car ils impliquaient de grands sacrifices d'argent, et d'autre part, ces colons du Massachusetts et autres inspiraient déjà une certaine méfiance en Angleterre par leur esprit remuant et séditieux. Cependant, ces réclamations, ces projets, ces rapports, qui reviennent à chaque page dans la correspondance des gouverneurs, agissaient sur les commissaires et sur les membres du *Board*; les événements leur donnaient une autorité toujours croissante, tandis que le nombre des Acadiens s'augmentait avec une effrayante rapidité. Ce nombre, que nous avons établi à sept mille cent quatorze âmes en 1739, s'élevait à plus de douze mille en 1749¹.

La population acadienne continuait donc à se développer dans les anciennes seigneuries et parvenait même à former de tous côtés de nouvelles habitations, malgré l'inquiète jalousie des Anglais, qui leur interdisaient de fonder aucune colonie dans les régions désertes. Aussi toutes ces colonies se trouvaient-elles aux extrémités de l'Acadie, loin de l'œil des Anglais d'Annapolis, notamment dans le district de Beaubassin. Les gouverneurs de Québec réclamaient une forte partie de ce territoire comme dépendante du Canada français; ils entretenaient même constamment en cette région un poste commandé par un officier; il s'était donc établi, sous la protection du drapeau français, à l'ouest de Beaubassin, entre ce lieu et Chipody, tout le long de la côte, des villages florissants. Ce développement n'était pas moins remarquable du côté du golfe Saint-

¹ Voir le tableau des recensements. (*Appendix*, 5^e série.)

Laurent, sur la baie Verte, par où s'opéraient les communications des Acadiens avec le Canada et les îles du golfe; établissements prospères, que les documents anglais signalent souvent, non sans une certaine irritation.

Toutes ces considérations, jointes aux discussions interminables qui paralysaient la commission chargée de la fixation des limites, déterminèrent enfin le cabinet de Londres à prendre une décision, tardive peut-être, mais tout à fait conforme aux intérêts de l'Angleterre : dès le commencement de 1749, on prit des mesures pour établir dans la Nouvelle-Écosse une forte colonie qui pût à la fois servir de centre civil et de point d'appui militaire pour l'organisation de la province.

On ne chercha pas à y appliquer spécialement aucun des systèmes que nous avons précédemment cités, mais on s'arrêta à une combinaison assez heureuse des divers plans qui avaient été proposés. Le lieu choisi fut cette même rade de Chibouctou, où avait échoué si misérablement le duc d'Anville, et si l'on avait apporté un trop long retard à prendre ce parti, il faut rendre cette justice au gouvernement anglais, que le plan et son exécution furent conduits avec une sûreté de main et une rapidité vraiment extraordinaires.

La résolution fut prise au commencement de mars 1749; le 14 mai, quatorze navires parfaitement munis et équipés recevaient deux mille cinq cent soixante-seize personnes, avec tous les approvisionnements nécessaires. Ce n'était pas précisément une colonie, c'était une cité tout entière que l'on emmenait, quelque chose comme la Salente du *Télémaque* : il y avait le conseil d'administration, le commandant en chef, les magistrats, les commis, les artisans, les négociants, les médecins, le commissaire, le maître d'école, le ministre.

Tous avec leurs familles, tous prêts à entrer en fonction en mettant pied à terre. La ville était organisée avant d'être débarquée; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que tout se passa à peu près selon les prévisions calculées, chacun prenant sa place et se mettant paisiblement à son travail, dès que les navires furent arrivés. Le 27 juin, la flotte entra dans le port de Chibouctou, et le 1^{er} juillet, quarantè-six jours après l'embarquement, chacun était à son poste, travaillant à l'ouvrage désigné, pour fonder de pied en cap la nouvelle ville qui fut appelée Halifax.

CHAPITRE XIV.

FONDATION D'HALIFAX. — PROSCRIPTION DES ACADIENS.

Par la fondation d'Halifax, le gouvernement anglais répondait enfin aux demandes et aux conseils si longtemps répétés des gouverneurs d'Annapolis, qui depuis plus de trente ans ne cessaient d'exposer que le seul moyen d'assurer l'indépendance de la garnison et la solidité de la domination anglaise était d'établir dans le pays même des colonies anglo-saxonnes et protestantes.

Mais si l'on avait tardé très-longtemps à prendre ce parti, il faut au moins rendre cette justice à la cour de Londres, qu'une fois la résolution prise, l'exécution fut conduite avec tout le soin, la rapidité et l'intelligence nécessaires. Cependant les deux hommes qui ont dirigé cette affaire : Cornwallis et Lawrence, ont commis tant de méfaits, se sont souillés de tant d'injustices et de cruautés, que, malgré cette habileté, leur souvenir est resté odieux parmi les hommes. Ce sont leurs compatriotes eux-mêmes qui, par la véhémence de leur indignation, ont le plus contribué à flétrir leur mémoire.

Le 21 juin 1749, on débarqua à Chibouctou deux mille cinq cent soixante-seize personnes, les troupes et équipages étant mis à part; dans ce convoi, on comptait un grand nombre de familles, car parmi les immigrants on trouve mille cent trente femmes et enfants. Le gouvernement anglais, pendant une grande partie de la première année,

fournit à tout le monde les vivres, les matériaux et les outils nécessaires. En octobre 1749, il y avait déjà trois cents maisons couvertes, deux forts terminés et des barricades en bois tout autour de la ville; au bout de six mois, la colonie était installée, organisée avec tous ses services réguliers, de manière à passer l'hiver sans trop d'encombre.

Lorsque l'on considère la conduite des deux nations rivales de 1720 à 1750, on s'aperçoit facilement aujourd'hui qu'elles ont commis l'une et l'autre une faute identique, en négligeant d'occuper en temps utile l'importante situation de Chibouctou : en effectuant cette occupation dès l'année 1700, les Français auraient à jamais consolidé la possession de l'Acadie, avec le quart des sommes qu'ils dépensèrent à Louisbourg. Louisbourg! forteresse mal placée, mal conçue, mal construite, sans approvisionnements, sans avenir, impossible à secourir, impossible à défendre, qui coûta 30 millions, et qui ne servit jamais à rien!

Quant aux Anglais, si, au lieu d'attendre jusqu'en 1749, ils eussent fondé Halifax en 1720, avec une colonie anglaise suburbaine, ils eussent tout de suite assuré la subsistance et l'indépendance de leur garnison et créé en même temps une population similaire à eux-mêmes. Combien ainsi eussent-ils écarté de difficultés et de fausses dépenses! Pourquoi ont-ils prodigué tant d'efforts pour retenir sous main et malgré elle une population qui voulait émigrer? Nous le savons aujourd'hui, c'est qu'ils avaient besoin d'elle. Mais ce besoin disparaissant par l'occupation d'Halifax, il n'était plus nécessaire d'employer tant de supercheries ridicules ou honteuses pour empêcher de partir des gens qui les détestaient.

Les Acadiens fussent restés libres alors, et comme ils étaient fort peu nombreux, leur départ eût été facile et

sans inconvénients pour personne. Les Anglais se fussent épargné de la sorte ces odieuses violences auxquelles ils se trouvèrent acculés peu à peu en 1755, par les tergiversations et la duplicité de leurs gouverneurs. Ce simple avantage, à lui seul, valait bien la peine d'occuper Chibouctou, car ces grands crimes historiques se payent tôt ou tard :

Delicta majorum immeritus lues, popule Romane.

Aucun peuple ne le sait mieux que l'Angleterre, elle qui paye aujourd'hui en Irlande les infamies d'Élisabeth et de Cromwell ; voilà cent ans que cette expiation a commencé, et elle n'est pas finie !

Mais dans cette parité de négligence et d'aveuglement, les Anglais ont-ils encore gardé cet avantage d'avoir su réparer leurs fautes avec activité et habileté, tandis que la France n'a jamais su qu'aggraver les maladroites primitivement commises. Lorsqu'on étudie de près le traité d'Utrecht, l'établissement de la Louisiane, la construction de Louisbourg, les deux sièges de Louisbourg, les petites expéditions de Duvivier et de Marin, la grande expédition du duc d'Anville, la fortification de Québec, le traité d'Aix-la-Chapelle, la direction générale des affaires politiques et militaires en Europe et en Amérique avant et pendant la guerre de Sept ans, on s'étonne qu'un même peuple ait pu fournir sur le même terrain la même somme d'ignorance, d'étourderie et de sottise pour commettre les mêmes fautes, dans les mêmes circonstances.

Il est vrai que toutes ces fautes étaient bien plutôt la faute de la cour et de l'esprit public que celle de la nation ; car, malgré son impéritie, ce gouvernement eut la bonne fortune de rencontrer, notamment aux Indes et en Amérique, des généraux, des troupes, des circonstances for-

tuites qui auraient pu le sauver malgré lui, s'il avait pu être sauvé. Mais tout était empoisonné parmi ces charmants viveurs, héritiers de la Régence; ils avaient cependant beaucoup d'esprit, mais leur esprit était de travers, comme celui des bossus; leurs meilleures intentions tournaient à mal; dès qu'ils touchaient à un abus pour y remédier, il s'empirait dans leurs mains gangrenées! Piron, qui pourtant était de la coterie, a défini la situation dans cette épigramme qu'il décochait à Voltaire :

Voltaire fut un jour par un serpent mordu.

Croyez-vous qu'il en mourut?

Ce fut le serpent qui creva.

La fondation d'Halifax nous a coûté assez cher pour motiver ces réflexions, et nos Acadiens pressentirent tout de suite quelles importantes conséquences pouvaient en sortir : il n'y avait guère plus d'un mois que la flotte anglaise avait opéré son débarquement, que trois Acadiens furent envoyés à Halifax par les habitants des Mines : *Jean Mélançon*, *Claude Le Blanc* et *Philippe Mélançon*; ils venaient pour présenter leurs civilités au nouveau gouverneur, et en même temps pour se rendre compte par eux-mêmes de ce qui se passait à Chibouctou, car cette nouvelle ville d'Halifax, qui surgissait tout à coup, avait mis en grande rumeur toutes les paroisses acadiennes.

Leur visite survenait fort à propos; Cornwallis venait précisément de ressusciter, dans son épaisse cervelle, la question du serment d'allégeance, qui depuis bien des années était assoupie et comme tombée dans l'oubli; déjà il avait rédigé une proclamation suivie d'une formule nouvelle de serment qui devait être imposée aux Acadiens. Saisissant l'occasion, il aborda aussitôt ce sujet avec les visiteurs et leur lut l'acte qu'il avait préparé, dont voici la substance :

« Sa Majesté envoie ici des émigrants anglais, qu'elle désire voir bien accueillis; elle rappelle aux habitants, qu'oubliant ses bontés et celles de ses prédécesseurs, la liberté religieuse et la conservation de leurs terres qu'on leur a accordées, les Acadiens se sont souvent mal conduits envers elle; malgré cela, elle leur conservera leurs propriétés et la liberté religieuse autant que le permettent les lois anglaises, si dans un délai de trois mois ils prêtent un serment d'allégeance tel que la loi l'exige, et en conséquence ils promettront de se soumettre aux ordres de Sa Majesté, en s'engageant à donner assistance à toute personne qu'elle voudra établir ici.

« Les habitants sont informés en outre qu'ils ne peuvent envoyer à l'étranger aucune denrée, et que leurs titres de propriété devront être revêtus du sceau de la province. »

A la lecture de cet acte tout à fait inattendu, les délégués furent plus surpris qu'intimidés; ils firent remarquer que ce nouveau serment était très-différent de ceux qu'ils avaient acceptés jusque-là; Philipps, notamment, leur avait assuré en 1730 des conditions tout autres; et comme Cornwallis insistait, ils se retranchèrent avec dignité dans la spécialité de leur mission, qui n'avait d'autre objet que de présenter au nouveau gouverneur les hommages de leurs compatriotes; ils n'avaient donc, ajoutèrent-ils, aucune qualité pour répondre à cette communication.

Ici Cornwallis commit une faute grossière: il leur répondit « qu'il avait pris connaissance des serments précédents, qu'il ne s'y trouvait aucune des réserves qu'ils alléguaient, qu'ils constituaient de véritables serments d'allégeance, aussi complets qu'ils pussent être. Il avait donc le droit de compter sur l'adhésion pure et simple des habitants à la formule de serment qu'il leur présentait ».

En cette circonstance, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit de Philipps en 1720: il faisait preuve

d'une ignorance impardonnable, ou d'une insigne mauvaise foi. Il est d'autant plus difficile d'écarter ce dilemme que deux mois après, en septembre, il reconnaissait formellement que Philipps avait accepté le serment des Acadiens, sous la réserve qu'ils ne porteraient pas les armes. Or, s'il n'a connu qu'en septembre le véritable état des choses, comment pouvait-il se faire qu'en juillet, lui le gouverneur, dans une circonstance aussi grave, s'opiniâtrât à la légère en exigeant un serment dont il n'avait étudié ni les précédents ni la valeur? Si au contraire il en connaissait l'histoire, que se proposait-il donc? Voulait-il profiter de la surprise de pauvres gens qu'il présumait troublés, pour leur extorquer un serment inattendu? C'était une fourberie qu'Armstrong et son lieutenant avaient déjà essayée avant lui. Peut-être à ce moment même les originaux compromettants avaient-ils déjà disparu des archives d'Halifax, et cet honnête gouverneur comptait-il sur leur absence pour intimider des hommes qu'il s'imaginait être plus sots que lui, et leur imposer une signature fraudée? On s'explique difficilement son intention.

Mais, quoi qu'il en puisse être, Cornwallis est d'autant plus inexcusable, qu'à l'instant où il allait répondre aux délégués, le colonel Mascarène lui fit remarquer qu'il était à sa connaissance que les Acadiens avaient toujours compris que ce serment était accepté sous condition. Cette observation de Mascarène est consignée dans le procès-verbal de la séance du conseil, 14 juillet 1749, et son certificat personnel sur les actes de serment est inscrit dans les deux rapports qu'il avait déposés en avril 1748.

Le gouverneur anglais ne peut donc échapper d'aucune façon au reproche de mauvaise foi; lors même, en effet, qu'il n'eût connu aucune des transactions successives qui accompagnèrent les diverses prestations de serment (ce

que l'on ne peut guère supposer), quel eût été son devoir devant les remarques de Mascarène, un colonel qui résidait dans la Nouvelle-Écosse depuis plus de trente ans? Ne devait-il pas au moins suspendre sa décision jusqu'à plus ample examen?

Quoi qu'il en soit cependant, en présence de la résistance respectueuse mais ferme des délégués, il arrêta le cours de ses observations, et, en leur donnant congé, il leur remit une copie de sa proclamation, avec ordre de la faire connaître dans toutes les paroisses. Cette proclamation, rédigée en forme solennelle, jeta, comme on peut le penser, un grand émoi parmi les Acadiens; chacun vivait paisiblement depuis tant d'années sur le traité conclu en 1730 avec Philipps, que tout le monde fut surpris; les réclamations se multiplièrent, et à partir de ce moment nous trouvons dans les archives une succession incessante de députations, de déclarations, de réponses et de discussions sans fin qui s'échangent entre les habitants et le gouverneur. Les Acadiens, qui s'étaient montrés scrupuleux observateurs de la neutralité jurée et qui, par leur abstention, avaient à deux reprises différentes sauvé les établissements anglais d'une ruine inévitable, étaient fortement convaincus que leur situation était consolidée, définitive, que toute discussion sur le serment d'allégeance était close, et que l'on respecterait à jamais les conventions arrêtées. Ils répondirent, en conséquence, à Cornwallis, qu'aucune circonstance ne paraissait donner lieu à revenir sur les actes qui avaient été acceptés par ses prédécesseurs. Mais celui-ci continua en s'obstinant à réclamer un serment absolu et sans réserve.

De 1749 à 1755, ces négociations tirèrent en longueur, les Anglais tâchant de gagner du temps pour achever l'établissement d'Halifax et se fortifier partout de manière à parler en maîtres, tandis que les Acadiens, confiants dans

leurs droits, espéraient toujours qu'on en reconnaîtrait la justice.

Voici du reste le compte rendu de l'une de ces discussions, qui fournira une idée assez nette de la façon dont se poursuivaient ces singulières négociations :

« Le 17 septembre 1749, les délégués des Mines se présentèrent à Halifax devant le conseil, et déposèrent sur le bureau une pétition signée de mille personnes, dans laquelle ceux-ci exposaient à quelle époque et dans quelles circonstances ils avaient accepté l'allégeance du roi d'Angleterre, en demandant, fort courtoisement d'ailleurs, pourquoi celui-ci voulait leur retirer maintenant les conditions qu'il avait agréées pendant de si longues années. Cornwallis leur répliqua qu'ils n'avaient pas le droit de discuter les conditions qu'accordait ou retirait la couronne; il cessa, il est vrai, de méconnaître les conventions conclues avec le colonel Philipps; il en reconnut l'existence, mais il ajouta que l'officier qui avait accepté de telles réserves avait manqué à son devoir. « Ce serment
« que vous avez prêté entre ses mains n'a pu amoindrir
« en aucune façon vos obligations envers le Roi, parce que
« ce n'est pas le serment qui crée les devoirs du sujet,
« mais le fait même de la sujétion qui les impose; on n'est
« pas sujet sous condition. »

Il débitait cette subtilité d'un ton doctoral, et le malheureux ne savait même pas que la sujétion des Acadiens était précisément très-conditionnelle : elle était subordonnée aux clauses du traité d'Utrecht et à un décret de la Reine. En étalant sa sottise de septembre pour couvrir ses méprises de juillet, il ne s'aperçoit pas qu'il met sa philosophie de travers, comme M. Jourdain, et lui qui n'était qu'ignorant, le voilà passé ridicule.

Ses contradicteurs rirent sous cape de cet homme d'État improvisé; ils ne faisaient point de théories, mais ils se

maintinrent sur le terrain solide des faits connus et constatés par eux. Ils protestèrent par écrit : « Nous avons « prêté plusieurs serments, tous étaient basés sur cette « promesse de l'exemption des faits de guerre; si nous « sommes restés en ce pays, c'est sous cette réserve « expresse, et les plus belles phrases du monde ne prou- « veront pas que l'on ne cherche à nous tromper. » Cornwallis refusa alors de reconnaître la légitimité de leurs serments : « Ils sont illégaux, disait-il, inacceptables, et « si les précédents gouverneurs y ont adhéré par leurs « promesses, ils ont créé des titres nuls et sans valeur; « vous êtes ici sujets du roi d'Angleterre, sans avoir prêté « le serment d'allégeance; vous avez donc perdu tous vos « droits, et c'est une grâce qu'il vous fait en consentant à « vous admettre encore à la faveur de son allégeance. » (*Archives N.-E.*, p. 174.)

Et les Acadiens répondaient que leurs réclamations étaient fondées sur des actes authentiques, que l'on ne pouvait pas répudier ni dénaturer légèrement par de simples paroles. « Plusieurs de vos prédécesseurs ont commencé « comme vous par nier nos prétentions, puis, après examen, ils ont reconnu notre bon droit, et ils ont consenti « à nous accorder cette réserve de ne point porter les « armes; ils nous ont assuré qu'ils avaient toute autorité « pour cela. Si nous avons été trompés, le Roi ne saurait « retourner contre nous une telle supercherie. » Puis ces infortunés, qui croyaient très-naïvement à la justice, apportaient la copie des actes qu'ils avaient signés, des conventions qui avaient été dressées. « Voilà quarante ans que « nous vivons sur la foi jurée, sans que personne nous ait « jamais dit que ces conventions fussent nulles ! »

Mais Cornwallis et ses officiers les repoussaient en riant; ils se moquaient de leur peine. « Tant pis pour vous « si vous ne connaissiez pas l'invalidité de ces conventions,

« il fallait vous en informer; aujourd'hui, vous n'avez plus
 « qu'à vous soumettre à merci, ou vous serez dépouillés de
 « tout ce que vous possédez. » Tel est à peu près le résumé
 de ces négociations interminables, de ces controverses
 agrémentées par les grossières plaisanteries de Cornwallis
 avec son rire insolent. (*Appendix*, série 4.)

Les Acadiens assuraient invariablement qu'ils se recon-
 naissaient volontiers sujets très-fidèles du roi d'Angleterre,
 mais qu'ils voulaient être exempts du fait des armes, ou
 qu'ils quitteraient le pays.

« Eh bien, quittez-le! » s'écria imprudemment Corn-
 wallis. (*Appendix*, série 4.)

Il était dans un état de fureur fiévreuse, à tel point que,
 le 13 janvier 1750, il donna un ordre formel à un nommé
 Cobb, dont il voulait faire un croiseur dans la baie Fran-
 çaise, d'enlever comme otages les femmes et les enfants.
 Était-ce pour quelque crime, pour quelque méfait, pour un
 cas de révolte qu'il donnait un tel ordre? Le lecteur va en
 juger. (*Archives N.-E.*, 181.)

« Partout où les habitants s'enfuiront ou quitteront
 « leurs maisons à votre approche, vous saisirez toutes les
 « femmes et les enfants que vous pourrez, vous les dépo-
 « serez dans un fort, et ils y resteront comme otages jus-
 « qu'à ce que la conduite des parents soit devenue meil-
 « leure. » Cobb fut plus délicat que ce lord, il refusa de
 faire la course dans de telles conditions.

De quoi s'agissait-il au fond? Il s'agissait de forcer les
 gens à prêter un serment qui répugnait à leur conscience,
 pour satisfaire l'humeur rageuse d'un soudard en colère.
 Cet ordre est encore déposé dans les Archives d'Halifax, où
 les curieux peuvent aller le consulter. Pour ce grand crime,
 on chassait ces malheureux comme des bêtes fauves;
 qu'aurait-on donc fait, si ces gens eussent été des mal-
 faiteurs ou des assassins?

Voilà, de degré en degré, où en était arrivée la discussion sur un serment d'allégeance! Cependant, dit Beamish, l'historien de la Nouvelle-Écosse, « les mémoires que ces « Acadiens envoyaient au conseil étaient tous empreints « d'une respectueuse modération et en même temps d'une « conviction profonde. Tous s'appuyaient sur ce point « fondamental, d'un serment d'allégeance prêté sous « toutes réserves, dont les Acadiens n'avaient jamais voulu « se départir depuis la conquête; il est certain, en effet, que, « malgré les réclamations réitérées qui leur furent faites à « ce sujet, on les avait laissés paisibles dans leurs héritages « pendant quarante-cinq ans, sur ce pied de neutralité, « qu'ils durent croire comme un droit consacré par un « long usage ». (Beamish, p. 286.)

Pendant que ces propos s'échangeaient et que la discussion s'échauffait jusqu'à l'exaspération, les Anglais avaient complété et fortifié Halifax. Ils se poussaient de tous côtés, établissant des postes, d'abord autour de la ville, puis à la Grand'Prée, à Pigiguit et sur toutes les rivières des Mines, de manière à isoler de plus en plus les Acadiens de tout contact avec l'extérieur.

Dès l'année 1750, Lawrence, qui campait à portée de l'isthme, se crut assez fort pour achever cet investissement et fit une première tentative pour occuper certaines parties du district de Beaubassin; il fut repoussé par M. de La Corne, en mai 1750; mais vers la fin de l'année, il parvint à faire construire, auprès de Misagouesh, un fort en bois qu'on appela le fort Lawrence; ce fort était cerné, du reste, de tous les côtés par les Français, et l'on ne pouvait y aborder que par mer.

A cette époque, Cornwallis, qui jusque-là avait manifesté pour les Acadiens tant de dédain et de dureté, commença à se montrer plus traitable. Dans un accès d'impatience, il leur avait dit un jour qu'ils pouvaient bien quitter la con-

trée; les Acadiens retinrent cette parole et lui envoyèrent une pétition, réclamant l'autorisation de partir; c'est à cette pétition qu'il répond, le 25 mai 1750; lettre d'une politesse relative, dans laquelle il reconnaît qu'ils ont à la vérité le droit de s'en aller; mais il est fort attristé, dit-il, de voir que tous les efforts qu'il a faits pour leur être utile (leur être utile! qu'eût-il donc fait s'il eût voulu leur être désagréable?) ne peuvent arriver à les satisfaire; mais puisqu'ils lui demandent des passe-ports pour quitter la province, il les leur accordera; seulement, il ne peut les leur remettre dans l'état actuel du pays.

« *Mais je vous déclare, s'écrie-t-il, que rien ne pourra m'empêcher de donner des passe-ports à tous ceux qui me les demanderont, dès que la paix et la tranquillité seront rétablies dans la province. Je suis obligé dans ce moment d'entretenir des officiers et des soldats à Annapolis et aux Mines; je sais que c'est une charge assez lourde pour les habitants, mais ce sera un fait passager. En attendant, vous pouvez vous fier sur ma parole, et aussitôt que la province sera tranquillisée, je donnerai des passe-ports à tous ceux qui m'en demanderont.* » (*Archives N.-E.*, 189.)

D'où pouvait venir ce changement subit dans le ton et dans les propositions de Cornwallis? Avait-il changé d'avis, comme l'avaient fait avant lui Nicholson, Armstrong et Philipps? Avait-il trouvé leurs réclamations mieux fondées qu'il ne le pensait d'abord? Cela me paraît douteux; Cornwallis, grossier et insolent, ne me paraît pas avoir été si accessible aux considérations de la pure justice. Pensait-il que la satisfaction de faire prêter le serment aux Acadiens ne compensait pas les risques de trouble, de dépenses, de dangers et d'inconvénients de toute sorte qu'entraînerait l'exécution de cette mesure? Peut-être!

Peut-être cherchait-il aussi à gagner du temps par de

bonnes paroles, ainsi que l'avait pratiqué Philipps ? Cela est possible, surtout lorsque l'on considère l'échec ridicule que Lawrence venait de subir à Beaubassin très-peu de temps auparavant. Quoi qu'il en soit, à partir de cette lettre, il devient un autre homme, son humeur s'humanise, et nous ne retrouvons plus ces grossièretés dédaigneuses qui avaient signalé ses débuts.

Il semble qu'il se soit dégoûté de la besogne qu'on voulait lui faire faire ; il en prévoyait sans doute les suites, si bien qu'en 1752 il se retira et partit pour l'Angleterre.

Cette présomption paraît d'autant mieux fondée, qu'il choisit pour son successeur, non pas le fanatique Lawrence, mais le capitaine Hopson, homme conciliant et équitable, auquel il laissa même des recommandations bienveillantes à l'égard des Acadiens.

« M. Cornwallis pourra vous informer », écrit Hopson au Bureau des plantations, « combien ces gens-là nous sont utiles et même nécessaires, combien il serait impossible de vivre ici sans leur concours, lors même qu'ils seraient remplacés par d'autres colons. » Ce nouveau gouverneur lui-même, dont le caractère était juste et modéré, montra aux Acadiens, à diverses reprises, une fort louable impartialité.

La fondation d'Halifax et les premières démonstrations de Cornwallis avaient jeté beaucoup d'inquiétude et d'agitation dans les esprits ; tout s'en était ressenti ; le nombre des établissements nouveaux avait notablement diminué ; il se faisait un temps d'arrêt dans le progrès général, et le développement de la population elle-même se ralentissait sensiblement. Quoiqu'il n'ait été fait aucun recensement régulier depuis 1737, nous trouvons dans les Archives de la marine quelques notes, dispersées parmi les documents, qui nous permettent d'évaluer assez complètement le chiffre de la population en 1748.

D'après cette évaluation, dont on trouvera tous les éléments, avec détails (*France aux colonies*, p. 133-134), le nombre des habitants se serait élevé à cette époque à onze mille neuf cent vingt-cinq, offrant sur le dernier recensement de 1737 une augmentation de quatre mille cinq cent quatre-vingt-six habitants, c'est-à-dire un accroissement moyen de 6.20 pour 100 par an. Jusqu'ici rien n'est donc changé, le développement de la population se présente à peu près dans les mêmes termes que précédemment; or, nous verrons tout à l'heure qu'il n'en est plus ainsi à partir de 1748, et comment la progression diminue, mais il convient d'abord d'établir la répartition de la population que nous venons d'indiquer.

Port-Royal possède 1,500 âmes; tout le quartier des *Mines*, y compris *Cobeguit*, 6,000 âmes; *Beaubassin* et *Chipody*, 3,750 âmes; *Rivière Saint-Jean*, 150 âmes pour les Européens seulement; *Pobomcoup* et les *côtes de l'Est*, 525; total: 11,925. La distribution ordinaire de l'accroissement s'est un peu modifiée. — *Beaubassin* tient toujours la tête, mais avec 11 pour 100 par an; ensuite viennent les *Mines*, 6.50 pour 100 par an; *Port-Royal*, qui habituellement restait stationnaire, présente 5 pour 100 par an de profit; *Pobomcoup* et les *côtes de l'Est*, 3 pour 100 par an. Le progrès de *Port-Royal* est relativement notable et nous montre tout spécialement l'accroissement de la confiance des Acadiens depuis la pacification de 1730.

Les deux bases principales du recensement de 1748 sont, comme on le verra dans l'*Appendix* où ils sont cités, un mémoire ecclésiastique déposé aux Archives de la marine et les évaluations de La Fargue; il s'y joint quelques estimations locales que j'ai recueillies aux Archives de la marine et dont j'ai tenu compte, notamment pour *Pobomcoup* et le fleuve *Saint-Jean*. Enfin, sur le tout, j'ai exercé un contrôle, au moyen du mémoire publié par

l'abbé de l'Ile-Dieu, sur la population acadienne en 1754 et qui se trouve *in extenso*, *France aux colonies*, p. 143.

Or, nous avons établi ci-dessus que la population des paroisses acadiennes était, en 1748, de 11,925 âmes; en calculant ses progrès selon la progression normale de 6 pour 100 par an, elle aurait dû s'élever en 1754 à 17,000 âmes environ. Or, M. l'abbé de l'Ile-Dieu ne mentionne que 9,215 habitants, ce qui supposerait un déficit énorme. Ce déficit, plus apparent que réel, provient : 1° de l'émigration très-considérable qui a été déterminée par la fondation d'Halifax et par les mauvais procédés de Cornwallis; 2° de plusieurs erreurs commises par l'abbé de l'Ile-Dieu, dans le calcul de la population des Mines et du quartier de Beaubassin.

1° L'émigration des Acadiens, rien que vers l'île Saint-Jean, à partir de 1749, dépassa en effet 2 à 3,000 âmes, comme on peut le vérifier dans les recensements de cette île, jusqu'en 1754.

2° L'abbé de l'Ile-Dieu n'estime qu'à 6,318 âmes les habitants de Port-Royal et des Mines; or, on évalue généralement à 5,500 personnes le nombre des Acadiens enlevés dans ces quartiers en 1755, et il est également bien constant que dans ces contrées il y eut environ 3,000 habitants qui purent se soustraire à la déportation, puisque rien qu'à Port-Royal la moitié de la population s'échappa. Port-Royal et les Mines comptaient donc 8,500 âmes en 1755.

3° Une autre erreur assez importante a été aussi commise dans le quartier de Beaubassin; l'abbé évalue à 2,897 habitants cette portion du district de Beaubassin, qui comprend : *Chipody*, — *Peticoudiak*, etc., etc., mais ce n'est là qu'une faible portion du pays de Beaubassin; il faut tenir compte du surplus de ce pays; il faut tenir compte en outre des nombreux réfugiés groupés autour

de l'abbé Le Loutre dans le canton de Shédiak, et de ceux qui s'étaient poussés le long de la côte du golfe, jusqu'à Miramichy. On peut donc supposer raisonnablement qu'en 1755 la population atteignait au moins 5,000 âmes; ce qui n'a rien d'excessif, surtout lorsque l'on pense que, en suivant le cours ordinaire des choses, par le simple croit de la population, il aurait pu se trouver régulièrement 6,000 habitants dans tout le pays de Beaubassin en 1755.

Si maintenant à tous ces chiffres on réunit les familles éparses dans les petits établissements de Pobomcoup, de l'Est, etc., on atteint bien vite un total qui dépasserait 16,000 personnes en 1755, sans compter l'île Saint-Jean.

Tel devait être environ le chiffre des Acadiens en 1755; ils ont donc continué à s'accroître à peu près comme auparavant, mais il est déjà visible qu'il y a une tendance à voir diminuer la proportion de leur accroissement naturel; ce qui s'explique par l'agitation des Acadiens et par l'instabilité à laquelle étaient déjà exposées un certain nombre de familles.

Nous avons parlé tout à l'heure d'une émigration nombreuse qui s'était portée, de 1750 à 1754, sur l'isthme de Shédiak et au delà, jusque vers Cocagne, sur la côte du golfe Saint-Laurent; ces émigrants étaient plutôt des réfugiés que des colons ordinaires; dès l'année 1749, bien des familles s'inquiétèrent, et non sans raison, de la création de la ville d'Halifax, et bien plus encore des postes plus ou moins fortifiés que les Anglais établirent par le travers de l'isthme. Quelques-unes, en petit nombre d'abord, vinrent à l'état isolé, de tous les quartiers de l'Acadie, s'établir sur cette partie du territoire de Beaubassin, qui était réputée française.

Mais lorsque l'on vit Cornwallis faire bâtir un véritable fort sur l'isthme, au quartier de Misagouesh, c'est-à-dire au beau milieu du district de Beaubassin, toutes les popu-

lations françaises des environs craignirent pour leur sécurité, abandonnèrent leurs terres et leurs maisons et se transportèrent, avec leurs bestiaux et leurs meubles, de l'autre côté de Shédiak, pour se mettre sous la protection du commandant français, M. de Boishébert.

Un des missionnaires qui étaient attachés aux missions indiennes, M. l'abbé Le Loutre, se chargea alors de la direction et du rétablissement de ce flot de réfugiés, qui arrivait presque subitement dans une contrée encore très-peu peuplée. Avec le concours du gouvernement français, il leur fit exécuter de très-grandes quantités de fossés et de digues, afin d'y enclorre, comme dans leurs anciennes demeures, des polders dans lesquels ils se seraient établis.

L'abbé Le Loutre se mit de sa personne, avec un zèle et un dévouement extraordinaires, à la tête du travail, avec les Acadiens; cette entreprise fut soutenue avec énergie et persistance pendant plusieurs années; les Anglais en étaient furieux, et le gouverneur d'Halifax mit à prix la tête de M. Le Loutre. Néanmoins, son établissement ne fut abandonné qu'après la proscription, en 1755. Il s'y trouvait déjà agglomérées, en 1752, 204 familles d'émigrés formant 1,113 personnes; en 1754, ce nombre s'élevait peut-être à plus de 1,500. (Voir les états nominatifs dans la *France aux colonies*, p. 134, 135 et suiv., 1^{re} partie.)

Le départ de Cornwallis, l'esprit d'équité et la douceur relative de son successeur, Hopson, apaisèrent un peu les esprits dans la Nouvelle-Écosse; malheureusement, Hopson, après quinze mois d'exercice, quitta cette contrée, en novembre 1753; il semble qu'il ait été, comme son prédécesseur, effrayé et dégoûté de la perspective que présentait l'avenir. Cette question du serment, que Cornwallis avait ressuscitée si indiscrètement, avait très-complicqué la situation: il avait fortement inquiété les anciens habitants, qui craignaient de se voir enlever les garanties que leur

accordaient les traités; et d'autre part il avait surexcité les passions des émigrants anglais que l'on venait d'installer à Halifax; ceux-ci manifestaient contre les Acadiens une violente irritation, et l'on invitait ouvertement le gouverneur à prendre contre eux les mesures les plus violentes.

Nous signalons ici un fait qui se remarque très-souvent dans l'histoire des pays conquis, savoir : que l'immigration civile qui suit l'armée conquérante se montre plus injuste, plus oppressive à l'égard du peuple envahi, que les soldats eux-mêmes. Quelle que soit la brutalité de la soldatesque, ce n'est en général qu'un orage à passer; il n'en est pas de même pour la population qui s'implante; elle apporte avec elle des passions, des antipathies et des convoitises durables. Joignons-y aussi ses vices, parce que les populations qui émigrent renferment ordinairement une forte proportion d'esprits inquiets dont la moralité trop souvent laisse à désirer.

Il est donc facile de prévoir, après toute conquête suivie d'immigration, qu'il arrivera un moment où il faudra choisir entre les exigences extravagantes d'une populace exaltée et les justes droits d'une population ancienne, honnête et paisible. Aucun homme, doué d'un esprit équitable ou de simple bon sens, ne peut trouver beaucoup d'attrait à régir une telle situation, et ce fut là probablement une des principales causes de la retraite successive et précipitée de Cornwallis et de Hopson.

C'est ainsi que le commandement supérieur tomba dans les mains du colonel Lawrence, qui s'était fait le flatteur des passions populaires et le promoteur des mesures violentes; il fut définitivement nommé gouverneur, le 17 septembre 1754, malgré le peu de sympathie qu'il inspirait au *Board of plantations*; celui-ci manifesta à diverses reprises ses appréhensions relativement au caractère haineux et violent de Lawrence; j'ai tout lieu de

croire que les lords désiraient peu le voir gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et ils insistent constamment près de lui, dans leur correspondance, pour lui recommander de la réserve et de la modération. (Voir *Archives N.-E.*, p. 207, 235, 278.)

Mais Lawrence faisait peu d'attention à ces avertissements; ses lettres et son langage sont toujours arrogants, menaçants et presque insultants. La situation, qui s'était un peu calmée dans les derniers temps de Cornwallis et sous Hopson, s'aggrava de nouveau en 1754 et en 1755; les Acadiens étaient de plus en plus inquiétés par ces apparences; malgré les difficultés que la garnison du fort Lawrence et les croiseurs anglais apportaient à la sortie des hommes et du bétail, l'émigration reprit son cours vers l'île Saint-Jean et vers Beaubassin; sur la fin de l'année 1754, les Acadiens adressèrent au roi de France une supplique pour réclamer sa protection et son aide, au milieu des embarras qu'on leur suscitait et des menaces que l'on proférait contre eux; ils cherchèrent aussi à s'entendre ensemble pour se soutenir et se défendre, d'un commun accord, contre les exigences des Anglais. Malheureusement ces précautions arrivaient bien tard! (*Append.*)

Le fort de Beauséjour, sur l'isthme, favorisait singulièrement les communications des Acadiens avec les Français du Canada; Lawrence résolut de se débarrasser de ce voisinage importun, et bien que la France fût encore en paix, au moins en apparence, avec la Grande-Bretagne, il négocia en secret, au commencement de 1755, avec le gouverneur du Massachusetts, pour que celui-ci opérât une levée de deux mille miliciens, au moyen desquels il pût chasser les Français de ce fort et de l'isthme de Shédiak.

Les préparatifs furent cachés et conduits en grand secret, de manière que les hommes pussent arriver à Halifax dans le mois de mai. Pendant que se tramait cette intrigue,

Lawrence parvint, dans le cours du printemps, moitié par d'artificieuses supercheries, moitié par intimidation, à se faire remettre par les gens des Mines leurs fusils et leurs barques; ils s'exécutèrent sans résistance, sans répugnance et sans soupçons; telles étaient leur confiance et leur droiture, qu'ils ne pensaient pas que l'on pût tenter contre eux aucune autre entreprise que de contester leurs droits, ou tout au plus les forcer de quitter le pays; or, comme ils étaient résolus d'avance à s'en aller s'ils perdaient leurs droits, ils ne songeaient à aucune révolte et ne voyaient pas un grand inconvénient à livrer leurs armes.

Cela témoigne plus en faveur de leur bonne foi et de leur confiance qu'en faveur de leur perspicacité; leurs adversaires voyaient plus clair et n'avaient pas l'esprit si tranquille. Nous voyons apparaître, dans leurs lettres, les craintes et les inquiétudes qui les agitaient pendant le retrait des armes, et l'étonnement singulier qui les frappa quand l'opération fut terminée sans trouble et sans accident. Les Acadiens, à ce moment, ne se doutaient même pas qu'ils venaient de tomber dans un piège qui les livrait à la merci de leurs ennemis.

Nous touchons maintenant à l'exécution du plan doublement criminel de Lawrence, plan que les Anglais appellent du nom fort doux de *Removal of Acadians*, comme si l'on eût écarté les Acadiens du bout des doigts.

Nous n'avons pas l'intention de raconter avec détail les scènes cruelles et poignantes qui ont caractérisé cet enlèvement de tout un peuple, sans poursuite, sans jugement, sans examen, sans distinction de sexe ni de personne.

De nombreux auteurs, Américains pour la plupart, ont décrit avec une juste indignation ces événements. Aucun ne l'a fait avec plus d'autorité, de science et de chaleur que M. Casgrain dans son dernier ouvrage : *Un voyage au pays d'Évangeline*, dont les descriptions saisissantes

et pittoresques ont si vivement frappé les esprits. Ce livre doit paraître incessamment, je le sais, en une seconde édition enrichie d'une foule de documents nouveaux. Je désire donc ne point m'exposer à d'inutiles redites, et laisser au contraire aux lecteurs la fraîcheur tout entière de ses impressions, quand il parcourra ces récits émouvants. Aussi me contenterai-je d'exposer succinctement, et le plus clairement possible, les faits de la proscription racontés dans leur ordre.

A la fin de mai, les miliciens de Boston arrivèrent à Halifax; on les transporta aussitôt sur l'isthme, et le siège de Beauséjour commença. Il ne fut ni long ni difficile; le commandant, M. de Vergor, était un sot, la défense très-mal organisée, la garnison fort en désordre; l'attaque commença le 4 juin, et après une résistance très-légère la place capitula le 18 juin 1755, sans qu'aucun effort eût été tenté de l'extérieur soit pour dégager les assiégés, soit pour contrecarrer l'attaque.

A quoi pensaient alors M. de Boishébert et les autres officiers français qui occupaient l'isthme? A quoi pensait le gouverneur du Canada, qui depuis plus d'un an était parfaitement fixé sur les intentions de Lawrence? Quand on jette un regard en arrière et que l'on compare ce siège avec ceux que soutenait Port-Royal cinquante ans auparavant, cette comparaison surprend péniblement l'esprit!

Après la prise de Beauséjour, Lawrence y conserva les miliciens du Massachusetts, sous prétexte d'occuper fortement l'isthme et de couper toute communication entre les Acadiens de la presqu'île et l'extérieur.

Cependant, à peine Beauséjour venait-il de capituler que l'armée anglaise de l'Ouest, commandée par Braddock, fut complètement battue et détruite, le 9 juillet, près le fort Duquesne. On ne voit pas que cette victoire ait inspiré au gouverneur du Canada la moindre idée de venir

en aide aux Acadiens, qui se trouvaient dans une position si critique; mais cet événement jeta toutes les colonies anglaises dans un état d'exaspération mêlée de crainte et de rage qui troubla véritablement les esprits.

Voici ce qu'écrivit Phips, gouverneur du Massachusetts, à Lawrence, le 27 ou 28 juillet 1855 :

« Je vous prie de considérer à quels dangers sont
 « exposés aujourd'hui les intérêts de Sa Majesté, à l'égard
 « des Français neutres. Tout scrupule doit disparaître;
 « s'il en restait encore, il est juste et nécessaire qu'on les
 « chasse de la province, à moins que l'on ne prenne à
 « leur égard de fortes sûretés et des sécurités autres que
 « celles du serment, ce qui, pour des hommes de leur
 « religion, n'est point une garantie sérieuse. »

Voyez-vous d'ici cette nation d'un million de citoyens qui, sur la défaite d'une armée de deux mille hommes, s'effraye en présence d'un petit peuple de soixante mille âmes! Cette nation qui s'effraye et qui perd la tête, au point d'oublier tout sentiment de justice et de pudeur, et qui déclare que le salut public exige que des milliers d'hommes désarmés, presque prisonniers, soient expulsés immédiatement de leurs demeures, et que leurs femmes et leurs enfants soient jetés pêle-mêle dans des navires pour être transportés n'importe où!

Car ce langage de Phips n'est que l'écho, et l'écho modéré, de l'opinion publique de cette époque. On pourrait citer par centaines des documents émanant de personnages de toutes conditions, et dont les paroles, souvent plus révoltantes encore, témoignent du désarroi intellectuel et moral qui régnait en ce moment non-seulement chez les Yankees, ce qui serait moins étonnant, mais chez les Virginiens eux-mêmes, qui se targuaient pourtant de plus de fermeté dans l'esprit. Quant aux Anglais de la Nouvelle-Écosse, ils furent tellement épouvantés, qu'ils en devinrent

féroces. C'est alors que Winslow, un des officiers supérieurs campé à Beauséjour, écrivait cette abominable lettre qui est restée célèbre :

« Nous formons maintenant le noble et grand projet de
 « chasser les Français neutres de cette province; ils ont
 « toujours été nos ennemis secrets, et ont encouragé nos
 « sauvages à nous couper le cou. Si nous pouvons accom-
 « plir cette expulsion, cela aura été une des plus grandes
 « actions qu'aient jamais accomplies les Anglais en Amé-
 « rique; car, entre autres considérations, la partie du pays
 « qu'ils occupent est une des meilleures terres qui soient
 « au monde, et dans ce cas nous pourrions placer quelques
 « bons fermiers anglais dans leurs habitations. »

Le plus grossier des forbans qui sortaient des rochers de la Norwége pour aller raser les rivages de l'Europe, en l'an 1000, n'eût pas publié une proclamation plus sauvage et plus cynique pour rassembler autour de lui ses compagnons de brigandage. Le crime, le grand crime de l'Acadie, aux yeux de ces sauvages, c'était la destruction du général Braddock, qui les affolait de terreur; et la richesse de ce territoire, qui surexcitait leur cupidité.

Lawrence n'avait pas besoin d'être aiguillonné de la sorte pour se pousser tout de suite aux dernières extrémités. Plusieurs raisons du reste l'engageaient à se hâter : sa situation vis-à-vis du gouvernement de Londres n'était pas nette; on cherchait évidemment à limiter son emportement; le *Board of plantations* répugnait à toute mesure violente, et le gouverneur était exposé à recevoir d'un moment à l'autre l'ordre péremptoire de s'abstenir de toute espèce de coercition vis-à-vis des Acadiens.

Cette appréhension était si parfaitement fondée, qu'au moment même où nous sommes parvenus, 13 août 1755, Thomas Robinson, président du *Board*, écrivait de Londres à Halifax une lettre dans laquelle il insistait tout

particulièrement sur l'affaire des Acadiens; il y recommandait de la manière la plus formelle d'agir avec la plus grande circonspection et une extrême prudence à leur égard, afin de ne pas exposer le gouvernement anglais à des ennuis, et même à des difficultés qu'il était opportun d'éviter.

En parlant ainsi, Robinson visait les réclamations que le gouvernement français venait de soulever près de la cour de Londres, à propos des griefs articulés par les Acadiens l'année précédente; malgré son égoïsme et sa corruption, Louis XV s'était enfin ému des plaintes de ces malheureux, qui étaient livrés pieds et poings liés à d'implacables ennemis, et il avait proposé à Londres de régulariser la situation des Acadiens en leur accordant tout de suite le droit de se retirer sur le territoire français, avec leurs bestiaux et tout leur avoir, et un délai de trois ans pour l'exécution de cette convention.

Cette intervention, bien que tardive, avait sa raison d'être; on n'ignorait pas, à Londres, qu'il avait été commis de grandes injustices à l'égard des Acadiens, qu'ils avaient été victimes de plusieurs supercheries révoltantes, et que l'abandon de l'Acadie n'ayant été consenti que sous certaines conditions déterminées, la France était garante de ces clauses et avait le droit d'intervenir et de surveiller l'exécution des conditions convenues.

Ces observations ne furent donc point repoussées par le roi d'Angleterre; seulement, il avait trouvé la réclamation un peu forte, ainsi que le dit sir Robinson, et voilà où en étaient les négociations au moment où le président du *Board* écrivait à Lawrence. Il est à croire que cette communication ne lui arriva qu'en octobre, c'est-à-dire après les faits accomplis; mais si Lawrence eût tardé dans l'exécution de ses projets et qu'il eût reçu les instructions en temps utile, il est probable que, malgré sa suffisance et

son audace, il eût été obligé de renoncer au coup de force qu'il méditait depuis longtemps.

Un autre motif, encore moins avouable, préoccupait son esprit. Sur l'expulsion des Acadiens, il avait basé certaines spéculations intéressées ; or, malgré les précautions prises, il s'entretenait toujours un certain courant d'émigration, et chaque jour de retard voyait diminuer le nombre des victimes et la masse du butin.

Il résolut donc de profiter de la panique qu'avait provoquée le désastre de Braddock, afin de tout préparer pour une exécution rapide qui, dans de telles circonstances, ne soulèverait aucune contestation ; il complaisait d'ailleurs de cette façon aux instances continuelles des forcenés d'Halifax, qui demandaient absolument la suppression des Acadiens, par tous les moyens possibles. Il s'assurait ainsi une popularité odieuse, mais facile, qui pouvait lui être utile pour mieux couvrir ce qu'il pourrait être à propos de cacher.

Il s'entendit dès le commencement d'août avec le gouverneur du Massachusetts, pour noliser à Boston les navires nécessaires à l'embarquement de six à sept mille personnes. Tel était le dessein depuis longtemps arrêté dans sa tête : saisir et embarquer en masse toute la population acadienne simultanément dans tous les districts, puis la débarquer çà et là sur toutes les côtes des provinces anglo-américaines ; s'emparer en même temps des troupeaux considérables qu'ils possédaient (on parle de deux cent mille têtes de bétail)¹ et faire de cette opération une spéculation profitable, même pour le gouvernement ; voilà ce que le génie malfaisant mais pratique de Lawrence avait entrevu tout de suite. Voilà pourquoi, dans sa cor-

¹ Voir : Procès-verbal du conseil d'Halifax du 28 juillet 1755 ; Lettre à Monkton du 31 juillet 1755, et celle du 8 août 1755, p. 263 à 267 et 269.

respondance et dans ses combinaisons, il se préoccupe si assidûment de la question du bétail.

Du 28 juillet au 11 août, il concerta le plan de cette exécution avec le conseil d'Annapolis et le général Monkton, commandant de toutes les troupes dans la Nouvelle-Écosse, qui résidait à Beaubassin. Puis il envoya en conséquence le 11 août : 1° des instructions détaillées à Handfield, qui commandait à Annapolis, à Winslow, qui commandait aux Mines; 2° une circulaire à tous les gouverneurs des provinces royales. Le tout afin de pourvoir aux moyens d'embarquement pour toutes les familles acadiennes des différentes paroisses qui ressortissaient de l'autorité de ces officiers.

On a prétendu, je ne sais sur quelle autorité, que l'on avait pris les plus grandes précautions et le plus grand soin pour placer ensemble tous les membres d'une même famille, et ne point séparer les parents de leurs enfants; mais je dois faire remarquer que l'on ne trouve rien de pareil dans les instructions de Lawrence, ni dans la correspondance de ses acolytes. Une seule phrase se rapporte à ce sujet; elle se trouve dans le discours de Winslow, du 5 septembre, où il déclara les Acadiens prisonniers du Roi; la voici : « Je ferai tout ce qui me sera possible pour « que vous puissiez emporter librement vos effets, et de « même pour que toutes les familles soient embarquées « dans le même vaisseau, car je suis un homme sensible, et « je comprends que cette déportation va vous causer bien « du désagrément. »

Il promet de faire tout son possible! mais au moment de l'embarquement il avait bien autre chose dans la tête : il était, d'une part, très occupé à faire fusiller tous ceux qui cherchaient à s'échapper, et, d'autre part, fort préoccupé de surveiller le bétail; notamment, ce jour-là, il faisait chercher les plus jolis chevaux du pays, dont

Lawrence avait désiré faire une collection. Il fut donc *impossible à cet homme sensible* de songer aux pauvres Acadiens.

De sorte que tandis qu'il apportait tant de soin à trier les bestiaux, les Acadiens, eux, furent traités comme des bestiaux et embarqués pêle-mêle. Quant aux autres agents, non seulement rien n'indique qu'ils aient eu la moindre sollicitude à propos des Acadiens, mais voici au contraire les ordres formels qui sont inscrits dans les instructions de Lawrence :

« *Il faudra tâcher, par quelque stratagème, de rassembler à part les hommes jeunes et vieux (principalement les chefs de famille) et les retenir en votre pouvoir, de manière que tout soit prêt pour les embarquer immédiatement dès que les vaisseaux seront disposés ; cela empêchera les femmes et les enfants de s'échapper avec le bétail.* » Son intention est fort claire : c'est que les hommes, et surtout les pères de famille, soient embarqués séparément, et cela pour sauvegarder le bétail ; les bestiaux jouent un grand rôle dans les préoccupations de Lawrence, un rôle dominant. S'il fallait le croire, il cherchait à sauvegarder les intérêts de l'État ; mais il y avait encore d'autres raisons sur lesquelles il est temps de s'expliquer.

Déjà nous avons eu l'occasion de parler, dans le chapitre XII, d'un certain Moïse de Les Derniers, qui était marchand colporteur, parcourant les paroisses acadiennes dans le temps où l'on fondait Halifax ; cet homme fut chargé par Lawrence, dans les derniers jours qui précédèrent la proscription, d'aller choisir dans les fermes des Acadiens les meilleurs chevaux qu'il pourrait y trouver et de les lui envoyer, sans les payer, bien entendu, puisque ledit Lawrence venait de rendre une ordonnance qui plaçait tous les bestiaux et tous les grains des Acadiens sous le séquestre.

On donna à Moïse un permis de circulation à cet effet, car déjà en ce moment il était défendu d'aller et de venir, dans le district des Mines, sans être porteur d'une passe. Voici le texte de deux passes délivrées à ce Moïse :

« Permit the bearer, Moses Les Derniers, to go to Grand-Prée, to the River Cannard, and habitants to look for some horses for the use of the lieutenant governor and bring the same to the fort.

« Fort Edward, 3 septembre 1755. To all concerned.

« The number of horses mentioned above are six.

« A. MURRAY. »

La seconde passe pour laisser prendre et passer aussi six chevaux est du 4 septembre, et elle émane de Winslow.

Comme il arrive presque toujours, les petits tyrans sont d'autant plus serviles avec les grands qu'ils sont plus féroces avec ceux qu'ils persécutent. Murray se mit donc à plat ventre devant Son Excellence d'Halifax et se tint à la disposition de son respectable courtier; il le suivait dans ses démarches, et comme naturellement Winslow s'intéressait aussi à cette affaire, Murray lui rendait compte des recherches; de sorte que, dans ce moment critique, où l'existence de tout un peuple était en jeu, les chevaux d'un héros de carrefour devinrent la préoccupation de tout l'état-major. Le 3 septembre, Murray écrivait à Winslow :

« Je n'avais trouvé jusqu'à présent rien qui à mon « estime pût lui plaire, mais je suis informé aujourd'hui « qu'il y a un cheval noir, appartenant à un nommé « Armand Gros, de la Grand'Prée, qui, me dit-on, sera un « cheval de selle qui conviendra à son goût. Je désire « donc que vous soyez assez bon que d'ordonner à René « Le Blanc fils, ou à quelque autre Français, de s'en « emparer et de me l'amener. »

Ce singulier recrutement de chevaux me donna beaucoup à réfléchir, et devant mes yeux se plaça un point de

vue tout nouveau auquel je n'avais jamais songé : je pensai aux nombreux troupeaux des Acadiens ; quelques-uns ont parlé de deux cent mille têtes de bétail ; je crois, après étude faite, que ce nombre pouvait bien être, en 1755, de cent vingt mille à cent trente mille bêtes à cornes, moutons, porcs, chevaux, et je me demandai ce qu'on avait pu faire de tant de troupeaux, lorsque toutes les familles furent embarquées ou en fuite et que le pays fut devenu complètement désert.

Lawrence, qui dans toutes ses lettres du mois d'août se préoccupe beaucoup de la question du bétail, dit bien qu'il faudra veiller soigneusement à sa conservation, et surtout empêcher que les Acadiens ne s'enfuient en emmenant leurs troupeaux ; dans deux ou trois de ces lettres, il ajoute même que l'État devra se rembourser de ses frais sur le prix de ces animaux. Ce sont là certainement des paroles prévoyantes ; mais quand on a affaire à un homme comme Lawrence, il faut y regarder de fort près, surtout en des circonstances où il était si facile de pêcher en eau trouble ; de sorte que la question restait toujours sans réponse dans mon esprit.

Or, à quelque temps de là, il arriva que, parmi des papiers que me communiqua M. l'abbé Casgrain, je rencontrai un mémoire, envoyé à lord Halifax par un certain nombre d'habitants de la ville d'Halifax, accusant Lawrence de diverses malversations, telles que : détournements de fonds sur une somme de 3,000 livres sterling destinée aux fortifications de la ville ; gaspillage et appropriations suspectes des marchandises trouvées en magasin à la prise du fort de Beauséjour, dont trente mille gallons de rhum et de mélasse ; nombreux abus de pouvoir personnel dans la ville même ; et enfin, au n° 7 dudit mémoire, les lignes suivantes :

Les bestiaux des habitants français furent convertis

pour des usages privés, desquels nous connaissons trois mille six cents cochons, et près de mille têtes de bestiaux (bêtes à cornes) furent tués et emballés à Pisgate (est-ce Pisgate ou Risgate?) seulement, et envoyés par eau à d'autres places, et ce qui dans d'autres ports est encore un secret tout à fait inexplicable par rapport au montant d'une très-large somme; et lui et ses commissaires sont maintenant dans une grande perplexité et invention pour couvrir cette inéquitable fraude.

Ce mémoire est extrait du British Museum, des *Papers relating to Nova Scotia*, p. 174-175. Il doit être antérieur à l'année 1758, car on y réclame à diverses reprises la formation d'une assemblée représentative pour la Nouvelle-Écosse. Ce doit être ce mémoire auquel il est fait allusion plusieurs fois dans la correspondance échangée, en 1756 et 1757, entre le bureau des colonies et Lawrence, correspondance dans laquelle le bureau réclame instamment la formation d'une assemblée, à laquelle s'oppose Lawrence. Le bureau insiste; Lawrence s'y oppose obstinément jusqu'au bout; mais il fut obligé de céder et l'installation de l'assemblée eut lieu en 1758. Durant cette discussion, il est vaguement question de plaintes qui auraient été formulées contre Lawrence, et l'obstination que l'on apporte des deux parts, Lawrence pour écarter ce contrôle, le bureau pour l'installer, semblerait indiquer que ce dernier aurait pris les plaintes en une certaine considération.

Quoi qu'il en soit, il s'agit jusqu'à présent d'une pièce isolée, sans tenants ni aboutissants, mais qui peut prendre une très-grande importance, si elle met sur la trace des transactions nombreuses et frauduleuses qu'elle indique. Cependant, telle qu'elle se présentait, elle me frappa vivement; c'était un commencement de réponse à la question qui était restée pendante dans mon esprit.

En effet, quelle que soit la valeur de l'accusation, cet

énoncé indique que de grandes ventes de bétail ont été faites; il précise une de ces ventes avec des chiffres; il détermine comment elle a été opérée et livrée, de quel endroit elle a été expédiée, et il en signale plusieurs autres; on y constate enfin de nouveau la présence d'une troupe de courtiers commissionnés à cet effet. L'isolement même de cet acte lui donne une gravité toute particulière; c'est la seule pièce, à ma connaissance, où se trouvent indiquées les ventes de cette nature.

Cependant, il y en a eu certainement beaucoup, tout le démontre, et ces transactions ont dû être nombreuses et importantes. Comment se fait-il qu'on ne rencontre à leur sujet, ni exposé, ni affirmation, ni contradiction, pas même une mention dans les archives?

Ces transactions considérables de bétail ont dû cependant nécessiter des comptes, des correspondances, des actes de toute nature. Pour que tout cela ait disparu avec un tel ensemble, que le hasard seul ait fait retrouver une indication écrite, une seule! enfouie dans des papiers étrangers, il faut qu'on ait fait disparaître les autres avec une sollicitude voulue, calculée, active, qui multipliait son action.

Il y a donc eu disparition, et l'isolement fortuit des pièces indicatrices prouve à lui seul que cette disparition a été le résultat d'une mesure d'ensemble, soit qu'elle provint d'une vaste fraude, soit qu'elle eût été ordonnée par action administrative. Mais une mesure administrative régulière ne se serait pas cachée, on la trouverait consignée quelque part. De quelque côté qu'elle soit venue, il y a eu certainement une fraude très-grave.

Ici surgit de nouveau, avec une gravité exceptionnelle, cette terrible question qu'Halliburton a soulevée le premier, la question des *Mystères des Archives d'Halifax*. C'est Halliburton, le grand juge de la province, qui en 1820 a poussé ce cri d'indignation: « Les Archives d'Halifax res-

semblent à un mystère que l'on cherche à cacher, et par le peu que l'on en connaît, il y a lieu de croire que des papiers importants de diverses époques ont disparu en tout ou en partie! »

Or, à la période où nous sommes arrivés, de la fin d'août à la fin d'octobre 1755, il se fait un vide presque absolu dans les Archives de la Nouvelle-Écosse; cette absence d'actes et de documents est d'autant plus surprenante alors, que jusqu'à la fin d'août il est constamment question du bétail dans les correspondances, tandis qu'à partir du 5 septembre il n'en est plus fait aucune mention. Mais si la disparition des troupeaux a amené la disparition des actes, la disparition des actes fait naître l'étonnement et le soupçon, et quand on rapproche dans sa pensée le mémoire trouvé au Museum avec le singulier commerce que Moÿse Les Derniers pratiquait le 3 septembre pour le compte de Lawrence, les soupçons se portent naturellement sur celui-ci, et l'on se demande s'il n'a pas participé à cette suppression de titres, destinée à masquer de vastes spéculations dont il aurait profité.

Cela est d'autant plus à considérer qu'aucun gaspillage, aucune vente de ces animaux ne put se produire sans que Lawrence en eût connaissance ou n'y fût consentant (de même pour les actes disparus). Il ne faut pas croire en effet que les bestiaux fussent, après le départ des Acadiens, si complètement dépourvus de toute surveillance qu'il pourrait sembler au premier abord. Il n'y eut dans cette affaire, ni désordre, ni négligence, ni étourderie, et c'est ce qui la rend très-grave : la correspondance de Lawrence avant l'événement montre à chaque page qu'il a prévu la question des bestiaux; il a pris beaucoup de soins et ordonné beaucoup de mesures pour qu'il ne s'en égarât point; il a prévu la vente, il a déterminé l'emploi du prix, au moins en apparence; par conséquent, il y a eu aussi

peu de déperdition que possible, et l'on a songé à utiliser tout de suite le stock vivant de la contrée.

Cependant l'entretien des troupeaux, par ordre militaire et sous la direction des officiers, ne pouvait se prolonger longtemps ; les ventes et les livraisons des animaux ont donc dû s'effectuer rapidement, en un très-petit nombre de jours. Ces ventes étaient du reste faciles à réaliser ; le port de Boston était tout proche, c'était un gros marché, tout peuplé de riches spéculateurs habitués à tirer de l'Acadie de larges approvisionnements. Il dut donc se produire sur les côtes de la baie Française, pendant tout le mois de septembre, des transactions extrêmement actives, comme il arrive toutes les fois que la spéculation est conviée sur un marché forcé, où des ventes nombreuses et importantes doivent s'effectuer dans un temps limité. Il y avait là, nous l'avons dit, pour deux millions de bétail à vendre, au bas mot.

Comment peut-on supposer qu'un tel mouvement d'argent, de spéculations, de transactions, ait pu se produire sans laisser de traces, sans être connu de Lawrence et de ses agents ? Dans cet état de choses, y a-t-il eu connivence de la part de Lawrence ? A-t-il participé aux fraudes, ou au moins à leur profit ? La connivence paraît être indéniable, puisqu'il a nécessairement connu les faits et qu'on ne s'y est point opposé ; la participation est plus que probable, car on ne ferme pas les yeux par une connivence platonique, sur des fraudes où des millions sont mis en jeu.

Voilà comment nous avons été conduits de point en point : des lettres de passe délivrées à un courtier, au soupçon d'un vol et à la découverte d'une plainte en détournement ; par ces pièces nous avons été amenés à constater les ventes de bestiaux, la disparition des actes de vente et des pièces comptables, et ces disparitions nous ont indiqué la complicité très-probable de l'autorité anglaise.

Chacun sur ce point en pensera ce qu'il voudra, jusqu'à ce que de nouveaux documents viennent s'ajouter à ce dossier. Mais ce qui est déjà bien constant, c'est qu'il existait dans la presqu'île pour deux millions de bestiaux, et que personne ne pourrait rendre compte de ce qu'ils sont devenus ; ce qui est non moins avéré, c'est que l'homme qui était à la tête de toute cette affaire, Lawrence, puisqu'il faut l'appeler par son nom, avait une grande sollicitude pour le bétail en général, et que, pour les chevaux en particulier, il éprouvait de véritables faiblesses, surtout quand ils étaient de son goût.

Lawrence, Winslow, Murray, Moÿse Les Derniers et sa bande, avec le commissaire Saül, voilà les hommes entre les mains de qui la fortune de tout le monde était remise, et voilà dans quelles dispositions d'esprit ils envahissaient les paroisses acadiennes en août 1755 !

Le 14 août 1755, Winslow partit de Beauséjour avec trois cent treize hommes pour se rendre aux Mines, en passant par Chignitou ; là il s'embarqua, toucha à Grand'Prée, y laissa ses soldats, et poussa jusqu'à Piziguid, où était construit le fort Édouard, que commandait Murray ; ils se concertèrent ensemble, et Winslow retourna aussitôt à Grand'Prée. Le mardi 2 septembre, Murray vint le rejoindre, et ils rédigèrent ensemble la convocation des habitants pour le vendredi 5 ; en voici la substance :

« Tous les habitants mâles, jusqu'aux petits garçons de dix ans, étaient sommés de venir se rassembler à l'église de Grand'Prée, le vendredi 5 septembre, pour entendre une communication du gouverneur ; quiconque n'obéira pas à cette sommation verra tous ses biens confisqués. » Tous les biens confisqués ! comme si cet honnête Winslow ne savait pas déjà que tous les biens étaient confisqués d'avance ! Cette annonce put jeter quelque inquiétude

parmi les esprits, mais ils furent plutôt surpris que troublés; Winslow, qui était assez fourbe, avait annoncé partout que les soldats qu'il amenait devaient passer l'hiver à Grand'-Prée, et il avait affecté de faire de grands préparatifs à cet effet; il ne paraît donc pas que l'inquiétude ait été excessive; telle était la confiance, ou plutôt l'honnêteté native de ces pauvres Acadiens, qu'ils n'auraient jamais imaginé que les Anglais pussent leur tendre le piège cruel dans lequel ils allaient s'engloutir.

Le 5 septembre, à trois heures, il se trouva donc dans l'église de la Grand'-Prée quatre cent dix-huit Acadiens, et là, Winslow leur déclara au nom de Sa Majesté qu'ils étaient tous prisonniers du Roy, que tous leurs biens étaient confisqués, mais qu'on leur laissait le droit d'emporter leur argent comptant et leurs effets; que leurs femmes et leurs enfants devaient être embarqués avec eux, mais que l'on aurait soin, autant que possible, que chaque famille fût réunie sur le même navire. « Je comprends », dit Winslow en terminant, « que cela doit vous occasionner de *grands ennuis*, mais j'espère que, dans quelque partie du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles et un peuple *paisible et heureux*. »

Cinq jours après, le 10 septembre, on commença à embarquer les hommes, qui avaient été parqués dans l'église; malheureusement, au bout de très-peu de temps, on fut obligé d'arrêter l'embarquement; les navires manquaient! Pourquoi? Parce que l'on n'avait amené d'abord qu'un très-petit nombre de bâtiments, de peur d'éveiller l'attention et de susciter des soupçons; le deuxième convoi tardant à arriver, ce fut seulement le 8 octobre que l'on put faire monter à bord, dans les nouveaux bâtiments, les femmes, les enfants, les vieillards, tous ceux qui étaient restés à terre. On peut juger quelles furent la confusion et la situation de ces infortunés pendant tout un mois!

A Piziguid, où commandait Murray, dans le fort Édouard, l'embarquement s'opéra à peu près dans les mêmes conditions; néanmoins, quoique la population fût plus forte en ce lieu qu'à Grand'Prée, on ne put saisir le 5 septembre que cent quatre-vingt-trois hommes. Il est possible qu'ils aient montré plus de méfiance qu'aux Mines; cela semblerait résulter de la lettre suivante de Murray à Winslow, le 8 octobre 1755 :

« Je suis heureux d'apprendre que les choses aient été
 « si adroitement conduites à Grand'Prée et que les pauvres
 « diables soient si résignés; ici, ils se montrent plus patients
 « que je n'aurais pu l'attendre de personnes placées en de
 « telles circonstances, et cela me surprend encore moi-
 « même, quoique ces choses me soient presque indiffé-
 « rentes. Quand je pense à ce qui s'est passé à Annapolis,
 « j'apprehende le moment de l'exécution; je suis effrayé
 « des difficultés qui peuvent survenir quand il faudra les
 « embarquer tous. Vous savez que nos soldats les détestent,
 « et s'ils peuvent trouver un prétexte pour les massacrer,
 « ils le feront. Je suis très-content de savoir que votre
 « camp soit si bien assuré; j'ai hâte de voir arriver le
 « moment où ces pauvres diables seront embarqués, alors
 « je me donnerai le plaisir d'aller vous voir et de boire
 « à leur bon voyage. » Je cite ces lettres, pour faire com-
 prendre aux lecteurs quelles étaient les ignobles drôles dont
 Lawrence était entouré; voilà les hommes indignes de
 porter l'épaulette, que l'on appelait pourtant des officiers!

A Port-Royal, où la population, depuis quarante ans, était dans un état de méfiance permanente contre les Anglais, nous savons par une lettre de plusieurs des habitants (voy. la *France aux colonies*, page 137, 1^{re} partie) que la moitié de la population au moins échappa au capitaine Handfield; mais d'après la lettre de Murray et l'exclamation qui s'y trouve, il a dû se passer autre chose de

plus grave, dont nous ne connaissons pas les détails; et dans un autre document on parle en effet de plusieurs soldats qui auraient été tués.

A Beaubassin, la résistance fut beaucoup plus sérieuse; le major Fry, chargé de l'opération par Monkton, exécuta, le 2 septembre, un débarquement dans les rivières de Chipody; les habitants quittèrent leurs maisons pour se placer sous la direction du capitaine de Boishébert, qui commandait dans l'isthme; mais pendant que les Anglais, après avoir arrêté quelques femmes, mettaient le feu aux maisons, il paraît que les Français coupèrent leur ligne de retraite. Quelques-uns d'entre les assaillants se sauvèrent en emmenant vingt-cinq femmes; ce fut alors que les Acadiens, furieux, massacrèrent tout le reste des Yankees, y compris deux officiers qui les commandaient; châtiment qu'ils avaient bien mérité!

Ce fut ainsi, dans la seigneurie du vieux Thibaudeau, que se rencontra le dernier acte de résistance régulière et victorieuse dans l'Acadie française. Autour de Beaubassin même, presque toutes les familles acadiennes avaient quitté le pays depuis longtemps, de sorte que Monkton ne put effectuer que peu d'arrestations. Il en fut de même à Cobeguid, dont presque tous les habitants avaient émigré dans l'île Saint-Jean, d'année en année, depuis 1752.

On s'est demandé à diverses reprises à combien s'était monté le nombre des arrestations : les uns ont dit cinq mille, d'autres sept mille et même huit mille. A dire vrai, les autorités anglaises ont si bien fait disparaître d'Halifax les papiers, les correspondances, jusqu'aux comptes officiels de cette lugubre équipée, que l'on n'a jamais pu formuler à ce sujet autre chose que des présomptions et des aperçus. Non-seulement on ne connaît pas l'ensemble des arrestations, mais on ne connaît même aucun détail précis en un lieu déterminé, sauf le récit de Winslow.

Plusieurs personnes, entre autres Beamish-Murdoch, ont pensé trouver dans le journal de Winslow le nombre exact et détaillé des personnes arrêtées à la Grand'Prée; aujourd'hui encore on croit généralement, sur le bruit public, que l'on a arrêté mille neuf cent vingt-trois personnes à la Grand'Prée, et l'on en donne le détail; mais quand on étudie avec soin le document produit par Winslow, qui du reste est très-curieux, on s'aperçoit que l'on est en présence de la liste générale des habitants de cette paroisse des Mines. Cette liste, Winslow l'a fait dresser le jour même où l'on arrêta les chefs de famille, le 5 septembre.

A cette liste il a fait annexer ensuite, d'après les renseignements qu'il aura recueillis, tout ce qui pouvait dépendre de chacun de ces chefs de famille: femmes, enfants, bestiaux, et la liste a été close le 15 septembre, bien avant l'embarquement général; mais ceux dont il n'a pas eu de nouvelles, ou qu'il n'a connus qu'après le 15 septembre, sont omis; et cela est si vrai qu'en deux endroits il suppose des personnes non mentionnées, qui feraient porter le total de la population à deux mille sept cent quarante-trois individus, arrêtés ou non arrêtés; et encore faudrait-il adjoindre bien d'autres personnes qui furent saisies ultérieurement. Cet acte correspond si peu à la liste d'embarquement, que plusieurs familles inscrites se sont esquivées, tandis que d'autres ont été arrêtées plus tard, ainsi que le prouvent les deux navires expédiés par Winslow en décembre, chargés de deux cent trente-deux proscrits.

Les seules désignations précises, ou au moins sérieuses, que je sache, sont: 1° les arrestations faites le 5 septembre 1755 à la Grand'Prée (quatre cent dix-huit), et à Piziguid (cent quatre-vingt-trois); 2° le compte de location des navires nolisés à Boston par ordre de Lawrence pour transporter les Acadiens neutres. Encore ce dernier article

n'est-il que d'une médiocre utilité : pour les uns, en effet, le tonnage est omis, ainsi que le chargement effectif ; pour d'autres, la désignation manque, et enfin tous les navires ne s'y trouvent pas. M. Casgrain lui-même, auquel nous renvoyons volontiers le lecteur sur ce sujet, fournit des détails nouveaux et intéressants sur l'envahissement de Beaubassin, mais il ne donne pas de chiffres précis sur les arrestations. (Voir, dans le *Pays d'Évangéline*, le journal de Winslow, etc., etc.)

Peut-être arrivera-t-on un jour à découvrir des renseignements plus nets ; mais jusqu'à présent il faut se résoudre à accepter des évaluations assez arbitraires, dont l'ensemble peut flotter entre cinq mille et sept mille personnes, en laissant de côté, bien entendu, la proscription spéciale qui eut lieu trois ans plus tard dans l'île Saint-Jean.

Ici, nous sommes obligés d'ouvrir une parenthèse : cette île Saint-Jean, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, était devenue, depuis 1749, le refuge général des Acadiens au fur et à mesure que croissaient leurs inquiétudes et les violences des Anglais, de telle façon que cette île, où ne se trouvaient pas mille Acadiens en 1750, vit progressivement s'élever leur nombre à trois mille en 1755. Les préludes de la proscription et ses suites, joints aux naissances qui se produisirent dans le pays, doublèrent promptement ce chiffre, de telle façon qu'en 1758 on calcule que la population y dépassait six mille âmes.

Mais cette même année, 1758, les Anglais, pour la deuxième fois, ayant pris Louisbourg, firent comprendre l'île Saint-Jean dans la capitulation de la place. Ils vinrent occuper l'île le 8 septembre 1758 et procédèrent, en cette année 1758 et en 1759, à la déportation de la population entière, sous prétexte que c'étaient des Acadiens qui avaient déserté la presqu'île ; mais à cette époque on procéda plus brutalement encore, s'il est possible, qu'en

1755. Une partie de ces habitants fut transportée en Angleterre, où la moitié périt de misère, une autre partie en France, à Saint-Malo, à Boulogne et autres ports de mer; on assure qu'un navire au moins sombra pendant la traversée. Cependant un tiers environ de la population ayant pu gagner le continent vers Miramichy, où se trouvaient déjà des réfugiés acadiens, les déportés de l'île Saint-Jean ne dépassèrent guère quatre mille âmes.

Si nous revenons maintenant à l'Acadie proprement dite, nous trouvons que les derniers navires qui chargèrent les derniers proscrits, en 1755, partirent du bassin des Mines le 20 décembre 1755, avec deux cent trente-deux captifs sur deux navires, l'un destiné pour Boston, l'autre pour la Virginie¹. Winslow était resté aux Mines jusque dans cette saison avancée, afin de ramasser ceux qui, lui ayant échappé d'abord, se trouveraient forcés de sortir des bois, par le froid ou par la misère. Tout le long des côtes de l'Amérique anglaise s'étaient répandus ces vaisseaux chargés d'hommes et de femmes; ce fut dans le Massachusetts, la Pennsylvanie et le Maryland qu'on conduisit, paraît-il, la plus forte part d'entre eux; mais il est certain que l'on en débarqua plus ou moins dans toutes les provinces.

Quant au nombre, il est absolument impossible d'en établir la répartition, même approximative; non-seulement nous ne sommes pas bien fixés sur la quotité des personnes saisies dans les paroisses acadiennes, mais tous ces navires n'arrivèrent pas à destination. Parmi ces Acadiens, ceux qui demeuraient sur la côte étaient marins et même maîtres de goëlettes; ils se soulevèrent pendant la traversée, s'emparèrent des équipages et prirent la conduite des vaisseaux; dans ces révoltes, ils se montrèrent encore

¹ Casgrain, *le Pays d'Évangeline*, p. 121.

assez modérés; combien d'autres auraient lancé les équipages anglais par-dessus bord! Ils se contentèrent de les jeter à fond de cale.

Deux de ces navires furent conduits aux Antilles, et rendus en ce lieu à leur personnel primitif; deux ou trois autres furent ramenés dans la baie Française et s'abritèrent dans le fleuve Saint-Jean; nous avons raconté fort en détail, dans une note de la *France aux colonies*, 1^{re} partie, page 137, l'histoire de l'une de ces captures. La plus dramatique de ces aventures est celle que raconte l'abbé Casgrain dans le *Pays d'Évangeline*. « Sur un des transports avait été embarqué un capitaine de goëlette nommé Beaulieu, homme d'une force peu commune; dans le cours de la traversée, il demanda au capitaine du bâtiment où il pensait les conduire; celui-ci lui répondit avec arrogance qu'il les débarquerait dans la première île déserte; à peine avait-il tourné les talons, que Beaulieu l'abattit d'un coup de poing, sauta sur le matelot qui gardait l'écoutille et l'assomma. Une fois l'écoutille ouverte, tous les Acadiens sortirent sur le pont et s'emparèrent du navire. »

Tous ceux qui furent débarqués dans les ports des États-Unis furent généralement très-malheureux. Accueillis de très-mauvaise grâce par un peuple inhospitalier et ennemi, accablés d'avanies, de privations et souvent de violences, ils épuisèrent vite les ressources qu'ils avaient pu emporter avec eux et furent bientôt accablés par les chagrins de la misère au milieu de leurs familles désolées. Quand ils trouvaient du travail, ils essayèrent souvent de ramasser un peu d'argent, afin de se former en groupes et retourner par terre en leur pays. De tous côtés ils trouvèrent les chemins fermés devant leurs pas, et pourchassés d'exil en exil, ils semaient partout leurs morts derrière eux.

Ceux qui en Acadie étaient parvenus à échapper aux

soldats de Lawrence n'étaient pas moins misérables : poursuivis dans toutes les directions, ils ne trouvèrent pour appui dans leurs malheurs que l'amitié des sauvages, qui ne leur fit point défaut; ils avaient toujours été bons pour les Indiens, ceux-ci leur demeurèrent fidèles et partagèrent avec eux leurs retraites escarpées, cachées au fond des bois. Ces laborieux cultivateurs, qui vivaient dans une joyeuse aisance, se trouvèrent donc réduits à former avec leurs familles des sortes de bandes errantes, vivant comme les sauvages dont ils suivaient les pas. De temps en temps, quelques-uns de ces malheureux fugitifs étaient surpris et emmenés comme des brigands à Halifax, où on les parquait dans des huttes, pour les employer dans les travaux publics; quand il y en avait un trop grand nombre, on formait un chargement et on les expédiait de nouveau à Boston ou dans tout autre port américain.

Mais les plus hardis d'entre eux, les plus énergiques et ceux qui, ayant perdu toute leur famille, étaient enfiévrés par le désespoir, firent payer bien cher, pendant plusieurs années, aux Anglais du pays, les odieuses persécutions dont ils étaient victimes; exaspérés par le malheur, ils s'unirent de plus en plus intimement avec les Indiens, afin de porter le ravage dans les établissements nouveaux.

Les Archives de la Nouvelle-Écosse sont remplies à ce sujet de lamentations et de cris de fureur; cependant, de quoi se plaignaient ces colons? N'étaient-ils pas victimes de leurs propres injustices? Ils récoltaient ce qu'ils avaient semé. Qui donc avait transformé ces populations paisibles, trop douces même, trop confiantes surtout, en hordes vagabondes et irritées qui ne pouvaient plus vivre que de pillage et de vengeance?

Quel avait donc été leur crime? Ils réclamaient opiniâtrément les droits qui leur avaient été accordés par une

série d'actes publics et authentiques; les Anglais répondaient que ces actes étaient irréguliers : cela est assez surprenant, pour des actes multiples, successifs, dont l'origine remontait à un traité international, interprété par une déclaration de la reine d'Angleterre elle-même. Cependant cette irrégularité eût-elle été réelle, encore fallait-il les entendre, les discuter, les faire juger par le *Board of plantations* et appeler à cette délibération les délégués de la France, qui était garante de ce traité.

Mais encore, tout cela eût-il été fait, eussent-ils été condamnés, eussent-ils eu vingt fois tort, était-il juste, était-il acceptable par un être humain de les mettre hors la loi comme des fauves, sans distinction de personnes, en bloc, hommes, femmes et enfants? On les a précipités pour toute leur vie dans la misère et dans la souffrance; on les a pourchassés à feu et à sang comme des bêtes enragées, jusque dans les bois; quel châtement leur eût-on donc infligé, s'ils avaient été des pillards et des assassins?

Mais leur crime était bien autre : ce crime, c'était la justice même de leur cause et de leurs réclamations; ne pouvant raisonnablement y répondre, on les déporta; ce crime, c'était la peur furieuse et bestiale que la défaite de Braddock avait jetée parmi les Anglo-Américains devenus affolés; c'était enfin la richesse des cultures acadiennes, dont on voulait s'emparer. Voilà leur crime, et c'est en même temps l'infamante condamnation de Lawrence et de ses satellites.

CHAPITRE XV.

PAIX DE 1763. — RETOUR ET RÉTABLISSMENT DES PROSCRITS.

Sic vos, non vobis nidificatis, aves.

Les Acadiens proscrits se trouvèrent dispersés de tous côtés. La plupart de ceux qui sortaient de Port-Royal et du quartier des Mines furent débarqués tout le long du littoral anglo-américain. Parmi ceux qui s'emparèrent de leurs navires, ou qui s'échappèrent dans le cours de la transportation, les uns se dirigèrent sur les Antilles, les autres revinrent dans la baie Française, à l'embouchure du fleuve Saint-Jean. D'autres, en fort grand nombre, presque tous du district de Beaubassin, passèrent l'isthme de Shédiak et se cantonnèrent çà et là, dans les vastes forêts qui couvraient alors le nord du Nouveau-Brunswick.

Là résidait, sur les bords du golfe Saint-Laurent, un officier français, M. de Boishébert, avec quelques soldats; leur résidence ordinaire était à Miramichy. Beaucoup de familles acadiennes vinrent se réfugier dans ce lieu, et de là se répandirent au nord sur le rivage, où les attirait la facilité de la pêche, et ils atteignirent ainsi peu à peu jusqu'à la baie des Chaleurs.

La présence de quelques goëlettes canadiennes, qui venaient chaque année parcourir ces côtes, engagea un certain nombre de ces familles à s'embarquer pour le Canada. De 1755 à 1758, les correspondances officielles du Canada mentionnent plus de mille Acadiens arrivés

ainsi par bateaux. Mais de nombreux témoignages nous montrent que, malgré la difficulté du voyage, beaucoup de migrations vers le Canada s'opérèrent aussi par petits groupes, à travers les forêts désertes du bassin du Ristigouche et du haut Saint-Jean. D'autre part, enfin, une grande partie de la population française de l'île Saint-Jean fut transportée en Europe, soit en Angleterre, soit en France, et c'est de là que sont partis plus tard, vers 1775, les Acadiens qui s'établirent à Saint-Domingue et en Louisiane.

Cependant, après sept ans, la guerre vint à son terme, et un traité fut conclu entre la France et l'Angleterre, en 1763. L'effroyable série de désastres qui depuis huit ans se précipitaient sur le peuple acadien commença à se ralentir. Après avoir été proscrits, transportés, retransportés, poussés et repoussés de misères en misères, ceux qui étaient restés en Acadie purent respirer enfin un instant, au milieu des ruines et des morts amoncelés autour d'eux.

Quelle était alors leur situation? Quel était le nombre de ceux qui avaient pu échapper à leurs persécuteurs, soit en fuyant dans les bois, soit en vivant à la dérobée par une tolérance précaire, soit enfin sous un régime de demi-captivité, dans les cantonnements suburbains d'Halifax?

Après avoir étudié soigneusement les documents français et anglais sur ce sujet, après avoir recueilli sur place tout ce que nous avons pu trouver dans les traditions des familles acadiennes, nous croyons pouvoir affirmer avec autorité que le nombre des Acadiens résidant dans les provinces maritimes en 1763 ne dépassait pas deux mille huit cents âmes, ainsi réparties :

Sur les côtes du Nouveau-Brunswick, depuis la rivière Ristigouche jusqu'à l'isthme de Shédiak inclusivement, 1,000. — Dans l'île de Saint-Jean, 400. — Dans l'île du Cap-Breton et sur le détroit de Canseau, 400. — A Hali-

fax et aux environs, 700. — Dans le reste de la Nouvelle-Écosse, 300 ou 400. — Total : 2,800¹.

Cette évaluation diffère sensiblement, nous le savons, des chiffres fournis par la préface du recensement canadien de 1871; travail considérable et que nous regardons, quant à nous, comme une des œuvres les plus remarquables de la statistique moderne, autant par le talent des éminents publicistes qui ont dirigé ce travail que par la méthode et la science dont ils ont donné tant de preuves; mais tout en rendant hommage au grand mérite de cette publication, nous ne croyons pas lui faire injure en nous séparant d'elle à cet égard. Il faut même qu'il y ait eu sur ce point quelque erreur matérielle; car, en 1755, tous les Acadiens ensemble ne comptaient pas plus de dix-sept à dix-huit mille âmes : sur ce chiffre, il en a été emmené aux États-Unis et en Europe au moins dix mille, tant de la presqu'île que de l'île Saint-Jean; il en est parti pour le Canada au moins deux mille; il n'en est donc pas resté plus de cinq mille dans tous les territoires acadiens; mais sur ce nombre supposé de cinq mille la mortalité a été énorme, et les naissances sont loin d'avoir égalé les décès.

Or ces études, publiées en 1871, estiment à neuf mille neuf cent quatre-vingts âmes le nombre des Acadiens qui existaient en 1763 dans les provinces maritimes; il est donc impossible qu'il n'y ait pas là quelque erreur dont la source nous échappe. Quant à notre évaluation, ce n'est qu'après de sérieuses recherches que nous produisons le chiffre de deux mille huit cents personnes. Mais pour ne pas interrompre la suite du récit, nous avons reporté les détails un peu arides de cette discussion dans l'*Appendix*,

¹ Une note insérée dans le recueil des *Archives de la N.-E.*, p. 346, n'évalue les Acadiens dans la province, au 2 mars 1764, qu'à 1,762 âmes; mais elle omet presque entièrement ceux qui résidaient sur les côtes du Nouveau-Brunswick actuel.

série V, qui renferme tout ce qui concerne les recensements.

Les malheureux qui étaient restés dans leur pays, au nombre de deux mille huit cents, ainsi que nous l'avons estimé plus haut, étaient disséminés par petits groupes avec leurs familles, tantôt sur le bord de la mer, pêchant furtivement dans les baies éloignées de la surveillance anglaise, tantôt dans les bois, vivant avec les sauvages, et comme eux, du produit de la chasse et de quelques aliments grossiers que pouvaient fournir les forêts. Le groupe le plus considérable paraît s'être formé d'abord non loin de Miramichy, dans un endroit qu'on appelle aujourd'hui la pointe *Beaubair*, nom qui provient de celui de M. de Boishébert, défiguré par la prononciation anglaise.

Quelques-uns, d'autre part, jetés à l'état isolé dans les montagnes abruptes de l'intérieur, formèrent de petites bandes d'aventuriers qui vivaient de maraude; les documents anglais en font souvent mention, et le souvenir de quelques-uns d'entre eux est resté dans la mémoire de leurs compatriotes, sous la forme de curieuses légendes.

Ainsi en est-il d'un nommé *Brossard* dit *Beausoleil*, tour à tour corsaire et chef de bande, dont les exploits se passaient autour du fort de Cumberland; un autre, le capitaine *Jean le Blanc* dit *Bonnand*, opérait tantôt dans l'île Saint-Jean, tantôt dans le nord de la Nouvelle-Écosse; il naviguait entre les deux côtes, sur le golfe, avec de petites barques qu'il enlevait aux Anglais; il fit à ceux-ci une guerre sans merci dont les vieux Acadiens m'ont raconté les péripéties, probablement embellies par l'imagination populaire; enfin *Joseph le Blanc* dit *Lemesgre*, celui qui avait fourni de bétail la flotte du duc d'Anville, dont les rapports anglais parlent fréquemment et qui non-seulement exécutait des coups de main, mais qui entretenait des correspondances avec le Canada et même avec la France.

Tous, les uns travaillant, les autres combattant, lut-

taient de leur mieux pour la vie et pour la patrie ; et c'est de là qu'est sortie la renaissance de ce petit peuple dont nous allons raconter le second développement, moins pittoresque peut-être, mais plus curieux et plus surprenant encore que le premier.

Lorsque la conquête du Canada fut complète et qu'il devint facile de prévoir une paix prochaine entre la France et l'Angleterre, les Acadiens songèrent à sortir de l'intolérable situation dans laquelle ils étaient plongés. Le dernier des officiers français, M. de Boishébert, après avoir longtemps guerroyé entre Shediak et Miramichy, s'était définitivement retiré vers 1759¹. Les missionnaires qui étaient restés sur ces côtes, MM. Manach et Maillard, engagèrent alors leurs malheureux paroissiens à s'aboucher avec leurs conquérants, et l'on chercha à établir ce que les diplomates appellent un *modus vivendi*. C'est ainsi que fut conclu, le 30 janvier 1760, un arrangement entre le colonel Frye, commandant du fort Cumberland, et les délégués des Acadiens, conduits par leur missionnaire, M. Manach. Cet accord permit à ceux-ci de demeurer désormais dans leurs résidences respectives, sinon à l'état reconnu, au moins dans une situation tolérée².

¹ Voir dans la *Collection of Nova Scotia Historical Society*, la relation de Witherspoon †. Ce mémoire d'un Anglais prisonnier des Français, comparé avec les relations des vieux Acadiens, jette un grand jour sur la manière de vivre des proscrits relégués dans les forêts du Nouveau-Brunswick et de ceux qui étaient échelonnés sur les côtes ; c'est une misère noire soutenue à force d'industrie et d'énergie.

² Le procès-verbal de l'arrangement fut envoyé en France, où il est déposé aux archives. (Voir *France aux colonies*, p. 144, Rameau.) — Le rapport du colonel Frye est déposé aux Archives d'Halifax et estime à trois ou quatre cents le nombre des Acadiens représentés à cette convention, — on pense qu'il y en a encore sept cents, plus au nord, vers la baie des Chaleurs. (Beamish, p. 390.)

A la suite de cette transaction, ce qui restait des familles de Memerancook et de Peticoudiak reprit insensiblement la culture des anciens territoires, qu'elles n'avaient jamais complètement abandonnés; on reconstruisit des maisons; on vit aussi s'établir quelques habitants d'une manière stable dans les environs de Shédiak et de Cocagne. Ceux qui s'étaient groupés sous la protection de M. de Boishébert sur le Miramichy et aux environs (voir la relation de Witherspoon, p. 31 à 36) paraissent s'être divisés lors de son départ: quelques-uns restèrent échelonnés çà et là tout le long de la côte jusqu'à la baie des Chaleurs, résolus à profiter de la convention du fort Cumberland. Mais le plus grand nombre, voyant M. de Boishébert définitivement parti, se retirèrent jusqu'au fond de la baie vers le Ristigouche, au nombre de sept à huit cents, espérant s'y soustraire aux recherches et à la domination des Anglais.

Pendant que les réfugiés acadiens du golfe commençaient de la sorte à se consolider, un certain nombre de familles s'aggloméraient aussi sur les rives du détroit de Canseau et aux îles Madame; cela du moins semble résulter d'un récit que nous fit, en 1860, un vénérable vieillard nommé Fougère, alors âgé de près de cent ans, et qui avait toujours vécu sur ces côtes, récit qui sera inséré à la fin de ce travail. Nous voyons aussi par diverses relations anglaises que, en plusieurs lieux, notamment autour du fort Édouard, dans le quartier des Mines et à Prospect, sur l'Océan, au sud d'Halifax, il s'était installé avec des demeures fixes plusieurs groupes de familles acadiennes.

C'étaient de pauvres malheureux qui, après avoir vécu longtemps dans les bois, se remirent à la merci des nouveaux colons anglais qui s'étaient installés dans le pays. Ces derniers tolérèrent leur séjour en les employant à gages; de sorte que l'on vit plusieurs fois, ce qui était arrivé autrefois en Irlande, les Acadiens travaillant comme

manœuvres ou domestiques sur les terres dont ils étaient précédemment propriétaires. Ces familles du fort Édouard furent l'origine de l'établissement de Menoudy, où ils devinrent les vassaux d'un nommé Desbarres (un intrigant, lequel s'était fait concéder des terres considérables dans l'ancien quartier des Mines et à Mémerancook, et qui passe pour avoir singulièrement abusé de leur confiance et de leur misère). Ceux qui se groupèrent à Prospect, dont un bon nombre nous semblent avoir appartenu aux familles franco-métisses de la côte de l'Est, ont été sans doute la souche de ces familles d'origine française que les recensements actuels constatent en ce lieu; seulement, la plupart d'entre elles seraient devenues protestantes, par suite de l'absence complète de tout missionnaire français pendant un siècle.

L'état de choses continua ainsi à se pacifier peu à peu; cet apaisement progressif ne fut troublé que par une expédition dirigée en 1761 sous les ordres de Mackensie vers le fond de la baie des Chaleurs, où s'étaient réfugiés, comme nous le verrons, les dernières bandes d'Acadiens indépendants. Les rapports anglais portent qu'ils s'y trouvaient alors au nombre de sept cent quatre-vingts hommes, femmes et enfants; ils étaient dans une grande misère; trois cent quatre-vingt-cinq furent faits prisonniers et amenés à Halifax. Les fanatiques du conseil provincial voulurent envoyer ces prisonniers à Boston avec plusieurs autres déjà cantonnés dans leur cité; mais les gens de Boston ayant refusé de les recevoir, on dut les ramener à Halifax, et il se trouva ainsi dans cette ville et aux environs un millier d'Acadiens qui gagnaient leur vie en travaillant pour l'administration anglaise ou pour les particuliers. (*Dire de M. Girouard de Tracadie.*) C'est ainsi qu'on atteignit l'année 1763; à la suite de la paix qui fut alors conclue entre les deux nations, la cour de Londres envoya en

1764 des instructions qui autorisaient les Acadiens français à s'établir comme colons dans la Nouvelle-Écosse, en prêtant le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre.

Chacun alors s'installa comme il put, dans l'endroit où le sort l'avait jeté : les prisonniers accumulés autour d'Halifax, se portèrent : les uns à Prospect, au sud de la ville, les autres au nord, à Chezetcook, où leurs descendants se sont si bien conservés; le plus grand nombre sur le détroit de Canseau et aux îles Madame; là ils se réunirent aux familles qui de tout temps s'étaient ménagé des résidences furtives sur ces côtes tout à fait désertes. On vit aussi se grouper sur la baie des Chaleurs ceux qui avaient échappé en 1761 à l'expédition de Mackensie; ils établirent les rudiments des paroisses de Nepisiguy, Caraquette et Tracadie.

Les plus favorisés furent ceux de l'isthme de Shediak, qui avaient traité en 1760 avec le major Frye; comme les terres de Mémerancook n'avaient jamais été occupées par les Anglais, ils rentrèrent sans embarras en possession de leurs héritages, et ceux qui s'étaient réfugiés parmi eux s'installèrent tout autour dans le pays¹.

Les habitations et les cultures commençaient donc à se rétablir solidement dans ce quartier de Mémerancook,

¹ Beamish — page 443 — indique pour toutes les provinces maritimes cent soixante-cinq familles. « Un projet fut délibéré dans le conseil, de concéder aux Acadiens des terres où ils pussent s'établir (22 octobre 1764). On aurait ainsi installé cent soixante-cinq familles comprenant neuf cent quatre-vingt-dix personnes à raison de cinquante acres par famille. »

Mais il est évident que ce chiffre de cent soixante-cinq familles ne s'entend que de celles que les Anglais avaient sous la main, soit demi-captives à Halifax, soit à l'état de tolérance en divers lieux de la province; il existait donc en dehors de ce chiffre beaucoup d'autres groupes acadiens dispersés dans les districts éloignés et intérieurs du pays. (Ce chiffre de 165 est trop faible de moitié.)

lorsque survint, en 1766, un événement qui devait consacrer tout à fait la renaissance du peuple acadien : ce fut le retour des proscrits qui avaient été déportés aux États-Unis. Pendant onze années ces malheureux avaient été ballottés d'un lieu à un autre, recevant des distributions de vivres dérisoires à peine suffisantes souvent pour éviter la faim. Quant aux femmes et aux enfants qui avaient été séparés de leurs maris, de leur famille au moment de la proscription, on frémit en pensant aux angoisses de ces malheureux arrachés à leurs foyers, et jetés en masse avec tous les autres dans cette effroyable contagion de la misère et du désespoir, qui fermente au milieu des malheureux accumulés.

Le peuple étranger, ennemi, fanatique, qui les entourait, n'avait pour eux aucune commisération, aucun égard; accroupis à la porte des villes, dans des campements misérables, accablés d'avanies, ils y languissaient dans un délaissement morne et lugubre¹; leurs souffrances s'éteignaient dans une tristesse silencieuse, à mesure que les tombeaux se refermaient sur eux pour toujours. Le dernier document qui les concerne dans les archives de la Pennsylvanie est du 4 janvier 1766; c'est le mémoire du fossoyeur réclamant le prix des planches disjointes de quelques cercueils!

Lorsque la paix fut conclue, en 1763, sur six mille Acadiens qui avaient été déportés aux États-Unis, il en restait un peu plus de la moitié. Le plus grand nombre des survivants résidait dans le Massachusetts et dans l'État de New-York. Déjà plusieurs fois ils avaient subi l'action d'un entraînement instinctif qui les poussait à s'éloigner du lieu détesté de la proscription; ces essais avaient été infructueux; mais après la paix leur essor fut irrésistible. Divers

¹ *Memoirs of the Historical Society of Pennsylvania.* (Vol. VI.)

groupes se dirigèrent sur le Canada, où ils s'établirent : dans le comté de Saint-Jean, en un lieu qui s'appelle encore aujourd'hui l'*Acadie*; dans le comté de Nicolet, du côté de Bécancourt; dans le comté de Montcalm, à Saint-Jacques-Lachigan, etc., etc.

D'autres, formant une masse compacte de deux cents familles environ, résolurent de retourner vers leur Acadie perdue et regrettée. Il ne demeura plus alors sur le sol étranger qu'une faible minorité qui resta rivée dans le pays par les infirmités ou l'extrême misère. Nous exceptons toutefois le Maryland, où la présence des catholiques anglais et de quelques prêtres avait rendu leur situation moins intolérable, et où l'on trouve encore de leurs descendants.

Ce fut dans le printemps de 1766 que se forma l'héroïque caravane dont nous suivrons les pas. A pied et presque sans approvisionnements, les pèlerins acadiens affrontèrent les périls et la fatigue d'un retour par terre, en remontant les côtes de la baie de Fundy (l'ancienne *baie Française*) jusqu'à l'isthme de Shediak, à travers cent quatre-vingts lieues de forêts et de montagnes inhabitées : des femmes enceintes faisaient partie de ce misérable convoi, qui accouchèrent en route; nous avons connu quelques-uns des fils de ces enfants de la douleur, et c'est de leur bouche que nous tenons le récit que leur avaient transmis leurs pères, nés pendant cette douloureuse traversée.

Jamais on ne saura exactement tout ce que souffrirent ces malheureux, abandonnés et oubliés de tous, en se frayant une route dans le désert; les longues années qui se sont écoulées ont éteint depuis longtemps les échos de leurs gémissements dans la forêt! Celle-ci même a disparu; toutes les misères de ces infortunés sont noyées aujourd'hui dans l'ombre du passé; les laboureurs anglais

moissonnent joyeusement sur leurs campements effacés, et c'est à peine si quelques traditions affaiblies de ce sublime et douloureux exode se trouvent encore éparses dans les récits des vieillards de la baie Sainte-Marie.

Dans les sentiers sauvages qui serpentaient parmi les interminables forêts de la baie de Fundy, cette longue file d'émigrants cheminait péniblement; c'étaient de petites troupes de femmes et d'enfants, trainant le mince bagage de leur misère, tandis que les hommes, dispersés çà et là, cherchaient dans la chasse, dans la pêche et même parmi les racines sauvages quelques ressources pour les alimenter. Il y avait des enfants tout petits, marchant à peine, que l'on menait par la main, les plus grands les portaient de temps en temps; plusieurs de ces malheureuses mères tenaient un nourrisson dans leurs bras, les cris de ces pauvres enfants rompaient seuls, par leurs échos plaintifs, le silence sombre et lugubre des bois.

Combien moururent en route : d'enfants, de femmes et même d'hommes? Combien ont expiré, accablés par la lassitude, souffrant la faim ou la soif, assis et oubliés pour toujours dans un sentier perdu, sans prêtre, sans consolation, sans amis? Personne ne les a comptés, personne ne redira leurs noms, et les dernières agonies de la mort furent empoisonnées, pour ces innocentes victimes, par toutes les angoisses des regrets et de l'abandon!

A mesure que cette triste caravane s'avavançait, il s'en trouvait en effet dont les forces défaillantes se refusaient à les porter plus loin; tous ne succombaient point cependant, et il s'échelonna ainsi le long de la route quelques groupes qui demeurèrent comme des noyaux de colonies à venir. C'est ainsi que, sur les bords du fleuve Saint-Jean, plusieurs familles se fixèrent sur les ruines des établissements qu'avaient occupés les Français dans ce district; depuis *La Tour*, seigneur de Jemsek, jusqu'à MM. de

Vaudreuil, qui possédaient encore en 1750 le grand fief d'Ekoupag, il s'était toujours maintenu dans le pays un petit groupe de population française.

Lorsque la colonne des proscrits, éclaircie par les fatigues du voyage, atteignit les bords du Pecoudiak, il y avait quatre mois qu'ils étaient en route. Là ils purent enfin goûter quelques instants de repos et de consolation; les premiers qui débouchèrent en bas des montagnes boisées qui bordent ce fleuve rencontrèrent devant eux quelques hommes demi-chasseurs, demi-cultivateurs, qui parlaient leur langue et parmi lesquels ils ne tardèrent point à reconnaître des compatriotes et des parents. C'était là le reste des anciens habitants de Memerancook, de Pecoudiak, et aussi les bannis réfugiés sur l'isthme de Shediak, dont nous avons parlé quelques pages plus haut. Déjà l'on voyait des constructions et des défrichements s'étaler le long de la rivière, lorsque la troupe des captifs revenant des États-Unis les rejoignit à la fin de l'été de 1766.

Cent ans après, les vieillards que je trouvai en ce quartier gardaient encore dans leur mémoire des souvenirs traditionnels très-bien conservés sur cette touchante rencontre. (Récits de Beliveaux, de Grégoire Cormier, etc.) En cet endroit les Acadiens émigrants purent enfin se reposer un peu de leurs extrêmes fatigues, avec leurs femmes et leurs enfants; les amis qu'ils venaient de retrouver étaient eux-mêmes fort pauvres, mais leur accueil était cordial et sympathique, les proscrits n'avaient plus à redouter cet entourage malveillant, grossier et railleur qui les opprimait depuis dix ans.

Malheureusement, après ce premier mouvement de joie, ils eurent à éprouver un grand serrement de cœur. On leur apprit que, dans le pays des Mines et de Port-Royal, toutes les habitations avaient été brûlées, les terres confisquées et distribuées à leurs persécuteurs. Ce grand et

pénible voyage qu'ils venaient de faire se trouvait inutile; il n'y avait plus pour eux ni patrimoine ni patrie! A cette décourageante nouvelle, la plupart se sentirent abattus, ils étaient au bout de leurs forces, et ne cherchant pas à pousser plus avant, ils demeurèrent au lieu même où la Providence venait de les conduire. Cent vingt familles environ s'installèrent donc au milieu des Acadiens du Pecoudiak, dans l'espérance d'y former de nouveaux établissements.

Telle fut l'origine de la population acadienne de ces quartiers, dont le trop plein s'étendit ensuite sur les côtes du golfe Saint-Laurent. Cependant un certain nombre ne put se résoudre à croire que tout fût perdu et qu'ils fussent ainsi dépouillés sans aucun espoir de ces riches terres, conquises autrefois sur la mer par l'industrie laborieuse de leurs aïeux. Cinquante à soixante familles reprirent de nouveau leur route, hommes, femmes et enfants; ils tournèrent le fond de l'ancienne baie Française, devenue *Fundy Bay*; ils visitèrent successivement Beaubassin, Piziguid, les Mines; mais Beaubassin s'appelait *Amherst*, Cobeguid avait pris le nom de *Truro*, Piziguid celui de *Windsor* et les Mines se nommaient *Horton*; tout était changé! Noms anglais, villages anglais, habitants anglais; partout où ils se présentaient, ils semblaient des revenants d'un autre âge; personne depuis longtemps ne songeait plus à eux.

Ils effrayaient les enfants, ils inquiétaient les femmes et les hommes, comme une menace sortie du tombeau; on s'irritait contre eux, et les malheureux se traînaient de village en village, harassés par la fatigue et par un désespoir qui s'accroissaient à chaque étape; la dernière fut à Port-Royal (Annapolis), où ils furent encore plus mal reçus qu'ailleurs; la population anglaise s'y trouvait plus ancienne, plus forte, il y avait une petite garnison, et les

envahisseurs s'y sentaient mieux chez eux et plus fortement assis.

Que faire cependant de cette caravane de misérables en haillons, écrasés par la lassitude, les privations et le chagrin? Les officiers anglais prirent le parti de les diriger un peu plus au sud, sur la baie Sainte-Marie, dont les rives inoccupées étaient alors bordées de vastes forêts. Les pauvres Acadiens, épuisés et désespérés par tant de malheurs, ne sachant plus où porter leurs pas, se laissèrent conduire et finirent ainsi par s'échouer sur cette rive déserte, où des terres leur furent concédées le 23 décembre 1767; l'année suivante, en juillet 1768, on vit encore plusieurs Acadiens tant dans le comté d'Annapolis que plus au nord, à Windsor, demander des terres et offrir le serment d'allégeance; les solitudes de la baie Sainte-Marie commencèrent à se peupler.

Les plus cruelles traverses n'abattent jamais entièrement l'énergie humaine; le calme après la tempête, la moindre lueur d'espoir qui renaît, permettent à nos sens rassis de se rattacher à la vie, de se reprendre au travail et d'inaugurer de nouveaux progrès. Sous la pression de la nécessité, ces misérables proscrits élevèrent des huttes; on se mit à pêcher, à chasser, les défrichements commencèrent, et bientôt avec les bois abattus on vit se remonter quelques grossières maisons.

Au sein de cette activité, l'espérance renaissait spontanément dans les âmes; le travail se fit avec plus de courage, et ils s'attachèrent peu à peu à cette nouvelle patrie. Vingt ans après, en 1790, les divers groupes qui se formèrent ainsi au sud de la presqu'île comptaient plus de sept cents âmes, chaque famille vivant sur sa petite habitation bien cultivée, trois églises étant déjà bâties avec un missionnaire français pour les desservir.

Dans les premiers temps, on vécut surtout des produits

de la pêche, et la recherche des baies les plus poissonneuses conduisit quelques-unes des familles acadiennes au delà du *cap Fourchu* (aujourd'hui Yarmouth); là ils s'établirent sur la plage de Tousquet, à l'embouchure d'une rivière qui contenait une quantité si considérable d'anguilles qu'elle en a conservé le nom; ils s'y rencontrèrent avec quelques anciennes familles de Port-Royal; ces dernières, réfugiées dans les bois lors de la proscription, s'y étaient constamment maintenues comme des *outlaws*, ainsi que quelques tenanciers de la seigneurie de Pobomcoup. Pauvres gens qui commençaient à reparaitre sur la côte depuis la fin de la guerre! Ils s'installèrent tous ensemble sur la rivière aux Anguilles, où l'abondance de la pêche subvenait facilement à leurs premiers besoins.

Enfin, quelques années après, ils furent rejoints par plusieurs familles acadiennes, de celles qui étaient restées dans la Nouvelle-Angleterre et qui vinrent à Tousquet par mer. On comptait parmi ces derniers quelques membres de la famille d'Entremont, des anciens seigneurs de Pobomcoup; ces derniers étaient fort considérés par les officiers anglais, et on leur restitua une partie des terres qui constituaient jadis le patrimoine de leurs aïeux sur le havre de Pobomcoup, que les Anglais appelèrent *Pubnico*¹.

Non-seulement ils s'y rétablirent, mais ayant retrouvé des anciens tenanciers de leur seigneurie, que nous avons signalés tout à l'heure, tels que les Amiraut, les Duon, les Belliveaux, etc., etc., ils se les adjoignirent et réinstallèrent ainsi en quelque sorte le vieux manoir et le vieux fief de Pobomcoup. Les Acadiens de ces quartiers participèrent également aux concessions de terre faites en octobre 1767 et au 1^{er} juillet 1768, montant à 9,092 acres. Puis ils obtinrent, par des actes spéciaux, diverses autres

¹ Récit du vieux M. Lévy d'Entremont, en 1860. (*Appendix.*)

concessions : 1° en juin 1771 ; — 2° en janvier 1772 ; ensemble 2,200 acres.

Dans ces circonstances, le nombre des Acadiens s'accrut tellement à Tousquet et sur la baie Sainte-Marie que, huit ans après leur rétablissement, un acte officiel du 8 mai 1775 constate les noms de quarante chefs de famille qui avaient pris des terres rien qu'à Sainte-Marie (*Clare*). Si l'on y joint maintenant ceux qui ne figurent pas dans cet acte et ceux qui étaient établis à Tousquet, on peut facilement se convaincre que tout ce groupe du sud comptait quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq familles, c'est-à-dire environ quatre cent cinquante individus. Cette évaluation concorde d'ailleurs assez bien avec les chiffres fournis en 1803 par l'abbé Lartigues.

Cependant ils ne parvenaient guère alors qu'à pourvoir aux absolues nécessités de la vie, et dans les premiers temps la pêche plus encore que la culture subvenait à leurs besoins. Ils s'organisaient péniblement et vivaient dans un isolement complet ; on ne pouvait communiquer avec eux que par mer (Halliburton), et de 1772 à 1799, après l'abbé Bailly et l'abbé Ledru, qui ne firent que passer, ils n'eurent d'autres secours religieux que la visite périodique d'un missionnaire qui venait une fois par an demeurer quelques jours parmi eux (l'abbé Bourg).

Cet état de choses dura jusqu'en 1799, époque où vint s'établir parmi eux l'abbé Sigogne, prêtre français proscrit par la Révolution française, lequel fut l'apôtre et l'organisateur de ce petit groupe pendant près de cinquante ans ; se passionnant en effet pour son œuvre, il ne voulut plus les quitter, même après la pacification de la France, et il finit ses jours parmi ses chers Acadiens, à quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-six ans, en 1844.

Non-seulement il fut le restaurateur de la religion, mais aussi le promoteur de tous leurs progrès : ingénieur,

architecte, créateur des entreprises, maître d'école et imprimeur tour à tour, il s'appropriait tous les rôles utiles à un peuple naissant; arrivé à Halifax avec la recommandation de plusieurs gentilshommes anglais qui avaient apprécié ses mérites en Angleterre, il y jouit, malgré sa qualité de Français, d'une grande considération et d'un grand crédit; à diverses reprises il procura aux humbles communautés, dont il était tacitement le chef, des avantages très-importants, notamment quand il leur fit assurer à titre de *réserves* la propriété des immenses forêts qui s'étendaient en arrière de leurs villages¹.

Son regard en effet s'étendait au delà du présent et envisageait l'avenir; ses paroissiens, malgré ses exhortations, se sentaient alors peu d'attrait pour la culture, ils aimaient mieux la mer et attachaient une médiocre importance à un agrandissement territorial; c'est alors que, prévoyant une invasion possible d'émigrants anglais qui pourraient s'emparer peu à peu des terres vacantes, et voulant empêcher nos pauvres Français d'être cernés, sans espoir d'extension pour leurs nombreuses familles, il leur assura par son crédit ces magnifiques réserves sur lesquelles ils ont pu, dans ces derniers temps, faire essaimer leur population grandissante. Il s'y est ainsi formé des

¹ Nous devons avouer que nous avons vainement cherché la trace de cette concession dans les Archives de la Nouvelle-Écosse; le seul document contemporain de la Nouvelle-Écosse que nous ayons rencontré relate une concession faite le 9 juin 1801 à vingt-six Acadiens de Tousquet pour quatre mille huit cent soixante-quatorze acres; mais il nous a été affirmé, tant à Sainte-Anne de Tousquet qu'à Sainte-Marie, que ce fut grâce à l'influence de M. Sigogne et par suite de ses démarches que l'on attribua aux Acadiens les grands bois qui s'étendent entre Sainte-Anne et les Forkes, ainsi que ceux qui sont entre Sainte-Marie et Corbery; et ces témoignages émanaient de gens si respectables et si autorisés, que je les crois vrais.

établissements contigus aux anciennes paroisses; groupes à peu près compacts où la langue et les traditions françaises se conservent avec soin.

Revenons maintenant sur nos pas, afin d'examiner quelle fut la destinée des autres groupes acadiens qui se reformèrent à cette époque, tant à Memerancook et sur l'isthme de Shediak que sur le golfe Saint-Laurent, dans les îles du golfe et au nord-est de la Nouvelle-Écosse.

Si l'on quitte la baie Sainte-Marie en remontant la baie Française (Fundy), on pénètre dans le Nouveau-Brunswick par l'isthme de Shediak, sur le comté de Westmoreland. C'est en ce comté que commence le groupe acadien qui, tout en occupant une partie de l'isthme, s'est étendu peu à peu tout le long des côtes du golfe Saint-Laurent, jusques et au delà de la rivière Miramichy.

Il est assez visible par l'ensemble des faits, par les traditions, par la série des statistiques, que la plupart des villages et hameaux échelonnés sur la côte depuis l'isthme jusqu'à la baie des Chaleurs ont été occupés, dès 1755, par des familles acadiennes réfugiées sur ces côtes désertes. Quelquefois ces stations formaient des rassemblements importants, mais le plus souvent c'étaient de petits groupes isolés, vivant presque exclusivement de pêche et de chasse, et fort mêlés avec les sauvages chez lesquels ils se réfugiaient en cas d'incursions anglaises. Tels étaient *Didish, Le Barachois, Shediak, Cocagne, Bouctouche, l'Ardouane, Kagibougouet, Richibouctou, la baie des Winds, Bartabog, Nigawak, Taboujemtek, Tracadie*, etc. Ces familles, ces petits groupes, surtout de 1758 à 1770, formaient une sorte de population flottante passant constamment d'une station à une autre; il n'y avait en quelque sorte d'établissement fixe nulle part: la culture et le bétail avaient presque entièrement disparu; la misère était très-grande, et la moindre circon-

stance faisait changer de campement; on le voit très-clairement dans le rapport du colonel Frye en 1760 (Rameau, *la France aux colonies*), dans le *Journal de Witherspoon*, publié par la Société historique de la Nouvelle-Écosse, et par les récits que nous avons recueillis. (Voir à l'*Appendix*.)

Memerancook, Pecoudiak et Menoudy paraissent avoir été les premiers établissements solides et stables constitués après la capitulation de 1760; c'est là que nous avons vu s'arrêter cette caravane des proscrits qui revinrent de la Nouvelle-Angleterre en 1776. Après le départ du détachement qui se dirigea sur la baie Sainte-Marie, il resta sur la rivière Pecoudiak environ cent quatre-vingts familles, savoir : soixante familles déjà domiciliées dans la contrée et cent vingt autres revenant des États. Cette population pouvait alors s'élever à neuf cents âmes; l'adjonction qu'elle avait ainsi reçue imprima une vive impulsion au développement de Memerancook, qui devint bientôt le plus important de tous les groupes français; on vit même revenir quelques-uns des Acadiens qui avaient été se réfugier au Canada. (*Récit des Alain, Cormier et autres.*) (*Appendix*.)

Cependant, à mesure que l'installation de Memerancook se perfectionnait, ainsi que ses cultures, on vit de jeunes ménages partir de ce lieu pour aller chercher, à Shédiak, à Cocagne, puis à Richibouctou et à Bouctouche, des plages favorables et des prairies basses, faciles à exploiter. Les traditions acadiennes nous ont fourni sous ce rapport de précieux renseignements; jusqu'en 1775 et 1780, on ne voit pas que les gens de Memerancook se soient établis plus loin que leur circonscription propre et la côte de Shédiak; mais après cette époque commence un mouvement de familles qui se dirigent vers Richibouctou et Bouctouche.

Les Alain, qui étaient revenus du Canada à Memerancook en 1763, vendirent leur ferme vers 1780, pour aller s'installer à Nigawuak, d'où ils revinrent sur Bouctouche, en 1793. En ce dernier lieu s'établirent, en 1789, Joseph et Isidore Bastarache, partis de Memerancook ; ils y trouvèrent Jean Desroches, qui venait de l'île Saint-Jean et qui épousa leur sœur Esther ; Charles et François Leblanc s'y installèrent aussi à cette époque. M. Léon Alain m'a assuré, en 1860, que ces habitants furent les premiers cultivateurs qui se fixèrent à Bouctouche d'une manière stable.

Un peu auparavant, vers 1775, Joseph Richard, dit *Richard des Plattes*, vendit à un nommé Cormier la ferme qu'il avait créée à Memerancook ; ce Cormier venait du fleuve Saint-Jean, d'où il avait été, lui et plusieurs autres, expulsé pour faciliter l'installation des Loyalistes. Quant à Richard des Plattes, il se transporta à Richibouctou avec son prix, 30 dollars, prix de la vente, et avec ses bestiaux ; il fut accompagné de ses deux frères, Basile et Jean : ces émigrants furent suivis de Maillet Baptiste, Maillet Charles et Landry Baptiste. La place de Richibouctou s'accrut promptement, grâce au courant d'émigration venant de Memerancook, puisque Mgr Plessis, en 1812, nous indique ce village comme étant le centre, il dit même la *métropole*, des Acadiens du golfe Saint-Laurent. Il est d'ailleurs probable que l'installation de ces cultivateurs devint le point de ralliement de toutes les familles dispersées sur les côtes voisines ou parmi les sauvages de l'intérieur. Par suite de ces migrations, Memerancook vit augmenter lentement le nombre de ses habitants, quoique son aisance se fût accrue notablement ; cependant, lors de la mission de Mgr Denaut, en 1803, on comptait déjà onze cent soixante-deux habitants dans les cantons de Memerancook, Pecoudiak et Menoudy, qui en dépendait.

En remontant la côte du golfe au nord de Richibouctou, on rencontre Miramichy : c'est là que se réunissaient le plus grand nombre d'Acadiens après la proscription ; le colonel Frye le cite dans son rapport, et le *Journal de Witherspoon* nous montre que c'était en quelque sorte le quartier général de M. de Boishébert. C'est dans ce récit si curieux de la captivité du malheureux prisonnier anglais que l'on peut apprécier justement les souffrances que les Français eurent à essuyer au milieu des solitudes et des frimas de cette côte déserte ; en 1759, M. de Boishébert fut enfin obligé de quitter la contrée ; quelques Acadiens le suivirent à Québec, mais le plus grand nombre demeura dans ce pays désolé.

Le commerce anglais occupa de très-bonne heure l'embouchure de Miramichy, et les pauvres réfugiés furent rejetés de plus en plus au nord, vers la baie des Chaleurs ; ils y vivaient errants, dépourvus de toutes ressources, tirant presque exclusivement leur nourriture de la pêche. Pressés par la misère et exaspérés par le malheur, ils se risquaient quelquefois sur mer avec des embarcations de hasard, essayant de surprendre quelque caboteur anglais, pour y chercher des vivres et des ustensiles ; on ne sait comment ils pouvaient subsister avec leurs familles, dans le dénûment absolu au milieu duquel ils vivaient ; ils se trouvaient encore cependant, en 1761, au nombre de sept cent quatre-vingts sur la rive sud de la baie des Chaleurs. Mais l'animosité des Anglais alla les rechercher jusque dans ce lamentable refuge, et à cette époque une expédition commandée par Mackensie surprit ces bandes affamées et ramena à Halifax trois cent quatre-vingt-cinq prisonniers en haillons, à moitié morts de privations et de froid.

Après la retraite de Mackensie, il en restait plus de quatre cents épars çà et là dans la contrée ; on finit par

les perdre de vue; ils bâtirent quelques huttes, risquèrent quelques ébauches de culture, et Gessner, dans son *Histoire du Nouveau-Brunswick*, prétend qu'en 1770 le havre de Népisiguy était déjà plus ou moins peuplé sur ses deux rives; il ne faudrait pas cependant accepter aveuglément cette affirmation, car M. Placide Gaudet, dans ses recherches sur la famille *Haché Galland*, semble indiquer (*Moniteur acadien*, 27 janvier 1888) que les premiers habitants fixés à Népisiguy étaient des Doucet venant de Miscou, des Haché-Gallant venant de l'île Saint-Jean, et un Joseph Boudreau, lesquels seraient venus à Népisiguy entre 1780 et 1783. Cependant on peut croire que M. Gaudet entend dire que les habitants précités offraient, dans leur installation, un caractère plus rassis, plus solide, et des cultures plus suivies que celles de leurs prédécesseurs. L'état d'incertitude et de va-et-vient des établissements primitifs, dans cette région, justifierait parfaitement du reste cette manière de voir.

Il est donc permis de penser que, dès l'année 1770, il se trouvait quelques familles disséminées sur les rives de Népisiguy, s'occupant sans doute principalement de pêche, mais se livrant déjà à quelques essais de culture passagère. A côté d'eux vinrent se placer les nouveaux venus que désigne M. Gaudet comme ayant établi les premiers des maisons solidement construites et entourées de cultures réellement sérieuses. Avec ce commencement de stabilité la misère devint moins affreuse; à la place des campements, on vit s'élever des espèces de villages; il arriva même en ces quartiers quelques recrues fortuites venant du Canada et des pêcheries françaises de Terre-Neuve. C'est ainsi que se formèrent les premiers foyers de Népisiguy, de Caraquette, de Pokmouche, de Tracadie; en ce dernier lieu même, une rivière, dite la rivière des Caches, ne cessa jamais, dit-on, de fournir des retraites à

un certain nombre de familles acadiennes. Vers 1800, on pouvait déjà compter, dans le nord du Nouveau-Brunswick, huit ou neuf cents Acadiens, et Mgr Plessis, dans sa tournée de 1811, estime que de Tracadie au Ristigouche il se trouvait de neuf cents à mille Acadiens; ce rapport très-intéressant nous apprend que la pêche leur fournissait encore leurs principales ressources. Peu à peu cependant leur situation était devenue à peu près régulière : les Anglais les avaient d'abord tolérés tacitement, puis acceptés, et le 20 février 1784, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accorda des concessions de terres à trente-deux familles acadiennes établies à Caraquette. Il y avait longtemps déjà que de pareilles concessions avaient été délivrées dans le quartier de la baie Sainte-Marie, où les premiers titres de concession furent accordés *au cap Sable* en 1767 et à *Clare* en 1768; mais ces concessions, quoique tardives, nous montrent combien les réfugiés acadiens et leurs établissements avaient gagné de stabilité entre 1780 et 1810.

Tandis qu'une partie des Acadiens proscrits reconstruisait peu à peu de nouvelles colonies sur la baie Sainte-Marie, sur l'isthme de Shediak et sur le golfe Saint-Laurent, beaucoup d'hommes, et même de familles, étaient restés fugitifs et errants dans l'intérieur de la presqu'île. Échappés des mains des Anglais, tant à Port-Royal que dans le bassin des Mines, ces malheureux étaient campés dans des bois, dans des savanes désertes, avec le peu de bétail qu'ils avaient pu sauver.

La catastrophe qui venait de les précipiter dans une ruine complète les avait jetés à l'improviste dans un état de profonde misère et dans une anxiété inouïe pour leur avenir. Il leur fallait chercher d'abord quelque refuge retiré où ils pussent se fixer, au moins provisoirement : nous connaissons l'histoire de plusieurs familles qui par-

coururent alors la Nouvelle-Écosse, sortant par l'isthme de Shediak jusqu'à Miramichy, revenant dans la presqu'île, ou *vice versa*, sans pouvoir demeurer paisiblement nulle part, en vivant du produit de leur travail. Plusieurs moururent de misère, beaucoup furent capturés par les soldats anglais; le reste fut graduellement obligé, par le dénûment et les privations de toute nature, à se remettre entre les mains de leurs ennemis; quelques-uns s'engagèrent à travailler pour les colons anglais, à condition d'être nourris; et pour comble d'ignominie, ils furent obligés de réparer les digues de leurs propres marais, pour le profit de ceux qui usurpèrent leurs fermes; ces derniers s'étaient ainsi créé du même coup de superbes domaines et des esclaves pour les travailler à vil prix. C'est ainsi qu'à Menoudy (*quartier des Mines*), un nommé Desbarres, Français d'origine, après s'être fait adjudger une partie considérable des propriétés des Acadiens, en ramassa un certain nombre autour de lui pour les faire travailler, puis les fixa sur ses domaines, puis leur loua à des prix assez élevés les terres dont ils étaient propriétaires quelques années auparavant. Ce Desbarres avait été attiré en Acadie par les Anglais, avec plusieurs de ses compatriotes, afin d'exercer une influence active sur les habitants par la similitude du langage; et la plupart d'entre eux ne montrèrent qu'une grande dextérité à exploiter la misère des proscrits.

Le plus grand nombre fut entassé et interné aux environs d'Halifax; on les employait à des travaux publics, et les gens de cette ville, qui avaient si fort réclamé la proscription des Acadiens, finirent par s'en trouver embarrassés; à diverses reprises ils essayèrent d'envoyer ces malheureux dans la Nouvelle-Angleterre comme en 1755, mais les Yankees, instruits par l'expérience, refusèrent d'agréer ces envois, et lorsqu'il leur en fut expédié, ils

renvoyèrent impitoyablement dans la Nouvelle-Écosse les navires avec leur cargaison humaine. On fut donc obligé, à Halifax, d'endosser, bon gré, mal gré, la nécessité de les nourrir, de les utiliser et de les surveiller jusqu'à la paix de 1763. A cette époque, on en comptait encore environ sept cents dans cette ville, et ils furent mis en liberté. Beaucoup d'entre eux, chose bien surprenante après tant de traverses, étaient parvenus à conserver avec eux leurs femmes et leurs enfants. Quelques-uns descendirent au sud-ouest d'Halifax, à Prospect, et jusqu'à la Hève; Halliburton nous rapporte que le gouverneur leur concéda des terres qui avaient été accordées précédemment à des spéculateurs; ceux-ci avaient laissé le sol en friche, tandis que, ajoute-t-il, les nouveaux habitants y créèrent des propriétés importantes. Mais la plupart remontèrent vers le Nord, passant par Chezetcook, tout le long de la côte, jusque dans le détroit de Canseau, ainsi que nous l'avons dit plus haut, page 188.

C'est parmi ceux-ci que se trouvait la famille de M. l'abbé *Hubert Girouard*, qui fut curé d'Arichat et de Cheticamp; il résulte des récits que nous tenons de son père, que nous retrouvons ici une situation tout à fait semblable à celle des Acadiens de Sainte-Marie et du golfe Saint-Laurent : la pêche fut pendant longtemps la seule ressource et l'unique préoccupation de ces Acadiens, dispersés sur les rivages de Canseau. Ils vendaient assez bien leur poisson et recevaient en échange les denrées qui leur étaient nécessaires; ils s'étaient habitués à cette vie et ne désiraient point en changer. A Chezetcook, la population resta toujours presque exclusivement attachée à la pêche et au cabotage; mais parmi ceux qui remontèrent au delà du cap Canseau, quelques-uns exécutaient çà et là des cultures passagères; plusieurs même étaient d'avis d'adopter un genre d'existence plus sédentaire,

d'acheter des terrains, de s'adonner davantage à la production agricole; ils disaient qu'il fallait s'assurer de la possession du sol, afin de préparer l'avenir de leurs enfants. Mais un grand nombre ne voulaient point entendre parler de terres; dès qu'ils avaient quelque argent, ils préféraient le dépenser en amusements et en vêtements.

Les Girouard furent des premiers à se fixer sur le sol; le père de M. l'abbé Girouard, qui était né trente ans environ après la proscription, me parla des terrains achetés par son père avant l'arrivée des colons anglais, et des domaines bien plus importants qu'il avait achetés lui-même plus tard dans les environs de Tracadie. « J'em-
« ployais tout ce que je gagnais, me disait-il, à acheter
« des terres, soit pour la culture, soit pour le bois, soit
« comme réserves. C'est ainsi que je puis destiner main-
« tenant à chacun de mes enfants une belle ferme, bien
« établie et productive. Plusieurs de mes camarades se
« raillaient des privations que je m'imposais à ce pro-
« pos; mais heureusement que je parvins à en entraîner
« beaucoup d'autres à ma suite, et les nombreuses acqui-
« sitions qui furent faites alors, quand les riches terrains
« qui nous entourent étaient encore à vil prix, font au-
« jourd'hui notre force et notre richesse dans ce canton. »
Voilà comment se formèrent les premières colonies des Acadiens sur le détroit de Canseau, à Tracadie et à Pomquet, si bien qu'en 1784, lorsque surgirent sur cette côte les premiers établissements anglais, il s'y trouvait un certain nombre de fermes acadiennes fort bien munies de terrains en culture et de terres à bois. (Halliburton.)

Dans les îles Madame vivaient déjà depuis assez longtemps des fugitifs qui n'avaient jamais été fort inquiétés dans ces contrées absolument désertes; des matelots et pêcheurs français, quelques Acadiens vinrent aussi d'Halifax se joindre à eux, de telle façon que M. l'abbé Lar-

tigues, rendant compte de sa tournée dans le golfe, en 1803, estima que sur les rivages de Canseau, à Tracadie et à Pomquet, aux îles Madame et dans l'île du Cap-Breton, il demeurait mille quatre cent quatre-vingt-quatre Français.

La population de l'île Saint-Jean avait disparu presque tout entière par la proscription et l'émigration, entre 1758 et 1760. Cependant plusieurs familles étaient parvenues à échapper aux Anglais et à se maintenir dans l'intérieur; les vieilles traditions acadiennes parlent constamment de l'intercourse continuelle qui régnait entre l'île et la terre ferme; lorsqu'une bande d'Acadiens était serrée de trop près sur les côtes de la presqu'île, elle passait dans l'île avec de petites chaloupes, et elle repassait vers la côte dès qu'elle était traquée dans l'île, et ils ne se gênaient même pas, paraît-il, pour faire main basse sur les embarcations anglaises qui côtoyaient le littoral. Quoiqu'il en soit, il finit par s'établir une certaine quantité d'habitants dans l'île, car, à partir de 1770, on voit fréquemment des familles venir de l'île Saint-Jean pour se fixer dans les nouvelles colonies du golfe; ces familles semblent même avoir apporté avec elles plus d'avances et d'outillage que n'en possédaient ordinairement les autres proscrits. Lors de la visite épiscopale de 1803, on attribua à l'île six cent quatre-vingt-sept habitants français, et il est probable qu'il y en avait davantage, puisqu'en 1812 ce chiffre était presque doublé.

Nous demanderons maintenant au lecteur la permission de suspendre un instant la suite de ce récit. Nous avons vu plus haut que la moitié presque de la population acadienne avait été violemment arrachée de ses foyers, que ces proscrits avaient été dispersés dans les contrées voisines de l'Acadie et trainés jusqu'en Europe; il est temps de suivre leurs pérégrinations et d'indiquer quelle fut leur destinée ultérieure.

CHAPITRE XVI

HISTOIRE DES ACADIENS DISPERSÉS EN EUROPE.

En 1754, avant la terrible proscription qui éclata l'année suivante, nous avons évalué (chapitre xiv) la population totale de l'Acadie à 16,000 âmes, sans y comprendre toutefois les habitants de l'île Saint-Jean. On peut donc présumer qu'au moment de la dernière proscription, celle qui eut lieu dans l'île Saint-Jean en 1758, le nombre des Acadiens avait dû dépasser 18,000 en 1754; que sont devenues ces 18,000 âmes?

On embarqua environ 6,500 personnes à diverses époques à destination des États-Unis; mais comme il en fut réexpédié 1,500 en Angleterre, sur les quatre ports de Liverpool, Southampton, Penryn et Bristol, nous ne pouvons imputer réellement aux États-Unis que 5,000 Acadiens prisonniers.

Dans le territoire qui forme aujourd'hui le Nouveau-Brunswick, il se réfugia à diverses époques plus de sept mille Acadiens, savoir : la population presque entière du district de Beaubassin, c'est-à-dire au moins quatre mille personnes; plus les réfugiés qui, de tous les districts de l'Acadie, étaient venus se ranger sous la direction de l'abbé Le Loutre à Shediak, soit onze cents personnes. (Voir Rameau, *France aux Colonies*, 1^{re} partie, pages 133 et 134.) Plus 2,000 réfugiés qui, de l'île Saint-Jean, se jetèrent sur toutes les côtes du golfe en 1758, soit 7,000.

Dans l'intérieur de la presqu'île, 500 à 600 Acadiens vivaient dispersés parmi les Micmacs; et enfin 5,500 avaient été transportés en Europe, savoir : 1,500 réexpédiés des États-Unis en Angleterre, et 4,000 expédiés de l'île Saint-Jean en Angleterre et en France, l'année 1758. Telle fut la distribution des 18,000 Acadiens que nous avons mentionnés ci-dessus. Poursuivons maintenant cette recherche jusqu'en 1766, époque où les Acadiens, profitant de la paix, cherchaient de toutes parts à s'installer d'une manière stable dans les divers cantons où l'on tolérait leur retour; nous trouvons alors :

1° 2,700 à 2,800 restés dans le Nouveau-Brunswick ou dans la presqu'île, et 1,500 qui étaient venus les rejoindre à diverses reprises, des États-Unis; voilà pour l'Acadie.

2° 2,500 étaient passés du Nouveau-Brunswick au Canada, tant par terre que par mer, et 500 vinrent par terre des États-Unis au Canada s'établir au sud de Montréal, aussitôt après la paix.

3° 3,500 avaient été répartis dans différents ports de France : les uns provenant de divers débarquements opérés directement sur ce littoral, les autres libérés des prisons anglaises au moment de la paix.

En additionnant tous ces groupes, on obtient un total de 10,500 personnes; ce serait donc encore 7,500 dont il resterait à justifier sur les 18,000 que nous avons mentionnés plus haut, mais ce reste était encore plus considérable en réalité, car il faut aussi tenir compte des naissances qui eurent lieu de 1750 à 1766.

En toute autre circonstance on eût trouvé certainement parmi ces 18,000 Acadiens six ou sept cents naissances chaque année, et par conséquent un accroissement de plus de 5,000 âmes durant ces huit ans.

Mais on comprend facilement combien la natalité dut être faible à travers de si violentes commotions; sup-

posons qu'il n'y ait eu que 2,000 naissances pendant cette période, ce serait donc 20,000 personnes qu'il faudrait porter en ligne au lieu de 18,000; or, comme nous n'avons encore trouvé de justification que pour 10,500 Acadiens vivants en 1766, il resterait encore 9,500 personnes dont il faudrait rechercher la destinée.

Ce chiffre ne peut représenter que ceux qui sont morts ou qui sont demeurés affaiblis, découragés, délaissés dans les lieux où ils avaient été captifs. Combien, au moment de la paix, y avait-il de ces captifs dispersés dans les États? Le calcul est assez facile à faire : ils étaient entrés 5,000 dans les colonies anglaises, et nous avons déjà constaté que 1,500 d'entre eux retournèrent en Acadie, et que 500 autres passèrent au Canada par terre, où ils s'établirent au sud de Montréal; 3,000 seraient donc restés parmi les Anglo-Américains.

Mais ici faut-il encore faire état de la mort. La mortalité a dû être considérable en effet, dans de si cruelles circonstances; il n'est pas possible, il est vrai, de préciser ces pertes, mais nous savons, par les travaux de William Read (Société historique de Pennsylvanie), par les plaintes nombreuses et lamentables portées devant la législature du Massachusetts, par les actes de cette même législature (mistress Williams), par les récits de M. Gilmory-Shea sur l'État de New-York dans sa revue d'octobre 1884, par le voyage de l'abbé Robin dans le Maryland pendant la guerre de l'indépendance, que les souffrances très-vives, les privations de toutes sortes très-intenses, déterminèrent des maladies nombreuses, graves et souvent mortelles.

Sans prétendre que l'état sanitaire fût aussi effrayant que celui des Acadiens dans les ports d'Angleterre (où succombèrent la moitié des prisonniers), nous considérons que 30 pour 100 des proscrits (soit 1,500 âmes) laissèrent leur dépouille mortelle sur la terre étrangère; il ne nous

reste donc plus à prendre en compte, comme existant aux États à la fin de la proscription, que 1,500 Acadiens. Ceci porte le chiffre des Acadiens vivants en 1766 à 12,000; la part de la mort avait été de 8,000 victimes en dix ans.

Voici maintenant le détail de ce lugubre mémoire des morts, dont le fossoyeur de Philadelphie a écrit la dernière page en 1766 : 600 ont succombé en Angleterre dans les quatre ports précités; 490 environ sont morts par naufrage, durant le transport des captifs de l'île Saint-Jean en Europe; sur le reste de ces captifs, 900 paraissent avoir succombé durant leur séjour en Angleterre et en France; 1,500 périrent aux États-Unis, comme nous l'avons évalué ci-dessus. Total : 3,500 décès survenus hors de leur pays.

Quant aux 4,500 disparus dont nous avons encore à rendre compte : ils succombèrent sous la maladie, la faiblesse de l'âge, la vieillesse et la misère, durant les parcours incessants auxquels ils furent assujettis pour échapper aux persécutions de leurs oppresseurs. Ils pratiquaient du reste quelquefois des retours offensifs contre ceux-ci, afin de pourvoir à leurs nécessités en exécutant des razzias à travers les nouvelles colonies anglaises. Dans ces expéditions, ils capturaient de temps à autre quelque'un de ces colons spoliateurs qui avaient occupé leurs héritages; ils ne leur faisaient point de mal, mais ils les gardaient captifs et les forçaient à partager leur vie de privations et de douleur.

C'est ainsi que fut arrêté par quelques-uns de leurs rôdeurs un colon d'Annapolis nommé *Witherspoon*; un de ceux peut-être qui les avaient supplantés dans leurs fermes! Entraîné dans l'intérieur de la presqu'île, et de là à Miramichy, il fut emmené avec tous leurs captifs, dans les interminables voyages que les Acadiens accomplissaient à travers les bois et les montagnes; il passa plusieurs

années dans cette triste compagnie, et tint une espèce de journal de sa vie; on a retrouvé une partie de ce registre, il y a peu d'années, et la Société historique de la Nouvelle-Écosse l'a publié dans ses Annales.

Rien ne peut mieux donner une idée nette de l'existence de ces familles proscrites, des souffrances qu'elles enduraient, de leurs aventures et de leur misère.

On comprend alors quelle mortalité a dû sévir parmi ces hordes affamées, vêtues de haillons et de peaux de bêtes, et l'on s'explique comment les réfugiés du Nouveau-Brunswick perdirent 4,500 des leurs, c'est-à-dire les deux tiers de leur effectif, puisque lors de la convention avec le colonel Frye, en novembre 1759, il ne se trouvait guère plus de 1,500 Acadiens dans le Nouveau-Brunswick. Ils y séjournèrent pendant sept hivers consécutifs, sous l'étreinte du froid, dans la neige et sous la pluie glacée; se nourrissant d'aventure avec du poisson, du gibier, quand ils en trouvaient, avec des racines quand ils n'avaient rien d'autre. Changeant incessamment de résidence, en quête de leur grossière nourriture, ils étaient à peine abrités dans des huttes que l'on bousillait à la hâte, à chaque station nouvelle.

C'est là, dans les savanes aux sapins rabougris, que des milliers d'êtres humains sont morts d'une mort désolée, épuisés par les privations et saisis par le froid. Ils avaient pourtant connu de meilleurs jours; leur âme modeste et douce avait été bercée dans l'affection et dans l'espérance, et ils mouraient navrés par le désespoir, abandonnés et perdus dans le désert! Longfellow a dit des exilés captifs :

Sur la pierre-des tombeaux leur histoire est écrite!

Mais ceux-ci, plus malheureux encore, ont été ensevelis

sous les débris des arbres écroulés. Ils sont toujours là, gisant dans cet ossuaire sauvage; jamais aucun souvenir de leurs petits-enfants ne viendra rejoindre leur pensée, car on ne sait où ils sont morts, et leurs noms, voués à l'oubli, n'ont jamais été gravés sur ces affreux tombeaux.

Nous venons donc de constater que 8,000 Acadiens étaient morts avant 1766, et qu'il en restait 12,000 dispersés en plusieurs groupes en divers pays. Il nous reste maintenant à indiquer rapidement ce que sont devenus ces douze mille survivants de la proscription. Voici comment ils étaient répartis :

Aux États-Unis, 1,500; — au Canada, 2,500; — en France, 3,700; — dans l'ancienne Acadie, 4,000 à 4,300. Suivons-les par ordre :

1° Acadiens restés dans les États. — Sur les 1,500 Acadiens restés dans la Nouvelle-Angleterre, en Pennsylvanie et au Maryland, 418 partirent de New-York pour Saint-Domingue en 1764. (Rameau, *France aux Colonies*, page 140, 1^{re} partie.) Puis, au moment de la guerre de l'indépendance, en 1774, un certain nombre d'entre eux furent enrôlés en un corps spécial pour marcher contre les Anglais du Canada; après la guerre, ils reçurent des terres sur le lac Champlain, à Chazy; — ils s'y établirent. Leurs descendants y vivent encore aujourd'hui; mais cette contrée ayant été séparée du Canada après la guerre, nos Acadiens, privés de tout clergé français et de tout voisinage français, perdirent peu à peu leur religion, en même temps que l'usage de leur langue.

Lorsqu'ils furent visités, après 1830, par l'abbé Mignaut, par messires Bélanger, Sasseville et autres missionnaires canadiens, le clergé anglais du diocèse de New-York les avait complètement perdus de vue; il était trop tard pour réparer cette négligence, en s'appuyant sur le souvenir

conservé de leurs traditions et de leur origine, pour les ramener à la religion de leurs pères. Ces prêtres canadiens firent revivre sur les bords du lac Champlain une catholicité nouvelle, en sauvant de l'apostasie une couche nouvelle d'émigrants canadiens; mais les anciens catholiques de 1780, ces fils des Acadiens martyrs de la foi, sont devenus Anglais et protestants, ou plutôt indifférents à tout sentiment religieux.

C'est un grand bienfait de Dieu, lorsque la religion et la tradition se donnent un mutuel appui; il en naît une force morale que les natures un peu grossières méconnaissent trop souvent; il faut, au contraire, la ménager avec soin toujours, et dans ce siècle matérialiste, il est à désirer que cette leçon du passé puisse être utile au présent et à l'avenir de l'Église en Amérique.

Après l'installation de ces Acadiens sur le lac Champlain, il ne resta guère plus dans l'intérieur des États-Unis que cent à cent vingt familles acadiennes; la plupart résidaient dans le Maryland, où le voisinage de nombreux catholiques avait rendu leur situation un peu moins pénible. Là, ils se sont fondus peu à peu, mais non sans déperdition, avec les habitants qui les entouraient, et l'on nous a assuré que, parmi leurs descendants, on pouvait compter quelques-unes des meilleures familles catholiques de Baltimore.

2° Acadiens émigrés au Canada. — Il est assez difficile d'en préciser absolument le nombre; les uns vinrent par mer, avec des embarcations de toute nature; d'autres par terre, en traversant les montagnes qui séparent le bassin du Ristigouche de celui du Saint-Laurent; d'autres enfin, venant des États-Unis au Canada par la frontière de terre.

C'est en bloc et par aperçu que nous les estimons à deux mille cinq cents : — ce que nous savons de plus

positif, c'est par l'arrivage des bateaux. — Deux dépêches de l'intendant Bigot, du 27 octobre 1756 et du 15 février 1758 (*Appendix*, 4^e partie, n^o VIII), nous apprennent qu'il arriva en cette année, par diverses barques, plus de 1,500 Acadiens à Québec, dont 400 moururent de la petite vérole. Mais il en était arrivé avant cette époque; il en arriva encore après, toujours par eau! A ces arrivages il faut ajouter les caravanes grosses et petites qui vinrent par terre; de plus, nous avons établi qu'il en survint des États-Unis, par la région du lac Champlain, près de 500, lesquels s'installèrent au sud de Montréal, au lieu qui s'appelle encore aujourd'hui l'Acadie, comté de Saint-Jean.

On voit donc aisément que ce chiffre de 2,500 est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Il est vrai que beaucoup d'entre eux moururent soit en route, soit après leur arrivée, et qu'en réalité on ne peut compter comme véritablement établis au Canada que ceux-là qui survécurent; mais lorsque l'on pense qu'en 1758 on en signale déjà 400 comme étant morts de la petite vérole, on s'expliquera comment nous avons maintenu ce nombre de 2,500, bien qu'il fût certainement fort inférieur à celui des émigrants qui partirent des bords du golfe Saint-Laurent pour se réfugier au Canada.

Ces malheureux arrivèrent pour la plupart dans le plus grand dénûment, et quand on songe à l'état de misère qui régna dans la Nouvelle-France à partir de 1758, on peut se faire une idée des conditions déplorables qui accompagnèrent l'installation de ces émigrés, déjà fatigués par les privations et par le chagrin. Dépourvus de toute avance, ils ne pouvaient espérer que des secours bien médiocres de la part du gouverneur, qui, lui-même, était aux expédients pour nourrir l'armée. La population fut elle-même hors d'état de les secourir. A partir de 1757,

le pays tout entier fut alors tellement écrasé de réquisitions, vivres, charrois et services personnels, que chaque famille conservait à peine le nécessaire, et que beaucoup d'entre elles parvinrent difficilement à pourvoir aux travaux de culture les plus restreints.

Cette situation était d'autant plus pénible que les colons acadiens avaient été généralement plus riches que ne l'étaient les colons canadiens; bien que leurs mœurs fussent restées très-simples, ils étaient habitués à plus d'aisance et de confort. Cependant ils firent face à ces difficultés avec énergie et avec habileté. J'ai appris des Canadiens qui habitent les contrées où ils vinrent se fixer, qu'une tradition constante, dans les vieilles familles du pays, consacre le souvenir de leur adresse, de leur expérience agricole et des progrès qu'ils vulgarisèrent partout autour d'eux, par leurs procédés de culture.

Les principaux groupes de leurs établissements se trouvaient à Nicolet et à Bécancourt, comté de Nicolet, à Saint-Jacques-l'Achigan, comté de Montcalm, et enfin dans le canton qu'on a appelé l'Acadie ou Ligne acadienne, comté de Saint-Jean. D'autre part, plusieurs d'entre eux restèrent dans la ville de Québec et même dans celle de Montréal, deux cités où l'on compte aujourd'hui un bon nombre de leurs descendants. Il serait difficile d'établir pour quelle proportion ces Acadiens figurent en ce moment dans la population du Canada, car ils se sont extrêmement mélangés peu à peu avec les habitants de toute la contrée; mais en prenant pour base l'établissement de deux mille cinq cents Acadiens en 1758, il est probable, d'après les calculs statistiques généralement acceptés aujourd'hui sur la progression des Français en Amérique, il est probable, dis-je, que la descendance des Acadiens comptait en 1881 pour quatre-vingt mille âmes parmi les Canadiens-Français, tant au Canada même que dans les pays limitrophes;

ils formaient donc un vingtième de cette population prise dans son ensemble.

Mais plusieurs d'entre eux ont occupé des situations considérables dans le clergé, le commerce, la politique et même dans la littérature : l'abbé Hébert, l'excellent et célèbre curé de Kamouraska ; l'abbé Girouard, fondateur de Saint-Hyacinthe ; M. Gaudet, qui fut longtemps député du Nicolet au Parlement canadien ; le docteur Landry, professeur de médecine à l'Université Laval, étaient descendants de ces Acadiens réfugiés. Les frères Thibaudeau, fondateurs de la plus puissante maison de commerce du Canada, sont les arrière-petits-fils du meunier Thibaudeau, seigneur de Chipody.

3° Acadiens réfugiés en France. — Trois envois principaux de captifs acadiens furent expédiés en Europe : 1° Quinze cents Acadiens saisis tardivement en 1755 dans le quartier des Mines et ailleurs, ayant été d'abord envoyés à Boston et sur le littoral des autres provinces anglo-américaines, furent réexpédiés sur Halifax. Lawrence s'en débarrassa en les dirigeant sur l'Angleterre, en 1756.

2° Les Acadiens pris au cap Sable, c'est-à-dire à Pubnico, en 1759, ont été envoyés en Angleterre ou en France, à la fin de cette même année, au nombre d'environ deux cents, y compris cinquante venant de la rivière Saint-Jean.

3° Les Acadiens habitants de l'île Saint-Jean, que le misérable et féroce amiral Boscawen réduisit en captivité après la capitulation de l'île en 1758 : il les entassa, au nombre de plus de quatre mille, dans les navires qu'il put ramasser à la hâte, et les mit en mer à tous risques et périls. Quelques-unes de ces barques étaient vieilles et faisaient eau, et une tradition très-constante rapporte que plusieurs d'entre elles furent abandonnées en mer par leurs équipages et qu'elles sombrèrent avec leur chargement

désespéré. Les autres vaisseaux parvinrent en Europe, et nous retrouvons après la paix, dans divers ports de France, les survivants de ce lugubre convoi ¹.

Quel fut le sort de ces trois groupes de proscrits? C'est ce que nous allons examiner rapidement :

§ 1^{er}. — Lorsque les gens de la Virginie et du Massachusetts eurent refusé de recevoir certains navires chargés d'Acadiens, ceux-ci furent expédiés en Angleterre, où ils paraissent être parvenus en 1757. Trois cents furent conduits à *Bristol*, trois cent trente-six à *Liverpool*, et deux autres cargaisons formant ensemble six à sept cents personnes débarquèrent à *Peryn* et à *Southampton*. Ces prisonniers furent généralement assez maltraités et souffrirent beaucoup pendant leur séjour dans ces ports de mer, qui dura près de sept ans. Les privations, le chagrin et les maladies enlevèrent les deux cinquièmes de leur effectif.

Lors des préliminaires de la paix en 1762, le duc de Nivernais, ayant été envoyé de France en Angleterre, chargea M. de la Rochette de les visiter, visite qui s'effectua dans les derniers jours de décembre 1762, jusqu'à la fin de janvier 1763. Le rapport de M. de la Rochette mentionne qu'il ne trouva plus que sept cent quatre-vingt-six Acadiens encore vivants, hommes, femmes et enfants, qui languissaient là depuis tantôt sept ans; on leur avait adjoint quatre-vingts Français capturés par les Anglais en diverses circonstances ².

D'autres Acadiens avaient-ils été internés dans divers ports d'Angleterre? Le rapport semble l'indiquer, mais sans rien préciser. Quoi qu'il en soit, les prisonniers furent

¹ Casgrain, *Pays d'Évangéline*, p. 247, et plusieurs autres auteurs.

² Rameau, *France aux colonies*, 1^{re} partie, page 139. — Casgrain, *Pays d'Évangéline*, page 190.

transportés en France après la paix, et ils y rejoignirent les Acadiens réfugiés qui se trouvaient déjà disséminés dans les ports de Granville, de Saint-Malo, de Boulogne et de Morlaix.

On fit bien des plans et beaucoup de projets afin de procurer à ces pauvres gens un foyer et des moyens d'existence dont ils pussent tirer bon parti : les uns proposèrent de les envoyer en Corse, les autres dans les Landes. Ces propositions n'eurent pas de suite, mais on en fit partir par détachements pour Saint-Domingue, pour la Guyane, pour les îles sous le Vent et pour les Malouines. Nulle part ils ne purent se fixer ni créer d'établissements prospères ; ils étaient dépaysés et très-éprouvés par des climats si différents du leur !

Nous noterons seulement les deux tentatives qui ont eu des résultats sérieux et un effet utile pour ceux qu'elles intéressaient. La première est due aux soins de M. l'abbé Le Loutre. Voici dans quelles circonstances.

L'abbé Le Loutre, après avoir passé bien des années à soutenir les Acadiens dans les épreuves de leur lutte contre les Anglais, fut pris par ceux-ci en 1758 et enfermé au château de Jersey jusqu'à la paix ; il rentra alors en France : sa première pensée fut pour les Acadiens. Il se rendit à Morlaix, où étaient précisément en dépôt les prisonniers qui venaient de sortir des ports de l'Angleterre. Après avoir un peu relevé leur courage et s'être concerté avec eux, il se transporta à Rennes, où les états de Bretagne allaient se réunir, et il obtint de leur bienveillance qu'il serait accordé à ses protégés des concessions gratuites de terres. Celles-ci devaient être prises sur des terrains domaniaux situés dans l'île de Belle-Ile, sur lesquels seraient préparés des lots pour les soixante-dix-sept familles acadiennes qui étaient à Morlaix.

L'abbé Le Loutre partit alors pour Versailles, où il par-

vint à faire doter chacun de ces lots d'une maison, d'une vache, d'un cheval, de trois brebis et des outils nécessaires : il put donc à son retour, en novembre 1765, installer lui-même ces quatre cents personnes, auxquelles le Roi assurait ainsi une demeure et en plus la ration militaire pendant un certain temps; il était aussi alloué six sols par jour pendant cinq ans, à chacun de ceux qui étaient nés en Angleterre durant la captivité, et pareille somme fut promise pour leur vie durant à ceux qui étaient nés en Acadie.

Le 12 janvier 1767 le parlement de Rennes rendit un nouvel arrêt, prescrivant aux recteurs des paroisses de Belle-Ile de faire en présence de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, ancien vicaire général de Québec, directeur des Acadiens établis à Belle-Ile, un état de ces émigrés, contenant, autant que possible, tous les détails relatifs à chaque individu : le lieu de la naissance, pour lui, pour sa femme et pour ses enfants; les dates de décès, de mariages; tous les détails enfin qu'il pourra fournir sur ses ascendants et sur sa parenté.

En conséquence, le 5 février suivant, comparurent à *Palais*, en présence du curé, M. Chollet, et de M. Le Loutre, les Acadiens des environs. Leurs déclarations furent consignées sur un registre encore existant : on y voit figurer les familles Granger, Richard, Daigle, Leblanc. Les Daigle ou Daigre et les Leblanc sont devenus très-nombreux; on les compte maintenant par centaines. Ces derniers ont pu établir leur filiation jusqu'à leur ancêtre Daniel Leblanc, parti de France en 1661 pour aller s'établir à Port-Royal. Tous les mariages, les naissances et les décès de la famille sont notés dans le registre jusqu'au déclarant : *Honoré Leblanc*, dont la femme, Marie Trahan, était morte à Liverpool en 1763; quatre de ses fils sont inscrits avec lui comme résidant à Belle-Ile,

une de ses filles comme étant mariée à Morlaix à un Daigle ; leur nombreuse descendance a toujours prospéré dans le pays ; plusieurs d'entre eux sont à présent capitaines de la marine marchande, bien que le plus grand nombre des leurs soient demeurés attachés à la culture de la terre, comme presque tous les Acadiens.

Le même travail fut opéré dans les autres paroisses de l'île ; parmi les noms qu'on trouve encore en grand nombre à Belle-Ile, dans la colonie acadienne, on peut citer, dit l'abbé Le Tallec (vicaire à Palais en 1860), à l'obligeance duquel nous devons tous ces détails : les *Granger, Mélançon, Martin, Trahan, Gautherot, Landry, Aucoin, Girouard, Boudrot, etc., etc.*

L'abbé Le Loutre demeura au milieu de ces malheureux proscrits dont il avait si utilement servi la cause : on retrouve encore sa signature au bas d'une requête qu'il avait faite en leur faveur, le 31 mars 1769. A la fin du registre des déclarations se trouve une note signée par l'abbé Le Loutre, qui contient en substance l'histoire de ces malheureuses familles :

« Les Acadiens placés dans cette île ont été transportés
« par les Anglais à Boston et autres colonies anglaises,
« au mois d'octobre 1755 ; de ces colonies, ils ont été
« transférés en la vieille Angleterre et dispersés en divers
« endroits du royaume, dans le courant de l'année 1756.
« En 1763, après le traité de paix, ils ont été transportés
« en France sur les gabares du Roy et placés en deux
« ports de mer : Saint-Malo et Morlaix. En 1765, dans le
« courant du mois d'octobre, ils sont venus en cette île
« par ordre de Mgr le duc de Choiseul. »

Nous avons en outre reçu de nouveau, en 1762, de M. Le Tallec, vicaire à Belle-Ile, divers détails assez curieux ; ainsi il nous signale que la lecture des déclarations et des actes indique à chaque instant que ces fa-

milles acadiennes ont été disloquées, que leurs membres ont été transportés en différents lieux, changeant fréquemment de résidence et dirigés, les uns sur un point, les autres ailleurs.

§ 2. — Les Acadiens saisis au cap Sable et envoyés en Europe, en 1759, avaient été presque tous capturés sur la seigneurie de *Pobomcoup*, au quartier du cap Sable, de à l'extrémité sud-est de la Nouvelle-Écosse. La seigneurie de *Pobomcoup*, aujourd'hui *Pubnico*, appartenait à la famille Mius d'Entremont, qui y résidait depuis 1650, avec un petit nombre de tenanciers.

Situé en un canton extrêmement retiré, entouré de roches très-escarpées qui bordaient un littoral dangereux et redouté par les marins, ce manoir un peu sauvage échappa pendant plus d'un an, après l'édit de proscription, à toute atteinte de la part des Anglais; il servit même de refuge à quelques-uns des habitants fugitifs de la vallée de Port-Royal. Enfin, en 1756, un nommé *Preeble*, de la Nouvelle-Angleterre, une sorte de corsaire qui était aux gages du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, entreprit, sur les instructions de Lawrence, d'aborder cette côte; il y surprit plusieurs membres de la famille d'Entremont et quelques habitants, qu'il prit à son bord; mais la majeure partie des gens établis à *Pobomcoup*, ayant pris les armes, l'arrêtèrent dans sa marche, lui tuèrent quelques hommes et le forcèrent à se rembarquer.

Preeble continua donc sa route sur Boston, et adjoignit les prisonniers qu'il avait faits à ceux que l'on avait déjà déposés dans le port de cette ville en 1755. Les d'Entremont et autres gens de *Pobomcoup* qui furent en cette circonstance mis en captivité dans le Massachusetts, au nombre de sept ou huit familles, furent précisément ceux

qui vinrent en 1766 repeupler la presqu'île de Pobomcoup.

Mais ceux qui avaient forcé Preeble à se retirer remontrèrent la rivière, afin de se mettre à l'abri chez les sauvages, en emmenant l'abbé Desenclaves, qui s'était réfugié en ces quartiers. Ils vécurent ainsi mêlés avec les Micmacs jusqu'à la fin de 1758. A cette époque, se trouvant dépourvus de toutes choses et réduits aux dernières extrémités, ils adressèrent une supplique au gouverneur du Massachusetts, *Pownal*, à la suite de laquelle ils lui proposaient une lamentable capitulation. Ils furent donc amenés à Halifax en juillet 1759, hâves, défaits, hérissés, à moitié morts de misère; ils étaient 151, formant 40 familles, savoir : 4 familles d'Entremont, 6 familles Landry, 3 ou 4 Granger, et plusieurs familles Amiraut, Belliveaux, Melanson, Boudrot, Duon, Le Blanc, Moulaison et Vigé, tous de la seigneurie de Pobomcoup, plus quelques gens de la vallée de Port-Royal réfugiés en ce quartier.

Arrivés à Halifax, on leur adjoignit plusieurs familles acadiennes capturées sur le fleuve Saint-Jean : des Bellefontaine, des Bergeron, des Paré, etc. Ils furent tous expédiés en Europe le 9 novembre 1759. Ont-ils été conduits en Angleterre, d'où ils seraient revenus en France après la paix? ou furent-ils directement débarqués en France? Nous n'avons malheureusement sur ce point aucune donnée suffisante, mais il résulte d'une mention qui est en tête de l'état des réfugiés en 1783, que les d'Entremont résidaient à Cherbourg depuis 1760; et il est constaté dans l'état de 1767 que Joseph Landry, provenant du même convoi, s'est marié en deuxièmes noces, à Cherbourg, avec Marie-Madeleine Varangue, en 1762 ou 1763 au plus tard.

Il est donc bien certain que s'ils ont été en Angleterre, ils y sont restés très-peu de temps, puisque, partis d'Hali-

fax en novembre 1759, ils étaient déjà à Cherbourg en 1760. On peut même en conclure que leur transport direct en France paraît très-probable, bien qu'il soit difficile d'expliquer comment, en pleine guerre, ce voyage et ce débarquement ont pu s'effectuer ainsi entre Halifax et Cherbourg. C'est dans cet état de 1767, ci-dessus mentionné, que l'on trouve pour la première fois quelques détails sur leur situation en France : ils paraissent avoir été, dès leur arrivée, installés à Cherbourg, où on leur avait alloué des secours de subsistance; mais on ne voit figurer sur cette liste que 70 ou 75 personnes provenant du cap Sable, tandis qu'au départ d'Halifax on avait embarqué 151 habitants de cette localité; qu'était donc devenu le reste de ces réfugiés?

Il est permis sans doute de supposer que ce dernier état dressé à Cherbourg est incomplet, car il a été rédigé évidemment pour mettre en lumière tous ceux qui tenaient à la famille d'Entremont par des liens d'alliance ou de parenté, afin d'attirer particulièrement sur eux les secours administratifs; peut-être a-t-on donc négligé d'y faire figurer plusieurs de ceux qui avaient été saisis au cap Sable; mais ce fait seul serait insuffisant pour expliquer un écart aussi grand entre 151, chiffre du départ, et celui de 70 que présente l'état de 1767. On peut donc croire que quelques-uns de ces émigrés se seront laissé entraîner dans une de ces nombreuses entreprises coloniales qui surgirent à cette époque.

Saint-Domingue, les Antilles, la Guyane, les îles Malouines, Miquelon, attirèrent successivement l'attention des libertins étourdis et incapables qui gouvernaient alors la France; nous ne pensons pas que le petit groupe de Cherbourg ait fourni beaucoup de recrues aux colonies tropicales, mais il serait possible que, parmi ces familles de pêcheurs, un certain nombre ait consenti à partir pour

Miquelon, où beaucoup d'Acadiens cherchèrent un refuge, et où l'on retrouvait les occupations et les habitudes qui formaient le fond de leur existence à Pobomcoup.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les d'Entremont, qui formaient la famille principale et le centre de toutes les autres, ne prirent point parti dans ces expéditions, non plus que ceux qui leur tenaient de très-près. Ils restèrent à Cherbourg, vivant misérablement des subsides qu'on leur allouait et du produit de leurs pêches sur la côte; les listes officielles montrent clairement que ce groupe des Acadiens de Cherbourg va sans cesse en s'étiolant et en décroissant : non-seulement leur nombre diminue par les morts, mais on ne trouve presque plus de naissances. Parmi ces familles qui possédaient un rang distingué, une importance considérable, et qui tombaient au dernier degré de la pauvreté, les effets d'un chagrin désespéré se font cruellement sentir; un bon nombre de jeunes gens ne se marient pas, et les filles s'enveloppent avec une certaine dignité dans un célibat indéfiniment prolongé.

Quand survint la Révolution, on perdit de vue les proscrits, les secours furent supprimés et les souffrances durent être cruelles; nous avons fait d'inutiles efforts pour suivre, après cette époque de misère générale, la trace des malheureux exilés du cap Sable; un de nos officiers de marine les plus distingués, M. l'amiral de Boissoudy, dont j'ai l'honneur d'être le parent, a bien voulu, étant alors capitaine de vaisseau attaché à Cherbourg, m'aider dans mes recherches : il a reconnu à la mairie un certain nombre d'actes relatifs aux d'Entremont, aux Landry, Duon, Amiraux, Granger, etc., mais à partir de 1800, ces actes deviennent de plus en plus rares; le dernier d'Entremont que mentionnent les registres, c'est Joseph Mius d'Entremont, qui meurt en 1828 âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Un vieillard nommé Asselin, qui vivait encore à Cherbourg il y a une quinzaine d'années, raconta à M. de Bois-soudy que, dans sa jeunesse, il avait bien connu plusieurs de ces familles acadiennes; qu'il avait même été à l'école avec des d'Entremont, mais que, peu à peu, tous ces Acadiens s'étaient dispersés, et que depuis longtemps on n'avait plus parlé d'aucun d'entre eux. Les Mius d'Entremont qui sont restés en Acadie, et qui sont en grand nombre dans le comté d'Yarmouth (Nouvelle-Écosse), m'ont dit cependant, lorsque j'eus l'honneur de les visiter à deux reprises différentes, qu'il existait encore à Cherbourg une famille acadienne nommée Granger, avec laquelle ils avaient toujours conservé des relations de parenté, et qu'ils ne désespéraient point de rejoindre en France deux familles qui portaient le nom de d'Entremont.

Nous raconterons du reste, avec plus de détails, l'histoire de la famille d'Entremont dans l'*Appendix* de ce volume, et plus tard dans la Revue du Canada. Nous nous contenterons de constater ici la fin lugubre de toutes les branches de cette illustre famille, qui furent jetées par la proscription sur les côtes de France en 1760. Comme presque tous les autres Acadiens échoués avec eux à Cherbourg, les d'Entremont s'affaissèrent peu à peu de malheur en malheur. Les plus valides s'engageaient sur les navires comme charpentiers ou matelots; les autres vivaient d'industries besogneuses et précaires et de quelques subsides du gouvernement; les noms des réfugiés sont presque toujours accompagnés de cette note : *infirme* ou *grabataire*.

§ 3. — Il nous reste à parler, en troisième lieu, des Acadiens enlevés dans l'île Saint-Jean par l'amiral Boscawen, en 1758 et 1759. Une note dudit amiral, envoyée à Londres

après l'occupation de l'île, évalue le chiffre de sa population française à quatre mille cent personnes; il en donne la répartition dans les divers quartiers de l'île et assure qu'elle est presque toute entre ses mains. Il est possible qu'il ait pu capturer 4,000 Acadiens ou environ, mais il se trompe lorsqu'il affirme que l'île ne contenait que 4,100 habitants; ce nombre dépassait certainement 6,000, d'après tous les documents que nous connaissons.

D'autre part, nous avons une lettre de M. Raymond de Villejoint, le commandant français de l'île, qui, en date du 8 septembre 1758, annonce la capitulation de l'île et le refus des officiers anglais de laisser les habitants sur leurs terres; sept cents de ces habitants ont déjà été embarqués avec lui pour la France, mais il doute que le reste puisse être expédié cette année même, à cause de la saison avancée; il pense qu'il y a encore plus de quatre mille Acadiens dans l'île.

Que s'est-il passé ensuite? Nous sommes jusqu'à présent assez mal édifié sur ce sujet. La lettre de M. de Villejoint semble indiquer que tous les habitants auraient dû suivre la même voie que les premiers embarqués; cependant, bien des traditions et bien des présomptions donnent à penser qu'une partie de la population aurait été emmenée en Angleterre.

Ce que nous savons de certain ou à peu près, le voici :

Sept cents habitants ont dû être débarqués à la Rochelle avec M. de Villejoint et les employés qui résidaient dans l'île. Un navire entra dans le port de Boulogne poussé par la tempête le 26 décembre 1758; il est à peu près avéré qu'un ou deux autres auraient sombré en mer; un assez bon nombre de familles échappèrent à la transportation, soit en se réfugiant sur les côtes du continent, soit en se cachant dans l'intérieur de l'île, et l'on peut penser

qu'un tiers de ces habitants, soit deux mille environ, ont pu se soustraire ainsi à la poursuite des Anglais.

Voilà donc 700 Acadiens partis de l'île Saint-Jean pour la Rochelle avec Raymond de Villejoint; 2,000 environ réfugiés sur le continent; 179 débarqués à Boulogne-sur-Mer, et enfin un nombre de cinq à six cents engloutis dans les flots avec les vaisseaux qui les portaient; total, 3,500 sur 6,000; il en reste donc un peu plus de 2,500 dont le sort ne nous est guère connu que par des inductions plus ou moins concluantes. Ont-ils été menés en Angleterre ou en France? Ont-ils été conduits partie dans un pays et partie dans l'autre?

On ne peut jusqu'à présent répondre convenablement à ces questions. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que la population totale a été enlevée de l'île Saint-Jean, ou l'a quittée, et qu'en 1765, au moment où M. l'abbé Le Loutre préparait à Belle-Ile l'établissement des soixante-dix-sept familles acadiennes dont nous avons ci-dessus raconté l'histoire, il existait trois mille cinq cents Acadiens répartis en divers ports de France. (Rameau, *France aux colonies*, p. 141)

Mais cette mention, tirée des Archives de la marine, ajoute que déjà avant 1765 on avait transporté cinq cents Acadiens aux Antilles, à Saint-Domingue et à Miquelon; nous savons d'autre part qu'en 1763 un bon nombre d'entre eux furent englobés dans la déplorable colonie de *Kourou*, en Guyane; si l'on additionne ces deux groupes avec l'état de trois mille cinq cents personnes que nous venons de relater, il se trouve que c'est quatre mille cinq cents proscrits qui à divers titres et à diverses époques ont été débarqués dans les ports de France, de 1755 à 1765; que sont-ils devenus?

Quatorze cents d'entre eux furent envoyés successivement : à Kourou en 1763; aux Antilles et à Saint-Domin-

gue en 1764-1765; à Miquelon à plusieurs reprises; enfin à Belle-Ile en 1765-1766, avec M. Le Loutre. D'autre part, les deux cents Acadiens de Cherbourg se fondirent et se dispersèrent peu à peu comme nous l'avons vu.

Pour achever de répondre à cette question, nous devons faire compte d'abord de ceux qui, déjà avant 1770, avaient été envoyés en divers lieux, comme nous venons de le signaler, savoir : cinq cents à la Guyane en 1763; à peu près autant à Belle-Ile en 1765, sous la direction de l'abbé Le Loutre; plusieurs centaines aux Antilles et à Miquelon en 1764-1765, et enfin les deux cents Acadiens qui étaient cantonnés à Cherbourg et qui s'y fondirent peu à peu.

Cette déduction opérée, on aurait dû retrouver environ trois mille Acadiens dans les divers ports de mer relatés dans l'état de 1772-1773; cette présomption est d'autant mieux fondée que nous savons, par les relations du temps, qu'un assez bon nombre d'Acadiens revinrent de la Guyane en 1765-1766 après le désastre de Kourou; or, cet état de 1772-1773 ne mentionne que 2,370 réfugiés. (*France aux colonies*, p. 141.) Il se présenterait donc à ce moment un déficit, au moins apparent, de plus de six cents personnes. Ce déficit ne peut s'expliquer que par l'impuissance où nous sommes de suivre les évolutions, les séparations et les rassemblements des habitants proscrits et déportés de l'île Saint-Jean, et par les chances d'erreur qui en résultent. On ne peut s'imaginer en effet les déplacements auxquels ils furent assujettis, tant par les Français que par les Anglais.

Nous pourrions rétablir l'histoire de plusieurs familles qui furent emmenées de l'île Saint-Jean à Louisbourg, transportées de Louisbourg en Angleterre, d'Angleterre en France, et de France en Guyane, en 1764; puis ramenées en France en 1765, après le désastre de Kourou, elles

furent mises en dépôt à l'île d'Aix, d'où elles furent conduites à Rochefort; après un séjour de quelques années à Rochefort, quelques-uns de ces Acadiens furent envoyés dans le Limousin, chez M. de Saint-Victour; mais ils y restèrent peu et furent dirigés, en 1772, sur Saint-Malo, où vint les trouver M. de Peyrusse, gentilhomme poitevin, qui emmena avec lui sur ses terres plus de cent familles acadiennes, lesquelles y demeurèrent quelques années, jusqu'au moment où l'Espagne offrit des conditions très-avantageuses pour les transporter et établir dans la Louisiane, que Louis XV avait cédée à l'Espagne, et où leurs familles sont restées définitivement fixées.

Toutes ces pérégrinations furent accomplies avec femmes et enfants, et après quelles traverses! Nous pouvons citer ici une famille *Le Prince*, originaire de l'île Saint-Jean: le père, la mère et tous leurs enfants arrivèrent à Boulogne le 26 décembre 1758; en 1764, ils partirent pour la Guyane, et lorsqu'ils en revinrent au bout de dix-huit mois, il ne restait que trois enfants, dont l'ainé était une jeune femme de vingt et un ans, qui venait de perdre son mari, Joseph Trahan, dont il lui restait un petit garçon âgé d'un an; elle ramenait en même temps une sœur âgée de dix ans et un petit frère de huit ans. Voilà tout ce qui demeurait d'une nombreuse famille. Nous les retrouvons en 1770 à Rochefort dans une misère absolue, vivant avec la famille de Joseph Trahan; en 1773, ils étaient encore à Rochefort gagnant leur vie en tricotant.

On conçoit comment il est difficile, à travers de telles odyssees, de se rendre compte d'une manière à peu près satisfaisante de l'état de la population, des groupes qui se forment, se désagrègent et se reforment, de la croissance ou de la décroissance de l'ensemble. Nous prendrons donc pour ce qu'il vaut l'état des Acadiens dressé

en 1772-1773, dans les divers ports où ils étaient en subsistance.

D'après cette pièce, comme nous l'avons dit plus haut, le reliquat des réfugiés acadiens était évalué à deux mille trois cent soixante-dix. C'est à ce moment que le marquis de Peyrusse d'Escars offrit au Roi d'établir un grand nombre de familles acadiennes sur de vastes propriétés qu'il possédait entre Chatellerault et Montmorillon (Poitou). Il proposait de conclure avec l'État un arrangement, qui permettrait de mettre les Acadiens en état de s'établir sur les terres qu'il leur concéderait, à raison d'une rente annuelle de 1 fr. 75 par arpent. (*France aux colonies*, 1^{re} partie, p. 142.) Les conditions en furent débattues et acceptées de part et d'autre; on commença tout de suite une route qui traversait les terres incultes de part en part, et simultanément la construction des maisons qui devaient s'élever sur chaque rive, de sorte que, dès l'année 1774, on vit arriver un premier convoi de familles venant de Saint-Malo.

Nous avons voulu étudier par nous-même ce qui avait été fait alors, et quels en furent les résultats; nous nous rendîmes donc en 1862 au village de La Puye (Vienne), tout proche duquel sont les *Landes d'Archigny*, territoire que l'on destinait à l'établissement des Acadiens.

C'est un vaste plateau, qui était encore, en 1862, couvert de bruyères pour une bonne partie; devant moi se déroulait une manière d'avenue interminable et parfaitement droite qui traversait tout le plateau; il y avait juste quatre-vingt-dix ans qu'elle avait été créée pour desservir les familles acadiennes qui devaient y demeurer, et on l'appelle encore la *ligne acadienne*. Ce n'était pas une route, mais ce n'était pas non plus un simple chemin de traverse; large de trente pieds, fort bien alignée et bordée à perte de vue de fossés et de haies, elle portait une em-

preinte générale de régularité qui n'était pas sans grandeur, mais triste et morne.

On n'y voyait personne, peu de culture, pas de bestiaux et beaucoup de *brandes*; les maisons qui se succédaient par intervalles sur ses rives étaient moussues, bossuées et crevassées dans leurs murailles de terre; elles semblaient abandonnées, et l'on se serait cru transporté en un conte de fées si, à travers des portes mal closes, on n'avait entrevu çà et là la figure malade d'une vieille femme décharnée ou d'un habitant déguenillé. C'étaient là pourtant les maisons bâties quatre-vingt-dix ans auparavant pour les malheureux Acadiens; c'est là qu'ils avaient vécu pendant plusieurs années, sans pouvoir se consoler de leur Acadie perdue. Maintenant, ces demeures désolées sont occupées par les plus pauvres gens du pays.

Je revins de ma promenade, tout saisi d'une mélancolie chagrine; ce pays nu et désert, peuplé de maisons branlantes, traversé par cette longue avenue solitaire, bordée de quelques arbres rabougris et demi-morts, est en parfaite harmonie avec la mémoire de ces émigrés transplantés des solitudes de l'Amérique aux solitudes du Poitou. Au milieu de cet isolement muet et sauvage, je me recueillais dans mes souvenirs, comme l'homme qui reste à méditer après les funérailles dans une vaste, sombre et silencieuse cathédrale; il me semblait en effet qu'aucun être vivant n'eût existé là depuis leur départ.

Ces landes dépendaient autrefois de quatre paroisses différentes : *Cenan*, aujourd'hui rattaché à la commune de la Puye; *Archigny*, *Bonneuil-ma-Tour* et *Maillé*; je m'attachai à examiner les registres d'église de ces paroisses afin d'y rechercher les traces du séjour des Acadiens dans cette contrée. Il me fut aisé de les retrouver et de les suivre, car presque tous les actes où ils figurent portent

la mention suivante : *Acadien* ou *Américain* ; d'autre part, je connaissais assez généralement tous les noms de famille des Acadiens pour pouvoir contrôler aussitôt l'exactitude ou l'insuffisance de cette mention.

Cependant, en nous plaçant à un autre point de vue, il est très-regrettable que l'on ait remplacé par cette simple note l'indication exacte de leurs paroisses d'origine et celle des pays dans lesquels ils avaient passé et séjourné, comme il fut fait à Belle-Ile en mer, d'après les judicieuses instigations de l'abbé Le Loutre. On eût réuni de la sorte des éclaircissements fort utiles sur l'histoire de l'île Saint-Jean, de laquelle sortaient presque tous ceux qui vinrent en Poitou.

Le peu de jours dont je pouvais disposer et les investigations de diverse nature que je devais poursuivre me permirent d'étudier seulement deux de ces registres : celui de Cenau et celui d'Archigny, lesquels sont, du reste, les plus importants. Les premiers actes datent de 1774 ; puis de 1780 à 1784, ils diminuent graduellement de nombre à mesure que les Acadiens quittent cette région. J'ai relevé, dans les deux paroisses, 113 actes où figurent les familles acadiennes, dont 82 naissances, 31 décès et 20 mariages.

J'ai relevé dans ces actes les noms de 35 familles qui y figurent ; mais il s'en faut de beaucoup que toutes les familles qui demeuraient dans ces paroisses aient eu l'occasion de paraître dans les actes de l'Église, pendant le séjour de huit à dix ans que les Acadiens firent dans cette contrée. Sans faire aucune recherche je pourrais tout de suite en indiquer une demi-douzaine qui n'y sont point mentionnés. Je pense donc que l'on pourrait, pour ce seul article des non comparants, doubler le chiffre de 35 ; de plus, il y a deux paroisses dont je n'ai point examiné les registres. Ces deux paroisses contenaient, il est vrai, beaucoup moins

d'Acadiens; néanmoins il paraît raisonnable d'évaluer le nombre total des familles à 100 ou 110.

On voit très-peu de mariages, parmi ces actes, entre les Acadiens et les filles du pays, mais les filles acadiennes paraissent avoir été recherchées par les jeunes gens des environs; il y a pour cela une raison matérielle, savoir : que toute Acadienne apportait avec elle un droit dans les concessions faites ou à faire sur la ligne acadienne.

Mais il y avait en outre une considération d'une tout autre nature : tous ces Acadiens passaient dans la contrée pour des gens distingués, d'une condition au-dessus de la commune; on faisait cas de leur caractère et de leur habileté : « *Ils étaient resous (résolus) et troussaient promptement ce qu'ils voulaient faire.* » Aujourd'hui encore, on ne parle d'eux qu'avec respect et considération.

Chose singulière! J'ai recueilli des impressions et des traditions absolument semblables, à leur sujet, dans les paroisses canadiennes où ils se réfugièrent, notamment à Saint-Jacques-l'Achigan, où on leur attribue communément certaines améliorations et certains progrès qui furent réalisés à la fin du dernier siècle.

Ces observations méritent d'être notées, en ce qu'elles démentent singulièrement l'opinion que les auteurs anglo-américains ont souvent propagée autour d'eux, savoir : que les Acadiens étaient des gens grossiers, ignorants, routiniers et malhabiles. Même ceux qui sont sympathiques à leurs malheurs disent volontiers que c'étaient de très-braves gens, mais fort simples et peu intelligents. Pour beaucoup d'Anglais même, ce ne sont que des espèces de métis, à peine des hommes civilisés; je ne sais pourquoi les Anglais se sont créé à plaisir cette espèce de tradition que tout contredit, à moins qu'ils n'aient imaginé qu'en accusant les Acadiens d'être les plus grossiers des hommes,

ils feraient accepter plus aisément les grossièretés et les injustices odieuses que leurs aïeux ont fait subir à ces malheureux pendant tout le dix-huitième siècle.

Lorsqu'on a tué son chien, on le dit enragé.

Il en est de même de cette extrême ignorance qui leur fut attribuée par les Américains, qui pourtant n'étaient pas de grands savants. On va jusqu'à dire que personne parmi eux ne savait ni lire ni écrire; je me suis aperçu, en parcourant ces registres, que beaucoup d'entre eux signaient leurs actes, que plusieurs avaient une jolie écriture et pouvaient même entretenir une correspondance ordinaire. Quelques-uns même avaient reçu une certaine éducation qui les faisait presque passer pour des gentils-hommes. On m'a parlé d'une dame Angélique Braud (Acadienne), dont on faisait un grand état dans le pays; on prisait fort sa société, et une vieille dame d'Archigny me disait, dans ce voyage de 1862, que c'était aux bons offices de madame Braud qu'elle devait le commencement de la bonne éducation dont elle avait été dotée.

Dans ce coin du Poitou, les habitants se croyaient donc honorés par leurs alliances avec les familles acadiennes; j'ai eu connaissance, dans la seule paroisse de Cenon, de dix Acadiennes qui s'étaient ainsi mariées dans la contrée, tandis que deux Acadiens seulement épousèrent des Poitevines; il n'y eut que trois mariages dans le même temps entre Acadiennes et Acadiens.

Ces derniers ne se plaisaient point dans ce pays aux pâturages maigres et aux horizons tristes; ils s'y considéraient comme campés plutôt qu'établis, et ils cherchaient peu à se marier; néanmoins, ils y ont laissé beaucoup de parenté et de descendants par les femmes, par suite des mariages dont nous venons de parler, et ces alliances même

déterminèrent quelques chefs de famille acadiens à y rester avec tous leurs enfants.

En conversant avec les habitants d'Archigny et de la Puye, j'appris, en effet, que parmi le très-petit nombre de familles acadiennes qui étaient demeurées dans la contrée, il y en avait une dont le chef, nommé Benjamin Boudrot, âgé de quatre-vingt-huit ans, était le propre fils de l'un de ceux qui étaient venus directement d'Acadie en France, et qu'il avait conservé le souvenir fort clair des récits et traditions que lui avait transmis son père.

Il vivait non loin de là, dans une petite ferme appelée *Courtépée*, dont il était propriétaire : j'allai lui faire une visite ; je me trouvai là en présence d'un vieillard encore vigoureux, malgré son grand âge, et qui tout en me promenant à travers ses champs, répondit avec une grande lucidité d'esprit et de mémoire à toutes mes questions. Je résumerai ici en quelques lignes la substance de ses récits :

« Mon père, Pierre Boudrot, était né dans le quartier « des Mines » (nous supposons, mais sans en être sûr, qu'il venait de Cobeguid). « Il quitta la maison paternelle vers « l'année 1754, à l'âge de dix-huit ans, avec quelques « jeunes gens de son âge, parce que les Anglais voulaient « forcer la jeunesse du pays à entrer dans leur armée ; ils « gagnèrent le rivage de la mer, vis-à-vis de l'île Saint-« Jean, et ils atteignirent cette île non sans difficulté, parce « que les Anglais surveillaient les côtes. Ils trouvèrent faci-« lement à s'occuper parmi les Français de l'île, dont les « cultures étaient très-prospères. Malheureusement les « Anglais l'envahirent en 1758 et firent prisonniers tous « ceux qui ne purent pas se sauver du pays. Il fut donc « embarqué avec beaucoup d'autres. »

Ici, sur ma question, il me dit qu'il ignorait si son père

avait été conduit d'abord en Angleterre ou en France, mais qu'il pensait qu'il avait été amené à Saint-Malo, où nous le trouvons dans l'état de 1772. J'oubliai de lui demander où son père s'était marié, mais d'après l'âge de ses enfants, il paraît évident qu'il a dû se marier après son arrivée en France avec une Acadienne, car son fils aîné, Isaac Boudrot, a dû naître en 1763 ou 1764.

« Mon père, reprit Benjamin Boudrot, a élevé sept
« enfants : mon frère Isaac, qui était l'aîné, quatre filles
« et deux autres fils, moi et mon frère Paul, qui sommes
« nés après son arrivée dans le Poitou. Il regrettait beau-
« coup son pays, dont il nous parlait très-souvent. » Ici
suivirent différents détails sur la manière de vivre des
Acadiens. « Mon frère Isaac a voulu absolument nous
« quitter, quand tous les autres sont partis, mais comme
« une de mes sœurs avait épousé le cocher de M. de Pey-
« russe, nommé Gervais, et que M. de Peyrusse nous aimait
« beaucoup, il parla si bien à mon père et à ma mère,
« qu'il nous détermina à rester, et c'est, en effet, par
« l'appui de ce Gervais, mon beau-frère, que j'ai pu acqué-
« rir la petite aisance que je possède aujourd'hui. J'ai
« épousé une Acadienne, nommée Marie Daigle, et j'ai
« deux garçons, mariés tous les deux, dont l'un demeure
« avec moi dans cette ferme que nous cultivons. Géné-
« ralement les Acadiens ne se plaisaient pas dans ce pays-
« ci ; ils se plaignaient de la mauvaise qualité des terres,
« des privations au milieu desquelles ils vivaient, et pas-
« saient leur temps à parler de l'Acadie et à regretter les
« beaux biens qu'ils y avaient possédés. »

Telles étaient les dispositions de la colonie acadienne d'Archigny, lorsque l'ambassadeur d'Espagne leur fit parvenir, vers 1782, la proposition de les ramener en Amérique pour les établir en Louisiane. Cette ouverture fut très-bien accueillie, et dès le commencement de 1784 plu-

sieurs d'entre eux étaient déjà à Nantes prêts à s'embarquer (*France aux colonies*, page 141); puis ce mouvement d'émigration se continua d'année en année, jusqu'en 1787; quelques jeunes gens du pays se joignirent même à eux et partirent avec eux. Quant aux Acadiens, ils laissèrent en Poitou celles de leurs filles qui s'y étaient mariées et six familles seulement : les *Boudrot*, *Marin Daigle*, *Guillot*, *Bunel*, *Albert* et *Berbudeau*. En 1860, chacune de ces familles comptait plusieurs branches, et j'ai pu voir trois Boudrot et deux Daigle.

Les mêmes conditions qui avaient été proposées aux Acadiens d'Archigny par les Espagnols, furent offertes dans tous les groupes Acadiens qui restaient encore en France, savoir : dans les différents ports de l'Ouest et dans les paroisses de Belle-Ile, dont nous avons raconté l'installation. Il en était resté, en effet, un assez bon nombre dans les ports; car, si nous nous en référons à l'état de 1772, qui nous a servi de point de départ, on voit que, sur 2,370 réfugiés mentionnés à cette époque, 500 ou 600 seulement avaient été en Poitou.

Nous savons, par la correspondance de l'abbé Le Tallec, qu'un très-petit nombre d'Acadiens agréèrent ces offres à Belle-Ile. Peut-être leur situation y était-elle meilleure qu'en Poitou, et d'ailleurs elle était consolidée par un séjour qui datait déjà d'une vingtaine d'années. Néanmoins, il paraît que, parmi ceux qui répondirent à cet appel, plusieurs restèrent longtemps en correspondance avec leurs parents de Belle-Ile; ils se montraient satisfaits de leur nouvel établissement. Leurs dernières lettres, datées de Bâton-Rouge, étaient de 1833.

Il en arriva de même en Poitou; pendant longtemps un échange de lettres se maintint entre ceux qui étaient partis pour la Louisiane et ceux qui étaient restés. Plusieurs Acadiens envoyèrent d'Amérique des offres d'argent et

même de l'argent comptant, mais inutilement, pour faire venir près d'eux leurs amis demeurés dans le pays d'Archigny. Quelques-uns possédaient des navires sur le Mississippi, entre autres, un nommé Daigle, qui, vers 1840, a encore écrit aux Guillot d'Archigny.

4° Acadiens à la Louisiane. — On peut calculer que de 1780 à 1788, il partit de France pour la Louisiane plus de deux mille Acadiens, savoir : — ceux qui quittèrent le plateau d'Archigny, c'est-à-dire au moins cinq cents âmes. — Ceux qui vinrent de Belle-Ile, dont le nombre atteignit à peine une cinquantaine de personnes; — enfin, et c'est là le plus gros chiffre, tous ceux ou à peu près tous ceux qui existaient encore disséminés dans les ports de mer sur l'Atlantique. Car à partir de cette époque on ne trouve plus nulle part, en France, aucun groupe Acadien ayant la moindre importance, excepté à Belle-Ile.

Ceux dont on fait mention partout ailleurs sont isolés et à l'état dispersé; or nous avons établi ci-dessus qu'après l'installation de la colonie d'Archigny en 1774, il restait environ 1,600 à 1,800 Acadiens disponibles dans les dépôts de Rochefort, de Saint-Malo, de Morlaix, etc. Nous pouvons donc, sans être taxé d'exagération, calculer qu'ils partirent presque tous de ces dépôts pour la Louisiane. Ce fut donc un total de plus de 2,000 émigrants, peut-être 2,200, issus de cette origine, qui débarquèrent à la Nouvelle-Orléans, en l'espace de huit ans, de 1780 à 1788.

Lorsqu'ils arrivèrent en Louisiane, ils y trouvèrent d'autres Acadiens, en assez grand nombre, qui déjà y étaient installés depuis quinze à vingt ans : les uns venus directement par mer de New-York ou d'Halifax; les autres, partis de France après la paix, avaient passé par les Antilles

ou par Saint-Domingue avant de se diriger sur le Mississipi, comme nous avons eu l'occasion de le signaler plusieurs fois. On trouvera la liste aussi exacte que possible à l'*Appendix*. Leur ensemble dépasse quatorze cents personnes en huit arrivages.

Ils furent généralement installés dans deux cantons : l'un sur le littoral même du fleuve, en amont de la Nouvelle-Orléans ; l'autre dans l'intérieur des terres, à soixante lieues au sud de cette ville, aux *Attakapas* ; c'est sur ce dernier lieu que le plus grand nombre d'entre eux se dirigea, et leur descendance y est plus compacte, plus homogène et dix fois plus considérable que sur la côte du Mississipi. Là ils se sont particulièrement adonnés à l'élevage du bétail par troupeaux immenses ; leurs enfants se sont étendus des Attakapas dans les Opelousas, et de là jusques dans les cantons voisins de la Fourche et d'Iberville.

On peut apprécier le résultat de l'immigration acadienne de 1784 par les comparaisons suivantes : On trouve, dans une note de Martin (*Histoire de la Louisiane*), que de 1785 à 1788, la population blanche de la basse Louisiane, dans son ensemble, s'accrut de 31.50 pour 100 ; c'est déjà beaucoup, mais si nous prenons à part les Attakapas, les Opelousas et la Fourche, cantons où étaient les Acadiens, nous trouvons que l'accroissement s'élève à 120 pour 100 dans cette même période, ce qui réduit la progression dans le reste du pays au-dessous de 25 pour 100. Ceci nous montre quelle a été l'importance de l'immigration des Acadiens amenés de France à cette époque ; c'est elle seule, en effet, qui a pu ainsi doubler la population antérieure dans les lieux où les Acadiens étaient établis.

Voici une autre note que j'ai trouvée dans les Archives, et qui vient corroborer cette évaluation : « En 1787, la « population du district d'Opelousas et d'Attakapas avait

« été supposée assez peu forte pour qu'un seul commandant suffît aux deux; mais *don Nicolas Forstall*, régidor, fut alors nommé commandant du premier, et le chevalier *de Clouët*, qui commandait les deux, fut laissé à la tête du second. »

Les Acadiens de toute provenance, en Louisiane, formaient donc environ, en 1790, un total de 4,000 âmes, savoir, 600 sur les bords du Mississipi et 3,400 au sud du Bayou (*la Fourche*). Bien que leur multiplication soit moins rapide dans cette région que sur la baie Française (baie de Fundy), la période du doublement de la population doit encore être calculée à raison de trente à trente-cinq ans. Il est donc probable que l'élément acadien compte aujourd'hui pour 32,000 au moins parmi les habitants français de la Louisiane. Non-seulement ces Acadiens ont apporté en cette contrée un élément considérable par leur nombre et par la puissance de leur accroissement, mais on peut dire que cette immigration a été une des meilleures qui s'y soient établies, et qu'ils ont exercé autour d'eux une influence des plus salutaires par leur moralité, leurs habitudes laborieuses et leur énergie.

Durant le séjour que je fis en Louisiane chez mon excellent ami Eugène Dumez, éditeur du *Mechascébee*, dont la mort a laissé tant de regrets non-seulement dans son pays d'adoption, mais aussi parmi ses vieux amis de France, j'ai vu de près plusieurs de leurs descendants qui peuplent les rives du Mississipi, et j'ai pu me convaincre, par la considération et la juste estime dont ils étaient entourés, qu'ils n'ont point démerité de leurs aïeux.

Je ne pus, malheureusement alors, descendre jusqu'à la belle et pittoresque contrée des Attakapas, si bien décrite par M. Casgrain, dans son charmant voyage au pays d'Évangeline, où il a consacré un chapitre tout entier aux

Acadiens de la Louisiane; dans la gracieuse description des paysages, se trouve encadrée la peinture fidèle et riante des familles acadiennes du Sud, de leurs mœurs et de leurs travaux. J'ai vu aussi, dans les Archives de la Louisiane, que non-seulement ils avaient gardé les traditions des ancêtres, mais qu'ils avaient conservé celles du foyer domestique et les industries ménagères, telles qu'on les pratiquait autre fois à la Grand'Prée. J'ignore s'ils sont toujours restés fidèles à ces pieux souvenirs et si le luxe ne les a pas défigurés comme bien d'autres; mais d'après tout ce que j'ai ouï dire, je puis affirmer que c'est un des districts de l'État où la langue française, la tradition française et l'intelligence française se sont le mieux conservées.

Une seule chose, à mon sens, fait ombre dans ce tableau : c'est la nécessité où toute la Louisiane a toujours été de recourir à l'extérieur pour le recrutement de son clergé. Toute nation catholique qui veut recueillir dans sa plénitude les fruits de la religion doit trouver ses prêtres dans son sein, par cela même, en effet, que le catholicisme est une religion universelle, égale et semblable pour tous les hommes sans acception de nationalité; il est très-nécessaire que la religion et la patrie soient fortement reliées dans la conscience humaine par l'indigénat du clergé, de peur que certains peuples ne paraissent l'emporter sur les autres et que l'idée de la patrie ne devienne trop facilement séparée et même antagoniste d'une religion qui n'a d'attache spéciale avec aucune nationalité. Il y a encore une autre raison, du reste : c'est qu'il ne faut pas que l'esprit des fidèles et celui du curé lui-même soient trop aisément envahis de part et d'autre par ce soupçon fâcheux qu'il y a entre eux une différence originelle inévitable : le prêtre serait peut-être trop porté à préférer les us et coutumes qui ont présidé à la formation de ses habitudes matérielles et intellectuelles. Les paroissiens pourraient, de

leur côté, se montrer fort disposés à présumer qu'il apporte avec lui des idées préconçues contre leurs manières de penser et d'agir, et seraient alors trop enclins à prendre comme critiques malveillantes toutes les observations et même les moindres remarques que le prêtre pourrait présenter. La confiance vis-à-vis d'un clergé étranger est donc, dès l'abord, lente à faire naître et difficile à consolider.

Or le ministère pastoral n'est fructueux que si les paroisiens sont unis avec leur curé par la foi dans la doctrine et par la confiance dans la personne. Par conséquent, lorsque le clergé, dans un pays, se trouve presque exclusivement recruté en dehors du peuple et de ses habitudes, il s'y installe et il y vit dans de fâcheuses conditions, et la religion n'y apporte qu'une partie de ses fruits.

Aussi l'esprit est-il tout de suite fort étonné lorsqu'il compare les destinées si diverses du Canada et de la Louisiane : deux branches sorties du même tronc et vivant en apparence dans des conditions identiques; et pourtant quelle différence dans le développement de leur population, dans la rapidité de son expansion, dans l'activité de sa distribution et dans la puissance de sa marche! On peut alléguer certes plusieurs raisons pour expliquer cette différence, mais une des principales ne se rattache-t-elle pas au sujet même dont nous nous entretenons ici?

Tout le monde sait le rôle considérable et fécond que le clergé a rempli dans la formation du peuple canadien, de ses mœurs, de son caractère et de son énergie : mais comment s'est exercée cette action puissante? C'est que le prêtre est né parmi les habitants, qu'il a été élevé comme eux, qu'il partage leurs mœurs, leurs traditions, leurs goûts, leurs plaisirs et leurs peines; il connaît le fort et le faible de leurs habitudes et de leur caractère, il sait comment on doit les prendre, il se fait comprendre à demi-

mot; avant qu'il soit installé dans sa cure, on connaît déjà le train habituel que l'on va suivre. Le préjugé commun est pour lui, tandis que le prêtre étranger, avant d'être arrivé, a déjà contre lui la curiosité et le soupçon.

Aussi l'influence de la religion catholique au Canada a-t-elle été infiniment plus active et plus fortifiante qu'en Louisiane, sur les âmes et sur le peuple tout entier. Encore les Louisianais ont-ils presque partout des prêtres venant de France, qui parlent leur langue, qui se rapprochent d'eux par leur origine et par des traditions communes, ce qui amoindrit le fâcheux effet de leur importation. Mais il n'en serait pas moins beaucoup mieux, sous tous les rapports, que le clergé de cette contrée se rattachât plus étroitement à la population au milieu de laquelle il exerce son ministère. Il est utile, très-utile en effet, pour le prêtre catholique, qu'entre lui et ses paroissiens règnent la confiance la plus entière, l'union la plus intime.

Or, comment s'opère le recrutement ecclésiastique dans une nation? Comment se fait-il qu'il se présente si peu de vocations en Louisiane? Cela tient, il est vrai, pour une grande part aux malheurs des temps, aux influences fâcheuses qui ont présidé à la création de la colonie, à la formation de son clergé primitif, aux crises politiques et spécialement aux désordres ecclésiastiques qui ont régné dans la contrée depuis la cession du pays à l'Espagne (1763), jusqu'à l'avènement de Mgr Dubourg, au commencement de ce siècle; un demi-siècle de désorganisation et de désordre, dont la tradition pèse encore sur le pays. Mais la population n'a-t-elle pas aussi de légitimes reproches à se faire si elle est privée d'un clergé national?

D'où viennent les vocations? comment se forment-elles? Il y a l'action de Dieu qui crée les vocations et qui donne sa grâce; la sollicitude des familles chrétiennes, qui cher-

chent parmi leurs enfants les aptitudes variées que Dieu distribue, et qui découvrent çà et là ce don précieux et providentiel de la vocation sacerdotale; il y a enfin l'intervention bienfaisante et féconde des prêtres paroissiaux qui, animés d'un zèle vraiment ecclésiastique, viennent compléter l'œuvre ébauchée par les chefs de famille; ils recueillent les indications, les observations que ceux-ci leur apportent, ils les contrôlent et les surveillent; car très-souvent l'essor de ces vocations bénies dépend de la direction éclairée et sage que reçoit l'âme chétienne dans les premières hésitations de sa marche.

Ce sont ces trois conditions qui déterminent le nombre, les qualités, la solidité des éducations ecclésiastiques : Dieu fournit sa grâce et les aptitudes de l'âme; les chefs de famille les découvrent, un bon curé les développe par d'affectueux conseils et la sage direction qu'il imprime à l'esprit. Dieu ne manque guère à l'homme, mais souvent l'homme manque à Dieu, en ne travaillant pas dans les voies qui sont préparées devant lui. Or, si la population française de la Louisiane comprend l'importance d'un clergé national dans la vie d'un peuple, c'est à elle d'y réfléchir et de juger la part de reproches qu'elle peut légitimement s'adresser à elle-même dans cette occurrence. Il n'est point douteux que, s'il naissait dans les esprits une véritable sollicitude, si chacun s'appliquait à chercher dans sa propre famille s'il s'y trouve quelque-une de ces âmes d'élite que Dieu a préparées pour le sacerdoce, on rencontrerait parmi les générations nouvelles, qui chaque année sont jetées dans les luttes de la vie, un certain nombre de jeunes hommes qui consacraient leur existence au service du Seigneur et au service de leur patrie.

Alors ces citoyens généreux et zélés, qui depuis tant d'années prodiguent leurs efforts en ce pays pour y susciter, raviver, fortifier les traditions, l'esprit public et le

caractère propre des Louisianais, trouveraient là des auxiliaires éminemment propres à seconder leur dévouement. On verrait alors se produire en Louisiane, comme au Canada, un foyer d'action française procédant avec ordre, méthode et continuité, en appuyant ses exhortations sur ce qu'il y a de plus saint et de plus fort dans l'âme humaine : la conscience de chacun et le patriotisme de tous.

Si, dans la Louisiane, il y a quelques paroisses plus particulièrement désignées par l'histoire pour comprendre et accepter une telle mission, ce sont bien certainement celles des Acadiens-Louisianais. Il leur suffirait de s'inspirer des traditions anciennes de leur race et d'étudier les annales présentes de l'Acadie nouvelle, pour apprécier tout ce qu'il y aurait de grand et de fécond dans la promotion au sacerdoce de quelques-uns de leurs enfants.

Je me permettrai même, puisque nous sommes sur ce chapitre des souvenirs, de leur suggérer l'idée d'aller visiter quelquefois leur ancienne patrie et leurs parents du Nord. Durant les ardeurs de l'été, on va chercher bien loin des villégiatures moins pittoresques, moins vivifiantes que le parcours de la baie des Chaleurs, moins émouvantes et moins salutaires que la Grand'Prée et la baie de Fundy.

En se réunissant ainsi quelquefois, ces deux branches séparées d'une noble race pourraient s'encourager et se prêter un mutuel appui dans les difficultés diverses qui nuisent à leur développement. Je pense que les Acadiens du Midi seraient fortement impressionnés en étudiant sur place la lutte calme, silencieuse, et pourtant patiente et inflexible, que leurs frères du Nord soutiennent pour conserver leur langue et leur nationalité; mais avec leur tempérament plus ardent, leur imagination plus vive et les chaudes inspirations de leur cœur, les premiers susciteraient chez les seconds une énergie toute nouvelle et une confiance en eux-mêmes qui ne leur sera point inutile.

Quant à nos Louisianais, ils reviendraient sur les bords du Mississipi, rafraichis par la brise des mers du Nord et l'âme tout embaumée par ce pèlerinage poétique poursuivi pendant de longs jours dans un pays ravissant, où tout leur parlera des traditions charmantes de leur histoire et des malheurs de leurs aïeux. C'est ainsi que l'enseignement du passé fortifie les âmes; c'est ainsi que germent les sentiments généreux qui doivent préparer, chez les hommes de cœur, l'énergie de la volonté, les nobles projets et l'esprit de suite qui préside à leur exécution.

Nous ne saurions terminer ces récits sans nous excuser auprès des lecteurs sur l'apparence de désordre et l'insuffisante clarté qui ont dû les frapper au début de ce chapitre. Nous avons fait tous nos efforts pour recueillir d'abord, puis pour ordonner, et enfin pour concilier les débris de renseignements dispersés et parfois contradictoires que l'on rencontre à ce sujet. Si l'histoire de la proscription de 1755 était déjà difficile à établir, il est bien plus malaisé encore de percer le mystère de 1758, qui enveloppe la proscription de l'île Saint-Jean.

En 1755, on connaît le fait principal, nous possédons quelques détails authentiques sur les procédés d'exécution; tandis que dans cet odieux forfait perpétré à l'île Saint-Jean, en pleine guerre, sur des plages isolées, il n'est resté personne, tout a été détruit, il n'est resté aucune trace; c'était comme un fait incertain qui planait dans l'ombre, aucun écrivain n'en paraissait soupçonner la gravité il y a trente ans. « *L'île Saint-Jean fut remise aux Anglais, par suite de la capitulation de Louisbourg.* » Voilà tout ce que l'on en savait et tout ce que l'on en disait. La confiscation, la proscription, l'embarquement furent cependant opérés à différentes époques, mais sans aucune constatation, sans aucun ordre, sans

aucun document écrit; le trouble général qui régnait alors, le bruit des batailles, le désordre et l'anxiété de tous détournaient l'attention des incidents latéraux et brisaient les souvenirs.

L'histoire des malheureux Acadiens de l'île Saint-Jean échappe donc à toute investigation régulière. Les historiens du Canada ne paraissent point avoir soupçonné ces violences odieuses, et Beamish-Murdoch, si bien informé par ailleurs, ne les a pas connues; il cite seulement une dépêche de l'amiral Boscawen, lequel annonce qu'il se trouve dans l'île Saint-Jean environ 4,000 Acadiens, 10,000 bêtes à cornes et beaucoup de blé. Beamish relate, il est vrai, un peu plus loin, qu'en 1763 il n'y avait plus que 150 Acadiens dans l'île. Mais que sont devenus les autres Acadiens? Que sont devenus les bestiaux, le blé? Y a-t-il eu encore en cet endroit quelque coup de commerce analogue à celui de Lawrence, exécuté par Boscawen et par les siens? Personne n'en sait rien.

Il n'y a pas plus de trente ans que l'on a commencé à recueillir çà et là, sur cette vilaine affaire, quelques données éparses et flottantes, comme les débris d'un naufrage. C'est ainsi que nous avons connu leur premier embarquement par une mention incidente d'une lettre de M. de Villejoint, le débarquement de Boulogne par le récit accidentel d'un de nos amis qui avait parcouru les Archives de cette ville; et c'est encore par un cas fortuit que nous avons une notion succincte de leurs naufrages en mer! Quant à savoir le chiffre même approximatif de ceux qui ont été transportés, où ils ont été embarqués, où on les a conduits, ce qu'ils sont devenus, il est impossible de s'en rendre un compte tant soit peu déterminé.

Il en était de même des malheureux proscrits, qui furent enfouis en 1756 dans quatre ports d'Angleterre; sans le rapport de M. de La Rochette au duc de Nivernais, que

nous avons déterré par hasard en 1858, on n'aurait jamais connu les misères qu'ils eurent à supporter; aurait-on même jamais soupçonné leur existence? Tels sont les lacunes et les obstacles que nous avons eu à surmonter dans nos recherches, et qui ont causé la confusion et le peu d'ordre dont notre exposition porte le reflet.

C'est un de ces accidents, du reste, avec lesquels il faut se familiariser quand on étudie les histoires d'Angleterre; car lorsque les Anglais font un mauvais coup, ils sont passés maîtres dans l'art de le cacher. Ainsi en est-il des confiscations et des spoliations en masse accomplies en Irlande; ainsi en est-il dans l'histoire des Indes, où éclate à chaque page le mépris de la personne et de la vie humaine; on retrouve enfin le même mystère dans les persécutions que subirent les catholiques Anglais, et dans l'odieuse traite des blancs pratiquée en Virginie!

Les écrivains anglais ont fait tant de bruit autour des bûchers de l'inquisition espagnole et au sujet de l'édit de Nantes, que l'on n'a jamais pu entendre les gémissements d'outre-tombe poussés par les victimes de leur propre fanatisme. Ce n'est que tard, longtemps après, par des incidents fortuits comme dans l'histoire qui nous occupe, que l'on arrive à soupçonner ce qui s'est réellement passé; on sait alors vaguement qu'un certain événement est arrivé! Mais n'allez point chercher de preuves ni de détails dans les publications anglaises: pendant que ces honnêtes insulaires jettent feu et flammes contre les catholiques du continent, leurs clercs et leurs commis font disparaître les papiers compromettants; et ces archives philanthropiques et expurgées protègent aujourd'hui la *respectability* de leurs concitoyens.

Bien plus, nous aimons à faire leur jeu, et pendant qu'ils suppriment les documents, c'est nous qui jouons de l'orgue comme dans la complainte de Fualdès, de

manière à étouffer le cri des victimes; nous crions contre l'inquisition pendant qu'ils déportent en masse, mais sans clameurs, leurs prisonniers politiques et religieux. La France, en effet, a ce privilège de produire une certaine espèce de serins, philosophes et déclamateurs, dont la spécialité est de critiquer tout ce qui se fait chez nous, et de justifier toutes les sottises que commettent nos voisins.

Voilà, par exemple, l'abbé Raynal, fabricant de pathos, lequel, après avoir construit une églogue imaginaire et ridicule sur des vertus de comédie que les Acadiens n'avaient pas, termine sa pastorale en essayant une larme! « Pauvres gens, s'écrie-t-il, ils étaient vertueux, mais il faut qu'ils aient eu bien des torts vis-à-vis des Anglais pour avoir forcé ces derniers à user de telles rigueurs. » C'est ainsi qu'il devient très-malaisé d'écrire l'histoire entre la réticence calculée des uns et l'étourderie expansive des autres; nous espérons que le lecteur saura apprécier les difficultés latentes contre lesquelles nous avons eu à lutter, en essayant de ranger en bon ordre tant de proscriptions et de déportations successives.

C'est à travers cette confusion que les groupes extrêmes des Acadiens proscrits ont dû poursuivre leur odysée étrange, dans laquelle nous avons tâché de les suivre, pendant quinze et vingt ans, jusqu'au moment où ils trouvèrent une retraite sûre et une demeure définitive. Il est temps maintenant de rejoindre le corps principal des proscrits, que nous avons laissé, en 1770, épars dans le nord de l'Amérique, revenant de tous côtés vers la terre d'Acadie, cette patrie si plaisante et si aimée, où ils avaient passé de si charmantes années et dont rien n'avait pu détacher leurs affections et leurs espérances.

CHAPITRE XVII

RENAISSANCE ET HISTOIRE DES ACADIENS.

(1780 à 1880.)

Nous avons exposé, dans le chapitre xv, de quelle façon et dans quelles circonstances les débris de la population acadienne parvinrent à se rassembler et à former des établissements nouveaux. Malheureusement, ces groupes se trouvaient dispersés et assez éloignés les uns des autres; ceux qui n'étaient séparés que par des distances médiocres, arrivèrent peu à peu à se rapprocher et à se réunir par leur développement mutuel; cependant, malgré ces fusions partielles, les Acadiens présentent encore aujourd'hui huit groupes, séparés par des intervalles de quatre-vingts à quatre cents kilomètres :

1° Les paroisses de la *baie Sainte-Marie*, et de la *baie de Tousquet*. — 2° Celles de l'isthme de *Shediak*. — 3° Le groupe de la *baie des Chaleurs* et du golfe Saint-Laurent. — 4° Le détroit de *Canseau* et le sud du cap Breton. — 5° La paroisse isolée mais importante de *Chéticamp* et quelques dépendances au nord du cap Breton. — 6° Le petit groupe de *Chezetcook*, près d'Halifax. — 7° L'île du *Prince-Édouard*, ci-devant île Saint-Jean. — 8° Enfin le pays de *Madawaska*, au nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

Ce travail de reconstitution fut d'autant plus laborieux,

qu'il dut s'opérer dans des conditions de dénûment matériel et de délaissement moral qui auraient pu déterminer chez ces pauvres gens un état de prostration désespérée. Revenus de l'exil sans ressources, ils ne trouvaient autour d'eux que des ennemis; du reste, aucun soutien, aucune direction, aucune sympathie! Toute leur force résidait dans leurs sentiments patriotiques et religieux; mais les missionnaires, qui leur servaient autrefois de centre de ralliement, avaient tous disparu. Les derniers restés sur la brèche, MM. Desenclaves, Manach et Mailard, étaient morts ou repartis pour la France. Pendant six ans l'abbé Le Loutre languit en prison au château de Jersey. Revenu en France après la paix, il rassembla parmi les réfugiés acadiens soixante-dix-sept familles, et parvint à s'établir avec eux sur les côtes de Bretagne, à Belle-Ile, où leurs descendants vivent encore aujourd'hui.

De 1759 à 1765, pendant la tourmente, les Acadiens demeurés dans le pays et ceux des États-Unis ne reçurent d'autres secours spirituels que par quelques vieux missionnaires qui parcouraient encore les tribus indiennes, comme le P. Bonaventure sur la baie des Chaleurs. Le premier missionnaire qui fut affecté à leur service fut M. Bailly de Messin, envoyé dans la Nouvelle-Écosse en 1768 par l'évêque de Québec, sur la demande du gouverneur anglais d'Halifax, qui espérait y trouver un point d'appui pour l'apaisement des sauvages.

Il vint aussi dans ce pays un ancien Dominicain nommé l'abbé Ledru; nous ignorons comment il arriva sur ces rives désertes, mais les traces de son passage sont consignées dans les archives de la baie Sainte-Marie; il y parvint peu de temps après le départ de M. Bailly de Messin, dont le séjour parmi les Acadiens se prolongea jusqu'en 1772. Dans l'état de délaissement où se trouvaient les

Acadiens, la présence de M. Ledru eut certainement son utilité, mais son caractère difficile paraît avoir déterminé plus d'un embarras. Il n'y resta que quelques années et quitta la mission de Sainte-Marie vers 1782, pour aller à Memerancook, où M. l'abbé Leroux résidait comme missionnaire depuis 1774. Or, dès le 21 août 1788, M. Leroux se plaignait déjà beaucoup de l'abbé Ledru, qui probablement quitta l'Acadie vers cette époque.

Pendant, Mgr l'évêque de Québec avait dans l'intervalle désigné, en 1777, M. l'abbé Bourg comme missionnaire spécial des Acadiens; il sortait, paraît-il, d'une famille acadienne, et l'on prétend même, chose assez surprenante, qu'il aurait reçu son éducation en France. Quoiqu'il en soit, ce saint prêtre exerça pendant plus de seize ans un apostolat bien extraordinaire et qui semble dépasser les forces de l'homme : il n'avait point de résidence déterminée; le centre de son action paraît avoir été fixé au nord de la baie des Chaleurs, vers Tracadigasch : il en partait au commencement de son année ecclésiastique, et visitait les unes après les autres les paroisses échelonnées le long du golfe, s'arrêtant en chaque endroit de dix à quinze jours, tantôt chez les sauvages, tantôt chez les Acadiens, jusqu'à l'isthme de Shediak, où il faisait un séjour plus prolongé, parce que c'était le plus compacte des groupes acadiens.

Il descendait alors la baie de Fundy, sur des bateaux d'écorce, pour aller atterrir à la côte Sainte-Marie, où il avait à évangéliser trois paroisses assez éloignées l'une de l'autre : *Sainte-Marie*, la *baie de Tousquet* et *Pobomcoup*; de là il gagnait les petits groupes acadiens épars auprès d'Halifax. Après avoir pris un peu de repos dans la ville elle-même, où résidaient trois ecclésiastiques irlandais, il se rendait dans le détroit de Canseau, où il faisait une assez longue station, pour desservir les Acadiens de la côte

nord de la presqu'île, ceux des îles et ceux du cap Breton. Enfin il passait par l'île Saint-Jean, où se trouvaient un certain nombre d'Acadiens. Un missionnaire écossais, M. Macdonell, résidait à la vérité dans cette île depuis 1780, mais il ne pouvait desservir qu'imparfaitement les pauvres Français!

C'est après cette dernière mission que M. Bourg retournait dans la baie des Chaleurs, où il fermait le cycle de l'année, pour reprendre son laborieux pèlerinage après un court repos. Pendant seize ans, seul ou presque seul, il poursuivit sans se lasser cette série fatigante d'excursions monotones. A pied, à cheval, en canot et en barque, presque toujours à travers des pays déserts, il vivait au hasard, campant ici parmi les sauvages, là parmi les Français. Nous avons recueilli quelques traditions, sur ces missions aventureuses; nous avons parcouru quelques notes laissées soit par M. Bourg, soit par d'autres missionnaires de l'Amérique : on ne peut rien concevoir de plus surprenant et de plus touchant à la fois.

Il fallait, à chaque station, célébrer les offices, consacrer les mariages et les baptêmes, catéchiser les enfants, donner la première communion; puis sur le tout prêcher une retraite générale et confesser tout le monde, car tout le monde s'approchait des sacrements. Pour faciliter l'œuvre du missionnaire, les familles venaient de cinq et six lieues à la ronde camper autour du lieu où il avait débarqué, et l'on y restait tout le temps de son séjour, dans un recueillement et une piété générale. Spectacle singulièrement émouvant que celui de cette affluence agreste et enthousiaste, autour de ce visiteur étrange, isolé, presque misérable! Quand il survenait à travers les bois, accompagné d'un ou deux sauvages, sa simplicité, son dénûment même n'étaient pas sans grandeur. Mais on comprend difficilement comment un homme pouvait suffire à une

telle besogne. Les stations étaient plus fatigantes encore que les parcours ; il faut réellement que dans ces réunions, où se reflétait tant de puissance morale, les missionnaires aient puisé des joies intérieures et des consolations religieuses qui, seules, pouvaient compenser les fatigues et l'épuisement du corps.

L'épreuve fut particulièrement rude pour l'abbé Bourg. On m'a raconté qu'en un certain temps, il resta plusieurs années sans pouvoir rencontrer aucun autre prêtre catholique que les ecclésiastiques anglais d'Halifax et de l'île Saint-Jean ; il ne pouvait même communiquer avec eux qu'imparfaitement, à cause de la différence des langues. Cette situation pénible avait agité si fortement son esprit dans son corps affaibli, que l'évêque de Québec lui assigna pour retraite, vers 1794, la paroisse de Saint-Laurent, près de Montréal, et l'on assure que sa santé et même sa tête restèrent très-ébranlées, dans les derniers temps de sa vie.

Heureusement que, dès l'année 1780, on avait vu de nouveaux missionnaires paraître dans les régions acadiennes ; l'évêque de Québec, s'apercevant de l'accroissement du nombre des catholiques anglais et irlandais dans son diocèse, parvint à faire venir d'Angleterre au Canada plusieurs ecclésiastiques de langue anglaise, parmi lesquels il choisit M. Phelan, M. Macdonell, M. MacEachern et M. Power, qu'il envoya dans la Nouvelle-Écosse et dans les îles du golfe. La présence de ces prêtres soulagea un peu le service de M. Bourg, en lui enlevant certaines missions très-éloignées ; mais ils ne furent que d'une médiocre utilité pour les groupes acadiens qui demeuraient dans ces cantons, car ces ecclésiastiques ne parlaient pas la langue française, ou tout au moins la connaissaient médiocrement.

Mais la Providence, dont les vues impénétrables se manifestent à nous par les voies les plus imprévues, fit alors

sortir de France un essaim de prêtres qui se consacrèrent au service de ces populations délaissées, pour les sauver d'une ruine imminente. Le clergé était en effet le seul lien qui pût donner une cohésion féconde aux sentiments patriotiques qui survivaient, après tant de désastres, dans leurs groupes épars.

Ce fut la Révolution française qui, involontairement, leur procura ce secours. La persécution violente qui éclata à cette triste époque força un grand nombre de membres du clergé à quitter leur pays. Plusieurs furent jetés fortuitement sur les rivages du nouveau monde; d'autres y furent appelés par l'évêque de Québec. Le premier qui parut dans le golfe Saint-Laurent fut M. Le Jamtel, qui passa des îles Saint-Pierre et Miquelon aux îles du détroit de Canseau, en 1792; puis vinrent M. Ciquard, M. l'abbé de Calonne, le frère du ministre de Louis XVI, M. Desjardins, M. Sigogne, etc.

Cette émigration des prêtres français et leur installation dans cette contrée furent le complément du rétablissement des Acadiens et devinrent le lien qui réunit entre eux les divers groupes, de manière à assurer non pas seulement le service religieux, mais la conservation de leur nationalité.

L'évêque de Québec, Mgr Hubert, était toujours aussi préoccupé de la situation des catholiques anglais, qui, depuis la conquête, s'accroissaient peu à peu dans son immense diocèse. Déjà nous avons signalé quatre prêtres de langue anglaise que l'on avait fait venir dans la Nouvelle-Écosse et dans l'île Saint-Jean. En 1791, nous trouvons à Québec l'abbé Burke, qui était attaché au séminaire; il paraissait alors désireux de se rendre dans les missions de l'Ouest, mais il fut seulement dirigé vers le haut Canada, d'où il revint définitivement plus tard se fixer dans la Nouvelle-Écosse.

Enfin, en 1803, Mgr Denaut, successeur de Mgr Hubert à l'évêché de Québec, entreprit une visite générale de toutes les paroisses acadiennes, qui commençaient à se développer d'une manière notable. C'est la première fois depuis 1685, époque de la mission de Mgr de Saint-Valier, qu'un évêque paraissait sur les côtes de l'Acadie. Voici le résumé de cette visite pastorale, dont la relation est déposée aux Archives du diocèse de Québec :

Le groupe acadien de la baie Sainte-Marie et de Tousquet, au sud de la Nouvelle-Écosse, avait pour curé l'abbé Sigogne et comptait 1,080 Acadiens à Sainte-Marie et 400 à Tousquet.

Le groupe de l'île Saint-Jean comptait 742 âmes, et celui du détroit de Canseau 1,584 : — total, 2,326 Acadiens. Ces deux groupes réunis possédaient quatre prêtres : l'abbé Le Jamtel aux îles Madame; l'abbé Mac Eachern dans le sud du cap Breton, qui s'occupait aussi de l'île Saint-Jean; enfin l'abbé de Calonne et l'abbé Pichard, dans l'île Saint-Jean et sur la côte de la Nouvelle-Écosse.

Aux îles Madeleine se trouvaient 351 habitants; la paroisse de Memerancook, y compris Petitcodiak et Menoudy, possédait 1,162 paroissiens, dont le curé était M. l'abbé Ciquard.

Sur l'isthme de Shediak, en remontant par Bouctouche jusqu'à Richibouctou, on comptait 894 Acadiens; de Richibouctou à Tracadie, 327; de Tracadie au Ristigouche, 900; total : 2,121 Acadiens, ayant pour missionnaires : MM. Bedard, Desjardins, Joïer et M. Huot, que Mgr Denaut laissa à la baie des Chaleurs. — Le village de Cheticamp, au nord du cap Breton, dont le missionnaire était M. Champion, avait pour habitants 353 Acadiens. — Enfin, à Chezetcook et à Prospect, au sud d'Halifax, il se trouvait 520 Acadiens, qui étaient desservis par les prêtres

anglais d'Halifax, MM. Burke et Phelan. Total : 8 prêtres français et 3 prêtres anglais. Tous ces groupes formaient donc un total de 8,313, auquel il convient d'ajouter encore 446 Acadiens établis dans le canton de Madawaska, au nord du fleuve Saint-Jean, dans l'intérieur des terres.

Neuf ans après cette visite de 1803, dont M. l'abbé Lartigues nous a laissé un récit manuscrit qui est déposé à l'archevêché de Québec, Mgr Plessis, successeur de Mgr Denaut au siège de Québec, fit, en 1811 et en 1812, deux tournées épiscopales qui comprirent toutes les provinces maritimes. Le récit en a été publié en mai 1865 à Québec, par le *Foyer canadien*. Comme exposition de l'état moral de ces paroisses et des faits historiques et sociaux qui les concernent, ce récit est extrêmement intéressant; mais il est très-pauvre en chiffres et en statistique. Dans beaucoup de cantons, non-seulement la population n'est pas évaluée, mais on ne détermine pas le nombre des familles, pas même celui des communians.

Mais s'il est impossible d'établir une comparaison d'ensemble entre 1803 et 1812; on peut du moins comparer les termes communs qui existent entre les deux rapports; or, le récit de Mgr Plessis nous fournit l'état de la population dans quatre cantons différents : Memerancook, Petitcodiak et Menoudy, 1,116 habitants; — l'île Saint-Jean, 1,250; — l'île du Cap-Breton, l'île Madame, Tracadie, Pomket, etc., 2,080, — les îles Madeleine, 440. Enfin nous y joignons le recensement de la baie Sainte-Marie, en 1812, pour 1,550, et celui de Tousquet pour 550¹; nous obtenons ainsi un total de 6,986 âmes.

¹ Nous établissons ce recensement : 1^o au moyen d'une lettre de l'abbé Sigogne, qui mentionne, en 1806, les Acadiens de la baie Sainte-Marie comme formant 216 familles, et en combinant cette lettre avec le témoignage d'Halliburton, qui certifie qu'en 1828

Si nous comparons maintenant ce total avec le rapport de Mgr Lartigues en 1803, nous trouvons que ces mêmes cantons présentent 5,264 paroissiens; l'accroissement a donc été de 33 pour 100 en neuf ans. Il ne reste qu'à prendre ce chiffre comme type général de l'accroissement dans tout le pays; on peut conclure qu'en ajoutant 33 pour 100 à 8,759, chiffre total de la population en 1803, on a l'état probable des Acadiens en 1812, c'est-à-dire 11,630.

Ce progrès de la population est réparti de la manière la plus inégale : tandis qu'il est très-élevé à l'île Saint-Jean, il est insensible à Memerancook, qui était le centre principal des Acadiens, d'où ils rayonnaient par d'incessantes émigrations vers les côtes du golfe Saint-Laurent, vers la baie des Chaleurs et peut-être, dans les derniers temps, jusque dans l'île Saint-Jean, où se montre une augmentation très-extraordinaire.

Les émigrations persistantes que présente Memerancook, et plus encore Menoudy, n'avaient pas seulement pour cause le désir d'aller chercher des terres nouvelles ou des stations de pêche plus favorables; plusieurs de ces départs furent déterminés par les exigences désordonnées et les agissements détestables de plusieurs spéculateurs intrigants; ceux-ci étaient parvenus à se faire concéder, et souvent par des moyens peu avouables, de très-grandes étendues qui servirent de base à des prétentions, lesquelles ne tendaient à rien moins qu'à réduire les Acadiens en une sorte de servitude.

Ainsi, un nommé Desbarres réclamait la propriété de toutes les terres qui se trouvent entre la rivière Memeran-

les Français de Clare (baie Sainte-Marie) étaient au nombre de 2,038; celui de Tousquet résulte d'une combinaison analogue entre l'état de 1803, par M. Lartigues, et le cens des catholiques en 1827.

N. Scotia census.

cook et le Petitcodiak, territoire que l'on appelle aujourd'hui *Fox-Creek*. Desbarres était un de ces aventuriers qui vinrent se fixer en Acadie et dans le Canada après la conquête; il réclamait les terres de Memerancook, d'après une autorisation assez légèrement accordée au moment où le Nouveau-Brunswick fut séparé de la Nouvelle-Écosse. Voyant en effet les malheureux exilés établis sur ces riches prairies, où avaient vécu leurs ancêtres pendant plus de cent ans, il prévit avec raison que ce seul fait allait promptement donner en ce canton une certaine valeur à la terre; il s'empressa donc d'en demander la concession, et il l'obtint; il prétendit alors les tenir sur leurs terres comme tenanciers *at will*, au même titre par conséquent que les malheureux tenanciers irlandais.

La spéculation n'était point maladroite, car il eût ainsi conservé sans frais, sans embarras et même avec un certain profit, de vastes terrains toujours disponibles et prêts à être livrés, d'une année à l'autre, si la valeur s'en accroissait.

Mais les Acadiens résistèrent, et après de longs débats mêlés de quelques instances judiciaires, il s'opéra à la longue des arrangements à conditions variables qui assurèrent aux Acadiens des titres réguliers et définitifs de propriété. On comprend maintenant quelle fut une des causes principales de ce courant permanent qui entraînait vers le Nord, vers le golfe Saint-Laurent, une partie de la population acadienne.

Ils cherchaient la terre déserte et libre, forestière ou maritime, pour s'éloigner du voisinage de cette race envahissante, arbitraire et despotique, dont le contact avait toujours été pour eux une cause de souffrance et trop souvent un pronostic de désastre. Ils se méfiaient désormais de la civilisation et des établissements fixes trop faciles à saisir ou à ravager; leur existence se rapprochait

peu à peu par certains points de celle des Micmacs, qui ne cherchaient leur subsistance que dans les produits spontanés de la nature et dans des campements qui n'avaient rien à craindre, parce qu'il était aussi aisé de les établir sans frais que de les abandonner sans regret.

Deux choses seules les rattachaient toujours aux sociétés civilisées : la *prévoyance* dans le gouvernement de leur vie, qu'ils retenaient comme le caractère essentiel de tout groupe progressif, et la *religion*, dont ils conservaient soigneusement non-seulement la routine, mais l'intelligence claire et entière, grâce aux missionnaires qui vivaient avec eux. Ils se retrouvaient ainsi, en 1780, à peu près au même point qu'en 1672, époque où ils ne cultivaient le sol qu'en se tenant toujours prêts à s'enfuir dans les forêts à la moindre alerte.

Tout ce qu'ils avaient amassé de capital agricole et d'habileté dans le travail, leur capital social tout entier, avaient été détruits; ils étaient revenus de l'exil misérables et dénués de tout, et maintenant ils se sentaient traqués ou menacés presque partout, dès qu'ils voulaient faire renaître leurs établissements. Ceux d'entre eux qui s'étaient installés sur le fleuve Saint-Jean avaient été attaqués et chassés violemment par les Loyalistes américains, et ceux qui étaient à Memerancook se voyaient judiciairement poursuivis par des spoliateurs qui voulaient leur imposer la servitude ou l'expulsion. Ils s'étaient donc dégoûtés d'un labeur ingrat et sans sécurité.

Dès lors leurs installations étaient devenues peu stables; le plus ou moins d'abondance de la venaison, et surtout de poisson, était une cause déterminante pour se fixer dans un lieu ou pour le quitter. La pêche était leur occupation la plus fructueuse; non-seulement ils en vivaient, mais ils en tiraient d'utiles ressources au moyen des marchands jerseyais, qui déjà, depuis plusieurs années, fré-

quentaient ces côtes. Le récit de Mgr Plessis nous indique à chaque page le rôle important que les produits de la pêche jouaient dans leur existence. C'est une tradition qui s'est perpétuée longtemps parmi les Acadiens.

Lorsque nous avons raconté plus haut l'histoire de la famille Girouard à Tracadie, nous avons pu constater quel était encore le dédain de la terre et des occupations agricoles au commencement de ce siècle; et soixante ans après, entre 1850 et 1860, nous avons pu observer les dernières traces de ces habitudes à Tousquet, à Arichat, sur la côte de Richibouctou et surtout à Caraquette, où l'on avait beaucoup de peine à déterminer les habitants à prendre des terres dans l'intérieur et même à défricher leurs propres terres, quand elles se trouvaient un peu loin de la mer.

On peut cependant considérer que, dès avant 1800, ils étaient généralement sortis de l'état de dénûment absolu qu'ils avaient dû subir après leur rétablissement en 1766. En certains endroits même, comme à la baie Sainte-Marie et à Memérancook, ils commençaient à s'adonner sérieusement à la culture, sous l'impulsion de leurs missionnaires et notamment de l'abbé Sigogne, homme soigneux et méthodique, qui se mettait de sa personne à la tête de toutes les besognes utiles.

On voyait enfin surgir parmi eux quelques gens industriels, patients, observateurs et entreprenants, comme les *Girouard* de Tracadie, les *Poirier* de Shediak, les *Robichaud* de la baie Sainte-Marie, qui s'efforçaient non-seulement d'agrandir leurs cultures, mais encore de les conduire avec soin et de s'assurer de grandes étendues de terrain, afin d'y préparer l'établissement de leurs enfants.

Telle fut l'aurore de la renaissance générale des mœurs agricoles et stables parmi les Acadiens. A cette même époque, de 1800 à 1815, les Acadiens reçurent un cer-

tain renfort d'immigrants français, qui arrivèrent parmi eux dans de singulières circonstances. Les Anglais ayant eu occasion à diverses reprises de capturer des prisonniers de guerre soit aux Antilles, soit sur des prises navales, ces prisonniers français furent en grande partie internés à Halifax; un certain nombre d'entre eux s'échappèrent à diverses reprises, et ces fugitifs parvinrent à gagner quelque un des villages habités par les Acadiens.

Il est difficile d'en fixer le nombre. J'ai recueilli, en 1860, dans les diverses paroisses acadiennes que j'ai parcourues, les noms d'une quinzaine environ de ces prisonniers qui ont fait souche dans le pays; mais j'ai acquis la conviction qu'il s'en était établi davantage, bien qu'on ne puisse le constater aujourd'hui. Cette immigration se fit remarquer surtout à Tousquet, à la baie Sainte-Marie, dans le quartier de Canseau et à l'île Madame. Il est arrivé aussi à diverses reprises, et par différentes voies, des Français venus isolément; la plupart étaient des hommes sortant des pêcheries de Terre-Neuve ou des déserteurs de navires. C'est sur les côtes de la baie des Chaleurs, dans le quartier de Canseau et à l'île Madame, que ce fait s'est présenté le plus fréquemment.

Sans exagérer l'importance de ces contingents d'immigration, il est convenable d'en tenir compte, vu le petit nombre auquel avaient été réduits les Acadiens à cette époque. Il est d'ailleurs d'autant plus important d'en noter l'existence, que ces immigrants ont créé au milieu du peuple acadien une grande quantité de souches nouvelles et de noms nouveaux.

Le clergé lui-même, qui était le conseiller de ces proscrits, le centre de ralliement de ces tribus dispersées, avait affecté pendant longtemps une forme irrégulière; c'étaient des missionnaires errants; ils venaient, à des intervalles inégaux, visiter ces groupes, qui trop souvent étaient eux-

mêmes instables. Aucun évêque n'était venu dans le pays depuis le retour des exilés, et c'était en 1685, c'est-à-dire soixante-dix ans déjà avant la proscription, que la dernière confirmation avait eu lieu. A partir de cette même époque de 1800, les choses prirent une forme plus normale.

L'évêque de Québec, Mgr Denaut, que nous avons vu venir de sa personne en 1803 dans cette partie si reculée de son diocèse, régularisa la situation et détermina les grandes lignes, les circonscriptions desservies par les missionnaires qui parcouraient ces immenses étendues ; il leur adjoignit même quelques auxiliaires. Mais une autre considération, qui avait déjà préoccupé son prédécesseur, Mgr Hubert, vint aussi frapper son attention : c'était la situation des catholiques anglais qui depuis quarante ans s'étaient graduellement établis et multipliés, d'abord à Halifax, puis à Montréal et à Québec. Dans ces derniers temps enfin, il était survenu une immigration très-considérable de montagnards écossais catholiques, qui s'étaient déversée dans l'île Saint-Jean, que l'on appelait maintenant *l'île du Prince-Édouard*, et dans l'île du cap Breton. En 1803, on comptait déjà cinq mille six cents catholiques de langue anglaise dans ces îles et dans la Nouvelle-Écosse. Des établissements anglais commençaient aussi à se former sur les côtes du golfe Saint-Laurent, et l'on y rencontrait plusieurs familles catholiques.

Il était d'autant plus nécessaire de s'occuper d'eux, qu'ils étaient disséminés au sein d'une majorité considérable de protestants qui pouvaient les attirer dans leurs temples et les entraîner dans l'hérésie. Les évêques de Québec, animés par un saint esprit catholique, malgré les inimitiés nationales qui sévissaient alors entre les Français et les Anglais, avaient à diverses reprises fait venir plusieurs ecclésiastiques d'Angleterre pour subvenir aux besoins de

cette catholicité naissante : les Révérends *Jones*, *Phelan* et *Powel* avaient été installés dans la Nouvelle-Écosse, *M. Burke* était installé à Québec dès 1767, et l'abbé *Macdonald* desservait depuis plusieurs années les premiers établissements du haut Canada. Enfin un prêtre écossais avait accompagné les montagnards qui s'étaient fixés dans l'île du Prince-Édouard.

En cherchant à organiser un clergé anglais, ces esprits apostoliques songeaient non-seulement à pourvoir aux besoins du présent, mais ils espéraient ainsi attirer sur ces côtes les catholiques anglais, dont la position était alors si précaire dans la Grande-Bretagne. Mgr Plessis y joignit même des préoccupations d'un ordre encore plus élevé : déjà il prévoyait dans l'avenir la possibilité de créer un et peut-être plusieurs sièges épiscopaux anglais. Dans cette perspective, il considérait les avantages que l'Église catholique pourrait tirer ultérieurement de l'organisation régulière, légale, d'une hiérarchie catholique anglaise!

Dès l'année 1809, il y eut une ouverture faite à Rome, pour aviser à établir pour la Nouvelle-Écosse une sorte de diocèse séparé, mais la Propagande eût préféré un vicariat apostolique. (*Lettre* du 16 avril 1816 à Mgr Plessis.) Celui-ci indiqua à cet effet *M. Burke*, qui se rendit à Rome en 1816. La cour de Rome, sur la recommandation de l'évêque de Québec, accueillit favorablement son envoyé, mais en s'entourant encore toutefois de beaucoup de réserve : le Saint-Siège connaissait depuis longues années la prudence et le caractère élevé de Mgr Plessis; on eût désiré qu'il restât le maître de tout le diocèse; même pour la nomination d'un vicaire apostolique, on hésitait encore.

Le cardinal *Litta* avait une pleine confiance dans l'évêque, tandis que pour lui le vicaire apostolique, c'était l'inconnu; il écrivit donc à Québec une lettre dans laquelle il invitait Sa Grandeur à réfléchir de nouveau. « La cour

« de Rome était prête à accéder à ses désirs, mais elle ne
 « voulait rien faire que ce qu'il aurait bien et mûrement
 « décidé, et quelles que fussent les réserves qu'il pourrait
 « juger utile d'apporter à la nomination proposée, on les
 « ajouterait au décret de la congrégation. »

Tel est du reste le texte littéral de cette lettre curieuse :

.....*Et quamquam ex iis quæ Amplitudo tua, de necessitate dividendi Diocœsim istam, exposuît, Sacra Congregatio voluntatem tuam, in hoc statuendo, satis interpretari potuisset; ad hanc tamen Ecclesiæ tuæ dismembrationem, absque expressâ tuâ consentione, devenire noluit. Quoties igitur, hisce acceptis litteris, in hac designatione conveneris, neque ad contrarium, ut spero, habeas quidquam, Sacra Congregatio D. Edmundum Burke..... eligit, ac vult ut, habito consensu tuo, illico illius præfecturæ possessionem capiat;..... Tuum autem erit de præstito tuo consensu certiozem facere.*

Voilà ce que la congrégation de la Propagande écrivait encore, après sept ans de négociations, au moment même où l'on rédigeait le décret qui instituait le vicaire apostolique. Dans cet état de choses, Mgr Plessis aurait pu évidemment stipuler toutes les conditions qu'il aurait jugées convenables; il aurait pu établir toutes réserves propres à sauvegarder la conservation des paroisses acadiennes qu'il avait visitées précisément en 1811 et en 1813, et dont il avait apprécié la foi vive et les simples vertus; il aurait pu établir un vicariat apostolique spécial pour elles; il aurait pu créer pour le siège de Québec une situation privilégiée, patriarcale, qui eût subordonné à son autorité tous les vicaires apostoliques et tous les évêques.

On voit même que cette dernière idée était au fond celle de la cour de Rome; ce n'est qu'à force d'instances que Mgr Plessis obtint ultérieurement la création d'évêques

dotés de la plénitude de leur pouvoir. Mais il agit ainsi avec la même grandeur d'âme, le même désintéressement de toute vue personnelle et particulière qu'il a montrés toute sa vie, notamment lorsqu'il refusa sans jamais fléchir la dignité archiépiscopale, alléguant toujours que la création de cette dignité à son profit pourrait, à cette époque, être nuisible aux intérêts généraux de l'Église. C'était là un grand évêque, un véritable évêque catholique, qui pourra toujours être proposé pour modèle !

En laissant ses chères paroisses acadiennes sous l'autorité d'un clergé d'origine étrangère, il ne lui vint pas un seul instant dans l'esprit que l'on pût jamais les traiter autrement qu'il n'avait traité lui-même les paroisses anglaises, c'est-à-dire en respectant scrupuleusement leurs traditions, leurs usages et leur langue nationale. Combien eût-il été tristement surpris, s'il eût pu voir tant de choses qui se sont passées plus tard en divers lieux, autant dans les provinces maritimes qu'en certaines parties des États-Unis !

Mais nous aurons occasion, malheureusement, de revenir plus loin sur ce sujet ; il nous reste à exposer en ce moment comment s'opéra l'installation progressive du nouveau régime ecclésiastique. L'abbé Burke, que Mgr Plessis proposait comme vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, se rendit à Rome en 1816, et fut nommé vicaire apostolique en 1817 ; il embrassait dans sa juridiction toute la presqu'île de la Nouvelle-Écosse ; quant à l'île Saint-Jean ou du Prince-Édouard, Mgr Plessis, persistant toujours dans la même ligne de conduite, proposa, en 1819, M. Mac Eachern comme vicaire apostolique pour l'île Saint-Jean, et M. Macdonald pour le haut Canada ; mais ce ne fut qu'en 1829 que la ville de Chalottetown fut érigée en évêché, et la ville de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) ne reçut un évêque qu'en 1842. En même temps

que Mgr Plessis organisait ainsi l'épiscopat des provinces maritimes, il procédait à une opération analogue à l'ouest du Canada, où il posait les premières assises de la province ecclésiastique du haut Canada.

D'autre part se produisit, vers 1820, un événement fort heureux pour les Acadiens : un homme, aussi distingué par l'élévation de son esprit que par sa science, Halliburton, juge en chef de la province, ayant eu occasion de parcourir plusieurs fois les villages de la baie Sainte-Marie, fut frappé de l'honnêteté de leurs mœurs, de la simplicité de leur vie, des progrès lents et patients que ces pauvres gens accomplissaient, malgré leur dénûment et leur misère, à force d'ordre, d'économie et de patience; il observa leur existence, étudia leur histoire, et cette âme honnête se révolta contre les injustices dont ils avaient été victimes, contre le dédain et les moqueries dont on les accablait, contre l'épouvantable oppression qui avait pesé sur eux et qui subsistait encore en partie. Il prit hautement fait et cause pour eux, dans les journaux et au Parlement; il représenta comment ces malheureux, après avoir été indignement spoliés, avaient été ensuite exploités par ceux-là mêmes qui jouissaient de leurs dépouilles : « Ils sont exclus, disait-il, de toutes les fonctions, de tous les emplois, de tous les bénéfices d'une société qu'ils supportent cependant en commun avec nous; ils ne peuvent même pas espérer pouvoir réclamer, car aucun d'entre eux ne saurait aspirer à une fonction élective, il en est exclu par la loi du *test* : cependant tous ces hommes supportent toutes les charges que nous supportons ils apportent le même contingent de travail et d'efforts pour le maintien et le progrès de la chose publique; que dis-je! ils y contribuent avec un labeur plus assidu et plus pénible, car ayant été dépouillés de tout ce qu'ils avaient, étant dépourvus de tout capital,

il n'est pas un progrès qu'ils accomplissent qui ne leur coûte dix fois plus d'efforts qu'à aucun d'entre nous. Ce n'est qu'à force de patience, de privations et d'économie qu'ils soutiennent le combat de la vie; et alors que nous leur devrions plus qu'à tous autres, nous ne leur accordons même pas la stricte justice, pas même une égalité de droits que l'on n'oserait pas refuser aux étrangers qui viennent se fixer parmi nous. »

Les paroles de M. Halliburton et son intervention ne furent pas inutiles. Par un acte solennel du Parlement d'Halifax, le serment du *test* fut aboli, et l'on montra aux Acadiens plus d'impartialité et d'égards qu'ils n'étaient habitués à en rencontrer jusque-là. Leur situation se trouva donc très-améliorée, et cependant elle resta encore longtemps inférieure et souffreteuse, comme celle des Giaours, sous les Turcs. Les immigrants que l'Angleterre et l'Irlande envoyaient alors sur les côtes du Nouveau-Brunswick n'appartenaient point en effet à l'élite de la population, tant s'en faut; quelle que soit la fortune que plusieurs aient acquise plus tard, il est bien certain que la plupart d'entre eux étaient des hommes grossiers, turbulents, ivrognes et sans éducation. Fort au-dessous des Acadiens comme condition sociale, malgré leur fortune et leur apparence d'instruction, ils profitaient sans vergogne de la position précaire des Acadiens pour leur prodiguer l'insulte et souvent même la violence. Cette triste position se prolongea assez pour que nous ayons pu constater encore en 1860, à Bouctouche et à Richibouctou, bien des avanies, bien des injures graves, dont nos malheureux compatriotes avaient été victimes quatre ou cinq ans auparavant!

Quoi qu'il en soit, les magistrats avaient commencé à leur accorder une protection plus efficace à partir de 1830, et ces méfaits devinrent dès lors moins fréquents.

Aussi leur développement se montra-t-il plus assuré et plus rapide : l'un d'entre eux, un des membres de l'ancienne famille seigneuriale des d'Entremont, fut peu après nommé député à la législature; avec la sécurité des personnes et des propriétés, l'esprit de stabilité, d'ordre et d'économie se développa de plus en plus parmi eux; le goût et le perfectionnement de la culture se propagèrent, et les défrichements se multiplièrent à mesure que s'accroissait le nombre des familles. Dans plusieurs paroisses, les travaux des champs devinrent l'affaire principale; dans quelques-unes même, comme à Memerancook, c'était désormais l'occupation exclusive des habitants. Néanmoins, la majorité des Acadiens, de 1820 à 1840, tiraient encore leurs plus grandes ressources de la mer. Pubnico, Tousquet, Elbrook, Météghan, Cocagne, Bouctouche, Richibouctou, Poquemouche, Caraquette, Arichat et le détroit de Canseau, Chéticamp, les îles de la Madeleine, etc., vivaient surtout de la pêche et des industries maritimes.

La population avait reconquis depuis longtemps la plénitude de sa croissance; il serait difficile d'évaluer d'une manière exacte le nombre des Acadiens entre 1820 et 1840; mais en comparant 1812 avec 1860 et en s'éclairant de quelques données que fournissent les registres des paroisses, on peut estimer qu'ils étaient, en 1840, trente-deux mille, dont quinze mille pour le Nouveau-Brunswick, y compris le pays de Madawaska. La population croissait de 3.50 pour 100 par an, et doublait tous les vingt ans, jusqu'en 1860.

Le défaut d'instruction était presque universel parmi eux, cependant il se trouva toujours, dans chaque génération, quelques personnes qui savaient lire et écrire et transmettaient à d'autres leur savoir; les curés, d'autre part, se plaisaient à faire travailler quelques-uns des jeunes gens qui montraient les meilleures dispositions. Il se trou-

vait encore, en 1840, quelques curés français en Acadie, entre autres : l'abbé Gauvreau, à Memerancook, et à Arichat, l'abbé Gaulin ou l'abbé Huon qui lui succéda; il y avait aussi deux ou trois prêtres canadiens dans le nord du Nouveau-Brunswick et un jeune Acadien de l'île Saint-Jean, M. Poirier, qui avait embrassé la carrière ecclésiastique. Enfin, l'abbé Sigogne, le dernier survivant des prêtres émigrés lors de la Révolution française, dirigeait toujours les paroisses du sud de la Nouvelle-Écosse; c'était lui qui s'était adonné avec le plus de zèle à l'instruction de la jeunesse; nous avons connu plusieurs hommes qu'il avait formés, qui n'étaient pas sans doute des savants, mais qui possédaient une instruction moyenne très-convenable.

Dans sa vieillesse, plusieurs d'entre eux lui furent fort utiles; il administrait, en effet, quatre et même cinq paroisses assez éloignées les unes des autres; dans l'impossibilité où il était, lorsqu'il devint très-âgé, de multiplier ses visites, il avait établi dans chacune de ces paroisses un ou deux marguilliers chargés de le suppléer dans une certaine mesure; ils présidaient et dirigeaient les réunions du dimanche, dites *messes blanches*; ils enregistraient les naissances, les décès, recevaient les promesses de mariage, veillaient à l'instruction religieuse des enfants, etc. Ce fut seulement à l'aide de ces bons services que M. Sigogne put continuer l'exercice de ses fonctions jusqu'en 1844, époque où il mourut, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Le nombre des prêtres français diminuait ainsi de jour en jour, tandis que la population acadienne s'était quadruplée depuis cinquante ans; la gestion de ces paroisses devenait donc doublement difficile, et les évêques d'Halifax et d'Arichat cherchèrent dès lors à remplacer le clergé français par quelques-uns des prêtres qu'ils tiraient d'Irlande pour le service de leurs paroisses anglaises.

Dans le Nouveau-Brunswick, l'évêque de Québec parvint

à entretenir les missions acadiennes d'une manière à peu près suffisante jusqu'en 1842, époque de la création de l'évêché de Saint-Jean : Memerancook fut toujours pourvu de curés canadiens, et le Révérend La France y résida jusqu'après 1860. Les paroisses de l'isthme de Shediak, Bouctouche, Tracadie, Caraquette et Bathurst, conservèrent presque constamment des prêtres canadiens ; néanmoins on dut à diverses reprises recourir, comme dans la presque île, au ministère de plusieurs prêtres irlandais.

Ce service auxiliaire laissait beaucoup à désirer, tant à cause de la différence des idiomes que par suite de la différence des habitudes et des mœurs ecclésiastiques. Quelles qu'aient été les vertus et même l'obligeance de plusieurs de ces prêtres irlandais, c'est à peine si l'on pourrait citer quelqu'un d'entre eux qui ait laissé dans les paroisses acadiennes un souvenir mêlé de regrets. C'est alors que Mgr Walsh, évêque d'Halifax, dans le diocèse duquel l'absence des prêtres français se faisait le plus sentir, eut l'heureuse idée de ramener de France, en 1855, quatre missionnaires : *M. Blanchet* fut attaché à la paroisse de Pubnico ; *M. Gay* à Saint-Michel de Tousquet ; *M. Berthe* à Sainte-Marie et *M. L'Hyver* à Chezetcook, près d'Halifax. Deux de ces prêtres sont morts, mais l'un d'entre eux, *M. Gay*, quoique fort âgé, est encore curé sur la baie Sainte-Marie.

Avant l'arrivée de ces nouveaux pasteurs et probablement depuis la mort de l'abbé Sigogne, en 1844, il n'y avait plus un seul prêtre français dans le diocèse d'Halifax, bien que l'on y comptât huit paroisses acadiennes : *Chezetcook*, *Pubnico*, *Sainte-Anne de la rivière aux Anguilles*, *Saint-Michel de Tousquet*, *Saint-Bernard*, *Météghan*, *Sainte-Marie* et *Menoudy*. Ces paroisses comptent en moyenne deux mille âmes ; sauf Chezetcook et Menoudy, il n'y avait dans aucune d'elles dix familles catholiques

anglaises, et cependant il ne s'y trouvait pas un prêtre français; quelle différence avec la sollicitude des évêques de Québec pour les catholiques anglais!

Dans celui d'Arichat, qui renfermait neuf paroisses acadiennes : *Torbay*, le *Havre au Boucher*, *Arichat*, *Descousse*, l'*Ardoise* et la *Rivière Bourgeois*, *Tracadie*, *Pomquet*, *Cheticamp* et *Sainte-Anne de Sydney*, il ne se trouvait que trois prêtres français, dont l'un était un jeune Acadien récemment promu au sacerdoce, au séminaire de Québec : M. l'abbé Girouard, qui devait rendre de grands services à son pays.

Enfin, dans le diocèse de Saint-Jean N. B., on comptait six prêtres français dans neuf paroisses acadiennes : cette pluralité de prêtres français dans le Nouveau-Brunswick provenait de l'action tutélaire de l'évêché de Québec, qui s'était perpétuée beaucoup plus longtemps sur cette province que sur les autres. Quoi qu'il en soit, il est visible que, même après l'arrivée des nouvelles recrues amenées de France par Mgr Walsh, le service des paroisses françaises de l'Acadie était notoirement insuffisant.

Mais la Providence a ses voies, et elle inspira dans ce temps même à un saint prêtre de cette contrée une salutaire pensée, qui devait porter les plus heureux fruits. M. l'abbé La France, curé de Memerancook et un des derniers prêtres canadiens envoyés par l'évêque de Québec, voyait avec peine, depuis une quinzaine d'années, toutes les lacunes que présentait le service religieux des paroisses acadiennes administrées par des prêtres étrangers; il en sentait les inconvénients actuels, et il en prévoyait les dangers. Il conçut le projet d'y porter remède, et y consacra sa vie tout entière et le peu qu'il possédait.

Il pensait, non sans raison, que la source principale du mal était l'absence absolue d'un recrutement du clergé dans le pays lui-même; or il pensait aussi, avec la double

expérience qu'il avait puisée dans son propre pays et dans celui qu'il avait adopté, que les populations acadiennes si catholiques, si semblables à celles du Canada, pourraient fournir de jeunes ecclésiastiques aussi aisément que le diocèse de Québec lui-même, si on leur en offrait les moyens.

Il se prit donc chaque année à épargner le plus possible sur ses modestes ressources, dans l'espérance de parvenir à fonder à Memerancook un petit collège d'où pourraient sortir quelques vocations pour l'état ecclésiastique. En 1860, quand j'eus l'honneur de le visiter, il avait déjà acheté une vaste ferme; dans son projet, on devait y bâtir le collège; « les produits de la ferme pourraient servir à
« l'alimentation de l'établissement; les terres sont très-
« bonnes à Memerancook; les habitants des environs
« jouissaient déjà d'une richesse relative, ils y enverraient
« leurs enfants; ceux-ci seraient admis pour un prix mé-
« diocre, 350 francs par an; lui, M. La France, serait
« directeur, en même temps que curé, et il ferait venir du
« Canada pour l'aider quelques professeurs bons patriotes
« qui ne coûteraient pas cher ».

Cet excellent homme se consolait ainsi de ses privations et de ses jours de jeûne, en caressant les saintes espérances que concevait son grand cœur; il avait déjà ramassé une grande quantité de matériaux et il avait en plus un peu d'argent en caisse, petit trésor sacré qu'il accroissait religieusement chaque année.

Dieu a béni ces doux rêves et il a couronné les modestes espérances de cette noble simplicité! Peu d'années après ma visite, j'appris qu'il avait mis la dernière main à cette œuvre; son évêque, Mgr Swiney, l'évêque de Saint-Jean N. B., comprit avec une généreuse sympathie son idée et son dessein, et lui donna son approbation. Mais quelle que fût la reconnaissance du bon curé, il savait que les plans et

les vues changent souvent avec les hommes; ce qu'il se proposait surtout, c'était de fonder une œuvre acadienne qui ne pût être dérivée de sa destination primitive. Pour la mettre à l'abri de tout revirement à l'avenir, il résolut d'assurer son existence, en la remettant entre les mains d'une congrégation, indépendante de toute intervention locale.

C'est dans cette vue qu'il s'adressa à la congrégation de Sainte-Croix; le supérieur envoya pour étudier la situation un de ses prêtres, le P. Le Fevre, homme très-intelligent et fort énergique, qui entra volontiers dans les idées de M. La France. Il se consacra avec dévouement à l'accomplissement de cette œuvre, et grâce au concours zélé des collaborateurs que fournit sa congrégation, il parvint à créer sur les fermes de M. La France le magnifique collège que l'on admire aujourd'hui à Memerancook.

C'est encore lui qui administre, avec un talent et une fermeté qui ne se sont jamais démentis, cet établissement dont les fruits ont dépassé l'attente de son fondateur. Les Acadiens, qui depuis 1800 avaient réalisé des progrès considérables dans leurs cultures et leurs petites industries, étaient restés pendant longtemps dépourvus de tout moyen d'instruction. Leurs malheurs et l'insuffisance de leurs ressources les avaient paralysés d'abord; la malveillance des uns, la négligence des autres, avaient ensuite prolongé cet état d'ignorance, de sorte qu'ils étaient les instruments inconscients de la richesse du pays, dont bénéficiait seule la population anglaise de la province.

Mais, dès que ceux d'entre eux qui avaient acquis quelque aisance purent placer leurs enfants dans une institution catholique et française qui leur inspirait confiance, les choses changèrent de face aussitôt, et en peu d'années on vit un grand nombre de jeunes Acadiens se montrer dans toutes les branches des fonctions libérales : avocats,

médecins, commerçants, administrateurs, employés dans les services publics et dans les entreprises particulières; partout on constata facilement qu'ils étaient aussi capables que les Anglais de la contrée de participer à la direction des affaires publiques et des affaires privées.

Au milieu de cette jeunesse studieuse et bien instruite, il se rencontra, comme au Canada, une forte proportion d'hommes qui se sont consacrés à Dieu, au service des églises et à l'éducation des enfants, et l'on a pu se convaincre que si les Acadiens étaient restés longtemps sans posséder de prêtres sortis de leurs familles, cela était dû uniquement au malheur des circonstances.

La bienveillante sollicitude avec laquelle Mgr Swiney a patronné la création de ce collège a été pour celui-ci un puissant secours, et la Providence a récompensé cet excellent évêque par les vocations nombreuses que ce collège a révélées dans le pays. Quel contraste avec le spectacle que présentent aux États-Unis les diocèses voisins de celui de Saint-Jean, diocèses où l'on compte plus de quatre cent mille Canadiens, qui tous ensemble ne fournissent pas quelquefois une ordination par an!

On peut conclure de cette heureuse expérience que partout où les Français d'Amérique, Canadiens ou Acadiens, trouvent à leur portée des séminaires ou des maisons d'éducation qui leur inspirent confiance et qui sont sympathiques à leurs croyances religieuses et à leurs traditions nationales, on y trouve aisément de nombreuses aspirations pour le ministère ecclésiastique. Dès qu'une population canadienne, au contraire, cesse de fournir un contingent raisonnable de jeunes prêtres, c'est un signe presque certain que ces Canadiens sont mal administrés, ou que tout au moins la direction du diocèse ne leur inspire pas une confiance suffisante.

Le collège de Memerancook a donc rendu d'éminents

services au diocèse de Saint-Jean, aux diocèses voisins et à toutes les populations des provinces maritimes; cependant, tels étaient les vides que la disparition successive des vieux missionnaires avait créés dans les paroisses françaises, que ces ressources nouvelles n'ont pu suffire à combler l'arriéré partout où il existait. Bien que ce collège ait déterminé plus de trente ordinations de jeunes gens des deux langues, il se trouve encore aujourd'hui un trop grand nombre de paroisses françaises desservies par des curés d'origine étrangère, particulièrement dans les diocèses d'Antigonish et d'Halifax.

Si nous paraissions insister plus particulièrement sur ce sujet, c'est que les résultats de cet état de choses ont été et sont encore très-fâcheux. Ce n'est ni le lieu ni le moment de discuter ici l'opportunité de la dualité des langues et de la dualité du clergé, mais on peut et l'on doit constater quatre conséquences principales :

1° Les mécontentements nombreux et les réclamations douloureuses que cette insuffisance a suscitées, soit ouvertement, soit dans le secret des consciences froissées.

2° C'est que, loin d'amener entre les Irlandais et les Acadiens la fusion que l'on imaginait, loin d'amener même une union bien désirable, ce régime a déterminé une scission qui ne fait que s'accroître entre les deux races.

3° La rareté des vocations religieuses dans les paroisses acadiennes, là où il n'y a pas de prêtres français, et surtout des prêtres français résidant d'une manière continue.

4° Enfin la remarque que l'on a faite que l'extension des cultures, la création de défrichements nouveaux, le développement territorial des Acadiens, n'ont presque jamais été entrepris, soutenus et menés à bonne fin que dans les cantons où dominait l'influence des prêtres français, canadiens ou acadiens.

Il est donc permis d'espérer et de souhaiter que tous

les groupes acadiens un peu importants puissent être pourvus de curés qui soient en accord avec eux par leurs habitudes, leur langage et leurs traditions.

En tout cas, comme le dernier point que nous venons de signaler rentre absolument dans le cadre de nos études, c'est en lui donnant quelque développement que nous reprendrons l'histoire des progrès du peuple acadien. Nous avons indiqué plus haut quelles avaient été les suites de la généreuse et énergique intervention d'Halliburton en 1820. Depuis lors, les habitants ont de plus en plus substitué la culture des champs aux travaux maritimes; on peut dire que tout ce district acadien, dont Memerancook est le centre, jusques et y compris Bouctouche, vit exclusivement par son agriculture; on peut en dire autant de Rustico, de plusieurs endroits de l'île du Prince-Édouard et du district de Canseau, excepté l'île Madame; de Poque-Mouche, de Tracadie N. B., de Népisiguy (Bathurst); le district même de Caraquette fait aujourd'hui presque autant de culture que de pêche. Il n'y a plus guère maintenant que Pubnico, Tusket-Wedge, Chezetcook, l'île Madame et les îles Madeleine, où les occupations maritimes soient tout à fait prédominantes.

Non-seulement les cultures se font avec plus de soin et de méthode, mais elles se sont étendues aux dépens de la forêt; on s'est écarté du bord de la mer, et l'on a pu successivement créer de nouvelles paroisses dans l'intérieur des terres.

Comment s'est opérée cette transformation? C'est entre 1850 et 1860 que s'est manifestée la première entreprise qui rompit ouvertement avec l'ancienne routine et qui tenta d'entraîner les Acadiens dans l'intérieur, loin du littoral; il y avait bien longtemps que l'abbé Sigogne avait prêché pour la première fois, aux gens de la baie Sainte-Marie et aux habitants de la *Rivière aux Anguilles*, de

s'occuper davantage de leurs terres, de prolonger leurs défrichements, d'accroître leur bétail; il leur avait assuré d'énormes réserves territoriales dans les forêts publiques; il les avait même exhortés, mais en vain, à y former des établissements.

Ce fut un des hommes les plus intelligents de la baie Sainte-Marie, *M. Robichaut*, qui avait été député de ce district au Parlement d'Halifax et qui devait son éducation aux sages leçons de l'abbé Sigogne, qui inaugura ce mouvement vers 1855; il vendit résolument, pour un fort bon prix, la belle ferme qu'il possédait sur le rivage de la baie; il acheta mille ou deux mille acres dans les terres publiques de Corbéry, à trois ou quatre lieues de la côte; il y construisit tous les bâtiments nécessaires pour son habitation et son exploitation, et s'y installa avec toute sa famille.

Nous eûmes l'honneur et la bien douce satisfaction de le visiter dans son établissement, en 1860. Il avait déjà planté autant de vergers, préparé autant de défrichements qu'il avait de fils; autour de lui s'étaient installées plusieurs familles acadiennes entraînées par son exemple; d'autres avaient acheté des terres en vue de l'avenir; il était fier, comme il me disait lui-même, d'avoir posé les premières assises d'une paroisse dans l'intérieur, et loin de la mer; si M. Sigogne avait pu revivre, avec quelle effusion l'aurait-il béni, avec quelle sainte joie aurait-il vu ainsi réalisé le rêve de ses espérances!

Un peu plus tard, derrière les concessions primitives de Sainte-Anne du Ruisseau aux Anguilles (*El-Brook*), les préparatifs qu'avait faits l'abbé Sigogne, en assurant aux Acadiens les grands terrains boisés qui en étaient contigus, portèrent aussi leurs fruits. De son vivant, il avait inutilement cherché à pousser les Acadiens vers ce canton; les temps n'étaient pas encore mûrs, mais depuis lors on a vu peu à peu un certain nombre de familles s'y établir;

c'est vers 1860 que se formèrent aux *Forkes* ces premières installations. C'étaient de pauvres bûcherons qui se fixaient dans les chantiers où ils allaient travailler; aujourd'hui, il se trouve en ce lieu soixante-quinze familles, toutes acadiennes. Malheureusement, cette colonie, qui s'est formée pauvrement par hasard, sans forte initiative et sans direction, n'a pas pris l'importance que la situation des lieux aurait pu lui assurer.

La paroisse de Sainte-Anne, de laquelle elle dépend, n'a presque jamais eu, depuis la mort de l'abbé Sigogne, que des curés irlandais qui n'ont pas assez de crédit sur leurs paroissiens pour prendre l'initiative d'un mouvement colonisateur propre à contre-balancer le fléau de l'émigration aux États-Unis, qui décime non pas les *Forkes*, où les familles se maintiennent assez bien, mais le centre même de la paroisse Sainte-Anne, d'où il part constamment des familles pour le Massachusetts. Cette paroisse cependant est exclusivement française, puisque le dernier recensement constate que sur deux mille huit cents catholiques il n'y a pas dix familles irlandaises! Il semble donc qu'un curé français y serait mieux à sa place qu'un prêtre irlandais.

Ces deux tentatives faites pour porter les Acadiens dans l'intérieur sont les premières en date; c'étaient les dernières émanations de la pensée et de la direction de ce vénérable missionnaire. Il avait été pendant cinquante ans l'organisateur et le pilote de tout ce district acadien, débris d'un grand naufrage arraché après la proscription, en 1765, aux griffes anglaises; qui sait maintenant si le lion britannique ne va pas plus aisément ressaisir sous une autre forme ce groupe isolé?

Mais depuis lors des colonies bien plus nombreuses et bien plus importantes ont été créées. En 1860, l'abbé Belcourt, curé de Rustico, paroisse acadienne de l'île du Prince-Édouard, préoccupé du trop-plein qui se mani-

festait dans son troupeau, conçut le projet d'engager un certain nombre de familles et de jeunes gens à aller s'établir dans le Nouveau-Brunswick, en arrière de *Bouc-touche*, dans un cantonnement de terres publiques, bonnes, boisées et d'un accès peu difficile; il fut secondé par un bon nombre de Canadiens et de Français, parmi lesquels j'eus l'honneur de me trouver. Cette colonie, qui s'appelle aujourd'hui la paroisse Saint-Paul, située dans le haut de la rivière de Bouctouche, comté de Kent, reçut donc ses premiers colons de l'île du Prince-Édouard; il s'y joignit bientôt plusieurs familles du comté de Kent, il en vint de Memerancook; bref, la nouvelle paroisse a prospéré à tel point qu'on y compte aujourd'hui plus de deux cents familles, dont la situation est généralement bonne.

Caraquette est une paroisse essentiellement maritime; située presque à l'entrée de la baie des Chaleurs, ses habitants ont longtemps professé le plus grand dédain pour la possession de la terre et pour le travail des champs; quoique la paroisse fût déjà, il y a quarante ans, une des plus importantes au moins par le nombre, la culture ne s'écartait guère du littoral; c'est en vain que leurs amis et leurs curés eux-mêmes cherchaient, en 1860, à leur persuader de pénétrer en arrière des anciennes concessions et d'y préparer les éléments d'une paroisse nouvelle, afin d'enlever ainsi aux Anglais protestants la possibilité de s'y établir et de leur interdire tout agrandissement ultérieur. Ce ne fut que plusieurs années après que leur curé canadien M. Paquette parvint à leur persuader d'acquiescer des terres, où plusieurs familles vinrent s'installer, en un lieu que l'on nomma *Paquetteville*, en l'honneur du curé qui avait été un des principaux moteurs de cette entreprise, qui a parfaitement réussi.

Dès avant la création de Paquetteville, dans le même

comté de Gloucester, beaucoup de gens de Nepisiguy avaient vendu des terrains aux Anglais, qui affluaient dans la nouvelle ville de Bathurst. Ils remontèrent alors très-haut le long de la rivière, pour s'établir dans l'intérieur, à plusieurs lieues de la mer, où ils se sont groupés sur des habitations nombreuses et fertiles.

Il n'est pas douteux que ces petites évolutions agricoles aient rendu de grands services aux Acadiens et à la religion catholique elle-même; mais il n'est pas moins certain qu'au point où l'on en était arrivé en 1870, elles auraient pu se développer sur une plus large échelle, s'il se fût trouvé un plus grand nombre de zéloteurs pour entraîner les populations vers cette conquête pacifique du sol. Cela aurait été d'autant plus opportun que, déjà avant 1860, commençait à pénétrer dans la Nouvelle-Écosse le fléau de l'émigration vers les États-Unis. Or, l'expansion des jeunes familles sur les terres publiques pour les défricher, l'amélioration et le perfectionnement des anciennes cultures auraient été les moyens les plus propres à restreindre l'émigration, en créant des moyens de travail non-seulement dans la campagne, mais dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, par une conséquence nécessaire.

Il est arrivé, au contraire, qu'après 1860 cette émigration vers les États a toujours été en croissant, pénétrant dans le nord de la Nouvelle-Écosse et jusque dans le Nouveau-Brunswick. Aussi le recensement de 1870 s'en est-il déjà ressenti : si nous nous reportons en effet à l'année 1803, nous trouvons environ 8,000 Acadiens; puis, en 1812, ce chiffre monte à 12,000; en 1840, à 32,000, ce qui témoigne d'une progression constante de 3.50 à 3.80 pour 100 par année; en 1860, nous estimons la population à 69,000 âmes, ce qui donne encore 3.40 pour 100 par an. Mais ici je dois signaler une erreur

notable que je commis en publiant la *France aux colonies* (1859). J'évaluais alors, sur des renseignements erronés, tous les Acadiens des provinces maritimes à 80,000 âmes. Cette erreur portait surtout : 1° sur l'île Saint-Jean et autres îles du golfe, notamment sur les îles Madame, où le nombre des Acadiens était porté au double de leur chiffre réel; 2° sur le comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, où ce nombre avait été aussi fort exagéré.

En réalité, la totalité des Acadiens dans les trois provinces ne dépassait pas 69,000 âmes en 1860, savoir : 33,000 dans le Nouveau-Brunswick, 17,000 dans la Nouvelle-Écosse, 10,000 dans l'île du cap Breton et le détroit de Canseau, et 9,000 dans l'île Saint-Jean (Prince-Édouard). C'est donc *ce chiffre de 69,000 âmes* qui représente la véritable évaluation de la population acadienne en 1860, et c'est de là que nous repartirons pour étudier la progression ultérieure des Acadiens.

Or, dans le recensement de 1870 nous en trouvons, ainsi que nous l'avons dit, 87,740, savoir :

Dans la Nouvelle-Écosse, 32,833; — le Nouveau-Brunswick, 44,907; — l'île du Prince-Édouard, 10,000; ce qui constitue une progression de 27 pour 100 en dix ans, ou 2.42 pour 100 par an. Cette progression est donc déjà assez affaiblie relativement aux accroissements antérieurs, dont la moyenne était de 3.50 pour 100 par an; mais la réduction s'accroît de nouveau en 1880, époque où nous trouvons, dans les trois provinces, 108,605 Acadiens; la progression n'est plus ici que de 23 pour 100 pour la décennie, soit 2.09 pour 100 et par an, c'est-à-dire que sa quotité est d'un cinquième moins forte qu'en 1870, et de deux cinquièmes moins forte que celle des époques antérieures.

Ces faits sont fâcheux à constater; mais ce n'est qu'en

étudiant en détail le recensement de 1880 que l'on en comprend parfaitement la gravité. Quels sont les cantons où la progression des Acadiens a le mieux soutenu sa marche? Quels sont au contraire ceux qui ont le plus souffert de l'émigration? Questions aussi curieuses qu'utiles à étudier.

Dans l'île du Prince-Édouard, la progression est très-peu forte pour toutes les races; pour les Acadiens, elle est insignifiante : 750 sur 10,000 en dix ans. Le régime légal de l'île suffirait au besoin pour expliquer cette stagnation; mais ce qui serait curieux à étudier, ce serait de savoir où passent les émigrants acadiens, s'ils se déversent dans le Nouveau-Brunswick ou aux États-Unis.

Dans la Nouvelle-Écosse, le nombre des Acadiens s'élève, en 1880, à 41,219, mais il a été commis dans le comté d'Yarmouth, au Township *Sheboque*, une erreur en trop de mille âmes qui doit faire réduire ce nombre à 40,219, ce qui donne sur 1870 un accroissement de 7,356 âmes, soit 22 pour 100 en dix ans; bien qu'il soit inférieur aux précédents, cet accroissement est cependant supérieur à la progression générale de la province, qui est à peine de 14 pour 100 en cette décade. Si l'on examine spécialement la population anglaise, on trouve que les Anglais proprement dits se sont accrus de 14 pour 100; les Écossais, de 13.50 pour 100, et les Irlandais, de 5 pour 100 seulement.

Les Acadiens paraissent résister à l'émigration vers les États mieux que les autres habitants, mais encore se montre-t-il que leur augmentation moyenne est de 22 pour 100 au lieu de 30 et 35. Cette influence de l'émigration est du reste assez variée selon les lieux : ainsi, dans le même comté de Yarmouth, N. E., l'émigration dévaste El-Brook depuis plusieurs années, tandis qu'elle est peu sensible à Tusket-Wedge et qu'il n'y en a aucune

trace à Pubnico. Sur le littoral sud du Gut de Canseau et dans les îles *Madame*, la population acadienne s'accroît à peine; et au nord du cap Breton, *Cheticamp* et *Magrée* offrent des groupes modèles où la population, les mœurs, le langage et les traditions se maintiennent dans une intégrité parfaite.

Cheticamp et Pubnico! deux petites républiques chrétiennes isolées du reste du monde, entre l'Océan et une barrière de rochers, aux deux extrémités opposées de la province, présentent deux aspects différents d'un même phénomène: l'intégrité des mœurs, supportée par une dignité de caractère et une indépendance d'allures extrêmement curieuses. Nous ne saurions nous étendre ici sur ce sujet, mais nous tâcherons, s'il est possible, de raconter leur histoire à la fin de l'*Appendix*.

Le nombre des Acadiens du Nouveau-Brunswick s'élevait, en 1880, à 56,635, ce qui représente un gain de 11,738 personnes sur 1870. La progression a donc été de 26 pour 100 en dix ans; elle est un peu supérieure à celle de la Nouvelle-Écosse, mais elle aussi est bien au-dessous des périodes précédentes, durant lesquelles elle avait atteint le chiffre de 33 et 35 pour 100. Si nous considérons maintenant la population de cette province dans son ensemble, elle offre un gain de 33,547 habitants sur 1870; mais comme il faut décompter sur ce chiffre 11,738 personnes qui représentent l'accroissement spécial des Acadiens, il en résulte que la progression des populations de langue anglaise dans le Nouveau-Brunswick, entre 1870 et 1880, n'a été que de 21,809, c'est-à-dire 9 pour 100 sur le tout. Cette augmentation, qui est aussi faible que possible, est fort au-dessous de la moyenne que nous a présentée la Nouvelle-Écosse pour ces mêmes populations anglaises. Nous croyons pouvoir expliquer une telle différence par ce fait que les Écossais,

qui sont prédominants dans la Nouvelle-Écosse, conservent mieux leur natalité que les Irlandais, et de même que les Acadiens, ils se défendent mieux aussi contre les entraînements de l'émigration.

Quoi qu'il en puisse être, en considérant dans leur ensemble toutes ces populations d'origines diverses qui occupent les provinces maritimes, nous y constatons avec la plus grande évidence l'affaiblissement démesuré que leur occasionne l'émigration, d'autant plus que, simultanément, toute immigration européenne a complètement disparu, surtout dans le Nouveau-Brunswick et dans l'île du Prince-Édouard. Il ne nous déplaît pas non plus de montrer que, malgré les grosses pertes qu'ils ont subies, ce sont encore les Acadiens qui se maintiennent le plus solidement contre l'émigration. Il est d'autant plus à propos d'insister sur cette remarque, qu'elle coïncide avec tout un ensemble de développements et de progrès que les Acadiens ont accomplis depuis vingt-cinq ans, et qui montrent quels puissants germes d'avenir ce peuple recélait en son sein.

Nous avons montré en son temps les circonstances vraiment providentielles qui ont présidé à la fondation du collège de Memerancook, et comment il avait contribué à répandre les bienfaits de l'instruction et de la religion elle-même parmi les Acadiens; ce progrès intellectuel a été secondé par la création de plusieurs écoles de filles et de garçons, qui ont rendu de grands services. Malgré la médiocrité absolue du système scolaire usité dans ces provinces, il s'est révélé tout à coup, parmi les Acadiens, d'excellents instituteurs, dont plusieurs se sont même élevés au-dessus de cette condition modeste pour devenir, les uns commerçants, les autres journalistes et hommes politiques.

Huit ans après l'établissement de Memerancook, on a

même vu surgir un second collège classique : deux jeunes prêtres, l'un, M. *Richard*, élève du collège de Memerancook et Acadien, l'autre, M. *Biron*, venu de France sous l'empire de la sympathie la plus vive pour les Acadiens, dont l'histoire l'avait ému, et qui désirait se consacrer aux missions acadiennes, l'un et l'autre appartenant à des familles considérées et jouissant d'une certaine aisance, ils unirent leurs efforts et leurs ressources personnelles pour établir à Saint-Louis, dans le comté de Kent, en 1774, un collège acadien.

C'étaient deux hommes aussi dévoués que sympathiques, qui furent accueillis par la population avec la plus grande faveur. Pendant huit années consécutives, ils groupèrent autour d'eux de nombreux élèves, qui conserveront toujours un souvenir ineffaçable de leur affectueuse bonté; sept jeunes ecclésiastiques sont sortis de ce collège, qui faisait concevoir les plus belles espérances, lorsqu'il survint des difficultés et des oppositions venant d'un point d'où on n'aurait jamais dû les attendre; ces difficultés, dont l'origine se justifie mal et ne s'explique pas du tout, eussent nécessité une lutte que la faible constitution de l'abbé Biron ne lui permettait pas d'affronter; après avoir épuisé ses ressources et prodigué sa santé dans des travaux qui dépassaient ses forces, M. Biron se résigna donc à rejoindre ses amis de France, qui avaient toujours conservé pour lui l'estime la plus affectueuse.

Il fut aussitôt attaché au célèbre collège de Vaugirard, tenu par les P. Jésuites près de Paris, où il jouit d'une grande considération. Mais rien n'a jamais pu lui faire oublier l'affection qu'il portait aux Acadiens, ni le professorat dur et pénible qu'il leur a consacré, professorat plein de fatigues, mais si rempli de consolations et d'espérances. Il ne s'écoule pas d'années sans qu'il ne ramasse tout ce qu'il peut ménager, pour l'envoyer, comme un

souvenir secourable, sur les bords de la baie Française, afin de venir en aide à quelque pauvre clerc qui désire se consacrer au service du Seigneur. Sa mémoire restera vénérée dans les annales ecclésiastiques des provinces maritimes, et il est peu probable que le nom de ses opposants, persécuteurs au petit pied, jouisse jamais de tant d'honneur.

Quant à son collègue, M. l'abbé Richard, il est resté dans le comté de Kent, où il se consacre exclusivement au ministère paroissial; toujours aussi zélé, toujours aussi dévoué, il est devenu le plus ardent zélateur de la colonisation, et nous aurons occasion tout à l'heure de montrer tout le bien qu'il a fait pour la religion et pour son pays.

Cependant, à mesure que l'instruction se répandait ainsi parmi les Acadiens, de nouveaux horizons s'ouvraient devant eux; les carrières libérales, en leur devenant accessibles, introduisaient dans la société acadienne des modifications profondes; médecins, avocats, négociants, commis, industriels et artisans se sont extrêmement multipliés; d'année en année, ils ont formé une classe que l'on n'eût pas soupçonnée, il y a trente ans, et en présence de laquelle il faut absolument refaire les calculs et les prévisions d'autrefois. Les Acadiens occupent aujourd'hui d'excellentes situations dans toutes les carrières sociales; il s'est établi en peu d'années trois journaux français: *le Moniteur acadien*, à Shediak, N. B., rédigé par MM. Robidoux et Placide Gaudet; *le Courrier des provinces maritimes*, à Bathurst, N., B. rédigé par M. Landry; *l'Évangeline*, à Digby, N.-E., par MM. Valentin Landry et Cullen; tous journaux écrits avec une véritable émulation de patriotisme et de talent.

On compte huit députés acadiens dans les Chambres locales, et deux au Parlement fédéral; un d'entre eux, M. Landry, homme d'un vrai talent et d'une rare énergie,

a été ministre à plusieurs reprises à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick ; enfin, un des membres les plus distingués du Sénat fédéral, M. Poirier, orateur passionné à la tribune et poète à ses heures près du foyer domestique, est le frère d'un riche négociant de Shediak et un des meilleurs élèves du P. Le Fèvre. Le fils de l'un des principaux habitants de Memerancook, l'abbé Philippe Béliveau, entré dans l'ordre des Jésuites, est aujourd'hui professeur à l'université du Manitoba ; plusieurs jeunes Acadiens sont sortis avec distinction de l'école normale du Nouveau-Brunswick et dirigent d'excellentes écoles publiques, tout en étant restés très-bons catholiques et fervents patriotes ; plusieurs d'entre eux sont même devenus inspecteurs d'écoles ; nous avons eu l'honneur de visiter quelques-uns de ces établissements, et nous avons été souvent surpris des progrès rapides que l'instruction a pu faire parmi cette jeunesse en si peu d'années.

Il est vrai que, par un revers fortuit, nous avons éprouvé un jour une surprise bien différente dans une école tenue par de bonnes religieuses, qui certainement étaient plus saintes que savantes ; dans cette paroisse de deux mille âmes, toute française, et qui comptait à peine dix familles anglaises, il n'y avait pas une seule religieuse qui pût dire deux mots de suite en français ; pour comble de malheur, nous étions accompagné d'un prêtre français fort éminent, qui trouvait cette manière d'enseigner assez peu convenable ; les Sœurs étaient assez confuses, et la scène menaçait de tourner au ridicule, si l'on n'avait point détourné l'attention sur la beauté du paysage, afin de couper court à une inspection si peu satisfaisante.

Il est à espérer, pour l'honneur de l'autorité scolaire aussi bien que pour l'autorité religieuse, que c'est là un fait exceptionnel qui ne se renouvelle pas trop fréquemment ; car le comte de Gobineau, dans son *Voyage à Terre-*

Neuve, a déjà couvert de ridicule les malheureuses écoles de la Nouvelle-Écosse, et il deviendrait nécessaire d'y ajouter un nouveau chapitre.

En même temps que grandissaient dans ces provinces les progrès de l'aisance, de l'instruction et de l'industrie, les cultures s'étendaient, des établissements nouveaux se formaient dans l'intérieur, et un certain nombre de prêtres acadiens et canadiens se mettaient à la tête de ce mouvement agricole. Nous avons déjà signalé à l'époque précédente l'intervention active de M. Paquette à Caraquet et de M. Belcourt à Bouctouche. Depuis lors, M. l'abbé Girouard, M. Robert à Bathurst, M. Michaud à Bouctouche, et surtout M. Richard, curé de Rogersville, ont été les conseillers, les promoteurs des améliorations rurales, en même temps que les apôtres de la colonisation.

M. l'abbé Robert et M. l'abbé Michaud, l'un à Bathurst, l'autre à Bouctouche, paraissent s'être efforcés surtout de perfectionner les travaux de leurs compatriotes et de leur apprendre les secrets de la culture intensive, celle qui tire sa principale valeur de l'activité soigneuse de l'homme et de l'intelligente économie des forces employées pour féconder le sol. M. l'abbé Richard et ceux qui ont suivi ses traces se proposent un autre but : ils veulent étendre le domaine territorial des habitants, faciliter aux pères de famille l'établissement de leurs enfants, pousser les défricheurs dans la forêt et créer de nouveaux centres destinés à devenir de nouvelles paroisses.

Les Acadiens sont presque les seuls qui forment ainsi des lignes pénétrantes de colonisation dans ces grandes forêts qui constituent l'intérieur du Nouveau-Brunswick. Rien que dans le nord de cette province, nous avons pu compter huit paroisses nouvelles ainsi fondées depuis vingt ans ; indépendamment des développements auxquels il a contribué dans des centres déjà formés, M. Richard a

provoqué et dirigé, depuis qu'il a été obligé de quitter le collège de Saint-Louis, trois paroisses nouvelles : *Acadieville*, *Carleton* et *Rogersville*, sur les confins des comtés de Kent et de Northumberland. Avec l'aide de sa société de colonisation, M. Richard est parvenu, à force d'activité et d'une abnégation personnelle extraordinaires, à faire franchir à ces jeunes colonies la période difficile de leurs débuts à travers les plus difficiles épreuves; aujourd'hui, la plus récente, *Rogersville*, dont il est à la fois le curé et le promoteur, compte plus de deux cents familles, et l'ouverture du chemin de fer Intercolonial est pour elle le présage d'une croissance rapide.

Tous ces prêtres entreprenants et dévoués s'efforcent, sous différentes formes, d'atténuer l'essor de l'émigration aux États; ils reproduisent, dans une mesure réduite, les grands travaux conduits par M. l'abbé Labelle au Canada; malheureusement, en dehors de la population acadienne, qui est généralement pauvre, ils ne rencontrent point autour d'eux le soutien cordial et les encouragements chaleureux qui ont permis à M. Labelle de conduire la colonisation, au Canada, avec tant de puissance et de succès; sauf chez les prêtres français, ils trouvent peu de concours dans le clergé; ils se sentent plutôt gênés par la froideur qui les entoure, et il semblerait vraiment que ce fût une entreprise personnelle plutôt qu'une œuvre d'intérêt public qui soit le but de leurs efforts.

Un autre progrès considérable, et qui intéresse particulièrement les Acadiens, a été réalisé dernièrement dans les provinces maritimes, c'est la création de deux grandes lignes de chemins de fer : l'un, qui s'appelle l'*Intercolonial*, va directement de Québec à Halifax; il est livré au public depuis plusieurs années, et permet de traverser facilement cette grosse chaîne de montagnes inhabitées, abruptes et sauvages, qui formaient un obstacle infran-

chissable entre le Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, entre la province de Québec et le Nouveau-Brunswick.

Le second chemin de fer, qui est en voie de construction, remontera le fleuve Saint-Jean jusqu'aux grandes chutes, et ira de là rejoindre le Saint-Laurent à la rivière du Loup. L'établissement de ces deux voies ferrées va faciliter et multiplier de telle façon les communications entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qu'elles ouvriront nécessairement à la population canadienne exubérante un nouveau débouché qui dans peu d'années amènera l'envahissement de plus en plus complet des comtés nord du Nouveau-Brunswick par l'élément français. On atteindra ainsi bien des abus qui existent aujourd'hui, soit en les modifiant, soit en les abolissant tout à fait.

Nous assistons donc, au milieu de tous ces progrès, à une véritable transformation de la société acadienne. En même temps que son importance s'accroît et va s'accroître encore davantage, l'instruction qui se répand parmi eux leur ouvre de jour en jour des horizons nouveaux; le commerce, les carrières libérales, la politique, en leur devenant accessibles, font naître dans leurs familles, dans leurs paroisses, des besoins nouveaux; de nouvelles habitudes s'établissent et font surgir aussi des forces inattendues avec lesquelles il sera de plus en plus nécessaire de compter. Ces époques de transformation ne sont jamais sans danger dans l'histoire des sociétés humaines. C'est l'instant où les traditions les plus salutaires, les autorités sociales les plus essentielles, peuvent être aisément ébranlées et discréditées, si leur puissance, si leur influence ne sont pas d'ancienne date solidement assises dans la conscience des hommes; ceux-ci s'enivrent facilement de ces conquêtes subites de la force matérielle et scientifique, et si dans le moment même les doctrines morales et reli-

gieuses ne sont pas soutenues, ménagées, conservées avec une grande sagesse mêlée de fermeté et de raison, on peut tout craindre.

Les circonstances à travers lesquelles ce peuple acadien a grandi rendent cette transition particulièrement difficile; de même que les Canadiens, il a des traditions, une histoire, une littérature, auxquelles il appartient par son origine. Cette action, cette influence, ayant leur point d'appui hors du pays même, jouissent d'une indépendance indiscutable; leur origine est naturelle, et leur puissance inévitable; il faut donc nécessairement les accepter et faire leur part; il ne servirait à rien de les contredire, et ce serait risquer de gâter les meilleures causes que d'y mettre de la mauvaise humeur.

Dans le Canada, la religion s'est trouvée complètement identifiée avec la tradition; les Canadiens ont pu s'abandonner sans effort à une foi doctrinale profonde et à une confiance entière, familiale, vis-à-vis du clergé; cette heureuse coïncidence a créé une des situations sociales les plus souhaitables et les plus prospères qui se puissent imaginer; le Canada a pu ainsi affronter presque sans contradiction cette transition délicate de l'adolescence à la virilité; il ne se produit point un progrès dans ce pays, sans que la religion en ait réglé la marche; presque toujours elle en a pris l'initiative. L'opinion publique en sent le besoin, elle en comprend l'utilité, et la confiance intime que tout le peuple professe pour son clergé, écarte tout conflit avec les influences laïques.

En sera-t-il de même dans les provinces maritimes, si la scission que l'on a fait naître, il y a environ quarante ans, entre les Irlandais et les Acadiens, continuait à suivre son cours? Il est permis d'en douter. Une partie notable, très-notable, du clergé catholique a paru se désintéresser, je me sers d'un mot très-discret, des questions qui con-

cernaient spécialement cette portion des catholiques qui est d'origine française; cet isolement est d'autant plus grave, que cette portion française forme dans certains diocèses les trois quarts du troupeau catholique. A part quelques encouragements sympathiques que nous avons été heureux de signaler, et les prêtres français qui peuvent se trouver parmi eux, les Acadiens n'ont pas trouvé, dans le clergé des provinces maritimes, cet entraînement puissant et passionné, cette direction énergique et intelligente par lesquels le clergé canadien a fait siennes les difficultés qui surgissent autour de lui.

Y a-t-il lieu de critiquer cette différence de conduite? Je ne le pense pas; les Anglais, en effet, sont généralement restés étrangers aux populations françaises au milieu desquelles ils vivent; le clergé, comme les autres, est très-peu familier avec les usages, les sympathies, les manières de faire de ses paroissiens français; s'il eût voulu se mêler trop activement de leurs affaires, il l'eût fait probablement sans goût, maladroitement, ne sachant pas prendre les difficultés par le bon endroit, les compliquant au lieu de les résoudre. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de son abstention, ni de s'en plaindre.

Mais dans cet état de délaissement, un peuple qui n'a pas d'organisation sociale propre, qui n'a jamais vécu que par l'Église et pour l'Église, se trouve dans une position anormale, surtout dans l'état de transformation et de formation où se trouve le peuple acadien; et c'est là que l'on sent du doigt la véritable difficulté et le vrai danger de la situation. Pourquoi règne-t-il si peu de sympathie et si peu de confiance entre ces deux branches du catholicisme personnifiées par les Canadiens et les Irlandais? Cela ne tient pas seulement à la différence des origines, du langage et des mœurs, il faut aller au fond des choses : cette divergence a sa cause principale dans un rêve très-

fâcheux qui est né dans l'esprit de quelques Irlandais, il y a bientôt quarante ans, savoir, qu'il serait facile de faire disparaître la langue et les traditions françaises de l'ancienne Acadie et d'absorber les Acadiens dans la masse de la population anglaise, en se servant à cette fin de l'école et de l'Église. On prétendait ainsi détruire aisément toute division parmi les populations, et simplifier l'administration en toute chose.

Or, qu'est-il arrivé? Dès que ces idées eurent pris jour et se furent vulgarisées, le soupçon et la méfiance surgirent dans l'esprit des Acadiens, tandis que, dans l'esprit de plusieurs ecclésiastiques irlandais, on a pris en considération de plus en plus légère les *manières de faire* particulières qui pouvaient caractériser les Acadiens. Quelle raison y avait-il d'en tenir compte, puisque dans leur esprit elles devaient prochainement disparaître?

Cependant, voilà déjà plusieurs années que l'on a émis ces prétentions d'absorption; elles se sont montrées plus ou moins avouées, plus ou moins latentes, mais on n'aperçoit pas qu'elles aient eu d'autre résultat que de compliquer toutes choses, au lieu de les simplifier; elles ont surexcité des divisions qui n'avaient point auparavant une telle âpreté, et si l'on persiste dans un tel ordre d'idées, je vois bien ce que l'Église catholique peut craindre, je vois bien ce qu'elle peut perdre, mais je ne vois pas ce qu'elle peut y gagner. Au fond, c'est là l'origine de presque toutes les difficultés que l'on rencontre en ce pays, et dans l'état critique que traverse la société acadienne, on peut appréhender bien des conséquences que nous avons signalées, et l'on doit chercher à éviter l'immixtion d'influence laïque, que l'on ne pourra pas facilement éliminer.

Serait-il donc si difficile de revenir un peu en arrière, sur des plans plus séduisants qu'utiles, et de reprendre dans ces contrées le rôle tutélaire et un peu providentiel

que le clergé canadien a si bien rempli non-seulement vis-à-vis de ses nationaux, mais aussi vis-à-vis des catholiques anglo-saxons, toutes les fois qu'il en a eu sous sa direction? Il a su accepter les aptitudes et les aspirations de tous pour en faire un point d'appui à l'Église catholique; il a su sympathiser avec toutes les nationalités sous les formes diverses de leurs traditions et de leurs aspirations. Pourquoi n'en serait-il pas de même ailleurs?

On nous a dit, et nous aimons à le croire, que ce rêve d'absorption que nous venons de signaler, et qui a existé, c'est un fait indéniable, est aujourd'hui généralement écarté; qu'y a-t-il de plus simple alors que de faire comprendre aux habitants de l'Acadie que tout le monde a renoncé à ce plan imaginaire, et que nul ne songe à cette absorption aussi peu sensée qu'elle serait peu équitable? Lorsque l'on aura bien établi cette compréhension et cette tranquillité dans les esprits, non pas seulement par des paroles, mais par une série de mesures qui doivent être la conséquence logique et la consécration formelle de cette résolution bienfaisante, on verra promptement la confiance renaître et toutes les difficultés qui se compliquent aujourd'hui se simplifier rapidement.

Le jour où les Acadiens seront assurés de trouver partout dans leurs églises l'enseignement religieux en français pour leurs enfants, l'administration des sacrements, les instructions, toutes les relations avec l'Église en français; lorsqu'ils verront qu'on leur donnera autant que possible pour curés des prêtres français, surtout dans les paroisses où l'on trouve à peine quelques familles anglaises; lorsqu'ils verront que ces prêtres jouiront partout de la même considération et du même traitement que leurs collègues d'origine anglaise, dans la condition et dans la hiérarchie ecclésiastique, on pourra sans peine travailler efficacement à faire disparaître des âmes les soupçons et

le levain de désaffection qui s'y est glissé peu à peu depuis bien des années.

Nous ne parlerons pas ici de la tenue des écoles, de l'esprit qui doit y présider; il est trop naturel que les parents désirent trouver dans les écoles, dans les collèges et séminaires, de même que dans les églises, la langue, les traditions de ceux qui les auront fondés; on doit retrouver la famille dans l'école; il serait inconvenant qu'on cherchât à aliéner de leurs parents, l'esprit et l'affection des enfants, et que l'on tournât en railleries souvent fort sottes les usages et les sympathies qui sont chères aux familles acadiennes; ces traditions, en effet, tiennent intimement à tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus respectable dans l'âme humaine! La meilleure garantie que l'on puisse fournir sur ce point, c'est que les écoles des paroisses acadiennes soient tenues par des Acadiens et des Acadiennes, que l'enseignement y soit donné en français, et que tous ces avantages soient communs et réciproques pour l'un et l'autre peuple, pour les Irlandais aussi bien que pour les Acadiens!

Lorsque les choses en seront arrivées à ce point, combien de difficultés seront simplifiées par le concours plus facile que l'on rencontrera dans toutes les classes de la population! A mesure que les Acadiens seront bien convaincus que non-seulement ils n'ont à craindre aucune entreprise ni directe ni indirecte contre les traditions, contre les usages qui leur sont si chers, on verra les soupçons disparaître, la méfiance s'affaiblir, la confiance renaître, et ils donneront volontiers leur concours à bien des œuvres auxquelles ils participent peu aujourd'hui, même lorsqu'ils y sont directement intéressés.

La plus importante, c'est la lutte contre l'émigration, danger que tous les catholiques ont tant d'intérêt à conjurer aujourd'hui. Nous allons atteindre le recensement de

1891 ; il est fort probable qu'il sera encore très-mauvais ; si la progression générale des provinces atteint en 1891 11.50 pour 100, ce qui n'est pas sûr, elle fournirait alors une population totale de 970,000 âmes. Sur ce nombre il y aurait 308,000 catholiques, dont 125,000 Acadiens et 183,000 de langue anglaise ; cet accroissement sera évidemment très-faible, car en 1871 on comptait 238,453 catholiques, et, d'après les progressions antérieures, on devrait trouver en 1891, en cette région, 340,000 ou 350,000 catholiques.

Mais la faiblesse de cette progression doit précisément montrer à tous avec quelle ardeur on doit s'employer à retenir les familles dans la patrie et au foyer domestique. Nul doute que tout prêtre catholique, chacun dans sa sphère, ne fasse tous ses efforts pour y parvenir ; mais je dois dire que l'on aura singulièrement facilité la tâche des missionnaires acadiens, lorsque l'on aura complètement rassuré les esprits et les familles sur les questions de nationalité et de langage, qui tiennent tant à cœur aux Français. Plus le culte de la tradition et du souvenir sont vifs, plus les hommes appréhendent de s'écarter des lieux où ils ont passé leur enfance et leur jeunesse ; plus au contraire ces sentiments sont troublés et affaiblis, plus ils sont accessibles aux illusions que l'on fait miroiter devant leurs yeux pour les entraîner loin de la maison paternelle. Or, il est d'autant plus intéressant de retenir les Acadiens dans la contrée, que de toutes les populations catholiques, ce sont eux dont l'accroissement naturel est le plus fort : ainsi, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse contenaient en 1861, un total de 171,519 catholiques ; or, en 1881, on a constaté dans ces deux pays que, sur 226,528 catholiques, il se trouvait 97,635 Acadiens.

En 1861, ils formaient donc 31 pour 100 sur le total des catholiques, tandis qu'en 1881 ils figurent pour

43 pour 100; et cela malgré l'immigration des Irlandais, qui, en 1860, arrivaient encore d'Irlande en assez grand nombre.

Toutes ces considérations sont absolument de mise pour la multiplication des vocations ecclésiastiques; jamais elles ne sont plus nombreuses et plus ardentes que lorsque l'aurole du patriotisme, se joignant aux inspirations profondes d'une piété sincère, revêt d'une double poésie la mission sacerdotale.

Si partout se rallumait ainsi cette agitation intellectuelle et morale qui prend sa source dans des soucis d'un ordre plus élevé que ceux du simple intérêt matériel, on pourrait revoir ces beaux jours où la population croissait si rapidement, entraînant avec elle toutes les branches du progrès général. On pourrait peut-être revoir alors ces accroissements de 25 et 30 pour 100 tous les dix ans, ce qui nous permettrait de trouver en 1901 une ample compensation à la stagnation relative de l'époque présente. La population des provinces maritimes pourrait alors présenter un effectif de 1,200,000 âmes, dont 370,000 catholiques, et les Acadiens, avec leur natalité prépondérante, pourraient arriver au chiffre de 150 à 160,000. Nous ferons observer en même temps que la distribution de ces 370,000 catholiques serait telle que leur prédominance se trouverait certaine dans le nord de la Nouvelle-Écosse, dans l'île du Prince-Édouard et dans la moitié nord du Nouveau-Brunswick.

Lorsque l'émigration sera ainsi réduite, lorsque le recrutement du clergé aura été accru et consolidé, lorsque le développement de la population aura été assuré; on verra chaque section du peuple progresser, selon ses aspirations et ses aptitudes propres. On aura établi de la sorte la coexistence paisible de toutes les congrégations catholiques de cette contrée; c'est alors que la conscience des

hommes, affranchie de toute préoccupation mesquine et de toute méfiance, s'élèvera plus haut dans un commun accord; et du sein de tous ces progrès particuliers surgira la seule unité raisonnable que l'on puisse se proposer ici-bas, le progrès supérieur et général de l'Église. Car de la réunion de ces forces multiples, dont l'esprit de domination et de division ne fait sortir aujourd'hui qu'une faiblesse, l'esprit de justice et de liberté pour tous aura formé un faisceau puissant pour le service du catholicisme. Si les catholiques américains savent éviter toute discussion chicanière, pour rester unis, sur le terrain essentiellement commun, celui de la foi et des intérêts spirituels, qui doivent les rassembler, cette situation amènera promptement bien des réformes : entre autres celle du système scolaire, une meilleure répartition des deniers et des ressources de l'État, la liberté juste et complète de la religion, et une moralité accrue qui se refléterait jusque sur l'honnêteté de la vie publique.

C'est ainsi qu'à la place de la méfiance, des jalousies, des prétentions ambitieuses qui les affaiblissent aujourd'hui, on bâtira en Acadie, sur cette terre des martyrs, un édifice de paix, cimenté par des espérances supérieures et par une foi assez vive et assez bien comprise pour écarter toute innovation oiseuse. Un tel édifice construit par tous, avec un peu de renoncement de la part de chacun, fera la gloire et la force de l'Église, cette commune patrie où la fusion dans l'unité absolue ne peut offenser personne.

PRÉAMBULE

Les documents qui suivent sont divisés en cinq séries :

PREMIÈREMENT. — Ceux qui sont antérieurs à 1680;

DEUXIÈME. — Ceux qui vont de 1680 à 1700;

TROISIÈME. — Ceux qui vont de 1700 à 1714, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la domination française en Acadie;

QUATRIÈME. — Ceux qui vont de 1714 à 1755, époque de la proscription;

CINQUIÈME. — Ceux qui comprennent les recensements, les actes d'églises ou autres constatations statistiques.

Chacune de ces séries contient deux parties : premièrement, la copie des documents textuellement reproduits; deuxièmement, l'énoncé de plusieurs documents déjà imprimés, mais peu connus, avec l'indication des livres dans lesquels ils ont été publiés.

Nous avons classé autant que possible ces documents par ordre de dates; cependant, à plusieurs reprises, nous avons dû mêler des actes de dates diverses, lorsqu'ils se rapportent tous à un certain fait déterminé; cela nous a même conduit à faire enjamber des actes d'une série dans une autre : ainsi, il se trouve dans la série deuxième, de 1680 à 1700, plusieurs documents datés de 1702, 1703 et même 1705.

TABLEAU D'ABRÉVIATIONS

Arch. mar. — *Archives de la marine.*

Arch. aff. étr. — *Archives du ministère des affaires étrangères.*

Arch. N.-E. — *Archives de la Nouvelle-Écosse.*

Colon. Rec. — *Colonial Records à Londres.*

Brit. Mus. — *British Museum à Londres.*

Beam.-Mur. — *Beamish-Murdoch.*

Fer. — *Ferland.*

Cas. — *Casgrain.*

App. — *Appendix.*

APPENDIX

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET NOTES SPÉCIALES

PREMIÈRE SÉRIE

I

1^o *Mémoire sur l'Acadie, extrait des Archives de la Marine, où sont relatées les concessions de terre accordées par le sieur de Poutrincourt.*

Ce mémoire est attribué par plusieurs à Lamothe-Cadillac, qui en a adressé un grand nombre au ministère; il contient cependant un fait qui, au premier abord, semble infirmer cette origine : c'est l'âge du sieur Petitpas, car ce dernier n'aurait eu quatre-vingts ans qu'en 1706 ou 1704, époque à laquelle Cadillac avait quitté l'Acadie depuis longtemps. Mais cette contradiction apparente n'est point sérieuse; car Petitpas mourut avant 1693 (dans laquelle année sa veuve Catherine Bugaret avait déjà épousé Charles Chevalier). Petitpas n'a donc jamais eu quatre-vingts ans; lorsqu'il mourut, vers 1690, il avait tout au plus soixante-cinq à soixante-huit ans; or, à ce moment, Cadillac était encore en Acadie; il y aurait donc tout simplement une erreur sur l'indication de l'âge de Petitpas.

« Suivant la tradition des plus anciens habitants qui y étaient
« en 1685, entre autres d'un nommé Abraham Dugast, qui faisait
« les fonctions de lieutenant général, et suivant les actes et mé-

« moires du greffe tenus par le sieur Petitpas, âgé de quatre-vingts
 « ans, il est dit que depuis l'année 1640 la province d'Acadie se
 « prenait depuis la Hève jusqu'au cap de Poutrincourt, aujourd'hui
 « cap des Mines, etc...

« Les concessions données par le sieur de Poutrincourt
 « sont par simples billets, aussi bien que celles données par le sieur
 « Biencourt qui lui a succédé. (*Extrait des Archives de la Marine*
 « à Paris.)

II

Extrait d'un mémoire sur les établissements primitifs de l'Acadie écrit en 1698 et déposé aux Archives de la Marine à Paris.

« En 1613, ces mêmes Anglais attaquèrent et pillèrent Port-
 « Royal et retournèrent ensuite en Virginie. Les Français restés
 « au Port-Royal furent secourus, en 1614, par un lieutenant du
 « sieur de Poutrincourt, qui mourut quelque temps après en
 « demandant justice de l'entreprise des Anglais en pleine paix.
 « Depuis 1614, il y eut des Français qui passèrent en diverses
 « fois, et qui s'établirent en Acadie jusqu'en 1640, que le sieur de
 « Charnissé alla s'établir à la Hève et ensuite au Port-Royal, où
 « il mena tous ses gens, et les joignit aux anciens habitants que
 « le sieur de Poutrincourt et autres y avaient menés. Le sieur de
 « La Tour alla, vers ce temps, s'établir à la rivière Saint-Jean, mais
 « la jalousie s'étant mise entre les deux gentilshommes, ils se firent
 « la guerre. »

Ce mémoire contient une erreur notable, en attribuant la dernière campagne de Poutrincourt à un prétendu lieutenant de celui-ci; mais il relate un fait très-intéressant, c'est l'adjonction des colons amenés par d'Aulnay aux anciens concessionnaires de Poutrincourt.

III

Etat des travaux exécutés en Acadie par le sieur d'Aulnay; lequel état, dressé le 15 octobre 1687 par les notables de Port-Royal, a été déposé et certifié à Paris le 27 décembre 1688, par-devant deux notaires au Châtelet.

« Nous, Michel Boudrot, lieutenant général en Acadie avec les

« anciens habitants du pays, je certifie que feu messir d'Aulnay
 « Charnisay, anciennement gouverneur pour le roi sur la côte
 « d'Acadie, fit construire trois forts sur ladite côte : le premier à
 « Pentagoët, le second à la rivière Saint-Jean et le troisième à
 « Port-Royal; lesquels forts étaient bien fournis de tous les canons
 « et de toutes les munitions nécessaires; et avec trois cents hommes
 « ordinaires pour défendre les susdits forts.

« Nous certifions aussi que ledit dernier sieur d'Aulnay Char-
 « nisay ordonna la construction de deux moulins : l'un était un
 « moulin à eau et l'autre un moulin à vent; et ledit dernier sieur
 « ordonna à Port-Royal la construction de cinq pinnaces, et de
 « plusieurs chaloupes, et deux petits vaisseaux d'environ soixante-
 « dix tonnes chaque; avec deux fermes ou manoirs, et les bâti-
 « ments nécessaires : aussi bien maisons d'habitations que granges
 « et étables, et aussi ledit sieur défunt ramena de France, à ses
 « dépens, plusieurs familles dont la plus grande partie existe
 « encore; qu'il établit et entretenit à ses propres frais.

« Nous certifions aussi également que ledit dernier sieur entre-
 « prit plusieurs autres établissements, comme : La Hève, Miscou,
 « Sainte-Anne, lesquelles entreprises furent commencées et soute-
 « nues pendant plusieurs années par ledit feu sieur d'Aulnay de
 « Charnisay, à grande dépense et avec d'excessives charges, comme
 « cela apparaît encore à ce jour, quoique subséquemment les
 « Anglais eussent ruiné les forts, emporté les canons et pillé plu-
 « sieurs des habitants; ayant réduit les enfants dudit sieur de
 « Charnisay et leur mère à mendier, ils les obligèrent à se retirer
 « en France, sans aucun secours. Le défunt sieur de Charnisay
 « ayant été noyé quatre ans avant, dans la rivière de Port-Royal.

« Tout ce qui est ci-dessus nous le certifions être vrai, car nous
 « l'avons vu; en foi de quoi nous avons signé à Port-Royal, le
 « 15 octobre 1687, en présence de M. de Menneval, gouverneur
 « pour le roi de toute l'Acadie, et de M. Petit, grand vicaire de Sa
 « Grandeur l'évêque de Québec, et curé de ladite place de Port-
 « Royal.

« Ainsi ont signé : Messire BOUDROT, lieutenant général; François
 « GAUNIZOT; BOURGEOIS; Pierre MARTIN; Mathieu MARTIN; Claude
 « TERIOT; d'ENTREMONT, procureur du Roi.

« Avec les marques de : Antoine BOURC; Pierre BOUET¹; Denis

¹ Le nom se lit mal et n'est pas un nom acadien; peut-être faut-il lire Godet ou Braut.

« LE BLANC¹; Abraham DUCAST. » Et plus loin en bas est écrit : « Je certifie que les habitants qui ont signé ci-dessus sont des habitants de Port-Royal, le jour et l'année comme ci-dessus.

« Signé : DE MENNEVAL. »

Et plus bas en dessous : « PETIT, missionnaire, prêtre remplissant les fonctions de curé à Port-Royal : collationné avec le document original justement maintenant exposé par les sous-signés conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, ce jour du 27 décembre 1688.

« Signé : HUCHÉ et TARDIVEAU. »

IV

Jeanne de La Tour, née vers ⁶1726, d'un premier mariage (cette première femme paraît avoir été une *squaw*) de Charles Amador de La Tour, épousa le sieur Martin d'Arpentigny ou Asprentigny, sieur de Martignon, qui après la restitution de l'Acadie à la France, obtint la possession du fort Latour sur la rivière Saint-Jean. (Ferland, *Histoire du Canada*, 1^{er} vol., p. 497.)

Cette Jeanne figure dans le recensement de 1686, comme âgée de soixante ans; elle serait donc née en 1626. (*Recensement de 1686*, série 5.)

« Martignon avait fait d'assez grandes avances à son beau-père, et à la mort de celui-ci, il lui était dû 40,817 livres, plus les intérêts. Cette succession ne put être liquidée, parce que les Anglais s'emparèrent de la rivière Saint-Jean et ravagèrent tout le pays, en 1652, 1653 et 1654; il était donc resté créancier et héritier de Charles de Latour. C'est en considération de cette situation que, le 17 octobre 1672, on lui accorda une concession de six lieues de front sur le fleuve Saint-Jean. » Voir, dans la cinquième série, la liste des concessions en Acadie.

V

Capitulation de Port-Royal en 1654, le 16 août.

« Entre La Verdure, commandant de Port-Royal et subrogé tuteur des enfants mineurs de défunt M. d'Aulnay, et M. Robert Sedgwick, commandant anglais, etc., etc.

¹ Il faut lire Daniel Le Blanc.

« Le sieur La Verdure sortira hors du fort avec sa garnison
 « avec armes et tambours battants, enseigne déployée, balle e
 « bouche, mousquet ou fusil sur l'épaule, mèche allumée par le
 « deux bouts, et leurs bagages, sans qu'ils puissent être fouillé
 « ni molestés, et leur sera fourni bâtiment pour leur passage n
 « France, avec leurs victuailles pour deux mois.

« Quant aux enfants (*je pense qu'il s'agit des enfants d'Au*
 « *nay*) on fait réserve de tous les meubles, immeubles, marcha
 « dises et bestiaux qui peuvent leur appartenir.

« Les habitants auront la liberté de conscience, et de demeu
 « en leur maison ordinaire, et tous les meubles et immeubles o t
 « leur appartiendront, leur demeureront moyennant la reconna
 « sance et devoirs seigneuriaux, auxquels ils sont obligés par leu
 « concessions; avec la liberté de vendre lesdits meubles et in
 « meubles quand bon leur semblera pourvu que ce soit aux suje
 « anglais, ou aux Français demeurant au pays. Lorsqu'ils auro
 « volonté de retourner en France, le passage leur sera aussi donn
 « et emporter la valeur de leurs biens. Quant au bétail pris pa
 « les soldats anglais, il est et demeure perdu.

« Les Révérends Pères Missionnaires auront la liberté de re
 « tourner en France, et s'ils veulent rester dans le pays, cela leur
 « sera permis, moyennant qu'ils se tiennent éloignés de deux à
 « trois lieues de la forteresse.

« Et pour assurance des articles ci-dessus, le sieur La Ver
 « dure a laissé pour otage M^e Jacques Bourgeois son beau-frère,
 « et lieutenant de la place; et le sieur Emmanuel Le Borgne le
 « fils, jusqu'à l'accomplissement du traité.

« Ont signé : Robert Bourgeois, — Robert Sedgwick, — Robert
 « Salem, — Marke Harrison, — Robert Martin, — Richard
 « Morse, plus le Réverend Père Léonard de Chartres, vice-préfet
 « de la mission, et M. Guillaume Trouën¹, syndic des habitants,
 « et le sieur Le Borgne. (*Arch. mar.*)

VI

*Extraits tirés d'un procès de sorcellerie intenté au sieur Jean
 Campagna (ou Campagnard) habitant de Beaubassin et autre-
 fois de Pentagoët, ledit procès relaté à la date de 1685 dans*

¹ Il faut lire Trahan.

des registres judiciaires que j'ai consultés en 1860 à la bibliothèque du Parlement à Québec.

Ce document et les deux autres qui le suivent sont curieux à consulter, ainsi que les observations qui les accompagnent, à cause des détails qu'ils fournissent, de 1640 à 1685, sur les habitudes et les relations intérieures de la population, et sur les travaux de d'Aulnay, de La Vallière, de Jacques Bourgeois, etc.

« Déposition des témoins :

« 1^{er} témoin : — Regnault dit Bordonnaut, âgé d'environ 33 ans, domestique du sieur de Saint-Castin demeurant à Pentagouët, pays de l'Acadie, dépose qu'il y a 15 ans, étant arrivé de France et demeurant audit lieu de Pentagouët, il y vit l'année suivante ledit Jean Campagna qui arriva de France engagé, lequel demeura audit lieu de Pentagouët pendant deux ou trois ans; après quoi il fut envoyé au Port-Royal par le sieur de Grandfontaine, gouverneur de l'Acadie, parce qu'il n'y avait pas assez de vivres audit lieu de Pentagouët. » (Il était engagé du sieur de Grandfontaine. — Bordonnaut a signé sa déposition très-lisiblement, et il est appelé Renaut tout court dans une autre pièce du procès, où il est dit qu'il se trouve par circonstance à Québec et qu'il est descendu chez le sieur Thiberge.)

« De l'ensemble de sa déposition, il résulte que Campagna avait toujours été un bon ouvrier, et qu'il avait même ramassé de l'argent, ce qui faisait que quelques-uns, pour ne pas le payer de ce qu'ils lui devaient, disaient qu'il était sorcier. »

Interrogatoire de Campagna :

« Jean Campagna, âgé de quarante-cinq ans, laboureur natif d'Angoulême en Aunis, demeurant avant sa détention à Beau-bassin en Acadie; il a été arrêté il y a plus de neuf mois, par les ordres de M. de La Vallière, par le nommé Galland ou Michel Arché, domestique de M. de La Vallière. On l'a accusé de faire mourir par sortilèges des hommes et des bestiaux à Beau-bassin. — (Il paraît qu'en 1678 il y eut une grande mortalité dont on le rendit responsable.)

« 1^{re} question. — N'avez-vous pas, en 1678, soufflé dans l'œil de François Pellerin (le frère de Pellerin qui est cité à la page 308), dans le temps qu'il travaillait au marais du sieur de La Vallière? — 2^e question. — N'avez-vous pas dit à Pellerin, lorsqu'il était près de mourir : Voilà bien moudre pour de l'orge? — Réponse : Un jour il a dit, en effet, voilà mal

« moudre pour de l'orge, mais qu'il ne pensait pas alors audit
 « Pellerin, mais bien au mal qu'il sentait lui-même ; que c'est une
 « façon de parler de son pays, lorsqu'on veut railler.

« Navez-vous pas posé un jour la main sur la poitrine du nommé
 « Chatillon, lequel se leva en sursaut en disant : Malheureux, tu
 « me veux faire mourir ?

« *Déposition* d'Andrée Martin, âgée de quarante ans, veuve de
 « François Pellerin : — Comme quoi étant au Port-Royal en 1675,
 « le sieur Campagnard voulut la frapper, et elle lui donna un coup
 « de bâton à cause des insolences qu'il voulait faire à une fille ;
 « il lui dit qu'elle s'en repentirait. — Puis étant à Beaubassin en
 « 1678, le sieur Jean Campagnard travaillant au marais du sieur
 « de La Vallière, il aurait été requis par François Pellerin de lui
 « souffler dans l'œil, après que ladite Andrée Martin lui aurait
 « soufflé, et en même temps ledit François Pellerin aurait senti le
 « mal qui lui montait à la tête, et fut le soir attaqué d'une grosse
 « fièvre chaude.

« *Déposition* de Marie Martin, âgée de quarante-trois ans. —
 « *Déposition* de Pierre Mercier, dit Caudebecq, âgé de quarante
 « ans environ. — *Déposition* de Martin Aucoin, âgé de trente-quatre
 « ans. (Celui-ci a signé.) — (Toutes ces dépositions sont à peu près
 « analogues aux précédentes.)

« *Déposition* de Roger Kessy (ou Quessy), Irlandais de nation,
 « de présent habitant de Beaubassin, âgé de trente-cinq ans ou
 « environ. — Dans le mois d'avril 1684, ledit Jean Campagnard,
 « après avoir reçu une bouteille d'eau-de-vie de chez M. de La Val-
 « lière, serait venu au logis dudit déposant, où étant il aurait fait
 « la demande de la fille dudit déposant, à quoi il lui aurait répondu
 « que cela ne dépendait pas de lui seul ; que sa femme était à Mou-
 « jagouëtche, et qu'il lui pourrait demander. . . . Mais celle-ci ayant
 « refusé, le sieur Campagnard l'aurait menacée et lui aurait dit que
 « dans huit jours elle s'en repentirait.

« Elle demanda alors ce qu'elle pouvait craindre que le sieur
 « Campagnard pût lui faire. Celle-ci lui dit que c'était un fou et
 « qu'elle ne devait rien craindre, mais au bout de huit jours il leur
 « tomba malades, trois vaches pleines, une vache ouillière, une
 « jeune taure et deux jeunes bœufs ; ce que voyant, le déposant
 « aurait eu recours au remède spirituel et aurait prié le révérend
 « père Claude, d'aller bénir le boire et le manger de ses animaux
 « qui mouraient toujours, enragés de vouloir manger sans pouvoir
 « se lever. Ce que voyant, le sieur de La Vallière, touché de com-

« passion de voir que ledit déposant perdait tous ses bestiaux, passa
 « à Moujagouëtche et menaça ledit Jean Campagnard de lui passer
 « son épée au travers du corps, s'il continuait à arriver accident
 « aux bestiaux dudit déposant; que le lendemain matin ayant été à
 « son étable, il trouva lesdits bestiaux sur pied, qui s'en furent
 « aux champs comme les autres, sans besoin de les aider à se lever.

« *Dépositions* : de Marie Kessy, âgée de seize ans, — de Tho-
 « mas Cormier, âgé de cinquante ans, et de sa femme Madeleine
 « Girouard, âgée de trente et un ans, — de Françoise Poirier,
 « d'Isabelle Pellerin, de Marie Godet, etc., etc., sur diverses me-
 « naces de sortilèges et autres qu'aurait faites Jean Campagnard.

« *Déposition* de Jean-Aubin Mignaux, âgé de trente-cinq ans
 (il a signé).

« *Déposition* de Pierre Godin, dit Châtillon, qui prétend avoir
 « été ensorcelé par Campagnard, et s'être fait désensorceler de son
 « sortilège en le menaçant.

« Ce procès se termina le 28 juin 1685, par une ordonnance
 « d'élargissement pour le sieur Campagnard.

« *Signé* : DUQUET DE LA CHESNAYE. »

Mémoire de Desgoutins, du 29 novembre 1703, sur l'île aux Cochons. Suivi d'un mémoire anonyme de 1702 sur le même sujet. (Archives de la marine.)

« M. de Brouillan ayant jeté les yeux sur l'île aux Cochons,
 « distante du fort d'un bon quart de lieue, — fit proposer à l'habi-
 « tant à qui elle était, de la lui vendre; — après plusieurs hési-
 « tations, il le détermina pour le prix de 500 livres. Mais cet habi-
 « tant déclara qu'il ne vendait que ce qu'il avait acquis du sieur
 « Bourgeois, — c'est-à-dire tout ce que la marée ne baigne pas;
 « — sa femme ne voulut pas consentir. — Après un certain temps
 « on fit sommer cette femme à ratifier, puis on insista auprès de
 « son mari et de grands garçons qu'elle a et qui la déterminèrent
 « à consentir.

« Puis on prétendit que le ruisseau, qu'on appelle le ruisseau
 « de l'île, doit faire les bornes d'un côté, or ce n'est pas ce ruis-
 « seau qui fait l'île mais la marée, et cet habitant et deux autres,
 « qui ont des terres contiguës, ont empêché l'étal de la marée par
 « des travaux qui ont coûté plus de onze cents livres à eux tous,
 « afin d'y récolter du foin, coupant et resserrant ainsi la mer et y
 « faire des terres à bled, que le sieur Bourgeois, qui a vendu ladite

« il était présent lorsqu'on a fait ces travaux, sans s'y être opposé,
 « qu'il y a plus de dix-huit ans que François Brossard, qui a vendu
 « la terre basse qui est au pied de l'île à un habitant, percevait
 « les foins jusqu'à ladite île. »

Mémoire anonyme envoyé à M. de Pontchartrain en 1702 (catalogué sous ce titre : Mémoire important sur l'Acadie; Archives de marine), suivi de l'histoire de l'île aux Cochons et de détails sur les familles Bourgeois et Pélerin.

«La colonie semble avoir reçu les plus beaux avantages pour
 « devenir florissante..... Mais on empêche aux habitants tout com-
 « merce par terre et par mer; ce qu'ils achemtent est au-dessus du
 « prix raisonnable, et ce qu'ils vendent est au-dessous; le décou-
 « ragement ou ils sont en met toujours quelques uns en fuite, et fait
 « peur à ceux qui voudraient s'y établir.

« A l'arrivée de M. de Brouillan, on s'attendait à un plus doux
 « règne, et le contraire ayant paru, tout le monde tremble et per-
 « sonne n'ose parler, ceux-là même qui écrivent, n'osent mettre
 « leur nom parce qu'ils seraient perdus sans ressource s'ils étaient
 « connus.

« Quant il prit possession de son gouvernement, il jeta d'abord
 « les yeux sur la terre d'un particulier pour y faire bâtir une ména-
 « gerie. (C'était une île dans le bassin de Port-Royal, qui se nomme
 « l'île aux Cochons.) Cet homme ne s'en voulait pas défaire, c'était
 « une acquisition depuis environ quinze ans, fort nécessaire pour
 « la conservation d'une terre qui faissait subsister sa famille.

(Il résulte d'un extrait de lettres de l'Acadie, intitulé du 27 février 1703, que l'individu à qui appartenait l'île aux Cochons s'appelait Pélerin.)

« Ce que voyant M. de Brouillan, ne pouvant tirer le consen-
 « tement de cet homme, s'y prit d'un autre biais, ce fut de forcer
 « le fils de celui qui avait vendu la terre quinze ans auparavant,
 « à faire une requête qu'il lui dicta lui-même, par laquelle il repré-
 « sentait au juge que son père avait perdu le jugement alors, à cause
 « de son grand âge et du peu d'argent qu'il l'avait vendu, et deman-
 « dait ainsi à rentrer en possession; il est bon de remarquer que
 « cet exposé était bien faux, puisque deux ans auparavant le ven-
 « deur fut mandé par feu M. de Villebon, de Beaubassin à la
 « rivière de Saint-Jean, pour donner une déclaration des connais-

« sances anciennes qu'il avait des limites de l'Acadie, qui a été
« envoyé à la cour¹.

« Cette requête, jointe aux menaces de mondit sieur de Brouil-
« lan, contraignit ce malheureux Pélerin à consentir au prix qui
« lui fut offert; il passa un contrat de vente, malgré sa femme
« qui ne voulut point signer; six mois après le mari reçut une
« assignation pour se voir condamner à payer les grands travaux
« faits sur cette terre, ou à faire ratifier sa femme, faute de quoi
« on ferait saisir meubles et bestiaux, ce qui épouvanta si fort ces
« pauvres gens, qu'à la sollicitation des émissaires de M. de Brouil-
« lan, ils firent tout ce qu'il voulut.

« Ce fils dénaturé qui avait flétri la mémoire de son père par
« cette requête, reçut la récompense de son aveuglement : une
« fille qu'il avait mariée en quatre-vingt-treize avec un nommé
« Pierre Braut, habitant des Mines, dans le contract de mariage,
« ils étaient communs et s'étaient fait donation au dernier survi-
« vant. En quatre-vingt-huit (ce doit être 98), le père donna à sa
« fille la moitié d'une terre en friche du consentement de sa se-
« conde femme, à condition qu'elle et son mari renonceraient à
« toutes prétentions tant du côté paternel que maternel.

« Cet homme, par son labeur, a rendu cette terre considérable,
« et cette femme (la fille Bourgeois) étant morte sur ces entrefaites,
« il fit faire un inventaire; quelque temps après son beau-père,
« assisté du sieur Bonaventure, qui le voulait récompenser de la
« lâche complaisance dont il a été parlé, passa aux Mines avec
« mon dit sieur Bonaventure, qui de son autorité et par menaces,
« força ledit Braut à renoncer à la tutelle de ses enfants, et le mit
« hors de chez lui.

« Cette acquisition de M. de Brouillan se nommait l'île aux
« Cochons, et sur le contrat qu'en avait donné M. d'Aulnay, il y
« a plus de quarante ans passé, à Jacob Bourgeois, il n'est parlé
« que d'un chemin le long de la rivière du Dauphin, dont le nom-
« bre des pieds de la largeur est en blanc. Ce chemin n'accommo-
« dait pas le dernier acquéreur, il voulait bâtir une maison qu'il
« pût voir du fort en perspective; qu'a-t-il fait pour réussir?

« Il y avait eu autrefois quelques rues tracées pour une ville, et
« celle qu'on nommait Saint-Antoine était vis-à-vis son établis-
« sement, mais comme elle finissait à un petit bois au-dessous
« duquel était un marécage, il a fait un projet de réserver ce ter-
« rain pour y bâtir une ville, et à dessein de rendre sa terre con-

¹ Ce vieillard était Jacques Bourgeois.

« sidérable par la proximité, il a prétendu que cette rue Saint-
 « Antoine devait être continuée jusque-là; ce terrain proposé
 « pour bâtir une ville avait été concédé à un particulier qui l'a
 « démembré par la vente qu'il en a fait à trois particuliers, les-
 « quels s'opposent verbalement à la continuation de la rue parce
 « qu'elle coupe leur terre par la moitié.

« Mon dit sieur de Brouillan, loin de les vouloir écouter, a souf-
 « fert que M. de Bonnaventure, lieutenant du roi, sous un autre
 « nom, ait forcé la dame du lieu de lui vendre ce qui était de l'au-
 « tre côté de cette rue, et lui-même abusant de la simplicité de
 « cette dame, lui a fait entendre qu'elle pouvait vendre, n'ayant
 « pu donner dans la même concession d'icelle rue; M. Desgouttins
 « le juge a partagé cette usurpation avec mondit sieur de Bonnaven-
 « ture, étant à leur bienséance à l'un et à l'autre; et les particu-
 « liers à qui cela appartenait, ils ont été obligés de souffrir ce
 « qu'ils n'ont pu empêcher. » (*Archives de la Marine.*)

Observations sur les trois documents qui précèdent et sur les renseignements qui en découlent pour l'histoire des Acadins.

Ce n'est point sans dessein que nous avons rapproché l'un de l'autre ces documents sur : le *Procès de Campagnard*, et sur le *Litige de l'île aux Cochons*, ces deux pièces étant fort propres à nous bien faire connaître les habitudes générales de la vie dans ces colonies naissantes, les travaux auxquels on se livrait et les transactions qui s'y opéraient.

Cependant, nous devons avertir le lecteur qu'il ne faudrait pas s'abandonner aveuglément aux commérages et aux déclamations qui, dans le dernier document, embrouillent le récit avec une prolixité outrée. Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit à propos de la correspondance des gouverneurs : il ne faut prendre à la lettre ni les exagérations des uns, ni les doléances des autres; il est d'autant plus raisonnable ici d'en agir de la sorte, qu'à Port-Royal il existait, en 1680, un petit groupe de jeunes gens bavards, malveillants et acrimonieux, qui assiégeaient le ministère de récriminations souvent assez peu fondées.

Les principaux étaient : *Souleygre*, un officier de la garnison; *La Mothe-Cadillac*, un aventurier gascon qui ne manquait pas d'habileté; *de Vargas*, autre Gascon; *Desgouttins*, etc. Quelques-uns n'étaient pas sans valeur, comme ils le prouvèrent plus tard; mais

dans le rôle d'ambitieux déclassés qu'ils jouaient alors à Port-Royal, ils se montraient désœuvrés, bavards, insupportables pour tout le monde, et jetant le trouble partout. Au moment de ce procès, plusieurs avaient à la vérité quitté Port-Royal, mais ils y avaient laissé des élèves et des imitateurs, dont il convient de se méfier.

Pour se mettre en garde contre les plaintes fréquentes et les réclamations outrées que l'on rencontre souvent dans toutes les archives, on peut toujours recourir à une considération générale qui les contrôle toutes dans une certaine mesure : Quel était l'état du pays avant l'époque incriminée? Quelle est sa situation après? Si l'on trouve à ce dernier moment que la misère est moins grande, le peuple paisiblement et activement occupé dans des travaux profitables, la moralité satisfaisante, un progrès général bien constaté dans la colonie, il y a lieu de réduire à peu de chose les abus signalés, quelle que soit la violence des plaintes, à moins de preuve certaine; elles sont quelquefois le résultat d'un fait accidentel, et le plus souvent l'explosion de certains esprits chagrins ou intrigants qui cherchent à tirer profit de leurs déclamations.

Or, la multiplication extraordinaire des familles acadiennes, l'expansion rapide de leurs cultures, de leurs défrichements, l'intensité de leurs progrès sous toutes les formes, donnent à penser que les abus ne devaient pas être très-criants; il n'est pas jusqu'à la liberté de leurs allures, très-gaies en même temps que très-douces, qui ne montre dans tous les documents contemporains une population tranquille, heureuse, qui n'avait pas beaucoup à se plaindre de son gouvernement.

Le récit du voyage de M. de Brouillan à travers les seigneuries des Mines achève la démonstration, par l'indépendance très-cordiale, mais très-libre, des habitants dans leurs observations et leurs relations avec le gouverneur; ce ne sont ni des révoltés qui bravent l'autorité, ni de serviles adulateurs qui la redoutent; ils disent avec aisance et naturellement ce qu'ils pensent et ce qu'ils font, comme des gens qui sont habitués à vivre familièrement avec ceux qui les commandent.

On y voit même que le bon cœur donne bonne façon à toutes choses; car ce gentilhomme, qui venait de la cour hautaine de Louis XIV, ne se montre pas trop offusqué de ce libre langage, quoiqu'il en soit évidemment fort surpris. Il faut donc croire que ces Acadiens ne se sentaient pas très-opprimés, et nous ne serions pas étonné que leur condition sociale, morale et matérielle, eût été plus heureuse, plus gaie, plus satisfaisante que celle de leurs

voisins moroses, acrimonieux et disputeurs, que l'oligarchie des puritains régissait sur la baie du Massachusetts.

Il convient maintenant de résumer en la simplifiant cette chronique de l'île aux Cochons, pour en faire sortir d'autres renseignements plus positifs et plus utiles pour la compréhension de l'histoire acadienne : on voit dans ces mémoires que, vers 1646, M. d'Aulnay concéda en censive, à Jacques Bourgeois, une île fort bien située près de l'embouchure de la rivière, mais seulement pour le terrain que la marée n'atteignait pas. Postérieurement à cette concession, trois habitants de Port-Royal, dont François Brossard, firent des travaux considérables pour empêcher la marée de pénétrer dans le ruisseau qui séparait l'île de la terre ferme; ces travaux sont évalués à onze cents livres; par ces travaux ils conquirent à la culture un terrain excellent.

Nous nous arrêterons ici un instant pour noter qu'il résulte de l'ensemble des documents que ce Jacques Bourgeois, qui était chirurgien, faisait partie, ainsi que son frère Robert, du groupe d'immigrants amenés directement de France par d'Aulnay, vers 1640; les deux frères étaient actifs et intelligents, ils paraissent avoir joui de la confiance de leur seigneur, et l'aiderent beaucoup dans le rétablissement de la seigneurie de Port-Royal. Ce Jacques Bourgeois fut plus tard un des promoteurs de la colonisation à Beaubassin.

L'île aux Cochons dont nous parlons fut donc une des terres dont il était le tenancier, et grâce à son activité, il parvint, avec l'aide de ses enfants, à mettre en bonne valeur ses opérations agricoles et commerciales, car il faisait aussi quelque négoce. Dès 1680, ce négoce le conduisit à créer un établissement considérable à *Chignitou* (Beaubassin), et comme le sol commençait à prendre une certaine valeur à Port-Royal, où plusieurs familles avaient amassé quelque argent par leur économie, il vendit une partie de ses terres afin de subvenir aux frais de ses établissements nouveaux; c'est ainsi que l'île aux Cochons fut vendue à Étienne Pèlerin, vers 1685.

Il est assez difficile de préciser l'année où les *Pèlerin* vinrent en Acadie. A l'époque du recensement de 1671, on ne trouve qu'un seul Pèlerin, âgé de trente-cinq ans et marié, mais on sait par les autres recensements qu'il avait un frère alors âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans et non porté sur le registre, parce qu'il n'était pas marié. Ce dernier est précisément l'acquéreur susénoncé. Ces deux frères ne doivent pas être nés en Acadie, puisque le premier Français né en Acadie était Mathieu Martin, qui est un peu plus jeune

que l'ainé des Pèlerin ; il n'est pas probable non plus que ce soient les engagés célibataires ramenés par d'Aulnay, car en 1650 le plus âgé d'entre eux avait à peine quinze ans.

Ces deux jeunes gens durent cependant arriver à Port-Royal avant 1665, époque où l'ainé d'entre eux épousa une Acadienne, Andrée Martin ; l'un d'entre eux avait cette année-là vingt-neuf ans, et l'autre vingt ou vingt et un ans. Ce fut donc entre 1660 et 1665 qu'ils vinrent en Acadie, mais rien n'indique d'où ils ont pu venir ; c'est alors qu'est venu aussi Daniel Leblanc. (Voir t. II, p. 217.)

Étienne Pèlerin cultiva avec soin et avec fruit sa nouvelle terre, et comme il était marié depuis huit ou neuf ans, il avait sans doute ailleurs une tenure censive à lui propre sur laquelle était sa maison ; il avait acheté l'île avec les profits provenant de ses récoltes, et il possédait en achetant sa terre huit bêtes à cornes et douze moutons, ce qui indique une situation au-dessus de la moyenne. Il conserva ce petit bien jusqu'en 1702, époque où M. de Brouillan lui acheta l'île pour 500 livres, somme qui représentait peut-être alors 3 ou 4,000 francs de notre monnaie. Bien que cette somme ne paraisse pas un prix déraisonnable, sa femme s'opposa toujours à la vente.

C'est ici que l'on accuse M. de Brouillan d'avoir emporté le consentement du mari en abusant de son autorité ; il serait impossible aujourd'hui de discuter une telle allégation ; il est possible qu'elle soit fondée, mais ce que nous pouvons dire, c'est que de tels faits se présentaient rarement ; nous avons même parcouru de véritables expropriations faites par les gouverneurs, et les choses se passaient à peu près comme elles se passent aujourd'hui : on offrait un prix au propriétaire, et si celui-ci n'acceptait pas, on nommait une commission parmi les notables pour en apprécier la valeur. Si l'espace nous le permet, nous tâcherons même de reproduire un de ces procès-verbaux d'estimation, pour quatre maisons et dix-sept morceaux de terre sis à Port-Royal, en 1705, c'est-à-dire à l'époque même qui nous occupe ici.

Quoi qu'il en soit, l'achat de M. de Brouillan se termina amiablement. Étienne Pèlerin conclut le marché et toucha ses 500 livres, qui lui servirent à préparer l'établissement de ses enfants, car il avait cinq garçons. Cette acquisition terminée, M. de Brouillan se trouva aux prises avec une autre difficulté. Lors de la restauration du fort, vingt ans auparavant, on avait tracé des rues en prévision du cas où se créerait une ville en ce lieu. Ce tracé fut de nouveau remis en lumière, lorsque MM. de Fontenu et Saccardie ordonnèrent de relever le fort, ruiné par les Anglais en 1690.

Un de ces chemins que l'on désignait comme rues, nommé la rue Saint-Antoine, se dirigeait précisément sur l'île aux Cochons; mais comme il eût fallu traverser l'ancien bras de mer qui séparait l'île de la terre, la rue ne fut pas poussée plus avant. Cependant, lorsque le gouverneur arriva, en 1701, et qu'il fit hâter les travaux du fort, les choses n'étaient plus dans le même état, le bras de mer avait été desséché et converti en *polder*, comme nous l'avons raconté; il songea donc à compléter le percement de la rue Saint-Antoine, en la faisant traverser le *polder*.

C'est ici que le rédacteur des plaintes décrit une sorte de complot tramé contre les propriétaires du *polder*, qui se refusaient à l'achèvement de la rue: il est possible que cette rue intéressât particulièrement M. de Brouillan, depuis qu'il avait acheté l'île; mais il est certain que l'ouverture et le tracé de la rue étaient arrêtés bien longtemps avant sa venue dans le pays, et il est aussi certain que, si l'on eût traversé ce terrain, on l'eût acquis par expropriation de même que tous les autres.

Il y a donc lieu de croire que l'imagination ou la malveillance avaient une forte part dans ces récriminations; d'autant plus que l'auteur déverse une partie de ses critiques sur les épaules de Desgouttins, qui aurait eu lui aussi, assure-t-il, un grand intérêt à l'ouverture de ladite rue; or nous possédons et nous avons reproduit le rapport de Desgouttins sur cette affaire; non-seulement il reconnaît très-nettement les droits des propriétaires du *polder*, mais il prouve que leurs réclamations étaient bien fondées et légitimes.

On voit par là avec quel soin il faut se mettre en garde contre l'exagération de certaines plaintes, qui trop souvent sont le fruit de la passion, ou tout au moins de l'impatience.

Mais à côté de récriminations souvent suspectes, nous trouvons dans le cours de ces mémoires bien des détails précieux qu'il convient de ne pas négliger: ainsi, en combinant les observations que nous pouvons faire sur ces trois documents, nous y trouvons: 1^o La trace des immigrations et des distributions de terre opérées par les soins de d'Aulnay vers 1740; — 2^o La constatation des travaux considérables que M. de La Vallière fit exécuter à Beau-bassin, et les engagés qu'il fit venir de France à cet effet. Nous voyons tout ce monde travailler, s'agiter au milieu des digues que l'on élève et des *polders* que l'on défriche; — 3^o Nous apercevons comment ces engagés, les nouveaux venus, gagnaient leur vie, amassaient des économies, s'établissaient ensuite, s'enrichissaient quelquefois.

Nous y retrouvons avec leurs préoccupations, leurs plaisirs et leurs peines, les gens dont nous avons parcouru les noms dans les recensements; mais ces noms prennent alors pour nous un sens, une physionomie; nous relisons ces recensements, d'abordroids et monotones, avec un autre attrait; nous suivons de génération en génération les familles qui revivent à nos yeux avec leur figure propre, leurs qualités et leurs défauts, nous les suivons avec un intérêt nouveau, dans leurs succès comme dans leurs revers.

Ce Jacob Bourgeois, amené par d'Aulnay comme chirurgien avec ses enrôlés militaires, cet homme qui prend une terre, deux terres, trois terres en sous-fiefs censifs, qui les défriche et les cultive, puis les revend et en rachète; qui construit des navires et va commercer avec les puritains de Boston, devient à nos yeux un personnage vivant. C'est un caractère; il conduit sa barque avec prudence, il ne se laisse point griser par la fortune et procède en toute chose avec cette maturité qui modère le succès en le consolidant.

Il installe ses fils dans les divers établissements qu'il a créés, et ses vieux jours va fonder au haut de la baie Française, à Annapolis, la première colonie des Acadiens. Là, déjà âgé de soixante-quinze ans, il supporte, en 1696, le choc d'une invasion de corsaires anglais; les siens ne pouvaient plus compter sur son bras affaibli, mais sa tête avait conservé toute sa fermeté; il monte dans une chaloupe et aborde résolument la flottille ennemie; il reconnaît là des gens avec qui il a été en affaires à Boston; il leur avait rendu des services, il avait des lettres d'eux, il les montre; ce vieillard les étonne, son énergie les domine, on l'accueille, il emmène avec lui ces vieux camarades de commerce en son propre logis, et il sauve du pillage une partie de sa colonie. Était-ce donc là un homme ordinaire? Et ne fournit-il pas d'aussi fortes leçons de politique et de savoir-faire que tant d'intrigants parvenus au faite des honneurs, dont le caractère affadi ne soutient pas la grandeur? (Voir le premier vol., p. 167, et les recensements.)

Mais l'observateur s'attache volontiers à la famille de celui dont il a suivi les travaux; si son nom reparait dans la chronique, il s'arrête involontairement pour chercher comment les enfants ont poursuivi les entreprises du père; désormais la vie semble ranimer pour nous ces vieux papiers jaunis; ils nous font mieux comprendre les mystères du passé, et nous aimons à converser avec eux. Lorsque Bourgeois mourut à plus de quatre-vingts ans, ses enfants se partagèrent la suite de ses opérations: Charles, l'aîné de ses fils,

était mort avant lui; sa veuve, Marie Blanchart, resta sur l'habitation avec ses deux garçons, et s'y remaria avec Aubin Mignaut. Ces deux enfants eurent une nombreuse postérité, et c'est de lui que descendent presque tous les Bourgeois du nord des provinces maritimes et ceux qui émigrèrent de l'Acadie au Canada; le second fils, Guillaume dit Beaupré, resta à Port-Royal, dans les tenures que d'Aulnay avait concédées au vieux Jacob. Ce Guillaume continua et développa les opérations commerciales du père; nommé plusieurs fois député près du conseil d'Annapolis par ses compatriotes, il fut arrêté, en 1727, par ordre d'Armstrong, et figura toujours parmi les notables de Port-Royal. Germain, le troisième, resta longtemps à Beaubassin; c'était avec lui que vivait son père; mais la femme de Germain, après la mort de son mari, retourna à Port-Royal, dans une habitation qu'ils y possédaient, laissant son fils aîné seul dans les établissements de Beaubassin. C'est ainsi entre ces deux paroisses que se partagea et se multiplia la postérité du vieux compagnon de d'Aulnay.

En reconstruisant ainsi tout un petit monde qui vit, qui s'agit, qui se passionne devant nous, on poursuit, à travers les vicissitudes d'une famille l'histoire d'un peuple tout entier. Mais cette histoire revêt un sens nouveau, une physionomie plus saisissante; et l'expérience parlée des vieillards se fait mal écouter par les jeunes gens, tandis que l'expérience d'un passé déjà lointain, retrouvée dans un manuscrit, se redresse devant eux sous la figure étrange d'un ressuscité, et s'impose au lecteur avec une autorité d'autant plus féconde, que dans les détails ravivés on a plus intéressé son esprit et éveillé son imagination.

VII

Analyse de la lettre de M. le chevalier de Grandfontaine, qui accompagnait l'envoi du recensement de l'Acadie de 1671. (Archives maritimes.)

« Le vaisseau *l'Oranger* est arrivé le 15, chargé de soixante passagers, y compris quatre filles et une femme; — il doit envoyer de nouveaux colons au grand rapide de Kidiskuit, par où le chemin de Québec à l'Acadie doit passer; — il demande quelques officiers réformés ou gens capables de commandement, et que les colons que l'on enverra soient gens de mer; — son avis serait que l'on envoyât ceux que l'on voudra faire passer, dès le mois de

« mars, afin qu'ils aient le temps de défricher leurs habitations pendant l'été; — il envoie le rôle des habitants, qui sera plus grand l'année prochaine, tous ses soldats voulant s'habituer, et il marque que l'air est fort bon.

« Si le Roi faisait restituer par le duc d'York, Kénébéqui et Paincourt, les habitants qui ne veulent point reconnaître Boston, ne demanderaient que la liberté de religion, et Sa Majesté profiterait de la pêche et de la traite de la côte. » (*Extrait des Archives de la marine, à Paris.*)

VIII

Lettre de Talon à Colbert, du 11 novembre 1671.

« Par le retour de la barque envoyée en Acadie, dont j'étais en peine, je reçois les mémoires sur les instructions que j'avais données au sieur Randin, officier qui la commandait. Ces mémoires me font connaître : que le fort de Pentagouët se soutient et qu'il est en assez bon état; que la compagnie du chevalier de Grandfontaine qui le garde y subsiste d'autant plus aisément, qu'elle est fort assistée de la pêche et de coquillages; presque tous les soldats se disposent à s'habituer, même à se marier, s'il leur vient des filles de France; que déjà vingt-deux, soit quatorze soldats et huit engagés, sont établis à une lieue du fort, mais que la terre qu'ils cultivent ne leur produit que du blé d'Inde, n'ayant pas de blé français pour semer.

« Les habitants, dont j'envoie le rôle à mon secrétaire, sont au nombre de trois cent quatre-vingt-neuf personnes, ils ont entre eux si grand nombre de bœufs et de vaches, qu'en échange des hardes et denrées que j'ai fait porter au printemps, ils m'en ont envoyé en sel, six mille livres de viande à raison de 2 sols la livre.

« Il faudrait interrompre sans violence le commerce que font les Anglais avec ceux de Port-Royal, desquels ils tirent tous les ans quantité de viandes, en échange de quelque droguets et autres étoffes; il suffirait de faire passer de France, ou d'ici au Port-Royal, les étoffes et autres objets pour les besoins les plus pressants, et même quelques métiers, que les colons me demandent pour employer à leur usage leurs laines et leurs chanvres. » (*Archives de la marine, 3^e registre, de 1668 à 1672.*)

IX

Acte de concession d'une terre et prairie proche de Port-Royal, par Alexandre Le Borgne de Bellisle, seigneur de Port-Royal, à Pierre Martin, tenancier de Port-Royal, en 1679.

« Devant Jacques Courand, procureur fiscal et notaire, établi à
 « Port-Royal, pour le seigneur de ladite place, fut présent en per-
 « sonne : le noble homme, Alexandre Le Borgne, sieur de Bel-
 « lisle, en lieu et place de monsieur Emmanuel Le Borgne, son
 « père, sieur du Coudray, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel,
 « seigneur pour une partie en Acadie; lequel dit sieur de Bellisle,
 « dudit nom, a volontairement reconnu avoir accordé, octroyé et
 « transféré, comme en effet il accorde, octroye et transfère, par
 « ces présentes, dès à présent et pour toujours, à Pierre Martin et
 « à Mathieu Martin, son fils, ledit Mathieu à présent, stipulant et
 « acceptant pour eux, leurs héritiers et représentants.

« Une pièce de terre et de prairie par eux mise en culture et sur
 « laquelle ils habitent, bornée d'un côté : à l'est, par la grande
 « prairie, à l'ouest, par le ruisseau Domanchin¹, au midi, par la
 « rivière Dauphin (maintenant *Annapolis river*), et au nord, par la
 « montagne. Afin que lesdits Martin père et fils, leurs héritiers et
 « représentants puissent en jouir et disposer de ladite terre comme
 « appartenant à leur propriété. Pour et en considération de cela,
 « ils s'obligent et seront tenus de remettre et payer audit seigneur
 « ou à d'autres, ses mandataires : un denier tournois de rente fon-
 « cière, un chapon et un boisseau d'avoine, annuellement, per-
 « pétuellement, non rachetables, comme une rente foncière à raison
 « de son fief et de son manoir seigneurial de Port-Royal susmen-
 « tionné.

« Payables ledit denier de rente, ledit chapon et le boisseau d'a-
 « voine, chaque année le premier jour de janvier dans son manoir, à
 « Port-Royal. Les dites rentes foncières, portant profits de lots et
 « ventes, saisie et amende, si le cas se présente, pour toute vente faite
 « et non notifiée dans les vingt jours après la date du contrat. Toutes
 « les choses susmentionnées, les parties se sont obligées et enga-
 « gées à les observer sous obligation hypothécaire de tous leurs
 « biens présents et à venir, renonçant à toutes choses contraires à

¹ Je crois le mot mal lu, il faudrait lire : ruisseau du Moulin.

« ces présentes conditions, qu'ils désirent être observées et tenues
« selon leur forme et teneur.

« Fait à Port-Royal, au domicile dudit seigneur, le neuvième
« jour d'août mil six cent soixante dix-neuf. Présents : Jacques
« DE LA TOUR, Pierre MELLANSON.

« Aussi ont signé dans la minute : BELLISLE ; Mathieu MARTIN ;
« Jacques DE LA TOUR ; Pierre MELLANSON ; COURAND, procureur fiscal
« et notaire. »

14 février 1737, cet acte a été copié et traduit par moi, Wil-
liam Shireff, secrétaire du conseil d'Annapolis.

N. B. La copie française de cet acte est extraite du registre des
actes gardé à Annapolis à l'époque où le gouverneur anglais y
résidait. — Le Pierre Martin qui figure dans cet acte comme tenan-
cier censitaire doit être le même qui est inscrit au recensement de
1671 comme âgé de soixante-dix ans.

X

Origine des d'Entremont.

J'ai trouvé, aux *Archives de la marine* (vers 1858, avant leur clas-
sement), une sorte de mémoire sur la famille La Tour et sur les
d'Entremont.

Il y est dit que les Latour vinrent de Champagne en Acadie
en 1609. Et plus loin :

« Charles de La Tour, fils du premier La Tour, amena en Aca-
« die en 1651, comme son major général, Philippe de Mius d'En-
« tremont, baron de Pobomcoup, qui était de Normandie, à qui
« il concéda la baronnie de Pobomcoup en Acadie. Celui-ci eut
« deux fils de sa femme, Madeleine Hélie : Jacques et Abraham ;
« Jacques épousa une fille de La Tour de Saint-Étienne, dont il
« eut trois fils : Jacques, Charles et Joseph.

Dans la lettre de Desgouttins, du 23 décembre 1707 (voir cette
pièce plus loin), il y est dit, page 4, que le sieur Philippe Mius
d'Entremont, mort en 1700, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans,
était natif de Normandie.

« Philippe Mius d'Entremont fut amené par La Tour en 1651,
« il lui fut attribué dès lors en fief tout le quartier du cap Sable ;
« il s'y fixa avec sa famille et y résidait en 1671 ; peu d'années après,

« il y attira plusieurs engagés et quelques familles de Port-Royal,
 « et cette seigneurie finit par former un petit centre de population.
 « En 1701 il s'y trouvait déjà, en dehors des Mius d'Entremont,
 « quatre ou cinq familles, comme on le voit dans les actes de l'église
 « de Port-Royal, par la *Tournée du missionnaire de 1700 à 1710.* »

LISTE DE DOCUMENTS

QUI ONT ÉTÉ DÉJÀ IMPRIMÉS AVEC INDICATION DES LIVRES OU L'ON PEUT
 LES TROUVER.

Concession faite à William Alexander, comte de Stirling, par Jacques I^{er}, de la Nouvelle-Écosse, en 1621. Sir Ferdinand Gorges et le capitaine John Mason, étaient intéressés dans cette concession. Le titre est en latin et a été publié dans le Mémoire des commissaires anglais et français relativement aux limites de l'Acadie. Ce titre est aussi analysé par Beamish-Murdoch, p. 65.

Lettres patentes de Louis XIV, de février 1648, en faveur de Charles de Menou, sire d'Aulnay, pour divers privilèges en Acadie. Cet acte contient le détail des travaux que d'Aulnay avait exécutés en Acadie. Cet acte est publié dans le même Mémoire des commissaires sur les limites, susénoncé; il est aussi relaté par Beamish-Murdoch, p. 116. Voir aussi la p. 113.

Contrat de mariage entre Latour et madame veuve d'Aulnay, en 1653. Reproduit en anglais par Beamish-Murdoch, p. 120. Ont signé comme témoins : DOUCET dit LAVERDURE et BOURGEOIS. Ce contrat est déposé à la Société littéraire de Québec, qui le tient de la famille d'Entremont.

Commission délivrée à Nicolas Denis, vers 1635, citée dans le Mémoire des commissaires déjà cité, p. 719 à 723.

Concession accordée, le 20 septembre 1684, sur la rivière de Richibouctou, sous le nom de seigneurie de Clignancourt, aux frères D'Amours des Chauffours. Citée par Beamish-Murdoch, p. 163. A la même date, autre concession à Jean Sarreau de Saint-Aubin.

Plusieurs actes passés par d'Aulnay, durant ses voyages en France, en 1641, 1642, etc., etc., devant M^e Beaufort, notaire à

Tours. Ces actes ont été publiés par M. Moreau, dans son *Histoire de l'Acadie*. (Paris, chez Téchener, 1873.)

Ce même livre contient aussi sur les travaux de d'Aulnay en Acadie, et sur sa famille en France, beaucoup de détails intéressants et de pièces authentiques fournis par la famille de Menou. Le livre n'est plus dans la commerce, mais nous en recommandons la lecture dans les bibliothèques.

Mémoire de d'Aulnay, laissé en 1644, sur la période qui a précédé sa venue en Acadie. Cité dans la même histoire susénoncée par M. Moreau, chez Téchener.

Gazette de Renaudot, 1632 ou 1633 : détails sur les travaux de Razilly en Acadie. Citée aussi par M. Moreau.

La présence de madame de Poutrincourt à Port-Royal, relatée p. 49 et 53 du 1^{er} vol. de la Colonie féodale, et les cultures de Biencourt à Port-Royal sont constatées par des pièces publiées par le P. Carayon, dans la *Première mission des Jésuites au Canada*. Paris, 1864.

Lettre de Charles de Latour au roi de France, citée, p. 67, vol. 1^{er}. Supplique de Latour, de 1627, citée p. 68 et 71.

Le séjour des Récollets en 1619, p. 74, et Le voyage du sieur de Krainguille en France, p. 75 et 76, vol. 1^{er}, ont été cités sur des notes recueil ies par moi, alors que M. Ferland faisait son cours d'histoire à l'université Laval de Québec. Aujourd'hui, je ne puis en retrouver trace dans cette histoire publiée en volume; mais je certifie que ces faits ont été imprimés alors que le cours de M. Ferland se publiait dans les journaux.

Recensement de 1671, imprimé dans la France aux colonies, p. 124, par Rameau, en 1859, chez Jouby. Ce recensement fort curieux a été trouvé par nous fortuitement, avant que M. Margry eût mis les Archives de la marine dans la belle ordonnance que l'on peut y remarquer aujourd'hui.

C'était dans un carton où l'on avait rassemblé un tas de vieux papiers de diverses origines, parmi lesquels gisait celui-ci, particulièrement chiffonné, sale et rebutant plus que les autres. Par quel hasard ai-je fixé les yeux sur lui plutôt que sur ses voisins?

Je l'ignore; c'est le secret de bien des découvertes, mais il est probable que je l'arrachai ainsi à la perte et à l'oubli.

Cette perte eut été assez regrettable, car il contient infiniment de détails très-utiles qui permettent, par des études comparées, d'obtenir de précieuses indications jusque sur le peuplement primitif de l'Acadie, en 1640, 1630, et même au delà.

Il y avait, en 1671, quatre familles qui remontent aux Écossais du comte de Stirling : *Colleson*, — *Peselet* ou *Paiseley*, — *Mélançon*, — *Pitre* ou *Peter*.

Après l'avoir très-longuement et très-soigneusement étudié, nous avons pu reconnaître, dans ce recensement, plusieurs omissions; en le comparant avec les recensements suivants et plusieurs autres documents, nous avons constaté les omissions suivantes :

Ainsi il ne porte que Michel Poirier; il y avait plusieurs autres Poirier; les *Le jeune* manquent; *Regnaut Bordonneau*; les *Henri*; *Vigneau*; les *Pelletret* et peut-être les *Peselet*; les *Guérin* et les *Aucoin*, par suite de la même erreur. La femme dite veuve Aucoin était une fille Aucoin, veuve de Guérin, d'où il suit qu'elle a ses enfants réunis avec ses frères, et qu'en réalité il ne figure sur le tableau aucun Guérin, ni aucun Aucoin mâle. Enfin on n'y trouve ni les *Latour*, ni les *Godin-Chatillon*, etc.

Du reste, les omissions paraissent inévitables; je ne connais aucun recensement où il ne s'en rencontre.

Nous avons constaté que l'accroissement des Acadiens provenait surtout de l'excédant des naissances; mais en même temps, comme tous les recensements sont nominaux, nous avons pu reconnaître dans quelle proportion les diverses couches de l'immigration avaient influé sur la formation de la population acadienne :

Les familles acadiennes constatées dans le recensement de M. de Grandfontaine, en 1671, y ont contribué pour les six neuvièmes ou deux tiers de la population acadienne. Ces familles ne représentent guère que soixante immigrants primitifs.

Les immigrants survenus depuis 1671 jusqu'à 1707, au nombre de quarante-cinq, contribuent à la population pour deux neuvièmes.

Enfin, ceux qui ont créé des souches nouvelles, de 1707 à 1714, au nombre de cinquante-huit, ont contribué aux progrès pour le dernier neuvième seulement, les deux tiers de ces derniers immigrants sont restés établis à Port-Royal, de sorte que les seigneuries des Mines, de Beaubassin et celles qui les avoisinent ont été presque exclusivement peuplées par les premières couches d'immigrants.

Voir à la fin de l'*Appendix* de curieux documents, venus de Belle-Ile, sur les familles primitives de l'Acadie.

DEUXIÈME SÉRIE.

I

Titre de concession de Cobeguid à titre de fief, 28 mars 1689, extrait des registres du conseil souverain à Québec.

« Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, etc., etc.....
 « Réquisition à nous faite par le sieur Mathieu Martin d'une des
 « plus anciennes familles d'Acadie, y étant le premier né; à ce
 « qu'il nous plût lui vouloir accorder une terre qu'il a nommée
 « Saint-Mathieu, dite Oué-Cobeguid, fort propre pour contenir
 « plusieurs habitants, située à l'Acadie.

« Avons, audit sieur Mathieu Martin, accordé et concédé, par
 « ces présentes, le lieu dit Oué-Cobeguid, qu'il a nommé Saint-
 « Mathieu, qui comprend tout le fond du bassin des Mines, avec
 « deux lieues de profondeur de chaque côté dans les terres, à
 « commencer vis-à-vis l'embouchure de la rivière Chicabena-
 « cady, etc..... avec droit de traite, de chasse et de pêche à titre
 « de fief, seigneurie et justice.

« A charge d'habiter et cultiver ladite terre et la faire habiter
 « par des tenanciers, de rendre la foi et hommage au château
 « Saint-Louis de Québec, et de payer les droits ordinaires à chaque
 « mutation; le tout suivant la coutume de Paris, à charge de con-
 « server, et faire conserver par ses tenanciers, les bois de chêne
 « qui se trouveront sur la concession, propres pour la construction
 « des vaisseaux..... réserve des mines et minières..... à charge de
 « commencer dans trois ans de ce jour à travailler pour habiter, à
 « peine d'être déchu, et prendre ratification des présentes dans
 « ledit temps.

« A été enregistré à Québec l'arrêt de confirmation du
 « conseil d'État du roi de ladite concession du 14 juillet 1690,
 « enregistré le dernier septembre 1692. »

(Ce Mathieu Martin est le fils de Pierre Martin ci-dessus cité.)

II

Extrait d'une lettre de M. de Menneval, du 6 septembre 1689.

« Dans une lettre à M. de Chevry, Menneval lui parle de l'af-
 « faire Desgouttins et lui dit : qu'il a écrit sur Desgouttins avec
 « réserve, parce que c'est de lui, M. de Chevry, qu'il le tient, et
 « qu'il pensait qu'il désirait peut-être qu'on ne sût pas trop qu'il
 « était un méchant homme; mais il assure que Desgouttins lui a
 « suscité beaucoup d'ennuis et de désagrément. Il a été sur le point
 « de l'envoyer au Canada rendre ses comptes à M. Denonville,
 « avec son camarade M. de Soulégre.

« Ils en avaient grand'peur tous les deux; mais l'évêque qui était
 « ici a intercédé pour eux, et il les a gardés. Peut-être que Des-
 « gouttins s'amendera et il ne lui veut pas plus de mal qu'à lui-
 « même. D'ailleurs cela ne peut tirer à grande importance, car lui,
 « Menneval, pense bien ne pas rester bien longtemps à Port-Royal;
 « il a écrit à M. de Seignelay pour lui demander de revenir en
 « France, etc. » (*Archives de la marine.*)

III

Mémoire signé par Desgouttins, 2 octobre 1690.

« Il se plaint que les procès ne lui étaient point soumis
 « par le gouverneur qui les renvoie à l'intendant du Canada. Ces
 « renvois ont ruiné cinq ou six familles par les dépenses extraor-
 « dinaires qui en résultent. Le gouverneur favorise le commerce
 « des vaisseaux anglais. Les prêtres font de même; ils ont de
 « grandes habitudes et correspondances à Boston. Je vous ai in-
 « formé l'année dernière d'un bannissement de quelques familles
 « faisant dix-neuf personnes... Plaintes contre M. Trouvé sur ce
 « fait et sur les confessions. Un nommé Dominique Garreau, qui
 « avait été nommé sergent royal par M. de Meubles, a fait appeler
 « ce M. Trouvé qui a refusé d'aller le confesser.

« Quelques particuliers ont voulu refuser la dime, sur lequel
 « refus le sieur Trouvé m'envoya le frère Logoul, afin que je con-
 « damne ces habitants au payement de la dime.

« *Origine de ce droit de la dime.* — Le sieur Petit arriva ici, il
 « y a environ douze ans, avec ordre de son évêque, pour s'y établir

« et y desservir la cure et en faire sortir un Cordelier nommé le
 « Père Moulin, qui en faisait les fonctions depuis douze ans,
 « moyennant 400 livres de pension faite par les habitants. Le
 « sieur Petit se contenta d'abord de cette pension (on fit alors
 « accommoder le presbytère, couvrir l'église et la lambrisser);
 « trois ans après, M. Petit étant allé à Québec, revint avec ordre
 « de son évêque de substituer à la pension une dime au vingt-
 « sixième grain, et beaucoup d'habitants s'y opposèrent. »

« Quand le sieur Pasquine était ici, M. de Menneval le fit
 « conduire au Port-Rossignol, à quarante lieues d'ici, par une barque
 « qu'il loua à *Pierre Lejeune et un autre habitant*, moyennant
 « 24 livres, mais ensuite il fit un marché où il porta cette dépense
 « à 40 livres, de sorte que Pierre Lejeune, qui n'avait, lui, reçu que
 « 24 livres, vint me réclamer le surplus; alors M. de Menneval,
 « qui avait touché 40 livres, envoya chercher Pierre Lejeune pour
 « le mettre en prison, et cet homme a été contraint de s'évader
 « pour éviter ce traitement.

« Au mois d'avril, M. de Menneval m'ordonna d'aller aux
 Mines avec la barque d'un particulier frétée 90 livres, pour
 « apporter ici des bleds pour la garnison, quoiqu'on aurait pu
 « en trouver ici assez pour aller jusqu'à la moisson, comme il s'est
 « vu, car il a ordonné aux habitants de lui apporter la plus grande
 « partie de leur bled avec défense à qui que ce soit d'en vendre
 « aux habitants et soldats; mais M. de Menneval voulait envoyer
 « des marchandises anglaises aux Mines par ce bateau, ce qu'il fit;
 « mais quand le blé arriva des Mines, il fit porter tout le prix du
 fret au compte du Roi, malgré mes observations qu'il eut dû en
 « supporter une partie à cause des marchandises que le bateau
 avait portées en allant.

« Diverses plaintes encore de concussions contre M. de
 Menneval..... Mention de trente soldats amenés, en 1687, par
 M. de Gargas.

En note est écrit : « Le sieur de Lamothe-Cadillac supplie Votre
 Grandeur de lui envoyer un ordre qui confirme ceux qu'il a
 obtenus de M. de Denonville, étant résolu d'y faire un établis-
 sement considérable.

« Signé : DES GOUTTINS. » (*Archives de la marine.*)

IV

Lettre de M. de Menneval, du 7 novembre 1689, sur la conduite des sieurs de Soulègre, Desgouttins et de Lamothe-Cadillac au Port-Royal.

« Le sieur de Soulègre est lieutenant de la compagnie, et le sieur Desgouttins, écrivain du Roi, est lieutenant général de justice. Ils sont arrivés l'année passée, je suis obligé de dire qu'ils valent encore beaucoup moins que ceux qu'on a ôtés d'ici et je n'ai rien gagné au change.

« Le sieur de Soulègre serait un assez bon officier s'il le voulait mais il gâte le peu de bonnes qualités qu'il a par une grande quantité d'autres si mauvaises qu'elles le rendent insupportable. C'est un très-méchant esprit, brutal, séditieux, hargneux et difficile plus qu'homme que je connaisse; il ne peut obéir sans murmurer, et surtout grand cabaliste, ce qui l'a, m'a-t-on dit, fait chasser des îles où il était; et comme il est adroit à faire du mal, il s'est servi habilement de la facilité du sieur Desgouttins pour me donner de la peine, ce que lui, Desgouttins, n'aurait jamais entrepris, je crois, s'il n'avait été conseillé et soutenu par ledit Soulègre.

« Le sieur Desgouttins est un jeune homme qui aurait pu le faire, mais il est fort entêté de sa capacité, qui n'est pas grande et des deux charges qu'il occupe ici.

« Ces deux méchants esprits ont été encore plus gâtés par un nommé Cadillac, qu'ils ont trouvé ici; ce Cadillac, le plus méchant esprit du monde, est un étourdi chassé de France par lequel je ne sais quel crime; lequel étant tombé ici et se trouvant parent du sieur de Gargas ou de Vargas (l'écrivain qui a précédé Desgouttins) et ami du sieur de Miramont, il se lia avec eux contre moi, et après qu'ils furent révoqués et partis d'ici, il empauma les sieurs de Soulègre et Desgouttins qui, n'étant pas assez habiles pour voir qu'ils voulaient brouiller, ils formèrent ensemble une cabale pour me traverser en tout ce qu'ils pouvaient, et dans un de leurs conseils secrets, on a su qu'ils avaient dit : Il faut faire enrager le gouverneur et les prêtres; ce qu'ils n'ont osé nier, et depuis ce temps-là, ils y ont travaillé autant qu'ils ont pu sans qu'eux ni moi leur en ayons donné aucun légitime sujet.

« Pour parvenir à leur fin de me traverser, ils ont commencé par tâcher de me mettre mal avec les deux prêtres qui sont ici; à quoi ils n'ont rien épargné, mais voyant que tout ce qu'ils faisaient et disaient pour cela était inutile, ils se sont déchainés contre eux et contre moi.

« Ils avilissent autant qu'ils peuvent leurs personnes et leur caractère..., disant qu'il ne faut pas payer les dimes,..... qu'ils font le commerce, ce qui est très-faux..... et autres sottises qui sont fort préjudiciables, car il est impossible de décrier le ministre sans atteindre le ministère, et je suis obligé de dire qu'on ne peut pas avoir une meilleure conduite que ces ecclésiastiques, et tout leur crime est de n'avoir pas voulu se laisser corrompre pour leur aider à me traverser.

« Pour ce qu'ils font contre moi, il n'est pas concevable jusqu'où va leur sottise et leur insolence, jusqu'à porter les soldats-habitants à la désobéissance et au mépris de l'autorité.

« Un de leurs plus grands griefs, c'est sur le commerce, dont ils sont tous deux fort friands; ils se sont joints ensemble, et quoique je leur aie dit que les officiers ne devaient point commercer, ils n'ont pas laissé de vendre et de débiter chez eux du vin et de l'eau-de-vie à pot et à pinte et plusieurs autres marchandises en détail qu'ils avaient apportées ou qu'ils ont pris d'ailleurs... et ils prétendent continuer à l'avenir, faisant de grands projets et voulant se cacher sous le nom et la personne du sieur de Cadillac.

« Ils se plaignent tous deux que je fais leurs charges, que je me mêle de tout, et ne leur laisse rien à faire; ce qui est vrai, car lorsque les uns ne font rien, il faut bien que d'autres fassent tout, ce en quoi je suis beaucoup plus à plaindre qu'à blâmer; et ils me donnent à eux seuls plus de peine que tous les autres du gouvernement ensemble.

« Le sieur Desgouttins a pris en aversion particulière le sieur du Breuil, qui fait ici fonction de procureur du Roi, à cause particulièrement qu'il le voit bien vivre avec moi..... Il s'est mis dans la tête de faire servir le sieur de Cadillac de notaire et de greffier contre mon avis; et parce que je lui ai dit que c'était un fripon et un méchant esprit, capable d'embrouiller ces pauvres gens-cy dans mille chicanes et procès pour en profiter, il

« l'a, sous un autre prétexte fait aller à Québec pour obtenir, à ce
 « qu'on m'a dit, de M. Denonville et de M. l'intendant des lettres
 « pour lui faire exercer ces charges malgré moi.

« Ils se sont vantés, Soulègre et lui, depuis que leur courrier est
 « parti, qu'ils avaient écrit contre moi, et ils témoignent une
 « grande impatience pour son retour. C'est le sieur Soulègre, esprit
 « brouillon, qui a fomenté tout cela sous main, car Desgouttins ne
 « fait rien sans son conseil.

« Dans le temps que lui, Desgouttins, songeait à faire son mariage,
 « je fus obligé de faire mettre son beau-père, Thibeauveau, en
 « prison, et de lui faire payer une petite amende pour avoir con-
 « trevenu aux ordres établis dans ce pays pour la traite de l'eau-
 « de-vie avec les sauvages; cela n'est pas croyable, les sottises
 « qu'il a dit là-dessus, m'en parlant à moi-même comme d'une
 « injustice que je faisais, que je manquais aux formalités comme
 « si j'avés deub lui renvoyer la connaissance de cela, etc., etc.

« Y ayant eu un desmêlé entre deux habitants pour une mesme
 « terre concédée à deux différentes personnes par M. Perrot et
 « par M. de Meules, et voyant cette affaire prête à causer du
 « désordre, je donnai une ordonnance pour y remédier et la fis
 « publier à la porte de l'église par le procureur du Roi. Le sieur
 « Desgouttins causa un vacarme publiquement à la porte de l'église,
 « comme si je n'avais pu seul faire cette ordonnance sans sa par-
 « ticipation, disant tout haut qu'il fallait s'en moquer et autres
 « sottises... J'en ai fait une information que je vous envoie avec
 « copie de l'ordonnance, pour voir s'il avait lieu à cet emporte-
 « ment.

« Il y engagea le sieur de Belle-Ile, comme vous le verrez par
 « une liaison étroite qu'il a avec lui, pour s'en servir à des fins
 « particulières. Le sujet de l'emportement du sieur Desgouttins
 « est que, voulant avoir cette terre (au préjudice de *Mathieu*
 « *Martin*, premier concessionnaire) pour lui, pour son beau-père
 « et autres parents de sa femme, il prétendait que cela était dans
 « la concession du sieur *Belle-Ile*, dont il avait tiré un billet, disant
 « qu'on ne pouvait l'avoir que de lui (la seigneurie de *Wecobe-*
 « *guit*), il mit le feu à la tête du sieur de Belle-Ile, qui n'y eût
 « pas songé sans cela, pour lui faire faire des impertinences. Puis
 « ensuite, craignant que cela n'y fût pas (que ladite terre n'était
 « pas dans la concession du sieur de Belle-Ile), comme on m'a dit
 « en effet que cela n'y était pas, et cherchant alors une autre ruse,
 « il se voulut servir de la dernière concession de M. de Meules
 « au préjudice de la première de M. Perrot, et fit chasser de son

autorité, et par sa cabale, ceux que Mathieu Martin, premier concessionnaire, y avait envoyés pour travailler; prétendant de haute lutte et malgré moi, et la justice de la cause de Mathieu Martin, faire cette usurpation dans la vue d'y faire avec le temps un cabaret d'eau-de-vie pour la traite avec les sauvages. A quoi son beau-père Thibeaudeau est fort porté et que lui ne désapprouve pas; ce que je n'aurais pas vu étant à plus de vingt-cinq lieues de moi.

« Voyant tout cela renversé par mon ordonnance, il se déchaina contre moi, disant qu'il ne laisserait pas de continuer, que je ne serais pas toujours ici, et que je serais révoqué, sinon cette année, du moins la prochaine; les pauvres gens, à qui il dit cent sottises là-dessus, croient qu'il en a le pouvoir: voilà, comme vous voyez, qui est d'un bon juge, que l'intérêt ne doit pas gouverner.

« J'ai fait mettre le sieur de Belle-Ile en prison pendant quelques jours pour toutes les sottises qu'il a faites et dites là-dessus; ce qui paraît avoir animé davantage nos deux officiers mutins au lieu de les retenir.

« Les sieurs de Soulègre et Desgouttins, tous deux fort avides de pelleteries, ont envoyé le nommé Briard (Pierre Lejeune dit Briard), espèce de sauvage, beau-frère du sieur Desgouttins, à la traite dans le bois vers le cap Sable, contre la défense que j'ai faite d'y aller sans ma permission, et lui ont donné entre autres choses de l'eau-de-vie, pour en traiter avec les sauvages contre la défense particulière que j'en ai faite.

« J'ai su qu'outre cela ledit Briard avait dit cent sottises auxdits sauvages, au mépris de l'autorité du gouverneur, pour relever celle du sieur Desgouttins, son beau-frère; entre autres, que le gouverneur n'avait pas l'autorité de défendre l'eau-de-vie, et qu'il ne laisserait pas d'en apporter, etc., etc., ainsi que l'ont déposé deux habitants français établis en ces quartiers.

« Ayant su tout cela, je fis avertir ledit Briard, au retour de sa traite, de venir me parler pour savoir par lui-même la vérité; mais il ne vint pas, je le fis avertir une seconde fois, il n'obéit point encore, et par ses réponses me fit bien connaître qu'il se sentait soutenu par ces Messieurs, et qu'il était conseillé par eux de ne pas obéir, de peur que ne le faisant parler, je ne découvrisse tout ce qu'ils voulaient cacher; mais voyant bien qu'à la fin je ferais prendre ce coquin-là, et se doutant bien qu'il jaserait pour sortir de prison et que je saurais la vérité,

« ils l'ont fait *évasion et changer de demeure avec sa femme*; e
 « je n'ai pu encore découvrir où il est. Ce petit manège-là contre
 « un gouverneur ne me paraît guère soutenable, et fait bien voir
 « leur mauvais esprit et la désobéissance dont ils sont capables.

.....
 « Pour le sieur de Soulègre, on ne peut vivre plus mal avec un
 « gouverneur qu'il ne le fait..... Il est entièrement attaché aux
 « questions d'intérêt : je l'ai averti qu'il ne fallait pas qu'il fit le
 « commerce, je lui ai refusé un homme payé, et je ne veux pas
 « qu'il profite de la paye de quelques soldats à qui je permets
 « quelquefois d'aller travailler pour les habitants; tout cela sont
 « à son égard des crimes capitaux qu'il ne me peut pardonner. Il
 « se prétend le seul officier des soldats ici. Il dit que je ne dois
 « point m'en mêler..... Il me traverse plutôt que de m'aider
 « pour le service, et je n'oserais le faire entrer dans cent petits
 « détails qu'il faut que je fasse moi-même.

« Je le tiens pour incorrigible et incapable d'amendement,
 « ne se payant point de raison, et ne craignant rien; sa meilleure
 « défense est que ne se plaisant pas ici, il dit qu'on lui ferait plai-
 « sir de l'en ôter, qu'un meilleur emploi l'attend à Rochefort, où
 « il est enseigne de vaisseau, et qu'en tout cas il ira servir en
 « Angleterre..... Il a pris fortement parti pour Belle-Ile et Des-
 « gouttins, il les soutient, fomente leur mécontentement et leur
 « promet son appui.

.....
 « Plusieurs désobéissances considérables dans le service m'ont
 « obligé de le mettre aux arrêts chez lui, à quoi il a eu de la peine
 « à obéir, me disant *insolemment qu'on n'y mettait jamais tous les*
 « officiers d'une garnison; se croyant apparemment à couvert de
 « cela parce qu'il est tout seul.

« Le plus grand de leurs reproches, c'est qu'il est venu, cet
 « hiver ici, deux petits bâtiments anglais; à deux diverses fois, j'ai
 « permis aux habitants d'y prendre quelques marchandises dont
 « ils avaient extrêmement besoin, comme : bled d'Inde, biscuits
 « des outils pour travailler à la terre, du fer, de la mélasse, et
 « quelques étoffes. Prétendant qu'en cela j'ai contrevenu aux
 « ordres de la cour..... Et ce qui est de remarquable, c'est qu'en
 « ayant renvoyé quelqu'un sans permettre d'en prendre, le sieur
 « Desgouttins m'a accusé de dureté pour me desservir auprès des
 « habitants. Ainsi, de quelque manière que je fasse, je suis sujet à
 « la censure.

.....

« Le Roi entretient quatre-vingt-dix soldats et trois sergents, six caporaux et six anspessades; il y a un sergent, deux caporaux et deux anspessades qui ne sont pas remplis faute de sujets capables, mais les quatre-vingt-dix soldats sont complets. — Il y a, outre cela, six soldats à qui j'ai donné congé, de se marier ou de s'établir au pays, qui ne reçoivent point de paye depuis cela.

« Ils voudraient faire croire que je mets ces différences de solde dans ma poche; mais la Cour verra le contraire, car j'en fais faire un petit fonds, pour subvenir ici à cent dépenses extraordinaires pour lesquelles je n'en ai point. — J'en fais faire un état signé de moi et de l'écrivain, que j'envoie à M. de Seignelay, avec l'emploi qui en a été fait; j'ai proposé audit sieur de Soulègre de le signer aussi avec nous, afin qu'il soit témoin de ce petit manège que je fais ici pour le Roi, mais il ne le veut pas apparemment pour tâcher de me faire une affaire de cela qui mériterait plutôt un remerciement.

« On me dira sans doute, qu'étant ici le maître, je ne dois pas souffrir tout cela, mais j'y suis en vérité bien empêché, je vois de près ce qu'on ne peut voir de loin et je suis souvent obligé, pour de bonnes et fortes raisons, de dissimuler et de ne pas porter les choses aux extrémités qui seraient dangereuses. Ce pays-ci n'est pas comme un autre, et il y faut souvent raisonner et agir autrement qu'ailleurs..... Et puis étant nécessaire d'un châtiment un peu fort, j'attends l'arrivée du navire qui nous doit venir, pour voir par les nouvelles qu'il apportera quel parti j'aurais à prendre.

« J'ai donné en attendant avis de tout cela à M. de Denonville, mais il est si difficile qu'il y ait communication de Québec ici, qu'il m'est plus aisé d'être secouru des ordres de France que des siens, ne trouvant pas tous les ans une occasion favorable pour lui écrire ni lui pour moi..... » (*Archives de la marine.*)

V

Extrait d'un mémoire de 1690, Desgouttins, du Breuil, Cadillac.

« Desgouttins, à qui M. de Menneval a remis les provisions de juge, avait été présenté par M. de Chevry, et avait été secrétaire de son père; ils sont au désespoir de l'avoir donné. Ce malheureux a commencé par épouser une paysanne et à projeter la

« course et le commerce dans les bois, par le moyen de son beau-
 « père et de ses deux beaux-frères. On pourrait donner la com-
 « mission de juge au sieur du Breuil, à présent procureur du roi ;
 « c'est un homme de quarante-cinq ans, de Paris, qui est avocat,
 « et dont la mère a fait porter parole de lui donner dix mille écus,
 « s'il trouvait à se marier honnêtement à l'Acadie. » (*Pierre Chienet
 du Breuil a épousé, vers 1691, Louise Doucet; il mourut quatre
 ou cinq ans après, laissant trois enfants dont deux garçons.*)

« Cadillac est à présent à la suite de Monseigneur, s'étant trouvé
 « en France par la relâche inopinée du vaisseau de M. de la
 « Caffinière, sur lequel il avait été embarqué parce qu'il connaît
 « presque seul les places et la coste de la Nouvelle-York et de
 « la Nouvelle-Angleterre, et qu'il avait été jugé *indispensablement*
 « nécessaire pour l'entreprise qu'on croyait devoir exécuter, quand
 « les vaisseaux partirent du Port-Royal. Il s'est embarqué par
 « ordre, et il supplie Monseigneur de lui donner de l'emploi, et
 « de le dédommager de la dépense de son voyage et de l'aban-
 « donnement de son habitation et de sa famille.

« On l'a reconnu pour être en effet fort éveillé et capable des
 « pratiques que M. de Menneval a remarquées. C'est un aventu-
 « rier qui a rôdé toute l'Amérique septentrionale et qui paraît
 « l'avoir fait avec application et en avoir rapporté d'assez exactes
 « connaissances. Il se dit gentilhomme et avoir été capitaine
 « d'infanterie; il a de l'esprit, il s'est fixé depuis peu à l'Acadie,
 « où il a épousé une paysanne dont il a eu des enfants, et une
 « mauvaise habitation, où il a espéré de pouvoir subsister par son
 « industrie..... il serait juste de lui allouer une indemnité, il vit
 « ici d'emprunt et à bout de toutes ressources.

« On est aussi obligé de remontrer que si, dans quelque temps que
 « ce soit, on veut faire quelque entreprise sur la Nouvelle-York ou
 « sur la Nouvelle-Angleterre, il y sera acteur nécessaire, à cause
 « de la connaissance des côtes et des places, du côté de la mer
 « particulièrement. Il y a lieu d'espérer qu'étant averti qu'il serait
 « châtié s'il retombait dans les même fautes (les plaintes de M. de
 « Menneval), il pourrait devenir un bon habitant, et qui peut ser-
 « vir, en cas que le Port-Royal soit attaqué. On pourrait donc lui
 « permettre de retourner pour aller secourir sa famille, en lui don-
 « nant quelque chose pour le dédommager de son voyage. » (*Ar-
 chives de la marine.*)

VI

Sur la fondation des Mines. — Extrait d'une lettre de Desgouttins, de 1694. (Archives de la marine.)

« Pierre Theriot (Terriau), l'un des juges commis par M. de
 « Champigny aux Mines, est venu me dire que, le dimanche 23 mai,
 « M. Saint-Cosme, missionnaire, a chassé sa femme de l'église en
 « disant qu'elle causait du scandale avec un nommé Jean Theriot,
 « son neveu, qui logeait chez elle.... Cela a causé beaucoup de
 « rumeurs dans le pays, et la plupart des assistants, en sortant de
 « la messe, disaient hautement qu'ils n'étaient pas en sûreté, et
 « qu'il ne tenait qu'au sieur Saint-Cosme d'en faire autant de nou-
 « veau, quand il voudrait.

« Ledit Pierre Theriot est le plus considérable des Mines, dont
 « il est comme le fondateur, ayant avancé presque tous ceux qui
 « y sont venus s'habituer; sa maison étant l'asile de tous les
 « veuves et orphelins et gens nécessiteux, qu'on ne doit pas être
 « surpris si son neveu reste chez lui, puisque trois ou quatre de
 « ses autres neveux en ont fait de même en attendant que leur
 « habitation fût logeable; de plus, ledit Jean Theriot que l'on
 « accuse est marié à la sœur de sa tante; j'ai fait de mon mieux
 « pour rassurer ces bonnes gens.... » (*Archives de la marine.*)

Avant Theriot, s'était déjà établi aux Mines Pierre Mélançon,
 qui nous paraît être venu en ce lieu comme agent du seigneur,
 M. de Belle-Ile. Il est qualifié, dans un recensement, capitaine
 de la milice; dans un autre, on voit que les fusils sont déposés
 chez lui, ce qui est un signe distinctif du manoir; enfin, à diverses
 reprises, il semble représenter l'autorité publique. Si nous con-
 sidérons en même temps que sa femme était une Mius d'Entre-
 mont, c'est-à-dire une parente du seigneur des Mines, il est
 permis de croire qu'il résidait aux Mines comme procureur fiscal
 de la seigneurie.

VII

Fondation de Chipody. — *Extrait de la lettre de Desgouttins, du 1^{er} novembre 1699.*

« Plusieurs habitants de Port-Royal, chargés de nombreuses

« familles, ayant découvert une rivière dans le fond de la baie
 « Française, appelée *Chipody*, en juillet 1698, auraient représenté
 « à M. de Villebon le dessein qu'ils avaient de s'y établir, ce
 « qu'ils n'auraient osé faire sans sa permission; lequel le leur per-
 « mit, et ils auraient exécuté et travaillé cet établissement tout
 « l'automne dernier; ils ont même un moulin prêt à être trans-
 « porté sur leurs terres; mais ils se sont vus arrêtés par une
 « opposition de M. de Villieu, au nom de M. de La Vallière, son
 « beau-père, et de M. de Villebon, neveu du sieur de La Vallière,
 « lequel se prétend seigneur de tout ce pays. — Sur ce, quelques-
 « uns de ces particuliers assemblés dirent à M. de Villieu qu'ils
 « étaient prêts de reconnaître M. de La Vallière, si tant est qu'ils
 « fussent sur sa concession, mais qu'ils savaient que ladite terre
 « ne lui appartenait pas et était fort éloignée de sa concession.....
 « Le sieur de La Vallière dit qu'il y a toujours fait la traite,
 « et que l'an dernier, Beaubassin son fils y a encore hiverné; le
 « nommé Guillaume Blanchard et autres habitants du Port-Royal
 « sont venus ici, il y a deux jours, pour prendre des conces-
 « sions dudit sieur de Villieu, comme fondé du sieur de La Val-
 « lière; mais celui-ci, ne voulant leur donner que deux arpent
 « de front pour fourrages, et de la terre pour semer huit barri-
 « ques, ils se sont en allés sans rien faire. Or, il est à remarquer
 « que cette terre n'est qu'une prairie, qu'il n'y a aucune profon-
 « deur et un habitant ne peut pas élever des bestiaux, ce qui
 « tarde l'établissement de la colonie et cause un notable préjudice
 « à ses habitants. Les nommés Jean-Antoine-Pierre et Michel T-
 « baudaut comme ceux qui ont découvert ladite rivière et y ont fait le
 « transport à leurs frais, avec leurs bâtiments, des habitants qui
 « ont pris des habitations dans ladite rivière, supplient qu'on leur
 « accorde à titre de fief deux lieues de front, au lieu où ils ont
 « commencé leur établissement. Vous ne pourriez, Monseigneur, en
 « gratifier en ce pays de plus dignes sujets. »

Dans un résumé de cette lettre fait pour le ministre, on voit en
 marge, écrit de la main de Pontchartrain : « Défendre d'exécuter
 « jusqu'à nouvel ordre, sauf les permis aux habitants de défric-
 « her. » (*Archives de la marine.*)

*Extrait d'un rapport du sieur Desgouttins, du 2 octobre 1702
 contenant la suite de la création de CHIPODY et de curieux
 détails sur la fondation de BEAUBASSIN et des MINES.*

« Le 14 de ce mois, les habitants étant assemblés pour

« recevoir les ordres de M. de Brouillan, M. de Villieu, profitant
 « de ce temps, proposa au sieur Thibeaudau et au nommé Pierre
 « Godet, chefs de famille, que s'ils voulaient le reconnaître pour
 « seigneur et lui payer une rente, il leur concéderait, au premier,
 « la rivière de Chipody, où il a déjà commencé un établissement,
 « et au second, celle de Pécondiak; ils répondirent qu'ils n'avaient
 « que faire à lui puisque la terre ne lui appartenait pas et n'était
 « pas dans la concession du sieur de La Vallière dont on a seu-
 « les bornes par l'arrêt de la Cour.....

« Il est faux, ajoutaient-ils, qu'il ait partagé sa terre à ses
 « six enfants, puisqu'il l'a affermée à Guillaume Mas et à Jacques
 « Bouy, habitants du Canada; il avance aussi qu'il y a mis cin-
 « quante habitants, ce qui est faux; il n'y en a que trente-deux et
 « dans ce nombre trois seulement qu'on peut qualifier tels, les
 « autres n'étant que des malheureux qui ne cueillent pas pour
 « vivre et à charge à la colonie; il y a quinze ans que le sieur de
 « La Vallière ne tient plus ni feu, ni lieu, et les habitants ont eu
 « recours pendant ce temps au sieur Nelson, Anglais, pour avoir un
 « moulin, et c'est défunt *Jacob Bourgeois* qui y a mené les premiers
 « habitants, lorsque M. le chevalier de Grandfontaine commandait
 « à Pentagoët, et Pierre Arsenaut d'autres quelques temps après.

« Le sieur de La Vallière a traversé de même les habitants qui
 « ont commencé à s'établir aux Mines, où il prétendait étendre
 « ses bornes, ce qui retarda de trois années l'établissement. M. l'in-
 « tendant de Meules passant en ce pays et faisant droit sur les
 « remontrances du sieur Le Borgne, débouta le sieur de La Val-
 « lière de ses indues prétentions et les nommés *Pierre Theriot*,
 « *Claude et Antoine Landry*, et *René Le Blanc* continuèrent leurs
 « établissements. Le premier ayant de quoi et surtout bien du
 « bled qu'il avait amassé au Port-Royal, le distribuait aux autres
 « qui lui ont rendu sans intérêts, et le sieur Le Borgne qui en était
 « le seigneur n'y a contribué en rien, et ce sont ces gens-là qui
 « ont mis les Mines en l'état qu'il est.

« Il en sera de même si Votre Grandeur veut accorder au sieur
 « Thibaudeau la rivière de Chipody, une demi-lieue de chaque
 « côté de la rivière et deux lieues en montant, et à *Guillaume*
 « *Blanchard* la même grâce pour la rivière de Pécondiak qui sont
 « à une demi-lieue environ l'une de l'autre.

« Le premier a équipé et fait les frais de la première découverte
 « sous les ordres de feu M. de Villebon; il y a actuellement sept
 « cents toises de fossés de faits; il y a fait un essai de blé qui est
 « bien venu, il a actuellement six grands garçons, dont un établi,

« et huit filles mariées qui ont des enfants en état de faire valoir
 « une habitation; il a de plus un moulin à blé et un à scie prêts
 « à y conduire, il s'offre d'y établir dans quatre ans seize habitants
 « ou plus dont il serait sûr sans la guerre.

« Le nommé Blanchard a un bâtiment, et aussi de grands gar-
 « çons, des gendres et des neveux, qui mettront Pécoudiak en
 « valeur et y placeront autant d'habitants, et dans trois ans la
 « colonie en tirera du secours, au lieu que le pays est rebuté de
 « M. de Villieu; et je puis sûrement assurer, connaissant l'incli-
 « nation des habitants, que quand le sieur de Villieu en serait le
 « seigneur légitime, il ne trouverait personne du pays pour y aller :
 « il les a trop traversés, et ils savent comment il a traité les habi-
 « tants de Beaubassin, comme représentant M. de La Vallière,
 « tant à l'égard des marchandises qu'il leur vendait, que dans le
 « paiement qu'il en recevait, et pour le paiement des arrerages
 « des rentes qu'il leur a fait payer sans déplacer, ce qui obligeait
 « les habitants à donner leurs bestiaux à son mot, et qu'il ne vou-
 « lait écouter ces malheureux dans leurs demandes incidentes, et
 « représentants qu'il leur était du par le sieur de La Vallière et
 « par sa famille. » (*Archives de la marine.*)

Arrêt rendu par le Conseil d'État, en 1703, le 20 mars. Cet
 arrêt, mentionné par Desgouttins et par l'arrêt postérieur rendu
 en 1705, « confirma et maintint les habitants de l'Acadie dans la
 « possession des établissements qu'ils avaient formés à Chignitou,
 « à Pécoudiak, etc., etc. ».

*Extrait d'un mémoire de Desgouttins, en date du 29 novembre
 1703.*

« Nonobstant la guerre, les deux habitants qui ont com-
 « mencé des établissements à Chipody et à Pécoudiak, dans la
 « prétendue concession de M. de La Vallière, se disposent à y
 « aller ce printemps; M. de Brouillan à qui j'en ai rendu compte. »
 (*Archives de la marine.*)

Ici se montre malheureusement dans le texte de ce mémoire
 une lacune évidente; et il est ensuite question de tout autre
 chose.

Texte de l'arrêt rendu par le Conseil d'État, le 2 juin 1705, au sujet du litige entre M. de La Vallière et les colons de Chipody, Pécoudiak, etc.

« Confirmant et expliquant les lettres de concession accordées audit Michel Leneuf, sieur de La Vallière, le 24 octobre 1676, le Roi lui concède le lieu nommé *Chignitou* par les sauvages et en français *Beaubassin*, situé au fond de la baie François, avec l'étendue de cinq lieues de tout côté, du lieu et manoir seigneurial de *Beaubassin*, qui feront dix lieues carrées pour en jouir en propriété, fief, seigneurie, moyenne et basse justice, dont l'appel ressortira au juge royal de Port-Royal, à charge de foy et hommage, au fort et château de Port-Royal, aux droits de vingt livres à toute mutation hors en ligne directe.

« Sans toutefois que ledit sieur de La Vallière puisse déposséder les habitants de ladite province, qui se trouveront en possession des terres et héritages qu'ils occupent en ce territoire, et qu'ils cultivent, habitent, et font valoir, ou font cultiver, conformément à l'arrêt du 20 mars 1703; à la charge seulement des censives et droits seigneuriaux envers ledit seigneur de La Vallière pour les terres qu'ils possèdent en ce territoire. »

Ledit arrêt de 1703 avait confirmé et maintenu les habitants de l'Acadie dans la possession des établissements qu'ils avaient formés à Chignitou et à Pécoudiak. Voir la lettre de Desgouttins.

TROISIÈME SÉRIE.

I

Terres communes autour de Port-Royal. Extrait d'un rapport de 1701 par le gouverneur de Brouillan.

« Les terres situées aux environs de Port-Royal et en montant la rivière du Dauphin, produisent du blé et des légumes comme celles de France, quoiqu'elles ne soient pas si bonnes; si les habitants n'étaient pas des paresseux, elles produiraient davantage. Ils pourraient même s'aggrandir en se servant des terres

« hautes, mais ils ne daignent point les cultiver, parce que le travail en serait plus pénible, et par là ils se trouvent réduits à de petites portions de terre, quoique leurs concessions soient très-grandes; ce qui est un abus qui doit être réformé, attendu qu'une si grande étendue de pays est concédée à un particulier qui n'est point en état de travailler, ce qui fait qu'il reste en non valeur, au lieu que si cela était partagé au *prorata* de ce qui serait raisonnable, bien des jeunes gens se détermineraient peut-être alors à cultiver les terres hautes.

« Il y a aussi à régulariser les bornes, car les premières terres concédées ont été très-mal limitées, et depuis, même dans ces derniers temps, un autre abus s'est introduit, qui est d'avoir concédé à divers les terrains qui primitivement avaient été réservés pour l'usage commun, où chacun envoyait paître ses bestiaux, de telle sorte qu'aujourd'hui personne des habitants autour du fort ne sait où envoyer le moindre bétail, ce qui excite beaucoup de mécontentement et de plaintes. » (*Archives maritimes.*)

Extrait d'une lettre de Desgouttins de 1703.

« M. de Menneval, en 1688, avait accordé à quelques habitants du Port-Royal les prés qui sont aux environs du fort, mais nous leur avons notifié que ces prés étant communs, on ne le pourrait ôter au général des habitants, mais qu'ils en pourraient jouir jusqu'à ce que l'on songeât sérieusement à l'établissement du Port-Royal. » (*Archives maritimes.*)

Observation sur les terres communes.

Dans les colonies des Illinois, on rencontre presque partout ce souci de ménager des terres communes autour des établissements: ces extraits contribuent donc à prouver que c'était un usage sinon général, du moins très-fréquent, de réserver des terres pour l'usage commun des habitants. On nous permettra en outre de faire observer que la lettre de M. de Brouillan, fort bien intentionnée sans doute, témoigne d'une inexpérience bien fâcheuse en matière coloniale, quand il récrimine contre les concessions trop étendues et qu'il accuse la paresse des habitants; c'est une loi élémentaire de tous les établissements primitifs de requérir une grande étendue de terrain pour chacun et de ne cultiver que les meilleures terres

pour ne demander aux autres que leurs produits naturels : bois, pâturage, chasse et pêche de la morue.

II

Extrait de la vie de la Sœur Bourgeois, par M. Faillon, t. II, p. 173. Sur la Sœur Chausson, maîtresse d'école à Port-Royal.

Il paraît que c'est sur la demande de M. Geoffroy, Sulpicien, curé de Champlain, que la Sœur Chausson, de la congrégation des Filles de la Croix, partit de la Rochelle le 12 mai 1701 et arriva à Port-Royal après cinquante jours de traversée. Les habitants étaient réduits à la dernière misère, la ville ayant été prise et brûlée plusieurs fois par les Anglais :

« Notre église, écrivit la Sœur le 27 octobre, est dans une « pauvreté affreuse. Elle n'est couverte que de paille, les murs ne « sont faits que de colombage, les vitres ne sont que de papier ; « il n'y a point de cloches, et on appelle le peuple à la sainte « messe au son du tambour. A l'autel, on est obligé de se servir « de chandelles, il n'y a ni gradin, ni chandelier, ni crucifix, ni « tableau, ni encensoir. Il n'y a même pas une armoire pour ser- « rer deux ou trois chasubles de méchant camelot et deux aubes « presque usées. Mais ce qui est plus déplorable, le Saint Sacre- « ment n'est conservé que dans une boîte de bois formée de quatre « planches..... Les Anglais ont enlevé un tabernacle qui était « propre, les vases sacrés et tout le reste. »

Dans ces circonstances, la Sœur Chausson écrivit une lettre circulaire à toutes les religieuses Ursulines, Carmélites et Visi- tendines, appelant leur charité pour procurer à l'église de Port-Royal les objets les plus nécessaires au culte divin. La Sœur Chausson se rendit d'une très-grande utilité à Port-Royal pour l'éducation des filles, et le 27 février 1703, le gouverneur écri- vait au ministère : « Je crois qu'il est nécessaire de lui accorder « quelque petit secours, afin de l'aider à subsister et de faire un « établissement, sans quoi elle sera obligée de repasser en France. »

M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, avait aussi dessein d'établir une communauté de maîtresses d'école à Port-Royal; il le proposa aux Sœurs de la congrégation, mais la cession de l'Acadie arrêta ce projet.

III

Mémoire de Brouillan, du 25 novembre 1703.

« Il faut établir la Hève et on ne saurait trop tôt commen-
 « cer, à cause du grand nombre de jeunes habitants qui se trouvent
 « actuellement en ce pays et à s'en aller aux Anglais, comme l'ont
 « fait l'année dernière quatre ou cinq petites familles. J'avais pris
 « la liberté de vous donner avis que cela ne pouvait manquer
 « d'arriver, autant *par l'inclination qu'ils ont pour l'Anglais* que
 « parce qu'ils ne trouvent point à s'employer; il est à craindre
 « que bien d'autres ne suivent l'exemple de ceux qui sont déjà
 « partis, à moins que je ne puisse les arrêter par l'espérance que
 « je leur donne qu'on établira incessamment la côte de l'Est, qui
 « est la seule chose après laquelle ils respirent, *tous nos jeunes*
 « *gens voulant se donner à la pêche de la morue.* »

Établissement des soldats congédiés sur les terres; avantages à leur faire. Extraits de la correspondance officielle de M. de Brouillan, 1705.

« Donnera-t-on, comme au Canada, les vivres pendant un an aux
 « soldats qui se marieront à l'Acadie? » (Réponse en marge : *Non*
à présent, mais quand la paix sera faite.) « Ne serait-il pas à
 « propos que les habitants qui voudront faire de nouveaux établis-
 « sements se missent *en villages* autant que faire se pourra? Il
 « est nécessaire d'expédier un ordre particulier afin de commencer
 « à mettre ce projet à exécution, lorsque les habitants des Mines
 « qui ont été brûlés se rétabliront. Il en faudrait un pareillement
 « pour engager les mêmes habitants à bâtir un petit réduit à l'en-
 « trée des Mines. »

(Ces propositions sont approuvées en marge.) (*Arch. mar.*)

IV

1706. — *Correspondance de Desgouttins.*

« Il ne s'est point encore recueilli tant de blé en Acadie qu'en
 « 1706.

« Les habitants ont reconnu la nécessité qu'il y avait de s'atta-

« cher aux terres hautes et s'ils l'avaient fait d'abord le pays serait
 « beaucoup plus avancé, parce que les marais où ils se sont arrêtés
 « sont sujets à être souvent inondés par les marées; elles ont été
 « si fortes le 5 novembre dernier que la mer est entrée dans tous
 « les marais du pays sans exception, ce qui ne s'était vu de mémoire
 « d'homme.

« Cela les détermine à songer aux terres hautes; ils connaissent
 « à présent qu'en abandonnant les marais, ils produiront du foin
 « qui leur donnerait lieu d'augmenter leurs bestiaux, et d'avoir
 « du fumier pour les terres hautes.

« *Les livres terriers sont au greffe et j'en ai donné des extraits*
 « *aux habitants qui l'ont demandé, par l'absence du sieur Lopi-*
 « *not. » (Archives de la marine.)*

V

Lettre de Desgouttins, du 23 décembre 1707.

« La colonie, sans l'inquiétude des Anglais qui l'ont tenue
 « en armes et en mouvement pendant trois mois et demi, se voyait
 « à la veille d'être à son aise par l'abondance où elle allait être
 « de vivres; le nombre de leurs bestiaux et surtout de moutons
 « les allait habiller, le débit leur aurait fourni les nécessités pres-
 « santes, et comme ils sont accoutumés à se passer de peu, ils se
 « seraient trouvés contents, ils auraient eu de la grosse toile suf-
 « fisamment pour se passer de chanvre et de mélis. Ceux des
 « Mines ont plus amassé de lin cette année qu'ils n'en peuvent
 « travailler de deux ans, il n'y aurait que la toile fine qui leur
 « aurait fait besoin.

« Votre Grandeur tire une conséquence très-judicieuse sur cela,
 « mais comme ces petites manufactures s'exécutent par une pure
 « nécessité, elles cesseraient quand l'habitant trouverait ce qu'on
 « lui apporte de France à un prix raisonnable, ils auraient assez
 « à s'occuper ailleurs. Leurs besoins actuels est de couvertes, de
 « grosses étoffes de laine, de marmittes de fer, ayant quarante-trois
 « familles qui en manquent, les ayant cassé en les sauvant dans
 « les bois à cause de l'ennemy, et du sel, il y a trois mois qu'il n'y
 « en a pas dans le pays, et comme on tue en ce temps-ci pour
 « l'hiver et pour le printemps, on ne pourra le faire à moins que
 « de faire sécher les viandes.

« Nous serions très-heureux, Monseigneur, dans le temps
 « présent si nos ennemis voulaient encore apporter les nécessités
 « du pays, et prendre du castor dont il regorge; sans ce qu'ils ont
 « apporté, on ne mangerait point de soupe, les terres auraient été
 « incultes, on aurait arraché l'herbe pour faire du foin, et on
 « aurait mordu son pain; il n'y avait ni marmites, ni faulx, ni
 « faucilles, ni couteaux, ni fer en ce pays, ni haches, ni chaudières
 « pour les sauvages, ni sel pour l'habitant. M. de Subercasse est
 « très-porté à exécuter vos ordres à cet égard, et l'habitant aimera
 « mieux languir que d'avoir recours à eux; ils sont si aigris et si
 « animés qu'ils n'en peuvent souffrir le nom, pourvu qu'on leur
 « apporte des marchandises. Ceux qui se sont signalés dans la
 « dernière action contre les ennemis, mériteraient bien une dis-
 « tinction de Votre Grandeur, cela produirait un très-bon effet;
 « M. de Subercasse a fait donner aux blessés, à chacun, un habil-
 « lement de soldat; comme le plus fort est de donner, il a peu
 « coûté d'y ajouter la flatterie, les belles paroles et l'assurance que
 « Votre Grandeur se souviendrait d'eux dans les occasions, ce qui
 « leur a fait plus de plaisir que le présent, quoiqu'ils en ayent
 « grand besoin.

« J'ai vu le placet que le sieur de Pobomcoup a envoyé à
 « Votre Grandeur pour satisfaire à ce qu'elle m'ordonne pour cela.

« C'est un bâtiment échoué, et une baleine aussi échouée,
 « qui comme épaves appartenait à l'administration; le sieur de
 « Peaubomcoup ayant eu avis de ces débris par des sauvages, y
 « envoya trois de ses enfants, qui mirent hors de marée ce qu'il y
 « avait de ce débris, et mirent le feu au bâtiment pour en avoir la
 « ferraille, et ayant passé de là où était une baleine, ils lui cou-
 « pèrent les barbes et firent du tout comme pour eux-mêmes; ils
 « se le persuadaient ainsi, ne sachant les ordonnances, ayant trop
 « peu fréquenté le monde, et passé leur vie au coin d'un bois.

« Les sieurs de La Tour, Deschoffours, et six autres habitants
 « envoyés par M. de Brouillan (pour relever les épaves) y étant
 « arrivés, trouvèrent le coton, la mélasse et l'eau-de-vie anglaise
 « fort en désordre, les sauvages s'étant accommodés de ce qu'ils
 « avaient voulu.

« M. de Brouillan voulut alors envoyer chercher les enfants
 « du sieur Peaubomcoup pour les emprisonner, tant pour avoir été
 « à ces débris, sans ordre, que pour la dissipation. Il ne sut la
 « vérité que longtemps après; le peu de communication qu'il y a
 « d'ici à Peaubomcoup, qui est à quinze lieues dans le nord-est du

« cap Sable, et la crainte de paraître, est cause qu'ils n'ont osé
 « rien demander; ce qui est de positif est que M. de Peaubom-
 « coup envoya trois de ses enfants à ce naufrage,..... qu'ils ont
 « été vingt-huit jours en ce pénible voyage, et qu'ils y ont beau-
 « coup souffert du froid et de la faim, 150 livres les rendraient
 « contents.

« Le sieur de Peaubomcoup est natif de ce pays, fils du sieur
 « Philippe Mius d'Entremont, natif de Normandie, décédé il y a
 « sept ans (1700) âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans et quelques
 « mois, il ne lui manquait pas une dent, il avait été major, sous
 « feu M. de Latour, gouverneur de ce pays, et il y a pendant dix-
 « huit ans exercé la charge de procureur du Roi, qu'il n'a cessé que
 « par son grand âge. Le sieur de Peaubomcoup actuel, marié à
 « Anne de la Tour de Saint-Étienne, en a quatre grands garçons,
 « quatre grandes filles et une petite de dix ans; il a une part dans
 « la seigneurie de Port-Royal.

« Depuis l'affaire des Anglais, je n'ai pu avoir encore un
 « lieu pour travailler, la sécheresse a été si grande pendant cet
 « automne, que les moulins à planches n'ont pas pu scier,..... je
 « n'ai qu'un cabinet très-petit sans cheminée, et je suis fort occupé
 « par le débarquement des effets du Roi, et distribution d'icelles.....

« Les habitants des Mines, Beaubassin et autres lieux de la
 « côte y ont accouru croyant avoir leurs nécessités, ils s'en sont
 « retournés bien chagrins, se voyant eux et leurs familles sans
 « habillements..... Il a (lui Desgouttins) une famille nombreuse
 « de six garçons et quatre filles, il demande pour l'ainé une place
 « de garde magasin ou une lieutenance dans les troupes.

« Signé : DESGOUTTINS. » (*Archives maritimes.*)

VI

Mémoire de Brouillan, du 27 février 1703.

« Il faudrait aussi donner des ordres pour faire venir huit
 « cents hommes du Canada ici par Pentagoët.

« Il avait engagé les habitants de l'Acadie de faire la pêche
 « le long de la côte; et il y aurait eu, cette année, quinze ou vingt
 « barques qui y auraient été employées, si un corsaire anglais n'avait
 « pas enlevé celles qui commençaient à la faire. » (*Archives de la
 marine.*)

Mémoire de Desgouttins, du 29 novembre 1703.

« On m'avait donné le nommé Clémenseau de la part de
 « M. de Brouillan, pour servir à la distribution des vivres et
 « munitions du Roi. Il me revint qu'il y faisait quelque malversa-
 « tion.

« J'en fis plainte à M. de Brouillan et comme Clémenseau
 « était absent et qu'on l'attendait de jour en jour, je demandai
 « qu'il fut arrêté à son arrivée..... Clémenseau étant arrivé, on le
 « fit arrêter, mais peu de temps après on l'élargit et on lui fit
 « rendre ses hardes, sans autres formalités que de prendre la
 « parole de la *demoiselle Barat* qui a promis de le représenter
 « toutes fois et quand il sera nécessaire. » (*Archives de la marine.*)

VII

*État des terres à acquérir pour l'extension du fort que Sa Majesté
 a fait bâtir à Port-Royal, et des maisons à démolir comme nuisibles à la fortification. 1705.*

« Terres arpentées par le sieur de Labat, ingénieur ordinaire du
 « Roi et lieutenant dans les compagnies de marine. Les estimations
 « ont été faites par MM. Pierre Leblanc, Pierre Godet et Jean
 « Babineau, habitants de Port-Royal, nommés experts.

« *A M. de Villieu* : un emplacement de terre devant l'angle
 « flanqué du bastion Dauphin, contenant trente pieds de front
 « sur la rue Saint-Antoine, suivant le plan de l'ancien terrier,
 « contenant dix-neuf perches; et sur ce terrain une maison, une
 « cuisine et une étable, le tout 900 livres. — *A François Gautrot* :
 « un autre emplacement de trente pieds de front joignant le côté
 « du vieux fort, dix-neuf perches, 80 livres.

« *A Guillaume Trahan* : un autre emplacement, trente pieds
 « de front, 79 livres. — *A Jules Blanchard* : un autre emplace-
 « ment, trente pieds de front, 73 livres 8 sols. — *A Simon Pelle-*
 « *tret* : un autre emplacement, trente pieds de front, 73 livres
 « 8 sols.

« *A Michel Boudrot* : un autre emplacement, soixante pieds de
 « front, 80 livres 14 sols.

« *A Martin Aucoin ou au sieur Saint-Castin* : un autre empla-
 « cement, soixante pieds de front, 80 livres 14 sols.

« *A M. de Belle-Isle* : un autre emplacement, joignant et bornant

« le fossé de l'ancien fort, trente pieds de front, 9 livres 4 sols.

« A Jean Belliveau : deux autres emplacements à côté de celui
« du sieur de Villieu, trente pieds de front, 66 livres 19 sols.

« Un autre emplacement du côté sud-est, de la rue Saint-An-
« toine, vis-à-vis la maison du sieur de Villieu, cinquante pieds de
« front et trois mille pieds carrés, 18 livres 14 sols.

« A Abraham Dugast : un autre emplacement, joignant le pré-
« cédent et tirant vers le vieux fort, deux mille six cent quatre-
« vingt-dix-huit pieds carrés, 16 livres 7 sols; une autre pièce
« même alignement, cinq mille cent soixante-deux pieds carrés,
« 31 livres 10 sols.

« En discussion entre la dame de Belle-Ile, Pierre Doucet et
« François Robichau, autres emplacements, joignant le précédent,
« aboutissant au fossé du vieux fort, trois cent dix-huit pieds le
« long de la rue, 183 livres 16 sols.

« A M. Louis Alain : terres et maisons hors du fort à mettre
« en esplanade. Une pièce de terre sur la rue Saint-Antoine en
« descendant vers la rivière du Dauphin, soixante pieds de long
« sur ladite rue, vingt-un mille neuf cent soixante pieds carrés,
« 173 livres; une maison sise sur ladite rue (cotée sur le plan 11),
« 900 livres.

« A madame de Belle-Ile et M. de Latour : autre pièce de terre,
« joignant ladite rue, vingt-sept mille pieds carrés, 213 livres
« 3 deniers; une maison cotée 13 sur le plan, 1,013 livres.

« A Jean Labat, dit le marquis : autre pièce de terre, 66 livres
« 16 sols, et une vieille étable cotée 14, 80 livres.

« A Charles Robichau : autre pièce tenant à la précédente,
« 211 livres, et sur cette terre une maison cotée 15, 1,000 livres.

« A M. de Bonaventure, une petite pièce de terre vis-à-vis la
« maison d'Alain, tenant au jardin de M. de Bonaventure, cent
« trente-deux pieds de front sur la rue Saint-Antoine, et cent
« trente-huit de front devant la barrière du fort, 140 livres.

« Signé, le 2 décembre 1705, par DE LABAT. » (Arch. mar.)

Livres terriers de l'Acadie.

Il existait à Port-Royal des livres terriers : ils sont cités : 1^o dans l'état des terres qu'il faut exproprier pour le fort, dressé en 1705 par Labat; on parle à diverses reprises des livres et du plan terrier de Port-Royal; 2^o dans une lettre de Desgouttins, de 1706, où il dit que les livres terriers sont déposés au greffe.

Hôpital. — L'hôpital qui est établi à Port-Royal a vingt-cinq pieds de long sur dix-huit de large, — huit lits très-mauvais, car il n'a rien été envoyé pour cet hôpital depuis cinq ans. — Les revenus de cet hôpital consistent en amendes et quelques casuels, ce qui ne va pas à 200 livres. On y a aussi attaché les rentes censives de la banlieue de Port-Royal, qui sont quelques boisseaux de blé et 56 livres en argent, plus les lods et ventes; le tout ne va pas à 125 livres. (*Archives de la marine.*)

On voit par là que le fort du Port-Royal était considéré comme manoir royal, puisqu'il y était rattaché des rentes censives. Le manoir seigneurial dont relevaient les tenanciers ruraux devait être dans quelque autre logis. Tous les fiefs de l'Acadie devaient donc hommage au fort.

VIII

D'après le devis des travaux à faire au fort, il y avait les bastions de *Bourgogne* et de *Berry* et le bastion *Dauphin*.

Le bois de charpente était mis en œuvre à raison de 3 sols 6 deniers le pied; la planche de deux pouces d'épais coûtait 12 deniers le pied d'achat (il y avait un moulin à planches).

Le sieur Charles Orillon, dit Champagne, avait été envoyé par M. de Brouillan comme maçon à 30 livres par mois, plus une ration et demie; il servait aussi de concierge à l'habitation de M. de Brouillan.

Le sieur Marc Gautier dit Bachan, menuisier à 18 livres par mois, réformé par M. de Bonaventure au 15 avril 1705.

Lafond, sergent, était employé à tenir les rôles des travaux. Plus trois maçons : François Gautier, Jean Roger à 40 livres par mois; Gentil, à 25 livres par mois, et Pierre Cogeaux dit Manceaux, charpentier, à 40 livres par mois; tous ont été engagés à Rochefort.

Extrait d'un mémoire sur les moyens de conserver l'Acadie, qui paraît être de 1690. Numéroté 63. (Archives de la marine.)

« Il y a trois endroits où on peut faire un fort : 1^o à la vieille habitation du sieur Maillet, située dans un détroit à une demi-lieue au-dessus de l'ancien fort; 2^o à un autre détroit à trois quarts de lieue au-dessus, en montant ladite rivière; 3^o à la Prée-Ronde, ce lieu étant à la tête des habitations du haut de la rivière, qui sont les plus considérables.

IX

René Flanc fut amené de France en 1703 avec les ouvriers destinés aux travaux de réparation du fort de Port-Royal ; il est mentionné dans un mémoire de M. Desgouttins, du 17 novembre 1703, comme employé par M. de Brouillan à la surveillance des travaux du fort ; il était piqueur à raison de 600 livres par an et une ration et demie.

On rapporte que M. de Brouillan l'employait souvent à son service personnel, quoiqu'il fût payé par l'État, et que M. de Brouillan le fit emprisonner plusieurs fois pour malversation. En 1707, on retrouve Flanc acquéreur d'une maison et d'un pré vendus par M. Duvivier et Marie Mius sa femme. Acte de vente textuellement rapporté ci-dessous. On voit dans cet acte que Flanc avait déjà acheté une maison contiguë peu de temps auparavant.

« Par devant nous, Jean Chrisostome Loppinot, conseiller procureur du Roy et notaire royal à l'Acadie, y résident au Port-Royal ; et témoins cy bas nommés furent présents : M. François Duvivier, enseigne des vaisseaux de Sa Majesté et capitaine d'une compagnie franche de la marine en garnison au fort royal de l'Acadie, et dame Marie Mius, son épouse par luy autorisée à l'effet des présentes, lesquels ont reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours, promis garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques à Jean-François Flanc, habitant du Port-Royal, à ce présent, acceptant, retenant pour luy, ses hoirs et ayant causes, savoir, est un emplacement de terre sur le bord de la rivière du Dauphin y tenant d'un bout et ayant de front sur la ditte rivière soixante-dix-sept pieds, d'autre bout allant en pointe jusqu'aux piquets de Pélerin, d'un côté à la terre de M. de la Boularderie bornée par une roche sous laquelle est trois morceaux de machefer, et par en bas à un petit piquet, la ditte roche mise et posée par M. de Labat, ingénieur pour le Roy à l'Acadie, et d'autre côté au sieur Louis d'Amour et le sieur de Chofour à prendre à la mesure de défunt Saint-Onge qui lui appartient présentement, qui est à trois pieds de la maison dont cy-dessous va être fait mention et où ils ont pareillement planté des piquets, et en outre luy vendent la maison qui se trouve sur laditte terre en l'état quelle est : cette vente et cession faite moyennant le prix et somme de 200 livres que lesdits vendeurs

« confessent avoir reçus dudit sieur aquéreur dont ils le quittent
 « et déchargent : en outre à la charge des lotz et ventes, lesdits
 « vendeurs luy garantissant laditte terre sur l'hypothèque de tous
 « leurs biens présents et à venir promettant et obligeant et à ce
 « renonçant :

« Ce fait et passé au Port-Royal, ce trentième du mois de mars
 « mille sept cent sept, en présence du sieur de Belle-Isle, seigneur
 « en partie de l'Acadie; et de Alain de Lamothe, marchand,
 « demeurant au Port-Royal, témoins qui ont, avec les parties,
 « signé à la minute des présentes demeurant devers nous. »

« LOPPINOT,

« Scellé ce 31 mars 1707. »

pr. inclus du greff. » (*Arch. mar.*)

X

Familles métisses de l'Acadie.

Les côtes de l'est de l'Acadie ont toujours été un centre demi-sauvage, demi-civilisé, où se réunissaient volontiers des familles métisses, dont la première origine remonte certainement jusqu'aux compagnons de Biencourt et de Latour. Quelques-unes de ces familles comptaient déjà une ou deux générations lors du recensement de 1771.

La famille métisse des Lejeune était établie depuis longtemps à Mirligouesh, car deux hommes de Port-Royal avaient épousé deux filles Lejeune, entre 1638 et 1650. En 1686, les Lejeune étaient fixés à la Hève : *Pierre Lejeune* dit Briard, qui épousa la fille de Thibaudeau de Port-Royal; ils eurent un fils, Joseph, en 1705; — *Martin Lejeune*, qui épousa une métisse, Jeanne-Marie Kagigonias, dite aussi Marie Godet, demeurait, en 1702, au Port-Maltais, où ils ont eu deux bessons, Paul et Martin Lejeune. Ils avaient un autre fils plus âgé, Claude Lejeune, qui épousa, en 1705, Anne-Marie Godet, fille de Jean Godet, habitant de la petite rivière près la Hève; c'était peut-être une parente de sa mère, Marie Godet Kagigonias, qui était déjà morte à cette époque, comme il est dit dans l'acte.

Le 25 février 1727, on trouve encore le mariage de Martin Grand-Claude, sauvage micmac (lisez métis), avec Marguerite Lejeune, fille de François Lejeune, en présence de Pierre Sellier, aussi métis.

Sur les registres de Port-Royal, nous trouvons aussi, à Mirli-

gouesh, une famille métisse Guidery; en 1701, Claude Guidery et sa femme, Marguerite Petitpas, ont eu cette année un fils, Paul Guidery. Et il se trouve, en outre, un Baptiste Guidry qui a été le parrain. Ce Paul Guidry doit être celui qu'on a surnommé *le Gri-vois*, que l'on voit souvent paraître, avec son embarcation, sur les côtes de l'Est et sur les côtes du cap Breton dans les événements de 1744 à 1758. Il se maria vers 1730 à 1740, avec Anne d'Entremont, fille d'un Mius d'Entremont et d'une sauvagesse; une de leurs filles fut sur le point d'épouser un sieur de Lanoue de Bogard, officier de la garnison de Louisbourg; de là un procès, en 1755, parce que le commandant de la place s'opposait au mariage d'un officier avec une métisse. Ce Guidry et les autres de Mirligouesh prirent des concessions de terre du colonel Mascarène.

cf. 376

Voici les noms de quelques-unes des familles métisses de la côte de l'Est :

François *Doucet*, fils de Germain *Doucet*; *Godet*, Marie *Pisnet* et François *Pisnet*, enfants de Pierre *Pisnet* et d'Anne sa femme, sauvage; *Lejeune*, *Sellier*, J. B. *Charret*, fils de Pierre *Charret*, *Mius*, *Petitpas*, *Guidery*, etc., tous ces noms sont extraits des actes de l'église de Port-Royal, entre 1700 et 1726. Il n'y aurait rien d'étonnant que ces *Doucet* fussent des bâtards issus de Germain *Doucet* de la Verdure, l'homme de confiance de d'Aulnay, et que les *Godet* fussent issus de Jean *Godet* ou *Gaudet*, le doyen de la colonie, qui avait quatre-vingt-seize ans en 1671; les *Mius* d'Entremont ont laissé beaucoup de bâtards en différents lieux de l'Acadie; on ne les voit jamais porter le nom d'Entremont, mais seulement *Mius*.

L'agglomération de ce groupe de métis autour de la Hève donne à penser qu'ils sont originaires de l'époque où le principal établissement était à la Hève, alors qu'il y avait très-peu de femmes européennes, du temps de Razilly et de d'Aulnay, ou même au temps de Biencourt, alors qu'il n'y en avait pas du tout.

Les recensements indiquent encore d'autres mariages et d'autres familles métisses; ainsi, en 1671, Pierre Martin, puis Saint-Castin, Regnaut-Bordonnaut, Enaut de Nepisiguy, Jean Roy et Clémentseau, qui épousa la fille dudit Roy, le 3 mars 1703; enfin, dans les documents de Paris, publiés par Brodhead, nous trouvons en 1710 le sieur de Bellisle et Jean Denys établis à Pentagouët et mariés à des squaws, et un Petitpas de Port-Royal aussi marié à une squaw.

On trouvera plus loin l'histoire d'un mariage contracté par un officier français, en 1754, avec une métisse issue d'une des familles citées ci-dessus. (p. 376)

XI

Correspondance de M. de Bonaventure, lieutenant général (1706).

« Quant à la terre de Népastagan, qui est en contestation
 « entre les sieurs de la Villiers et de la Boularderie, j'aurai l'hon-
 « neur de vous marquer que les prétentions du sieur de la Bou-
 « larderie sont tout-à-fait justes, puisque le sieur Melanson, son
 « beau-père, en était en possession par une concession que feu
 « M. Perrot lui avait accordée, et que la guerre a empêché d'éta-
 « blir. La famille du sieur Melanson qui est fort nombreuse pour-
 « rait en occuper une partie.

Duel et désertion dans les bois.

« Un sergent de la compagnie de la Boularderie et un autre de
 « la compagnie de Gannes, s'étant querellés dans leur chambre,
 « se battirent en duel; celui de la Boularderie fut tué par l'autre,
 « qui après cette action prit la fuite. Je donnai main forte au
 « sieur Desgouttins pour le faire poursuivre et arrêter; s'étant
 « sauvé à la faveur du bois, il a été impossible de le prendre, j'
 « n'ai pu avoir aucune nouvelle de la route qu'il a pris. »

XII

Diverses séries de mariages, extraits du registre de l'église de Port-Royal.

Liste des soldats qui se sont mariés à Port-Royal de 1702 à 1715.

1702 et 1703. — Louis Lachaume; Saint-Aubin de la Boularderie (enseigne); Jean Garsault.

1705. — Louis Marchand; Grepaut (capitaine); François Villatte.

1707. — Pierre Part ou Paré (dit la Forêt); François Langlois; Pierre Pouget.

1709. — Louis Dupont, sieur de Chambon (lieutenant).

1710. — J. B. Soullard; Michel Dupont, sieur de Renou; Blaise Desbrousses; François Leclair, dit la Verdure : total, 16.

Hommes venant de France, mariés à Port-Royal de 1702 à 1715.

1702. — Élie Gentil.

1703. — Jean Clémenceau; Pierre Chouteau; Pierre Thibeau.

1704. — Charles Orillon; Christophe Cahouët.

1705. — Michel Picot; Thomas Jacob.

1706. — Jean-François Flan; Pierre Maisonnat.

1707. — Jean Defond, dit Rodrigue; François Raimond.

1709. — Pierre Suret; Jean Fortou ou Forton.

1710. — Nicolas Pugnant; Étienne Sicot; François Richard.

1711. — Jean Mouton.

1712. — Guillaume Le Prieur; Jules Mauclerc.

1713. — Jean Duon; Jean Fougère.

1714. — Sébastien Leroy; Jean Leber.

1715. — Joseph-Nicolas Gautier; Nicolas Lavigne.

Total, 26 immigrants mariés à Port-Royal de 1702 à 1715.

Femmes venant de France ou du Canada, inscrites dans ces actes de mariages :

Marie-Anne Maisonnat, acte du 20 octobre 1704.

Marie Brunet, 8 décembre 1710.

Marie Lureau, 7 juillet 1710.

Anne Prétieux, le 24 novembre 1710.

Madeleine Poitevin, du 3 février 1712.

Total, 5 femmes venant de France.

QUATRIÈME SÉRIE

I

QUESTION DE LA NEUTRALITÉ.

Les documents relatifs à l'état de neutralité se composent de documents déjà publiés et de documents inédits ; nous établissons

ici la liste des uns et des autres : aux premiers nous adjoignons l'indication des sources, et nous publions les seconds *in extenso* dans les paragraphes qui suivent. Les principaux recueils de documents sont : la compilation des Archives de la Nouvelle-Écosse indiquée sous la rubrique, *Arch. N.-E.* ou *Arch. N.-S.*, ou simplement *Arch.* — *L'Histoire de la Nouvelle-Écosse*, par Beamish-Murdoch, éditée à Halifax en 1865. Rubrique, *Beamish.* — *Le Voyage au pays d'Évangeline*, par l'abbé Casgrain, édité à Québec en 1887. Rubrique, *Casgrain, Évangeline :*

Lettre de M. de Pontchartrain à M. d'Iberville, 1714. (*Arch. N.-E.*, p. 4.)

Lettre de Caulfield, de novembre 1715. (*Arch. N.-E.*, p. 8.)

Lettre du major Caulfield aux Acadiens, du 24 décembre 1716. (*Arch. N.-E.*, p. 11.) — Réponse des Acadiens à M. Caulfield. (*Publiée ci-après.*)

Pourparlers de Philipps avec les Acadiens de Port-Royal en 1720, à propos du serment d'allégeance. (*Arch. N.-E.*, p. 26-31, etc.) — Réponse des Acadiens. (*Arch.*, p. 28, 33, etc., etc.)

Deux lettres de Mascarène à Shirley, en avril 1748, sur la question du serment d'allégeance. (*Arch. N.-E.*, p. 158.)

Lettre du gouverneur Philipps à M. de Saint-Ovide de Brouillant, 14 mai 1720. (*Arch. N.-E.*, p. 26.) — Réponse de M. de Brouillant, mentionnée dans la lettre de Philipps du 20 août 1720. (Voir un peu plus bas.)

Pièces justificatives de cette réponse, savoir : Lettre du gouverneur Doucett de 1718. Lettre de M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada, du 22 septembre 1718 (*lesdites lettres copiées ci-après*). — Lettre du capitaine Doucett à M. de Brouillant, du 16 mai 1718 (*copiée ci-après*). — Réponse de M. de Brouillant, du 21 juillet 1718 (*copiée ci-après*). — Lettre de M. Philipps à M. Saint-Ovide de Brouillant, du 10 août 1720. (*Arch. N.-S.*, p. 38.)

Description très-curieuse de la Nouvelle-Écosse en 1720, par le capitaine Mascarène. (*Arch. N.-S.*, p. 39.)

Arrangements entre Armstrong et les Acadiens de Port-Royal, le 25 septembre 1726. (*Arch. N.-S.*, p. 66.) — Soumission du P. Gaulin, p. 68. — Refus des Acadiens des Mines et de Beaubassin, pour le serment d'allégeance. — Correspondance d'Armstrong en 1727. (*Arch. N.-S.*, p. 70 à 76.)

Envoi de Robert Wroth à Beaubassin et aux Mines, en 1727. — Serment sous condition. — Division dudit serment proposée par le conseil d'Annapolis, 13 novembre 1727. (*Arch. N.-S.*, p. 78.)

Relations de Robert Wroth en 1727 (*copiées ci-après*).

Correspondance de Philipps durant son séjour en Acadie, de 1730 (3 janvier) à juillet 1731. — Prestation de serment en 1730; altération de ce serment, qui avait été prêté sous condition. — Procès-verbal conservé du serment primitif. (*Arch. N.-S.*, p. 83 à 89.)

Deux certificats délivrés par-devant notaire par M. de la Godalie et par M. de Noiville, curés aux Mines : 1^o sur le serment juré par les Acadiens au gouverneur Philipps en 1730; 2^o sur les réserves apportées à ce serment et acceptées par ledit Philipps, le 25 avril 1730. (*Archives du ministère des affaires étrangères à Paris. Copiés ci-après.*)

Voir aussi sur le même sujet : la réponse de Cornwallis aux Acadiens, du 5 septembre 1749, qui confirme ces certificats. (*Arch. N.-S.*, p. 174.)

Voir de même la pétition des gens de Misaguech, du 27 septembre 1753. (*Arch. N.-S.*, p. 203.)

Lettre de Lawrence au *Board of Trade* à Londres, du 18 juillet 1755, dans laquelle il reconnaît que jamais les Acadiens n'ont prêté de serment sans réserve et que c'est pour cela qu'il faut en finir avec eux. (*Arch. N.-S.*, p. 259.)

Lettre des Acadiens au major Caulfield, du 22 janvier 1715, laquelle a précédé la dépêche que ce dernier a envoyée à Londres le 24 décembre 1716. — Extrait des Colonials Records, Board of Trade, Nova Scotia, vol. I, à Londres.

Moy, je promes sincerement et jure que je veut estre fidelle et tenir une véritable alegence à Sa Majesté le roy George tan que je sere à Lacadie et Nouvel Escosse, et qu'il me sera permy de me retire là où je jugere a propos avec tous mais Bien meuble et effet quant je le jugere a propos san que nulle persone puise man empesche.

« Annapolis-Royal, ce 22 janvier 1715 (lisez 1715-1716¹).

« Ont signé :

• Marque † de Claude LANDRI fils	Marque † de Michelle RICHARNE.
— de Cleaude LANDRI.	— de Jean BELLIVEAUX.
(ROCQ?) DOUCET.	— J. BOURGEOIS.

¹ Cette double date qui unit les deux années, celle qui commence et celle qui finit, est constamment signalée et rectifiée dans les extraits des Archives de la Nouvelle-Écosse,

Marque † Charles BELLIVEAUX.	Marque † de Pierre POUCKETTE.
— de Jean BABINEAUX.	— de Bernard BOURG.
— de Cleaude MELLAN- SONT.	— O de Antoine BELLI- VEAUX.
— de Nicolas BABINEAUX.	— F de Franç. ROBICHEAUX.
— de Charles DOUCET.	<i>Signé</i> : Prudent ROBICHAUX.
— de Pierre LANOUE.	— Charles BOUDROT.
— P de Pierre LE BLANT.	— Charlle GUILLEBAUT.
— † de Pierre BROUSSARRE.	— Alexandre RAUBICHAU.
— de Pierre BROUSSARD.	— Michel RICHARD.
— de Pierre BOURG.	— Deni SAINT-SCEIN.
— de Abreant BOURQUE (Abraham).	— Charle MELLENSON.
— de Jean LANDRI.	— SAINT-SEAIN.
Marque X de Cleaude GRANDGÉ (Claude GRANDGÉ.)	— FOUGERRE. ✓
— † de André SAVARY.	— MORICE.
— de PEAUXTIÉ (Pothier.)	— LAVERDEUR. » (LA VER- DURE.)

Lettre du lieutenant-gouverneur Doucett en 1718, suivie de la réponse du marquis de Vaudreuil, sur les injustices que M. Nicholson a fait subir aux Acadiens en 1714.

Le 15 avril 1718, le capitaine Jean Doucett, alors lieutenant-gouverneur d'Annapolis, écrivait au marquis de Vaudreuil. Il en référait au traité et priait Son Excellence de lui écrire une ligne ou deux, « pour montrer ici aux habitants que ceux qui ont l'intention de devenir sujets du roi de la Grande-Bretagne, ont franchement la liberté, selon les articles de la paix signée à Utrecht, et que pour ceux qui ne deviendront pas sujets de Sa Majesté le roi Georges, vous vouliez bien leur donner l'ordre de se retirer au Canada ou dans toute autre colonie française.

« Priez aussi l'archevêque de Québec de vouloir exhorter les missionnaires à ne rien faire qui puisse exciter les habitants français à agir contre les intérêts du roi Georges, les deux nations étant maintenant en paix ; s'ils le faisaient, je serais obligé d'agir d'une façon qui ne serait agréable ni pour eux, ni pour moi. J'espère que par l'ordre de leur évêque, ils se conduiront comme ils doivent et que toutes choses seront paisibles et moi tranquille. »

Lettre de M. de Vaudreuil.

Le marquis répondit le 22 septembre 1718. Il repoussait toute

idée d'excitation chez les sauvages, pour leur faire insulter le gouvernement anglais durant la paix. Il ne voulait pas croire les missionnaires assez malavisés pour chercher à faire révolter un peuple qui s'était soumis.

Il se plaignait que les habitants, qui par l'article 14 du traité avaient la liberté de s'en aller avec tous leurs effets, s'étaient vu refuser des passe-ports et la liberté d'emmener leurs bestiaux et leurs meubles.

Il ajoute : « Je vous prie aussi de ne pas permettre à vos vaisseaux anglais d'aller dans la rivière Saint-Jean, qui est toujours une possession française. » — Les habitants furent pressés par les gouverneurs d'Annapolis ou de prêter le serment, ou de quitter le pays.

Louis Allain écrit à Vaudreuil sur le même sujet. Le marquis lui répondit qu'ils avaient le droit d'emporter avec eux leurs bestiaux et leurs meubles. (*Colonial Records*, à Londres.)

Extrait d'une lettre du capitaine Doucett à M. Saint-Ovide Brouillant, datée de Royal-Annapolis, le 16 mai 1718. (Londres, Colonial Records.)

« TROISIÈMEMENT. — J'ai à me plaindre de ce que l'arrangement entre les habitants français et le capitaine Laronde-Denys n'ayant pas été observé par vous, cela a été un grand dommage pour ces provinces appartenant à Sa Majesté le roi Georges ; car, au départ de ces habitants, qui avaient signé, nous aurions garni leurs plantations avec des sujets de Sa Majesté, et autrement, si lesdits habitants n'avaient pas souscrit à un arrangement de départ sur la promesse de M. Pensance et le capitaine Laronde-Denys de pourvoir à eux et à leur famille, ils se seraient sans doute déclarés tous les sujets de la couronne d'Angleterre selon le 12^e article de la dernière paix signée à Utrecht, par laquelle feu Sa Majesté très chrétienne, cédait et transmettait tous les habitants français à feu Sa Majesté et à la couronne d'Angleterre pour toujours, aussi bien que la Nouvelle-Écosse avec ses anciennes limites.

« Je pense que puisque le susdit arrangement entre le capitaine Laronde-Denys et ces habitants n'a pas été exécuté dans le temps fixé par feu Sa Majesté pour leur sortie dehors ses États, il pourrait être annulé et non avenu, si les habitants le désirent aussi ; mais si quelques-uns d'entre eux ne désirent pas changer cet arrangement avec le capitaine Laronde-Denys, je pense qu'alors vous

voudrez bien diriger et fournir les moyens nécessaires à leur évacuation, dans les Etats de Sa Majesté Très Chrétienne, aussi promptement que possible. Sur tous ces points, j'attends avec impatience l'honneur de votre réponse, que je puisse transmettre au Roi mon maître. »

Extrait of a letter from M. Saint-Ovide de Brouillant dated Louisbourg, 21 July 1718. (Londres, Colonial Records.)

«A l'égard des plaintes que vous me faites, que les habitants de l'Acadie ne s'estant point retirez comme l'on en estait convenu, et que ce retardement à causé de la perte à Sa Majesté Britannique, vous avez deu savoir, Monsieur, l'impossibilité dans laquelle M. de Nicholson et autres commandans de l'Acadie les ont mis de pouvoir exécuter les conventions que l'on avait fait.

« Les uns en ne voulant pas leur laisser emporter leurs biens, et les autres n'ayant voulu permettre qu'il leur feut par nous envoyé des appareaux pour gréer les petits bâtimens qu'ils avaient construits et dont ils ont étez obligez de se défaire presque pour rien aux marchands anglais; je ne manquerai pas d'informer le roi, mon maître, de tout ce que vous me marquez sur cela, afin qu'il y donne les ordres qu'il jugera à propos. »

This letter in answer to one from capitaine Doucett of 15 may 1718.

A l'honorable Lawrance Armstrong, lieutenant-gouverneur. — Rapport de Wroth, écuyer, sur sa mission au fond de labaie. (Londres, Colonial Records of America.)

VOLUME 29.

« Annapolis-Royale, novembre 1727.

« Je choisis le lundi suivant pour le jour de la cérémonie : ils me demandaient humblement si j'avais un serment à leur présenter; mais moi, ayant invité à diner avec moi tous les chefs et les députés, je diffèrai de leur en dire d'avantage jusqu'au lendemain.

« Le dimanche, les députés et les principaux habitants dinèrent avec moi; aussitôt que nous eûmes bu la santé du Roi, de la Reine et les autres royales et loyales santés, je commençai mon discours de la manière suivante :

« Je ne doute pas, mes amis, que vous ne soyez dûment avertis de ce qui m'amène ici, à savoir que, par la mort du Roi, mon

« maître, de glorieuse mémoire, la divine Providence vous a miraculeusement donné l'occasion de sortir de la mauvaise voie dans laquelle vous êtes tombés et vous devez être heureux d'avoir une belle occasion d'échapper à la ruine qui vous menaçait. »

« Ils firent grande attention à ce que je leur disais et m'assurèrent qu'ils feraient tous leurs efforts pour amener leurs frères à un droit sens de leur devoir : ils m'apprirent alors que la plus grande part des habitants étaient dans la ville et que le reste ne manquerait pas de faire toute la diligence possible, afin de solemniser la proclamation de Sa Sacrée Majesté Georges IV ; qu'ils ne doutaient aucunement de leur affection et loyauté pour le Roi mon maître, et qu'ils étaient prêts à reconnaître sa suprême domination sur eux. — Ma contenance fit voir ma satisfaction, et je les assurai des privilèges qu'ils allaient recevoir aussitôt qu'ils se seraient soumis à l'obéissance, requise non-seulement de vrais sujets, mais de tous les honnêtes hommes.

« Pier Ybere (Pierre Hébert), un des députés, me demanda la permission de m'informer que, comme les habitants étaient à de grandes distances les uns des autres, ils ne pourraient probablement pas être rassemblés, et espéraient que je voudrais les favoriser assez pour retarder jusque-là la proclamation. Les voisins l'avaient envoyé en avant ; ils se confiaient dans son amitié et dans son intégrité, et comme cela était naturel, ils étaient très-soucieux de connaître une chose qui les intéressait autant ; il me pria de vouloir bien lui communiquer la teneur du serment de fidélité qu'ils auraient à prêter, et afin de hâter la conclusion des affaires, ce qui serait agréable à tant de monde, je jugeai bon de lui donner une copie du texte, et les convoquai pour le mardi afin de proclamer le Roi. Ils me remercièrent de ma patience, m'assurèrent que tout le monde serait présent et prirent congé.

« Les habitants, au nombre de cent, ayant les quatre députés à leur tête, célébrèrent la solennité aussi déceimment que possible : on fit des feux de joie, on tira des fusées et on but loyalement les santés royales.

« La proclamation étant lue, je dis aux habitants qu'il fallait la signer, autrement qu'ils ne pourraient pas être regardés comme s'étant joints avec moi pour reconnaître mon maître comme leur roi légitime.

« Les députés procédèrent immédiatement pour signer et montrèrent qu'ils le faisaient sans répugnance, plusieurs autres suivirent leur exemple ; Pier Yber (Pierre Hébert), un des députés, me pria

de permettre qu'un nommé Véco (qui était le seul parmi eux qui sût lire et écrire) pût lire la proclamation encore une fois aux habitants; qu'ils étaient de pauvres gens ignorants et qu'ils avaient grande confiance en cet homme. J'accordai volontiers ce qu'ils désiraient, mais les habitants continuèrent à signer pendant qu'il était lisant. Ayant été par avance informé des dispositions hostiles de Véco, je demandai ce qu'il avait à alléguer au peuple, et que, puisqu'il était si savant, il n'avait rien de mieux à faire que de signer le texte. Sur ce, avec une basse et chicanière voix, il dit qu'il était prêt à signer comme témoin, mais qu'il demandait à insérer auparavant certaines remarques dans la proclamation.

« Je répondis immédiatement que je le connaissais comme une personne difficultueuse, et que les pauvres bandits qui ne possédaient pas un pouce de terre dans la contrée étaient seuls de son opinion et toujours prêts à soulever une sédition; que je ne désignais pas des misérables comme lui pour signer la proclamation; que c'était un honneur dû seulement aux principaux habitants, et alors, m'adressant à eux tous, je dis que j'espérais qu'ils se garderaient de tels malcontents qui étaient envieux de leur prochain bonheur et qui se faisaient les instruments de leur ruine! La preuve? Ils ne l'ignoraient pas, c'était ce même personnage qui avait rédigé et écrit, au printemps dernier, cette insolente et séditieuse lettre au gouverneur.

« Les députés immédiatement répondirent qu'ils sentaient très-bien ce que je disais, car Véco, avec l'aide de leur prêtre, avait choisi le temps où ils étaient absents pour faire la chose. Je les assurai que c'était en leur pouvoir de rétracter cette fausse démarche qu'ils avaient faite. Je repris alors la proclamation et je priai les chefs et les députés de diner avec moi, répartissant le reste dans des maisons préparées à cet effet. Aussitôt que nous eûmes diné et bu les santés nécessaires dans de telles occasions, je ne manquai pas de leur montrer tous les avantages qu'ils auraient à devenir des sujets anglais. Mais les députés me prièrent de leur permettre de rentrer chez eux aussitôt que possible. Sur quoi je leur présentai le serment de fidélité; eux ayant pris une copie demandèrent permission de se retirer afin de se consulter les uns les autres, me donnant quelque assurance de donner une réponse à ma satisfaction.

« Vers le coucher du soleil ils revinrent; mais au lieu de se soumettre comme ils devaient en prêtant le serment de fidélité susmentionné, Véco, au nom de tous les habitants, me présenta une copie du serment que je leur avais donnée auparavant, faisant en

dessous une demande consistant en trois articles, et quoique la copie commençât par ces mots : Nous soussignés, — cependant elle n'était signée par personne. Immédiatement je montrai tout le ressentiment dont j'étais capable et je demandai qui l'avait fait le représentant des autres? Le député Ybere répondit que, comme il était le seul qui sût lire et écrire, ils l'avaient prié d'écrire la chose; et que, en conséquence, si leurs demandes étaient accordées, ils étaient tous prêts à prêter le serment.

« Je leur tournai aussitôt les talons, leur disant que ce que je pouvais imaginer de mieux en leur faveur, c'était de croire que les liqueurs avaient excité leur impudence, en leur donnant l'audace de proposer des conditions à un serment aussi bénévole; que j'espérais que le sommeil les rendrait sensibles à leur mauvaise conduite, et que j'attendrais au lendemain pour avoir leur réponse. Ils vinrent en effet le lendemain, mais ils continuèrent à insister sur les mêmes demandes, et après les avoir sérieusement pesées et ne les jugeant pas incompatibles avec les traités, les actes du parlement et du commerce, je les leur accordai comme une concession; et en raison de leur défiance en mon autorité personnelle, je fus obligé de certifier la chose dans le corps du serment.

« Le 17 octobre j'arrivai aux Mines.

« Nous allâmes diner et ils finirent la journée avec toute la gaieté possible, et au départ je leur donnai rendez-vous pour le lendemain pour prêter le serment de fidélité, mais ils élevèrent des objections entre eux et demandèrent le jour suivant, afin d'avoir plus de temps pour se concerter ensemble à ce sujet; j'y consentis, mais lorsqu'ils revinrent, après avoir bien mangé et bien bu de nouveau, ils proposèrent une formule de serment à peu près semblable à celle des gens de Beau-Bassin. Je m'y refusai avec de grandes protestations de colère contre leur ingratitude envers le Roi.

« Ils s'opiniâtrèrent néanmoins, et cette discussion se prolongea pendant plusieurs jours. Enfin, le 26 octobre, après m'être concerté avec ceux qui m'entouraient, je leur annonçai que je prenais sur moi d'accepter leur proposition; cependant la majeure partie des habitants fit en outre de grandes objections sur le mot : *j'obéirai*, ce qui ne me troubla point, l'anglais étant ce par quoi je devais me gouverner, et trouvant, après avoir consulté, que la chose pouvait être traduite d'une manière plus agréable pour eux, et aussi conforme à l'anglais, je jugeai à propos d'altérer la copie, comme il est vu dans le serment qu'ils prirent. »

Oath and signatures of the inhabitants of Mines Pisiguith (31 octobre 1727), and of the inhabitants of Chignitou and villages (11 octobre 1727), in presence of Robert Wroth. (Archives du ministère des affaires étrangères. Paris.)

« Original des articles ci-dessous que j'ai accordés aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances.

« Je Robert Wroth, enseigne et adjudant des troupes de S. M. le roy Georges le second, promet et accorde au nom du Roy mon maître et de l'honorable Armstrong, escuyer, son lieutenant-gouverneur, commandant en chef de cette province, aux habitants des Mines de Pisiguith et dépendances, qui auront fait et signé le serment de fidélité au roy Georges le second, les articles cy dessous qu'ils m'ont demandés, sçavoir :

« 1^o Qu'ils auront le libre exercice de leur religion et pourront avoir des missionnaires dans les lieux nécessaires pour les instruire, catholiques, apostoliques et romains.

« 2^o Qu'ils ne seront nullement obligés à prendre les armes contre qui que ce soit et de nulle obligation de ce qui regarde la guerre.

« 3^o Qu'ils demeurent en une véritable possession de leurs biens, qui leur seront accordés à eux et à leurs hoirs dans la même étendue qu'ils en ont joui cy devant, et en payant les mêmes droits accoutumés du pays.

« 4^o Qu'ils seront libres de se retirer quand il leur semblera bon et de pouvoir vendre leurs biens et de transporter le provenu avec eux sans aucun trouble, moyennant toutefois que la vente sera faite à des sujets naturels de la Grande-Bretagne, et lorsqu'ils seront hors du terrain de Sa Majesté, ils seront déchargés entièrement de leur signature du serment.

« ROBERT WROTH. »

Copie du serment de fidélité que j'ai laissée aux habitants de Chignitou et dépendances.

« Je promets et jure sincèrement que je serai fidèle et obéirai véritablement à S. M. Georges le second; ainsi, D. S. E. V. me soit en aide. »

« Original des articles que j'ai accordés aux habitants de Chignitou, sçavoir :

« 1^o Qu'ils seront exempts de prendre les armes contre qui que

ce soit, tandis qu'ils seront sous la domination du roy d'Angleterre.

« 2^o Qu'ils seront libres de se retirer où bon leur semblera, et qu'ils seront déchargés du seing qu'ils auront fait aussitôt qu'ils seront hors la domination du roy de la Grande-Bretagne.

« 3^o Qu'ils auront la pleine et entière liberté de leur religion et d'avoir des prêtres catholiques, apostoliques et romains.

« Robert WROTH. »

Requête présentée par les Acadiens, et traité de Philipps avec eux, en 1730. (Archives du ministère des affaires étrangères à Paris. — Angleterre, t. 448, novembre-décembre 1762, folio 218. — Lettres sur les Acadiens, t. 449, janvier-février 1763, folio 340. — Mémoire sur les Acadiens.)

1^o *Copie de la requête présentée par les Acadiens en 1730, à S. Exc. Mgr Richard Philipps, écuyer, capitaine général, gouverneur en chef de la province de Sa Majesté la Nouvelle-Écosse ou Acadie, gouverneur d'Annapolis-Royal.*

« Les habitants des Mines et autres rivières qui en dépendent supplient très humblement Son Excellence, que lesdits habitants qui auront prêté le serment de fidélité à S. M. le roy Georges II, de les assurer de la grâce du libre exercice de leur religion et demeurer des missionnaires pour les instruire, de leur accorder l'entière possession de leurs biens à eux et leurs hoirs en payant les droits accoutumés dans ce pays. C'est la grâce que nous, les députés, demandons à Votre Excellence, et nous sommes, avec tout le respect imaginable, de Votre Excellence les très humbles, etc. »

2^o *Copie de la réponse du gouverneur.*

« Sous condition que les susdits habitants se comporteront avec soumission et fidélité au Roy, je leur accorde et à tous ceux au nom desquels ils se présentent de l'étendue des Mines, de la part du Roy, tout ce qu'ils ont demandé dans la présente requête. Donné à la Grandprais aux Mines, ce 25 avril 1730.

« Signé : PHILIPPS. »

3^o *Copie de la formule du serment que les habitants des Mines et de Cobeguit ont prêté à Son Excellence.*

« Je promets et jure sincèrement en foi de chrétien, que nous serons véritablement fidèles, et nous soumettrons véritablement à

S. M. le roy Georges II, que nous reconnaissons pour le souverain seigneur de la Nouvelle-Écosse ou Acadie. Ainsi Dieu me soit en aide. »

Au commencement de la guerre, en 1752, on voulut substituer à cette formule celle du serment d'allégeance, et les Acadiens refusèrent de le prêter.

4^e Copie du certificat des missionnaires, sur le serment de 1730 aux Mines.

« Nous, Charles de la Gandalis, prêtre-curé-missionnaire de la paroisse des Mines, et Noël-Alexandre Noiville, prêtre bachelier de la sacrée faculté de théologie de Sorbonne, missionnaire apostolique et curé de l'Assomption et de la Sainte-Famille de Pigiguit, certifions à qui il appartiendra que S. E. le seigneur Richard Philippe, écuyer, capitaine en chef et gouverneur général de la province de Sa Majesté, la Nouvelle-Écosse ou Acadie, a promis aux habitants des Mines et autres rivières qui en dépendent :

« Qu'il les exempte du fait des armes et de la guerre contre les Français et les sauvages, et que lesdits habitants se sont engagés uniquement et ont promis de ne jamais prendre les armes dans le fait de la guerre contre le royaume d'Angleterre et son gouvernement.

« Le présent certificat fait et donné et signé par nous, cy nommés, le 25 avril 1730, pour être mis entre les mains des habitants et leur valoir et servir partout où besoin sera ou que de raison en est.

« Signé : Curé de la Gandalis, Noël NOIVILLE, prêtre et missionnaire, collationné par Bourg-Belle-Humeur¹, le 25 avril. »

Ces quatre pièces ont été extraites des *Archives du ministère des affaires étrangères* à Paris, ce 15 février 1887.

Pour compléter et certifier ladite pièce, voir dans les *Archives d'Halifax*, p. 174, la réponse de Cornwallis aux délégués acadiens, du 5 septembre 1749, où il avoue et reconnaît les promesses faites par Philipps en 1730.

Extrait des Archives de la Nouvelle-Écosse. Note éditoriale sur l'histoire de la neutralité (page 263).

Lors de la reddition de Port-Royal par le gouverneur Nicholson,

¹ Bourg, dit Belle-Humeur, était alors notaire et officier public aux Mines.

en 1710, il fut stipulé, par le cinquantième article de la capitulation, que les habitants résidant à une portée de canon du fort (ce qui équivalait à trois milles anglais) auraient le privilège de rester sur leurs terres pendant une période de deux ans en prêtant serment d'allégeance et de fidélité à la reine Anne.

Tous les habitants mâles compris dans cette distance, qui n'avaient pas quitté le pays à la reddition de la place, prêtèrent le serment sans condition. Ceci se passait sous le commandement de sir Charles Hobby.

Il ne fut pas fait mention, dans la capitulation, du reste des habitants de la province. Cependant ils traitèrent pendant l'hiver avec le colonel Vetch, alors lieutenant-gouverneur du fort, qui reçut leur soumission, mais sans exiger d'eux aucun serment. Le droit de rester sur leurs terres ainsi réservé aux habitants qui avaient prêté serment (aux environs immédiats du fort) expirait en octobre 1712.

Cependant, en 1711, pendant qu'ils étaient encore sous l'obligation de leur serment, comme ils s'unirent avec les Indiens dans une attaque contre le fort, ils furent considérés avoir forfait par cet acte de trahison et leurs vies et leurs propriétés. (*Governor's letters to board of trade Amoug N.-S. Arch.*; *Murdoch's N.-S. history*, p. 142).

En l'année 1713, le traité d'Utrecht fut conclu entre la France et l'Angleterre, par le douzième article duquel toute l'Acadie fut cédée à la couronne d'Angleterre : le quatorzième article portait que les sujets du roi de France auraient le droit, pendant une année, d'aller dans n'importe quel autre endroit avec leurs effets mobiliers, mais que ceux qui voudraient demeurer où ils étaient et devenir sujets du roi d'Angleterre auraient le droit de jouir du libre exercice de leur religion selon les usages de l'Église romaine, cela aussi largement que le permettaient les lois de la Grande-Bretagne.

La lettre de la reine Anne au général Nicholson, du 23 juin 1713, lui prescrit de permettre à ceux des sujets du roi de France qui auraient des terres ou des tenures dans son gouvernement d'Acadie et de Terre-Neuve (qui nous ont été soumis ou nous seront soumis en vertu du dernier traité de paix), et qui sont désireux de rester nos sujets, de garder et jouir desdites terres et tenures, sans être inquiétés, aussi pleinement et librement que nos autres sujets peuvent posséder leurs terres et biens, et les vendre de même, s'ils préfèrent se retirer autre part. Il n'est fait mention, ni dans le traité, ni dans la lettre de la Reine, d'un serment d'allégeance qualifié; il est par conséquent très-clair que ceux qui font choix de rester

deviennent par cela même sujets de la Grande-Bretagne et sont obligés de prêter le serment d'allégeance au souverain quand ils en sont légalement requis.

Le gouverneur Nicholson vint à Annapolis en 1714, et alors proposa aux habitants de toute la province les termes convenus pour eux ; c'étaient : la conservation de leurs terres et le libre exercice de la religion catholique romaine, cela, en devenant sujets anglais ; ou bien ils avaient le droit de disposer à leur gré de leurs propriétés et de quitter le pays dans l'intervalle d'une année. Tous prirent le dernier parti et se préparèrent à quitter le pays, mais les vaisseaux qui leur avaient été promis du cap Breton pour les emmener n'ayant pas été envoyés, ils furent bien forcés de rester.

Ils refusèrent le serment, objectant qu'ils avaient été retenus contrairement à leur désir. Ce qui était vrai en partie, dit le gouverneur Mascarène, car le gouverneur Nicholson avait déclaré qu'ils ne devaient pas partir sur des vaisseaux anglais, mais que ceux du cap Breton pouvaient venir les chercher dans les leurs, ce qu'ils ne voulurent pas faire ; autrement, il est probable que la plupart d'entre eux se seraient retirés à l'île Royale ou à l'île Saint-Jean. (Voir *Mascarène's Letters*, p. 158.)

A l'arrivée du gouverneur Philipps, en 1720, des proclamations appelant le peuple à prêter un serment d'allégeance avec la promesse du libre exercice de leur culte et la possession de leur propriété, etc., furent envoyées à travers le pays, et dans ces proclamations il n'offrait aucun terme de neutralité, disant en référer aux serments qui avaient été prêtés sous sir Charles Hobby et sous le gouverneur Vetch, après la capitulation ; mais ils continuèrent obstinément à se refuser à toutes les sollicitations qui leur furent faites pour prêter serment, ainsi qu'on peut le voir en consultant les lettres du gouverneur Philipps au *Plantations Office*, écrites vers ce temps-là.

Ceci est confirmé par l'assertion du prêtre et de son parti ; ils se présentèrent chez le gouverneur en 1720 et affirmèrent que le peuple, au temps du gouverneur Nicholson, avait décidé à l'unanimité de continuer à rester sujets français en se retirant au cap Breton.

Philipps retourna en Angleterre en 1722, laissant le commandement à Armstrong, qui en l'année 1725 obtint du peuple de la rivière d'Annapolis un serment d'allégeance sans condition ; mais au retour de Philipps, le peuple lui représenta que le serment lui avait été extorqué d'une manière contraire à l'équité.

Jusqu'à ce moment, aucun serment quelconque n'avait donc été prêté par les habitants de l'Acadie, excepté par ceux qui sont dans

les environs de Port-Royal, et c'était un serment d'allégeance sans condition.

En septembre 1726, il paraît que le gouverneur Armstrong accepta le serment d'allégeance de quelques-uns des habitants du fort d'Annapolis, en permettant que la condition de ne pas être appelés à prendre les armes fût insérée dans la marge pour satisfaire les députés français; mais il reçut d'Angleterre une sévère remontrance pour avoir accordé cela.

En 1727, à l'avènement du roi Georges II, l'enseigne Wroth fut envoyé aux Mines, à Grand'Prée et à Chignitou pour offrir le serment d'allégeance aux habitants de ces établissements; aucun d'eux n'avait encore prêté serment (autant qu'on l'a pu savoir) en aucune façon à la couronne d'Angleterre. Il leur permit de prendre un serment modifié par une clause portant qu'ils n'étaient point forcés de prendre les armes pour la défense du pays; mais lorsque, à son retour d'Annapolis, il vint rendre compte de ce qu'il avait fait devant le conseil, il fut réprimandé et l'on décida, en conseil, que les articles et concessions par lui consentis n'étaient pas acceptables, mais déshonorants pour l'Angleterre et par conséquent nuls et nonavenus (nous n'avons pas le texte du serment). M. Wroth se défendait en disant qu'il n'avait pu obtenir aucuns termes meilleurs des habitants, et qu'il avait pensé que dans les circonstances il avait fait ce qu'il y avait de mieux pour la tranquillité du pays. Ces procédés furent l'origine de ces réclamations de neutralité si souvent répétées de la part des Acadiens.

Le gouverneur Philipps, à son retour à Annapolis, en 1730, amena le peuple à prendre enfin un serment sans condition, et, dit M. Mascarène, il fut pris par tous les habitants mâles; il ajoute que le mot *fidèle*, qui était placé dans le corps du serment, le fit appeler serment de fidélité. (Voir copie de ce serment à la page 84 des Archives.)

Dans cette occasion, les habitants de l'intérieur désirèrent avoir une clause portant qu'ils n'étaient pas obligés de prendre les armes contre la France. Cette clause ne fut point insérée, quoiqu'ils déclarassent qu'elle leur avait été promise, laquelle promesse est dite leur avoir été faite aux Mines par les personnes qui avaient été envoyées pour offrir le serment, mais elles n'ont pas osé la mettre sur le papier. (Voir la lettre de Mascarène, p. 159.)

En avril 1730, le gouverneur Philipps annonça au conseil la soumission non qualifiée des habitants de toute la province, à l'exception de dix-sept familles vivant sur le bord de la mer. Il est clair que nul serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre, non

qualifié, n'avait jamais été offert, soit par Nicholson, soit par Vetch, Hobby ou Philipps, et qu'un tel serment n'avait jamais été reconnu ni autorisé par le gouvernement anglais.

Et, comme observe justement M. Murdoch, aucune erreur ou temporisation de la part des fonctionnaires ne pouvait changer la situation de ces peuples comme sujets étrangers, quoiqu'ils pussent dans une certaine mesure pallier leurs erreurs et partiellement expliquer leurs mécontentements et leur animosité.

Le terme « French Neutral » ayant été fréquemment appliqué aux Acadiens dans les documents publiés, leurs constantes dénégations d'avoir jamais pris un serment non qualifié et les assertions répétées de leurs prêtres, disant qu'ils comprenaient les serments pris à différentes reprises dans un sens qualifié (faisant une distinction entre un serment de fidélité et un serment d'allégeance), tout ceci conduisit les gouverneurs d'Halifax, en 1749, et plus tard à diverses reprises, à supposer par erreur qu'aucun serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre sans condition ait jamais été pris par les Acadiens.

Observations sur cette note éditoriale des Archives de la N.-S.

Cette note contient plusieurs allégations très-contestables et même inexactes, entre autres : l'interprétation de la lettre de la reine Anne ; l'histoire de Nicholson et l'administration du serment faite par Philipps en 1730. Quoi qu'il en soit, il en résulte, même en acceptant ses termes, que si Nicholson, Vetch, Hobby ni Philipps n'ont jamais présenté aux Acadiens un traité sans condition, que si le gouvernement anglais n'a jamais accepté ni reconnu un serment sans condition, il est non moins certain que jamais, d'autre part, les Acadiens n'ont accepté un serment *sans réserve*, et qu'on leur a toujours laissé croire qu'ils vivaient sous le régime d'un serment conditionnel.

Une seule exception pourrait être opposée aux Acadiens : c'est le serment extorqué par Armstrong en 1725 aux gens d'Annapolis ; mais les auteurs anglais eux-mêmes, tels qu'Halliburton et Beamish, reconnaissent plus ou moins ouvertement le caractère frauduleux de cet acte.

Cette note nous laisse donc sous l'urgence d'un dilemme inévitable :

Si il a existé un contrat synallagmatique entre les Acadiens et la couronne d'Angleterre, il devait être respecté. Si, au contraire,

l'engagement n'a jamais été accepté simultanément par les deux parties, les Acadiens étaient toujours sous le régime prescrit par la reine Anne, et ils avaient droit de se retirer quand ils le désiraient sur le territoire français. (Voir pièce X ci-après.)

II

Comment avorta le siège d'Annapolis par Duvivier, en septembre 1744.

Dans un mémoire déposé aux Archives de la marine et qui paraît être de Duvivier, il accuse de Gannes d'avoir voulu, malgré toutes ses observations, malgré le projet de capitulation pendant entre lui et le commandant anglais, partir tout de suite de Port-Royal, où étant arrivé le 2 octobre, il en partit le dimanche 4, après une assez vive escarmouche soutenue le 3 contre les Anglais, qui furent repoussés, et il alla d'une traite à Beaubassin, où il reçut avis, le 26 octobre, du départ des bâtiments envoyés de Louisbourg sur Port-Royal.

C'était ce même jour que les vaisseaux arrivèrent à Port-Royal; mais il ne leur fit rien dire pendant les quatre jours qu'ils y restèrent. A Louisbourg, on a fait une information contre sa conduite, mais le sieur de Gannes est parvenu à esquiver toute enquête, et les choses en sont restées là. Mais c'est par sa faute que l'expédition est restée sans résultat.

Lettre de M. de Gannes pour se justifier.

« M. Duquesnel m'avait ordonné d'aller à l'Acadie prendre le
 « commandement de cinquante soldats et quatre officiers, et
 « soixante ou quatre-vingts sauvages. J'arrivai le 3 octobre 1744
 « auprès de Port-Royal, où était M. Duvivier, avec environ deux
 « cents sauvages et soixante hommes de troupes. Il fut extrême-
 « ment surpris de mes ordres, il me dit qu'il avait envoyé un
 « habitant nommé Lemesgre, pour demander des forces.

« Le dit habitant, porteur de ces lettres, fut arrêté par un
 « corsaire anglais; il fut obligé de jeter les lettres à la mer, et
 « quand il fut arrivé à Louisbourg, il dit à M. du Chambon à peu
 « près la teneur de la lettre dont il était porteur; là-dessus M. du
 « Chambon fit partir un vaisseau et un brigantin, le 20 octobre,
 « pour le Port-Royal.

« Aujourd'hui on prétend que j'aurais pu rester devant Port-Royal pour les attendre, mais cela était impossible..... » (Il termine en exposant comment il lui a été impossible de rester plus longtemps en Acadie, n'ayant aucune nouvelle des navires envoyés, et qu'il va partir pour Louisbourg.)

« Le 8 novembre 1744.

« DE GANNES. »

Nota. — De Gannes se justifie médiocrement; car il resta aux Mines sans rien faire jusqu'au 13 octobre. (Voir *Arch. N.-E.*, p. 135.) Il aurait pu aussi bien rester à Port-Royal, ou tout au moins demeurer aux Mines en conservant des communications constantes avec Port-Royal.

III

Expédition et combat de la Grand'Prée, en 1747, sous les ordres de M. Coulon de Villiers.

Il existe plusieurs relations de cette expédition extraordinaire : 1^o le rapport officiel de M. de Ramsay, commandant en chef du détachement, resté à Beaubassin à cause de sa blessure; 2^o le rapport, officiel également, de M. le chevalier de La Corne, capitaine, qui commandait en dernier lieu l'expédition; l'une et l'autre pièce sont déposées aux Archives de la marine.

Le premier est déposé aux Archives de la marine sous cette rubrique : *Journal de l'expédition des Mines, en 1747*. Le second, déposé aussi aux Archives, est celui que nous reproduisons ici. Le premier renferme beaucoup de détails qui ne sont pas dans le second, entre autres, que les Abénakis de cette expédition étaient encore commandés par un Saint-Castin; peut-être était-ce celui-là même qui reçut en 1731 de M. de Beauharnais une commission d'officier. (Voir *Documents de Paris*, p. 1026. Broadhead). Il existe, assure-t-on, un troisième rapport : peut-être a-t-il été rédigé par M. Coulon de Villiers, qui a été en réalité la cheville ouvrière de l'expédition.

Enfin, nous avons les relations anglaises, rapportées par Beamish-Murdoch; et, en dernier lieu, il a été publié, en juin 1887, par M. Archibald, dans une revue d'Halifax, *The Halifax Critic*, un récit de cette affaire, très-bien écrit. Je ne saurais trop louer la haute impartialité, l'élévation de la pensée et la générosité de cœur qui se montrent dans ce travail, mais je regrette que l'auteur

n'ait pas indiqué les sources diverses qu'il a consultées; rien n'est plus utile à l'histoire. Plusieurs de ces sources sont peut-être des traditions recueillies; elles n'en sont que plus précieuses; cette diversité dans les renseignements présente d'ailleurs un contrôle réciproque, aussi intéressant qu'utile; ainsi M. Archibald raconte la mort du colonel Noble, d'une manière tout à fait nouvelle pour moi; je ne sais d'où il tient ces détails.

J'ai reproduit ici textuellement le rapport du chevalier de Lacorne, à cause de son extrême simplicité : la sobriété de l'expression, le défaut absolu de toute fanfaronnade, la réserve très-moderne du récit, impriment à ce rapport une physionomie générale de naturel et de vérité qui en fait un modèle de style militaire.

Expédition de la Grand'Prée faite sur les Anglais, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. — Relation du chevalier de Lacorne, un des officiers du détachement.

« Le 8 janvier, un habitant arrivé des Mines rapporta à M. de
 « Ramzay, à Beaubassin, que les Anglais, au nombre de deux
 « cent cinquante environ, étaient arrivés à la Grand'Prée le 24 dé-
 « cembre pour s'y établir..... M. de Ramzay assembla les officiers
 « de son détachement pour délibérer sur le parti qu'il y avait à
 « prendre : tous furent d'avis de partir le plus promptement pos-
 « sible pour chasser les ennemis avant qu'ils ne se fussent établis
 « solidement..... Ils étaient persuadés que les froids et les neiges
 « nous empêcheraient de faire sur eux aucune entreprise pendant
 « l'hiver; on fit donc un détachement de deux cent quarante
 « Canadiens dont douze officiers, avec environ soixante sauvages
 « maléchites ou micmacs : M. de Ramzay en donna le comman-
 « dement au capitaine de Coulon.

« Il nous fallut faire des trains de clisses pour porter nos
 « vivres et équipages, chercher des raquettes pour tout notre
 « monde et rassembler nos sauvages. Nous ne pûmes donc partir
 « que le 23 janvier vers midi; après une marche de dix-sept jours,
 « plus fatigante par la quantité des neiges et les froids excessifs
 « que par la longueur du chemin, nous arrivâmes le 9 février à
 « Pigiguit, distant d'environ cinq lieues de la Grand'Prée; nous
 « passâmes la nuit dans la maison des habitants, après avoir mis
 « des corps-de-garde sur tous les chemins pour empêcher la com-
 « munication des nouvelles.

« Le 10, nous apprîmes par plusieurs habitants venus de la

« Grand'Prée depuis peu, que les Anglais y étaient au nombre
 « d'environ six cents environ, sous les ordres du colonel Le
 « Noble; qu'ils étaient dispersés dans les maisons des habitants,
 « n'ayant pu se loger autrement pendant l'hiver, mais que les
 « habitants n'avaient pas voulu y rester avec eux, parce qu'ils ne
 « doutaient point que nous ne fissions tous nos efforts pour déloger
 « les ennemis, et qu'ils craignaient d'être confondus avec eux; ils
 « les avaient même assurés que nous irions; mais les Anglais ne le
 « voulaient pas croire, et ils se persuadaient que la rigueur de la
 « saison nous arrêterait.

« Cependant nous sûmes qu'ils avaient jour et nuit des senti-
 « nelles à chaque maison, et qu'ils se gardaient bien, parce qu'ils
 « craignaient quelques partis de sauvages.

« Nous trouvâmes, comme on nous l'avait dit, les maisons bien
 « gardées, mais les sentinelles ne nous découvrirent que lorsque
 « nous fûmes à la portée du fusil¹, le temps étant extrêmement
 « sombre; nous attaquâmes vivement, malgré le feu des ennemis,
 « nous forçâmes les maisons à coups de hache, et en très-peu de
 « temps nous nous en rendîmes maîtres, ainsi que d'un bateau et
 « d'une goëlette de quatre-vingts tonneaux qui avaient servi à trans-
 « porter les effets des Anglais.

« Les Anglais eurent cent quarante hommes tués, dont le
 « colonel Noble et plusieurs officiers, trente-huit blessés et cin-
 « quante-quatre prisonniers. Les Canadiens eurent sept hommes
 « tués, dont deux sauvages, et quatorze blessés, dont M. de Cou-
 « lon; on fit porter ces blessés à la rivière Gaspareaux, où nous
 « avions laissé notre chirurgien, et le chevalier de la Corne, capi-
 « taine, prit le commandement.

« Une suspension d'armes fut accordée jusqu'au lendemain
 « 12 février à neuf heures du matin, car nos hommes avaient
 « besoin de repos, nos hommes étant extrêmement fatigués d'une
 « longue marche et de plusieurs nuits que nous avions passées
 « sans reposer, lorsque nous faisons nos approches. Le douze, dès
 « le matin, je vis que les Anglais faisaient des amas de vivres, et

¹ Il y a là peut-être quelque erreur de copiste, car l'opinion publique est que les sentinelles, au moins plusieurs sentinelles, purent être abordées à l'arme blanche.

« que plusieurs étaient sortis de leurs maisons pour y faire appro-
 « cher des bœufs et autres bestiaux appartenant aux habitants de
 « la Grand'Prée; j'envoyai au commandant anglais M. Lemer-
 « cier, officier, lui dire que s'il ne renvoyait sur-le-champ les
 « bestiaux et autres animaux qu'ils faisaient venir chez eux, la
 « suspension d'armes cesserait, et que j'allais faire main basse sur
 « eux.

« Aussitôt le commandant, avec un de ses officiers, vint à moi
 « m'assurer qu'il n'avait fait aucune provision, et qu'il avait fait
 « rentrer son monde, qui n'était sorti que pour aller chercher de
 « l'eau à un ruisseau; il demanda à capituler, et j'écrivis dans
 « l'instant à M. de Coulon.

« Les Anglais quittèrent les Mines le 14 février, au nombre de
 « trois cent trente hommes, plus dix-huit officiers, chirurgiens,
 « commissaires; je les fis accompagner par MM. Lemerancier et Marin
 « jusqu'aux dernières habitations, c'est-à-dire pendant trois lieues,
 « et je leur adjoignis vingt Acadiens pour aller avec eux jusqu'aux
 « premières habitations de Port-Royal.

« En arrivant à Beaubassin, le 8 mars, je trouvai un ordre de
 « M. le marquis de Beauharnais pour aller à Québec avec MM. de
 « Beaujeu (major du détachement), Lemerancier et Marin, ce qui
 « a fait que je n'ai pu écrire en France par un bateau que M. de
 « Ramzay a fait partir de Beaubassin pour France, le 28 mars
 « dernier.

« Fait à Montréal, le 28 septembre 1747. Le chevalier de La
 « Corne. » (*Arch. mar.*)

IV

Histoire de Joseph-Nicolas Gauthier, fils d'un nommé Gauthier, natif d'Aix en Provence et capitaine d'armes pour le Roi à Port-Royal, en Acadie; il épousa, en 1715, Marie Alain de Port-Royal. (Voir les registres de l'église de Port-Royal.)

Lettre adressée à M. le comte de Maurepas, en 1749.

« Nicolas Gauthier expose qu'il est complètement ruiné par la
 « guerre, après avoir possédé plus de quatre-vingt mille livres de
 « bien, dans l'établissement appelé *Belair*, près du Port-Royal,

« dont les Anglais l'ont fait sortir après avoir brûlé les bâtiments
« et confisqué les biens.

« En 1744, lors de l'expédition de M. Duvivier, Nicolas Gau-
« thier a fourni tout ce qui était nécessaire selon l'ordre ci-joint
« du sieur Duvivier, du 12 octobre 1744. En 1745, lors de l'expé-
« dition du sieur Marin, le suppliant va le trouver aux Mines pour
« lui donner les connaissances nécessaires. Les Anglais cherchèrent
« à l'arrêter, et ne le trouvant pas, firent conduire au fort de Port-
« Royal sa femme et ses enfants, qui y sont restés dix mois les fer-
« aux pieds et aux mains et y seraient morts s'ils n'avaient pu
« escalader les palissades du fort dans le mois de février.

« Ledit sieur Marin a occupé à cette époque l'habitation de
« Nicolas Gauthier, il y a établi son camp et fait faire des retran-
« chements; on y a consommé quantité de bestiaux, vivres et
« provisions appartenant au suppliant, comme il résulte du cer-
« tificat du sieur Marin.

« Après le départ du sieur Marin, les Anglais envoyèrent quatre
« cents hommes pour détruire les retranchements; ils ont aussi
« démoli et brûlé les maisons du suppliant (bâtimens qui avaient
« coûté 10,000 livres). Le suppliant se retira alors avec sa famille
« dans une habitation qu'il possédait dans le haut de la rivière de
« Port-Royal.

« En 1746, sur l'ordre de M. de Ramsay, il se rendit au bas de
« la rivière de Port-Royal, pour s'embarquer sur l'escadre (d'An-
« ville), commandée alors par M. de la Jonquières (ordre ci-joint
« du 14 octobre 1746), et il eut ordre de M. de la Jonquières de
« se tenir à l'entrée du Port-Royal, pour entrer et piloter l'escadre
« de Sa Majesté, et il s'est mis en état de l'exécuter, comme il
« résulte d'un certificat ci-joint de M. de la Jonquières, du 27 octo-
« bre 1746... Mais l'escadre n'ayant pu parvenir audit lieu de
« Port-Royal et M. de Ramsay s'étant retiré, les Anglais, qui le
« connaissaient, ainsi que sa famille, pour dévoué au service de
« son prince, envoyèrent un détachement de cinquante hommes
« pour l'arrêter, mais ayant été prévenu de leur dessein, il s'était
« enfui avec sa famille à Beaubassin, où il est tantost avec les
« habitans de ce lieu, tantost dans les bois pour se mettre à l'abri
« des Anglais, se trouvant dénué de tout, l'ennemi s'étant emparé
« de tous ses biens meubles et effets et de tout le fruit de ses tra-
« vaux.

« Il est extrêmement dévoué au service du Roy et s'en fait gloire
« ainsi que les siens dans toutes les occasions; deux de ses fils
« ont servi dans les divers détachemens contre les Anglais, notam-

« ment dans l'affaire du mois de février 1747, où ils ont servi de
 « guides pour l'attaque et ont payé de leurs personnes, selon le
 « certificat de M. Coulon de Villiers.

« État de ses pertes :

« 1^o Habitation près de Port-Royal, 12,000 livres.

« 2^o Maisons et bâtiments dessus, 10,000 livres.

« 3^o Deux moulins à blé et un à scie 15,000 livres.

« 4^o Meubles, effets et ustensiles, 4,000 livres.

« 5^o Une goëlette brûlée par les Anglais, 8,000 livres.

« 6^o Un bâtiment chargé de morue et de pelleteries perdu en
 « 1744, ci 6,000 livres.

« 7^o Habitation au haut de la rivière de Port-Royal, 10,000 li-
 « vres.

« 8^o Et de plus, il a perdu pour plus de 20,000 livres de créances
 « et marchandises.

« Nicolas GAUTIER. »

*Voyage en hyver et sur les glaces de Chedaïque à Québec, par le
 sieur Gauthier, en 1756. (Archives de la marine, papiers de
 l'île Royale.)*

« Les gouverneurs du Canada et de l'île Royale communiquent
 « pendant l'hyver par des courriers qui vont et reviennent; ils sont
 « ordinairement trois, gens connus, pratiques de la route à tenir
 « et faits au genre de fatigues à essuyer.

« En 1756, il fut question de faire passer des paquets de la
 « cour, de l'île Royale à Québec; à cet effet, on jeta les yeux sur
 « un nommé Gauthier, habitant de l'île Saint-Jean, qui se trou-
 « vait pour lors à Louisbourg. La proposition qu'on lui fit de ce
 « voyage ne lui déplut point; quoiqu'il ne connût ni sentiers ni
 « chemins sur la route à tenir, il l'accepta dans la confiance d'en-
 « gager, en passant chez lui un Acadien à l'accompagner et de se
 « rendre ensuite en canot à Chedaïque, où il se proposait de prendre
 « des sauvages pour guides et pratiques de ce voyage.

« Son arrangement eut son effet.

« De Chedaïque à la rivière Pécoudiak, c'est un portage de six
 « lieues et beau chemin; il y a à ladite rivière six ou huit habita-
 « tions françaises. Remonté ladite rivière environ deux lieues, fait
 « ensuite le portage nommé Onaigesmock, aussi de six lieues, jus-
 « qu'à une autre rivière qui doit être celle de Chiamaristi. Point

« d'habitation dans cette traversée. L'on suivit cette rivière sur la
 « glace jusqu'à Jemsek, village français de trente à quarante habi-
 « tations, situé un peu en deçà de son débouché dans celle Saint-
 « Jean, et à vingt-cinq lieues du fort français établi au confluent
 « de cette dernière rivière dans la baie Française.

« Jemsek est situé sur la rive gauche de la rivière Saint-Jean.
 « Traversé ladite rivière et marché le long de la rive droite jusqu'à
 « *Houtepack*, autre village français et de sauvages amalecites et
 « où se tient le père Germain, Jésuite, missionnaire de cette nation.
 « On estime dix lieues de Jemsek à Houtepack. (On dit habituel-
 « lement *Ekoupag*.)

« Du village d'Houtepack marchant toujours sur les glaces de la
 « rivière Saint-Jean, parvenus à celui de Medoctec, aussi d'*Ama-
 « lecites*, établi de même que le précédent à la rive droite. On
 « estime la distance entre ces deux derniers villages de trente lieues,
 « on y a employé trois jours. De Medoctec passé au Grand-Sault,
 « partie sur les glaces et l'autre sur les terres, attendu que la
 « rivière était débordée et non gelée, fait trente lieues et employé
 « onze jours à cause des mauvais chemins. Le Grand-Sault est
 « une chute de cinquante à soixante pieds de haut, *il y a un poste
 « français* muni de vivres pour les voyageurs.

« Audit Grand-Sault fait un portage de demi-lieue, rentré en
 « dessus dans la rivière, fait trente lieues sur les glaces en trois
 « jours jusqu'au débouché de la rivière *Madaouesca*. Remonté
 « ladite rivière toujours sur les glaces et fait dix lieues en deux
 « jours. Entré ensuite dans le lac du nom de cette rivière, fait
 « quatre lieues et mis à terre à sa rive gauche, où se trouve autre
 « poste français. De là suivi la rivière du Cap à l'original qui
 « débouche dans le fleuve Saint-Laurent et fait vingt lieues. Par-
 « venu à son confluent, entré dans le grand chemin qui conduit
 « d'habitation à autre et tout le long du fleuve, à la pointe de Lévy,
 « fait trente lieues en carriolle.

« Longueur totale à la ville de Québec, cent soixante-onze lieues
 « trois quarts.

« Ce voyage est dur en hyver, et oblige à cabaner plus souvent
 « qu'en toute autre saison, et à se munir de vivres assez abondam-
 « ment, pour ne pas en manquer, aux contretemps imprévus qui
 « ne surviennent que trop souvent.

« Puis retour de Québec à Louisbourg par la même voie. »

Correspondance générale du Canada, (Arch. mar.) Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil au ministre, du 8 septembre 1713.

.....
 « Je vous ai marqué l'envoi que le sieur de Costebelle a fait ici du sieur de Pensens pour venir chercher le détachement du sieur de Rouville; il a fallu à cet effet fréter pour quinze mille livres un bâtiment commandé par M. de la Boularderie.

(Gauthier ci-dessous doit être le père de Nicolas.)

« Je vous ai marqué par la même lettre, Monseigneur, les mesures que je prenais pour faire tenir vos lettres au sieur Gautier, et au P. Félix, missionnaire en Acadie.... J'ai fait part ainsi au sieur Gautier et au P. Félix, afin qu'ils puissent en informer eux-mêmes les habitants de l'Acadie et les engager par cette permission de vendre leurs immeubles, à ne pas rester sous la domination anglaise et à aller au plus tôt faire un nouvel établissement... »

Lettre de Mascarène à Alexandre Bourg, du 21 octobre 1743, extraite des Archives de la Nouvelle-Écosse, page 127.

.....
 « Nous n'avons pas de nouvelles depuis la dernière que je vous ai écrite. Nous attendons Gautier de jour en jour; c'est tout à fait l'homme qui conviendrait pour signifier aux sauvages, en cas de guerre entre les deux couronnes, que cette guerre n'entraîneroit aucune conséquence contre les habitants ni contre les sauvages, s'ils restent paisibles à notre égard... »

Journal du P. de La Brosse en 1766 et suiv., tiré d'un registre paroissial de Chicoutimi et publié dans l'Union libérale de Québec, le 24 août 1888.

« ...De là je fus porté vers les Sept-Iles, ayant commencé le 16 juin 1772 la visite ordinaire des postes; de là je me rendis aux îles Jérémie et à Tadoussac, de là à l'île Verte, et je poursuivis ma route pour aller visiter les Acadiens et les Français. Après quelques jours, Joseph Gautier (Acadien et capitaine de navire) me transporta de ce lieu à Québec, et enfin à la baie des Chaleurs. J'arrivai le 10 septembre à Bonaventure... »

V

Extrait du registre du greffe du conseil supérieur de Louisbourg, isle Royale 1, du dix-septième jour de février 1755. — Mariage de Bogard de Lanoue avec Marguerite Guédry (métisse).

.....
 « Le sieur chevalier Bogard de Lanoue a demandé, au commencement de l'année dernière, au sieur d'Aillebout, — pour lors commandant en cette ile, — la permission de se marier avec une Acadienne, fille d'un nommé Guédry, dit Paul Grivois, et d'une métisse sauvagesse sa femme, habitants audit lieu de la baie Espagnole. Ce qui lui a été défendu, et même de retourner à la baie Espagnole. Cependant il partit sur sa promesse de ne plus songer à ce mariage..... Mais une fois de retour à la baie, il obtint de l'aumônier de le marier avec ladite Guédry, sans observer les règles portées par les ordonnances du Roi.

« L'extrait dudit mariage est en date du 11 février 1754

« Entre messire Toussaint-Marie de Lanoue, écuyer, fils de feu Haut et Puissant Seigneur messire Toussaint-Marie de Lanoue, chevalier, seigneur de Bogard, Laville Korne, Saint-Hermès, etc., conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Marie-Madeleine Pressac, père et mère, natif de la paroisse de Quaissois, évêché de Saint-Brieuc, commandant pour le Roi à la baie Espagnole, et demoiselle Marguerite Guédry, fille de Paul Guédry et de noble dame Anne d'Entremont, natif de la paroisse de Sainte-Croix en la Cadie, évêché de Québec, habitant à la baie Espagnole. L'information contre ce mariage est faite en la maison du nommé *Joseph Boutin*, habitant de la baie Espagnole, à l'effet de faire casser ce mariage. »

En marge de cet extrait est écrit : « Cette Marguerite Guédry avait pour mère la fille d'une sauvagesse concubine de *Mius d'Entremont*, Acadien. »

VI

Réclamation de Joseph Leblanc dit le Maigre (de 1744 à 1750), pour fournitures faites aux troupes françaises. (Archives maritimes.)

« Joseph Leblanc, habitant l'Acadie, de présent au port Tou-

louse, a l'honneur de vous représenter qu'en 1744, lors de l'expédition de M. Duvivier et de Gannes, etc., il s'est épuisé à fournir à l'armée française tous les secours en son pouvoir; plus, en l'an 1746, lors de l'expédition du duc d'Anville, il s'empessa de tout son pouvoir pour y porter des rafraichissements, qui à la vérité lui furent payés; mais M. Bigot lui ordonna de s'en retourner, et de mettre tout en œuvre pour acheter tous les bestiaux qui pourraient se trouver et les mener à Port-Royal, où l'armée devait se rendre peu de jours après.

« Il acheta quatre-vingts bœufs et cent cinquante moutons, et se mit en route pour toucher ce qui lui était dû audit lieu de Port-Royal; mais il apprit en route que l'armée a relâché pour France, ce qui causa une perte de plus de 2,000 livres; car étant obligé de fuir, les sauvages tuèrent ou dispersèrent presque tous ses bestiaux, d'où une perte.

« A la suite de tout ceci, les Anglais lui portant une haine mortelle l'ont fait arrêter et mettre au cachot, où il est resté six mois et six jours; il s'en est enfui par le secours de ses amis et s'est réfugié au port Toulouse, avec sa famille, en abandonnant tous ses biens, qui ont été pillés et ruinés par les Anglais.

« En conséquence demande et supplie le secours.

« Présenté à Louisbourg, le 20 octobre 1750. »

Joseph Leblanc, dit le Maigre ou le Mesgre, fut celui qui, envoyé par Duvivier en septembre 1744 à Louisbourg afin de chercher du canon pour le siège de Port-Royal, fut pris par un corsaire; il jeta à l'eau ses dépêches, parvint à se sauver, arriva à Louisbourg et rentra le 26 octobre dans le bassin de Port-Royal. Toute cette activité fut perdue par la sottise du capitaine de Gannes.

Le 2 juin 1745, Anne Bourg, femme de Joseph Leblanc, dit le Maigre, demande à aller au fleuve Saint-Jean, et Mascarène le lui refuse. Le 31 janvier 1746, Marie, femme Gauthier, et Joseph Leblanc dit le Maigre, de la Grand'Prée, qui étaient en prison, s'échappèrent en passant par-dessus les palissades du fort. (Beamish, p. 85.)

Le 18 mars 1762, Joseph Leblanc dit le Maigre était à Halifax, — il recevait par la voie de Philadelphie des lettres d'*Alexis Trahan, Tranquille Prince, Joseph Leblanc et Alexis Boudret*, — lesquels correspondaient avec M. de La Rochette. Celui-ci s'autorisait du nom de M. le duc de Nivernais, alors en mission en Angleterre.

Joseph le Maigre envoyait copie de ces lettres à Joseph Brosard, dit Beau-Soleil, qui était alors à Pisiquid (Windsor).

VII

Journal de ma campagne de Louisbourg (le 9 mai 1758). — Commandant de Boishébert. — Officiers : Catalogne, Boucherville, Lery et Simon; fonction d'officier par Montarville; cadets : Deplaine, Damour, Carqueville, Couillard, La Durantais. (Bea-mish, p. 415.)

« Le 8 mai, je partis de Québec à dix heures du matin sur la goëlette *la Critique*, de cinquante tonneaux, ayant avec moi soixante-dix hommes de mon détachement; le reste embarqué sur le bateau *le Saint-Joseph*, commandé par M. de Lery, convoyant le bateau *l'Oiseau royal*, chargé des effets du roi pour le poste de la rivière Saint-Jean. J'arrivai à Miramichy le 9 juin, après plusieurs coups de vent; le bâtiment de M. de Lery fut obligé de relâcher à Québec. A Miramichy, j'augmentai mon détachement de soixante-dix Acadiens et de soixante sauvages.

« Après avoir tout disposé pour la défense de la rivière Saint-Jean, en y envoyant M. de Niverville y commander pendant mon absence, je partis pour Jédaïque, où j'avais prié M. de Villejoint d'envoyer les plus petites voitures qu'il a en l'île Saint-Jean, ainsi que les vivres qui lui étaient parvenus, de l'ordre de M. de Droucourt, pour mon détachement, ne voulant pas passer à son poste pour éviter le désordre que les sauvages ont continué de causer en tuant les animaux des habitants, se croyant autorisés à le faire lorsqu'ils sont employés pour le service; j'appris à Jédaïque qu'il avait fait partir pour Louisbourg un détachement de cent Acadiens, sous les ordres de M. son fils, qu'il n'avait pu en envoyer davantage par le défaut des vivres.

« J'arrivai le 26 au soir au passage Canseaux; je fus à la découverte avec mon canot armé de vingt hommes; je vis deux frégates qui étaient mouillées à l'île aux Ours; de l'autre côté du passage, je pris toutes les précautions nécessaires pour les éviter, en marchant de nuit, et j'arrivai à Saint-Pierre le 28 juin à trois heures après midi, je fus obligé d'y rester campé deux jours, n'ayant point de pain de prêt pour mon détachement.

« Je partis du port Toulouse, et arrivai le 1^{er} juillet à Miré, où je trouvai M. de Villejoint avec un détachement de deux cents hommes, qui n'étaient guère pourvus de ce qui était nécessaire pour faire des incursions sur des camps ennemis. »

(Suit ici le détail de ses opérations sur les derrières de l'armée anglaise, pendant huit pages, jusqu'à la capitulation de Louisbourg; puis il raconte son retour à Jédaïque.)

Le 8 août il arriva à Miramichy, où il reçut des nouvelles de M. de Niverville, qu'il avait placé à la rivière Saint-Jean avec un détachement.... Le 11 août, arriva à Miramichy une goëlette chargée de bœufs, qui avait été prise par la goëlette *la Critique*.

« Me trouvant ainsi assuré de vivres, j'ordonnai de faire partir, « sitôt mon départ, les soixante prisonniers que j'avais faits et les « différents détachements que j'avais à Beauséjour, de préparer « *ce qui était nécessaire pour les familles de l'île Saint-Jean qui* « *se rangeraient à mon camp, et les effets qui seraient nécessaires* « *de porter à ceux qui resteraient sur l'île Saint-Jean, sur leurs* « *terres, dans des endroits inconnus à l'ennemi.* Le 12, arriva une « goëlette de l'île Saint-Jean, qui m'apprit que M. de Villejoint « attendait le paquebot anglais qui venait le chercher.

« Alors, le 13 août, il quitta Miramichy avec trente hommes, laissant pour y commander M. de Catalogne.

« Fait à Miramichy, le 14 août 1758.

« BOISHÉBERT. »

VIII

Mémoire de 1753 sur la nécessité de fixer les limites de l'Acadie.
(Extrait des Archives maritimes.)

État de la rivière Saint-Jean. — « Ce poste a pour commandant M. de Gaspé, au fort de Menagouech, à l'embouchure de cette rivière.

« Le missionnaire de la rivière Saint-Jean est le P. Germain, « Jésuite, qui fait sa résidence à *Ekouba*, distant d'environ quarante lieues du fort de Menagouech. Les sauvages du P. Germain sont les Marechittes, et il a soin de plus de quelques familles françaises qui se sont établies sur la rivière Saint-Jean. On a envoyé depuis le mois d'août dernier le P. Adrien comme adjoint au P. Germain.

« A dix-huit lieues du poste du P. Germain, il s'en trouve un nommé *Medoktek*, dépendant de la même mission et desservi par le P. Loverga, Jésuite; cette mission devient de jour en jour

« plus considérable, surtout en *sauvages*, dont la principale occupation est la chasse.

« Les habitants français de la rivière Saint-Jean ont beaucoup souffert par les détachements canadiens et sauvages, commandés par M. de Montesson, officier canadien, auxquels il a fallu fournir la subsistance et pour cela donner jusqu'aux semences et les bœufs de labour, ce qui a même empêché les habitants de cultiver.

État de Beaubassin. — « Les Anglais ont établi un fort à *Mejagouech*, autrement *Chignitou*; les habitants, au nombre de cent cinquante familles établies sur la rivière des Mines, à Mécan, à Nampan, à Weschkak, aux Planches, à la Butte et à Mejagouech, se sont retirés et ont passé du côté du fort Beauséjour.

« Les différents villages qu'occupent actuellement les anciens habitants du canton du fort Beauséjour sont au nombre d'environ seize cents hommes, et les nouveaux qui s'y sont réfugiés, environ douze cents, sans compter ceux qui y passeraient chaque jour s'ils étaient sûrs de pouvoir s'y établir solidement et avec certitude.

« La baie Verte, au nord-est du fort Beauséjour, et distante d'environ cinq lieues, est sous la protection du fort de Gaspareaux; c'est dans ce port, situé sur le golfe Saint-Laurent, qu'arrivent tous les bâtiments de Québec et de Louisbourg.

« A une lieue et demie du même fort de Beauséjour est un port nommé Vechkak, à l'extrémité de la baie Française, où les Anglais viennent mouiller et passer pour aller à Mejagouech. A sept ou huit lieues de Beauséjour, sur la côte de la rivière Saint-Jean, se trouvent les trois rivières nommées Chypoudy, Petcoudiak et Memerancook. Ces trois rivières sont considérables pour le produit, par la quantité de blé qui y croît et le grand nombre de bestiaux qu'on y élève. On y compte environ deux cents familles.

De l'Acadie, qui se trouve actuellement sous la domination des Anglais depuis leur établissement à Chibouktou. — « Les deux postes nommés le *cap de Sable* et le *Tebocq*, qui comptent treize lieues de pays, sont encore actuellement habités par trente ou quarante familles françaises, parmi lesquelles se trouvent M^{rs} d'Entremont, d'extraction noble, qui forment d'eux-mêmes six familles et qui, par le nombre des enfants nubiens qui en sont sortis, pourraient actuellement en former trente.

« Il reste encore dans ces deux postes trente à quarante sauvages de la nation micmaque. Ces deux postes n'ont plus aucun secours spirituel depuis que les Anglais se sont établis à Chibouctou; et cependant il n'en est encore sorti aucune famille.

« *Port-Royal* contient encore 2,000 communiants¹; cette paroisse est desservie par M. Desenclaves, prêtre de Saint-Sulpice; il n'en est encore sorti que sept à huit familles, qui se sont réfugiées sur les rivières de Chipoudy, Petcoudiak et Memerancook, où elles avaient des terres. — La *Rivière aux Canards*, environ 500 communiants, desservie par M. Lechauvieux, prêtre de Saint-Sulpice, qui réside à la Grand'Prée. Il n'en est encore sorti que très peu d'habitants. La Grand'Prée avait autrefois 1,000 communiants, ce qui pouvait former 1,500 Français; il en est sorti environ 50 familles ou 300 personnes, mais les mariages qui s'y sont faits depuis ont rétabli à peu près le même nombre d'habitants qu'avant. — *Pigiquik*, en deux paroisses séparées par la rivière, contenait autrefois 1,800 communiants, par conséquent au moins 2,500 ou 2,600 habitants; il en est sorti environ 100 familles, soit 5 à 600 habitants, mais les mariages faits depuis ce temps-là ont réparé une partie des vides. »

« *Cobeguik*. — Cette paroisse avait autrefois 800 communiants, dont il ne reste plus que 50 familles, c'est-à-dire 300 habitants, de près de 1,200 qui y étaient en 1750.... le surplus ayant abandonné ce qu'ils avaient pour passer, la plus grande partie à l'île Saint-Jean, le petit nombre à Louisbourg.

« Ce qui reste n'a de secours spirituels que par M. de Manach (Miniac), qui s'y introduit quelquefois, surtout à l'occasion des sauvages qui s'y trouvent et dont il a soin depuis que M. Girard en a été enlevé par les Anglais pour être conduit à Chibouctou, au commencement de 1751, par un détachement de quatre-vingts hommes, avec quatre de ses principaux habitants, dont un a péri, en sortant de prison, de toute la misère qu'on lui avait fait souffrir.

« La rivière de Chikabenakady paraît appartenir aux sauvages micmacs, en vertu de la cession qui leur en a été faite par forme de réserve pour leur chasse et leur pêche par le feu roi Louis XIV.

« Les sauvages micmacs ont toujours été si persuadés que la rivière

¹ Il y a là une erreur de moitié en trop au moins.

« Chikabenakady leur appartenait en propriété, qu'ils y ont fait des concessions depuis plus de vingt ans et qu'ils y ont formé des arrentements, dont ils touchent les redevances foncières et prestations annuelles sans que les Anglais eux-mêmes y aient formé aucune opposition, d'où il suit qu'ils ont également reconnu et la propriété et la possession des sauvages.

« *Tagamigouche*. — Ce poste est à huit lieues de Cobeguitk ; il y a quelques familles françaises qui y attendent la décision des limites pour y rester si ce poste et la baie qui y conduit restent à la France. »

IX

Divers transports d'Acadiens au Canada, de 1756 à 1758.

(*Arch. mar.*)

« Les Anglais de la Caroline en renvoyèrent cinquante à la rivière Saint-Jean. De la Virginie, on en envoya en Angleterre. A Louisbourg, on voulait les faire travailler comme esclaves ; ils s'y refusèrent malgré toutes les menaces. »

(*Lettre de Bigot, 2 juillet 1756.*)

« En octobre 1756, deux petits bateaux apportent 200 Acadiens à Québec. L'intendance les distribue dans les habitations de l'île d'Orléans. Déjà auparavant il y en avait 400 à Québec.

« Vers Gaspé, les Anglais enlevèrent un petit bateau où il y en avait encore 80.

« Ils sont..... On leur donne la ration. »

(*Lettre de Bigot, 27 octobre 1756.*)

« Encore 1,500 ou 1,600 Acadiens sont à Québec. — 300 sont enlevés par la petite vérole. Plusieurs Acadiens meurent de faim à Miramichy, dans l'hiver de 1756. » (*Lettre de Bigot, 15 février 1758.*)

X

Extraits des registres de l'île Royale (cap Breton). — Indemnités et secours donnés aux Acadiens après la guerre, en 1749. (Arch. mar.)

« En 1749, on donna des secours à plusieurs familles qui ont souffert dans la précédente guerre, entre autres :

« A Jacob Maurice, habitant de l'Acadie, — a rendu beaucoup de services tant dans cette colonie qu'au Canada. — A Douville, habitant de l'île Saint-Jean. — A Joseph Gautier fils, de l'île Saint-Jean, — il s'est retiré de l'Acadie dans cette île et recommence à travailler. — Au sieur Gautier père, de l'île Saint-Jean, — c'est un bon serviteur, il s'est retiré cette année de l'Acadie à l'île Saint-Jean. — Au sieur Aman Bujeau, à l'île Saint-Jean, même cas. — Au nommé François Boudrot, dit Manne, habitant de l'île Saint-Jean, — cet homme a bien servi pendant la guerre, il est très pauvre, a été brûlé au port Lajoye et a perdu deux bâtiments au service du Roi. — A J. B. Galan, habitant de l'île Saint-Jean. — A Jean Petitpas, habitant du port Toulouse. — A Jean Commeau, habitant des îles Madame. — A Guillaume Leblanc, dit Lemaigre, habitant du port Toulouse. — A Jean Traban, Acadien et à *Laguetre* ou *Laguerre*, Acadien, établis à l'Indienne. — A Jean Cousin, Jean Lejeune et Joseph Guedry, habitants de Saint-Pierre. — A Abraham Dugas (Acadien) et consorts, établis au port Toulouse. — A Nicolas Préjean, au port Toulouse. — Au sieur Joseph Dugast, Joseph Leblanc, Charles Pinet, etc. — A la veuve Barthélemy Petitpas, tous habitants du port Toulouse, son mari est mort dans les prisons de Boston. »

On trouve également dans les mêmes registres les comptes de paiements faits à divers habitants qui ont fourni des navires et des bateaux pour le transport des familles acadiennes à la baie Verte, à l'île Saint-Jean et à l'île Royale, pendant les années 1750 et 1751.

Lettre de Louis Prévost, commissaire ordonnateur à Louisbourg, du 27 juillet 1750, dans laquelle il dit : « Il se retire toujours beaucoup de familles acadiennes à l'île Saint-Jean, et dès la fin de mai il y avait déjà passé deux cents personnes pour lesquelles j'ai acheté des subsistances pour un an..... »

XI

*Supplique des habitants de l'Acadie au roi de France, en 1754.
(Extrait des Archives d'Halifax, N.-E.)*

« Sire,

« Les Français Acadiens catholiques implorent la puissante protection de Votre Majesté : la péninsule qu'ils habitent a été cédée

à la couronne d'Angleterre par le traité d'Utrecht, confirmé par celui d'Aix-la-Chapelle. Par le premier traité, ils ont le libre exercice de leur religion dans le cas où ils resteraient dans cette province, et ils ont, pendant un an, la liberté de la quitter avec tous leurs biens personnels.

« Loin de limiter ces conditions, le gouvernement anglais en a même accordé de plus favorables encore. Premièrement, en ne demandant des habitants aucun serment ou engagement pendant les douze premières années qui ont suivi la paix d'Utrecht, mais plus encore par les clauses que le gouvernement lui-même a insérées en 1727 dans le serment qu'il a demandé. Ces clauses ne peuvent être séparées du serment; les habitants qui l'ont juré et le gouvernement qui l'a accordé au nom du roi Georges II, n'ont rien fait qui ne soit une conséquence naturelle du traité et en même temps conforme aux lois de la Grande-Bretagne, où les actes proposés par le peuple acquièrent, quand ils sont approuvés par l'autorité royale, une force que le Roi lui-même ne saurait leur ôter.

« M. Cornwallis, le nouveau gouverneur de l'Acadie, veut, malgré cela, obliger tous les habitants à prendre un nouveau serment sans conditions, et leur annonce en même temps une ligne de conduite toute contraire à celle de ses prédécesseurs, à laquelle les pétitionnaires ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas se soumettre.

« 1^o En ce qui concerne la religion, le gouverneur anglais veut avoir le choix des prêtres et ne veut pas que les nouveaux missionnaires qui viendront puissent reconstruire l'autorité de l'évêque de Québec, ce qui est le moyen de priver le peuple de prêtres.

« 2^o Par l'obligation de porter les armes, qu'il veut nous imposer, il semble vouloir nous contraindre à faire la guerre aux sauvages, ce qui est contre toute justice, car les sauvages ont toujours vécu avec nous en bons termes.

« 3^o En déclarant que l'année accordée aux habitants pour quitter le pays en emportant leurs biens expire en 1714, il semble vouloir ruiner ces habitants, qui ont été leurrés et endormis depuis ce temps par la tranquillité dans laquelle on les a laissés jusqu'en 1727 et par les conditions contenues dans le serment qu'on leur a fait jurer depuis.

« En conséquence, les habitants supplient Votre Majesté, non-seulement par son paternel attachement au nom français et à la religion, mais aussi par le droit qu'elle a de voir les conditions du traité d'Utrecht exécutées, de réclamer du roi d'Angleterre la révocation des ordres nouveaux de M. Cornwallis et de maintenir lesdits habitants dans le libre exercice de leur religion et dans le droit

d'avoir des prêtres envoyés par l'évêché de Québec, qui obtiendront, comme par le passé, des gouverneurs anglais la permission d'exercer leur ministère.

« De les faire exempter du service militaire.

« Comme on ne peut pas douter que l'intention du gouverneur anglais ne soit de troubler leur conscience, et comme plusieurs d'entre eux ont déjà été proscrits sans aucune forme de justice, les habitants demandent que l'année accordée pour quitter le pays avec leurs biens personnels commence seulement au jour de la publication du nouveau traité qui interviendra, ou du décret qu'ils espèrent que Sa Majesté Britannique voudra bien rendre à ce sujet.

« Finalement, ne pouvant pas savoir quels effets leurs représentations pourront avoir, ils placent leur entière confiance dans la bonté du Roi et ils demandent qu'il veuille bien ordonner qu'ils puissent être assurés de terres françaises proches l'Acadie, dans les mêmes conditions que Sa Majesté en a accordé aux habitants de l'île Royale. »

XII

Diverses notes extraites des Archives de la marine, 1754-1755.

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, 12 octobre 1754. — Il faudrait envoyer quatre missionnaires : l'un pour les sauvages micmacs de Labrador à la Sainte-Famille, à dix-huit lieues au-dessous de Louisbourg. Le second, pour les Acadiens-Français, qui sont encore au nombre de 7 ou 8,000 sur leurs anciennes habitations, dans la péninsule d'Acadie, sous le gouvernement anglais; les deux autres, pour les établissements nouveaux formés sous le fort Beauséjour et particulièrement aux rivières Chipoudy, Pécoudiac, Beauséjour et Memrancook, où il y a 200 familles et par conséquent plus de 1,200 habitants.

Lettre de Vaudreuil, 18 octobre 1755. (Résumé de cette lettre.)

Suite de la prise de Beauséjour. — Persécutions des Acadiens... Les Anglais retiennent quatre cents pères de famille dans le fort. — Les familles acadiennes s'enfuient à travers les bois vers les Français. — Ils brûlent le village de Chipoudy. — Échec que M. de Boishébert et les Acadiens font subir aux Anglais, à qui ils

tuent quarante-cinq hommes. — M. de Boishébert se tient en correspondance avec les Acadiens restés dans la presqu'île, et notamment avec M. Mavache, missionnaire à Miramichy.

Lettre de Vaudreuil, 30 octobre 1755.

Les Anglais ont enlevé de force tous les Acadiens et la plupart des femmes des habitants de Tintamare, du Lac, de Pont-à-Buot. M. de Boishébert n'a pu arriver assez tôt pour les en empêcher; il ne restait que ceux de Péticodiak, Mémérancouque et Chipoudy qu'il a sauvés. Ils ont fait fustiger plusieurs femmes, dont deux sont mortes sous leurs coups. M. de Boishébert va faire passer toutes les femmes et les enfants à Chédiak.

Mémoire de l'évêque de Québec, du 30 octobre 1757.

L'île Saint-Jean serait un pays de blé, mais elle n'est pas bien établie. Depuis qu'il y a passé de nouveaux Acadiens, il y a au moins 6,000 habitants. Ce qui reste dans l'Acadie anglaise (presqu'île de l'Acadie) est tellement dispersé, qu'on ne sait plus où les prendre. Ils sont principalement :

Au cap Sable, à l'extrémité est de la presqu'île, sous la conduite du missionnaire M. Desenclaves, qui s'y est réfugié avec un petit nombre de familles qui y vivent comme elles peuvent et qui, continuellement, sont chassées et harcelées par les Anglais, — ils sont obligés de se cacher dans les bois, — du reste, il y a longtemps qu'on n'en a eu de nouvelles.

Sur la Grande Rivière, à la côte de l'Est, il y a un certain nombre de familles assez considérable qui se soutiennent mieux et qui, jusqu'à présent, ont été en état de s'opposer aux incursions fréquentes des Anglais; ils demandent un missionnaire, à charge pour eux de le payer et de l'entretenir.

Il reste encore quelques Acadiens dispersés sur les rivières de Chipoudy, Peticodiak et Memerancouque; ils étaient là, autrefois, 2,897 habitants; les Anglais leur font une chasse continuelle. A Miramichy, ceux qui s'y sont réfugiés sont dans la plus affreuse misère.

XIII

Documents sur l'île Saint-Jean.

Bordereau des comptes de l'île Royale, jusqu'à la fin de décembre

1756. (Registres de 1756, ile Royale.) Chapitre : *Transmigration des Acadiens.* (Arch. mar.)

« On a payé, à Paul Bugeaut, Abraham Dugas, Joseph Dugas, Jean-Baptiste Le Marquis, Francis Vigneaux, etc., etc., habitants de l'île Saint-Jean, pour voyages faits afin d'amener les Acadiens dans l'île Saint-Jean et aussi pour leur porter des provisions à terre, plus de trois cents voyages, pour 60,000 livres environ. Le plus grand nombre de voyages sont : de *Tatamigouche au port la Joye*; de *Cocagne au port la Joye, ou à l'île Saint-Jean et à Bedek*, etc., etc. Plusieurs sont marqués de l'île Saint-Jean à Cocagne.

« Beaucoup sont mentionnés expressément comme ayant ramené des bestiaux de la baie Verte à l'île Saint-Jean. »

Lettre de M. Prévot, du 26 novembre 1756, à Louisbourg.

«... Je n'ai pu envoyer à M. de Villejoint (île Saint-Jean) tous les secours qu'il m'a demandés pour faire vivre cette multitude de réfugiés qu'il a reçus depuis un an; il lui en reste encore quatorze cents, indépendamment de tous ceux qui sont retournés à *Miramichy* et de ceux que ce commandant a exportés en Canada.»

Suivent des détails curieux sur l'état de l'île, sur ses bestiaux (il y a défense de tuer et vendre les vaches et brebis), sur le placement et l'installation des Acadiens réfugiés.

Lettre de M. Raymond de Villejoint, commandant de l'île Saint-Jean, 8 septembre 1758. (Archives maritimes.)

Il commence en disant qu' « on a ensemencé dans l'île tout ce qu'il y avait de grains en magasin et tout ce que le bateau du Roy a apporté à cet effet; on aurait pu en ensemencer davantage, tant j'ai fait préparer de terres, selon vos ordres; en bestiaux, l'île s'est garnie depuis trois ans, de manière qu'elle aurait pu secourir efficacement l'approvisionnement de Louisbourg. L'ennemi ne s'est point présenté sur nos côtes avant la prise de Louisbourg, mais cette prise a entraîné notre perte. Trois mois après la reddition de Louisbourg, le colonel Rollo est venu à l'île Saint-Jean, avec les deux officiers que M. Drucourt m'envoyait, avec ordre de suivre les articles de la capitulation.

« Nous aurions eu le temps d'évacuer le pays, si cela eût été possible, mais *Miramichy*, qui est le port le plus à portée, est sans

vivres ; quelques-uns de nos habitants, qui étaient le plus à portée, y ont été avec leurs esquifs et ont été obligés de revenir, plutôt que d'être exposés à mourir de faim.

« J'ai présenté requête au colonel Rollo, pour que les habitants pussent rester sur leurs terres, — mais à Louisbourg on n'a point acquiescé à cette demande ; les généraux anglais semblent désirer l'évacuation totale des habitants. — Je ne pense pas, cependant, qu'ils puissent y réussir pour cet automne ; quoique M. Rollo ait déjà fait embarquer, en même temps que moi, environ sept cent personnes, il reste encore sur l'île environ quatre mille âmes ; il n'est point facile d'embarquer tant de monde.

« Tout ce misérable peuple va donc, je crois, se rendre en France. J'ose vous représenter leur triste situation, — il y a trois ans que les derniers réfugiés sont sur l'île. Il leur a fallu essayer bien des pertes et des fatigues pour s'y rendre, et là ils se sont trouvés dénués, pour ainsi dire, de tout secours. — Je n'avais que très-peu de choses à leur distribuer, et ce n'est qu'en rendant fréquentes de minces distributions que je suis parvenu à ne voir mourir personne de toutes ces misères.

«Lorsque je serai en France, qu'il me soit permis de joindre ce peuple ; je crois utile, pour éviter la maladie, de les placer éloignés d'un port de mer, et, si vous avez confiance en moi, je m'offre de les suivre dans la destination qu'il vous plaira de leur fixer.

« Ce sera, selon moi, un grand mal de ce que les Anglais ne permettent pas à un certain nombre de rester sur l'île ; il sera par là bien difficile de la remonter en bestiaux. Il en restera plus de six mille à la disposition des Anglais. »

Relation de l'amiral Boscawen, après la prise de Louisbourg, en 1758, sur la capitulation de l'île Saint-Jean. (Beamish, Histoire de la Nouvelle-Écosse, p. 347.)

La chute de Louisbourg entraîna la soumission non-seulement de l'île du Cap-Breton, mais de l'île Saint-Jean ; les habitants de cette dernière étaient, d'après le rapport officiel de Boscawen : à la pointe Prime, 700 ; Rivière du Nord-Est, 2,000 ; Saint-Pierre, 700 ; pointe Nord, 500 ; rivière du Nord et de l'Ouest, 700 ; total 4,600 âmes.

Ce recensement de Boscawen est évidemment approximatif ; cela

résulte des chiffres ronds qu'il donne, et il est incomplet, car toute une série de localités, toutes celles qui sont à l'est et au nord de l'île, sont omises; ces localités comptaient, en 1753, 360 âmes; ce sont : Tracadie, Malpec, Bédec, Rivière des Blonds, pointe de l'Est et pointe Fortune.

Ce n'est pas les évaluer trop haut que de les estimer, en 1758, à 600 ou 800 âmes, quand le port la Joie et les environs avaient plus que triplé leur population.

Cela nous ramènera donc au chiffre de 5,000 à 5,500 âmes, fort proche de l'estimation faite par l'évêque de Québec : il pouvait donc très-bien y avoir entre 6,000 à 7,000 âmes, quand la proscription eut lieu.

État de l'île Saint-Jean, en 1758.

Dans le rapport de l'abbé de l'Île-Dieu, vicaire général de Québec, daté de Paris le 15 janvier 1758, on trouve l'article suivant : Mission de Saint-Louis du Nord-Est (île Saint-Jean), missionnaire : M. Cassiet. Par le dénombrement de cette mission fait en 1755, il paraît qu'il y avait alors :

Hommes.	113
Femmes.	114
Garçons portant les armes.	80
Jeunes garçons.	146
Filles.	220
En tout.	673 hab.

Les autres missionnaires qui la même année desservaient l'île Saint-Jean étaient au nombre de cinq seulement, savoir :

Au port Lajoie (aujourd'hui Charlottetown), un Père Récollet, aumônier du port.

A la pointe Prime (ou Grande-Sanction), l'abbé Girard, missionnaire depuis plus de vingt ans, tant à l'Acadie qu'au susdit poste.

A Saint-Louis, nord-est, l'abbé Cassiet.

A Saint-Pierre du Nord, les abbés Peronnel et Biscaret. A la mission de la Sainte-Famille, sur la rivière Malpec et dans le village de Bedeck (aujourd'hui Summerside), M. Dosque.

Il n'y avait en Acadie, la même année, que les missionnaires Daudin, Le Chevreux, Desenclaves, Lemaire et Le Guerne¹.

¹ Rapporté par M. Tanguay, dans le *Foyer domestique* d'Ottawa ou de Montréal, en 1876, p. 89.

XIV

Récit du vieux Fougère d'Arichat, né en 1761.

J'ai recueilli ce récit de la bouche même de ce vieillard, à Saint-Pierre, sur le Gut de Canseau, le 14 août 1860 :

Du temps de sa jeunesse, il y avait 18 maisons en Arichat, 4 ou 5 à Descousse, 4 au petit Dégrat. — Son père était de Saint-Pierre (Port-Toulouse).

Lors de la guerre américaine, 1774 ou 1775, ils furent obligés de quitter l'île; il n'y resta que six familles, le reste se sauva à Halifax et de là s'établit en partie à Chezetcook; puis à la paix ils revinrent ici. — Les anciens habitants de Port-Toulouse ont émigré, les uns à Saint-Pierre, les autres à l'Ardoise. — A Tracadie (N.-E.), dès avant la guerre américaine, il y avait quatre familles : Benoit, Fougère, etc.; puis, après la guerre, il en vint d'autres, entre autres, le père et l'oncle de M. Girouard, revenant du Nouveau-Brunswick. Tout ce monde-là paraît s'être réfugié momentanément à Chezetcook. Lui, Fougère, y est resté trois ans; il a vu souvent trainer par des femmes le bois que les hommes menaient à Halifax dans des barques. Il a vu là des *Surette*, qui ont dû plus tard aller vers Shediac.

Aux environs de vingt-trois ans, en 1784, il navigua aux îles Madeleine : il y avait alors à l'île à l'Entrée, autrement dit le *havre Aubert*, huit maisons. Ces premiers habitants étaient des Cormier, des Boudrot; puis il y est venu des gens de Saint-Pierre : *Vigneau, Richard, Sire, Petit-Pas* et *Briand*. A l'âge de trente ans, il se rappelle qu'il y avait bien plus de monde; il y avait une famille Manceau. Déjà Coffin (l'amiral) prétendait lever sur eux des rentes.

Il a assisté à une tournée de l'évêque, avec un prêtre canadien, Migneau. — Discussion sur la différence entre la condition des terres aux îles Madeleine et à l'île *Madame*.

Quand il avait vingt-deux ans, vers 1782, il n'y avait que deux familles à Cheticamp : Pierre Bois et Joseph Richard, dit Matinal. Ces familles étaient anciennement à Port-Toulouse; puis, lors de la Révolution française, ils se réfugièrent à la baie des Chaleurs, d'où ils vinrent au Grand-Cheticamp, rejoindre les Jerseyais qui faisaient déjà la pêche là; puis il vint des *Landry*, des *Aucoin*, etc., etc., venant de l'île Saint-Jean.

Le premier curé d'Arichat, à sa connaissance, était M. Bailly,

un Canadien, mais il n'était que missionnaire passant; c'est lui qui l'a baptisé à l'âge de cinq ans; il se rappelle d'avoir choisi son parrain et sa marraine; puis Mac Eacharn, un Écossais qui depuis a été évêque à l'île Saint-Jean; puis M. l'abbé Bourg (c'était un Acadien, nous dit positivement le père Fougère); puis M. *Phelan*, Irlandais, M. Le Jamtel, M. Alain, et enfin M. Champion, dont il a fait la tombe dans le cimetière. Après M. Champion, M. Potdevin, M. Gaulin, M. Hudon, M. Roy, M. Laré, M. Ansart.

Nous avons quitté ce bon vieillard à quatre heures du soir; je lui ai serré les mains avec effusion, et il m'a dit: « Nous ne reverrons donc plus la vieille souche française revenir ici? J'aurais pourtant bien voulu voir cela! » — Je lui dis: « Qui sait, peut-être! — Ah! dit-il, je suis trop vieux, il faudrait que je n'aie que trente-cinq ans. »

En le quittant, j'ai embrassé cette vénérable figure; il était si ému, que j'aperçus couler deux larmes dans ses yeux, qui ne voyaient plus.

XV

Aventures d'un groupe d'Acadiens proscrits à travers les forêts du Canada. (Extrait du Mechasebé, journal de la Louisiane, du 14 décembre 1872.)

Un journal canadien donne les intéressants détails qui suivent, sur d'anciennes familles acadiennes :

« Lors de la dispersion des Acadiens, en 1755, plusieurs familles de Grand'Pré et Beauséjour se jetèrent dans les bois pour ne pas tomber entre les mains des Anglais, et vécurent ainsi quelques années avec les sauvages.

« Elles entretenaient l'espérance qu'en suivant ces derniers à travers les bois, elles se rapprocheraient assez du Canada pour venir s'y fixer; mais les sauvages ne s'éloignant pas beaucoup des côtes, et la vie au milieu d'eux devenant intolérable parce qu'une partie des hommes étaient sans cesse occupés à faire la garde autour des tentes pour prévenir les impertinences de ces sauvages pendant que les autres faisaient la chasse pour se procurer des vivres, il fut décidé de laisser les champs sauvages et de tenter la fortune à travers les bois. La troupe se composait d'une dizaine de familles, entre autres, nommées : Béliveau, Gaudet, Poirier, Bergeron, Bourque, Bercasse et Lamontagne. Il y avait plusieurs femmes, des jeunes filles, des jeunes gens et des enfants en bas âge. Le chef de

l'expédition était Michel Bergeron, de Nantes, homme hardi à la chasse et un vrai coureur de bois.

« On n'avait point de provisions pour vivre le long de la route. Malgré cela, on se confia à la divine Providence et l'on s'enfonça dans les bois en se dirigeant du côté du Canada. C'était vers le printemps de 1763. On marcha tout l'été; les femmes portaient les enfants sur leurs épaules et les hommes traînaient les bagages, exploraient les bois, faisaient la chasse et préparaient le campement pour la nuit. Quand il se rencontrait une rivière, on bâtissait un radeau sur lequel la petite caravane traversait; il fallait faire halte souvent, pour attendre le gibier et à cause des difficultés de toute sorte qui se dressaient sur le chemin; aussi ne faisait-on point de longue route à chaque jour. On vivait de castors, de perdrix et d'autres animaux que les chasseurs surprenaient dans les attrapes qu'ils tendaient, car on n'avait ni armes, ni munitions, excepté des haches et des couteaux et quelques ustensiles de cuisine. Le soir et le matin, à l'heure où les oiseaux chantent l'arrivée du crépuscule ou le réveil de la nature, on faisait la prière, on se recommandait spécialement à la sainte Vierge, patronne des voyageurs, puis après avoir pris un peu de repos on continuait la route.

« Aucun événement fâcheux ne troubla cette petite, mais héroïque troupe d'émigrés, qui avait laissé sa terre natale pour conserver sa foi et cheminait ainsi au milieu des bois, entourée de périls de toutes sortes et sans autres témoins de son sublime dévouement que le ciel et la nature. Si l'on fut continuellement pressé par les inquiétudes les plus poignantes, du moins les vivres ne manquèrent point, grâce à l'habileté et à la prudence de Michel Bergeron, ou Michel de Nantes, comme on l'appelait alors.

« Cependant, le mois d'octobre était commencé et l'on ne découvrait point le fleuve; pendant plusieurs jours on marcha découragé, du moins épouvanté par la crainte d'être forcé de passer l'hiver dans les bois. Finalement, trois jours avant la Toussaint, on atteignit les habitations à Cacouna, où l'on passa l'hiver.

« Le printemps arrivé, toute la petite colonie, moins une jeune fille qui avait épousé un « balon » de l'endroit, s'embarqua à bord des canots préparés pendant l'hiver et remonta le fleuve jusqu'à Saint-Grégoire, où elle arriva l'automne suivant et se fixa à l'endroit où est actuellement le village et tout près d'un petit ruisseau où les castors abondaient.

« Les paroisses de Bécamour et de Nicolet étaient habitées depuis plusieurs années, mais il n'y avait encore aucun habitant à Saint-Grégoire. La première maison y fut élevée au pied d'un coteau et

à l'endroit où se trouve actuellement la maison de M. Jouleau. Ce fut là que la petite colonie hiverna des produits de la chasse et des provisions que Michel de Nantes avait pu acheter aux Trois-Rivières, où il passa l'hiver, employé à des travaux que le gouvernement faisait exécuter. Le printemps arrivé, il fallut monter jusqu'à Chambly pour y acheter quatre minots de blé, que l'on sema à travers les grands arbres, après avoir un peu débarrassé la terre en se servant de râteaux en guise de herses.

« Les années suivantes, plusieurs autres familles acadiennes venues à travers les bois, et parmi lesquelles se trouvaient les Hébert et les Vigneau, vinrent s'établir à Saint-Grégoire. La grand'mère de M. Beliveau, de qui nous tenons ces détails, après avoir été séparée de son mari, qui ne survécut que quelques jours à la catastrophe de la dispersion des Acadiens, fut embarquée à bord d'un bâtiment et jetée, avec quelques Acadiens, sur les côtes de la colonie du Sud.

« Après y avoir séjourné quelque temps, elle eut la bonne fortune de pouvoir se rembarquer dans un bâtiment qui faisait voile pour Boston, et de là elle suivit un parti d'Acadiens qui se dirigeaient, comme les précédents, vers le Canada, où elle put revoir ses enfants et mourir au milieu d'eux. »

CINQUIÈME SÉRIE

RECENSEMENTS

Nous avons mentionné, dans la *France aux colonies*, 1^{re} partie, p. 129, tous les recensements complets ou partiels de l'Acadie depuis 1671 jusqu'en 1754. Parmi ces recensements, nous avons reproduit textuellement celui de 1671, dans la *France aux colonies*, 1^{re} partie, p. 124; nous allons reproduire celui de 1686 et la note sommaire qui nous a transmis celui de 1689; nous avons mentionné ceux de 1692, 1698, 1701 et 1703, tous nominaux; enfin, nous avons donné un sommaire détaillé de celui de 1707, dans le premier volume du présent ouvrage.

A la suite du recensement de 1689, on trouvera, dans les pages

qui suivent, celui de 1714; c'est le premier qui ait été fait après la conquête anglaise, et c'est le dernier des recensements nominaux, ce qui lui donne un intérêt tout particulier. Il a été dressé par le P. Récollet Félix Pain, qui était alors missionnaire à Beaubassin et qui le transmet au gouverneur de Louisbourg, d'où il vint aux Archives de la marine à Paris.

Le recensement de 1731 apparaît ensuite : il est cité textuellement dans la *France aux colonies*, 1^{re} partie, p. 180, et il relate 696 familles. Nous avons trouvé celui que nous intitulos de 1734, en une note isolée, aux Archives de la marine et sans date; mais nous avons calculé, d'après les noms des missionnaires et les chiffres qui y sont portés, qu'il a dû être recueilli en 1733 ou 1734; on y compte 5,831 personnes.

Celui de 1737 est rapporté en son entier dans la *France aux colonies*, 1^{re} partie, p. 130; seulement il faut noter que son total, 7,598, est erroné : il suffit de refaire l'addition des chiffres pour voir qu'il faut lire 6,598 habitants. Les deux recensements de 1748 se trouvent aussi dans la *France aux colonies*, p. 133 et 134.

I

RECENSEMENT DE L'ACADIE EN 1686. (*Archives de la marine.*)

PORT-ROYAL. — Alexandre Le Borgne, seigneur du lieu, 43 ans, et Marie Latour, de Saint-Étienne, sa femme, 32 ans; leurs enfants : Emmanuel, 11 ans; Alexandre, 7 ans, et 2 filles. — Étienne Aucher, 73 ans, leur domestique.

Michel Boudrot, lieutenant général, Michelle Aucoin, sa femme, leurs enfants : Michel, 26 ans, et François, 20. — Ils ont 20 arpents de terres cultivées, 16 bêtes à cornes, 17 moutons.

Philippe-Mius d'Entremont, 85 ans, procureur du Roi; il a 2 enfants avec lui : Philippe, de 24 ans, et une fille. Ses deux fils aînés sont mariés et demeurent dans sa seigneurie de Pobomcoup. Il a 40 arpents de terres cultivées.

Claude Petitpas, sieur de La Fleur, greffier, et Catherine Burgart, sa femme, 4 fils : Claude, 23 ans; Jacques, 19; Paul, 11; Charles, 10; plus 5 filles; — 12 arpents de terre et 22 bêtes à cornes.

Claude Terio et Marie Gotro, sa femme, 3 fils : Jean, 18 ans; Claude, 8 ans; Pierre, 2 ans, et 7 filles; — 13 arpents, 8 bêtes à cornes et 6 moutons.

Michel Dupeux et Marie Gotro, sa femme, 3 fils : Martin, 21 ans ; Pierre, 17 ans ; Jean, 10 ans, et une fille ; — 5 arpents 1/2 de terre, 6 vaches, 2 moutons.

François Rimbaut, 30 ans, et Marie Babin, sa femme ; — 11 bêtes à cornes.

Charles Babin, 22 ans, et Madeleine Richard, sa femme ; — 2 bêtes à cornes.

Charles Gotro et Françoise Rimbaut, un fils, François, 7 mois ; — 7 bêtes à cornes.

Mathieu Martin, 47 ans.

Pierre Joan, 60 ans. — Madeleine Brun, veuve de Guillaume Trahan, 4 fils de Trahan : Guillaume, 19 ans ; Jean, 17 ans ; Alexandre, 15 ans, et 3 filles ; — 10 bêtes à cornes, 10 moutons, dont 7 vaches et 3 moutons sont aux enfants.

René Richard et Madeleine Landry, 2 fils : Michel, 5 ans ; Antoine, 2 ans, et une fille ; — 10 bêtes à cornes, 10 moutons.

Jean Douaron et Mariane Canol, 6 fils : Abraham, 14 ans ; Charles, 12 ans ; Jean, 8 ans ; Philippe, 4 ans ; Pierre, 6 ans ; Noël, 2 ans, et une fille ; — 7 bêtes à cornes, 1 mouton.

René Landry et Marie Bernard, 6 fils : Charles, 23 ans ; Jean, 20 ans ; René, 18 ans ; Germain, 12 ans ; Abraham, 8 ans ; Pierre, 6 ans, et 6 filles ; — 16 bêtes à cornes, 20 moutons.

Marie Salé, 86 ans.

Antoine Landry et Marie Thibodeau, 1 fils : Antoine, 2 ans, et 2 filles ; — 8 bêtes à cornes, 6 moutons.

François Brossard et Catherine Richard, 3 filles ; — 7 bêtes à cornes, 6 moutons.

Claude Dugas et Françoise Bourgeois, 2 fils : Claude, 11 ans ; Joseph, 6 ans, et 6 filles ; — 25 bêtes à cornes, 9 moutons.

Germain Terio, 23 ans, et Anne Richard ; — 6 bêtes à cornes, 8 moutons.

Vincent Brun.

François Levron et Catherine Scavoie, 1 fils : Jacques, 9 ans, et 3 filles ; — 8 bêtes à cornes, 7 moutons.

Charles Mélanson et Marie Dugas, 3 fils : Charles, 11 ans, Pierre et Ambroise, et 4 filles ; — 20 bêtes à cornes, 12 moutons.

Pierre Coumeaux, 83 ans, 3 fils : Pierre, 25 ans ; Antoine, 24 ans ; Jean, 21 ans ; — 4 bêtes à cornes, 12 moutons.

Bernard Bourc et Françoise Brun, 2 fils : René, 9 ans ; Abraham, et 6 filles ; — 4 bêtes à cornes, 6 moutons.

Martin Blanchart et Marguerite Guilbaut, 1 fils : René, 9 ans, et une fille ; — 29 bêtes est à cornes, 12 moutons.

François Girouard, 70 ans, et Anne Aucoin, 5 enfants, tous mariés; — 13 bêtes à cornes, 16 moutons.

Julien Lort et Charlotte Girouard, 3 fils : Alexandre, 10 ans; Jacques, 8 ans; Pierre, 5 ans, et une fille.

Bonaventure Terio et Jeanne Boudraut, 2 filles; — 5 bêtes à cornes, 6 moutons.

Michel Richard et Jeanne Babin, 3 fils : Martin, 19 ans; Alexandre, 17 ans; Michel, 2 ans, et 3 filles; — 16 bêtes à cornes, 30 moutons.

Emmanuel Hébert et Andrée Braut, 4 fils : Guillaume, Jean, Jacques, et un à baptiser, plus une fille; — 14 bêtes à cornes, 21 moutons. En premières noces avec Germain Terio, Andrée Braut avait eu 2 fils : Germain, 18 ans; Pierre, 15 ans, et une fille, qui reste avec eux.

Pierre Godet et Marie Blanchard, 5 fils : Pierre, 10 ans; Antoine, 7 ans; Germain 5 ans; Guillaume, 3 ans; Denis, 2 mois; — 10 bêtes à cornes, 18 moutons.

Bastien Brun et Huguette Bourg, 5 garçons : Claude, 7 ans; Abraham, 6 ans; Vincent, 5 ans; Jean, 4 ans; Antoine, 1 an, et une fille; — 12 bêtes à cornes, 12 moutons.

Pierre Landry et Madeleine Robichaut, 1 fils : Pierre, 3 ans; — 6 bêtes à cornes, 6 moutons.

Charles Doucet et Huguette Guérin, 1 fils : Claude, 1 an; — 4 bêtes à cornes, 6 moutons.

François Gotro, âgé de 71 ans, et Aimée Lejeune; — 8 bêtes à cornes, 5 moutons.

Claude Gotro et Marie Terio, une fille de 6 mois.

Jean Hébert, 27 ans, célibataire.

Pierre Guillaume, 60 ans, célibataire.

Pierre Arsenaut et Marie Guérin, 2 fils : Pierre, 10 ans; Abraham, 8 ans.

Christophe Margery, 55 ans, célibataire.

Claude Bertran et Catherine Pitre, âgé de 35 ans, mariés au cap Sable.

François Tourangeau et Marie Pitre, une fille de 2 ans.

Nicolas Barillot et Martine Hébert, une fille de 2 ans.

Marie Bourc, veuve de Vincent Brau, 5 fils : Antoine, 22 ans; Pierre, 14 ans; François, 12 ans; Jean, 11 ans; René, 3 ans, et 5 filles; — 6 bêtes à cornes, 4 moutons.

Jeanne Roussillière, veuve de Godin, dit Chatillon, 2 fils : Gabriel 25 ans; Pierre, 20 ans, et une fille.

René Rimbaut et Anne Marie, 1 fils; René, 12 ans, et 2 filles; — 6 bêtes à cornes et 5 moutons.

Jacques Girouard et Marguerite Gotrot, 6 fils : Alexandre, 16 ans ; Pierre, 14 ans ; Jacques, 12 ans ; Jean, 10 ans ; François, 6 ans ; Claude, 3 ans, et 3 filles ; — 13 bêtes à cornes, 15 moutons.

Jean Blanchart et Radegonde Lambert, âgé de 75 ans.

Guillaume Blanchart et Huguette Goujon, 2 fils : René, 8 ans ; Antoine, 6 ans, et 3 filles ; — 16 bêtes à cornes, 20 moutons.

Jacques Le Blanc et Catherine Hébert, 4 fils : Jean, 12 ans ; Jacques, 9 ans ; Pierre, 2 ans ; René, 1 mois, et 4 filles ; — 25 bêtes à cornes, 30 moutons.

Jean Hébert et Anne Doucet, 4 fils : Jacques, 9 ans ; Pierre, 7 ans ; Jean, 5 ans ; Joseph, 2 mois, et une fille.

Antoine Hébert et Geneviève Le Franc, âgés de 72 ans et 80 ans.

Daniel Leblanc et Françoise Godet, âgés de 60 ans ; — 15 bêtes à cornes, 20 moutons.

André Leblanc et Marie Dugas, 1 fils : Jean, 2 ans.

Pierre Leblanc et Marie Tériot, 1 fils : Pierre, 1 an.

René Leblanc et Anne Bourgeois, 3 fils : Jacques, 6 ans ; François, 4 ans ; René, 2 ans.

Antoine Leblanc et Marie Bourgeois, 2 fils : Antoine, 4 ans ; Charles, 2 ans.

Jacob Bourgeois et Anne Traham, 1 fils : Guillaume, 31 ans.

Jean Commeaux et Françoise Hébert, 3 fils : Pierre, 6 ans ; Étienne, 6 ans ; Jean, 3 ans, et 2 filles ; — 4 bêtes à cornes, 10 moutons.

Abraham Dugas et Marguerite Doucet, âgés de 70 ans.

Martin Benoît et Marie Chosegros, 3 fils : Pierre, 3 ans ; Clément, 9 ans ; Jean, 5 ans, et 2 filles.

Charles Boudrot, veuf, Charles, 10 ans ; René, 6 ans ; Claude, 3 ans ; Jean-Baptiste, 3 ans, et 2 filles ; — 9 vaches, 12 moutons.

Jean Bourc et Marguerite Martin, Jean-Baptiste, 3 ans, et 6 filles ; — 16 bêtes à cornes, 15 moutons.

Abraham Boudrot, 30 ans, et Cécile Mélançon, jeune ménage ; — 5 bêtes à cornes, 6 moutons.

Thomas Vincent et Michel Vincent, deux frères, garçons, âgés de 20 et 18 ans.

Germain Doucet et Marie Landry, Bernard, 19 ans ; Laurent, 16 ans ; Jacques, 15 ans ; Claude, 12 ans ; Alexis, 4 ans ; Pierre, 1 an, et 2 filles ; — 9 bêtes à cornes, 10 moutons.

Jean Pitre et Marie Pesélet, Claude, 16 ans ; Marc, 12 ans ; Pierre, 9 ans ; Jean, 6 ans ; François, 4 ans, et 2 filles.

Jeanne Peltret, veuve de Barnabé Martin, René, 15 ans ; Étienne, 8 ans, et 5 filles ; — 6 bêtes à cornes.

Pierre Vincent, âgé de 20 ans.

Jean Préjean et Andrée Scavoie.

Nicole Colson, veuve Godet.

Jean Godet et Jeanne Henry, Jean, 12 ans, et 4 filles; — 4 bêtes à cornes, 4 moutons.

Jacques Le Prince et Marguerite Hébert, 4 filles; — 5 vaches

Antoine Bellivaut et Andrée Guion, âgés de 70 ans.

Jean Bellivaut et Jeanne Bourc, Jean, 14 ans; Charles, 8 ans; Antoine, 7 ans, et 1 fille; — 16 bêtes à cornes, 12 moutons.

Olivier Boudrot et Isabelle Petitpas, âgés de 25 et 17 ans; — 4 bêtes à cornes, 4 moutons.

Laurent Granger et Marie Landry, Pierre, 16 ans; Jacques, 14 ans; René, 10 ans; Claude, 8 ans, et 3 filles; — 8 bêtes à cornes et 6 moutons.

Antoine Bourc, 95[?] ans, et Antoinette Landry, 80[?] ans: Marguerite, 18 ans.

Françoise Boudrot, veuve d'Étienne Robichaut, Prudhomme, 17 ans (erreur de nom, lisez *Prudent*); Alexandre, 11 ans; François, 9 ans; Charles, 19 ans, et 1 fille; — 6 bêtes à cornes, 7 moutons.

Jehan Godet et Jeanne, 1 fils: Jean, 12 ans, et 3 filles; — 10 bêtes à cornes, 17 moutons.

Jean de Bastarache, 25 ans; Huguette Vincent, une fille.

Jean Fardel et Marie Godet, 5 fils: Bernard, 16 ans; Louis, 13 ans; Olivier, 12 ans; Jean, 10 ans; Pierre, 5 ans, et 2 filles; — 13 bêtes à cornes, 13 moutons.

Pierre Gaudet et Anne Blanchard, 5 fils: Giraud, 20 ans; Bernard, 13 ans; Pierre, 11 ans; Claude, 9 ans; Abraham, 7 ans, et 3 filles.

Antoine Babin et Marie Mercier, 3 fils: Vincent, 21 ans; Antoine, 10 ans; Jean, 2 ans, et 5 filles; — 10 bêtes à cornes et 12 moutons.

Robert Henry et Marie Godin, 2 fils: Martin, 7 ans; Jean, 2 ans, et 2 filles; — 4 bêtes à cornes et 10 moutons.

Pierre Martin, 4 fils: Pierre, 23 ans; André, 20 ans; Jacques, 19 ans; Jean, 15 ans, et 3 filles; — 10 bêtes à cornes, 10 moutons.

Germain Savoye et Marie Barrault, 2 fils: Germain, 5 ans; François, 2 ans; — 6 bêtes à cornes, 8 moutons.

Laurent Godin et Anne Guérin, 2 fils: Pierre, 8 ans; Guillaume, 4 ans, et 2 filles; — 7 bêtes à cornes, 7 moutons.

Étienne Como, 35 ans, et Marie-Anne Lefèvre, 1 fils: Alexandre, 12 ans, et 2 filles; — 15 bêtes à cornes, 10 moutons.

Pierre Como, 32 ans, et Jeanne Bourc, 2 fils: Abraham, 7 ans

Mère
indienne

Joseph, 5 mois, et 4 filles; — 10 bêtes à cornes, 10 moutons.

Étienne Pellerin, 40 ans, et Jeanne Savoye, 2 fils : Pierre, 5 ans; Jean-Baptiste, 1 an, et 3 filles; — 8 bêtes à cornes et 12 moutons.

Abraham Bourc, 25 ans, et Marie Brun, 1 fils : Jean, 2 ans, et une fille; — 10 bêtes à cornes, 10 moutons.

Perrine Bourc, 74 ans.

Claude Landry, 26 ans, et Marguerite Terio, une fille; — 7 bêtes à cornes, 8 moutons.

Martin Bourc, 36 ans, et Marie Potet, 2 fils : Abraham, 7 ans; Pierre, 5 ans, et 2 filles; — 4 bêtes à cornes, 5 moutons.

Pierre Thibeaudeau, 55 ans, et Jeanne Teriot, 6 fils : Pierre, 16 ans; Jean, 13 ans; Antoine, 12 ans; Pierre, 10 ans; Michel, 8 ans; Claude, 2 ans, et 8 filles; — 14 bêtes à cornes et 5 moutons.

Pierre Guilbaut et Catherine Teriot, 2 fils : Hughes, 13 ans; Charles, 9 ans, et 5 filles; — 8 bêtes à cornes, 6 moutons.

Jean Corperon et Françoise Savoie, 1 fils : Jean, 10 ans, et 7 filles; — 2 bêtes à cornes, 2 moutons.

Michel Deforêt et Jacqueline Benoit, 5 fils : Michel, 19 ans; Pierre, 18 ans; René, 16 ans; Gabriel, 13 ans; Jean-Baptiste, 9 ans, et une fille; — 8 bêtes à cornes.

Dominique Garaut et Marie Godet, une fille, plus 2 fils d'un premier mariage de Marie Godet : Michel, 20 ans; Antoine, 16 ans; — 4 bêtes à cornes.

Pierre Doucet et Henriette Peltret, 6 fils : Toussaint, 23 ans; Jean, 20 ans; Pierre, 18 ans; Louis, 12 ans; Pierre, 8 ans; Mathieu, 1 an, et 3 filles; — 8 bêtes à cornes, 12 moutons.

Jacques La Perrière et Marie Savoye, 3 fils : Pierre, 9 ans; Nicolas, 4 ans; Alexis, 1 an, et une fille.

Total : 95 familles, 197 hommes et femmes, 218 garçons et 177 filles, plus 30 soldats que le Roi y entretient, 75 fusils.

Cap de Sable. — Jacques La Tour, sieur de Saint-Étienne, 25 ans, et Marie Mélanson.

Charles La Tour, 22 ans.

Jacques Mius, sieur de Pobomcoup, 27 ans, et Anne de Saint-Étienne, 3 enfants.

Abraham Mius, dit Plémaret, 24 ans, et Marguerite de Saint-Étienne, 2 enfants : Marguerite, 5 ans; Charles, 3 ans.

Abraham Dugas, 23 ans, et Jeanne Guilbaude.

La Liberté (le nègre). Total : 15 habitants, 17 bêtes à cornes et 16 fusils.

Port la Hève et Mistigouaiche. — Jacques Provot, 48 ans, et Jeanne Foucaux.

Jacques Petit, 28 ans, volontaire engagé.

Jean Labat, 50 ans, sur la petite rivière de la Hève.

Jean Vesin, 55 ans.

P. 329 = Pierre Le Jeune, dit Briar, 28 ans, et Marie Thibaudeau, ^{(P. 329) fille de P. 329}

Martin Le Jeune, 25 ans, et Jeanne (sauvage de nation), 2 enfants : Claude et une fille.

François Michel, 35 ans, et Madeleine Germon.

Charles Gourdeaux, domestique, 40 ans.

A Mistigouaiche. — La Verdure, 35 ans, sa femme et 1 enfant.

Petitpas, 25 ans, et sa femme.

Terres labourées, 3 arpens, 1 cochon et 19 habitants.

Baie des Mines. — Pierre Melançon, dit la Verdure, et Marie Mius d'Entremont, 4 fils : Philippe, 20 ans; Pierre, 16 ans; Jean, 5 ans, et 1 qui n'a qu'un jour, et 5 filles; — 31 bêtes à cornes et 8 moutons. Il a 12 fusils.

Martin Aucoin et Marie Gaudet, 4 fils : Martin, 12 ans; Michel, 9 ans; Louis, 6 ans; Alexis, 3 ans, et 4 filles; — 15 bêtes à cornes et 10 moutons.

Noël de La Boue ou La Bauve, et Marie Rimbaut, 3 fils : Pierre, 5 ans; François, 3 ans; Louis, 2 ans, et une fille; — une bête à cornes et 3 moutons.

François La Pierre, dit La Roche, et Jeanne Rimbaut, 2 fils : François, 5 ans; Jacques, 1 an, et une fille.

Philippe Pinet et Catherine Hébert, 3 fils : Jean, 6 ans; Antoine, 4 ans; Noël, 3 ans, et une fille; — 8 bêtes à cornes et 12 moutons.

Philippe Terio (il y a là une erreur, il faut lire : Pierre Terio, un des fondateurs des Mines) et Cécile Landry, tous deux jeunes mariés; ils ont un domestique nommé Jacques Martin. Ils ont 9 bêtes à cornes.

Étienne Rivet et Marie Commeaux, 2 fils : René, 8 ans; Étienne, 3 ans, et une fille; — 3 bêtes à cornes.

Claude Boudrot et Anne-Marie Thibeaudeau, jeunes mariés, âgés de 23 et 20 ans.

Étienne Hébert et Jeanne Commeaux, 2 fils : Antoine, 6 ans; Étienne, 1 an, et une fille; — 7 bêtes à cornes.

Claude Landry et Marie Thibodeau, deux enfants d'un an; — 12 bêtes à cornes.

Total : 98 bêtes à cornes, 83 arpents de terres labourées, 21 moutons, 67 cochons, 20 fusils et 57 habitants.

Beaubassin ou Chignitou. — Michel Le Neuf, sieur de La Vallière, seigneur de Beaubassin, âgé de 45 ans, 4 filles, 4 fils : Alexandre, 20 ans ; Jacques, 17 ans ; Jean-Baptiste, 12 ans ; Michel, 8 ans ; — 5 domestiques : François Léger, 55 ans ; Gabriel, 20 ans ; Michel Larché, 22 ans ; Marie Lagassé, 16 ans ; Perthuis, armurier : il avait 70 fusils ou armes, et 12 cochons.

Mirande et Marguerite Bourgeois, 3 filles et : Joseph, 5 ans ; François, 4 ans ; — 18 bêtes à cornes, 8 moutons.

Labarre et sa femme.

Germain Girouer et Marie Bourgeois, 1 fille, et : Germain, 4 ans ; — 8 bêtes à cornes et 3 moutons. Enfants de Marie Bourgeois et de Pierre Sire, 3.

Pierre Morin et Marie Martin, trois filles, et : Louis, 22 ans, Antoine, 20 ans ; Jacques, 14 ans ; Charles, 12 ans ; Jean, 8 ans ; Jacques-François, 3 ans ; — 15 bêtes à cornes et 8 moutons.

Jean-Aubin Mignault et Anne Dugast, une fille, et : Jean, 6 ans ; Alexis, 3 mois. Enfants d'Anne Dugast et de Charles Bourgeois : Charles, 14 ans ; Claude, 12 ans ; — 20 bêtes à cornes et 4 moutons.

Jacques Cochu et Marie Morin, 1 fils : Pierre, 3 ans ; — 4 bêtes à cornes.

Michel Poirier et Marie Baudrot, une fille, et : Michel, 12 ans ; Claude, 9 ans ; Pierre, 6 ans ; Jean-Baptiste, 3 ans ; Louis, 2 ans.

Robert Cottard et Suzanne Jarousselle, un fils : Pierre, 6 ans ; — 2 bêtes à cornes.

Pierre Mercier et Andrée Martin, 2 filles, et : Joseph, 5 ans ; Alexandre, 2 ans. D'Andrée Martin et de François Pellerin : 5 filles et Pierre, 6 ans.

Roger Quessy, 35 ans, et Marie Poirier, une fille, et : Jean, 10 ans ; Pierre, 8 ans ; Guillaume, 6 ans ; Michel, 18 mois ; — 18 bêtes à cornes et 6 moutons.

Germain Bourgeois et Madeleine Dugas, 2 filles, et : Guillaume, 12 ans ; Michel, 7 ans ; — 8 bêtes à cornes et 3 moutons.

Lavallée et Marie Martin : 10 enfants ; — 20 bêtes à cornes et 12 moutons.

Lagassé et Marguerite, 3 filles, et : Gabriel, 19 ans ; Pierre, 6 ans ; — 2 bêtes à cornes.

Pierre Morin fils et Jeanne Lavallée, un fils : Pierre, 3 ans ; — 14 bêtes à cornes et 6 moutons.

Thomas Cormier et Madeleine Girouer, 5 filles, et : François, 16 ans; Alexis, 14 ans; Germain, 10 ans; Pierre, 8 ans; — 30 bêtes à cornes et 10 moutons.

Jacques Blou et Marie Girouer; — 15 bêtes à cornes et 18 moutons.

(1) Pierre Arsenaut, Guillaume Bourgeois, Claude Dugas, qui demeurent à Port-Royal, possèdent des terres à Beaubassin, et entre eux trois, 24 bêtes à cornes et 7 moutons.

Total des habitants : 129 âmes, 426 arpents en valeur, 236 bêtes à cornes, 111 moutons, 189 cochons et 102 fusils.

Rivière Saint-Jean. — Martin d'Apredestigué, dit Martignon, 70 ans, et Jeanne de La Tour, 60 ans, une fille : Marianne, 24 ans.

Le sieur Damour Deschoffour et Marguerite Guyon.

Le sieur Mathieu Damour de Freneuse et Louise Guyon

Le sieur René Damour de Clignancourt.

Pesmonquady ou rivière Sainte-Croix. — Desorcis, âgé de 27 ans; le sieur de Saint-Aubin, sa femme, 2 fils, quelques domestiques. Les Saint-Aubin s'appelaient : Louis-Simon de Saint-Aubin Le Poupet de la Boularderie, et il épousa, en 1702, Madeleine Melançon.

A *Megays* : Martel, Dubreuil et quelques domestiques.

A *Pentagouët* : le sieur de Saint-Castin et plusieurs valets.

En tout, le long de cette côte, sans comprendre les domestiques, il y a 16 habitants.

A *Miramichy* : le sieur Richard Denis de Fronsac, seigneur de Miramichy, et 4 ou 5 valets.

A *Chedaboutou* : le sieur de Laboulais, lieutenant du Roi, est dans un fort au fond de la baie, avec 15 ou 20 domestiques. Dans ce lieu, il y a 4 habitants qui ont défriché des terres.

A *Népisiguy* : Enaud, âgé de 35 ans, sa femme, qui est une sauvagesse, 3 ou 4 valets; il y fait valoir des terres et élève des bestiaux.

A *l'île Percée* : 26 habitants en 5 familles.

Plus dans tout l'ensemble, un certain nombre de valets et d'engagés qui se trouvent dans les familles sans être portés nominale-ment. Total du recensement : 885 habitants.

(1) Capitaine Pierre Arsenaut,
arrivé en 1671.

II

RECENSEMENT DE 1689, D'APRÈS UNE NOTE TROUVÉE
AUX Archives de la Marine.

PORT-ROYAL, 461 âmes, dont 80 chefs de famille; LES MINES, 164 âmes; CHIGNITOU OU BEAUBASSIN, 78 âmes;

LE CAP-SABLE, 24 âmes; LA HÈVE, 20; RIVIÈRE SAINT-JEAN, 17; PESMONCADY, 23; divers lieux, 6. — Total 803. Mais il a été omis dans ce relevé : *Miramichy, Chedabouctou, Népisiguy, l'île Percée, Pentagoët*, et plusieurs autres localités, qui pouvaient contenir une centaine de personnes; plus on a omis, à Beaubassin, le personnel du manoir. Le total réel devait être de 900 à 950 habitants.

III

RECENSEMENT DE L'ACADIE EN 1714 (*Arch. de la Marine*). (1)*Paroisse de Port-Royal.*

	François Girouard et fem., m. 2, f. 1.
Le Basque et fem., m. 2.	Claude Girouard et fem., f. 1.
François Le Basque et fem.	Charles Girouard et fem.
François Moÿse et fem., m. 1.	Veuve Nantais, m. 2, f. 1.
Veuve Richard, m. 4, f. 2.	Jacques Girouard et fem., m. 1, f. 4.
Veuve Olivier, m. 3, f. 2.	Alexandre Girouard et fem., m. 1, f. 4.
Parisien et fem., m. 3, f. 1.	Guillaume Girouard et fem., f. 1.
Dubois et fem., m. 1.	Pierre Commeau des Loups.
René Forêt et fem., m. 5, f. 5.	Marin et fem., m. 8, f. 1.
Emmanuel Hebert et fem.	Étienne Martin et fem., m. 2, f. 1.
Alexandre Hebert et fem., m. 1.	Antoine Tibodeau et fem., m. 1, f. 5.
Veuve Beaupré, m. 2.	Michel Tibodeau et fem., m. 4, f. 2.
Pierre de Beaupré et fem., m. 1.	
René de Beaupré et fem., f. 1.	
Michel de Beaupré et fem., m. 1.	
Augustin Commeau et fem.	
Veuve Girouard.	

N. B. — Les noms doivent se lire ainsi : René Forest et fem., m. 5, f. 5, veut dire : René Forest et sa femme avec 5 garçons et 5 filles.

Aucun Bugeaud, aucun Bondage dans les recensements de l'Acadie.

- Claude Tibodeau et fem., m. 1, f. 2.
 Veuve Tibodeau, m. 1.
 Charles Landry et fem., m. 1, f. 2.
Veuve Bernard
 La Tibaude, m. 1, f. 1.
 Léger = La Rossette et fem., m. 3, f. 4.
 Abraham Commeau et fem., m. 2, f. 5.
 Claude Pitre et fem., m. 2, f. 6.
 Pierre Commeau et fem., m. 4, f. 3.
 Joseph Commeau et fem., f. 1.
 Pierre Martin et fem., f. 1.
 Pierre Martin le jeune et fem., m. 8, f. 3.
 Baptiste Pellerin et fem., m. 1, f. 1.
 Le Breton et fem., m. 8, f. 2.
 François Pitre et fem., m. 2, f. 2.
 Pierre Godet et fem., m. 3, f. 2.
 Bertrand Godet et fem., m. 2, f. 4.
 Antoine Hébert et fem., m. 3, f. 7.
 Lionnais et fem., m. 1.
 La veuve Bourgeois, m. 2, f. 4.
 Guillaume Bourgeois et fem., m. 1, f. 3.
 Lafont et fem., m. 2, f. 3.
 La Bauve et fem., m. 2, f. 5.
 Pierre Commeau et fem., m. 2, f. 2.
 Jean Commeau et fem., m. 2, f. 5.
 Richard et fem., m. 3.
 Brossard et fem., m. 5.
 Pierre Le Blanc et fem., m. 4, f. 3.
 François Allard et fem., m. 1, f. 2.
 Laurent Doucet et fem., m. 7, f. 2.
 Jacques Nantais et fem., m. 1, f. 2.
- Guillaume Blanchard et fem.
 René Blanchard et fem., m. 3.
 Veuve Lanoue.
 Le Marquis et fem.
 Jean Emmanuel et fem., m. 3, f. 2.
 Guillaume Blanchard et fem., m. 2.
 Pierre Lanoue et fem., m. 5.
 Jean Dupuis et fem., m. 3, f. 4.
 Antoine Blanchard et fem., m. 1, f. 2.
 Claude Terriot et fem.
 Germain Savoye le jeune et fem., m. 3.
 Germain Savoye et fem., m. 4, f. 1.
 Houël Denis et fem., f. 1.
 René Barnabé et fem., m. 7, f. 2.
 Veuve d'Abraham, m. 2, f. 4.
 Antoine Brun et fem., m. 2, f. 2.
 Claude Brun et fem., m. 1, f. 1.
 Jean Brun et fem., m. 1, f. 1.
 Sébastien Brun.
 Marc Pitre et fem., m. 2, f. 2.
 Veuve Bréau, m. 1, f. 2.
 Jean Bréau et fem., m. 3, f. 3.
 Jean Debuy et fem.
 Beaumont et fem., m. 1, f. 3.
Banlieue de Port-Royal.
 Alexandre Commeau et fem., m. 1, f. 2.
 Maistre Jean et fem., m. 3, f. 4.
 Saint-Michel et fem., m. 6, f. 4.
 Étienne Commeau et fem.
- Cappe (au Cap).*
- Louis Allain et fem., m. 1, f. 1.
 Charles Cadet et fem., m. 8, f. 2.
 Veuve Lessaille, m. 2.

Raimond et fem., m. 3, f. 1.	Samson et fem., m. 3, f. 2.
Charles Donat et fem., m. 8, f. 1.	Blondin et fem., m. 3, f. 2.
Maillard et fem., m. 3, f. 3.	Jean Beliveau et fem., m. 2,
Charles Boudrot et fem., m. 1,	f. 4.
f. 3.	Bideau et fem., m. 2, f. 3.
Vilatte et fem., m. 1, f. 2.	Gentil et fem., f. 1.
Le vieux Pellerin et fem., m. 2,	<i>Proche le Fort.</i>
f. 1.	Jacques Gousille et fem., m. 1,
Surette et fem., m. 2.	f. 3.
Charles Landry et fem., m. 3,	Langlois et fem., m. 2, f. 3.
f. 1.	Maurice ou Vigneau et fem., m. 3,
Michel Boudrot et fem.	f. 2.
La Verdure (ou Doucet) et fem.	La Pierre et fem., m. 1, f. 3.
Savary et fem.	Champagne ou Orillon et fem.,
Pierre Landry, veuf, m. 4.	m. 2, f. 2.
Prudent Robichaux et fem., m. 5,	Abraham Dugast et fem., m. 4,
f. 5.	f. 2.
François Robichaux et fem., m. 2,	Dambouc et fem., m. 3, f. 3.
f. 3.	René Grangé et fem., m. 5, f. 3.
Veuve Robichaux.	François Boudrot et fem., m. 6,
Jean Doucet et fem.	f. 2.
Saint-Louis et fem., m. 1, f. 3.	Veuve Mélanson,
Veuve Dumont.	Alexandre Robichon et fem.,
La Vergne et fem., m. 1, f. 3.	m. 1, f. 5.
Petitpas et fem.	La Liberté et fem., m. 4, f. 2.
Bonappétit, dit des Brousses ou	Charles Mélanson et fem., m. 2,
Lalande, et fem., m. 2, f. 2.	f. 1.
Pierre Simon et fem., m. 2, f. 3.	Ambroise Mélanson et fem., m. 4,
Charles de Pombomcoup et fem.,	f. 2.
f. 1.	Veuve Beliveaux, m. 3, f. 1.
Baptiste Landry et fem., f. 1.	Jean Mélanson et fem.
Babinot et fem.	Pierre Mélanson et fem., f. 1.
Claude Landry et fem., m. 1.	Claude Mélanson et fem.
Paris et fem., m. 2, f. 2.	Charles Gullebeau et fem., m. 4,
François Cosse et fem., m. 4,	f. 3.
f. 2.	Bernard Bourc et fem., m. 1, f. 3.
M ^{er} Saint-Scene et fem., f. 2.	Abraham Bourc et fem., m. 1,
Saint-Scene et fem., m. 1,	f. 1.
f. 1.	Claude Dugas et fem., m. 4, f. 5.
L'Espérance et fem.	François Dugas.
Manceau et fem., m. 2.	Delaurier et fem., m. 3, f. 1.
Potier et fem., m. 2, f. 1.	Bernard Delaurier et fem., f. 1.

Abraham Bourc et fem., m. 4, f. 1.	Clémenceau et fem., m. 1, f. 3.
Pierre Bourc et fem.	Jacques Corne et fem., f. 2.
Claude Grangé et fem., m. 3, f. 1.	Alexandre Richard et fem., m. 4.
Laurent Grangé et fem., f. 2.	Mathieu Doucet et fem., m. 1.
René Doucet et fem., m. 1, f. 3.	La Montagne et fem., m. 3, f. 3.
Pierre Brossard et fem., m. 2, f. 1.	Alexandre La Montagne et fem., m. 1, f. 4.
Clément Vincent et fem., m. 2, f. 3.	Jacques La Montagne et fem., m. 1, f. 1.
Yvon et fem., m. 1, f. 1.	François Tourangeau et fem.

Collationné par moi, soussigné, le 15 octobre 1714.

Félix PAIN,
Missionnaire de Beaubassin.

RECENSEMENT DES MINES, 1714.

La Grand'Prée.

Abraham Dugas et fem., m. 1,	François Rimbaut et fem.
Jean Douaron et fem., f. 1.	Veuve Perrine, m. 2, f. 1.
Joseph Dugas et fem., m. 2.	Jassemmin et fem., m. 1, f. 1.
Jean Leblanc et fem., m. 3, f. 1.	François Gautereau et fem., m. 1, f. 1.
Jean Leblanc et fem., m. 5, f. 3.	René Blanchard et fem., m. 2, f. 3.
André Leblanc et fem., m. 4, f. 2.	Martin Aucoin et fem., m. 2, f. 4.
Pierre Leblanc et fem., f. 1.	François Le Blanc et fem., m. 3, f. 2.
Germain Terriot et fem., f. 2.	Pierre Le Blanc et fem., m. 1.
Jacques Terriot et fem., m. 1.	Charles Babin et fem., m. 6, f. 2.
Mathieu Brasseux et fem., m. 2, f. 3.	René Le Blanc et fem., m. 2, f. 1.
Antoine Leblanc et fem., m. 4, f. 2.	Jacques Le Blanc et fem., m. 3, f. 4.
Charles Leblanc et fem., f. 3.	Jean Doucet et fem., m. 2, f. 3.
Pierre Leblanc et fem., f. 2.	Claude Landry et fem., f. 1.
Jean Mouton et fem., m. 1.	Claude Terriot et fem., f. 2.
Pierre Terriot et fem.	Jean Terriot et fem., f. 1.

- Pierre Richard et fem., m. 5, f. 2.
 René Richard et fem., m. 1, f. 1.
 Jean Richard et fem.
 Pierre Grangé et fem., m. 2, f. 5.
 Jacques Grangé et fem., m. 4, f. 2.
 Pierre Vincent et fem., m. 3, f. 4.
 Jacques Hébert et fem., m. 2, f. 3.
 Guillaume Hébert et fem., m. 1, f. 1.
 Jean Thibodeau et fem., m. 4, f. 2.
 René Leblanc et fem., m. 6, f. 2.
 Philippe Mélanson et fem., m. 2, f. 5.
 Jean Mélanson et fem., m. 3, f. 2.
 Alexandre Bourc et fem., m. 2, f. 7.
 Pierre Mélanson et fem.
 Paul Mélanson et fem.
 Pierre Mélanson et fem., m. 2, f. 4.
 Michel Hébert et fem., m. 5, f. 7.
 Jean Landry et fem., m. 3, f. 3.
- De la rivière du Gaspareaux.*
- Charles Gautereau, veuf, m. 2, f. 5.
 Charles Gautereau et fem., m. 1.
 Claude Gautereau et fem., m. 1.
 Veuve Dupuis, m. 3, f. 7.
 Claude Gautereau et fem., m. 3, f. 5.
- De la rivière de Pigiguit.*
- Charles Boudrot et fem., m. 4, f. 5.
- Jean Boudrot et fem., m. 3, f. 2.
 Jean Douaron et fem., m. 4, f. 3.
 Jean Commeaux et fem.
 Martin Corporon et fem., m. 1, f. 3.
 Julien Voyer et fem.
 René Boudrot et fem., f. 1.
 Charles Boudrot et fem., m. 1.
 Étienne Rivet et fem., m. 2, f. 1.
 Vincent Babin et fem., m. 4, f. 6.
 Baguette et fem.
 Michel Vincent et fem., m. 3, f. 5.
 Pierre Brasseur et fem., m. 1, f. 7.
 Pierre Landry et fem., f. 1.
 Clément Benoit et fem., m. 2, f. 3.
 Pierre Foret et fem., m. 2, f. 6.
 Michel Foret et fem., m. 4, f. 4.
 Étienne Commeau et fem., m. 1, f. 3.
 Pierre Benoit et fem., m. 3, f. 2.
 Martin Benoit et fem., f. 1.
 Pierre Landry et fem., m. 3, f. 2.
 Germain Landry et fem., m. 6, f. 3.
 Abraham Landry et fem., m. 6, f. 1.
 François Bodart et fem., f. 2.
 Antoine Breau et fem., m. 4, f. 3.
 Jean Babin et fem., m. 2, f. 2.
 François Le Prince et fem., m. 1.
 Pierre Benoit et fem., m. 4, f. 3.
 Jean Martin et fem., m. 2, f. 7.
 Pierre Toussaint et fem.
 Alexandre Trahan et fem., m. 8, f. 5.
 Jean Trahan et fem.
 Guillaume Trahan et fem., m. 6, f. 1.
 Antoine Le Prince et fem., f. 1.

- Pierre Thibodeau et fem., m. 7, f. 3.
 Denis Boudrot et fem., m. 2.
 Pierre Le Jeune et fem., m. 1.
 Pierre Le Jeune et fem., m. 3, f. 3.
 Joseph Boutin et fem., m. 3.
 Jean Hébert et fem., m. 4, f. 5.
 Jean Roy et fem., f. 1.
 René Landry et fem., m. 1.
 Baptiste Landry et fem., m. 1.
 Charles Chauvert et fem., m. 3, f. 3.
 François Michel et fem., m. 3, f. 4.
 Pierre Girouard et fem., m. 6, f. 2.
 Nicolas Barillot et fem., m. 4.
 Charles Douaron et fem., f. 5.
 Charles Douaron et fem., m. 1.
 Jean Godet et fem.
 Isabelle Bourg, veuve Godet, m. 2, f. 1.
 Louis Douaron et fem., f. 1.
 Bernard Daigre et fem., m. 8, f. 2.
- Rivière des Habitants.*
- Antoine Dupuis et fem., f. 1.
 Jean Dupuis et fem.
 Louis Sire et fem., m. 1.
 Augustin Hébert et fem., m. 1.
 René Leblanc et fem., m. 2, f. 1.
 Claude Boudrot et fem., m. 1, f. 1.
 François Leblanc et fem., m. 1.
 Joseph Hébert et fem., m. 1, f. 3.
 René Hébert et fem., m. 3, f. 1.
 Jacques Leblanc et fem., m. 2.
 Bernard Leblanc et fem.
 Claude Boudrot et fem., m. 5, f. 4.
- Claude Landry et fem., m. 1, f. 5.
 René Landry et fem.
 Noël Pinet et fem.
 Antoine Leblanc et fem., m. 3, f. 2.
 Antoine Landry et fem., m. 2, f. 1.
 François Landry et fem.
 Veuve Hébert, m. 2, f. 2.
 Claude Benoit, m. 2.
 Pierre Boucher.
 Jérôme Darois et fem., m. 5, f. 3.
 Joseph Boudrot et fem., f. 1.
 Michel Boudrot et fem., m. 1, f. 3.
- Rivière des Canards.*
- Veuve d'Étienne Hébert, m. 3, f. 1.
 Pierre Bréau et fem., m. 3, f. 5.
 Jean Commeau et fem., m. 4, f. 6.
 François Bréau et fem., m. 3, f. 3.
 Claude Terriot et fem., m. 3, f. 2.
 Jean Terriot, veuf, m. 3, f. 5.
 Veuve Aucoin, m. 2.
 Antoine Aucoin et fem.
 René Aucoin et fem., m. 1.
 Pierre Tibodeau et fem., m. 2, f. 3.
 René Landry et fem., m. 6, f. 3.
- Rivière de la Vieille-Habitation.*
- Jean Trahan et fem., m. 5, f. 4.
 La veuve Laroche, m. 2, f. 3.
 Louis Saunier et fem., m. 5, f. 5.
 Marcel Saunier et fem., f. 2.
 François Boisseau, f. 1.

*Recensement de Wecobeguit.**(Truro)*

Mathieu Martin.

Jean Herpin et fem., m. 1, f. 3.

Jean Bourcq et fem., m. 2, f. 2.

Martin Blanchard et fem., m. 4,
f. 3.

Martin Bourcq et fem., m. 3,

Ambroise Bourcq et fem.

Pierre Terriot et fem., m. 4, f. 5.

Jean Benoit et fem., m. 1, f. 5.

Antoine Breau et fem., m. 1.

Jean Hébert et fem., m. 5, f. 2.

Jérôme Guérin et fem., m. 1,
f. 6.Germain Terriot et fem., m. 5,
f. 5.

Noël Douaron et fem.

Joseph Dugas et fem., m. 4, f. 3.

Michel Aucoin et fem., m. 4,
f. 2.Alexis Aucoin et fem., m. 3,
f. 1.

Jean Bourcq et fem., m. 1, f. 3.

François Gautreau et fem., m. 3,
f. 1.

Pierre Bourcq et fem., m. 4.

Abraham Bourcq et fem., m. 2,
f. 3.

Martin Henry et fem., m. 3, f. 3.

Madeleine Rimbaut.

Veuve de Longuépée, m. 1, f. 5.

Robert Henri et fem., m. 3,
f. 3.

RECENSEMENT DE LA PAROISSE DE BEAUBASSIN

(28 AOUT 1714).

Michel Haché et Anne Cormier :
Joseph, Marie, Jean-Baptiste,
Charles, Pierre, Anne, Mar-
guerite, François, Madeleine,
Jacques.Michel Haché fils et Madeleine
Leblanc : Marie, Michel.Pierre Cormier et Catherine Le-
blanc : Pierre, Marie, Jean-
Baptiste, Madeleine, Michel,
Catherine.Jean-Baptiste Poirier et Marie
Cormier : Marie, Joseph, Anne.

Anselme Boudrot, orphelin.

Pierre Poirier et Agnès Cormier :
Pierre, Bernard, Michel, Guil-
laume,Germain Cormier et Marie Le-
blanc : Pierre, Marie, Mar-
guerite, Anne, Germain.Philippe Lambert et Marie Bou-
drot : Marie.François Cormier et Marguerite
Leblanc : Pierre, Anne, Cathé-
rine, Cécile, Paul, François,
Joseph.Michel Poirier et Marie Boudrot :
François, Jacques, Joseph ;
Paul Boudrot, orphelin.François Doucet et Marie Kessis :
François, Michel, Anne,
Pierre, Marguerite, Madeleine.Michel Bourcq et Élisabeth Mélan-
son : François, Pierre, Anne,

- Élisabeth, Joseph, Jean-Baptiste, Alexandre.
- Claude Bourgeois et Anne Blanchard : Marie, Paul, Claude, Joseph, Michel.
- Martin Richard et Marguerite Bourq : Alexandre, Michel, Marie, Marguerite, Joseph, Madeleine, Pierre.
- Martin Richard et Marie Cormier : Marie.
- Pierre Douaron et Madeleine Doucet : Jean-Baptiste, Anne, Marguerite, Joseph, Michel, Paul, Pierre.
- Louis Doucet et Marguerite Girouard : Pierre, Madeleine, Louis, Marguerite, Marie.
- Michel Poirier et Madeleine Bourgeois : Michel, Jean-Baptiste, Marie, Joseph, Ambroise, Pierre, Anne.
- Alexis Cormier et Marie Leclanc : Madeleine, Pierre, Marguerite, Agnès, Jean-Baptiste, Anne.
- La veuve d'Arsenaut : Jacques, François, Claude, Abraham, Augustin.
- Guillaume Sire et Marguerite Bourq : Michel, Jean, Pierre et la veuve Marie Girouard.
- Pierre Sire et Claire Cormier : Marie, Anne, Marguerite, Pierre, Jean, Jacques.
- Claude Boudrot, orphelin.
- Gabriel Chiasson, veuf : Marie, Joseph, François, Abraham, Françoise, Anne, Marguerite, Judith.
- Jean Kessy et Marie Poirier : Marie.
- Michel Poirier et Marie Chias-
son : Michel, Marie, Cécile, François, Madeleine, Joseph, Pierre, Marguerite.
- Pierre Godet et Anne Blanchard.
- Louis Poirier et Cécile Mignaut : Marie, Jean, Jeanne, Catherine, Marguerite.
- Abraham Godet et Marie Bréau : Pierre, Anne, Marie, Paul.
- Pierre Arsenaut et Anne Boudrot : Pierre, Charles, Anne, François, Jean, Marguerite, Jacques.
- Pierre Hébert et Marie-Joseph Blou : Jean, Marguerite, Marie, Pierre, Joseph.
- Jacques Hébert et Jeanne Gautrot : Jacques, Marie, Pierre.
- Le sieur Maisonnat et Marguerite Bourgeois : Louis, Alexis, Judith, Marie et Mariane.
- Jean Kessis et Cécile Hébert : Anne, Jean, Marie, Jacques, Brigitte.
- Pierre Kessis et Thérèse Mirande : Michel, Cécile, Joseph, Anne.
- Abraham Arsenaut et Jeanne Godet : Marie, Jean-Baptiste, Pierre, Françoise, Paul, Marguerite, Anne, Jeanne, Madeleine.
- Jean Sire et Françoise Mélanson : Marie, Pierre, Paul, Michel, Marguerite, Anne, Jean, Françoise.
- Pierre Carré et Angélique Chiasson : Marie, Marguerite, Pierre, Anne, Madeleine, Jacques.
- Michel Deveau et Marie-Madeleine Martin : Pierre, Cécile, Jean-Jacques, Augustin.
- François Lapierre et Marie Blou :

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET NOTES SPÉCIALES. 411

Jacques, Michel, Marie-Joseph.	<u>René Bernard</u> et <u>Anne Blou</u> . ⁽¹⁾
Claude Godet et Marguerite Blou : Pierre, Cécile, Marguerite, Marie-Joseph, Madeleine, Claude;	<u>Augustin Godet</u> et <u>Agnès Chiasou</u> .
<u>La veuve Blou</u> .	Antoine Godet et Marie Bourq : Marie.
<u>Germain Girouard</u> et <u>Jeanne Barrillot</u> : Michel, Marguerite, François.	Paschalin, orphelin.
<u>Charles Bourgeois</u> et <u>Marie Blanchard</u> : Jeanne, Charles, Pierre, Honoré, Michel, Jean-Baptiste, Jacques, Madeleine, Anne.	Charles Arsenaut et <u>Françoise Mirande</u> : Charles.
<u>Jean Forest</u> et <u>Élisabeth La Barre</u> : Jacques, Alexandre, Jean-Joseph, Marguerite et deux autres enfants.	Jacques Oudy et <u>Cécile Blou</u> : Claude, Cécile.
<u>Joseph Mirande</u> et <u>Marie Godet</u> : Pierre, Baptiste, Paul, Marie, Charles.	François Labauve et <u>Madeleine Blou</u> : François.
<u>Michel Kessis</u> et <u>Madeleine Godet</u> : Joseph, Anne-Marie, Madeleine.	Jean-Baptiste Veco et Marie Chiasson.
	Michel Bourq et Marie Cormier.
	Jean-Baptiste Chiasson et Madeleine Boudrot.
	Germain Girouard et Marie Doucet : Germain, Marie-Madeleine.
	Jean-Jacques Nuirat et Marie Bourgeois : Cécile.

Moi, soussigné, missionnaire de Beaubassin, certifie que ce présent recensement est véritable.

Ce 28 août 1714.

Félix PAIN,
Récollct, missionnaire de Beaubassin.

IV

Acadiens à Boulogne-sur-Mer, 1758.

Le bulletin de la Société académique de Boulogne pour 1869, mentionne qu'un navire chargé de Canadiens a été poussé par la tempête dans le port de Boulogne, le 26 décembre 1758.

L'inventaire sommaire des archives communales de Boulogne contient, en huit ou dix endroits, des mentions relatives aux Canadiens venus de l'île Saint-Jean, le 26 décembre 1759, au nombre

de 179. Plusieurs étaient morts avant le débarquement; et quelques actes de décès ont été inscrits pendant leur séjour.

Un grand nombre partirent le 22 novembre 1764 pour Cayenne, où ils arrivèrent à bon port en 49 jours; ils en revinrent les années suivantes, après la mort de plusieurs d'entre eux, et furent répartis dans les ports où existaient des dépôts d'Acadiens. Quelques-uns, cependant, étaient restés à Boulogne, car un d'entre eux, Firmin Aucoin, devenu capitaine de navire, s'y maria en 1785.

(*Le tout, communiqué par le docteur Hamy.*)

V

La Baronnie de Pobomcoup (Pubnico). — Les d'Entremont ¹.

Le sieur Philippe Mius d'Entremont, que l'on dit originaire de Normandie, vint de France avec La Tour, en 1651, avec une bande de soldats et d'engagés au service dudit La Tour, et dont il était le chef sous le titre de major; c'est avec l'aide de cette petite troupe que La Tour s'empara de tous les biens et possessions de d'Aulnay, après sa mort.

Pour récompenser le sieur d'Entremont de ses services, La Tour lui concéda, le 17 juillet 1653, le fief de *Pobomcoup* (aujourd'hui *Pubnico*), situé au sud de la presqu'île de l'Acadie, à titre de baronnie, suivant l'acte dont voici la copie textuelle :

« Fut présent et comparu personnellement : Haut et puissant seigneur, Charles de Saint-Étienne, seigneur de La Tour, chevalier des ordres du Roy, et son lieutenant général dans toute l'intendue des terres, illes et côtes de l'Acadie, payis de Nouvelle-France, et propriétaire du lieux dit *Vieux Logis*, autrement *Pipegueniche*, suivant et conformément à la concession qu'il en a eu, daté du quinsième janvier mil six cent trente-six : «....., le recu..... et volontairement a reconnue et confessé avoir par ces présents, baillé et délaissé à perpétuité à titre de baronnie et fief noble, ayant justice haute, moyenne et basse relevant directement dudit lieu nommé le *Vieux Logis*, en ladite côte d'Acadie, comme fief dominant :

« A noble homme, Philippe Mieus, écuyer, sieur d'Entremont, et damoiselle Magdeleine, sa femme, et noble homme, Pierre Ferrand et damoiselle Mathurine Sicard (*ou Picard*), sa femme, à ce présent et acceptant pour eux, leurs hoirs et ayent cause; en

¹ Voir *Appendix*, 1^{re} série, pièce X, et 3^e série, pièce V.

« vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté et au désir de
 « ses lettres patants, en datte du vingt cinq février mil six cent cin-
 « quante, et, comme aussi en considération du mérite particulier
 « des dits sieurs d'Entremont et Ferrand et des bons et fidèles
 « services qu'ils nous ont personnellement randus.

« Avon donnés et octroyé, donnons et octroyons par ses pré-
 « sents, aux dits sieurs d'Entremont et Ferrant et à leurs ditte
 « femmes, par égale participation, l'étandue d'une lieux de lerge
 « sur quatre de profondeur, au lieu dite Pombkoup, pour en jouir
 « par les dits impétriens, leurs successeurs et ayant cause, en toutes
 « propriété, justice et seigneurie à perpétuité, aux dits titres de
 « baronnage, fief noble, relevant du dite lieu, le *Vieux Logis*;
 « moyonnant et à la charge du à l'hommage, et d'un *quchipohy*
 « (ou *mchipohy*) de castor, avec deux bouquets, aux jours et fêtes
 « de Saint Jean Baptiste, pour chacun an et au coutume de la pré-
 « vauté et vicomté de Paris.

« Jouirons aussi les dits sieurs d'Entremont et Ferrant, leurs
 « hoirs, successeurs et ayant droit et cause à perpétuité des chasses.

« A condition d'habiter et fait valoire les dites lieux a eux accordé,
 « et en laissant¹ le dite seigneur de La Tour es dits noms ajourdy
 « saisy et mis en possession les dits sieurs d'Entremont et Fer-
 « rant et leurs dites femmes, des dites terres, fief et baronnage de
 « Pombkoup, promettant et obligeant chacun au droit soy renoncent.

«
 « Fait passé au fort du Port Royale, le 17 jour de juillet 1653,
 « en présence de témoin cy après; ont signé :

« CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE; ÉMANUEL LE BORGNE; DE SAINT-
 « MAS; PHILIPPE MIEUS D'ENTREMONT; PIERRE FERRANT; MAGDELEINE
 « HELIS; MATHURINE SICARD (OU PICARD); LA VERDURE. »

Nous devons la connaissance de cet acte important à M. Hilaire d'Entremont, demeurant à Pubnico, qui l'avait retrouvé dans les circonstances suivantes : il avait à diverses reprises, de concert avec plusieurs autres membres de la famille d'Entremont, entrepris des recherches pour retrouver en France les traces des diverses branches de leur famille qui furent transportées à Cherbourg en 1759, à la suite de la grande proscription des Acadiens.

Ils arrivèrent ainsi à entrer en relation avec un sieur Granger, demeurant à Cherbourg, descendant d'une famille acadienne apparentée aux d'Entremont; il leur apprit qu'il avait entre les mains,

¹ Lisez : *Et ce faisant, le dit seigneur, etc..., aujourd'hui a saisy et mis en possession, etc., etc.*

une liasse de papiers qui avaient été laissés à son père par un des derniers d'Entremont qui avaient vécu à Cherbourg; il eut l'obligeance de les leur faire parvenir, et c'est parmi ces papiers qu'était l'acte original de la concession seigneuriale du fief de Pobomcoup.

Cet acte fut aussitôt copié par M. Hilaire d'Entremont, qui en remit plusieurs copies, et une, entre autres, au *Moniteur acadien*, qui l'imprima en 1882. Lui-même avait conservé l'original entre les mains; malheureusement, il l'a perdu depuis lors, par suite de la communication qu'il en fit à plusieurs personnes.

J'ai lu la copie qu'il en avait gardée, en présence de plusieurs membres de la famille d'Entremont, entre autres : Francois-Jacques d'Entremont, âgé de quatre-vingt-sept ans, et son fils Mathurin, négociant et armateur à Pubnico, et aussi en présence de Pierre d'Entremont, âgé de soixante-huit ans, juge de paix à Pubnico, lesquels m'ont déclaré, ainsi que toutes les autres personnes présentes, avoir eu connaissance de la pièce envoyée de France par M. Granger, laquelle était parfaitement conforme à la copie que je venais de leur lire.

Alors j'en dressai moi-même une copie conforme, que j'ai communiquée au sieur Placide Gaudet, rédacteur du *Moniteur Acadien* à Shediak, qui a reconnu avoir eu entre les mains le document envoyé de France quelques années auparavant, qui paraissait présenter tous les caractères de l'authenticité, et que la copie présentée par moi était parfaitement semblable à cette pièce originale. Telle est l'origine du document publié ci-dessus. Le tout passé au commencement d'août 1888.

Le sieur Philippe Mius d'Entremont s'installa donc en 1653 avec sa femme, Madeleine Hélie, dans sa nouvelle seigneurie, où il demeurerait lors du recensement de 1771, avec tous ses enfants, dont l'aîné, Jacques, avait dix-sept ans; ce dernier était donc né en 1754 ou 1755, c'est-à-dire après la concession accordée en 1753.

Il fut nommé procureur royal à Port-Royal, dans les années qui précèdent le recensement de 1686, sur lequel il figure. Ce fut dans le cours de ces années que ses deux fils aînés, Jacques et Abraham, épousèrent les deux filles de La Tour, et acquirent ainsi des parts dans la seigneurie de Port-Royal. En 1686 et en 1693, nous voyons qu'ils demeuraient à Pobomcoup avec quelques serviteurs et tenanciers.

Quant à Philippe Mius d'Entremont, il mourut en 1700, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, laissant trois fils : Jacques de Pobomcoup, Abraham de Pleimaret, Philippe d'Azit. Les deux aînés restèrent sur le tenement de Pobomcoup; le troisième paraît s'être

séparé d'eux; cette branche d'Azit, qui a laissé un assez mauvais renom, semble n'avoir jamais vécu en grande intimité avec les autres.

Cette baronnie, puisque le titre est formel sur ce point, forma toujours un petit fief à part, très-différent sous tous les rapports des autres seigneuries, elle avait ses tenanciers propres, qui ne sortaient point de la seigneurie; ceux de Port-Royal, qui étaient les plus proches, ne s'allièrent avec eux que fort tard. Les tenanciers de Pombkou s'alliaient avec les seigneurs; on faisait plus de chasse et de pêche que de culture, et l'existence y tenait davantage du clan que de la féodalité ordinaire.

La population s'y développa paisiblement avec ses habitudes propres, et en 1755, au moment de la proscription, il y avait à Pobomkoup même environ 40 familles ou 200 habitants, dont une douzaine de familles d'Entremont; 30 à 40 personnes furent enlevées en 1756 et emmenés à Boston; plus de 120 furent pris en 1758 et conduits à Halifax, et de là à Cherbourg. Ces derniers se sont éteints ou dispersés en France, mais les premiers sont revenus de Boston à Pobomkoup après la paix, et leurs descendants, fort nombreux, y existent encore aujourd'hui.

On remarquera ici, avec étonnement, la forte tradition, conservée, du lien féodal : à Boston comme à Cherbourg, les familles des vassaux restèrent groupées, dans leur exil, autour des familles seigneuriales et ont partagé leur sort jusqu'au bout. Après la paix, ceux de Boston construisirent tous ensemble un navire et revinrent tous ensemble à Pobomkoup. Il y avait à leur tête trois familles d'Entremont, qui sont représentées aujourd'hui par plus de deux cents familles; dans la seule paroisse de Pobomkoup (Pubnico), cette lignée des anciens barons forme la moitié de la population, qui était en 1881 de 1,626 habitants.

VI

Les Acadiens en Louisiane.

En avril 1784, l'ambassadeur d'Espagne à Paris s'est entendu avec le gouvernement français pour faire passer à la Nouvelle-Orléans les Acadiens réfugiés en France; il y en a déjà à Nantes tout prêts à s'embarquer. (Note trouvée aux *Archives de la Marine.*)

Arrivages d'Acadiens en Louisiane.

Quatre familles Acadiennes, formant vingt personnes, arrivèrent

de New-York à la Nouvelle-Orléans en février 1764. (*Lettre d'Abbadie, du 6 avril 1764.*)

En février 1765, il passa 193 Acadiens à la Louisiane, lesquels étant venus d'Acadie à Saint-Domingue, ont été envoyés aux Opelousas, avec secours de subsistance. (*Lettre de Foucaut, du 28 février 1765.*) Il est encore arrivé 80 Acadiens envoyés aux Opelousas. (*Lettre de Foucaut, du 4 mai 1765.*) De nouveau en mai, 48 familles acadiennes, faisant 290 personnes, dirigées sur les Opelousas. (*Lettre du 13 mai 1765.*)

Ces quatre arrivages forment 583 personnes, mais il a été omis, sans doute, un autre arrivage de 67 Acadiens, car Gayarré (*Histoire de la Louisiane, p. 122*) assure que du 1^{er} janvier au 13 mai 1765 il arriva 650 Acadiens. D'autre part, nous avons trouvé, dans les notes de Moreau de Saint-Mery, que 418 Acadiens étant arrivés de New-York à Saint-Domingue en 1764, une partie fut établie au Môle, mais que 231 d'entre eux préférèrent aller en Louisiane, où ils se rendirent.

Passons maintenant à 1766. Dans le mois de février 1766, dit Gayarré, 216 Acadiens arrivèrent en Louisiane et furent placés de la côte des Allemands à Batonrouge, le long du fleuve. Puis dans une lettre d'Aubry, de 1766, il annonce que le 30 septembre il est arrivé 200 Acadiens venant d'Halifax, sur un bateau anglais, et assez malades à la suite d'une longue traversée; on les plaça aussi sur le fleuve.

A chaque instant, du reste, la correspondance officielle annonce qu'il arrive journellement des Acadiens, tantôt des côtes du Nord, tantôt des Antilles; plusieurs demandent à aller aux Opelousas.

Au moment où Ulloa vint prendre possession de la Louisiane pour l'Espagne, en 1766, il arriva à diverses reprises 23 familles acadiennes, qui furent même assez mal accueillies par lui.

Quand on récapitule toutes ces données et que l'on tient compte de beaucoup d'arrivages isolés, on calcule qu'il arriva en Louisiane environ 1,500 réfugiés Acadiens, de 1764 à 1767. Les arrivages ensuite se ralentirent; ils ne vinrent plus que par petits groupes isolés, soit de Saint-Domingue, soit des Antilles. On en voit peu de traces précises dans les documents; mais Moreau Saint-Mery nous apprend que presque tous ceux qui restaient encore dans le quartier du Môle, à Saint-Domingue, se rendirent en Louisiane vers 1777; nous estimons qu'il put en partir ainsi deux ou trois cents.

Il y a donc lieu de penser qu'en 1780 il était arrivé en Louisiane à peu près 1,800 réfugiés Acadiens, et que leur nombre

total, grossi par les naissances, atteignit alors 2,600 âmes. Ils étaient rassemblés en deux groupes principaux : sur le Mississipi, paroisse Saint-Jean-Baptiste, et à soixante lieues au sud, dans le quartier des Attakapas et des Opelousas, et de là, par extension, sur le *Bayou la Fourche*. En 1769, on comptait dans ces quartiers : 409 habitants aux Attakapas, 267 à Lafourche et quelques centaines à Saint-Jean-Baptiste, sans compter les Acadiens qui avaient pu rester à la Nouvelle-Orléans.

En 1785, au moment où commençait à arriver la seconde immigration venant de France, il fut fait un recensement qui attribue aux Attakapas et aux Opelousas 2,281 habitants, et à la Fourche, 998.

VII

Indication des manuscrits de Belle-Ile en Mer, et d'autres documents qui seront publiés ultérieurement.

Dans le cours de cet ouvrage, chapitre xvi, page 216, j'ai mentionné les déclarations des Acadiens réfugiés à Belle-Ile en Mer, en 1767 ; mais au moment où je termine ce volume, M. Casgrain et moi avons reçu copie d'une partie de ce manuscrit, qui sera publié dans la *Revue du Canada*, à Québec : il contient plusieurs relations curieuses, dont voici le résumé succinct :

1^o Indications précieuses sur l'origine de plusieurs familles du recensement de 1671 : les Mélanson sont certainement d'origine écossaise ; Granger était né à Plymouth ; Trahan, Hébert, Landry, Girouard, Martin, Aucoin, vinrent de France avec leurs femmes ; Terriau, Boudrot, Richard, sont cités comme étant venus de France, mais sans autre mention ; Babin et sa femme, Daniel Le Blanc, Bourg et Jean Daigre sont désignés comme venus de France, mais après le traité de Bréda.

2^o Déclaration très-intéressante de *Joseph^(p. 377) Le Blanc, dit Le Maigre*, dont la vie si accidentée (*Appendix, 4^e série. — 6^e document*) se termina à Belle-Ile. Il avait épousé la fille de Bourg, dit Belle-Humeur, le notaire, qui mourut dans un âge très-avancé à Richibouctou, en 1760.

3^o Détails nombreux sur la captivité et le séjour des Acadiens en Angleterre.

De peur de surcharger cet appendice, nous avons été obligés d'ajourner ou d'écourter plusieurs documents que nous avons cependant mentionnés : ainsi avons-nous annoncé, page 179, une analyse critique des recensements acadiens ; — page 147, le

mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu; — page 192, le rapport de la visite épiscopale de 1803; — page 221, les états d'Acadiens cantonnés dans divers ports de France, de 1765 à 1780; — pages 283 et 191, détails sur la paroisse de Cheticamp et sur la baronnie de Pobomkoup; — enfin les traditions et récits recueillis dans diverses familles acadiennes, et les reproductions des registres du Poitou sur les Acadiens, etc., etc. Toutes ces pièces restent momentanément en souffrance, mais nous pensons y remédier en les produisant dans la *Revue du Canada*, publiée à Québec sous les auspices de l'université Laval.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE X.

ANNAPOLIS ET DOMINATION ANGLAISE

(1701 à 1730).

Travaux de M. l'abbé Casgrain sur l'Acadie; documents découverts par lui à Londres sur la domination anglaise en ce pays. — Installation d'Annapolis, 1711. — Les Acadiens cernent la place. — Paix d'Utrecht. — Les Français fortifient Louisbourg. — La reine Anne modifie le traité d'Utrecht en faveur des Acadiens, 1713. — Limites indécisées de l'Acadie, condition des Acadiens, discussions. — Vetch, Nicholson, Philipps, gouverneurs de l'Acadie. — Accroissement rapide des Acadiens; ils demandent à quitter la presqu'île. — Embarras des gouverneurs anglais; ils voudraient bien se débarrasser des Acadiens, mais ils ont besoin d'eux. — Recensements de 1714 et de 1731; la population se double tous les seize ans. 1

CHAPITRE XI.

LA NEUTRALITÉ. — FRENCH NEUTRALS.

La situation difficile des gouverneurs anglais amène l'établissement d'un état singulier que l'on a nommé *la Neutralité*. — Origine et développement de ce *modus vivendi* entre les gouverneurs et les Acadiens. — 1^{re} période : Transactions diverses des deux parts. — Duplicité des gouverneurs, qui cherchent à conserver les Acadiens en leur extorquant un serment d'allégeance. — Tentatives répétées et inutiles de Nicholson (1714), de Gaulfield (1716), de Doucett (1718). — 2^e période, p. 30 : Philipps reprend le serment en 1720. — Refus des Acadiens. —

Rapport de Mascarène sur l'Acadie. — Vues secrètes de l'administration anglaise. — Armstrong, lieutenant gouverneur, 1722. — Il présente de nouveau le serment, 1726. — Ses fourberies. — Mission ridicule de Wroth sur la baie Française, déception d'Armstrong. — 3^e période, p. 50 : Philipps revient, 1730. — Nouvelles négociations, leur ambiguïté, pacification pleine de perfidie et de dangers. 21

CHAPITRE XII.

VIE INTÉRIEURE DES ACADIENS.

Accroissement rapide des Acadiens. — Leur condensation primitive. — Tentatives d'expansion interdites par les Anglais. — Egoïsme et mauvaise foi du gouvernement français. — Hostilités tracassières d'Armstrong, son suicide. — Mascarène, lieutenant gouverneur, 1739. — Son intelligence, relations améliorées avec les Acadiens; mais on vit toujours sur les accords ambigus de 1731. — Régime religieux en Acadie, les missionnaires, p. 75. — Recensements de 1739 et de 1748, progression des Acadiens. — Histoire de Nicolas Gauthier. — Coup d'œil en arrière sur l'histoire des Acadiens. — Leur physionomie générale. . . 61

CHAPITRE XIII.

GUERRE DE 1744. — LOUISBOURG. — LA GRAND'PRÉE.

Guerre de 1744. — Les Français assiègent Annapolis, ils lèvent le siège prématurément. — Deuxième siège d'Annapolis par Marin, 1745. — Plusieurs Acadiens compromis dans ces deux expéditions. — Attaque et prise de Louisbourg par les Américains. — La France envoie en Acadie (1746) la flotte de l'amiral d'Anville. — Issue inutile et désastreuse de cette entreprise. — Le Canadien Ramsay, resté seul avec sa petite troupe, engage une campagne d'hiver extraordinaire. — Victoire de la Grand'Prée. — Anglais refoulés sur Annapolis. — Paix d'Aix-la-Chapelle, 1747. 99

CHAPITRE XIV.

FONDATION D'HALIFAX. — PROSCRIPTION DES ACADIENS.

Cornwallis nommé gouverneur (1749) fonde Halifax à Chibouctou. — Rapidité de cette création. — Députation des Acadiens à

Cornwallis, celui-ci renouvelle la question du serment, qui sommeillait depuis dix-huit ans. — Les Acadiens s'y refusent. — Tentative inutile de Lawrence pour occuper le district de Beaubassin (1750). — Hopson succède à Cornwallis. — Sa lettre aux *Plantations boards*. — Recensement de 1748. — Émigration acadienne à Shediak, sous la direction de l'abbé Le Loutre. — Retraite de Hopson. — Lawrence lui succède, il s'empare du fort Beauséjour. — Défaite des Anglais à la *Malengueulée*. — Effroi et colère des Yankees. — Préparatifs contre les Acadiens. — Ceux-ci réclament l'intervention de la cour de France. — Lettre de Robinson pour modérer Lawrence. — Celui-ci presse, au contraire, l'exécution de ses projets; expédition de Winslow sur les Mines. — Déportation en masse des Acadiens (septembre 1755). — Lawrence est accusé de concussion. — Son agent *Moyse de Les Derniers*. — Soupçons qui s'élèvent contre les officiers anglo-américains, déprédations et malversations. — Mystère des archives d'Halifax, indignation d'Halliburton. — Détails sur l'enlèvement des Acadiens aux Mines, à Port-Royal, à Chipody. — Prise de Louisbourg et proscription à l'île Saint-Jean, 1758. — Caractère odieux de ces exécutions. — Incertitude sur le nombre et la destination des déportés. — Souffrances de ceux-ci aux États-Unis. 133

CHAPITRE XV.

RETOUR ET RÉTABLISSEMENT DES PROSCRITS.

Fin de la guerre en 1763. — Situation violente des Acadiens restés dans leur pays. — Pêcheurs, chasseurs et outlaws. — Le dernier officier français, M. de Bois-Hébert. — Erreur du recensement de 1871 (*Préface*) sur le nombre des Acadiens restés en Acadie. — Commencement de pacification de 1760 à 1765. — Retour des proscrits en 1766. — Difficultés et misères de la réinstallation, jusqu'en 1780. — Missionnaires, étrange apostolat. — Des prêtres émigrés de France achèvent la consolidation des Acadiens, 1790. — L'abbé Sigogne. — Restauration de l'agriculture, la famille Girouard. 177

CHAPITRE XVI.

HISTOIRE DES ACADIENS DISPERSÉS EN EUROPE.

État comparé des Acadiens en 1754 et en 1766. — Leur distri-

bution en divers pays et en divers groupes. — *Acadiens restés aux États-Unis* : la plupart finissent par s'établir au Canada ou en Acadie. — *Acadiens au Canada* : colonies qu'ils ont fondées, leur développement. — *Acadiens en Europe* : histoire des proscrits envoyés en Angleterre; des déportés de l'île Saint-Jean; des émigrés de la baronnie de Pombkou. — Tous sont répartis dans les ports de France, en 1763. — Plusieurs furent dirigés sur les Antilles, sur la Guyane, à Miquelon. — D'autres se fixèrent, avec l'abbé Le Loutre, en Bretagne, à Belle-Ile en Mer. — Enfin, un groupe considérable fut installé dans le Poitou, en 1774, près de Châtellerault. — Le surplus se rendit en Louisiane, où ceux du Poitou les rejoignirent, en 1784. — *Acadie louisianaise* aux Opelousas. — Son histoire et son état présent. — Caractère particulier des persécutions et du fanatisme anglais. 205

CHAPITRE XVII.

RENAISSANCE ET HISTOIRE DES ACADIENS.

Acadiens restés et revenus en Acadie, 1755 à 1756. — Leur distribution en huit groupes. — Leur existence difficile, leurs missionnaires; réorganisation d'un peuple ruiné. — Visite de l'évêque de Québec en 1803, nombre des Acadiens. — Autres visites en 1811 et 1812 par Mgr Plessis, négociations de ce dernier à Rome pour l'organisation du clergé et d'une hiérarchie anglaise au Canada. — Halliburton protège les Acadiens. — L'abbé Sigogne et autres prêtres émigrés. — Amélioration du sort des Acadiens, leur nombre en 1812 et en 1840. — État insuffisant du clergé et de l'instruction. — 1850. L'abbé La France; il crée le collège de Memerancooke, en 1864. — Accroissement territorial, agricole et numérique des Acadiens, 1860 à 1870. — Commencement de l'émigration vers les États-Unis. — L'organisation manque et les hommes d'initiative sont trop peu nombreux parmi les Acadiens. — Aggravation de l'émigration; l'accroissement de la population se réduit. — Recensement fâcheux de 1881. — Collège Saint-Louis, fondé par l'abbé Richard et l'abbé Biron; plusieurs Acadiens se créent une place distinguée dans l'instruction, la politique et le commerce; trois journaux français dans les provinces. — Prévision du recensement de 1891. — Nécessité, pour arrêter l'émigration, de fortifier chez les Acadiens, au lieu de le combattre, le culte de leurs traditions, de leurs cou-

tumes et du foyer domestique; nécessité de soutenir parmi eux un clergé vraiment national, et fortement hiérarchisé, qui foment et maintienne le goût de la culture et l'esprit de stabilité. 249

APPENDIX

PREMIÈRE SÉRIE

(1600 à 1680.)

- Documents inédits* : — I. Mémoire sur l'Acadie, concessions de terre accordées par Poutrincourt, p. 300. — II. Mémoire sur les établissements primitifs de l'Acadie, p. 301. — III. État des travaux exécutés en Acadie par d'Aulnay, p. 301. — IV. Naissance de Jeanne, fille de Charles de La Tour, en 1626, p. 303. — V. Capitulation de Port-Royal en 1654, p. 303. — VI. Extraits tirés d'un procès de sorcellerie contre un habitant de Beaubassin en 1685, p. 304. — Mémoires et procès sur l'île aux Cochons, en 1702, p. 307 et suiv. — VII. Lettre de M. de Grandfontaine sur le recensement de 1671, p. 316. — VIII. Lettre de Talon à Colbert, de novembre 1671, p. 317. — IX. Acte de concession d'une terre en 1679, p. 318. — X. Origine des d'Entremont, p. 319.
- Liste de documents déjà publiés*, avec leurs sources; observations sur le recensement de 1671, p. 320.

DEUXIÈME SÉRIE

(1680 à 1700).

- Documents inédits* : — I. Titre de concession de Cobeguid à titre de fief, 1689, p. 323. — II. Extrait d'une lettre de M. de Menneval, septembre 1689, p. 324. — III. Mémoire de Desgouttins, état du pays, 1600; origine de la dime, p. 324. — IV. Lettre de Menneval sur les sieurs de Soulègre, Desgouttins et de La Mothe-Cadillac, p. 326. — V. Extrait d'un mémoire de 1690 sur Desgouttins, du Breuil, Cadillac, etc., p. 331. — VI. *Fondation des Mines*. Lettre de Desgouttins, 1694, p. 333.

— VII. *Fondation de Chipody*. Lettre de Desgouttins, 1699; rapport de Desgouttins (1702) sur Chipody, Beaubassin, les Mines; Mémoire de 1703; Texte de l'arrêt de 1705, entre M. de La Vallière et les colons de Chipody, p. 333 à 337.

TROISIÈME SÉRIE

(1700 à 1714).

- I. Terres communes autour de Port-Royal, extrait d'un rapport de 1701, par M. de Brouillan, p. 337. — Extrait d'une lettre de Desgouttins de 1703. — Observations sur les terres communes, p. 338. — II. La Sœur Chausson, maîtresse d'école à Port-Royal, p. 339. — III. Mémoire de Brouillan, du 23 novembre 1703, p. 340. — Établissement des soldats congédiés sur les terres. — Extraits divers, 1705, p. 340. — IV. Correspondance de Desgouttins, 1706. — Livres terriers, p. 340. — V. Lettre de Desgouttins, du 23 décembre 1707, p. 341. — VI. Mémoire de Brouillan, 1703; Mémoire de Desgouttins, 1703, p. 343. — VII. État des terres et des maisons à acquérir pour l'extension du fort de Port-Royal, 1705, p. 344. — Livres terriers de l'Acadie, p. 345. — VIII. Détails sur la construction du fort de Port-Royal. — Extrait d'un mémoire sur les moyens de conserver l'Acadie, p. 346. — IX. Détails sur René Flanc, acquéreur d'une maison à Port-Royal, en 1707, p. 347. — X. Familles métisses de l'Acadie, p. 348. — XI. Rapport au ministre sur divers sujets, p. 350. — XII. Divers mariages d'immigrants célèbres à Port-Royal, de 1700 à 1715, p. 350.

QUATRIÈME SÉRIE

(1714 à 1761).

QUESTION DE LA NEUTRALITÉ. *Liste de documents déjà publiés*, avec indication et citations des sources. — Note des éditeurs des *Arch. Nouvelle-Écosse*. — Critique de cette note, p. 351 à 366.

Documents inédits : I. Correspondance des gouverneurs anglais et français; serments des Acadiens, etc., extraits des *Colonial Records* de Londres et des *Archives des Affaires étrangères*, à Paris. — Note des éditeurs des *Archives de la Nouvelle-Écosse* et critique de cette note, p. 351 à 366. — II. Siège d'Annapolis, 1744, p. 367. — III. Expédition et combat de la Grand'Prée, en 1747. — Rapport du comte de La Corne, p. 368. — IV. His-

toire de Nicolas Gauthier, négociant et armateur acadien, p. 371. — V. Mariage d'un officier avec une métisse, p. 376. — VI. Réclamation et histoire de Joseph Le Blanc, dit Le Maigre, 1744 à 1760, p. 376. — VII. Journal de ma campagne de Louisbourg (9 mai 1758), Boishébert, p. 378. — VIII. Mémoire de 1753 sur la nécessité de fixer les limites de l'Acadie, p. 379. — IX. Divers transports d'Acadiens au Canada, de 1756 à 1758, p. 382. — X. Extraits des *Registres de la marine*. — Indemnités données aux Acadiens après la guerre, en 1749, p. 382. — XI. Supplique des habitants de l'Acadie au roi de France en 1754, p. 383. — XII. Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, 1754. — Lettres de Vaudreuil, du 18 et du 30 octobre 1755. — Mémoire de l'évêque de Québec en 1757, p. 385. — XIII. *Documents sur l'île Saint-Jean* : dépenses faites pour la transportation des Acadiens. — Lettre de M. Prévost de Louisbourg, 1756. — Lettre de M. de Villejoint, commandant de l'île Saint-Jean, 8 septembre 1756. — Relation de l'amiral Boscawen en 1758 sur la capitulation de l'île Saint-Jean. — État de cette île, p. 386. — XIV. Récit du vieux Fougère d'Arichat, né en 1761, p. 390. — XV. Aventures d'un groupe d'Acadiens proscrits, à travers les forêts du Canada, p. 391.

CINQUIÈME SÉRIE

RECENSEMENTS ET NOTES DIVERSES.

État des recensements déjà publiés dans la « France aux Colonies », p. 393. — *Pièces inédites* : I. Recensement nominal de l'Acadie en 1686, p. 394. — II. Recensement de 1689, p. 403. — III. Recensement nominal de 1714, p. 403. — IV. Acadiens à Boulogne-sur-Mer, p. 411. — V. La baronnie de Pombkou, p. 412. — VI. Les Acadiens en Louisiane, p. 415. — VII. Acadiens de Belle-Ile, manuscrits de leurs déclarations et indications d'autres documents qui seront publiés ultérieurement, p. 417.

FIN.

